алы Воен.-Учен. Архива.

ОТЕЧЕСТВЕННАЯ ВОЙНА 1812 ГОДА



Матеріалы Военно-Ученаго Архива Главнаго Штаба.

ОТЕЧЕСТВЕННАЯ ВОЙНА 1812 ГОДА.

ОТДѢЛЪ II.

БУМАГИ, ОТБИТЫЯ У ПРОТИВНИКА.

ТОМЪ I.

Исходящая переписка маршала Даву.

(съ 14 октября по 31 декабря 1811 г.).

Изданіе Военно-Ученаго Архива Главнаго Штаба.

РЕДАКЦІЯ

Генеральнаго Штаба Генералъ-Маіора В. И. ХАРКЕВИЧА.

С.-ПЕТЕРБУРГЪ.

Типографія „Бережливость", Калашниковская набережная, д. № 32.

1903.



ОТЪ РЕДАКЦІИ.

Переписка, отбитая у непріятеля и переданная на храненіе въ Военно-Ученый Архивъ, по самому характеру поступленія ея въ наши руки, не представляетъ полнаго собранія документовъ ни въ отношеніи извѣстныхъ учрежденій или лицъ, ни въ отношеніи опредѣленнаго періода времени.

Въ зависимости отъ объема имѣющагося матеріала изданіе отбитыхъ бумагъ предполагается сгруппировать въ три тома:

Томъ I—исходящая переписка маршала Даву,

Томъ II—входящая переписка маршала Даву и

Томъ III—документы разныхъ категорій.

Исходящая переписка маршала Даву обнимаетъ періодъ времени съ 14 октября по 31 декабря 1811 года и съ 12 февраля по 10 августа 1812 года. Она состоитъ изъ шести тетрадей формата обыкновеннаго писчаго листа, въ синемъ бумажномъ переплетѣ, озаглавленныхъ: «Correspondance Générale de M-r le Maréchal Prince d'Eckmuhl». Письма занесены въ тетради въ хронологическомъ порядкѣ тѣмъ-же почеркомъ, какъ и надписи на приложеніяхъ къ документу № 202, воспроизведенныхъ съ подлинника фото-цинкографическимъ способомъ.

Существующій въ письмахъ пробѣлъ съ 1 января по 11 февраля отчасти восполняется находящимся также въ отбитой перепискѣ исходящимъ журналомъ съ краткимъ содержаніемъ бумагъ съ 1 января по 8 іюня 1812 года «Resumé de la correspondance du P-ce d'Eckmuhl». Указанный журналъ представляетъ тетрадь большого почтоваго формата и по почерку и переплету совершенно тожественъ съ исходящей перепиской. Позаимствованія изъ него будутъ ограничены исключительно

періодомъ времени съ 1 января по 12 февраля, такъ какъ сличеніе журнала съ имѣющейся перепиской указываетъ на полное его съ ней соотвѣтствіе.

Кромѣ исходящей служебной переписки Даву въ Военно-Ученомъ Архивѣ имѣется отдѣльная тетрадь его частной переписки (Correspondance particulière de M-r le Maréchal Prince d'Eckmuhl) за 1810 и 1811 годы, печатаніе коей, какъ касающейся исключительно частныхъ дѣлъ маршала и управленія его имѣніями, признано излишнимъ.

Въ настоящую первую часть I тома входитъ исходящая переписка маршала Даву съ 14 октября по 31 декабря 1811 года. Изъ общаго числа 595 документовъ, относящихся къ указанному періоду времени, напечатано 529. Послѣдніе затрогиваютъ слѣдующіе вопросы подготовки къ войнѣ.

1) Укомплектованіе арміи людьми и лошадьми, численный составъ и организація (№№ 1, 2, 4, 10, 34, 40, 45, 64, 66, 68, 70, 80, 83, 86, 92, 98, 114, 115, 118, 120, 122, 130, 132, 134, 135, 136, 140, 148, 150, 159, 163, 166, 192, 203, 206, 223, 231, 239, 340, 347, 351, 353, 382, 404, 435, 440, 442, 461, 478, 480, 484, 485, 488, 514, 517, 523).

2) Дислокація и передвиженія войскъ (№№ 10, 19, 22, 27, 87, 88, 89, 102, 110, 111, 113, 143, 156, 160, 173, 177, 196, 204, 217, 232, 235, 236, 269, 290, 305, 307, 308, 333, 335, 336, 337, 357, 366, 378, 395, 396, 397, 398, 406, 414, 435, 437).

3) Подготовка и обученіе войскъ (№№ 11, 12, 34, 65, 108, 109, 116, 152, 156, 158, 202, 280, 309, 430, 453, 456).

4) Дисциплина, внутренній порядокъ и духъ войскъ; преступленія по должности (№№ 25, 31, 42, 91, 93, 120, 127, 131, 135, 137, 138, 139, 142, 151, 156, 157, 169, 171, 172, 193, 196, 197, 214, 237, 245, 247, 248, 259, 272, 288, 293, 300, 308, 362, 395, 419, 450, 451, 458, 510, 512).

5) Награды, назначенія, аттестаціи и отпуски (№№ 26, 31, 39, 47, 48, 50, 64, 85, 94, 99, 107, 114, 189, 195, 200, 203, 216, 239, 273, 275, 279, 283, 306, 319, 325, 326, 327, 332, 345, 384, 386, 423, 431, 450, 451, 467, 486, 501, 503, 511, 518).

6) Санитарное состояніе войскъ и устройство госпиталей (№№ 61, 62, 84, 105, 135, 243, 264, 289, 403, 437, 489).

7) Организація и служба обоза; снабженіе войскъ матеріальною частью артиллеріи и обозомъ (№№ 34, 40, 57, 150, 348, 349, 364, 405, 473, 474, 479, 487, 492, 495, 516).

8) Обезпеченіе войскъ продовольствіемъ (№№ 59, 79, 111, 156, 168, 173, 182, 185, 186, 187, 265, 299, 397, 441, 497, 501).

9) Обезпеченіе войскъ вещевымъ довольствіемъ (№№ 67, 149, 161, 188, 296, 298, 305, 311, 323, 348, 367, 420, 452, 457).

10) Денежное довольствіе (№№ 152, 164, 179, 180, 233, 234, 328, 371, 407, 432, 436, 441, 465, 466, 513, 519, 521, 524).

11) Осмотры войскъ, состояніе ихъ и боевая готовность (№№ 34, 55, 62, 71, 73, 77, 85, 94, 100, 133, 201, 414, 415, 416, 417, 421, 453, 456, 463).

12) Сборъ свѣдѣній о противникѣ (№№ 53, 72, 124, 146, 170, 173, 176, 184, 190, 191, 207, 213, 225, 228, 229, 244, 262, 267, 271, 295, 313, 316, 321, 341, 350, 369, 372, 375, 376, 381, 388, 391, 408, 409, 412, 413, 422, 438, 455, 459, 476, 498, 504, 522, 525).

13) Состояніе Данцига и крѣпостей въ герцогствѣ Варшавскомъ; распоряженія по ихъ усиленію, вооруженію и обезпеченію продовольствіемъ; усиленіе гарнизоновъ (№№ 27, 28, 36, 66, 76, 81, 96, 121, 123, 125, 158, 165, 173, 198, 208, 233, 234, 314, 315, 332, 342, 347, 374, 380, 401, 402, 418, 428, 429, 462, 471, 477, 490, 491, 499, 501, 515).

14) Подготовка къ оборонѣ побережья и острововъ; дѣйствія флота у береговъ, каперство (№№ 23, 24, 32, 63, 103, 147, 229, 230, 238, 261, 278, 303, 318, 358, 361, 363, 365, 368, 369, 370, 460, 500).

15) Служба въ крѣпостяхъ въ Германіи; усиленіе ихъ и снабженіе; обезпеченіе отъ нечаяннаго нападенія (№№ 3, 6, 7, 21, 42, 44, 104, 106, 112, 113, 119, 126, 205, 211, 263, 277, 281, 338, 355, 378, 386, 424, 425, 426, 447, 449, 494, 520, 527, 528).

16) Пути сообщенія; устройство почтовой части и пересылка корреспонденціи (№№ 9, 129, 227, 383, 434, 502, 505, 506, 508, 509).

17) Отношенія съ Пруссіей и наблюденіе за ея вооруженіями (№№ 5, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 30, 37, 38, 41, 43, 46, 49, 51, 52, 54, 56, 58, 62, 69, 73, 74, 77, 82, 95, 97,

101, 117, 124, 128, 146, 175, 177, 181, 191, 207, 209, 210, 212, 215, 217, 218, 220, 226, 242, 246, 249, 250, 251, 263, 266, 270, 274, 282, 285, 304, 312, 317, 322, 330, 334, 343, 350, 352, 360, 381, 389, 390, 393, 394, 398, 410, 411, 427, 443, 444, 445, 446, 448, 449, 455, 472, 475, 493, 498, 504, 507).

18) Настроеніе умовъ въ Германіи, тайныя общества, враждебная французамъ пропаганда и борьба съ нею (№№ 60, 90, 113, 119, 141, 144, 156, 174, 241, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 263, 276, 285, 287, 288, 310, 345, 346, 354, 355, 356, 359, 362, 385, 387, 392, 399, 400, 433, 449, 458, 468, 470, 482).

19) Отношенія съ Швеціей (№№ 103, 194, 339, 363, 365).

20) Примѣненіе и нарушенія континентальной системы (№№ 13, 162, 167, 178, 199, 291, 294, 395, 429, 481, 483, 496, 500).

21) Соображенія и мѣры на случай открытія военныхъ дѣйствій Россіей и Пруссіей (№№ 8, 155, 176, 207, 240, 260, 439, 449, 464, 475, 477).

22) Соображенія для вторженія въ Пруссію (№№ 204, 219, 222, 262, 271).

23) Состояніе финансовъ герцогства Варшавскаго и затрудненія къ удовлетворенію потребностей войскъ (№№ 29, 33, 38, 66, 123, 189, 224, 284, 313, 315, 340, 344, 347, 356, 362, 464).

24) Закупка зерна въ раіонѣ расположенія арміи и вывозъ его (№№ 208, 221, 278, 297, 302, 324, 329, 331, 361, 454).

Выпущенныя при печатаніи 56 писемъ, или имѣютъ значеніе исключительно частной переписки, или относятся до внутренняго управленія краемъ, или, наконецъ, извѣщаютъ о полученіи корреспонденціи, не упоминая объ ея содержаніи. По днямъ и адресатамъ они распредѣляются слѣдующимъ образомъ:

14 октября—военному министру и министру внутреннихъ дѣлъ, Биньону, Бордесулю, Медà, Лекоку и префекту Зюдерзее; 16 октября—два письма Наполеону, графу Гротэ и Швегрихену; 17 октября—Наполеону; 18 октября—Раппу; 19 октября—Гильемино; 20 октября—Кевербергу; 22 октября—префекту департамента устья Эльбы и Эделю; 23 октября—Наполеону и графу С. Марсану; 24 октября — Шабану; 27 октября — Наполеону; 28 октября—Наполеону; 29 октября—Гонзу; 31 октября—Дарю.

3 ноября—Наполеону и Шабану; 4 ноября—Наполеону и военному министру; 5 ноября—Наполеону; 8 ноября—Наполеону; 9 ноября—Наполеону, Лажарду, Дюсальяну и Кевербергу; 10 ноября—Штрасольдо; 13 ноября—Либерту, графу Гротэ и Монталивэ; 14 ноября—военному министру и графу С. Марсану; 15 ноября—Шабану; 16 ноября—военному министру, министру внутреннихъ дѣлъ и Кевербергу; 17 ноября—Шабану, 18 ноября—Наполеону; 22 ноября—два письма Наполеону и Шабану; 23 ноября—Наполеону и Гопфгартену.

15 декабря Шарпантье; 28 декабря—министру внутреннихъ дѣлъ; 30 декабря—Наполеону и Эстеву.

При печатаніи примѣнены два шрифта, причемъ болѣе мелкимъ напечатаны документы, имѣющіе второстепенное значеніе и не касающіеся непосредственно подготовки въ войнѣ.

Орѳографія подлинника соблюдена въ точности. Уклоненія отъ этого сдѣланы только для словъ, написанныхъ въ разныхъ мѣстахъ различно, для которыхъ принято болѣе часто встрѣчающееся правописаніе, а также исправлены явныя описки.

Въ работахъ по изданію первой части I тома принималъ дѣятельное участіе ротмистръ Перевощиковъ, которому принадлежитъ и составленіе указателей и оглавленія.

В. Харкевичъ.

ТОМЪ I.

Исходящая переписка маршала Даву.

ОГЛАВЛЕНІЕ.

№№	Мѣс. и число.	КОМУ.	Мѣсто отправленія.	СОДЕРЖАНІЕ.	Стран.
135	ноября. 6	Имп. Наполеону.	Целле.	О дезертирахъ и санитарномъ состояніи войскъ	75
136	—	Ген. Думерку.	"	О ремонтированіи кавалеріи	76
137	—	Министру-директору военной администраціи.	"	О злоупотребленіяхъ интенданта Дезира.	—
138	7	Имп. Наполеону.	Гаарбургъ.	О попыткѣ къ дезертирству среди офицеровъ 128 полка; о возмущеніи отряда 129 полка	77
139	—	" "	"	О гусарахъ и конноегеряхъ, заключенныхъ въ Везелѣ въ тюрьму	78
140	8	" "	Гамбургъ.	О формированіи полковой артиллеріи; о ремонтированіи кавалеріи	79
141	—	" "	"	Съ донесеніями изъ крѣпостей и изъ Варшавы; о броженіи умовъ въ Германіи	81
142	—	" "	"	О дезертирствѣ въ войскахъ	—
143	—	Пр. Нешательскому.	"	О передвиженіи войсковыхъ частей . .	82
144	—	Г-ну Гонзу.	"	Со спискомъ подлежащихъ перлюстраціи писемъ	—
145	9	Имп. Наполеону.	"	Съ письмомъ главнаго комиссара	83
146	—	" "	"	Съ донесеніями изъ крѣпостей и Варшавы	—
147	—	" "	"	О состояніи флота къ 5 ноября	—
148	—	" "	"	Объ организаціи артиллеріи	—
149	—	" "	"	О неудовлетворительности получаемаго изъ депо обмундированія и снаряженія	84
150	—	Министру-директору военной администраціи.	"	Объ организаціи обозовъ	—
151	—	Военному министру.	"	О заговорѣ среди офицеровъ 128 полка съ цѣлью дезертировать	85
152	—	Ген. Раппу.	"	О денежномъ довольствіи войскъ; о необходимости менѣе частой смѣны офицеровъ, командующихъ полевой артиллеріей	86
153	—	Г-ну Биньону.	"	Съ извѣщеніемъ о полученіи письма . .	—
154	—	" "	"	Тоже	—
155	—	Кн. Понятовскому.	"	О расквартированіи польскихъ войскъ; объ ихъ денежномъ довольствіи; о частой смѣнѣ офицеровъ, командующихъ полевой артиллеріей	—

№№	Мѣс. и число.	КОМУ.	Мѣсто отправленія.	СОДЕРЖАНІЕ.	Страц.
219	ноября 19	Ген. Балтюсу.	Гамбургъ.	Распоряженія по сформированію осадныхъ парковъ на случай осады Шпандау и Кольберга	129
220	—	Интенд. Моннэ.	"	О дислокаціи прусскихъ войскъ	131
221	20	Имп. Наполеону.	"	О покупкѣ и доставкѣ зерна	—
222	—	" "	"	О сообщеніи свѣдѣній относительно Шпандау, Кольберга и Грауденца . .	132
223	—	" "	"	О командированіи артиллерійскихъ офицеровъ и командъ въ Штетинъ . . .	—
224	—	" "	"	О появленіи англійской эскадры въ Балтійскомъ морѣ; о свѣдѣніяхъ, полученныхъ изъ Варшавы и крѣпостей . . .	133
225	—	Кн. Понятовскому.	"	О сборѣ свѣдѣній относительно движенія русскихъ войскъ	—
226	—	Ген. Либерту.	"	О передвиженіяхъ прусскихъ войскъ . .	135
227	—	Ген. Герсдорфу.	"	Объ организаціи военной почты отъ Эрфурта до Магдебурга	—
228	—	Ген. Форнье д'Альбу.	"	О сборѣ свѣдѣній относительно движенія русскихъ войскъ	136
229	21	Имп. Наполеону.	"	О поѣздкѣ генерала Гаксо; о дислокаціи союзныхъ войскъ, русской и прусской армій	—
230	—	" "	"	О встрѣчѣ французскаго транспорта съ англійскими судами	137
231	—	" "	"	Объ увеличеніи числа кузнецовъ и сѣдельниковъ въ кавалерійскихъ полкахъ и о снабженіи послѣднихъ полевыми кузницами	—
232	—	" "	"	О перемѣщеніи войсковыхъ частей . . .	138
233	—	" "	"	Объ ассигнованіи денегъ на работы по усиленію Данцига	139
234	—	Министру императорскаго казначейства.	"	Тоже и объ удовлетвореніи нуждъ войскъ	—
235	—	Герц. Фельтрскому.	"	О перемѣщеніи войсковыхъ частей . . .	140
236	—	Гр. Гёне.	"	Тоже	141
237	22	Гр. Сессаку.	"	О взяточничествѣ интенданта Дезира .	—
238	—	Ген. Гаксо.	"	О мѣрахъ для обороны острововъ побережья	143
239	—	Имп. Наполеону.	"	Объ отъѣздѣ ген. Гаксо и желаніи имѣть его начальникомъ инженеровъ въ случаѣ предстоящихъ осадъ	144

№№	Мѣс. и число.	КОМУ.	Мѣсто отправленія.	СОДЕРЖАНІЕ.	Страл.
378	дек. 9	Ген. Жакино.	Гамбургъ.	О передвиженіи войсковыхъ частей для усиленія гарнизона Глогау; о несеніи гарнизономъ охранительной службы; о пропажѣ донесенія	233
379	—	Гр. Гёне.	„	О пожарѣ дворца въ Касселѣ	234
380	10	Имп. Наполеону.	„	Объ усиленіи Модлина; о состояніи польской артиллеріи	—
381	—	„ „	„	Съ донесеніями изъ крѣпостей	—
382	—	Министру-директору военной администраціи.	„	О ремонтированіи кавалеріи	235
383	—	Ген. Мишо.	„	О посылкѣ секретныхъ бумагъ по военной почтѣ	—
384	—	Ген. Думерку.	„	Съ поздравленіемъ по случаю производства и назначенія	—
385	11	Имп. Наполеону.	„	Объ арестованіи Беккера	236
386	—	„ „	„	О работахъ по укрѣпленію Торгау, о наградахъ саксонскимъ офицерамъ . .	—
387	12	„ „	„	Объ арестованіи Беккера	237
388	—	„ „	„	Съ донесеніями изъ Варшавы	—
389	—	Военному министру.	„	О постахъ военной почты между Штетиномъ и Данцигомъ	—
390	13	Имп. Наполеону.	„	О рекогносцировкѣ береговъ Вислы; о заготовленіи пруссаками запасовъ въ Маріенбургѣ	238
391	—	„ „	„	Съ донесеніями отъ ген. Раппа и изъ Глогау	—
392	—	Герц. Саксенъ-Готскому.	„	Объ арестованіи Беккера	—
393	—	Ген. Раппу.	„	О наблюденіи за работами въ Маріенбургѣ и за образованіемъ тамъ пруссаками магазиновъ	239
394	14	Имп. Наполеону.	„	Съ донесеніемъ изъ Глогау	—
395	—	Пр. Мекленбургъ-Шверинскому.	„	О перемѣщеніи войсковыхъ частей; по поводу жалобъ на Мекленбургскую таможню; о доставленіи свѣдѣній относительно Бурьена	240
396	—	Ген. Фріану.	„	О перемѣщеніи войсковыхъ частей . . .	241
397	—	Ген. Бордесулю.	„	Тоже	—
398	—	Гр. С. Марсану.	„	Объ измѣненіи линіи военной почты между Штетиномъ и Данцигомъ; о перемѣщеніи войсковыхъ частей	242

Замѣченныя опечатки

Стр.	*Строка.*	*Напечатано.*	*Должно быть.*
22	19 сверху	serveillées	surveillées
23	4 снизу	Fridérick	Frédérick
25	13 „	pas	par
30	6 „	envoyé	envoyée
39	13 „	l'empereur	l'Empereur
—	12 „	d'etat	d'état
41	10 „	aprennent	apprennent
47	11 сверху	ce que je prouve (ce qui)	ce que je (ce qui?) prouve
50	16 „	Bougars	Bongars
—	21 „	Bougars	Bongars
52	14 снизу	a	à
66	11 „	Deffossès	Desfossès
73	11 „	prix	prix (?)
—	12 „	ei	et
74	10 сверху	. J'ai	, j'ai
96	20 снизу	nvite	invite
99	3 сверху	d'allemagne	d'Allemagne
107	1 „	pays	pays (?)
111	11 „	Wesphalie	Westphalie
116	3 снизу	13	18
118	21 сверху	cavallerie	cavalerie
123	18 снизу	l'Empéreur	l'Empereur
129	18 „	*Baltuz*	*Baltus*
135	10 „	Saugershausen	Sangershausen
137	18 сверху	Dessyl	Defsyl
138	7 снизу	uue	une
158	17 сверху	irent	tirent
163	11 снизу	monsieur	monsieur
167	23 „	oú	où
180	5 „	réglement	règlement
191	2 сверху	impulsion	l'impulsion
—	5 „	12-e léger, 21-e léger	12-e de ligne 21-e de ligne
207	15 „	Copenhagne	Copenhague
215	17 снизу	nouvelle marche	nouvelle Marche

Стр.	*Строка.*	*Напечатано.*	*Должно быть.*
216	12 сверху	recomande	recommande
218	14 снизу	lignes	ligues
224	4 сверху	Hauve	Hanoe
228	4 „	lagarnison	la garnison
—	10 „	suffisant	suffisants
234	15 „	réglements	règlements
241	13 „	isciplined	discipline
251	11 „	Pilkellen	Pilkallen
252	6 снизу	Peter-	Peters-
—	5 „	sbourg	bourg
263	19 „	lui	lui (me?)
275	20 „	Bougard	Bongars
284	1 „	divirses	diverses
288	2 „	cherchere	chercher
291	12 „	dans (des ?)	dans
297	9 сверху	prè-	pré-
311	3 „	réformer (?)	réformer.
326	13 снизу	28	30

1.

Императору Наполеону, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 14 octobre.

J'aurai l'honneur de présenter incessamment à V. M., l'état de situation de l'armée au 15 de ce mois, ainsi qu'elle me l'a demandé par sa lettre du 7.

En attendant, je crois devoir mettre sous les yeux de V. M., un état sommaire des 16 régiments d'infanterie, faisant connaître ce qui manquera à chaque régiment pour atteindre le complet de 4500 hommes par régiment, non compris l'artillerie régimentaire, et après l'arrivée des 490 hommes conscrits réfractaires et graciés, venus des dépôts de Wesel et Strasbourg.

V. M. m'a prescrit de donner aux régiments les plus faibles les autres détachements de ces dépôts qui seraient conduits par les cadres du 3-e bataillon du régiment de Walcheren; ces cadres conduisent, d'après les ordres du ministre de la guerre, les hommes destinés aux 15-e léger et 25-e de ligne, dont les 5-s bataillons n'avaient point envoyé de cadres ni à Wesel ni à Strasbourg.

Lorsque l'armée aura reçu 2700 conscrits de Wesel, 4500 de Strasbourg et 626 graciés il lui manquera 5896 hommes au complet; et encore je ne compte pas les déserteurs des détachements de Wesel et de Strasbourg, qui sont presque tous en ce marche dans ce moment.

V. M. m'avait annoncé 10.000 conscrits de Wesel et de Strasbourg; il n'y a eu que 7826 de désignés; et je viens de recevoir de Wesel un rapport qui porte que le ministre de la guerre y a envoyé des ordres pour prendre dans le dépôt de conscrits réfractaires, . . . 900 hommes pour le 19-e de ligne

900 . . . . pour le 93-e

Et 900 . . . . pour le 11-e léger

J'ignore si cette disposition ne nuira point au complet du corps de l'armée; je ne devrais plus alors, compter que sur les 3000 conscrits que V. M. annonce, de Bellisle et de l'isle de Rhé; et ce nombre serait insuf-

fisant; car en calculant approximativement le nombre de déserteurs de ces détachements de réfractaires, il faudrait en tout au moins 7000 hommes pour atteindre le complet ordonné par V. M.

J'ai écrit à Strasbourg et à Wesel pour qu'on me fasse connaître le nombre de conscrits qui restera après le départ des détachements qui ont été désignés pour l'armée, afin d'en faire la répartition suivant la force des corps.

2.

Императору Наполеону, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 14 octobre.

Le décret de V. M. en datte du 29 juin, ayant arrêté, que les 4 bataillons du train d'artillerie attachés à l'armée d'Allemagne devront être complettés chacun à 1500 chevaux, j'ai l'honneur de vous adresser un état de situation de ces bataillons d'après lequel V. M. reconnaîtra que le manque au complet en chevaux de ces quatre bataillons, est de . . . 422.

En conséquence, je la prie de vouloir bien me faire connaître ses intentions sur l'achat de ces chevaux.

Le nombre des chevaux qui sont absolument hors de service et à réformer, par conséquent, est de . . . . 156.

Ces chevaux occupent très inutilement des soldats du train; si l'intention de V. M. est de les reformer et remplacer, le nombre des chevaux nécessaires pour les quatre bataillons du train d'artillerie attachés à l'armée d'Allemagne, sera de . . . . 578.

3.

Императору Наполеону, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 14 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les copies que m'adresse le général Teste, gouverneur de Custrin, d'une lettre, qu'il a reçue des magistrats de la ville sur un nouveau recrutement, et de la réponse qu'il y a faite. J'ai approuvé sa conduite, et j'ai écrit aux autres gouverneurs d'en agir de même en pareil cas.

J'adresse également à V. M. des notes que je reçois de Berlin, elles sont de l'ordonnateur Monnay.

4.

Военному министру, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 14 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. un état d'après lequel elle verra que le manque au complet des 4 bataillons du train d'artillerie attachés à l'armée d'Allemagne d'après l'arrêté de S. M. l'Empereur en date du 29 juin dernier, est de . . . . . 422.

Cet état lui fera également connaître que le nombre des chevaux absolument hors d'état de rendre aucun service, est de . . . . . 156.

Je prie V. E. de me faire connaître les intentions de S. M., et si elle ordonne le remplacement de 422 chevaux manquant, ainsi que celui des 156 à reformer.

Alors le nombre des chevaux nécessaires pour porter à 1500, chacun des quatre bataillons, sera de . . . . . 578.

5.

Генералу Раппу, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 14 octobre.

Mon cher Général, je dois vous informer de ce qui se passe en Prusse. Monsieur le comte de St. Marsan me mande, par une lettre du 10 du courant, qu'ayant porté à la connaissance du gouvernement prussien, que les travaux étaient dans la plus grande activité, le roi a paru étonné que ses ordres soient restés sans éxécution. Il a dû rappeller le général Blucher et le remplacer par le général Tauenzin.

Monsieur le comte de St. Marsan ne doute point cette fois de l'éxécution des ordres du roi.

Lorsque dans un état, des autorités se permettent d'enfreindre les intentions de leurs souverains, on doit s'attendre à tout; mettez-vous bien au courant, mon cher Général, de tout ce qui se passe, si on cesse les travaux et si les recrues rentrent.

J'ai envoyé à monsieur de St. Marsan un extrait du rapport de l'officier que vous avez envoyé à Graudentz.

6.

Генералу Тесту, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Teste. Hambourg, le 14 octobre.

J'ai reçu, monsieur le Général, votre lettre du 11, ainsi que les copies qui y étaient jointes de la lettre que vous avez reçue des magistrats de Custrin, et de votre réponse. Non seulement, j'approuve votre réponse et votre conduite, mais encore, j'en écris aux gouverneurs de Stettin et Glogau, pour leur recommander d'en agir de même, si pareille demande leur était faite.

7.

Генераламъ Либерту и Жакино, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Liebert et Jacquinot. Hambourg, le 14 octobre.

Le gouverneur de Custrin m'informe, monsieur le Général, que les magistrats de la ville, lui ont demandé qu'il soit permis à la commission prussienne, qui tous les ans vient dans chaque cercle, pour lever les hommes dans le cas de servir, congédier ceux qui ne le sont pas etc., pour ce qui concerne le territoire de Custrin, dans les faubourgs de la ville ou dans le rayon de la place. Le général Teste a répondu que les rassemblements dont on lui parlait étant contraires aux conventions, il ne pouvait y donner son consentement. Non seulement, j'approuve la réponse du général Teste, mais encore, je vous la communique, pour qu'en pareil cas, vous en agissiez de même.

8.

Князю Понятовскому, 14 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 14 octobre.

J'ai l'honneur d'accuser à V. A. réception de sa lettre du 5 octobre et du rapport qui y était joint, dont j'ai transmis copie à S. M.

J'ai reçu avant hier soir, une dépêche de monsieur le comte de St. Marsan, datée du 10 octobre, par laquelle il me mandait, qu'ayant dû porter à la connaissance du gouvernement prussien, les avis qu'il avait reçus sur la continuation des travaux et des préparatifs militaires, le premier mouvement du roi à cette nouvelle, avait été de faire arrêter le général Blucher, comme coupable de désobeissance, mais que S. M. s'était borné à le rappeller et le faire remplacer par le général Tauenzin qui doit à son passage à Stettin, avoir une entrevue avec le général Liebert, et se concerter avec lui.

Monsieur le comte de St. Marsan attribuait à des brouillons, l'inéxécution des ordres du roi de Prusse pour la cessation des travaux, et ne doutait pas que l'arrivée du général Tauenzin ne les fit cesser, et que tous les

travailleurs et recrues ne rentrassent chez eux. Il faut avouer que l'influence de ces brouillons était bien grande, puisque partout, à Graudentz entre autres, leur influence et volonté étaient suivies; il faut donc observer ce qui va se passer; je prie V. A. de prendre des renseignements et de s'assurer si cette fois, les ordres du roi de Prusse vont recevoir leur éxécution.

Par ces détails, vous jugerez, monsieur, que je ne puis vous exprimer aucune idée sur la dislocation de vos troupes, cela doit dépendre de la conduite des prussiens et de la dislocation des troupes russes que personne ne doit mieux connaître que V. A.; elles doivent être placées de manière à être réunies et à ce qu'une attaque inopinée ne puisse vous empêcher de les rallier, il ne faut donc laisser sur les frontières que des partis et prendre des mesures telles que l'on ne puisse enlever vos cantonnements.

9.

Графу Шабану, 15 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de Chaban. Hambourg, le 15 octobre.

Je vous envoie un croquis de la route de Wesel à Hambourg. Je désirerais que l'on y joignit un rapport sur l'état actuel de toute cette route, avec un apperçu de ce qui pourra encore être fait pendant cette saison, et de ce qui restera à faire pour l'année prochaine.

Je voudrais que le rapport et les renseignements fussent bien clairs afin de pouvoir les adresser à S. M.

10.

Военному министру, 15 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 15 octobre.

J'ai l'honneur d'accuser à V. E. la réception de sa lettre du 10 de ce mois, par laquelle elle me fait connaître que la 6-e division doit être organisée dans le courant de ce mois.

V. E. compte les 127-e, 128-e et 129-e régiments à 3 bataillons, et ajoute que S. M. désire que ces régiments soient portés le plutôt possible à 4 bataillons et une compagnie d'artillerie régimentaire.

J'adresse ci-joint à V. E. la situation de ces trois régiments; elle verra que lorsque la conscription actuelle sera rentrée, il manquera encore

700 et tant d'hommes à chaque régiment, pour pouvoir être complets à 900 hommes par bataillon, pour trois bataillons seulement par régiment.

La conscription actuelle ne donnera pas la quantité d'hommes sur laquelle on pouvait compter, parce qu'on y a compris beaucoup de conscrits, qui depuis longtemps sont absents, en Angleterre ou ailleurs.

Je ne pense donc pas qu'il soit possible de completter, dans ce moment, les 3 bataillons des 127-e, 128-e et 129-e régiments et ils ne pourront l'être qu'au moyen de la 1-ère levée qui sera ordonnée; à moins que S. M. ne juge convenable d'envoyer des conscrits de France, comme elle en donne au 33-e régiment d'infanterie légère.

On s'occupe, dans ce moment, de l'organisation de l'artillerie régimentaire. Tout ce qui doit composer l'artillerie de la 6-e division peut être réuni au 1-er ordre.

Il en est de même des sapeurs, et de la 6-e compagnie d'équipages militaires.

Je vais donner des ordres pour faire préparer, dans les environs de Bremen, les cantonnements du 11-e régiment d'infanterie légère. Je prie V. E. de vouloir bien me faire connaître si l'artillerie régimentaire de ce corps est formée. On pourrait alors lui laisser à Wesel, son matériel d'artillerie, qu'il emmenerait avec lui, à son départ de cette place.

11.

Генераламъ Фріану, Гюденю, Дессэ, Компану и Барбанегру, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux: Friant, Gudin, Dessaix, Compans et Barbanègre. Hambourg, le 16 octobre.

On a reconnu généralement qu'il était nuisible de prendre un certain nombre d'hommes par compagnie, pour flanqueurs et tirailleurs, et qu'il était préférable de prendre des compagnies entières.

Les compagnies des voltigeurs qui sont des compagnies d'élite, ne peuvent sans souvent de graves inconvénients faire ce service, il m'a donc paru convenable que les compagnies qui peuvent être dans le cas de faire ce service, y soient éxercées.

Comme il est important pour mettre de l'uniformité, qu'il y ait des bâses d'adoptées, je vous adresse, mon cher Général, un résumé de manoeuvres, aux quelles je vous invite à faire exercer les régiments sous vos ordres, soit d'infanterie légère où d'infanterie de ligne. Je désire que l'on profite de la saison actuelle pour y faire exercer les troupes.

Faites faire de suite une expédition de cette instruction pour chacun des colonels des régiments sous vos ordres et pour chacun général de brigade; recommandez du reste qu'il n'en soit pas fait plus de copies.

Les compagnies des voltigeurs devant avoir déjà des connaissances de ces manoeuvres, il sera bon d'exercer pour la première fois les compagnies du centre avec les compagnies de voltigeurs, c'est à dire un (une?) de chaque, en mêlant les fusiliers avec les voltigeurs.

Je vous serai obligé de me faire connaître les mesures que vous aurez prises, et les progrès des troupes dans ces exercices qui ne peuvent que développer l'intelligence des soldats et même des officiers, en les faisant sur différents terreins.

(Au général Dessaix) Il sera inutile, mon cher Général, que vous envoyez copie de cette instruction au 33-e léger, attendu que j'en envoie copie au général Barbanègre, pour qu'il lui en remette une expédition.

Manoeuvres pour une compagnie de Tirailleurs ou de Flanqueurs.

La compagnie designée pour éclairer une colonne ou couvrir une ligne, se portera aussitôt que son capitaine en aura reçu l'ordre, à 200 pas de la ligne ou de la colonne; arrivée au centre de l'espace qu'elle doit couvrir ou éclairer, le capitaine l'arrêtera et formera la ligne des tirailleurs de la manière suivante.

Article 1-er.

Couvrir la tête d'une colonne ou le front d'une ligne.

Le capitaine de la compagnie des tirailleurs, ayant fait halte au point où la section de réserve doit demeurer, divisera sa compagnie en 3 sections et commandera:

Sections de droite et de gauche, par le flanc droit et le flanc gauche, à 100 pas sur la droite et la gauche—marche.

A ce commandement, les lieutenants se mettront en marche avec leurs sections.

Le sergent major, deux sergents, deux caporaux, deux tambours ou cornets, (s'il y en a 4 dans la compagnie) demeureront avec le capitaine à la section du centre.

Les lieutenants arrivés à 100 pas sur les points de droite et de gauche où ils doivent s'arrêter, feront faire halte à leurs sections et commanderont, savoir:

Le lieutenant, chef de la section de droite.

1-o Premier et second rangs par le flanc gauche—gauche.

2-o à 15 pas par file, prenez vos distances—marche.

Le sous—lieutenant, chef de la section de gauche.

1-o Premier et second rangs par le flanc droit—droite.

2-o à 15 pas par file, prenez vos distances—marche.

A ce commandement, les files des deux premiers rangs des sections de droite et de gauche prennent leurs distances à 15 pas et marchent jusqu'à ce qu'elles se rencontrent.

Le 3-e rang, le sergent, les caporaux, un tambour ou cornet, demeureront en réserve avec l'officier.

Remarque.

Ces réserves doivent fournir des remplacements à la ligne, des renforts aux points attaqués fortement, et aux officiers des escortes qui ne doivent jamais les quitter: ces escortes destinées à servir de points de raliement et de retraite, devront être de 6 hommes, au moins.

Si un sous-officier est détaché pour porter des ordres aux tirailleurs, il devra toujours être accompagné d'un fusilier tiré des réserves.

Les distances étant prises, les lieutenants feront battre le pas ordinaire ou sonner la marche.

A ce signal, les files de tirailleurs se portent à 100 pas en avant.

Remarque.

Les tirailleurs doivent toujours marcher deux ensemble afin de se secourir mutuellement. Ils ne doivent faire feu que l'un après l'autre, de manière que l'un des deux demeure toujours chargé.

Autant que possible, la ligne des tirailleurs couvrant la tête d'une colonne, devra décrir une portion de cercle dont la tête de la colonne serait le centre.

Article 2.

Couvrir la queue d'une colonne ou la retraite d'une ligne.

Mêmes dispositions qu'à l'article premier.

Remarques.

Dans la retraite d'une ligne, le cordon des tirailleurs devra se maintenir parallèle à la ligne.

Le capitaine d'une compagnie de tirailleurs ne doit jamais perdre de vue la colonne ou la ligne: dans le cas où le terrein l'empêcherait de l'appercevoir, il placera des sous-officiers ou soldats, de manière à le tenir averti de tous ses mouvements.

Le pas des tirailleurs se règle sur celui de la colonne ou de la ligne.

Article 3.

Couvrir un seul flanc de la colonne.

Mêmes dispositions qu'à l'article 1-er.

Remarque.

Le cordon des tirailleurs étant établi, marchera par le flanc ainsi que les réserves en suivant la direction de la colonne.

Article 4.

Couvrir avec une seule compagnie les deux flancs de la colonne.

Le capitaine divisera la compagnie en deux sections et commandera:

1-o Première section, en avant sur le flanc droit de la colonne—marche.

2-e Deuxième section, en avant sur le flanc gauche de la colonne—marche.

A ce commandement, le sous-lieutenant se portera avec la 1-ère section sur le flanc droit de la colonne à 100 pas environ.

Le lieutenant avec la 2-e section, à la même distance sur le flanc gauche.

Le capitaine suivra le mouvement de l'une des deux sections, accompagné de son sergent-major, d'un sergent, deux caporaux, dix fusiliers et d'un ou deux tambours ou cornets.

Les sections arrivées à 100 pas de la colonne, seront arretées et fermées en ligne de tirailleurs de la manière prescrite à l'article 1-er.

Remarque.

Des flancs de la colonne étant ainsi couverts, le capitaine se portera avec son escorte sur les points les plus menacés, d'où il enverra ses ordres à ses lieutenants, soit par un sergent de son escorte, soit par le moyen des batteries ou sonneries.

Article 5.

Changements de direction.

Aussitôt que les officiers de tirailleurs appercevront un changement de direction de la colonne ou de la ligne, ils en previendront les tirailleurs par le moyen des sonneries ou batteries, et en envoyant des sous-officiers pour porter leurs ordres et s'assurer que le mouvement s'éxécute, ils devront se porter au point sur lequel le changement de direction s'opérera.

Article 6.

Changements de front.

L'un des lieutenants se portera au pivot sur lequel se fera le changement de front, et fera sonner où battre jusqu'à ce qu'il voye que le mouvement des tirailleurs s'opère ainsi qu'il est prescrit.

Tandis que le capitaine qui se sera porté avec sa réserve à la nouvelle place qu'elle devra occuper, s'assurera par ses sous-officiers de l'éxactitude et de la régularité du mouvement, l'autre lieutenant soutiendra avec son escorte l'aîle qui se portera en avant.

Article 7.

Marche.

Non seulement les tirailleurs devront être éxercés au pas ordinaire et au pas accéléré; mais ils devront encore l'être au pas de course, car c'est à la course qu'ils devront faire les changements de direction, de front, et la charge pour enlever un bois, un village, et toutes les positions où ils n'ont pas à craindre d'être chargés par la cavalerie.

C'est aussi à la course qu'ils devront se replier sur les pelotons de réserve, leorsque la cavalerie se présentera pour les charger, à moins qu'ils ne puissent se cacher dans un trou, un fossé, une haye d'où ils pourront tirer sur elle avec sécurité.

Dans les plaines, les tirailleurs devront marcher dans le plus grand ordre avec calme, sang froid et silence; ménager leurs feux et se tenir prêts à éxécuter tous les mouvements qui leur seront ordonnés.

Quand on place des tirailleurs sur les flancs en tête ou en queue d'une colonne marchant dans une plaine découverte, on a pour motif non seulement d'être averti des mouvements de l'ennemi; mais encore de tenir les tirailleurs d'infanterie et de cavalerie assez éloignés pour que leurs bases n'arrivent pas à la colonne.

Si la plaine à travers laquelle la colonne s'avance est sillonnée de ravins et présente de petites colines où des bouquets de bois, les tirailleurs devront entrer dans les ravins, les fouiller, gravir les sommets des mamélons, tourner et fouiller les bouquets de bois.

Si l'on rencontre une maison, un château, une chaumière, le capitaine enverra une escorte suffisante pour les fouiller, et s'il y a lieu de penser que l'ennemi s'y trouve, il fera prévenir sur le champ le commandant de la colonne, resserera sa ligne, et prendra toutes les précautions nécessaires pour n'être pas surpris ni accablé par une attaque brusque.

Si les tirailleurs doivent traverser un village, le capitaine marchera en dehors avec sa réserve et prendra un poste avantageux jusqu'à ce que les tirailleurs aient fouillé le village dont il fera occuper les avenues principales par ses lieutenants et leurs escortes afin que les tirailleurs puissent se retirer sur eux en cas de besoin.

Si les tirailleurs marchent dans les bois où dans un terrein coupé de fossés, couvert de haies, de ruines, etc. ils ne devront s'avancer qu'avec les plus grandes précautions, s'embusquer s'ils rencontrent l'ennemi et profiter de tous les

accidents qui se présentent pour prendre sur lui la supériorité et le forcer à leur abandonner le terrein.

Si l'ennemi s'est embusqué, il faut le tourner; quelques braves en s'élançant sur le sommet d'un rocher, d'une ruine où d'un retranchement, ou en franchissant un fossé derrière lequel l'ennemi, se croyait en sureté, ont presque toujours réussi à le débusquer et à lui faire éprouver une perte considérable.

En s'avançant, les officiers de tirailleurs doivent porter leur attention, non seulement sur les mouvements de l'ennemi et de leurs troupes, mais encore observer avec soin les formes du terrein dont ils peuvent tirer parti dans le cas d'un combat de pied ferme où d'une retraite, et remarquer les ressources qui s'offrent, soit pour jetter de petits ponts, soit pour se retrancher à la hâte, s'il en était besoin.

Article 8.

Manoeuvres de tirailleurs pour l'attaque d'un village ou d'un retranchement.

On suppose une ligne de tirailleurs soutenue par ses réserves et dans l'ordre qui a été décrit plus haut, s'avançant de front à l'attaque d'un village, d'un retranchement, d'une ferme, d'un bois, d'un mamelon etc.

Il est probable que l'ennemi attaqué sur toute l'étendue de son front, se déploiera autant que possible pour offrir partout une résistance égale; mais si le commandant des attaquants s'est fait deux bonnes réserves et s'il donne le signal à ses tirailleurs de s'élancer à la course vers les deux extrêmités de la ligne, pour attaquer avec impétuosité les flancs et les derrières de l'ennemi, tandis qu'il lançera une réserve sur le front que l'ennemi aura naturellement dégarni, pour envoyer au secours de ses flancs attaqués; il n'y a point de doute qu'il obtiendra un succès complet. La deuxième réserve, ne devra marcher qu'au pas, et ne s'engager qu'autant qu'il serait nécessaire pour soutenir la première aux prises avec l'ennemi.

La même attaque peut s'éxécuter par des réserves sur les flancs de l'ennemi pendant que les tirailleurs après s'être réunis à la course sur le centre, attaqueront vivement le front de l'ennemi.

Remarque.

On ne saurait trop exercer les tirailleurs à se porter à la course du centre de la ligne aux extrêmités, et des extrêmités au centre.

Cette manoeuvre peut procurer de grands avantages dans une foule de circonstances; elle doit être étudiée avec soin par les officiers.

Article 9.

Formations contre la cavalerie.

Les réserves de tirailleurs doivent toujours marcher avec le plus grand soin et se tenir prêtes à se former en cercle.

Si la réserve étant en ligne, la cavalerie se présente brusquement, l'officier commandera:

1-o En arrière à droite et à gauche, former le cercle—marche.

A ce commandement, les aîles de droite et de gauche marcheront en arrière jusqu'à ce qu'elles se rencontrent.

Si la réserve est en colonne, l'officier commandera:

Serrez la colonne—marche.

A ce commandement, les sections serreront en masse, les files de droite et de gauche feront face à l'ennemi. Les tirailleurs de la ligne qui rentreront, seront placés sur les angles de la colonne.

Article 10.

Passage des lignes ou remplacement des tirailleurs.

Si le capitaine juge à propos de remplacer la section qui forme la ligne des tirailleurs par celle qui forme la réserve, il enverra successivement de sa réserve des hommes qui iront prendre la place des tirailleurs et raliera à lui ceux qui auraient été remplacés.

Les lieutenants veilleront à ce que ces remplacements se fassent avec ordre, précaution et intelligence.

Remarque.

Les officiers et sous officiers qui commandent les petites réserves où escortes, devront veiller avec soin à ce que la ligne des tirailleurs marche dans le plus grand ordre, et dans la direction ordonnée; ils doivent éxciter l'élan dans les charges et les marches précipitées, soutenir le pas et le ralentir autant qu'ils le jugent utile dans la retraite, arrêter la ligne quand ils en reçoivent l'ordre, empêcher que les soldats ne quittent leur poste pour emporter les blessés; le capitaine devant seul donner des ordres pour ce service.

Article 11.

Signaux.

Mouvement.	Sonneries.	Batteries.
Déployement.	Déployement.	La breloque.
Raliement.	Raliement.	Aux drapeaux.
Retraite.	Retraite.	Retraite.
Marcher à droite.	Marche à droite.	La grenadière.
Marcher à gauche.	Marche à gauche.	Les trois coups de charge.
La charge.	La charge.	La charge.
Marche lente.	Pas ordinaire.	Pas ordinaire.
Marche précipitée.	Marche précipitée.	La charge avec roulement.
S'arrêter.	La messe.	La messe.

Nota. On a désigné pour les tirailleurs les batteries dont on fait le moins d'usage dans une colonne en marche afin d'éviter toute confusion entre les mouvements de la colonne et ceux des tirailleurs: on pourra donner aux tambours-majors l'ordre de ne faire battre la grenadière ni les trois coups de charge tant que la colonne sera flanquée de tirailleurs.

Les sonneries et batteries ont été choisies parmi celles de l'ordonnance pour qu'elles soient générales.

12.

Генералу Морану, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Morand. Hambourg, le 16 octobre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 16 et les 5 expéditions de votre projet pour apprendre à toutes les troupes le service des tirailleurs, il m'a paru parfaitement remplir cet objet et je les adresse à tous les généraux commandants les divisions d'infanterie, avec invitation de profiter du reste de la saison pour y faire exercer toutes les compagnies; en vous remerciant, mon cher Général, je vous prie d'adresser une expé-

dition de ce projet, dont vous aurez certainement conservé une minute, à vos généraux, et colonels, en leur prescrivant de s'y conformer et d'y exercer de suite les troupes.

Les compagnies de voltigeurs devant avoir déjà connaissance des manoeuvres, il sera bon d'exercer les premières fois avec elles les compagnies du centre; c'est à dire une de chaque, en mêlant les fusiliers avec les voltigeurs.

Je vous serai obligé de me faire connaître les mesures que vous aurez prises, et les progrès des troupes dans ces exercices, qui ne peuvent que développer l'intelligence des soldats et même des officiers, en les faisant faire sur différents terreins.

13.

Императору Наполеону, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 16 octobre.

Je place sous les yeux de V. M. un rapport du commissaire général de police relatif à 60 pièces de la correspondance anglaise.

On y voit que les communications de la Prusse avec l'Angleterre, bien loin d'avoir été interrompues, paraissent jamais n'avoir eu une aussi grande activité qu'en ce moment, puisqu'il est question de 60 bâtiments armés à la fois dans le seul port de Memel.

La conscription continue et embrasse les hommes de tous les états et de toutes les tailles.

Les introductions n'éprouvent aucune difficulté, puisqu'il suffit de faire aborder à Liebau, pour avoir l'assurance que la circulation de son chargement en sera libre dans toute la Prusse.

Cette analise offre aussi quelques détails sur l'esprit des colonies espagnoles et l'espoir qu'on conçoit en Angleterre de les voir se déterminer à l'indépendance.

On y rencontre aussi quelques motifs de mesures à prendre, dont les commissions de recouvrement vont s'occuper.

14.

Императору Наполеону, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 16 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. différents rapports des places de l'Oder, de Berlin, de Varsovie et de Dresde. Dans les circonstances actu-

elles, je crois devoir tout lui transmettre parce qu'on ne peut pas expliquer tout ce qui se passe en Prusse.

Je rappelle à V. M. que la note signée Jacques, est de l'ordonnateur Monnay.

15.

Генералу Либерту, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 16 octobre.

J'ai reçu, mon cher Général, vos lettres des 12 et 13 de ce mois; nous devons incessamment nous appercevoir de l'effet des promesses que vous a faites monsieur le général Tauenzin, ne négligez rien pour en être promptement informé, je n'ai à ce sujet, rien à ajouter à mes précédentes lettres. J'approuve que vous ayez autorisé le rachat des deux chevaux et des armes des deux hussards prussiens qui ont deserté vous avez par là donné une preuve de l'intention où nous sommes de faire tout ce qui peut tendre au maintien de la bonne harmonie, et c'est entrer dans les intentions de l'Empereur.

J'adresse vos deux rapports à S. M., elle y trouvera une nouvelle preuve de votre zèle pour le bien de son service. Je n'ai aussi qu'à me louer des rapports que vous me faites, vous êtes parfaitement instruit.

16.

Генералу Тесту, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Teste. Hambourg, le 16 octobre.

J'ai reçu, monsieur le Général, votre rapport du 9 au 10 octobre, ainsi que le premier rapport qui y était joint, de l'officier que vous avez envoyé visiter les postes de correspondance de Custrin à Glogau.

Il sera bon lorsque cet officier rentrera, que vous lui fassiez donner sa parole d'honneur d'être véridique, parce que souvent plusieurs de ses compatriotes, croyant rendre service, font des rapports éxagérés; je désire au surplus que vous envoyez un officier français à Francfort, même votre aide de camp, afin de s'assurer si on y fait des travaux, ce qui me parait invraisemblable.

17.

Генераламъ Либерту и Тесту, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Liebert et Teste. Hambourg, le 16 octobre.

Le gouverneur de Glogau me rend compte, monsieur le Général, que le 5 octobre il est passé à Crossen 400 hommes d'infanterie venants

de Neisse et se rendants à Cosslin, que la plupart de ces hommes étaient sans uniformes, mais tous armés.

Je désire que vous fassiez vérifier ce rapport.

18.

Генералу Бордесулю, 16 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Bordessoult. Hambourg, le 16 octobre.

Je vous rappelle, mon cher Général, les promesses que vous m'avez faites d'employer les moyens que vous avez pour vous tenir au courant, et me faire part de ce qui se passe en Prusse. Voici l'état des choses:

Les travaux de Colberg et Graudentz continuaient malgré les engagements du gouvernement prussien, les recrues et les travailleurs étaient conservés.

Sur les plaintes portées par notre ambassadeur, le gouverneur prussien a paru très étonné de l'inéxécution des ordres qu'il avait donnés. Le général Blucker a été rappellé et remplacé par le général Tauenzin, qui à son passage à Stettin le 12, a annoncé que la ferme résolution de son souverain, était de faire tout ce qui serait agréable à l'Empereur, et qu'aussitôt son arrivée à Colberg, il allait faire cesser les travaux et renvoyer les ouvriers et recrues.

Monsieur le comte de St. Marsan ne doute point que le roi ne soit de bonne foi, mais il reconnait qu'il éxiste en Prusse un fort parti, dont un des principaux chefs, est le général Blucker qui veut pousser la Prusse à sa perte; monsieur de St. Marsan a la plus grande confiance dans le caractère du général Tauenzin.

Sous peu de jours, on doit en voir des résultats; assurez vous que les préparatifs militaires cessent et que les travailleurs et les recrues rentrent; procurez vous des renseignements positifs à cet égard; a-t-on fait des levées de chevaux dans le pays où vous étes; tachez d'en connaître la quantité.

Il est inutile de vous observer, mon cher Général, que cette lettre est pour vous seul.

Envoyez moi des renseignements sur le gendarme qui m'a acheté onze chevaux.

19.

Императору Наполеону, 17 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 17 octobre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 14 octobre, où elle me donne l'ordre de faire partir pour Dantzig du 20 au 25 les régiments de Hesse et de Bade, et de faire remplacer à Custrin par le 33-e d'infanterie légère qui est à Magdebourg, et le 5-e régiment polonais, en dirigeant celui-ci sur Thorn.

Tous les ordres sont donnés pour l'éxécution de ceux de V. M. Je joins ici copie de ma lettre à monsieur de St. Marsan.

J'ai cru devoir faire partir avec le 33-e d'infanterie légère toute l'artillerie de la division Dessaix, la phrase ou monsieur de St. Marsan me dit, „de sorte que toute la division Dessaix, se trouvera entre Stettin et Custrin", m'a déterminé à donner cet ordre.

20.

Императору Наполеону, 17 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 17 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports des places de l'Oder, on voit toujours des travailleurs se diriger sur Colberg, mais à la date de ces rapports, les ordres du général Tauenzin ne pouvaient pas encore être éxécutés.

Le courrier arrivant de Dantzig a encore rencontré dans la nuit du 14 au 15 entre Platten et Roman, environ 80 voitures chargées de bois pour fascines, se rendant à Colberg, il en avait rencontré déjà une pareille quantité à la même hauteur dans la nuit du 9 au 10; ainsi que des voitures de grains et fourages.

21.

Графу С. Марсану, 17 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 17 octobre.

Le gouverneur de Custrin a reçu le 11 de ce mois une lettre des autorités locales, qui lui demandaient l'autorisation de faire opérer dans

les faubourgs de la place ou dans le rayon, la revue des hommes susceptibles de servir et de ceux qui en sont incapables, le général pensant que ces rassemblements seraient contraires aux conventions et à ses instructions a refusé de donner cette autorisation; il doit vous avoir fait part de cette circonstance.

Je n'ai encore rien à vous mander, monsieur le Comte, qui annonce l'éxécution des engagements du gouverneur prussien, le passage de travailleurs pour Colberg, continue toujours; il est vrai qu'on ne peut encore s'appercevoir de l'effet que produiront les ordres du général Tauenzin, mais je dois observer qu'à la date de ce rapport, on ne pouvait encore être informé de l'effet des ordres dont le général Tauenzin a dû être porteur.

22.

Графу С. Марсану, 17 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 17 octobre.

J'ai transmis dans le temps à S. M. la réclamation de la ville de Stettin sur la surcharge des troupes. J'ai été autorisé à diriger deux des régiments qui sont dans cette place sur Dantzig, ce qui remplit le double but, de remplacer les pertes que la garnison de Dantzig a faites par les maladies d'automne, et en même temps de soulager la ville de Stettin.

J'ai été également autorisé à faire rentrer dans le grand duché de Varsovie, le 5-e régiment polonais qui était à Custrin, et de le remplacer par un régiment français: à cet effet, un régiment de la garnison de Stettin se rend à Custrin; et le lendemain de son arrivée, le 5-e polonais partira; et le régiment français qui part de Stettin, y sera remplacé par un des régiments de la garnison de Magdebourg.

Tous ces mouvements s'éxécutent, et j'ai cru devoir en informer V. E., pour qu'elle puisse en donner communication au gouvernement prussien, si on lui demandait des explications et éviter que l'on ne tirât de fausses conjectures; et empêcher l'effet des rapports éxagérés auxquels ces mouvements donneront lieu suivant l'usage.

Par ces dispositions, la ville de Stettin et la Prusse seront soulagées de deux régiments.

23.

Адмиралу Верюэлю, 17 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur l'amiral Werhuel. Hambourg, le 17 octobre.

Je vous ai fait connaître, mon cher Amiral, que j'avais transmis à S. M. votre demande sur le rappel des bateaux canoniers qui sont dans la Baltique, ces bâtiments n'étant pas propres à cette mer et pouvant être d'une grande utilité dans les stations qui assurent la navigation des vaddens. S. M. fait connaître que d'après vos observations, il faut faire rentrer ces bâtiments pour augmenter ces stations; je vous invite, mon cher Amiral, à donner de suite des ordres en conséquence; envoyez les par un officier, et laissez ignorer à tout le monde les ordres que vous donnez, et faites en sorte même que l'officier à qui vous adresserez l'ordre, ignore en partant, sa véritable destination.

S. M. demande que l'on lui fasse connaître quelle est l'espèce de bâtiments qui convient dans la Baltique, il demande un rapport sur l'utilité dont seraient les corsaires dans cette mer.

L'Empereur pense qu'il serait bon d'y avoir des corsaires au compte de l'Etat.

Je vous prie, mon cher Amiral, de me faire un rapport qui puisse remplir les intentions de S. M. qui me demande aussi de lui rendre compte de la situation de la navigation des vaddens.

24.

Императору Наполеону, 18 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 18 octobre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 14 octobre, par laquelle elle me donne l'ordre de faire rentrer dans la mer du Nord, pour y augmenter les stations qui assurent la navigation des vadden, les bateaux qui sont dans la Baltique.

J'ai écrit à cet égard à l'amiral Werhuel. Je vous adresse, Sire, les renseignements qui viennent de m'être transmis par cet amiral, et que V. M. me demande par sa lettre du 14, sur la situation de la navigation des vadden, et sur l'espèce de batiments qui convient dans la Baltique.

J'aurai l'honneur d'adresser incessamment à V. M. un rapport sur l'utilité dont seraient des corsaires dans cette mer.

25.

Генералу Дессэ, 18 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Dessaix. Hambourg, le 18 octobre.

Je m'apperçois, monsieur le Général, que le régiment de cavalerie française, où il y a le plus de désertion, est le 7-e régiment de hussards; il m'est revenu, qu'un des motifs de cette désertion, était les mauvais traitements que les officiers faisaient éprouver aux hussards, il m'a même été assuré qu'on leur donnait des coups de bâton; prenez des renseignements à cet égard, et si cela est vrai, je vous charge de témoigner tout mon mécontentement au colonel et au corps d'officiers, et de leur déclarer que je ferai arrêter le premier officier qui se permettra de frapper un hussard; on ne doit se servir du bâton que pour ceux qui lâchent pied sur le champ de bataille; là tout est permis, mais hors ce cas, et pour tout le service, on doit se conformer aux décrêts de l'Empereur et aux règlements sur les punitions. Je désire, mon cher Général, que vous preniez, mais bien secrettement des renseignements à cet égard, parce qu'il serait possible que les rapports que j'ai reçus, fussent inexacts.

26.

Генералу Жакино, 18 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 18 octobre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 6 de ce mois, où vous me faites part que S. M. vient de vous accorder une nouvelle dotation; c'est à vos bons services, mon cher Général, et à la munificence de notre grand Souverain, qui comble de bienfaits ses bons serviteurs, que vous devez cette nouvelle marque de bienveillance de sa part.

27.

Князю Понятовскому, 18 октября 1811 г., изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 18 octobre.

J'ai l'honneur de prévenir, V. A., que j'envoie par ce courrier, l'ordre au général Liebert, de faire partir de Stettin un régiment pour Custrin, le régiment partira le 21 où le 22; à son arrivée, le gouverneur de Custrin, reçoit l'ordre de faire partir de cette place le régiment polonais; son départ pourra donc avoir lieu le 23 où le 24; il sera dirigé sur Posen et de là sur Thorn; il emportera avec lui sa solde pour les mois d'octobre et de novembre; le payeur de Dantzig reçoit des ordres, pour la faire éxactement à ce régiment, à compter du mois de décembre.

Je prie V. A. de vouloir bien donner des ordres pour que les 4 bataillons de ce régiment soient complettés le plutôt possible, et pour qu'il reçoive les subsistances de vos magasins lorsqu'il sera sur le territoire du Duché.

Le gouverneur de Custrin est chargé de prendre des mesures et de donner des ordres, pour que les détachements qui seraient destinés pour ce régiment, ne soient plus dirigés sur Custrin.

Je prie V. A., lorsque ce régiment sera arrivé à Thorn, de l'employer aux travaux de cette place, afin de les pousser avec le plus d'activité possible.

Je la prie aussi de me faire connaître l'époque présumée où la place de Modlin sera en état de recevoir son artillerie, afin que je demande des ordres à S. M., pour vous envoyer les bouches à feu, que vous pourriez avoir à Custrin et Dantzig.

28.

Императору Наполеону, 19 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg,
le 19 octobre.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., l'état de situation de l'approvisionnement de Dantzig au 1-er de ce mois, comparé avec ce qui devrait exister en cas de siège pour 1500 hommes d'infanterie et 1000 chevaux.

Le manque au complet est considérable, particulièrement pour les grains, le riz, les légumes secs, la viande salée et les fourages.

Ce déficit augmente tous les jours, par suite de l'ordre que V. M. a donné le 13 juillet dernier, pour faire mettre en consommation les objets indiqués dans l'état № 2, ci-joint, excepté la chandelle et l'huile à bruler, et même le sel, dans le cas où il serait aussi rare qu'on le dit. V. M. ajoutait que la dépense devrait être payée par le ministre directeur sur les fonds menus, à l'exception de la partie des approvisionnements à conserver en réserve, qui serait imputée sur les fonds pour approvisionnement de siège, et d'après lequel on met les denrées en consommation.

D'après ces ordres, l'approvisionnement de la farine est intact, et j'ai l'assurance qu'il n'en a pas été délivré au service courant, pendant la dernière quinzaine de septembre; mais le général réclame, pour que l'on complette les approvisionnements de siège, et je regarde cette réclamation comme très fondée; l'intendant-général a déjà écrit plusieurs fois, à ce sujet, au ministre directeur, particulièrement pour les farines, la viande salée et les fourages.

V. M., par sa lettre du 3 avril, au ministre directeur, faisait connaître qu'elle s'en rapportait entièrement au général Rapp, pour aprovisionner la ville, en cas de besoin; et elle pensait, qu'outre l'approvisionnement que l'on pourrait prendre alors, sur le territoire de Dantzig, il serait nécessaire que la ville eût le sien.

Pour pouvoir remplir à la lettre les intentions de V. M., à ce sujet, je mets sous ses yeux la situation actuelle de l'approvisionnement de Dantzig, et je la prie de me faire savoir, si elle veut que l'on continue la consommation des approvisionnements de reserve, ou s'il ne convient pas de la suspendre entièrement; et même s'il n'importe pas de porter l'approvisionnement au complet, soit par achat, soit en s'assurant que les quantités nécessaires éxistent dans la ville ou dans son territoire indépendamment de la consommation des habitans?

L'augmentation de la garnison de Dantzig, au moyen des deux régiments de Bade et de Hesse Darmstadt rend d'autant plus instant, la décision que j'ai l'honneur de demander à V. M.

29.

Императору Наполеону, 19 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 19 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre que je reçois à l'instant du prince Poniatowski, qui regarde comme presqu'inévitable la dissolution de l'armée polonaise, si on ne fait par promptement les fonds pour acquitter ses dépenses.

30.

Императору Наполеону, 19 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 19 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports des places de l'Oder, du général Rapp et de Varsovie, ainsi que la déclaration du courrier qui a apporté les dépêches de Dantzig.

Tous s'accordent sur la continuation des préparatifs militaires en Prusse; ces rapports sont transmis à monsieur le comte de St. Marsan.

Dans 48 heures, on aura des nouvelles positives sur les mesures qu'aura prises le général Tauenzin à son arrivée à Colberg.

31.

Министру директору военной администраціи, 19 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au Ministre Directeur. Hambourg, le 19 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., la démission de monsieur l'ordonnateur Désirat. Il était attaché à la 32-e division militaire, et faisait les fonctions d'ordonnateur en chef, de l'armée, pendant l'indisposition de monsieur l'intendant général Chambon.

J'ai pris des mesures, pour que ces deux services fussent ordonnés et surveillés comme ils doivent l'être.

L'indisposition de monsieur Chambon continuant toujours, je regrette vivement pour le service de S. M., que cet estimable administrateur ait une santé tellement délabrée, qu'elle ne donne que peu d'espérance; il est indispensable de le remplacer provisoirement.

Je prie en conséquence V. E. de désigner un ordonnateur en chef pour l'armée, et en même temps de nommer aussi un ordonnateur pour la 32-e division.

Monsieur le commissaire Thomas fera en attendant, les fonctions de commissaire ordonnateur de la 32-e division.

Monsieur Fray signera pour monsieur l'intendant général indisposé.

32.

Императору Наполеону, 20 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 20 octobre.

Dans une lettre du 14 octobre V. M. me dit qu'il faudrait des tours dans toutes les isles de l'Ost-frise.

Le terrein de la plupart de ces isles ne permet pas d'y faire des travaux de terre; c'est surtout des ces isles que les tours dont le modèle a été arrêté par le comité des fortifications, est indispensable.

Je propose à V. M. d'ordonner qu'il en soit fait dans chacune des isles de l'Ost-frise. Comme la saison est trop avancée maintenant, ce ne serait que pour la fin de mars, qu'on pourrait y travailler, mais on pourrait dès à présent s'occuper à ramasser et transporter les matériaux. Je demande des ordres à V. M. à cet égard, et je la prierais, si elle approuve cette mesure, de faire (mettre?) 50 à 60.000 francs à la disposition du génie, pour le rassemblement de ces matériaux; on aurait encore un mois pour faire faire des briques dans le voisinage; il en faudra une grande quantité.

J'adresse à V. M., un rapport du général Haxo, qui lui donnera connaissance des mesures qui ont été prises dans quelques isles de l'Ost-frise, pour mettre les troupes à l'abri d'un coup de main; depuis j'ai donné l'ordre qu'on occupe encore les autres isles, telles que Just, Spikerow.

J'observe à V. M. qu'il me parait nécessaire de mettre dans ces isles des détachements d'anciens français, attendu que les hommes de ces pays-ci qu'on y met, sont trop facilement corrompus.

Un rapport que je viens de recevoir du général Guiton, sur la désertion d'un caporal et de deux fusiliers, qui étaient à Borckum, vient a l'appui de ma demande; je le joins ici.

33.

Императору Наполеону, 20 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 20 octobre.

J'ai eu l'honneur d'adresser à V. M. hier copie d'une lettre du prince Poniatowski, qui faisait connaître la détresse dans laquelle, se trouve le Duché; je viens de recevoir aujourd'hui une lettre de l'homme qui gère mes affaires dans le duché et qui explique la pénurie qui éxiste dans ce pays là puisque tout y est dans le plus grand désordre.

34.

Императору Наполеону, 20 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 20 octobre.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. l'état satisfaisant de l'artillerie de l'armée et de lui soumettre quelques propositions qui tendent à l'amélioration de son matériel.

Le personnel de l'artillerie de l'armée est porté à un complet qu'il n'eut jamais dans les campagnes précédentes. Des manoeuvres, des exercices et des écoles ont assuré l'instruction des canoniers, des soldats du train, et ont habitué les chevaux de remonte au feu. Les recrues que ce corps vient de recevoir; connaissent déjà bien leurs manoeuvres, toutes les troupes de cette arme sont bien tenues, bien équipées et animées d'un excellent esprit.

Le personnel de l'artillerie régimentaire connaissant peu ses manoeuvres et les détails de son service d'artillerie à l'armée, je l'ai fait réunir autant que possible au personnel d'artillerie des divisions, ou il a été éxercé comme l'artillerie de ligne; les compagnies régimentaires qui n'ont pu participer à cette instruction, ont été serveillées, dirigées et instruites par des officiers d'artillerie détachés à cet effet, soit du parc, soit des divisions; l'un et l'autre résultat ont été satisfaisants, et l'artillerie régimentaire a maintenant un personnel instruit et connaissant bien ses manoeuvres. Son matériel qui a été inspecté avec soin, avait besoin de quelques réparations, il a été mis en état.

Les bataillons du train ne sont pas organisés conformément au décret de V. M., en date du 29 juin; il leur manque les quantités de chevaux, ci-après.

Savoir:

au 1-er principal	132
au 9-e idem	78
au 3-e bis.	92
au 8-e idem	120
Total . .	422

Je prie V. M. de me faire connaître si ses intentions sont, que ces chevaux soient achetés et que l'on remplace 156 chevaux qui sont absolument hors de service et à reformer dans ces quatre bataillons.

Le matériel de l'artillerie de l'armée a été réparé, mis en état et les voitures ont été fournies des rechanges qui leur étaient nécessaires.

L'accroissement de l'armée en ayant aussi apporté un dans son matériel, il est nécessaire que l'on complette les affûts de rechange et aussi le nombre des caissons du parc général.

J'ai l'honneur de soumettre à V. M. les quantités d'affûts et de caissons ci après détaillés, qui manquent pour avoir ce complet.

Savoir:

5	affûts de	6
11	idem de	3
6	idem d'obusiers de	24
Total 22	affûts de rechange.	
10	caissons de	6
35	idem de	3
35	idem d'infanterie	—
Total 80	caissons.	

De cette manière, il y aura le nombre d'affûts de rechange nécessaires, et le parc général aura un demi approvisionnement de 6, un tiers d'approvisionnement de 3, et un demi-approvisionnement d'infanterie.

L'armée ayant été augmentée considérablement depuis trois mois, il paraitrait que la réserve de 16 bouches ne serait plus suffisante; je soumets cette observation à V. M.

Je n'ai que des éloges à donner aux officiers de cette arme, pour le zèle que chacun d'eux met à remplir ses devoirs; tous sont animés du meilleur esprit et cette arme dans toutes les circonstances soutiendra la réputation qu'elle a acquise, et donnera à V. M. des preuves de son dévouement et de sa fidélité.

35.

Императору Наполеону, 20 сентября[1]) 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 20 septembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., copie de deux rapports que je viens de recevoir des généraux saxons Thielmann et Gersdorf.

36.

Генералу Раппу, 20 сентября[1]) 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 20 septembre.

Je vous préviens, mon cher Général, que les régiments de Bade et de Hesse Darmstadt vont partir de Stettin le 22 ou le 23 de ce mois pour se rendre à Dantzig, avec leur parc d'artillerie, en une seule colonne, qui sera sous les ordres du général Fridérick; vous renverrez cet officier à Custrin, aussitôt l'arrivée des deux régiments.

Le général Liebert vous enverra l'itinéraire de cette colonne, qui, du reste, sur la route militaire déterminée par la dernière convention.

[1]) Очевидная описка; должно быть: „октября". *Ред.*

Cela remplacera la diminution que les maladies d'automne avaient faites dans votre garnison. Le motif qui a déterminé cet ordre est celui de remplacer les malades que vous avez eus, et en même temps de diminuer les charges de la ville de Stettin.

Le 5-e régiment polonais, qui était à Custrin, a l'ordre de rentrer dans le grand duché. Il va à Posen.

J'ai transmis vos rapports à S. M.

Le 5-e polonais, mon cher Général, a l'ordre d'aller de Posen à Thorn pour y tenir garnison, et travailler aux travaux de la place. Il continuera toujours à être à la charge de l'Empereur, excepté pour sa subsistance. Il a emporté avec lui sa solde jusqu'au 31 décembre. Le payeur de Dantzig devra faire des fonds régulièrement pour l'acquitter, à compter de cette époque.

Ce régiment est toujours destiné à faire partie de votre garnison.

Je ne présume pas, mon cher Général, que la marche de la colonne conduite par le général Frédérick puisse éprouver des difficultés et des événemens, puisque ce serait de véritables hostilités, et les Prussiens n'ignorent pas, que nous ne sommes pas éloignés.

Si contre toute vraisemblance, cela arrivait, et qu'il se portat un corps de troupes contre eux, le général Frédérick pourrait toujours gagner le grand duché, et se replier sur Custrin; vous même, dans ce cas agiriez suivant les circonstances, pour protéger leur marche.

Faites vous bien informer de tous les mouvements que les prussiens pourraient faire, par l'officier chargé de la surveillance de la correspondance entre Stettin et Dantzig.

37.

Генералу Либерту, 20 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 20 octobre.

Je viens de recevoir, monsieur le Général, votre lettre du 18 octobre et les 4 dépêches qui y étaient jointes; je désirerais que chaque fois, que vous avez à m'en transmettre, vous y joignissiez un rapport, ne serait-ce que pour me dire: „Il n'y a rien de nouveau depuis ma dépêche du . . . . . les derniers rapports se confirment, etc. etc.

Je vous rappelle, monsieur le Général, que s'il y avait quelqu'évènement extraordinaire, chose peu vraisemblable, mais possible, il serait de la plus grande importance que j'en fusse prévenu, et comme dans ce cas, il serait à craindre que nos postes de correspondances fussent arrêtés, ce ne serait donc pas par cette voie que vous devriez m'en prévenir, ainsi que le général Friant et le général Bordessoult, mais enverriez un officier intelligent que vous feriez escorter jusques sur les frontières de la Poméranie Suédoise, et là cet officier prendrait la poste pour Rostock.

38.

Князю Понятовскому, 20 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 20 octobre.

J'ai reçu votre lettre du 12 octobre, j'en ai adressé de suite copie à S. M. S. M. le Roi de Saxe étant sur les lieux, je ne doute pas qu'il ne soit pris des mesures pour vous procurer quelques fonds.

Connaissant toute la sollicitude que l'Empereur porte à votre pays, je ne doute pas qu'il ne prenne en consideration le contenu de votre lettre, sachant surtout que vous êtes incapable d'éxagération.

J'attends à chaque instant des nouvelles sur l'éxécution des ordres qu'a du donner le général Tauenzin, à son arrivée à Colberg, nous devons sous 48 heures avoir du positif à cet égard.

Je prie V. A., de vouloir bien dire à monsieur Bignon que j'ai reçu sa dépêche du 12 et que celle qui y était jointe pour le duc de Bassano, est partie par l'estafette d'hier.

39.

Императору Наполеону, 21 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 21 octobre.

J'ai déjà eu l'honneur d'écrire plusieurs fois à V. M. et dernièrement le 22 avril et le 5 juillet, en faveur de monsieur l'ordonnateur en chef de l'armée, Chambon, qui y fait les fonctions d'intendant général.

Il est de mon devoir, Sire, d'appeller la bienveillance et les bontés de V. M. sur les bons et anciens services de cet estimable administrateur. Les distinctions que V. M. lui accordera, seront d'un bon exemple, pour ceux, qui comme lui, ont toujours marché, sans dévier un seul instant, dans le chemin de l'honneur et de la probité.

Parmi ses services, je dois citer qu'après la bataille de Mariazel, en 1805, il est resté dans une saison très rigoureuse, dans ce pays de défilés et dangereux; que là livré à ses propres moyens, il y est resté pour soigner quelques cents blessés, qu'il a fait traiter pas les gens du pays, dont il avait tellement gagné la confiance, que c'est par eux qu'il s'est fait escorter pour ramener ceux qui ont été guéris.

Un tel résultat ne peut être que le produit d'un zèle ardent et d'un homme dévoué à son service et à ses devoirs.

Ce n'est pas la seule fois qu'il a donné des preuves d'un pareil dévouement; après la bataille d'Iéna, V. M. fut satisfaite de la situation des blessés.

La santé de monsieur Chambon est dérangée par l'excès du travail; il est mieux, et j'ai l'espoir qu'il sera promptement rétabli

Mais, Sire, daignez lui accorder le titre de baron, et une dotation; vous récompenserez un sujet dévoué, dont le désir continuel et le seul voeu est de servir, tant que ses forces le lui permettront, V. M.; et je garantis que ses services seront toujours utiles, et qu'il formera des hommes qui suivront toujours la ligne dont il ne s'est jamais écarté.

40.

Военному министру, 21 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 21 octobre.

J'ai l'honneur d'exposer ci après à V. E., différentes demandes pour l'artillerie de l'armée et de lui soumettre quelques changements ou augmentations à faire à l'organisation de son matériel.

Personnel.

1. Cinq places de conducteurs étant vacantes dans les 1. 3. 6 et 7. divisions d'infanterie et à la 2 division de grosse cavalerie, j'ai l'honneur de prier V. E. d'y pourvoir, attendu que l'on ne peut sans nuire au service particulier des compagnies, détacher des sous officiers pour en remplir les fonctions.

2. Quelques places de lieutenant, étant vacantes dans les compagnies d'artillerie qui sont à l'armée, et ces compagnies étant très fortes, je prie V. E. de vouloir bien envoyer le nombre d'officiers nécessaires, pour remplir ces places.

3. Il faudra encore pour completter les 4 bataillons du train d'artillerie de l'armée, à 1500 chevaux chacun conformément au décrêt de S. M., du 29 juin dernier; les quantités de chevaux ci après:

Au 1-er principal	132
au 9-e idem	78
au 3-e bis	92
au 8-e idem	120
Total	422

J'ai l'honneur de prier V. E., de prendre les ordres de S. M. sur les achats de ces chevaux, et le remplacement des 156 absolument hors de service ou à réformer dans ces quatre bataillons.

Matériel.

Depuis la nouvelle organisation du matériel d'artillerie du corps d'observation de l'Elbe, l'armée ayant été augmentée des 6-e et 7-e divisions et de la 2-e division de grosse cavalerie, le nombre de voitures du parc général et celui des divisions en réserve, ne sont plus en relation; la proportion des affûts de rechange, qui alors n'était pas suffisante, attendu que les affûts éxistants quoique réparés, sont cependant vieux, est encore devenue moindre par cet accroissement de trois divisions.

Afin de réorganiser le matériel de l'armée d'une manière convenable, j'ai l'honneur de proposer à V. E. que le nombre des affûts de rechange soit porté,

pour le 6 à 18 au lieu de 13, dont 1 par division, et le reste au parc.
pour le 3 à 21 au lieu de 10, dont 1 par division, et le reste au parc.
pour les obusiers à 14 au lieu de 8, dont 1 par division, et le reste au parc.

Ce qui éxigera que V. E. envoye à l'armée.

	5 affûts de	6
	11 idem	3
	6 idem d'obusiers.	
Total . . .	22 affûts de rechange.	

Que le nombre de caissons du parc général, soit porté de manière à ce qu'il y ait en réserve un demi approvisionnement de 6 et d'infanterie et un tiers d'approvisionnement de 3. Il sera nécessaire que V. E. veuille bien mettre à cet effet à ma disposition,

	10 caissons de	6
	35 idem de	3
	35 idem d'infanterie.	
Total . . .	80 caissons.	

Je suppose qu'outre ces demandes, V. E., accordera celles que j'ai eu l'honneur de lui faire, pour le remplacement des 29 voitures manquant, pour completter l'organisation de l'artillerie de la 7-e division dans l'hypothèse où elle serait composée de 44 bouches à feu.

41.

Императору Наполеону, 21 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 21 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport du général Liebert, qui parle de la cessation des travaux de Colberg, cependant le rapport n'est encore qu'un on dit, mais qui est vraisemblable; j'y joins ceux de Glogau et de Custrin.

Il y a une lettre particulière du général Rapp, qu'il désire que je mette sous les yeux de V. M., il ne dit rien de nouveau.

42.

Императору Наполеону, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 22 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre de monsieur le comte de St. Marsan, qui fait connaître que des arrangements ont été pris avec le gouvernement prussien, pour la désertion de la garnison; il ne pourrait qu'être avantageux au service de V. M., que monsieur de St. Marsan fut autorisé à prendre les mêmes arrangements pour les déserteurs des places de l'Oder et de Magdebourg, tant pour les français, que pour les alliés.

43.

Императору Наполеону, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 22 octobre.

J'ai l'honneur de transmettre à V. M., copie d'une lettre que je reçois de monsieur de St. Marsan; il y a encore bien de l'obscurité dans tout ce qui se passe en Prusse.

Les premières dépêches des places de l'Oder devront faire connaître, si cette fois, les ordres du Roi sont éxécutés.

44.

Императору Наполеону, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 22 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport sur les travaux éxécutés dans les places de l'Oder.

Ce rapport fera connaître à V. M., que l'on a fait ce qui a été possible à la place de Glogau.

2-e Qu'après avoir éprouvé beaucoup de difficulté pour la place de Custrin, on a fini par obtenir une grande partie de ce qu'on avait demandé.

3-e Que la place de Stettin est en aussi bon état que possible, et que la régence a montré beaucoup de bonne volonté.

4-e Que Damm est en très mauvais état et que monsieur de Kalchreuth, s'est constamment refusé à faire fournir les 20.000 palissades demandées pour ce fort. Le commandant du génie crut mieux réussir, en faisant faire un procès verbal d'urgence, qui n'a rien produit.

J'ai recommandé à monsieur le général Liebert, de ne rien négliger pour obtenir les palissades nécessaires, et j'ai invité monsieur le comte de St. Marsan à se plaindre au gouvernement prussien.

Jusqu'à ce moment, ces représentations ont été sans effet, et aucune palissade n'a été fournie pour le fort de Damm.

45.

Императору Наполеону, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 22 octobre.

V. M. m'a fait connaître plusieurs fois, que son intention était que les officiers et sous officiers fussent toujours tenus au complet, et j'ai eu l'honneur de lui rendre compte que dans le mois de juin dernier, les mémoires de proposition aux emplois qui étaient vacants à la revue du premier mai, avaient été envoyés au ministre de la guerre par les colonels. De mon côté, je lui ai adressé des duplicatas. Depuis cette époque, je n'ai cessé de reclamer ces remplacements, et j'ai ordonné aux colonels d'envoyer de nouveau des mémoires de proposition; c'est ce qui a été fait.

Cependant les nominations n'arrivent pas; beaucoup de compagnies n'ont qu'un officier, d'autres n'en ont pas du tout; et l'obligation de completter les cadres des 5-s bataillons qui ont amené des réfractaires à l'armée, rend le déficit encore plus sensible.

La force actuelle des régiments, le grand nombre de conscrits qui ont besoin d'instruction et de surveillance, éxigent que tous les officiers soient à leur poste.

Je prie donc de nouveau V. M., de prendre cette demande en considération.

Je joins à ma lettre le tableau des emplois vacants au 15 de ce mois. V. M. verra qu'il manque aux 16 régiments d'infanterie et 10 de cavalerie:

2 colonels.
10 chefs de bataillons où d'escadrons.
9 adjudants majors.
2 officiers payeurs.
3 porte-aigles.
67 capitaines.
117 lieutenants.
et 80 sous lieutenants.

46.

Князю Понятовскому, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 22 octobre.

Monsieur le comte de St. Marsan, par une lettre du 20, m'informe que le général Tauenzin a mandé qu'a son arrivée à Colberg, il avait trouvé les travaux cessés et qu'il était occupé du licenciement total des ouvriers, tant anciens soldats, que de nouvelle levée.

Il ajoute que tous les rapports des compagnes du côté de Berlin, annoncent la rentrée des hommes de nouvelle levée, qui étaient employés aux travaux.

Le gouverneur de Stettin, par une lettre du 19, annonce que l'officier chargé de la surveillance de Stettin à Dantzig, lui rend compte le 17, de Coeslin que les travaux de Colberg ont été cessés le 16, et que les voitures de l'arrondissement de Coeslin, qui y avaient été envoyées au nombre de 80, sont rentrées; il paraitrait d'après ces détails, que tous les préparatifs militaires vont cesser.

Les premières dépêches donneront des nouvelles positives à cet égard.

Je prie V. A. de recommander les différentes frontières qui avoisinent la Prusse, qu'on s'assure si tous les préparatifs militaires cessent; il est bien important qu'on ne fasse que des rapports exacts.

47.

Князю Понятовскому, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 22 octobre.

Le général Grandjean qui commande la division dont font partie les trois régiments polonais, reclame un adjudant commandant polonais pour faire les fonctions de chef d'état major de sa division. Je prie V. A. d'en envoyer un propre à ce service.

48.

Генералу Раппу, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 22 octobre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 16, que j'ai envoyé à S. M. suivant votre désir; mais je crois que vous prenez la chose un peu trop vivement, les démarches du roi de Saxe étaient de convenance et un témoignage de sa satisfaction pour la manière dont vous traitez ses troupes; il n'entrera certainement pas dans l'idée de l'Empereur que vous ayez sollicité ces démarches, mais enfin, je lui ai envoyé votre lettre, parce que vous le désiriez.

49.

Генераламъ Раппу, Либерту, Тесту, Жакино, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Rapp, Liebert, Teste, Jacquinot.
Hambourg, le 22 octobre.

J'ai reçu une lettre de monsieur de St. Marsan, du 12 octobre, où il m'informe que le général Tauenzin a mandé qu'à son arrivée à Colberg, il avait trouvé les travaux cessés et qu'il était occupé du licencie ment total des ouvriers, tant anciens soldats, comme de nouvelle levée. Il ajoute que tous les rapports des compagnes du côté de Berlin, annoncent la rentrée des hommes de nouvelle levée qui étaient employés aux travaux.

Monsieur de St. Marsan ajoute encore que monsieur Lefèvre, secretaire de la légation à Berlin, en part le 21, muni de lettres pour les commandants de la Poméranie, de la Prusse et de la Silésie. Il commencera par Colberg,—continuera par Graudentz et reviendra par la Silésie pour constater la cessation des travaux et le désarmement.

Vous concevez, m. . . . Général, combien il est important pour le service de notre souverain de bien mettre monsieur le comte de St. Marsan au courant, pour que dans le cas où l'on aurait l'intention de l'abuser, la chose soit impossible. Je ne puis que m'en référer à ce que je vous ai écrit, le 12 octobre, en vous transmettant une dépêche du duc de Bassano.

Envoyez fréquemment des officiers sûrs pour bien connaître ce qui se passe dans le pays.

(Au général Rapp) Donnez moi, mon cher Général, des renseignements sur un camp retranché qui doit éxister à Löchstadt entre Pillau et Eischhausen, qui doit se nommer Löchstadt, il devait y avoir un rassemblement de recrues.

Vous trouverez Löchstadt sur la carte de la Prusse occidentale de Schroetter.

50.

Генералу Либерту, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 22 octobre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 19 octobre; je ne pense pas que vous puissiez dans les circonstances actuelles demander un congé, il ne serait certainement pas accordé parce que l'Empereur jugerait que votre zèle, votre dévouement et vos connaissances du pays, lui sont trop nécessaires dans ce moment ci. Je vous engage, mon cher Général, à soumettre vos demandes à S. M., en entrant dans quelques détails sur votre position; adressez moi votre lettre, je la ferai parvenir à l'Empereur, et je saisirai avec plaisir cette occasion, de l'entretenir de vos bons services et de vôtre dévouement.

51.

Графу С. Марсану, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 22 octobre.

J'ai reçu votre lettre du 20 octobre; je transmets à V. E. une analise des derniers rapports qui me sont parvenus, je ne doute pas d'ailleurs, que les gouverneurs des places de l'Oder, conformément aux ordres qu'ils ont reçus du duc de Bassano, ne vous communiquent tous les renseignements qu'ils ont.

Demain ou après, je répondrai à votre lettre, pour ce qui est relatif à la maison Mendelsohn.

52.

Г-ну Лажару, французскому уполномоченному въ Дрезденѣ, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Lajard chargé d'affaires de France, à Dresde. Hambourg, le 22 octobre.

J'ai reçu votre dépêche du 14. Celle qui y était jointe pour le duc de Bassano est partie hier; je vous adresse une dépêche de lui qui vient de me parvenir.

J'ai reçu la dépêche de monsieur Langenau du 14 octobre ainsi que celle de monsieur le général Gersdorff.

Voici ce que m'écrit monsieur de St. Marsan, le 20 octobre.

„Que le général Tauenzin a mandé qu'à son arrivée à Colberg, il avait trouvé les travaux cessés et qu'il était occupé du licenciement total des ouvriers tant anciens soldats, que de nouvelle levée. Il ajoute que tous les rapports des compagnes du côté de Berlin, annoncent la rentrée des hommes de nouvelle levée qui étaient employés aux travaux. Monsieur de St. Marsan ajoute encore que monsieur Lefèvre, secretaire de la légation à Berlin, en part le 21, muni de lettres pour les commandants de la Poméranie, de la Prusse et de la Silésie; il commencera par Colberg, continuera par Graudentz, et reviendra par la Silésie, pour constater la cessation des travaux et le désarmement.

Je vous prie d'en faire part à monsieur Langenau et à monsieur le général Gersdorff, à qui je vous prie de dire à ce sujet que je lui rappelle le contenu de la lettre que je lui ai écrite le 12 octobre".

53.

Г. Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 22 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon résident de France à Varsovie. Hambourg, 22 octobre.

Je vous adresse, monsieur le Baron, des nouvelles que je viens de recevoir de Vienne, sur les affaires entre les turcs et les russes; elles sont officielles, elles viennent de notre consul à Bucharest.

54.

Графу С. Марсану, 23 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 23 octobre.

J'ai l'honneur de vous accuser hier, réception de votre dépêche du 20 octobre, par un courrier que réexpédiait monsieur Gonze, depuis le départ de ma lettre. J'ai reçu l'estafette venant de Dantzig; le général Rapp me mande sous la date du 17 octobre, que ce jour même, tout est dans le même état à Colberg, que l'on continue à y travailler avec activité, à y former des magasins, à y envoyer des troupes, et que les levées d'hommes continuent, et qu'il en est de même à Graudentz, Pillau et Koenigsberg. Le gouverneur de Custrin me mande aussi le 17 octobre qu'un détachement de 75 recrues prussiens, venant de Bernau, allant à Colberg, ont logé à Piritz, la nuit du 16 au 17 octobre.

Je vous préviens, monsieur le comte, que je pars demain pour Hanovre, et que de là, j'irai à Magdebourg; ce voyage n'a d'autre but que de passer la revue des troupes qui y sont et de reconduire ma femme qui va à Paris. Je vous serai obligé de m'adresser vos dépêches sous le couvert du commandant de Magdebourg.

55.

Генералу Мишо, 23 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Michaud. Hambourg, le 23 octobre.

Je vous préviens, mon cher Général, que je vais passer par Hanovre, afin de passer la revue de la division Gudin; j'ai prié monsieur le comte de St. Marsan, de m'adresser pendant mon voyage ses dépêches sous votre couvert. Je vous serai obligé de me les faire parvenir promptement lorsque vous les recevrez.

Il est possible aussi que j'aille voir la garnison de Magdebourg, mais je vous écrirai à cet égard, de Hanovre.

56.

Императору Наполеону, 23 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 23 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., trois rapports, que je viens de recevoir du général Rapp, du général Gersdorff et du gouverneur de Custrin. Je n'ai rien reçu du général Liebert par cette estafette. Il est à remarquer que le général Rapp, dont les premiers rapports voyaient de l'éxageration dans les bruits sur les préparatifs militaires, maintenant as-

sure que ces préparatifs ne cessent pas et que les travaux vont toujours avec la même activité.

Il y a encore bien de l'obscurité, sur ce qui se passe en Prusse.

57.

Императору Наполеону, 23 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 23 octobre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de sa lettre du 20 octobre, relative à l'organisation des equipages militaires de l'armée et à l'usage que V. M. désire qu'on en fasse pour les transports journaliers de Wesel sur les régiments.

Je vais me faire faire un rapport sur les mesures à prendre pour les ordres de V. M., et j'aurai l'honneur de lui communiquer.

Je crois devoir lui observer, que dans la saison actuelle, vû l'état des chemins, ces transports ne pourront pas se faire sans de grandes avaries aux caissons et harnois, et sans fatiguer les chevaux, car je suis persuadé, que les fourgons même à vuide, y souffriraient beaucoup.

J'observerai à V. M., que les transports dans la 32-e division militaire, ne lui coutent rien, ils sont encore au compte du pays, jusqu'au premier janvier.

Le repos actuel des chevaux, leur était nécessaire, beaucoup étant arrivés en mauvais état.

58.

Императору Наполеону, 23 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 23 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport du général Michaud sur le langage des autorités prussiennes, qui est en tout conforme à celui que le général Tauenzien a tenu au général Liebert.

59.

Императору Наполеону, 23 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 23 octobre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de sa lettre du 14 octobre et du rapport du ministre directeur qui y était joint.

J'ai adressé ce rapport à l'intendant général, pour qu'il me propose les mesures à prendre pour l'éxécution des ordres de V. M.

Je ferai connaître en même tems la différence qu'elle apportera dans les dépenses du trésor; elle sera bien peu de chose, et il résultera de cette mesure, l'inconvénient que l'armée sera nourrie de différentes manières; les troupes qui sont dans le Mecklenbourg, celles qui sont dans la Westphalie, à Dantzig et dans les places de l'Oder, continueront à recevoir les vivres, suivant les anciens ordres de l'armée d'Allemagne, et les troupes qui sont dans la 32-e division militaire, seront les seules

qui ne jouiront pas de cet avantage; la ration que recevraient (recevaient) les troupes, leur procuraient (procurait), il est vrai, l'avantage de faire des économies sur la solde, mais ces économies étaient employées par les colonels, sous la direction des sous-inspecteurs aux revues, au bien être des troupes; au moyen de ces économies, tous les soldats ont été pourvus de pantalons de drap, de gants fourrés, enfin de différentes choses nécessaires à la santé des hommes; cet avantage a donné les moyens de procurer à cette armée une excellente tenue avantageuse sous tous les rapports au service de V. M.; l'irrégularité dans le payement de la solde est encore un motif en faveur de cette ration complette, puisque la plupart du tems le soldat n'avait rien pour mettre à l'ordinaire, la solde ne pouvant toujours être payée régulièrement, il était donc nécessaire que sa ration fut suffisante.

J'observerai aussi, que dans ces climats, la nourriture pour la santé doit être abondante.

60.

Императору Наполеону, 23 октября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 23 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. la traduction d'un appel aux allemands que l'on veut faire passer sous la protection de V. M. Les statuts de cet ordre sont en tout semblables à ces sociétés secrètes qui ont des intentions horribles.

61.

Генералу д'Астрелю, 24 октября 1811 г. изъ Люнебурга.

Au général d'Hastrel. Lunebourg, le 24 octobre.

Le chef d'état major général donnera de suite à qui de droit, les ordres pour que les dispositions suivantes reçoivent leur éxécution.

1-o. Le maire de Lunebourg fera fournir dans 48 heures les matelas, lits et couvertes qui sont indispensablement nécessaires à l'hôpital militaire de cette ville.

2-o. Un nouvel hôpital militaire sera établi à Lunebourg dans l'église du St. Esprit.

3-o. Le chef du bataillon du génie Vinache, au reçu de l'ordre qu'il recevra du chef d'état major, se rendra personnellement à Lunebourg.

4-o. Dans les 24 heures de son arrivée, les constructions et réparations à faire à l'église du St. Esprit, pour en faire un hôpital militaire, seront commencées.

Les travaux devront être terminés dans l'espace de 15 jours. A cette époque les matelas seront transportés dans le nouvel hôpital.

5-o. Les fonds nécessaires seront faits par l'intendant des finances et de l'intérieur.

6-o. Le maire de Lunebourg chargé ainsi que monsieur le sous préfet d'activer les travaux, fournira au chef de bataillon Vinache les hommes et ouvriers nécessaires; le colonel du 61 fournira les ouvriers militaires qu'il aura, si le chef de bataillon Vinache les reclame.

62.

Императору Наполеону, 26 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 26 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. différents rapports de Dantzig, des places de l'Oder, et de Varsovie, que j'ai trouvés à mon arrivée à Hanovre; tout parait encore dans le même état en Prusse, le général Liebert annonce bien, que les travaux de Colberg sont cessés, mais il n'avait pas encore connaissance le 22 de la rentrée des travailleurs; le général Rapp mande, que du côté de Pillau et Koenigsberg, ils continuent avec la même activité.

Je passe aujourd'hui la revue du 7-e régiment d'infanterie légère, ces jours-ci, je passerai celle des deux autres régiments de la division Gudin et de la division de cuirassiers du général St. Germain.

La santé des troupes est très bonne; le 7-e régiment d'infanterie légère a le $^1/_{12}$ de malades, mais la plupart sont des soldats venus de Walcheren; sans eux, ce régiment aurait à peine le 30-me de malades, il en est de même de presque tous les autres régiments.

En passant à Lunebourg, j'ai visité la saline; cet établissement est d'une grande importance; on peut y fabriquer autant de sel qu'il est possible d'en débiter; il ne s'agirait donc pour augmenter le revenu, que de multiplier les débouchés.

J'ai invité monsieur le comte de Chaban à venir visiter cet établissement pour le voir en détail et faire un rapport sur les moyens qu'il conviendrait d'employer pour multiplier les débouchés, afin de donner à la fabrication toute l'extension qu'on pourra lui procurer.

Cette saline appartient à des actionnaires; on pourrait leur donner une juste indemnité et prendre cette saline pour le compte du gouvernement; au surplus, j'ai prié monsieur le comte de Chaban d'examiner le tout avec la plus grande attention, et j'aurai l'honneur de transmettre son rapport à V. M.

63.

Императору Наполеону, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 27 octobre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 23 octobre, j'ai fait connaître vos intentions au général Haxo, pour qu'il se mette en mesure de pouvoir présenter dans le mois de décembre au conseil du génie à Paris, des projets de tours à établir dans les isles de l'Ost-frise, on n'y a fait pour le moment, que de petits ouvrages pour mettre les troupes à l'abri d'un coup de main.

64.

Императору Наполеону, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 27 octobre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 22 octobre, relative aux 7 bataillons qui doivent se completter à Strasbourg et Wesel, à 700 hommes. Aussitôt qu'ils seront arrivés, je chargerai le général Gratien, en lui donnant des instructions, de la tenue de ces bataillons; il réunit les qualités que peut désirer V. M. pour ce commandement.

Par le premier courrier, j'aurai l'honneur d'adresser à V. M. un état de situation détaillé de l'armée, au 15 octobre, qu'elle m'a demandé; en attendant, j'ai l'honneur de lui adresser un livret qui lui fera connaître la situation du personnel et du matériel de l'artillerie.

Pour pouvoir mettre à éxécution les intentions de V. M., qui sont que l'artillerie des quatre divisions de cuirassiers, soit entièrement servie par les 4 bataillons du train qui sont à ce corps d'armée, il est nécessaire, Sire, que V. M. m'autorise à donner des ordres au général Baltus de faire acheter les chevaux qui manquent à ces bataillons, pour les porter au complet de 1500 chevaux, fixé par votre décrêt du 29 juin.

Le 20 octobre, j'ai adressé à V. M. un rapport pour lui faire connaître qu'il manquait 422 chevaux pour porter ces bataillons à ce complet, sans y comprendre 156 chevaux qui m'ont été déclarés tout à fait hors de service dans ces 4 bataillons, et qu'on m'a proposé de faire réformer; je ne me propose pas de les faire réformer, parce que quoiqu'on en dise, en cas de marche, on pourrait toujours s'en servir et au besoin les faire remplacer.

65.

Императору Наполеону, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 27 octobre.

J'ai fait différentes fois à V. M. des demandes pour que l'on mît à ma disposition de la poudre et des balles pour faire exercer les troupes à l'exercice à feu et au tir à la cible.

J'ai fait la même demande à votre ministre de la guerre; il ne m'a été fait aucune réponse, et aucun envoi de poudre ne m'a été fait; tous les 4-es et 6-es bataillons n'avaient pas encore fait l'exercice à feu et n'avaient pas encore tiré à la cible, ainsi il en est de même des réfractaires; alors j'ai prescrit au général Baltus de faire mettre à la disposition des corps pour ces bataillons et les réfractaires seulement, les munitions prescrites par les règlements, ainsi il n'y a eu que les jeunes soldats qui ont exercé, les anciens soldats n'ont fait ni l'exercice, ni le tir à la cible.

Toute cette poudre a été consommée, et depuis, les corps reçoivent journellement des réfractaires, à qui il est également indispensable de faire faire ces exercices, cependant comme l'approvisionnement des places est loin d'être suffisant, je ne me permettrai pas d'autoriser le général Baltus de distraire un seul quintal de ces approvisionnements; je me bornerai à faire connaître à V. M. qu'il est nécessaire qu'on fasse faire l'exercice à feu et le tir à la cible à ses jeunes soldats, et à la prier de donner des ordres pour qu'il nous soit envoyé à cet effet de la poudre et du plomb.

66.

Императору Наполеону, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 27 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport du général Pelletier sur l'avancement des travaux de la place de Modlin depuis le 27 septembre jusqu'au 15 octobre; j'y joins un rapport sur l'équipage de siège qui est dans le grand duché, et sur les procédés qu'on employe à la poudrerie qui vient d'être établie dans le grand duché.

V. M. dans une lettre du 14 octobre, me dit qu'aussitôt que (qu'à?) la place de Modlin sera en état son armement, il sera nécessaire de lui demander des ordres, pour faire retourner dans cette place l'artillerie qui se trouve à Custrin et à Dantzig, appartenant au grand duché; si les intentions de V. M. sont d'augmenter l'armement de Modlin, je dois la prévenir que le grand duché n'a évacué sur ces places ou sur d'autres, que des munitions de guerre et des fusils, et qu'il n'y a envoyé aucune bouche à feu de siège; il n'y a, en fait de pièces appartenant au grand duché que 20 bouches à feu de 3, qui se trouvent à Glogau, ainsi si V. M. est dans l'intention d'augmenter l'armement de Modlin, il est nécessaire de leur donner des pièces; j'ajoute qu'indépendamment de ces 20 pièces de 3, tous les régiments du grand duché ont leurs deux pièces de canon.

La lettre d'envoi du général Pelletier, annonce que le roi de Saxe a passé le 4 octobre la revue de l'équipage de campagne, qui s'est trouvé de 60 bouches à feu, de 240 caissons tout neufs et chaque voiture attelée de 6 chevaux.

Il y avait en outre de cela 120 caissons qui sont à Lenzica et dans les places, et 1200 chevaux détachés pour les travaux de Modlin, Thorn et Zamosc.

On annonce toujours le même manque de fonds et la crainte d'une désorganisation si cet état de choses continue.

J'ai déjà adressé à V. M. le 19 octobre, une lettre du prince Poniatowski, sur le même objet.

67.

Князю Понятовскому, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au prince Poniatowski. Hanovre, le 27 octobre.

On a de tous tems reconnu la nécessité d'avoir de forts approvisionnements de souliers, à la suite des corps; sous ce rapport, l'armée d'Allemagne est très bien pourvue, chaque soldat a 3 paires de souliers, dont une aux pieds et deux dans le sac, et indépendamment de cela, les régiments ont encore avec eux un approvisionnement de 3 paires de souliers par homme en réserve, qui marche avec eux; je sais, que vû les embarras financiers qu'éprouve le duché, il serait impossible à V. A. de pouvoir donner aux régiments polonais de pareilles richesses, mais il serait à désirer au moins que V. A. pût en approcher le plus près possible, c'est une idée que je vous émets et que je regarde comme utile, attendu que lorsque les souliers manquent, on perd beaucoup de soldats dans les marches, et que ceux qu'on a fait faire à la hâte, ne sont pas de durée.

68.

Князю Понятовскому и генералу Герсдорфу, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au prince Poniatowski, et au général Gersdorff. Hanovre, le 27 octobre.

Pour pouvoir donner à l'empereur des rapports sur la situation de l'armée {Polonaise / Saxonne} sur le même format que sur l'armée française, mon chef d'etat major vous adresse avec cette lettre un modèle, d'après lequel je vous prie de m'adresser l'état de situation de l'armée {Polonaise / Saxonne.}

(2 lettres du 27 omises, voir à la suite du 28 [1]).

69.

Императору Наполеону, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 28 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que j'ai reçus des places de l'Oder et de Varsovie; j'y joins aussi une note de monsieur Monnay, qui est à Berlin, chargé de l'administration des places de l'Oder.

[1]) Помѣтка на поляхъ оригинала. *Ред.*

70.

Императору Наполеону, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 28 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. la situation des troupes du corps d'armée, à l'époque du 15 octobre; par une lettre d'hier, j'ai adressé à V. M. un état plus détaillé de l'artillerie.

71.

Генералу Жуфруа, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au général Jouffroy. Hanovre, le 28 octobre.

Je n'ai point été satisfait des chevaux de remonte de l'artillerie des 3-e et 5-e divisions. A la 3-e surtout, je n'ai point été satisfait, non seulement de l'espèce de chevaux, mais encore de la manière dont ils sont soignés; surtout la compagnie commandée par un maréchal des logis, décoré.

Je ne puis trop vous recommander, monsieur le Général de veiller à ce qu'on ait le plus grand soin des chevaux, il faut qu'on évite de les fatiguer et qu'on ménage surtout les chevaux de la remonte de cette année; il faut que les officiers et sous-officiers s'assurent que les chevaux reçoivent leur ration, que la quantité et la qualité y soient.

Il faut ne confier ces chevaux de la remonte de cette année qu'à des soldats bien surs.

On doit prendre toutes les précautions pour empêcher les habitans, chez qui ces chevaux sont logés, de détourner une partie de la ration de fourage.

Faites passer de fréquentes inspections des chevaux par les officiers; il faut pour bien les voir qu'on les inspecte à nud.

Je ferai mon possible pour aller voir votre parc, faites moi connaître combien il vous faudrait de jours pour réunir tous les chevaux qui sont avec vous.

Je désire que vous m'envoyez un état bien détaillé sur le personnel et le matériel de ce qui éxiste au parc, sur l'état des chevaux et harnois, et que vous me fassiez un rapport particulier sur l'état des chevaux de remonte.

72.

Генералу Сансону, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au général Sanson. Hanovre, le 28 octobre.

Je vous remercie de la nouvelle édition de la carte de l'empire français, que vous m'annoncez par votre lettre du 19 de ce mois, et de vous être servi de mon couvert pour adresser les cartes qui vous ont été demandées; il ne peut qu'être avantageux de continuer, puisqu'elles arrivent plus surement et plus vite.

Je n'ai pas répondu à la proposition que vous m'avez faite de m'envoyer votre copie de la reconnaissance du Niemen, parce que d'après les

termes de votre lettre, je la jugeais non comme une demande que vous me faisiez, mais comme une détermination que les circonstances vous forçaient de prendre.

Aussitôt que cette copie m'est parvenue, j'ai donné ordre qu'on s'occupât de la faire copier, sous peu je serai dans le cas de vous la renvoyer.

Vous pouvez, monsieur le Général, faire discontinuer le travail des lacunes de la carte des trois départements, parce que je suis à même de le faire faire moi même au moyen des sections de la carte de Hanovre que le général Guilleminot a à vous(?) et qu'il est convenu entre nous qu'il me laissera à son départ d'ici. Je vous les renverrai après les avoir fait copier, ou au moins après avoir rectifié d'après elles plusieures omissions et incorrections graves que j'ai eû occasion de remarquer dans la carte que je possède.

73.

Графу С. Марсану, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hanovre, le 28 octobre.

J'ai reçu votre lettre du 23 octobre; je suis venu à Hanovre pour passer en revue des troupes de la division Gudin, je compte sous deux jours me rendre à Magdebourg pour terminer cette inspection, je vous serai obligé, de vouloir bien, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander, adresser au général Michaud les dépêches que vous pourrez avoir à me faire parvenir, jusqu'à ce que je vous aie fait connaître mon départ.

Je vous adresse, monsieur le Comte, des nouvelles d'Espagne qui ont été publiées à Amsterdam.

J'espère que messieurs les gouverneurs informent régulièrement V. E. de tout ce qu'ils aprennent; tous leurs rapports doivent me faire supposer qu'il éxiste encore assez d'activité dans les préparatifs militaires.

74.

Интенданту Моннэ, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A monsieur l'ordonnateur Monnay. Hanovre, le 28 octobre.

Je vous prie, monsieur l'Ordonnateur, de faire connaître à monsieur Jacques, que j'ai reçu ses notes № 9 et 10 et que j'approuve les réflexions que contient la première, que je ne puis qu'être très reconnaissant de sa correspondance, et le prier de la continuer.

75.

Г-ну Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A monsieur Bignon, résident de France à Varsovie. Hanovre, le 28 octobre.

Je reçois votre lettre du 19 octobre. Mon chef d'état major, que j'ai autorisé à prendre connaissance des dépêches qui me parviennent à Hambourg, a fait partir celle qui contenait votre dépêche pour le duc de Bassano.

Je vous adresse le dernier Moniteur qui renferme des nouvelles d'Espagne.

76.

Князю Понятовскому, 28 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au prince Poniatowski. Hanovre, le 28 octobre.

Je reçois votre lettre du 19 et les rapports qui y étaient joints que je transmets à S. M.

Montant à cheval pour passer la revue des régiments de cavalerie, je n'ai pas encore pu faire déchiffrer la partie de votre lettre écrite en chiffres.

S'il n'y a rien de nouveau, vous pouvez envoyer à Dantzig, par la route d'etapes, les détachements d'infanterie et de cavalerie destinés pour cette place, et dont le départ avait été suspendu d'après mes dernières lettres.

Je vous prie de remettre le commandement de ce détachement à un officier intelligent, à qui vous donnerez des instructions, pour qu'en cas d'évènements, chose peu vraisemblable, mais par précaution, il pût sauver son détachement, soit en le faisant rétrograder, soit en hâtant sa marche sur Dantzig, et en prenant autant que possible des chemins détournés.

77.

Князю Понятовскому, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au prince Poniatowski. Hanovre, le 27 octobre.

J'ai reçu la lettre de V. A. du 16 octobre et les rapports qui y étaient joints, que j'ai transmis à L'Empereur; même celui du ministre de la police du grand duché.

Je vous avoue que par expérience, je ne puis avoir confiance dans ceux qu'il transmet, et dans les personnes qui les lui font; car il n'y a point d'absurdités qu'on ne parvienne à lui faire croire; 10 à 12 fois, il est venu m'annoncer l'arrivée de prétendus régiments à Okussiew.

Je crois qu'il est très prudent de recommander(à?) la surveillance de V. A. l'individu qui a donné ces rapports au ministre de la police et qui a servi dans l'armée prussienne, car tous les faits démontrent ses (ces?) assertions: les travaux de terre de Colberg ont bien cessé le 16; mais le rapport de Stettin du 22, ne m'annoncent (annonce?) pas encore la rentrée dans leurs foyers des travailleurs, et enfin la cessation des travaux. Les rapports du général Rapp, du 20, annonçaient toujours la même activité dans la continuation des travaux de Pillau, Graudentz et Koenigsberg. Quelques informations font supposer qu'une partie du ministère prussien serait aveuglée; je ne vous donne cependant point cette dernière assertion comme une certitude, mais le fait est que tout est encore dans l'obscurité et que l'on ne peut avoir trop de surveillance et prendre trop de précautions.

Je réitère à V. A. mes précédentes recommandations pour être bien informé de ce qui se passe; et surtout de recommander à ses officiers de ne donner que des faits positifs.

Je vais continuer l'inspection des troupes; je ne crois pas être rendu à Hambourg avant 10 à 12 jours; je continue à être extrêmement satisfait de tout ce que je vois, la tenue est superbe; l'instruction et l'esprit ne peuvent être meilleurs; j'ai du plaisir à vous répéter ces renseignements, qui ne peuvent que fortifier votre confiance dans vos bons alliés.

78.

Г-ну Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 27 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A monsieur Bignon, résident de France à Varsovie.
Hanovre, le 27 octobre.

J'ai reçu votre lettre du 16 octobre, qui a été ouverte à son passage à Hambourg par le général d'Hastrel, qui a fait partir de suite par l'estafette, celle qui y était jointe pour le duc de Bassano.

Je vous adresse, monsieur le Baron, des nouvelles que je reçois de Vienne, sur les affaires qui ont lieu entre les russes et les turcs.

79.

Императору Наполеону, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 29 octobre.

Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions sur la manière dont devra se faire le service des subsistances de la 3-e division de cuirassiers qui est en marche pour prendre des cantonnements dans le pays d'Erfurth.

Ces troupes devront elles être nourries par des magasins que l'intendant de cette province devra faire au compte de V. M., ou par des réquisitions que l'on frappera sur le pays, à la charge par l'intendant d'en tenir compte sur les contributions, d'après un pris qui serait fixé par l'intendant général de l'armée; dans ce dernier cas, ou pourrait prendre pour base, celui de la 32-e division, qui est assez raisonnable.

Je dois observer surtout à V. M. que ces troupes seront bien resserrées, si on ne peut pas les mettre dans les pays voisins, tels que ceux des princes de Gotha et Weimar. En attendant la décision de V. M., je donnerai des ordres, pour que cette division ne soit cantonnée que dans la principauté d'Erfurth qui appartient à V. M.

80.

Императору Наполеону, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté L'Empereur. Hanovre, le 29 octobre.

Dans l'état de situation que j'ai eu l'honneur d'envoyer hier à V. M. on a porté au complet, excepté aux 7-e, 13-e légers, 17-e et 33-e de ligne, les détachements que les régiments doivent recevoir de Wesel et de Strasbourg.

Ces quatre régiments, avaient compris dans leurs états de situation, les détachements qu'ils ont reçus; et il eut été difficile d'en faire la défalquation parce que l'incorporation a été faite par bataillon. Ce ne sera que lorsque tous les détachements auront été incorporés que l'on pourra savoir positivement ce que les dépôts de Wesel et Strasbourg auront produit.

Pour donner une idée de ce que l'on peut dire actuellement sur ces dépôts, j'ai l'honneur d'envoyer à V. M. un tableau de tous les renseignements que j'ai à cet égard.

Ce tableau indique ce que les corps avaient à recevoir:

Ce qui est arrivé au corps;

Ce qui est en route;

Et ce qui n'est pas encore parti des dépôts.

81.

Императору Наполеону, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté l'Empereur. Hanovre, le 29 octobre.

J'ai la crainte qu'il n'existe des malentendus pour les approvisionnements de siège et de réserve de Dantzig.

Des ordres ont été donnés par le directeur ministre pour mettre en consommation les approvisionnements de réserve pour la partie du service courant qui est à la charge de V. M.

J'ai demandé un rapport détaillé à l'intendant général pour faire connaître cet état de choses à V. M. et lui demander ses ordres; ci joint est ce rapport.

82.

Императору Наполеону, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté l'Empereur. Hanovre, le 29 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que j'ai reçus des places de l'Oder et de Dantzig, ainsi que copie d'une lettre du général saxon Gersdorf, et le rapport d'un officier envoyé de Magdebourg à Berlin.

83.

Императору Наполеону, 19 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté l'Empereur. Hanovre, le 29 octobre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 26 octobre et copie de son décrêt du même jour, pour une commande de 1.000 chevaux pour l'arme des cuirassiers, et de 300 pour les régiments de troupes légères qui sont en Allemagne; une partie de ce décrêt se trouve déjà en exécution pour les régiments de cuirassiers de la division St. Germain et pour 6 régiments de troupes légères sous les ordres du général Bruyères; V. M., m'ayant par des lettres antérieures donné l'ordre de porter les régiments à 1.000 chevaux, les achats ne se font que successivement, en raison du nombre d'hommes que reçoivent les corps.

Je vais donner les ordres nécessaires au général Berckeim, pour que les corps sous ses ordres, fassent l'acquisition des 810 chevaux qui leur sont affectés par le décrêt.

Les colonels de cette division enverront à Hanovre des officiers chargés de faire ces achats; les remontes qui ont été faites dans ces pays sont superbes; j'ai vu hier dans le plus grand détail tous les chevaux des 2-e et 9-e régiments de cuirassiers. Ils sont d'une belle taille et d'une bonne race; presque tous ces chevaux sont déjà à l'escadron.

Je sais que les remontes des deux autres régiments de cette division sont au moins aussi belles.

Je prescrirai pour la remonte de la 3-me division de cuirassiers les mêmes mesures et précautions que pour la division St. Germain, il faut espérer qu'on obtiendra les mêmes résultats.

Il faut les plus grandes précautions dans les premiers mois pour habituer ces chevaux au changement de nourriture; ils font presque tous des maladies; on a eu ces précautions, et la perte a été présque nulle.

La remonte de l'artillerie a été aussi belle, mais cependant inférieure à ce que j'ai vu des cuirassiers, mais il y a aussi une grande différence de prix.

84.

Императору Наполеону, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté l'Empereur. Hanovre, le 29 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. l'état des malades appartenant au 7-e régiment d'infanterie légère; elle verra que sur le nombre de 365 qu'a ce régiment, il n'y en a que 56 qui appartiennent aux trois premiers bataillons de guerre

167 donnés par les détachements venus de Walcheren.

14 par ceux venus de Wesel.

52 qui sont aux hôpitaux et qui n'ont pas paru depuis le tiercement.

Et 76 fournis par les 4-e et 6-e bataillons.

Il y a des régiments qui ont plus de malades que celui là, mais tous sont plus on moins dans cette proposition, j'en adresserai incessamment la preuve à V. M.

La conséquence en est, qu'on ne doit attribuer la quantité de malades, qu'aux 4-e et 6-e bataillons, et aux détachements venus de Walcheren, ceux-ci ont apporté la maladie avec eux; et les autres l'ont gagné par les marches qu'ils ont faites dans les grandes chaleurs.

85.

Императору Наполеону, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A Sa Majesté l'Empereur. Hanovre, le 29 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport du général St. Germain sur la brigade de cuirassiers composée des 2-e et 9-e régiments.

J'ai passé hier l'inspection de cette brigade commandée par le général Doumerc; j'ai été extrêmement satisfait de la tenue et de l'instruction. Le général Doumerc m'a paru parfaitement entendre son affaire.

Les hommes et les chevaux sont dans le meilleur état; j'adresse à V. M. deux états qui lui feront connaître la situation de ces régiments sous tous les rapports.

La santé des hommes est aussi bonne qu'on peut le désirer, le nombre des malades est très peu considérable.

Demain je passe la revue du 3-e de cuirassiers, j'enverrai à V. M. un pareil état.

Le ministre vient d'envoyer l'ordre au colonel Paultre du 9-e régiment nommé général de brigade, de partir et de se rendre à Cologne; il a envoyé également l'ordre au général Richter qui commande le 3-e de cuirassiers, de partir. Le ministre m'ayant prévenu de ces ordres, je n'ai

pu m'opposer à leur départ, quoique cela soit nuisible au bien de votre service, ayant reçu de lui une lettre pleine d'aigreur, au sujet des colonels d'infanterie nommés généraux, que j'avais retenus.

Les régiments de cavalerie sont extrêmement nombreux et demandent des officiers de mérite pour les commander; une note ci-jointe que le général St. Germain m'a remise avec sa lettre, fera connaître à V. M. que les 2-e et 9-e régiments de cuirassiers, se trouvent sans commandant.

Je regarde comme utile, Sire, que le chef d'escadron Chatelain reçoive une autre destination. J'ai la certitude que les détails contenus dans la note du général St. Germain, sur cet officier, sont de la plus éxacte vérité; ce que je prouve (ce qui) jusqu'à l'évidence que tout ce qu'il avait dénoncé contre le colonel Paultre, était des calomnies, c'est l'état dans lequel se trouve ce corps; il est le plus riche, le mieux tenu et le mieux administré de tous les régiments, non seulement de la division, mais peut être même de tous les cuirassiers.

Au surplus, dans tous les régiments où le sieur Chatelain a servi, il a tenu une conduite pareille; cet officier connaît son état, mais il est très remuant, très intriguant et insubordonné.

86.

Генералу Беркейму, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au général Berckeim. Hanovre, le 29 octobre.

Je vous informe, monsieur le Général, que S. M. par un décrêt pris à Rotterdam, le 26 octobre 1811, a prescrit de faire acheter en Allemagne:

220 chevaux pour le 4-e régiment de cuirassiers.
160 pour le 6-e.
200 pour le 7-e.
Et 230 pour le 14-e.

Total: 810 chevaux, à acheter pour la 3-e division de cuirassiers que vous commandez.

Ce même décrêt me charge, ainsi que les généraux de division, de prendre des mesures pour qu'il ne soit acheté que de bons chevaux, ayant au moins 60 mois révolus, et capables d'un service très actif, dès le mois de mars prochain.

Les remontes faites cette année dans ces pays pour les régiments de cuirassiers de la division St. Germain, sont très belles. Ce sont les colonels des régiments qui en ont été chargés, ils étaient dans un pays où l'on trouve une espèce de chevaux propres à l'arme de la grosse cavalerie, et ils avaient par devant eux du tems, et connaissaient les localités. Toutes ces circonstances qui ont fait réussir cette mesure n'ont point lieu pour les colonels de la 3-e division de cuirassiers, puisque ce décrêt porte que ces chevaux auront 60 mois révolus et seront capables

d'un service actif, au mois de mars prochain, j'ai donc dû pour l'éxécution des ordres de S. M. et pour le bien de son service, prendre d'autres mesures; je vous les transmets, en vous invitant à donner des ordres en conséquence.

Une commission qui sera présidée par le général Doumerc, et formée d'un officier de chacun des régiments de la 3-e division de cuirassiers, sera chargée de faire ces achats et de recevoir les chevaux, en se conformant à l'esprit du décrêt et aux instructions que je donnerai pour son éxécution; elle sera réunie à Hanovre et sera organisée au plus tard le 4 novembre; elle s'occupera de suite des marchés à passer.

L'intendant général fera mettre à la disposition de cette commission, les fonds nécessaires pour les achats.

Le général commandant la 3-e division, mettra à la disposition de cette commission un des artistes vétérinaires qu'il prendra dans un des régiments de sa division, il fera choix de celui qui aura le plus de connaissance en chevaux.

Je vous invite, monsieur le Général, à donner de suite les ordres nécessaires pour l'éxécution de ces dispositions, et de diriger sur Hanovre les officiers qui seront choisis, et qui devront être porteurs de leur nomination par le conseil d'administration de leur régiment, revêtue de votre approbation; l'artiste vétérinaire devra être aussi porteur de votre nomination; il est inutile de vous observer qu'il est d'un grand intérêt pour les corps et le service de S. M., que les choix soient bons.

Vous adresserez les officiers et l'artiste au général Doumerc à Hanovre; le général reçoit l'ordre d'y établir son quartier général.

87.

Принцу Нешательскому, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au prince de Neufchatel. Hanovre, le 29 octobre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. A. S., de sa lettre du 24 octobre, par laquelle elle me donne l'avis des ordres que S. M. a fait donner aux 4-e, 6-e, 7-e et 14-e régiments de cuirassiers formant la division du général Berckeim, de continuer leur marche sur Erfurth, d'après le rapport que le général Berckeim a fait, que la dyssenterie règne à Munster et dans la plus grande partie du département de la Lippe. J'ai tout lieu de croire que les autorités auront beaucoup éxagéré le tableau, dans l'espérance que cela pourrait contribuer à faire partir les troupes. Je sais que dans ce pays là, il y a quelques cantons où la dyssenterie s'est manifestée, mais c'est en général dans tout le pays entre l'Oder et le Rhin, elle était d'ailleurs occasionnée par la mauvaise nourriture des habitants, et lorsque la maladie se déclarait dans un canton, on en retirait les troupes, qui vivaient à l'ordinaire et étaient préservées par leur bonne nourriture; au surplus la saison actuelle va faire disparaître cette maladie.

J'ai cru devoir donner ces informations à V. A. S., parce qu'il est possible qu'il entre par la suite dans les ordres de S. M., d'y envoyer des troupes, du reste je vais éxécuter les mesures, que me prescrit V. A. S., en faisant connaître par la voie des journaux, que ce qui a empêché l'établissement de ces troupes dans le département de la Lippe, est l'épidémie.

88.

Г-ну Девиму, интенданту Эрфурта, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

A monsieur Devismes, intendant d'Erfurth. Hanovre, le 29 octobre.

La 3-e division de cuirassiers, commandée par le général Berckeim, et composée des 4-e, 6-e, 7-e, et 14-e régiments, est en marche pour aller prendre des cantonnements dans le pays d'Erfurth; cette division qui devait avoir des cantonnements d'hyver dans le pays de la Lippe, ne peut y rester à cause de la dyssenterie qui s'est déclarée dans la plus grande partie de ce département.

Je partirai le 1-er novembre pour Magdebourg où je resterai jusqu'au 3 pour inspecter les troupes de la division Gudin qui s'y trouvent, je désirerais que vous veniez m'y trouver, afin de vous donner des instructions sur les cantonnements à effectuer dans le pays d'Erfurth à cette compagnie de cuirassiers, et sur le mode à adopter pour ses subsistances; je ne connais l'itinéraire de cette division, ni le jour de son arrivée à Erfurth, mais je ne pense pas qu'elle puisse y arriver avant le 6 ou 7 novembre—par conséquent avant votre retour de Magdebourg, cependant vous pourriez dans le doute laisser des instructions pour les cantonnements provisoires de ces quatre régiments que vous pourriez placer de la manière suivante: deux régiments à Erfurth, et les deux autres dans des villages aux environs.

Si cette lettre vous arrive promptement, et que vous ayez encore du tems devant vous pour venir me trouver à Magdebourg avant mon départ, il serait bon que vous ne partissiez pas aussitôt l'arrivée du courrier qui vous portera cette lettre; vous pourriez laisser passer 24 heures avant de partir, afin de ne donner lieu à aucune fausse conjecture, et il sera bon même de laisser ignorer l'arrivée de cette division jusqu'au moment où la nouvelle en parviendra par des officiers que le général Berckeim qui la commande, enverra pour son établissement.

89.

Генералу Беркейму, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au général Berckeim. Hanovre, le 29 octobre.

Une lettre de S. A. S. le Vice-connétable du 20 octobre, m'informe, monsieur le Général, que sur les comptes que vous aves rendus que la dissenterie régnait à Munster, ainsi que dans la plus grande partie du département de la Lippe, et qu'il était impossible de donner à vos régiments des cantonnements où ils soient à l'abri de cette epidémie vous receviez l'ordre de faire continuer la marche aux 4 régiments sous vos ordres pour aller prendre des cantonnements à Erfurth et environs, et ajoute que votre division doit être sous mes ordres. Je préviens monsieur Devismes intendant d'Erfurth de votre arrivée, afin qu'il se concerte avec les officiers que vous enverrez pour l'établissement de vos cantonnements.

Vous avez dû recevoir de mon chef d'état-major, copie des ordres du jour qu'il vous importe de connaître et dont je vous recommande l'éxécution.

Je vous recommande de maintenir la meilleure discipline et si quelques cuirassiers commettaient quelque excès envers les habitants, je vous invite à nommer de suite une commission militaire, pour qu'une prompte justice en soit rendue.

Je prendrai des mesures avec l'intendant Devismes pour la correspondance, il ne faut point qu'elle passe par les postes du pays, elle lui sera toute remise, et il l'enverra à Magdebourg par des exprès; vous employerez ce moyen jusqu'à l'éxécution des mesures que je prendrai pour votre correspondance par Magdebourg.

Je vous invite, monsieur le Général, en m'accusant réception de cette dépêche, à me faire connaître régiment par régiment l'itinéraire de votre division, de Munster à Erfurth, et à m'envoyer pour chacun de vos régiments, un état de situation conforme au modèle ci-joint.

90.

Генералу Дама въ Ганноверѣ, 29 октября 1811 г. изъ Ганновера.

Au général Damas à Hanovre. Hanovre, le 29 octobre.

J'ai reçu, monsieur le Général, les deux interrogatoires que vous m'avez adressés sur les nommés Rogge et Leiseberg. Il est vraisemblable qu'il éxiste une ligue d'embauchage dont le centre doit être à Hambourg, puisque c'était là que le nommé Rogge conduisait les hommes qu'il embauchait. Il eut été à désirer qu'on questionnât particulièrement le nommé Rogge, sur ses voyages, et qu'on pût obtenir de lui le nom des habitants, chez lesquels il logeait à Hambourg—renseignement important pour découvrir les complices qu'il a dans cette ville.

Les procès verbaux ne donnent aucun indice à cet égard, je vous invite, monsieur le Général, à en écrire au général Bougars, en l'invitant à ne rien négliger pour obtenir ces renseignements, et à les transmettre au colonel Saunier à Hambourg.

Il est bon même qu'on connaisse l'époque des différents voyages qu'il à faits, les routes qu'il a suivies et les endroits ainsi que les maisons où il a couché pendant ses voyages, il est vraisemblable qu'on lui trouvera des complices dans tous ces endroits; je vous prie aussi, monsieur le Général, d'inviter le général Bougars à envoyer le signalement du nommé Rogge.

91.

Генералу Мишо, 30 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

Au général Michaud. Brunsvick, le 30 octobre.

Le général d'Hastrel vient de m'adresser, mon cher Général, la lettre qu'il a reçue de vous du 24 octobre, sur les plaintes occasionnées par la conduite du 33-e régiment d'infanterie légère, pendant sa marche de Magdebourg à Stettin. J'ai chargé mon chef d'état-major de vous inviter à envoyer un de vos officiers dans chaque gîte sur la route que suit le 33-e, afin de recueillir les déclarations des autorités locales sur les excès que commettent des militaires de ce régiment. Je vous invite à bien recommander à cet officier de demander des déclarations bien circonstanciées qui fassent connaître les lieux et les époques, et comme il est vraisemblable qu'on ne pourra désigner aucun militaire nominativement, il serait important pour reconnaître les coupables qu'on pût désigner dans les plaintes, les maisons où ils étaient logées.

Votre officier irait jusqu'à Stettin en réunissant ces déclarations et les remettrait au géneral Dessaix, qui recevra l'ordre de faire passer par les armes deux ou trois des plus coupables; ainsi éxécutez ces dispositions sans attendre l'ordre du général d'Hastrel, et donnez à l'officier que vous enverrez des instructions détaillées sur sa mission. Je vous invite à donner connaissance de ces mesures aux autorités prussiennes.

Je partirai après demain pour Magdebourg, où je passerai la revue des 12-e et 21-e de ligne.

92.

Генералу Думерку, 30 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

Au général Doumerc. Brunsvick, le 30 octobre.

S. M. a pris à Rotterdam un décrêt en date du 26 octobre 1811, qui prescrit une commande 810 chevaux, dont les achats doivent être faits en Allemagne.

Ces 810 chevaux doivent être répartis entre les régiments de cuirassiers ci-après.

	220	au 4-e régiment.
	160	au 6-e
	200	au 7-e
	230	au 14-e
Total . .	810.	

Ces quatre régiments composent la 3-e division de cuirassiers qui est en marche en ce moment pour aller prendre des cantonnements dans le pays d'Erfurth. Ce décrêt prescrit de ne recevoir que de bons chevaux ayant 60 mois révolus et capables d'un service actif avant le mois de mars prochain. Il faut donc que les derniers achats soient faits dans le courant de décembre au plus tard, pour qu'ils aient le temps de se faire à la nouvelle nourriture et puissent être dressés.

Le prix des chevaux de cuirassiers sera de 500 francs chaque conformément aux prix du ministre; vous pourrez recevoir des chevaux depuis 5 jusqu'a 7 ans ½; il faut que tous les chevaux marquent et ayent toutes les conditions requises pour l'arme à laquelle ils sont destinés.

J'ai nommé pour l'achat et la réception de ces 810 chevaux une commission dont vous serez le chef et qui sera composée d'un officier de chacun des quatre régiments désignés ci-dessus. Les conseils d'administration de ces quatre régiments ont reçu l'ordre de faire choix d'un officier le plus propre à cet emploi, et de l'envoyer à Hanovre.

Le général qui commande cette division a reçu l'ordre de faire choix parmi ces 4 régiments de l'artiste vétérinaire le plus instruit, et de l'envoyer à Hanovre pour être à la disposition de la commission.

J'ai fait connaître que cette commission devait être organisée le plus tard au 4 novembre et s'occuper de suite des marchés à passer; il est nécessaire en conséquence, monsieur le Général, que vous vous rendiez de suite à Hanovre et que vous y fixiez votre quartier général.

Les officiers qui devront faire partie de cette commission, seront porteurs de leur nomination par le conseil d'administration de leur régiment, cette nomination sera revêtue de l'approbation du général Berckeim qui commande provisoirement la division.

L'artiste vétérinaire qui sera mis à la disposition de la commission, sera porteur d'une nomination du général Berckeim.

La commission que vous présidez entrera en correspondance avec les conseils d'administration des 4 régiments ci-dessus; elle adressera ses

dépêches au général Michaud, gouverneur de Magdebourg, qui aura l'instruction de les faire parvenir à Erfurth; vous recevrez également par cette voie les dépêches des conseils d'administration de ces régiments.

Je vous préviens que la 3-e division sera rendue du 12 au 15 novembre à Erfurth.

L'intendant général reçoit l'ordre de mettre à la disposition de la commission un premier fonds de 50.000 francs, et de vous en expédier, au fur et à mesure que vous lui adresserez des procès verbaux d'achats, de manière à ce que vous ayez toujours 50.000 francs par devers vous, pour que les achats ne soient pas rallentis par un manque de fonds.

On peut laisser dans les conditions des marchés la faculté aux fournisseurs de livrer les chevaux à Hanovre, où ils seront marqués à la marque des régiments auxquels ils seront destinés et par une marque particulière de la commission pour qu'on puisse toujours reconnaître votre remonte; mais il serait bon aussi de stipuler dans les marchés que ces chevaux seront conduits à Erfurth par les soins des fournisseurs, sous la surveillance de quelques anciens sous-officiers ou cuirassiers de chaque régiment, qui seraient envoyés exprès lors des expéditions sur les demandes que vous en feriez à ces régiments.

La connaissance que vous avez, monsieur le Général, en chevaux et des moyens qui ont été employés pour les dernières remontes qui ont eu le plus grand succès, m'est un sûr garant que la remonte dont vous êtes chargé, sera aussi bonne que possible, et que j'aurai dans cette circonstance une nouvelle occasion de rappeler à S. M. vos bons services, vos connaissances et le zèle dont vous êtes animé pour ses intérêts.

Je termine, monsieur le Général, par vous inviter dans le cas où vous auriez quelques éclaircissements à me demander, a le faire de suite.

93.

Императору Наполеону, 31 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

A Sa Majesté l'Empereur. Brunsvick, le 31 octobre.

Le général Michaud m'informe que le 33-e régiment d'infanterie légère a commis beaucoup d'excès en se rendant de Magdebourg à Stettin, je charge ce général d'envoyer un de ses officiers de Magdebourg à Stettin pour recevoir sur la route toutes les plaintes des autorités, et je donne l'ordre au général Dessaix de faire passer par les armes les plus coupables.

Il paraîtrait que quelques officiers du 128-e régiment auraient fait le complot de déserter; j'ai donné l'ordre au général Baillet Latour de se transporter sur les lieux et de faire arrêter et conduire à la citadelle de Wesel, les coupables. C'est le premier rapport de cette nature qui me soit parvenu contre ces trois régiments de nouvelle formation.

94.

Императору Наполеону, 31 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

A Sa Majesté l'Empereur. Brunsvick, le 31 octobre.

J'ai passé aujourd'hui la revue du 3-e régiment de cuirassiers. J'adresse à V. M. le tableau de cette revue; je n'ai que les meilleurs témoignages à en rendre. Le régiment est très instruit; il y a peu de malades, les chevaux sont dans le meilleur état, la remonte est superbe, le mot n'est point éxagéré. J'ai vu tous les chevaux dans le plus grand détail et sans le harnachement. Je puis assurer à V. M. que la plupart de ces chevaux qui sont presque tous du Mecklenbourg et d'une très belle taille, seraient en France des chevaux de 30 à 40 louis; tous ces chevaux sont déjà à l'escadron.

Je pense que V. M. devrait prendre pour la cavalerie les mêmes mesures que pour l'infanterie, c'est à dire mettre un général de brigade par régiment; chaque régiment à 1.000 chevaux forme réellement une brigade; ce qui rend cette mesure encore plus nécessaire, c'est que d'après les promotions qui ont été faites, un commandement aussi nombreux me paraît trop fort pour la plupart des colonels actuels.

J'ai reçu beaucoup de réclamations sur différents objets, entre autres sur la nécessité de réformer les culottes de peau; elles sont d'un mauvais usage et estropient beaucoup d'hommes; au surplus, je me propose de faire un rapport détaillé sur toutes ces réclamations avec mes observations.

Le colonel baron d'Oudenarde, nommé au commandement de ce régiment vient d'arriver; il a été à la revue; le colonel Richter lui laisse un beau et bon régiment.

Je partirai cette nuit pour Magdebourg pour y passer la revue des 12-e et 21-e régiments de ligne.

95.

Императору Наполеону, 31 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

A Sa Majesté l'Empereur. Brunsvick, le 31 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une note de monsieur l'ordonnateur Monnay qui est à Berlin, une autre d'un français qui demeure à Berlin, extrait d'une lettre du général Michaud, copie de deux lettres interceptées, dont l'une de monsieur de Linden, ministre de Westphalie à Cassel, me paraît mériter attention en ce qu'elle prouve que ce ministre a des intelligences dans les bureaux de monsieur le comte de St. Marsan.

Je joins aussi la déclaration du courrier militaire arrivant de Dantzig.

96.

Императору Наполеону, 31 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

A Sa Majesté l'Empereur. Brunsvick, le 31 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre du général Rapp. Je la prie de me faire connaître ses ordres; en les attendant, j'ai autorisé le général Rapp à faire avancer des fonds au général Chambarlhiac.

97.

Императору Наполеону, 31 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

A Sa Majesté l'Empereur. Brunsvick, le 31 octobre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports des places de l'Oder et de Dantzig, ainsi que copie de deux lettres du général Bordessoult.

Il paraît constant que les travailleurs et les recrues ne sont pas encore rentrés dans leurs foyers.

98.

Генералу С. Жермену, 31 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

Au général St. Germain. Brunsvick, le 31 octobre.

Je vous préviens, monsieur le Général, que j'ai nommé le général Doumerc president d'une commission qui sera composée d'un officier de chacun des 4-e, 6-e, 7-e et 14-e régiments de cuirassiers composant la 3-e division pour l'achat de chevaux, ordonné par S. M. pour cette division.

Le général Doumerc a l'ordre de s'établir à Hanovre, où se tiendra cette commission; cela n'apportera aucun changement dans le commandement du général Doumerc, qui continuera toujours à commander sa brigade.

99.

Генералу Фріану, 31 октября 1811 г. изъ Брауншвейга.

Au général Friant. Brunsvick, le 31 octobre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 25 octobre, je ne puis dans ce moment autoriser l'adjudant commandant Gallichet à se rendre dans le duché de Varsovie, il aurait trop l'air d'y être envoyé par moi et cela ne pourrait que produire un mauvais effet, et serait désapprouvé par l'Empereur; aussitôt que la chose sera possible, je vous le ferai connaître.

100.

Императору Наполеону, 2 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 2 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre de monsieur le comte de St. Marsan.

Je viens de passer la revue des 12-e et 21-e régiments de ligne. J'ai été très satisfait de la tenue et de l'instruction; la santé du 12-e est assez bonne, le 21-e a d'avantage de malades, mais depuis quelque temps, le nombre en diminue beaucoup. J'adresserai demain à V. M. un rapport détaillé, je verrai la place auparavant mon départ.

J'envoie à V. M. copie d'une lettre de monsieur le comte de St. Marsan; il y a toujours des ordres et des contre ordres.

101.

Губернаторамъ Штетина и Кюстрина, 2 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

Aux gouverneurs de Stettin et Custrin. Magdebourg, le 2 novembre.

Je reçois à l'instant, monsieur le Général, une lettre de monsieur le comte de St. Marsan, qui m'annonce avoir fait de fortes représentations au gouvernement prussien, sur les différents travaux qui se font aux routes et sur le nonlicenciement des travailleurs.

Il est encore bien difficile de rien prononcer sur les véritables intentions du gouvernement prussien, d'après tous les ordres et contre ordres qui se donnent journellement. Vous êtes à même par les officiers qui surveillent les postes de correspondances, et enfin en faisant voyager des français, d'avoir des renseignements positifs sur tout ce qui se fait; je

vous invite à ne rien négliger pour cela et à en informer toujours monsieur le comte de St. Marsan et surtout à lui donner des choses positives.

Je pars après demain pour Hambourg, où je serai du 7 au 8, je vous invite à m'adresser là, vos dépêches.

(Stettin). Je vous invite à écrire dans ce sens au général Rapp.

(Custrin). Je vous invite à écrire dans ce sens au général Jacquinot.

102.

Графу С. Марсану, 2 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Magdebourg, le 2 novembre.

Je reçois à l'instant la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 1-er novembre. Je vois avec plaisir que messieurs les gouverneurs des places de l'Oder, vous informent exactement de ce qui parvient à leur connaissance.

Je vous préviens, monsieur le Comte, que la 3-e division de cuirassiers, qui avait l'ordre de prendre ses cantonnements à Munster et dans tout le département de la Lippe, a reçu celui de les quitter, sur les rapports qui annonçaient que la dissenterie régnait dans la presque totalité de ce département. Cette division a l'ordre d'aller cantonner dans le pays d'Erfurth; les rapports qui ont motivé ce mouvement sont malheureusement trop vrais, la maladie règne dans presque tout ce département.

J'ai fait insérer dans le correspondant de Hambourg ce mouvement et le motif qui l'a déterminé, afin que la malveillance ne puisse lui en supposer un autre. Au surplus, que cette division soit à Munster où à Erfurth, cela est tout à fait indifférent, puisqu'elle est en Allemagne.

Je partirai après demain pour Hambourg où je serai rendu du 7 au 8, je prie V. E. de vouloir bien à l'avenir m'y adresser ses dépêches.

103.

Императору Наполеону, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Magdebourg, le 3 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre de son commissaire général de police à Hambourg, à laquelle se trouvent jointes différentes pièces qui lui ont été communiquées par les armateurs du corsaire, l'Heureuse Etoile.

Le langage de la régence de Stralsund, dans le voisinage d'une armée de 150.000 hommes, me parait bien fier.

104.

Императору Наполеону, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Magdebourg, le 3 novembre.

Le gouverneur de Glogau dans tous ses rapports parle de l'insuffisance de sa garnison, pour le service de la place qui a un développement assez considérable.

Le nombre des postes est insuffisant pour la sureté de la place, et cependant la garnison, qui est de 13 à 1400 hommes, est très surchargée de service.

V. M. sait qu'il n'y a à Glogau que les deux bataillons du régiment saxon de Low; j'ai cru devoir vous soumettre, Sire, dans cette occasion les observations du gouverneur de cette place.

105.

Императору Наполеону, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 3 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. deux états présentant le nombre d'hommes malades dans les 12-e et 21-e régiments de ligne.

V. M. verra par ces états, particulièrement par celui du 12-e que la santé des soldats des trois 1-ers bataillons de guerre, est aussi bonne qu'on peut la désirer, puisque ce régiment n'a que 70 malades sur les anciens soldats.

Le 21-e a plus de malades, mais j'observe que dans les 223 on y a compris plus de 80 vénériens, tous anciens soldats. La majeure partie des malades dans ces régiments comme dans les autres, vient je le répète des 4-e et 6-e bataillons des soldats venus de Walcheren.

106.

Генералу Мишо, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

Au général Michaud. Magdebourg, le 3 novembre.

Je vous préviens, monsieur le Général, que j'invite monsieur le commissaire général de police westphalien à Magdebourg, de vous tenir parfaitement au courant de tout ce qui peut interesser la sureté de la place dont le commandement vous est confié, tel que réunions secrètes, passage de voyageurs, etc. etc.

Je fais également connaître à monsieur le commissaire général de police, que tous les rapports quelcónques doivent être soumis à votre visa, et que sans cette formalité, les postes militaires manqueraient à leur devoir, s'ils laissaient sortir de la place des voyageurs.

Je vous invite, monsieur le Général, à éxiger que tous les renseignements que pourra obtenir monsieur le commissaire général vous soient communiqués, et à ce qu'aucun voyageur ne puisse séjourner ou sortir de votre place, sans que son passeport n'ait été soumis à votre visa.

107.

Генералу Либерту, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

Au général Liebert. Magdebourg, le 3 novembre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 28 octobre, ce sera avec plaisir que j'entretiendrai S. M. de vous et de vos bons services, mais je vous prie de m'envoyer pour moi seul une notice détaillée sur vos services et sur votre position, afin que je puisse en faisant connaître à S. M. votre zèle, l'entretenir de quelques détails de vous et de votre position et reclamer les marques de sa bienveillance.

108.

Генералу Морану, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

Au général Morand. Magdebourg, le 3 novembre.

Je vous remercie, mon cher Général, de l'envoi de votre instruction sur la formation des réserves et les manoeuvres des carrés; cette instruction est très claire et remplit parfaitement son objet, recevez en mes remerciements. Je l'adresse aux généraux de division, pour y exercer les troupes.

109.

Циркуляръ генераламъ Фріану, Гюденю, Дессэ и Компану.

Circulaire aux généraux Friant, Gudin, Dessaix et Compans. Magdebourg, le 3 novembre.

Les régiments étant portés maintenant à cinq bataillons, cela apporte nécessairement des changements dans la formation des réserves et les manoeuvres des carrés.

Comme il est utile d'employer des moyens uniformes dans le corps d'armée, je vous adresse une instruction qui me paraît remplir cet objet; je vous invite à profiter du reste de cette saison pour y exercer vos troupes, et à en adresser copie à vos généraux de brigades et colonels; j'observe d'ailleurs, que quoique cela ne soit pas dans les ordonnances, il ne peut qu'être utile de les adopter, cela développe le coup d'oeil et l'intelligence des officiers.

Instruction sur la formation des réserves et les manœuvres des carrés.

L'expérience a prouvé la nécessité de placer des reserves dans l'intérieur des carrés; mais l'organisation des bataillons en 6 compagnies formant trois divisions ne laissant aucun peloton disponible pour cet objet, il en résulte de l'incertitude sur le nombre et le choix de la troupe qui doit former la réserve d'un carré, et sur la manière de la placer dans l'intérieur.

S. E. Monseigneur le Maréchal Prince d'Eckmulh a supplée au silence des réglements à cet égard, par les dispositions suivantes.

La réserve ne doit être que du douzième au plus, de la troupe qui se forme en carré.

Formation d'un bataillon en carré.

Le Bataillon étant en colonne par divisions à distance de pelotons, le chef de bataillon commandera:

1-o Garde à vous—pour former le carré.

2-o Formez le carré, par pelotons de droite et de gauche—en bataille.

3-e Marche.

Au premier commandement, les adjudants réctifieront l'allignement des guides de droite et de gauche de chaque division.

Au commandement de marche, la première division ne bouge, si la colonne est arrêtée, et fait halte si la colonne est en marche. La 2-e division se portera 4 pas en avant: le peloton de droite fera $^1/_4$ de conversion à droite à l'exception des 4 premières files de gauche, qui s'arrêteront au moment où le peloton commencera à converser: le peloton de gauche fera $^1/_4$ de conversion à gauche à l'exception des 4 premières files de droite, qui s'arrêteront également au moment où le peloton commencera à converser.

Le lieutenant du premier peloton et un sergent, le sergent major et le fourrier du 2-e peloton se porteront rapidement, savoir:

Le lieutenant à la tête et les sous officiers en serre files, de ces huit files qui formeront ainsi le peloton de réserve du carré d'un bataillon.

La 3-e division serrera en masse sur la 2-e et fera demi tour à droite.

Formation d'un carré de deux bataillons.

La colonne étant serrée par divisions à distance de pelotons, on fera les mêmes commandements que ci dessus.

Au commandement de marche, la 1-ère division du 2-e bataillon serrera sur la 3-e du premier, à distance de section. La section de droite de cette division fera $^1/_4$ de conversion à droite, la section de gauche $^1/_4$ de conversion à gauche: les deux sections du centre de cette division ne bougeront et formeront la réserve qui sera commandée par le lieutenant de grenadiers. Le sous-lieutenant de la 1-ère compagnie restera en serre file ainsi que les sous officiers.

La 2-e division suivra le mouvement de la première pour le conserver à distance de peloton.

La 3-e division serrera en masse et fera demi-tour à droite.

Formation d'un carré de 3 où de 4 bataillons.

La colonne, étant par divisions à distance de pelotons et les commandements préparatoires ayant été faits au commandement de marche:

La 1-re division du 3-e bataillon serrera en masse sur la 3-e du second et en marchant se rompra par pelotons.

La 2-e division du même bataillon suivra le mouvement de la 1-ère jusqu'à ce qu'elle se trouve à distance de pelotons de la 3-e division du 2-e bataillon; arrivée à cette distance, le 1-er peloton fera $^1/_4$ de conversion à droite et le 2-e peloton $^1/_4$ de conversion à gauche.

La dernière division de la colonne serrera en masse et fera $^1/_2$ tour à droite.

Dans le cas où une compagnie aurait été détachée de la colonne en tirailleurs, la réserve du carré sera formée par la compagnie qui est de division avec celle détachée.

Observation.

L'officier commandant la réserve d'un carré doit observer avec le plus grand sang froid et l'attention la plus soutenue les attaques de l'ennemi, le désordre que le canon peut faire dans les rangs, ainsi que celui qui proviendrait de la marche, pour se porter au secours et couvrir les points vivement attaqués ou affaiblis.

S'il arrivait que quelques cavaliers ouvrissent les rangs ou y missent du désordre, une partie de la réserve devra se porter vivement à leur rencontre et les attaquer à la bayonnette.

Le soldat qui combat un cavalier, doit porter son coup de bayonnette au nez du cheval, à moins qu'il ne se trouve à portée de le lancer dans le flanc du cavalier, car un cheval blessé au poitrail ou au flanc, tombe rarement à l'instant, et conserve encore sa vigueur quelques minutes.

Des feux.

Aussitôt le carré formé, le commandant de la colonne donnera un numéro à chaque face et lui désignera un commandant particulier.

La tête de la colonne aura toujours le № 1. La face attaquée doit seule faire feu; elle le cessera aussitôt que l'ennemi se sera retiré.

Si le commandant veut faire cesser le feu d'une face, il ordonnera au tambour major de faire battre, savoir:

Pour la face № 1, un coup de baguette et roulement.

Pour la face № 2, deux coups de baguette et roulement.

Pour la face № 3, trois coups de baguette et roulement.

Pour la face № 4, quatre coups de baguette et roulement.

Trois, ou les quatre faces faisant feu ensemble, le commandant à mesure qu'il aperçoit la retraite de l'ennemi fait cesser le feu de la face qui n'est plus attaquée, par les moyens ci-dessus, tandis que celles pour lesquelles il n'a point été fait de signal, continueront leur feu.

S'il veut faire cesser le feu des quatre faces à la fois, le tambour-major fera faire un roulement, sans être précédé d'aucun coup de baguette.

On ne doit faire contre la cavalerie que les feux de files ou de rangs. Le feu de file doit commencer à 150 pas au moins, et par la droite de chaque section pour que le feu se nourrisse, à mesure que la cavalerie s'avance.

On peut ne commencer le feu de rangs qu'à 100 pas et même plus près, les rangs ne tirant que successivement, il y en a toujours deux, qui ont leurs fusils chargés.

Ce feu est très bon contre la cavalerie, quand il est fait avec sang froid et une grande habitude.

Les feux de bataillons de demis bataillons et de pelotons, ne doivent jamais être employés contre la cavalerie, à moins que l'infanterie ne soit couverte par un abattis, un fossé, une palissade ou un obstacle suffisant pour en arrêter le chocq. Dans ce cas, ces feux doivent être faits à bout portant.

Marche en carrés.

S'il est besoin de faire marcher en carré, les deux faces qui forment les flancs du carré rompront par sections ou par subdivisions en arrière à droite et à gauche, et ne devront jamais marcher par le flanc.

Une troupe marchant par le flanc occupe $^1/_4$ plus de terrein qu'elle n'en occupait en bataille, puisque la hauteur d'une file est de 6 pieds, tandis que 3 hommes dans le rang, n'occupent qu'une espace de 4 pieds et $^1/_2$; ainsi il est évident que le carré ne pourrait faire 10 pas sans se déformer et ouvrir ses files.

Couvrir les angles.

Les angles des carrés étant dépourvus de feu doivent être couverts par les avant trains et les chariots qui suivront la colonne, ainsi qu'il est prescrit par l'ordonnance.

Disposer les carrés par échelons.

Les carrés doivent toujours être établis par échelons pour se flanquer mutuellement.

La ligne étant ployée par colonne d'un ou de deux bataillons chacune, d'après les règles de l'ordonnance, et les colonnes étant entre elles à distances entières, c'est à dire, égales au front qu'elles occuperaient en se déployant; on commandera.

En avant par la droite (ou par la gauche) à 120 pas—formez les échelons.

Au commandement, les chefs de bataillons se conformeront à ce qui est prescrit par l'article 501 et suivants de l'ordonnance.

Si un régiment au lieu d'être en ligne, marchait en colonne au moment où il serait nécessaire qu'il se formât en plusieurs carrés par échelons.

Le colonel ayant fait prévenir les chefs de bataillons du nombre et de la composition des échelons, que le régiment doit former, indiquera au commandant du bataillon qui est en tête de la colonne, le point vers la droite ou la gauche sur lequel il devra marcher.

Le commandant du 2-e échelon prendra sa distance en marchant et fera halte lorsqu'il remarquera que la colonne qui le suit est arrêtée et que la sienne est à la distance qu'elle doit garder entre le premier et le troisième échelons.

Le premier échelon ne s'arrêtera, qu'après que celui qui le suit aura fait halte, et qu'il aura sa distance.

Les colonnes d'échelons doivent toujours marcher par divisions à distances de pelotons.

Commandements.

1-o En échelons à 120 pas, formez les carrés, sur le 3-e bataillon (ou tout autre qui serait désigné pour ne pas bouger).

2-o Marche.

Au 1-er commandement, les chefs de bataillons font les commandements préparatoires d'après le rang qu'ils tiennent dans la colonne ou la ligne, et relativement au bataillon qui ne doit bouger.

Au 2-e. Les colonnes se mettent en marche et ne s'arrêtent que pour former les carrés au point qui leur est assigné.

Placer l'artillerie, les chariots et les non combattants (la ligne ou la colonne étant formée) en carrés.

Si un corps de 5 bataillons s'est formé en carrés par bataillons ou échelons à 120 pas: les musiciens entrant dans le carré du 2-e bataillon, les tambours dans leurs bataillons respectifs, les non combattants dans les bataillons auxquels ils sont attachés.

Les deux premières pièces seront placées aux angles du 1-er bataillon, les 3-e et 4-e—aux angles du 5-e.

Les caissons dans les intervalles du 1-er au 2-e et du 4-e au 5-e bataillon, les fourgons de vivres suivront leurs bataillons et seront placés dans les intervalles. Les fourgons de bagages, d'ambulance et de l'état major, ainsi que les chevaux de main, occuperont les intervalles du centre de la ligne, entre les 2-e, 3-e et 4-e bataillons.

De cette manière, une ligne formée en carrés ne laissera aucun intervalle qui ne soit rempli, aucun angle qui ne soit couvert par des obstacles ou par des feux.

Ces chariots ainsi disposés seront défendus par le feu des carrés et ils doivent être rapprochés de manière à former une ligne impénétrable à la cavalerie.

Des voltigeurs ou tirailleurs seront placés en avant et en arrière de ces chariots pour les maintenir dans leurs rangs et les couvrir de leurs feux.

Si la ligne ou la colonne a été formée en trois carrés dont celui du centre, de 2 ou 3 bataillons: la 1-ère pièce manoeuvrera avec le carré de droite, la 2-e et la 3-e resteront au carré du centre, le 4-e manoeuvrera avec le carré de gauche, les caissons suivront leurs pièces et couvriront les angles; les chariots et les fourgons s'établiront dans les intervalles à droite et à gauche sur le prolongement de la diagonale du grand carré et observeront l'ordre prescrit ci-dessus, (voyez planche I); des voltigeurs ou tirailleurs seront chargés de leur défense et le vagmaistre de les maintenir en ordre.

Dispositions pour marcher à travers une plaine couverte de cavalerie, avec un grand nombre de chariots et de bagages.

La colonne s'étant formée par divisions, à distances de pelotons, à mesure qu'elle sort du défilé s'ouvre par le centre de l'étendue du front de la 1-ère division, qui continue à marcher, lorsque la tête des deux colonnes est arrivée à sa hauteur, les bagages viennent se placer sur deux files dans le centre, la dernière division couvre l'intervalle de la queue des colonnes.

Des tirailleurs sont envoyés à 100 pas sur le front, les flancs et les derrières. Les compagnies de grenadiers en deux petites colonnes forment les réserves où il en est besoin.

Les canons manoeuvrent et se portent où il est nécessaire pour l'intérieur de ce grand carré.

Si l'on doit rentrer dans un défilé, on laisse un ou deux bataillons et de l'artillerie pour couvrir la queue de la colonne; le reste de l'artillerie marchera en tête derrière le bataillon d'avant garde, les bagages suivront l'infanterie, suffisamment protégés par l'arrière garde.

On renouvellera cette disposition au sortir du défilé.

110.

Генералу Беркейму, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

Au général Berckeim. Magdebourg, le 3 novembre.

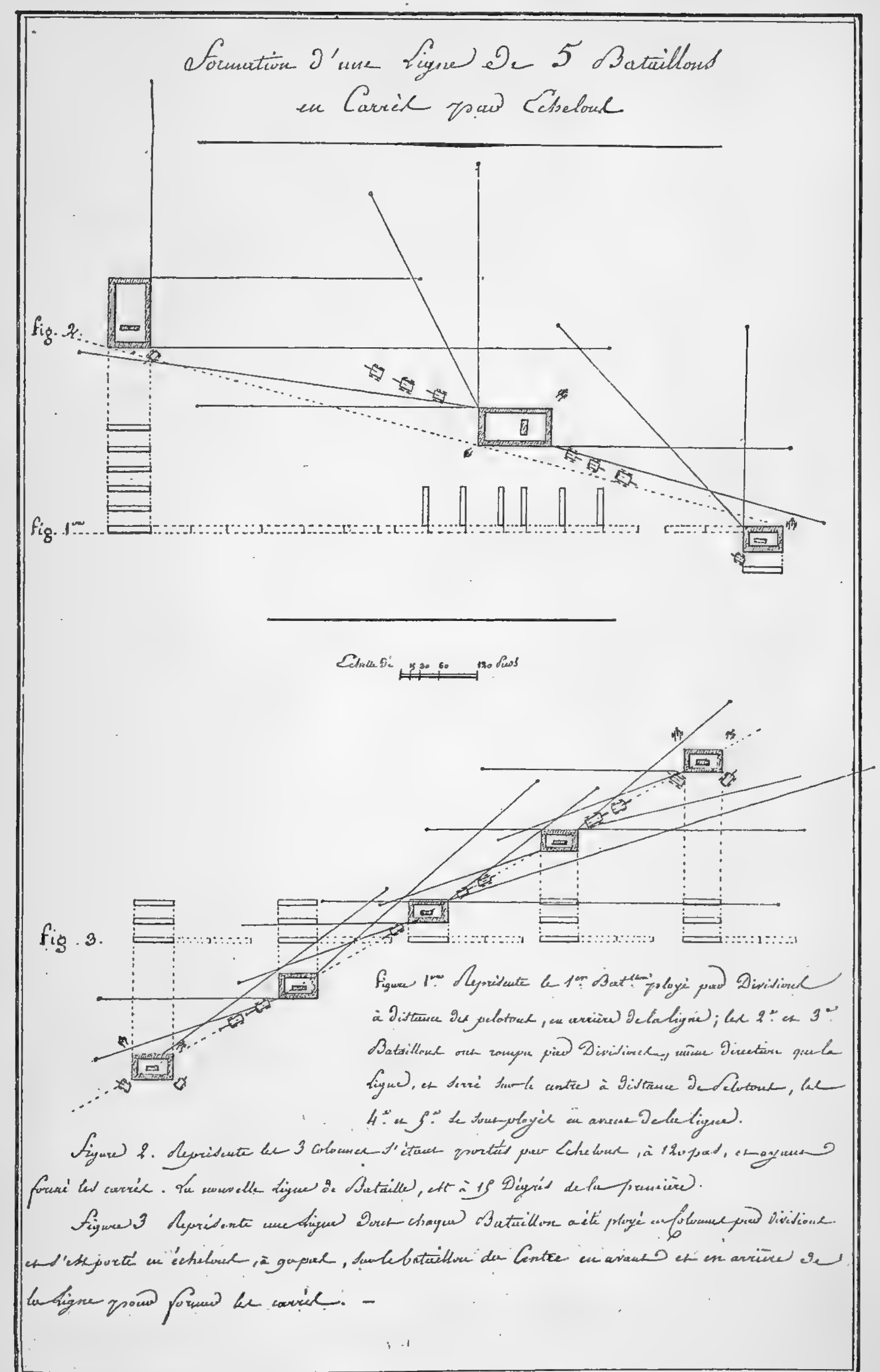
Je vous préviens, monsieur le Général, que j'ai donné à monsieur l'intendant Devismes toutes les instructions provisoires relatives à la subsistance et en général au service de la division de cavalerie que vous commandez et qui a l'ordre de prendre ses cantonnements dans la province d'Erfurth. Il en recevra incessamment de plus détaillées qui vous seront transmises aussi par mon chef d'état major. En attendant, je vous invite, monsieur le Général, à vous concerter avec monsieur l'intendant dans tous les rapports du service de la subsistance et de la répartition des cantonnements. Je vous envoie la première dislocation qui m'a été présentée et sur laquelle je vous invite à vous régler; elle est basée seulement sur un nombre de 2.800 hommes montés, mais comme cette quantité sera infailliblement plus considérable, vous suivrez dans le nombre des cavaliers affectés à chaque lieu l'augmentation progressive qui s'y trouve déjà indiquée lorsque le cas l'exigera. Je n'ai pas besoin de vous rappeller, monsieur le Général, que votre division occupe un pays dont les habitants sont sujets de l'Empereur, et qui à ce titre mériterait tous égards, si indépendamment de cela, le dévouement qu'ils ont toujours montré pour le service de notre souverain, n'était le premier de tous pour les rendre dignes des plus grands ménagements. Je vous engage donc à faire maintenir la plus rigoureuse discipline et à éviter toute vexation particulière contre les habitants, vous rendant, du reste, responsable personnellement de toutes les plaintes fondées qui pourraient m'être portées et auxquelles vous n'auriez pas fait droit.

Je vous préviens aussi que les chasses appartiennent à S. M. et qu'elle les a louées à des particuliers du pays d'Erfurth. Sur la réquisition qui vous en sera faite par les autorités, vous ferez les défenses les plus sévères à qui que ce soit de chasser sans la permission des propriétaires et vous tiendrez rigoureusement la main à l'exécution de cet ordre.

Je vous préviens, que je veux établir une correspondance militaire entre Erfurth et Magdebourg, dont les stations vous seront indiquées par mon chef d'état major, et qui devra partir des bureaux de l'intendant tous les jours à midi. En conséquence, vous ferez remettre chez l'intendant toutes les lettres du service qui devront être dirigées sur mon quartier général, et l'intendant vous transmettra pareillement toutes celles qui vous seront adressées pour les mêmes causes.

Je donnerai des ordres pour qu'il y ait un courrier militaire qui portera tous les 4 jours de Magdebourg à Erfurth, les lettres et journaux pour votre division. Il faudra prescrire à tous les militaires sous vos ordres, de ne correspondre en France que par ce courrier; aucune lettre de militaire ne doit passer par les postes civiles, étant informé qu'il se commet en pays étranger dans beaucoup de bureaux de postes des abus, entre autres, celui de prendre connaissance des correspondances.

Planche I.



Formation d'une Ligne de 5 Bataillons
en Carrés par Echelons
fig. 2.
fig. 1re
fig. 3.
Echelle de 15 30 60 120 Pieds
Figure 1re Représente le 1er Batn ployé par Divisions à distance des pelotons, en arrière de la ligne; les 2e et 3e Bataillons ont rompu par Divisions, même direction que la ligne, et serré sur le centre à distance de pelotons, les 4e et 5e se sont ployés en avant de la ligne.
Figure 2. Représente les 3 Colonnes s'étant portées par Echelons, à 120 pas, et ayant formé les carrés. La nouvelle Ligne de Bataille, est à 15 Degrés de la première.
Figure 3 Représente une Ligne dont chaque Bataillon a été ployé en Colonne par divisions et s'est porté en échelons, à 60 pas, sur le bataillon du Centre en avant et en arrière de la ligne pour former les carrés. —

Planche II.

Représente une Colonne de 5 Bataillons serrés par Divisions à distance de pelotons, se déployant par Échelons en masse, à 120 pas pour former les Carrés.

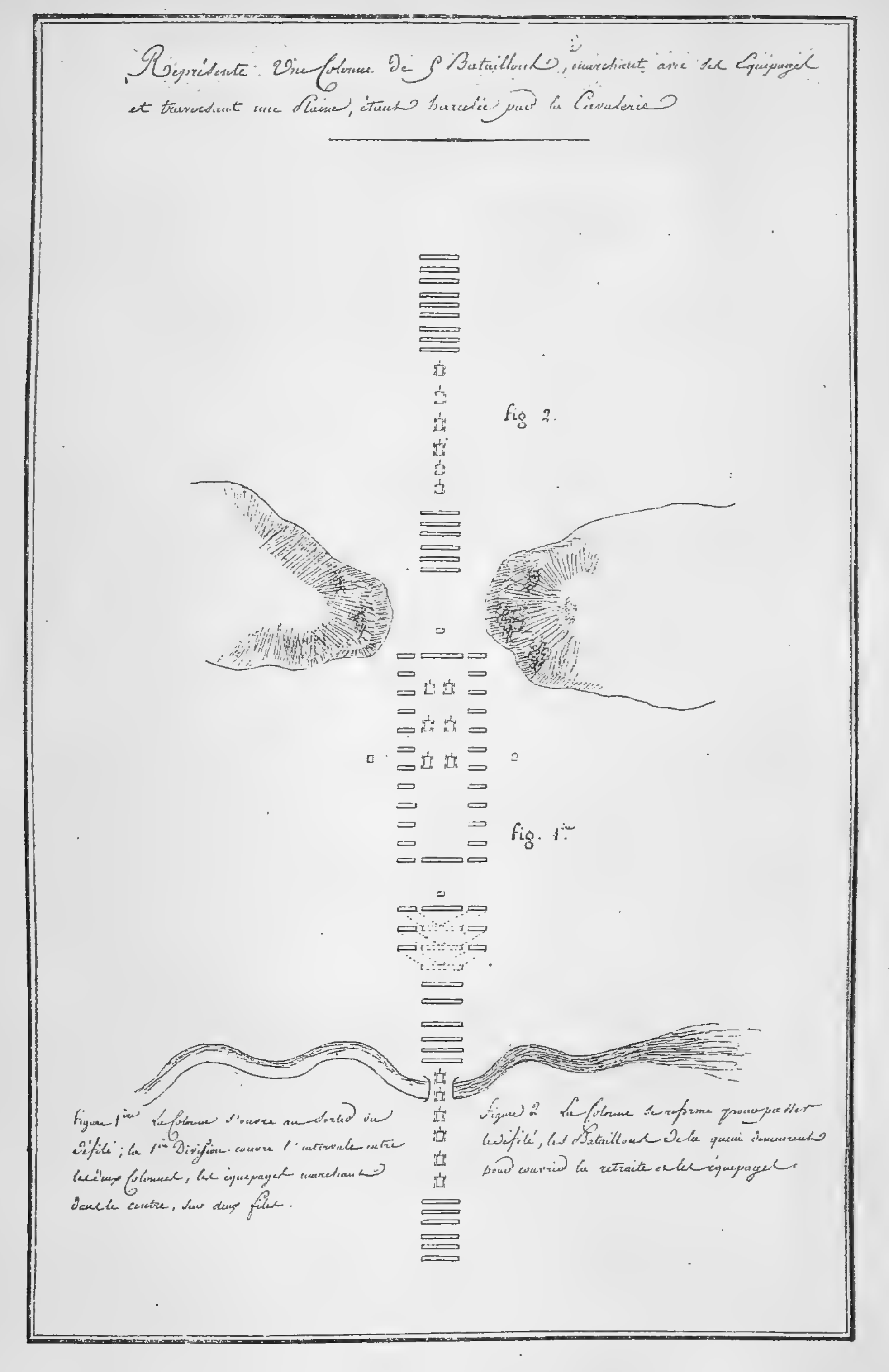
Figure 1re La Colonne s'est déployée par masse sur le 3e Bataillon et a formé 5 carrés.

Figure 2. La Colonne a formé 3 carrés, le premier du 1er Bataillon qui s'est porté à 180 pas à droite, le 2e des 3 Bataillons du Centre; le 3e du 5e Bataillon qui s'est porté à 180 pas à Gauche. —

fig. 1re

fig. 2

Planche III.


Représente une Colonne de 5 Bataillons, marchant avec ses Equipages et traversant une Plaine, étant harcelée par la Cavalerie
fig 2.
fig. 1re
Figure 1re La Colonne s'ouvre au sortir du Défilé ; la 1re Division couvre l'intervalle entre les deux Colonnes, les équipages marchant dans le centre, sur deux files.
Figure 2 La Colonne se reforme pour passer le défilé, les Bataillons de la queue demeurent pour couvrir la retraite et les équipages.

111.

Господину Девиму, интенданту Эрфурта, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A monsieur Devismes, intendant d'Erfurth. Magdebourg, le 3 novembre.

Je vous ai déjà informé, monsieur, qu'une division de cuirassiers composée de 4 régiments, devait incessamment aller prendre ses cantonnements dans la principauté d'Erfurth. L'arrivée de ces troupes que je vous confirme, éxigeant que vous preniez sans délai les dispositions qui doivent en assurer la subsistance, je vous invite au reçu de la présente à ne pas perdre un instant pour faire former des magasins et assurer par tous les moyens qui sont en votre pouvoir le service de la division.

D'après le rapport que vous m'avez fait et les difficultés que vous me laissez entrevoir pour assurer par la suite les approvisionnements, je vous préviens, que j'ai déjà même avant vos observations, demandé à S. M. le mode qu'elle était dans l'intention d'ordonner pour faire face aux subsistances, soit en les assurant par des achats faits pour son compte, soit en frappant des réquisitions sur le pays à charge par vous, de lui en tenir compte sur les contributions qu'il doit verser dans les caisses du gouvernement. Dès que je saurai à quoi m'en tenir sur cette question, je vous le ferai connaître avec toutes les instructions qui doivent l'accompagner; mais en attendant, comme il faut assurer le service et surtout prendre tous les moyens de faire cette opération sans grever le pays d'une charge que ses forces ne lui permettraient pas de supporter, je m'en rapporte à votre prudence et surtout à l'expérience que vous devez avoir en administration pour concilier l'intérêt de l'Empereur et celui des habitants, et de telle sorte à ne donner lieu à aucune plainte.

Comme je prévois cependant, que malgré tous vos soins, il pourra vous être fait des réclamations, renvoyez les moi, mais tâchez de les éviter, et assurez les autorités que j'ai mis récemment encore sous les yeux de l'Empereur tous les motifs qui pouvaient mériter en faveur de leurs demandes. Je vous recommande au reste, de tenir la main à ce qu'il règne le plus grand ordre dans la répartition des cantonnements. Quant à la discipline militaire, j'écris au général Berckeim, en lui donnant à cet égard les ordres les plus sévères et je vous recommande de m'instruire fidèlement de tous les désordres ou abus que vous viendriez à découvrir, et vous pouvez compter sur la justice que je ferai rendre à tous ceux qui ont le droit de l'attendre de moi.

Vous recevrez incessamment des instructions plus détaillées de mon chef d'état major, tant à l'égard de la solde qu'à celui des subsistances et des indemnités de table qui doivent être accordées aux officiers, et à l'entretien d'un hôpital, mais vous aurez soin dans tout état de cause d'éviter que les sommes que vous employerez pour faire face aux dépenses soient puisées dans les caisses de S. M., jusqu'à ce que vous ayez reçu des ordres positifs à cet égard. Mon intention est aussi que les autorités du pays soient seules chargées de l'administration des subsistances et que les employés français ne s'en mêlent point. En conséquence, vous rendrez les premières responsables de tout, les employés français ne feront que s'assurer si les rations ont le poids et la qualité requises.

Je donne des ordres pour établir une correspondance militaire entre Erfurth et Magdebourg, qui sera chargée d'y transporter non seulement vos dépêches, mais encore toutes celles de la division. A cet effet vous ferez établir une quantité suffisante de portefeuilles fermés à clefs, dont une sera entre vos mains et l'autre entre celles du général Michaud, et tous les jours, régulièrement à midi, vous ferez porter l'ordonnance.

Je vous préviens aussi que je donne des instructions au général Berckeim pour maintenir l'intégrité des chasses louées à des particuliers par le domaine de S. M.

112.

Главному полицейскому комиссару, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A monsieur le commissaire général de police. Magdebourg, le 3 novembre.

La place de Magdebourg étant occupée par les troupes françaises, le gouverneur est responsable de sa sûreté envers l'Empereur et Roi, mon maître; indépendamment des rapports que vous adressez à votre gouvernement, vous ne devez rien laisser ignorer à monsieur le général Michaud, de ce qui peut intéresser le service de la place, et le tenir constamment au courant de tout ce qui peut s'y passer, tel que réunions secrettes, passage d'étrangers etc. etc.

Tous les passeports quelconques doivent être soumis au visa de monsieur le gouverneur, sans cette formalité, les postes militaires manqueraient à leur devoir s'ils laissaient sortir de la place.

Je vous invite, monsieur, à vous conformer à ces dispositions, dont l'éxécution est indispensable pour la surveillance que monsieur le gouverneur doit exercer sur la place, dont je vous le répète, il répond de la sûreté à Sa Majesté l'Empereur et Roi, mon maître.

113.

Господину Фору, почтъ-директору въ Магдебургѣ, 3 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A monsieur Faure, directeur de la poste aux lettres à Magdebourg. Magdebourg, le 3 novembre.

La position de Magdebourg, dans les circonstances actuelles, occupée par les troupes françaises, et frontière de la confédération, éxige, monsieur, une surveillance rigoureuse; le meilleur moyen de l'exercer, est l'examen des correspondances. Je vous invite en conséquence, à prendre connaissance de toutes celles qui passent par Magdebourg. Je sais qu'elles sont fort actives en ce moment.

Vous m'adresserez copie de toutes les lettres qui traiteraient de politique, ou qui contiendraient des renseignements utiles au service de S. M. l'Empereur et Roi, mon souverain; si dans ces lettres, il s'en trouvait quelques unes qui pussent interesser le service de la place de Magdebourg ou de nature à mettre le gouverneur dans le cas de prendre des mesures de précaution, vous en adresseriez une seconde copie au général Michaud.

Vous voudrez bien remettre les dépêches que vous m'adresserez au gouverneur qui me les fera parvenir par la correspondance.

Je vous recommande, monsieur, de ne point donner connaissance de cette mesure à vos supérieurs, ni aux autorités de votre gouvernement. Je vous donne cet ordre par écrit, afin de mettre par la suite, s'il était besoin, votre responsabilité à couvert; répondant à l'Empereur de la sureté de Magdebourg, j'ai jugé cette mesure utile au bien de son service.

114.

Императору Наполеону, 4 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 4 novembre.

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, du 30 octobre, où elle me réitère que son intention est de porter avant le mois de Janvier, l'armée à 9 divisions.

J'adresserai incessamment à V. M. un rapport de l'organisation du parc d'artillerie, du génie, des bataillons d'équipages militaires, et l'augmentation d'état major général qu'il faudrait pour cette armée.

V. M. ajoute que si je dois opérer seul, une armée de 9 divisions ne peut être commandée sans lieutenants-généraux, et de lui faire connaître mes idées là dessus.

Je ne puis dissimuler à V. M. qu'un commandement de cette importance me paraît extrêmement lourd pour moi; autre chose est, de donner de l'impulsion à 30.000 hommes, ou d'en donner à 150.000, mais enfin si cela était dans les intentions de V. M. et pour diminuer le nombre des obstacles, je ne puis que désirer que les lieutenants que désignerait V. M. soient déjà habitués à mon caractère.

Ce serait donc sur les généraux Friant, Gudin et Morand que je prierais V. M. de fixer son choix; je suis beaucoup plus satisfait du dernier depuis son voyage à Paris. Cela fera vaquer plusieurs divisions.

Dans une lettre de ce jour, je parle du général l'Hullier. Le général Gratien qui est un ancien général de brigade, me paraît bien connaître son état, au moins manie-t-il bien sa brigade.

Au surplus, je réfléchirai sur tout cela, et incessamment, j'en écrirai d'une manière plus détaillée, puisque cela entraînera d'ailleurs beaucoup de suites.

Le général Bonnk, qui a été mon aide-de-camp. est maintenant en Espagne; comme j'ai déjà éprouvé la grande intrépidite de cet officier général, je prie V. M. de le mettre à ma disposition.

Il est impossible, d'avoir plus de talents pour le travail de l'état major général que le général d'Hastrel, malheureusement, il ne peut supporter l'exercice du cheval; dans ce cas, je demanderai à V. M. d'avoir pour chef d'état major le général Compans, qui aurait le général d'Hastrel à sa disposition.

115.

Императору Наполеону, 4 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 4 novembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 30 octobre, par laquelle vous me faites connaître, de ne placer dans le 33-e d'infanterie légère, aucuns dé-

tachements venus de Walcheren, et ne placer dans les 127-e 128-e et 129-e régiments, aucuns réfractaires. Les intentions de V. M. sont remplies.

116.

Императору Наполеону, 4 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 4 novembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 30 octobre, où elle me recommande de faire faire l'exercice à feu et le tir à la cible aux jeunes soldats, et par laquelle V. M. me dit qu'il doit éxister à Hambourg, Magdebourg et dans les autres places, des poudres de moins bonne qualité; toutes les poudres, médiocres ont déjà été employées, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en rendre compte à V. M.

Tous les soldats venus des 4-e et 6-e bataillons et tous ceux venus de Walcheren, ont fait l'exercice à feu avec ces poudres; on va en employer d'autres, mais je prie V. M. d'ordonner leur remplacement, attendu que l'approvisionnement des places, est insuffisant.

117.

Императору Наполеону, 4 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 4 novembre.

J'ai l'honneur de transmettre à V. M. un rapport du général Liebert, gouverneur de Stettin, en date du 29 octobre dernier, contenant le détail des renseignements apportés par monsieur le consul de France Chaumette Deffossès, à son retour de Colberg.

118.

Императору Наполеону, 4 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 4 novembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 30 octobre, qui m'annonce qu'elle renvoie le 2-e et le 37-e de ligne à Munster, et que son intention est que ces deux régiments avec un de ceux de la division Compans, forment une 8-e division.

V. M. me demande quel est le général de division que je désirerais pour la commander. Le général l'Huillier, étant habitué à la discipline et

à la marche de cette armée, et n'ayant pas de destination dans l'intérieur, me paraît pouvoir remplir cet objet.

Je vais donner des ordres pour diriger dans le Mecklenbourg les bataillons espagnols annoncés; je dois annoncer à V. M. qu'il ne se passe pas de jour, que je ne reçoive des réclamations des souverains de ses pays sur les charges qu'ils supportent.

Je fais la demande à V. M. de leur faire accorder une indemnité de 100.000 francs par mois, à dater du mois de novembre.

Aussitôt l'arrivée des autres régiments étrangers, je les ferai placer le plus à proximité possible des divisions, auxquelles ils seront attachés.

Quant aux quatre bataillons du train, pour qu'ils soient suffisants pour le service de l'armée, je crois, Sire, qu'il faudrait qu'ils fassent completter (fussent complettés?) à 1500 chevaux par bataillon; je m'en réfère à ma lettre du . . . . , par laquelle j'ai demandé à V. M. l'autorisation de faire acheter la quantité de chevaux nécessaires, pour porter ces bataillons au complet fixé par votre décrêt du mois de juin.

119.

Императору Наполеону, 4 ноября 1811 г. изъ Магдебурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Magdebourg, le 4 novembre.

Je pars à l'instant pour retourner à Hambourg. En roûte, je passerai la revue du dernier régiment de la division St. Germain qui est à Celle.

J'ai trouvé à Magdebourg beaucoup trop d'indépendance de la part des autorités westphaliennes, par exemple, le commissaire général de police n'informait le général Michaud que de ce qui concernait le militaire. Le général Michaud du reste, était tout à fait étranger à tout ce qui concerne les voyageurs etc. J'ai mis tout sur le pied convenable.

Je suis sur le point, Sire, d'obtenir des renseignements importants sur un faiseur de libelles, qui prêche beaucoup la ligue allemande; cet homme doit se trouver à Gotha; son arrestation et la saisie de ses papiers produiront certainement de grands renseignements. Mon intention, à moins d'ordre contraire de V. M. est de faire arrêter cet homme, de faire saisir ses papiers et d'en faire une prompte justice.

Dans la tournée que j'ai faite dans tout ce pays-ci, j'ai cru m'apercevoir que S. M. le roi de Westphalie, avait l'affection de ses troupes, mais je crois qu'il est mal servi par une partie de ses fonctionnaires civils. Il y en a encore qui sont trop en relation et très attachés à l'ancien ministre des finances de Bulow. J'ai appris que deux élèves de l'école militaire de Brunsvick, de l'âge de 16 à 17 ans, s'en étaient évadés pour aller prendre du service en Prusse; l'un était le fils du sous-préfêt d'Hildesheim; cela annonce une grande négligence de la part du chef de cette institution. Quelles que soient les tentatives des écrivailleurs, elles n'auront jamais de résultats dangereux, parcequ'au 1-er coup de canon, une vingtaine d'hommes que l'on ferait pendre, calmerait cette exaltation.

J'ai vu ici monsieur Gordan, chargé de la remise des denrées coloniales à monsieur Hermann; il m'a tenu le même langage que celui qu'il a tenu au général Michaud, et qui a été communiqué à V. M.

120.

Императору Наполеону, 4 ноября 1811 г. изъ Брауншвейга.

A Sa Majesté l'Empereur. Brunsvick, le 4 novembre.

A mon arrivée à Brunsvick, je reçois les deux lettres de V. M., de Wesel, en date du 1 novembre.

J'écris de suite à Hambourg au chef d'état major, pour qu'il m'expédie copie des rapports qui m'ont été faits par le colonel du 7-e de hussards et le général Dessaix, de mes réponses et de mes comptes au ministre de la guerre, sur les hussards que V. M. a trouvés dans les prisons de Wesel, et qui ont été renvoyés du corps.

Vous verrez, Sire, par toutes ces copies, que rien d'arbitraire n'a été fait, que les noms et prénoms de ces individus, les plaintes du colonel contre eux, ont été envoyés au ministre, non seulement sur ces 25 hommes, mais encore pour les autres qui peuvent être dans le même cas, et que si le commandant de Wesel n'a pas reçu d'ordres, la faute en est entièrement aux bureaux du ministre de la guerre.

On a fait le rapport à V. M., que le colonel du 7-e de hussards avait fait sortir ces individus sous le prétexte de les envoyer au 9-e de lanciers. Je crois cette assertion une calomnie; si elle est vraie, le colonel est un homme indigne de porter son uniforme.

Je demanderai un rapport à cet égard, que j'adresserai à V. M. Personne n'a plus que moi, Sire, de respect pour le caractère du soldat français; V. M. en verra la preuve dans la correspondance que je réclame à mon chef d'état major, et que j'enverrai de suite.

Les rapports du général Liebert m'annoncent tous les jours de la désertion dans le 7-e de hussards. J'ai supposé que cela pouvait tenir à une mauvaise administration ou à de mauvais traitements qu'éprouvaient les soldats. J'ai chargé le général Dessaix de prendre les plus grands renseignements. Les réponses de ce général disculpent entièrement le colonel du 7-e; les resultats le disculpent encore, puisqu'après le départ de ces 25 hommes, par autorisation, il n'y a plus de désertion dans ce régiment.

Quant aux 30 hommes provenant de la légion hanovrienne, qui n'ont pas été reçus dans le 9-e de lanciers, voici tout ce qui est à ma connaissance; la désertion dans ce corps était considérable. Le colonel a fait un rapport détaillé sur la. composition des hommes formant la légion hanovrienne, d'où il résultait que ce n'étaient que des aventuriers russes, prussiens, hongrois et autrichiens; ce rapport vous a été adressé ainsi qu'a votre ministre de la guerre, qui a adressé ses ordres et instructions pour faire incorporer ces hommes dans des bataillons coloniaux et étrangers. Le tout a été adressé au colonel du 9-e de lanciers; toutes les formalités requises et prescrites ont été remplies, et le compte en a été rendu au ministre.

La correspondance que je réclame à Hambourg, ne sera que le Duplicata des pièces déjà envoyées. Les 30 hommes qui se trouvent à Wesel, ne peuvent y être que par une erreur, qui ne vient pas de mon chef d'état major; je demande au surplus un rapport détaillé sur ce fait.

Aucun ancien français n'a été placé dans le 30 de chasseurs, aujourd'hui 9-e de chevaux légers. Ce régiment a reçu la part qui lui était affectée dans la conscription de la 32-e division, et a reçu aussi le nombre de conscrits de la division, nécessaires pour remplacer les hommes qui ont été renvoyés.

Aucun cadre français n'a été détaché des régiments pour ce corps, ni pour les 127-e, 128-e et 129-e.

Quelques sergents et caporaux y ont été placés pour l'organisation; cette mesure a été approuvée, et V. M. même sur mon rapport, a donné l'ordre d'y envoyer des sergents et caporaux de Fontainebleau; on n'a pu envoyer que des sergents, et on m'a donné l'ordre de faire fournir 36 caporaux pris dans les régiments du corps d'armée.

Pour ce qui regarde, Sire, les hommes que les Anglais jettent sur les côtes, ils sont tous conduits à Emden, d'où le commissaire général de police les envoie à Amsterdam pour être interrogés. Souvent j'ai fait insérer dans les gazettes de Hambourg la conduite des anglais, en nommant différents individus que les Anglais jettaient sur la côte; je vais charger monsieur d'Aubignose de prendre tous les renseignements nécessaires pour se procurer un état nominatif de tous les hommes, dont les Anglais se sont débarrassés de cette manière; ces états contiendront tous les signalements complets de ces hommes avec un historique, qui seront insérés dans les journaux avec des commentaires.

Je ferai mettre à éxécution tous les ordres de Votre Majesté, renfermés dans sa lettre.

121.

Императору Наполеону, 5 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 5 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser reception à V. M. de sa lettre du 3 novembre. J'en ai en même temps reçu une du général Rapp, sur le même objet, que je joins ici; malgré que le général Rapp se loue de l'effet de la sortie des deux bâtiments chargés de grains, auxquels il avait donné cette autorisation, je lui fais connaître que V. M. défend expressément et sous quelque prétexte que ce soit, de laisser sortir des grains de Dantzig. Je lui témoigne tout le mécontentement que V. M. a témoigné sur la sortie de ces deux bâtiments, et je lui réitère l'ordre de n'en laisser sortir aucun.

122.

Императору Наполеону, 5 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 5 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre du ministre de la guerre du royaume de Westphalie, qui demande l'autorisation d'envoyer à la brigade westphalienne qui est à Dantzig, un détachement de 150 hommes qui est nécessaire pour completter cette brigade.

Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions à cet égard; il est vraisemblable que si ce détachement reçoit l'ordre de se rendre à Dantzig, une grande partie désertera en route; si je n'avais déjà eu cette crainte, j'aurais prié V. M. de m'autoriser à faire venir de Dantzig les 300 hommes originaires de la 32-e division, qui se trouvent dans les régiments westphaliens qui sont à Dantzig, et qui n'ont pas encore été rendus.

123.

Императору Наполеону, 5 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 5 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre, que je viens de recevoir du prince Poniatowski, qui fait connaître les inconvénients qui commencent à résulter, du manque de fonds dans les caisses du duché.

Le prince, dans la même lettre, porte à 200 bouches à feu approximativement l'artillerie qui sera nécessaire dans ces places, et fait connaître qu'il en faudra alors 200 au de là de ce que possède le duché; dont $\frac{1}{3}$ de mortiers, et il ne s'en trouve pas dans ce pays.

J'ai déjà adressé à V. M. une lettre du prince Poniatowsky sur la pénurie des fonds, et sur toutes les craintes du mal qu'elle doit produire.

124.

Императору Наполеону, 5 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 5 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports qui me sont parvenus de Varsovie et de Dantzig et des places de l'Oder. Un rapport venu de Dresde sur la situation militaire de la Haute Silésie, et les dépositions de deux courriers venus de Dantzig.

125.

Генералу Раппу, 5 ноября 1811 г. изъ Целле.

Au général Rapp. Celle, le 5 novembre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 30 octobre № 330, où vous m'informez du bon effet qu'a produit votre autorisation pour la sortie de deux bâtiments, pourvus de licences pour l'exportation des grains.

L'Empereur a désapprouvé la permission que vous avez donnée à ces deux bâtiments pour la sortie de grains; S. M. vient de m'écrire à cet égard le 3 novembre de Dusseldorf; je vais en réponse à sa lettre lui envoyer copie de la vôtre; mais en grace, mon cher Général, ne donnez de ces autorisations sous aucun prétexte que ce soit. Les ordres de l'Empereur sont formels et il me les réitère encore positivement dans la lettre du 3 novembre.

J'envoie aussi à l'Empereur votre arrêté du 30 octobre, qui ordonne la confiscation au profit de S. M. des biens de feu monsieur Gibson.

126.

Генералу Мишо, 5 ноября 1811 г. изъ Целле.

Au général Michaud. Celle, le 5 novembre.

Je vous rappelle, mon cher Général, la disposition que je vous ai prescrite, de confier le commandement de la citadelle et de Frédérick Stadt au chef de bataillon Allouis, cet officier prendra son logement à la citadelle et devra y résider.

Donnez lui des instructions détaillées, pour que le service s'y fasse comme dans un poste frontière; que les rondes, patrouilles, reconnaissances etc. aient lieu, avant et après la fermeture des portes, comme dans une place de guerre, qui a des troupes étrangères dans les environs.

Adressez moi une copie de l'instruction que vous donnerez au chef de bataillon Allouis.

Prenez des précautions aussi pour la gorge de la place de Magdebourg qui donne sur l'Elbe; il faudroit établir en amont et en aval de la ville des postes de nuit sur des bateaux couverts; on prendrait pour prétexte, qu'ils servent à empêcher la contrebande.

Il faut qu'il y ait avec ces postes un canonier à bord de ces bateaux, avec un artifice, dont il ne ferait usage, bien entendu, qu'en cas de nécessité. A ce signal la générale battrait, et toute la garnison de la ville et de la citadelle se porterait aux postes d'alarme; je suppose qu'ils sont désignés et que les troupes les connaissent.

Lorsque vous recevrez dans votre place de nouvelles troupes, qu'il y ait des changements en conséquence dans ces postes.

Adressez moi un croquis de Magdebourg, sur lequel vous placerez les différents postes d'alarme et de chaque troupe.

Vous m'avez annoncé que c'était un officier westphalien, jadis au service de Prusse qui commandait la citadelle de Magdebourg; je suppose, qu'ainsi que vous me l'avez promis, vous l'aurez fait rentrer dans la place: adressez moi des notes et renseignements sur son compte, ainsi que copie de ses dernières lettres de service.

127.

Генералу Мишо, 5 ноября 1811 г. изъ Брауншвейга.

Au général Michaud. Brunsvick, le 5 novembre.

Je reçois, monsieur le Général, au moment de mon départ de Brunsvick, votre lettre du 4 novembre; c'est avec beaucoup d'étonnement que j'apprends que monsieur Jordan veuille faire part à son gouvernement de la conversation particulière que j'ai eue avec lui. Je vous prie de lui dire que je regarde cette démarche comme très inconsidérée.

Il n'aurait pas dû oublier, que je lui ai répété que toutes mes paroles n'avaient point d'autres conséquences que celles d'un sous lieutenant, que j'ignorais les intentions de l'Empereur, et qu'il ne les communiquait en cas pareil que par ses ambassadeurs. Il peut résulter de la démarche de monsieur Jordan du barbouillage diplomatique; je lui en saurais un très mauvais gré.

Vous lui observerez qu'il aurait une mauvaise opinion d'une personne à qui il aurait dit dans une conversation particulière, que si l'on faisait de certaines demandes à son Roi, il croyait qu'il se mettrait en colère, qu'il monterait à cheval, irait à Koenigsberg, et à la première nouvelle qu'il aurait de l'arrivée de 50 français à Berlin, il ferait alors ce que l'on voudrait; que penserait dis-je, monsieur Jordan de la personne qui rendrait cette conversation de manière à ce qu'elle puisse être rendue à son souverain? Je suppose qu'il en porterait un mauvais jugement; il pourra faire ses réflexions sur cette comparaison.

Si réellement il a fait partir quelqu'un, il agira en homme sage de chercher à réparer sa légèreté, car c'en est une très grande. Monsieur Jordan n'a point d'autre mission à Magdebourg, que celle de la remise des denrées coloniales; pourquoi va-t-il donc se mêler de choses aussi délicates?

Pour lui rendre mes expressions, lisez ma lettre devant lui.

128.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un plan des environs de Pillau avec l'indication des nouveaux retranchements construits par les prussiens en 1811, qui m'est adressé par le général Rapp.

129.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

Informé que depuis la suppression totale de la correspondance de Hambourg avec Gothenbourg, celle de et pour l'Angleterre avait pris un autre écoulement; j'ai demandé des renseignements à monsieur Gonze; j'ai l'honneur de transmettre son rapport à V. M.

Je regarde, Sire, comme nécessaire de faire confier à l'administration française les postes de Mecklenbourg; le rapport développant les motifs qui prescrivent cette mesure, je ne les rapporterai point ici.

Vous remarquerez, Sire, dans ce rapport que la Prusse exploite les postes du Mecklenbourg Strelitz; cela me paraît contraire au système de la confédération du Rhin, dont le pays de Strelitz dépend.

Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions sur la proposition que je lui soumets, de faire administrer par ses agents le service des postes des deux Mecklenbourg.

Quant au bureau de Stettin, mon opinion est que les troupes françaises occupant cette place, on peut le faire en se conformant aux conventions avec la Prusse, puisque cela tient à la haute police, qui est réservée aux gouverneurs. Cependant je n'ordonnerai rien avant de connaître les intentions de V. M. à ce sujet.

130.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

Il m'a paru, que l'organisation des compagnies d'artillerie régimentaire demandait quelques dispositions supplémentaires. J'ai demandé au général Baltus, de me faire connaître ses idées; je joins ici le rapport que ce général m'a fait en réponse.

Il me paraît indispensable d'adopter au moins une partie de ce que propose le général Baltus, comme, 1-o que les officiers d'artillerie régimentaire, ne puissent pas changer.

2-o d'augmenter de 10 hommes les soldats d'artillerie régimentaire ei de 10 hommes les soldats du train.

131.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

J'ai annoncé à V. M. par ma lettre du 4 courant, que je lui adresse des prix qui prouveraient que j'avais rendu compte et demandé des ordres au ministre de la guerre, sur les militaires du 7-e de hussards qui avaient été renvoyés pour des bataillons coloniaux.

On fait à Hambourg toutes les copies; en attendant, j'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre que je reçois à l'instant du ministre de la guerre, qui lui donnera cette preuve et qui démontre que si ces hommes sont restés si longtemps à Wesel, le fait m'est tout à fait étranger.

132.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. le 1-er novembre; j'ai demandé au chef d'état major un état de situation au 1-er novembre, et je lui ai transmis les observations de V. M. sur celui du 15-e octobre, afin que ce nouvel état remplisse vos intentions.

V. M. dans une de ses lettres, m'ayant dit qu'il fallait que les 4 bataillons du train puissent fournir aux attelages des 4 divisions de cuirassiers. J'ai demandé au général Baltus des renseignements que j'ai l'honneur de joindre ici. Il en résulte qu'on le pourra, mais le parc de réserve me paraîtra bien faible.

133.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

J'ai passé aujourd'hui la revue du 12-e régiment de cuirassiers; la tenue, l'instruction et la santé de ce corps sont aussi satisfaisantes que celles des autres régiments; j'ai vu en détail les chevaux de remonte; ils sont très beaux et presque tous sont déjà à l'escadron.

J'adresserai incessamment à V. M. différentes observations, que cette inspection m'a dictées pour le bien de votre service.

Je joins à cette lettre l'état des emplois vacants dans toute la première division de cavalerie, à l'époque du 5 novembre, les motifs des vacances et les sujets proposés pour les remplir.

Les compagnies sont si nombreuses maintenant, qu'il est indispensable que l'on ne laisse pas de places vacantes; j'ai adressé au ministre les mémoires de proposition.

134.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

V. M. dans une lettre de Wesel du 1-er novembre, s'exprime ainsi: „Si j'avais été à votre place, je n'aurais point laissé partir les colonels „des 3-e et 9-e régiments de cuirassiers, qu'ils n'eussent été remplacés au „moins par des majors; réitérez les ordres aux majors de rejoindre en poste „les régiments".

Voilà la première fois, Sire, que V. M. me fait connaître que son intention est que les majors rejoignent en poste leurs régiments; est-ce les majors des 10 régiments de cavalerie et de la division de la cavalerie légère; dans la crainte de mal comprendre, je demande une explication.

135.

Императору Наполеону, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

A Sa Majesté l'Empereur. Celle, le 6 novembre.

Je reçois la lettre de V. M. du 3 novembre. Je puis assurer V. M. que je ne néglige rien pour avoir des rapports exacts des corps. Je ne puis supposer que les colonels cherchent à en imposer; ils ont l'ordre d'adresser l'état nominatif des déserteurs, et je trouve que la désertion a été assez considérable avant que les réfractaires ayent rejoint les corps, mais elle ne l'est pas tant qu'on aurait pu le supposer, depuis que ces réfractaires sont incorporés.

A mon arrivée à Hambourg où je serai demain, je ferai faire un état des déserteurs, régiment par régiment, depuis l'arrivée des réfractaires, et je l'adresserai à V. M.

J'ai envoyé à V. M. des états détaillés sur les malades des 3 régiments de la division Gudin; elle aura pu voir que la plus grande partie des malades vient des 4-e et 6-e bataillons et des conscrits réfractaires, et que la proportion des malades dans les anciens soldats est avantageuse, puisqu'elle est du 20-e au plus par régiment.

J'adresse aujourd'hui à V. M. deux états pareils pour les divisions Morand et Friant, qui prouvent encore la même chose.

Dans la première division, la quantité des malades (fiévreux) dans les anciens soldats des 3 premiers bataillons est de 215; ces neuf bataillons étaient au moins de 7.000 hommes, ainsi, c'est entre le 30-e et le 40-e pour cette division.

La division Friant a 295 fiévreux parmi les trois anciens bataillons de guerre. La proportion est environ de 30-e de fiévreux parmi les anciens soldats.

Vous avez été informé, Sire, dans le temps, que des maladies épidémiques, et particulièrement la dyssenterie, régnaient dans tous les cantonnements occupés par vos troupes, et cependant ces maladies n'ont attaqué, je ne dirai pas un régiment, mais même un détachement; cela prouve toute la sollicitude des colonels et même des officiers subalternes.

Je ferai faire un état général, semblable à ceux de ces divisions, que j'adresserai à V. M.

Il y a une assez grande quantité de galeux et de vénériens portés sur ces états, qui en cas de marche, suivraient.

136.

Генералу Думерку въ Ганноверъ, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

Au général Doumerc à Hanovre. Celle, le 6 novembre.

Je reçois, monsieur le Général, votre lettre du 5 novembre. Je vous y répondrai avec plus de détails à mon arrivée à Hambourg; en attendant, vous pouvez accorder l'avance de 50.000 francs. Faites cependant votre possible pour la réduire, bien attendu que vous prendrez toutes les précautions de sûreté.

Vous pouvez acquiescer à leur demande, de donner des chevaux qui ont eu 4 ans faits au printemps dernier, mais pour vous seul, il faudra prescrire en dessous main, qu'on soit de la plus grande sévérité pour ces chevaux et qu'on en rejette la plus grande partie.

Vous pouvez accorder, que les dernières fournitures de chevaux pourront se faire à trois mois de date, puisqu'ils vous ont promis verbalement de les fournir dans un plus court délai.

Vous pouvez leur promettre, que l'étape sera accordée aux chevaux, et aux hommes qui les conduiront jusqu'à Erfurth.

Vous pouvez leur donner l'assurance, qu'il sera donné des ordres aux douanes françaises de laisser entrer les chevaux qu'ils auront achetés, jusqu'à la concurrence de 810 sur les passeports délivrés par vous.

Je vous autorise à faire venir à Eimbeck, les détachements nécessaires de la 3-e division; écrivez en conséquence au général Berckeim, adressez votre lettre au général Michaud, qui la fera passer sous le couvert de monsieur l'intendant Devismes.

Entendez vous avec les autorités d'Eimbeck, pour que les logements et les vivres soient fournis à ces détachements.

137.

Министру-директору военной администраціи, 6 ноября 1811 г. изъ Целле.

Au ministre directeur. Celle, le 6 novembre.

J'ai reçu la lettre de V. E. du 29 octobre sur la démission de monsieur Desirat.

Voici, tels qu'ils se sont passés, les faits relatifs à cette affaire: monsieur le comte de Chaban m'ayant fait connaître que monsieur Desirat rançonnait les fournisseurs et tirait sous mille prétextes, de l'argent et des cadeaux en tous genres, tels que sucre, caffé etc. J'ai prié monsieur Chaban de prendre tous les renseignements nécessaires, pour connaître jusqu'à quel point ces plaintes étaient fondées; tous les faits s'étant trouvés exacts, j'ai fait venir chez moi les fournisseurs.

En présence de monsieur Chaban de monsieur Chambon et du chef d'état major, je les ai questionnés, leur declaration ne m'a laissé aucun doute. J'ai envoyé alors chercher monsieur Desirat, et devant toutes les personnes ci dessus, je lui ai fait dire la déclaration des fournisseurs. Il a commencé par tout nier, on lui a donné connaissance

des reçus des marchands pour les différents objets qu'il avait reçus et qui avaient été payés par les fournisseurs.

Je lui ai laissé l'alternation de donner sa démission, où d'être mis en jugement, en lui déclarant que dans ce dernier cas, j'allais le faire arrêter, en le prévenant que les scellés seraient de suite mis sur ses papiers, sés domestiques arrêtés et interrogés, et que je ne doutais pas que les examens et interrogatoires en fournissent les preuves les plus complettes.

L'effronterie de monsieur Desirat l'a alors quitté, et il a préféré donner sa démission.

Votre lettre me prouve qu'il n'a pas manqué de présence d'esprit dans cette circonstance, car il était bien dans mes intentions de lui faire donner sa démission d'ordonnateur; la manière dont il l'a rédigée, n'est qu'une escobaderie.

Je savais qu'il jouissait d'une mauvaise réputation, mais je n'avais pas encore acquis la conviction intime de son improbité.

A mon retour à Hambourg, j'aurai l'honneur de répondre á V. E. sur les autres points de sa lettre; mais il est nécessaire avant tout, que je connaisse l'état de la santé de l'intendant général Chambon; je regretterais bien vivement qu'elle le mît dans la nécessité de demander sa retraite; S. M. perdrait un administrateur excellent et probe. Je vous adresse copie de la lettre que j'ai écrite dernièrement en sa faveur à S. M., en vous priant d'approuver les demandes qu'elle renferme. Si l'état de sa santé forçait à le remplacer, la personne qui jouira le plus de la confiance de V. E. sera celle qui conviendrait le mieux; je dois vous dire, pour monsieur Joinville, que les rapports qu'on a fait à V. E. que j'avais eu à me plaindre de lui, est dénué de fondement. Il est possible que dans quelque circonstance, je lui aie fait des reproches sur le service, mais ils ne peuvent être d'aucune conséquence, car il ne m'en reste pas le moindre souvenir. Au surplus, je répète à V. E. que la personne qu'elle désignera, conviendra le mieux, parceque personne mieux que V. E. n'est à même de juger du mérite et des qualités des ordonnateurs de l'armée française.

138.

Императору Наполеону, 7 ноября 1811 г. изъ Гаарбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Haarbourg, le 7 novembre.

J'ai eu l'honneur de faire connaître à V. M., qu'il m'avait été rendu compte d'un complot de désertion qui devait avoir été formé par quelques officiers du 128-e régiment.

Le général Baillet Latour que j'avais chargé de se transporter sur les lieux, me rend compte qu'effectivement des officiers avaient résolu de passer en Angleterre; trois reconnus coupables ont été arrêtés et seront mis en jugement.

Une lettre du général Guiton, datée d'Aurich le 4 novembre, que je trouve à mon passage à Haarbourg, me mande que dans la nuit du 2 au 3 novembre le détachement du 129-e régiment de ligne qui était en garnison dans l'isle de Baltrum, s'est révolté contre ses chefs, sur lesquels il a fait feu; ils ont tué un sergent de sapeurs, un sergent et un caporal de leurs détachements; plusieurs autres ont été blessés.

L'officier du détachement s'est sauvé dans les dunes; d'après ce que dit le général Guiton, cet officier est extrêmement faible et inepte.

Ils ont encloué les pièces, forcé les marins habitants de l'isle, de s'embarquer avec eux et leurs prisonniers pour Helgoland; 24 hommes seulement du détachement sont restés dans l'isle; ils ont été maintenus par le sous lieutenant. Le général Guiton a déjà pris les mesures pour la sûreté de l'isle.

Dans la même lettre, il fait connaître que le capitaine du génie Leinthaud, qui est à Nordency, mande qu'il ne faut pas avoir confiance dans le détachement du 128-e qui est dans cette isle, et qu'on doit avoir la même opinion des détachements des 127-e, 128-e et 129-e qui sont dans les autres isles.

Le fond du 129-e était composé de soldats d'Oldenbourg, qui étaient presque tous étrangers; il serait utile au service de V. M. qu'on les envoyat dans un bataillon colonial.

Vous m'avez défendu, Sire, de mettre dans ces isles des détachements français; je vais écrire au général Guiton d'y faire placer ce qu'il aura de disponible du 125-e; il y a sans doute dans tout ceci des meneurs du pays; je vais envoyer faire une enquête sur les lieux et faire bonne justice, s'il y a des coupables dans les 24 hommes, qu'on a forcé de rester, ils seront passés par les armes.

J'attends le retour du général Baillet Latour pour avoir des renseiggnements sur les chefs de ces corps; ceux que j'ai jusqu'ici sur les colonels des 128-e et 129-e ne leur sont pas avantageux, surtout sur le colonel du 128-e.

J'adresse à V. M. les derniers rapports des places de l'Oder et de Dantzig.

139.

Императору Наполеону, 7 ноября 1811 г. изъ Гаарбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Haarbourg, le 7 novembre.

J'ai eu l'honneur de répondre de Brunsvick, le 4 de ce mois, à la lettre que V. M. m'a écrite le 1-er de Wesel, relativement à des hussards du 7-e régiment et à des chasseurs du 30-e de lanciers provenant de la légion hanovrienne, qui étaient en prison à Wesel, en attendant la décision du ministre de la guerre.

J'ai annoncé à V. M. que je lui enverrais les copies des lettres reçues et écrites à ce sujet, et en jettant les yeux dessus, elle se convaincra sans peine que toutes les formalités et toutes les précautions nécessaires ont été prises à cet égard, de mon côté.

Les 26 hussards du 7-e m'ont été dénoncés par le colonel et par monsieur le général de division comte Dessaix, comme des hommes *incorrigibles*, et *capables de tous crimes*.

L'état nominatif et signalétique indiquant les motifs de leur envoi au bataillon colonial, a été adressé au ministre de la guerre, qui en a accusé réception, et qui annonce qu'il prend les ordres de V. M.

Le double de cet état, était joint à l'ordre de conduite de ces hussards, et a dû être remis au général Lemoine. Le chef d'état major général a annoncé leur arrivée au général Lemoine, et la cause de leur envoi, en l'invitant à les faire *surveiller* jusqu'à la décision du ministre de la guerre.

Les mêmes formalités ont été remplies à l'égard des chasseurs du 30-e de lanciers, provenant de la légion hanovrienne. Ces hommes ont été reçus au régiment, et ce n'est que d'après les rapports du chef d'escadron venant de la légion hanovrienne, de ceux du colonel du 30-e de lanciers, et du général Bordessoulle, que j'ai désigné 20 hommes pour être envoyés à Wesel et y être surveillés, jusqu'à la décision du ministre de la guerre.

V. M. ajoute que l'on a fait partir les hussards du 7-e, sous prétexte de les envoyer au 9-e de chevaux légers. J'aurai l'honneur d'adresser incessamment à V. M. le rapport que j'ai demandé à cet égard.

Je joins aussi aux pièces que j'envoie à V. M., copies de 3 lettres, l'une du commandant du 7-e de hussards, et deux de monsieur le général Dessaix, qui font connaître évidemment que les hussards de ce régiment sont payés éxactement, n'eprouvent aucunes retenues illégales, et ne sont nullement maltraités.

Enfin, je mets également sous les yeux de V. M. copie d'une lettre de monsieur le général Friant, qui demandait l'envoi au bataillon colonial de plusieurs soldats du 111-e régiment; et une lettre du colonel du 12-e de ligne, pour le même objet. J'ai envoyé ces états au ministre de la guerre, et j'ai ordonné que ces hommes resteraient à leur corps jusqu'à la décision du ministre.

V. M. doit être très persuadée du soin particulier que je mets à faire exécuter ses intentions paternelles vis-a-vis du soldat; et de ma constante sollicitude, pour qu'il reçoive tout ce qui lui revient, et qu'il ne soit jamais traité arbitrairement, ni frappé.

J'assure de nouveau à V. M. qu'aucun français n'a été placé dans le 9-e de chevaux légers, ni dans les 127-e 128-e et 129-e régiments excepté les officiers et sous officiers tirés des corps de l'armée d'après l'autorisation de V. M. et du ministre de la guerre au moment de la formation de ces corps. Je joins copie de la lettre que le ministre m'écrivit à ce sujet le 24 avril 1811.

140.

Императору Наполеону, 8 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 8 novembre.

J'ai reçu la lettre de V. M., de Dusseldorf le 4 novembre, où elle me fait connaître que je ne dois pas prendre des mesures qui ne sont pas d'urgence, qu'elle en a pris pour faire fournir de l'argent pour l'artillerie de 127-e, 128-e et 129-e de ligne et 11-e régiment léger, que le ministre que cela regarde avait pris des mesures qui sont en contradiction avec les miennes, que j'ai accordé pour cinq bataillons, tandis que V. M. n'a accordé que pour trois, que j'ai accordé plus de fonds que le ministre n'en passe.

V. M. termine sa lettre par dire que lorsque ces régiments seront à même de former leurs 4-es bataillons, il sera encore à temps, et qu'en attendant, ce sera une économie de faite.

En réponse à cette lettre, Sire, je rapporte les expressions de votre lettre du 12 septembre.

„Que les 127-e, 128-e et 129-e lorsqu'ils auront reçu la conscription „pourront former 2000 hommes chacun, que le 11-e léger pourra en fournir „autant, que ce sera déjà au commencement de div-on. (décembre?) „V. M.

ajoute qu'elle a ordonné qu'on format l'artillerie régimentaire de ces régiments, dans le commencement de novembre.

Une lettre du ministre de la guerre, du 11 septembre, dont je joins ici copie, me prescrit de donner des ordres, pour que ces compagnies d'artillerie régimentaire soient organisées à l'instar des autres régiments de l'armée.

Je joins aussi copie d'une lettre du directeur ministre, du 30 octobre, sur ce même sujet.

J'ai cru en conséquence de ces différentes lettres, devoir charger le général Baltus, commandant l'artillerie, de faire acheter ces chevaux et harnais, ne pouvant confier ce soin à ces nouveaux corps, qui auraient fait de fort mauvaises acquisitions.

Le général Baltus, m'a fait connaître qu'il ne trouvait à traiter qu'à 420 francs par cheval, au lieu de 400 francs que passe le ministre. J'ai répondu au général Baltus de conclure, avec la condition que les chevaux ne seraient payés que 400 francs, mais que si la fourniture était bonne et si on était content, je ferais des réclamations au ministre, pour obtenir 20 francs de plus par cheval; ainsi le ministre était parfaitement libre d'avoir égard à la réclamation ou non.

J'ajouterai que vu la grande quantité d'achats qui s'est faite, et la grande rareté des chevaux du Holstein, ont fait augmenter les prix et que pour avoir de bons chevaux, il faut augmenter.

J'observe à V. M. qu'il y a certainement du mal entendu dans le rapport qui lui a été fait, car les ordres que j'ai donnés pour les achats, ont été basés sur trois bataillons par régiment.

Les fonds qui ont été donnés, ne sont que des avances en attendant les crédits que le ministre devait ouvrir à l'intendant général.

J'observerai à V. M. que des chevaux que l'on achetera et qui seront fournis en novembre et décembre, ne seront capables d'aucun service auparavant qu'ils soient faits à la nourriture, ce qui demande toujours deux ou trois mois; tous les chevaux de remonte de l'artillerie et de la cavalerie ont fait des maladies dans les trois premiers mois, ainsi les chevaux qui seront fournis dans le mois prochain, ne seront susceptibles d'un bon service, qu'à la fin de février.

Je suis dans une grande incertitude; je prie V. M. de vouloir bien me faire connaître ses intentions; si elle ordonne que j'arrête les achats de chevaux et la confection des harnais. Une partie de ces chevaux est déjà achetée, et en attendant la décision de V. M., je donnerai l'ordre au général Baltus de rallentir le plus possible sous différents prétextes les livraisons.

La lettre de V. M. me met dans la nécessité, dans la crainte de contrarier ses intentions, de lui rappeller que le 26 octobre, elle m'a adressé copie d'un décrêt qui ordonnait l'achat de 1.000 chevaux de grosse cavalerie, et de 300 chevaux de cavalerie légère.

L'article trois de ce décrêt porte que je prendrai des mesures, pour qu'on ne reçoive que de bons chevaux, ayant 60 mois révolus, et capables d'un service très actif au mois de mars prochain.

Cette dernière condition et l'expédition directe de ce décrêt par V. M. m'ont fait donner de suite les ordres, ainsi que je lui en ai rendu compte pour l'achat des 810 chevaux assignés à la troisième division de cuirassiers.

Une commission d'officiers de cuirassiers, à la tête de laquelle est le général Doumerc, est créée pour faire ces achats.

Je n'ai pas encore reçu d'ordres des ministres pour l'éxécution de ce décrêt et j'observe que ce ne sera que dans le mois de janvier que ces achats seront effectués.

Il faut deux mois, ainsi que je l'ai dit ci-dessus pour les habituer à la nourriture et pour les dresser, ainsi cela mène jusqu'à la fin de mars.

Je prie V. M. de me faire connaître, s'il est dans ses intentions qu'on arrête les achats de ces chevaux; je pourrai recevoir sa réponse à l'époque du commencement des premières fournitures que j'arrêterai alors; si je ne reçois pas de dispositions contraires, je laisserai continuer ces achats.

141.

Императору Наполеону, 8 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 8 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports de Varsovie et des places de l'Oder; j'y joins un rapport qui m'est transmis par le colonel Langeneau, aide-de camp de S. M. le roi de Saxe; si je transmets à V. M. ces rapports, ce n'est pas que je craigne de voir éclater une insurrection en Allemagne.

Je regarde ce projet comme une insigne folie et qui n'aurait d'autre résultat, que d'occasionner quelqu'assassinats individuels qui seraient vengés avec sévérité et célérité.

Je redoute l'éxistence de ces ligues secrètes, parceque le but de presque toutes, est de mettre le poignard à la main de quelque fanatique.

142.

Императору Наполеону, 8 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 8 novembre.

J'adresserai à V. M. ainsi que j'ai eu l'honneur de le lui adresser un tableau des désertions de l'armée d'Allemagne; ce tableau sera fait par bataillons et distinguera à quelle classe appartiennent les déserteurs, savoir, des trois anciens bataillons, des 4-e et 6-e, ou des réfractaires de

l'isle de Ré et de Walcheren; les époques de la désertion prouveront à V. M. que la plus grande partie a eu lieu avant l'incorporation de ces hommes dans les régiments, où on en a le plus grand soin; ils sont traités avec douceur et logés avec les anciens soldats.

7 à 8 hommes du 30-e régiment, ayant déserté, on en a arrêté un qui a été jugé et fusillé comme chef de complot; cela a arrêté tout à fait la désertion,

J'ai rencontré hier à Soltan un bataillon de marche de l'isle de Ré, qui devait être incorporé dans le 33-e d'infanterie légère, mais qui d'après vos nouvelles dispositions, sera placé dans le 57-e régiment de ligne. Ce bataillon a eu dans l'intérieur de la France, autant que je puis m'en rappeler 280 déserteurs, dont un ayant été ratrappé, a été fusillé, près de Niort; depuis cet endroit jusqu'à Soltan, il n'y avait pas eu de désertion.

Je demande à V. M. l'autorisation de faire un ordre, qui condamnera à mort tout réfractaire, qui abandonnerait à l'avenir les drapeaux; quant aux autres déserteurs, on mettrait à éxécution les règlements militaires.

Cette mesure dont on donnerait connaissance à chaque détachement à son arrivée à Wesel, fera rester sous les drapeaux tous les gens de mauvaise volonté.

Le maréchal duc de Reggio vient de m'annoncer le départ des deux bataillons espagnols; en conséquence des ordres de V. M., je vais les diriger sur Rostock; ils seront toujours sous les yeux du général Friant.

La présence de ces étrangers sur les frontières, est un nouveau motif pour adopter les mesures que j'ai eu l'honneur de proposer à V. M. le 5 novembre, en lui transmettant un rapport de monsieur Gonze.

143.

Принцу Нешательскому, 8 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince de Neuchatel. Hambourg, le 8 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. A. S. de sa lettre du 30 octobre; j'ai déjà donné les ordres, suivant les intentions de S. M., pour diriger sur Rostock le régiment d'infanterie espagnol, de Joseph Napoléon, qui fera partie de la division Friant.

144.

Господину Гонзу, 8 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Gonze. Hambourg, le 8 novembre.

Quelqu'un arrivant d'Altona, m'informe qu'il y est arrivé diverses lettres pour l'Allemagne, parmi lesquelles il a remarqué les adresses suivantes:

Monsieur Jac. Huiwich . . . . à Bremen.

Princesse régnante de la Lippe, princesse d'Anhalt Detmold.

Comtesse de Stolberg	à Munster.
D-r Wicbalck	à Dorum.
Duchesse régnante de Saxe Gotha.	
H. L. Bouvier	à Magdebourg.
Lors Lock et compagnie	à Memel.
George Hotzen, chez S. Simpson	à Dantzig.
Meyer consul suédois	à Rostock.

Ces lettres devant passer à Hambourg, il serait essentiel d'en connaître le contenu. Je vous engage à prendre des mesures pour cet objet.

145.

Императору Наполеону, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 9 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre de monsieur le commissaire général, dont l'objet m'a paru mériter votre attention et d'être transmise directement à Votre Majesté.

146.

Императору Наполеону, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 9 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports qui me sont parvenus de Varsovie, Dantzig et des places de l'Oder.

147.

Императору Наполеону, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 9 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. l'état de situation de la flotille dans les ports et rades du nord, à l'époque du 5 novembre.

148.

Императору Наполеону, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 9 novembre.

Ayant été à même de remarquer dans les bataillons du train, que le nombre des officiers était insuffisant, qu'un seul ne pouvait commander 140 hommes et 250 chevaux, j'ai demandé au général Baltus un rapport

sur l'organisation des bataillons du train d'artillerie, et d'y joindre des observations; je l'adresse à V. M. parceque toutes me paraissent bonnes, et devoir être prises en considération, pour le bien de Votre service.

149.

Императору Наполеону, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 9 novembre.

Je crois de mon devoir de faire connaître à V. M. une réclamation faite par le colonel du 1-er régiment de chasseurs, relativement à la mauvaise qualité des effets d'habillement et d'équipement, d'un détachement envoyé par le dépôt, et arrivé à l'armée le 13 septembre dernier.

Je fis connaître cette réclamation au ministre directeur le 20 septembre et j'en reçus la réponse dont je joins ici copie, et par laquelle S. E. faisait entendre que les réclamations n'étaient point fondées.

Pour pouvoir connaître la vérité, je me suis fait faire un rapport plus détaillé sur la situation de ce détachement du 1-er de chasseurs, et j'en adresse la copie à V. M. J'y joins aussi l'extrait d'une lettre de monsieur le général Nansouty, qui a inspecté le dépôt du 1-er régiment de chasseurs, et qui a reconnu lui même la mauvaise qualité des étoffes.

L'intérêt du service de S. M. m'a déterminé à lui mettre sous les yeux cette réclamation, afin de la mettre à même de juger, que souvent les corps reçoivent des effets, qui ne peuvent réellement pas atteindre leur durée, quelque soin que l'on apporte à leur conservation.

150.

Министру директору военной администраціи, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 9 novembre.

Les dispositions dont je vous ai donné connaissance le 9 octobre, et que d'abord j'avais cru devoir prescrire pour l'organisation des équipages des 127-e, 128, et 129-e de ligne, ont été détruites par les décisions que j'ai rendues ultérieurement en conséquence de vos dispositions.

De concert avec monsieur l'ordonnateur en chef, faisant fonctions d'intendant général, j'ai pris des mesures pour que les équipages de ces régiments ne fussent même en ce moment formés que pour 3 bataillons, sauf à leur donner par la suite les moyens de les augmenter en raison de quatre bataillons, lorsqu'il y aura des ordres de S. M. à cet égard.

Dans le compte des effets dont ils ont reçu l'ordre de faire l'achat, on n'a pas compris de selles pour les chevaux haut le pied.

On leur a donné connaissance des prix fixés, tant pour les chevaux et harnois d'artillerie, que pour les caissons d'administrations et on leur a prescrit de ne pas les dépasser.

J'ai à la vérité maintenu le marché passé par le général Baltus pour la fourniture des chevaux et harnois d'artillerie seulement, mais à la con-

dition expresse, que ces objets ne seraient remboursés qu'aux prix déterminés par S. M.

En attendant les crédits que vous avez annoncés, et qui seraient bien nécessaires, j'ai fait mettre à la disposition de chaque régiment une somme de 24.000 francs, pour commencer les dépenses.

Ainsi, monsieur le comte, l'organisation dont il s'agit, se poursuit à raison de 3 bataillons par régiment. Il n'y a pas de différence entre la quantité des équipages que vous avez déterminée, et celle dont les régiments ont reçu ordre de se pourvoir.

Il n'y en a pas non plus, entre la quantité des fonds qui leur ont été annoncés et qui leur seront faits, et celle qui résulte de vos calculs; et je vous prie d'en rendre compte à S. M.

151.

Военному министру, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 9 novembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. E., que le 26 octobre dernier, je fus informé que plusieurs officiers du 128-e régiment avaient formé le projet de passer en Angleterre.

Je fis sur le champ prendre des informations qui confirmèrent les 1-ers rapports, et je fis arrêter les trois sous-lieutenants Hebel, Lassence et Fellner qui étaient accusés.

Je chargeai en même temps le général de Baillet Latour, de se transporter lui même sur les lieux, afin d'y prendre par lui même tous les renseignements sur un complot aussi extraordinaire et aussi odieux.

Le rapport de monsieur le général de Baillet Latour, ne laisse aucun doute sur le délit de ces trois officiers, qui sortent tous les trois du service d'Autriche.

J'ai en conséquence donné ordre de les faire conduire par la gendarmerie à Wesel, et j'ai invité monsieur le général Lemoine à les faire garder étroitement et au secret, jusqu'à la décision de V. E.

J'ai l'honneur de lui adresser,

1-o Un rapport du commissaire général de police.

2-o Le procès verbal d'arrestation des S-rs Hebel et Lassence,

3-o et le rapport de monsieur le général de Baillet Latour.

Je prie V. E. de vouloir bien prendre les ordres de S. M.

Je me propose ces jours-ci de passer la revue de ces 3 régiments; il parait qu'il y a des mauvais esprits dans ces corps, et qu'il sera nécessaire d'en purger les régiments. J'ai prescrit des mesures pour les connaître, et après ma revue, j'adresserai un rapport à V. E.

Les colonels des 128-e et 129-e régiments n'ont pas assez de fermeté et d'activité pour un commandement pareil.

J'adresse à V. E. une demande séparée, concernant le sieur chassé, sous-lieutenant au 128-e régiment, dont monsieur le général de Baillet Latour parle dans son rapport du 3 novembre.

152.

Генералу Раппу, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 9 novembre.

J'ai reçu, mon cher Général, vos lettres du 5 novembre. Je vous écrirai plus en détail par la première estafette.

Je vous préviens que le 5-e régiment polonais qui est à Thorn, doit recevoir sa solde de Dantzig. Je vous invite à tenir la main à ce que le payeur la lui fasse parvenir régulièrement.

Le payeur général de l'armée va prendre des mesures pour ne point vous laisser manquer de fonds, parceque ceux de la caisse de réserve à Dantzig commencent à baisser.

Je sais, mon cher Général, que les officiers qui commandent l'artillerie régimentaire des 10-e et 11-e régiments polonais changent souvent, il ne faut point le souffrir, il faut que ceux qui sont chargés de ce commandement le conservent, cela est nécessaire à l'instruction et au bien du service.

153.

Г-ну Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon, résident de France à Varsovie.
Hambourg, le 9 novembre.

J'ai reçu, monsieur le Baron, votre lettre du 30 octobre; je vous remercie des renseignements qu'elle contient. J'ai transmis au duc de Bassano la dépêche qui y était jointe.

154.

Г-ну Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon, résident de France à Varsovie.
Hambourg, le 9 novembre.

Je reçois à l'instant votre dépêche du 2 novembre; je vous remercie des détails que vous me donnez; celles qui y étaient jointes pour le duc de Bassano, part ce soit (partent ce soir?) par l'estafette.

155.

Князю Понятовскому, 9 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowsky. Hambourg, le 9 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. A. de sa lettre du 9 novembre; j'ai vu avec bien du plaisir ce que vous me mandez de l'instruction de vos régiments de cavalerie.

Je ne vois pas d'inconvénient que V. A. étende les cantonnements pour la facilité des subsistances; c'est à sa prudence à les disposer de manière à pouvoir les rassembler au premier évènement.

Suivant vos rapports, Monseigneur, les russes paraissent avoir des forces assez conséquentes sur vos frontières; la prudence veut qu'on n'y laisse que quelques troupes légères disposées en échelons, et que vous teniez vos cantonnements à une grande distance, la plus grande partie sur la rive gauche de la Vistule, et ce que vous laisserez sur la rive droite, à portée de se jetter dans Thorn et Modlin.

Le 5-e polonais quoiqu'employé à Thorn, fait partie de la division polonaise qui est à Dantzig, ainsi dans le cas où ce régiment recevrait l'ordre de rejoindre sa division, je prie V. A. de disposer dans les environs des troupes pour le remplacer dans Thorn; le 5-e n'en partirait que lorsqu'il aurait été relevé; pour le moment, il n'est pas question d'envoyer ce régiment à Dantzig. Je prie V. A. de faire connaître à ce régiment, que le payeur de Dantzig à l'ordre de lui acquitter les appointements et la solde, et que c'est là qu'il doit envoyer la chercher, en chargeant l'officier des états et autorisations nécessaires.

Je suis informé, Monseigneur, que le commandement de l'artillerie régimentaire change assez fréquemment; j'invite V. A. à donner des ordres pour que cela ne soit pas, et pour que l'officier qui est chargé de ce commandement le conserve, attendu que cela est nécessaire à l'instruction et au bien du service.

156.

Генералу Фріану, 10 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Friant. Hambourg, le 10 novembre.

J'espère, mon cher Général, que vous pourrez tenir le camp encore quelque temps, et que vous avez reçu toutes vos couvertures; il est possible que les tems deviennent trop rudes, et vous obligent à faire cantonner les troupes.

J'ai reçu votre projet de cantonnement que vous m'avez envoyé quelques jours après mon départ de Rostock. Il y a des changements à y faire, parcequ'il y a un régiment espagnol destiné à être attaché à Votre division, qui est en route pour se rendre à Rostock, il y sera du 20 au 25 de ce mois; je désire que vous l'établissiez à Rostock pour qu'il soit sous vos yeux. Vous devez bien vous attendre à ce que des émissaires chercheront à travailler cette troupe; ils pourraient y réussir, si ce régiment n'était pas sous vos yeux. Prenez des arrangements avec les officiers du régiment, pour que vous soyez instruit de la plus petite tentative que l'on ferait vis-à-vis de leurs troupes, et si un émissaire ou un habitant même se permettait de donner de mauvais conseils, sur les rapports que ces officiers vous en feront, faites en une prompte justice.

Il règne un assez mauvais esprit dans le Mecklenbourg, ainsi il faut vous attendre lorsque les troupes seront cantonnées, à ce que l'on cherchera à travailler sur l'esprit des jeunes soldats parlant l'allemand, et particulièrement celui des réfractaires; il faudra attirer l'attention des officiers et sous-officiers à cet égard. Il faut qu'ils questionnent souvent les jeunes soldats sur les propos des habitants, les premiers qui se permettraient des tentatives de séduction pour faire abandonner les drapeaux, vous les feriez arrêter et vous en feriez faire une prompte justice.

Il sera bon de faire un règlement et une instruction pour déterminer le service de cette surveillance des officiers dans les cantonnements. Ce règlement portera, que tout habitant qui provoquera ou favorisera la désertion, soit par ses instigations, soit en procurant des déguisements aux déserteurs, ou en leur donnant asyle, sera passé par les armes.

Lorsqu'un commandant de cantonnement aura connaissance d'un délit de cette nature, il fera subir un interrogatoire et dresser toutes les pièces qui constateront le délit.

Le général commandant le régiment sera autorisé à nommer une commission militaire pour y traduire le prévenu.

Ce règlement sera en allemand et en français, et tous les commandants de cantonnement auront l'ordre d'en donner verbalement connaissance chaque semaine au bourguemestre. Ce règlement portera l'injonction à tout habitant de venir déclarer dans la nuit même au commandant du cantonnement le soldat logé chez lui, qui aurait disparu; presque tous abandonnent leurs armes et ne partent qu'avec leurs sacs, ainsi ils pourront s'en appercevoir facilement. Il y a encore d'autres indices, tels que des questions faites sur des routes etc. etc. qui décèlent ceux qui ont l'intention de déserter. Tout habitant qui manquera à cet ordre, sera arrêté et mis en jugement; on établira un triple logement dans sa maison.

Vos instructions sur l'établissement des cantonnements devront recommander la ponctuelle éxécution de ce qui a été prescrit pour que l'on établisse ces nouveaux soldats avec les anciens.

La surveillance des anciens soldats contribuera à empêcher la désertion. Il faudra, en prenant les cantonnements, que l'on déclare individuellement à tous les réfractaires, que celui d'entre eux qui abandonnera ses drapeaux, sera puni de mort.

J'ai demandé à l'Empereur l'autorisation de prendre cette mesure. Je ne doute point qu'il ne l'accorde, mais en attendant, on peut leur en faire la menace. Dans vos instructions, vous prescrirez que dans chaque cantonnement il y ait des granges, hangards, ou des endroits couverts pour pouvoir suivre en hiver l'instruction des conscrits.

Je vous recommande aussi, mon cher Général, l'établissement des écoles régimentaires, il faut qu'elles se perfectionnent pendant l'hiver, à l'écriture et à la théorie, et que dans le mois de mars, elles soient d'une grande force.

Faites faire à l'avance ces établissements. Il sera bon de fixer des heures, pour que tous les caporaux et sergents soient admis à ces écoles.

Faites un règlement particulier sur ces écoles, qui sera basé sur les ordres antérieurs.

Il faut prescrire que trois ou quatre fois par semaine, on montrera dans ces écoles le service en campagne, dans les places, l'établissement de gardes, des sentinelles etc. etc....

Il faut prendre aussi, mon cher Général, des mesures, pour qu'en prenant les cantonnements, toutes les troupes vivent par ordinaire, et par conséquent reçoivent des distributions régulières, comme au camp; et les officiers avec les frais de table qu'ils avaient, et que vous ferez continuer, vivront entre eux. Je ne veux pas que sous aucun prétexte que ce soit, les officiers ni la troupe ne vivent chez l'habitant; ainsi, mettez de côté tous les m a i s, les s i, les c a r, que l'on vous débitera pour l'éxécution de cette mesure. La fin surmonte tous les obstacles, et qu'elle soit mise à éxécution partout. Veillez en conséquence qu'on fasse des approvisionnements dans les endroits où devront aller les troupes lorsque vous leverez le camp. Prenez des mesures pour que les troupes dans les cantonnements aient toujours pour deux jours de pain d'avance, et qu'en cas de marche, on puisse facilement donner à la troupe du pain pour quatre jours.

En levant le camp, vous pourriez emporter dans les caissons ou dans les sacs, pour 5 ou 6 jours de pain, autant de viande et de légumes, cela donnera la facilité aux autorités locales et aux commandants de cantonnements, d'établir les ordinaires sans confusion.

Je vous recommande aussi, mon cher Général, de la manière la plus expresse, la conservation de votre camp. Vous pourriez peut être y laisser un régiment, ou au moins trois bataillons, et les deux autres bataillons seraient à Rostock, et ces troupes pourraient y être bien établies, en les mettant dans les grands hangards, que vous avez fait établir, et qui sont destinés à vos écoles régimentaires, et dans celles des baraques où il y en a eu d'établies, ou possibilité d'en établir. Vous feriez concourrir les autorités locales à la conservation du camp, en faisant la défense la plus expresse, d'y enlever la moindre des choses, ou d'y commettre la plus petite dégradation.

Les troupes qui resteraient au camp, seraient chargées de l'entretenir, et de réparer les dégradations qui seraient occasionnées par les vents, etc. Il est d'autant plus nécessaire que vous conserviez votre camp, qu'après les grands froids, les troupes le reprendront.

Vous pouvez dans les cantonnements que vous prendrez, occuper Wismar; vous pouvez y mettre trois bataillons.

Quelqu'invraisemblable qu'il soit, mon cher Général, que vous soyez dans le cas de réunir subitement vos cantonnements pour vous mettre en mesure en cas d'attaque, mais puisque cela est, rigoureusement, dans l'ordre des choses possibles, il faut donc prendre des précautions en conséquence.

Proposez moi un projet qui remplisse ce but, c'est à dire un point de ralliement où se réunirait votre division, et que la position soit telle, qu'elle couvre les routes de Stettin et de Ratzebourg.

A un signal qui serait donné, et dont vous conviendriez, soit d'un certain nombre de coups de canon ou autrement, mais ce moyen paraît plus sûr, en les accompagnant cependant de quelques signaux qu'on établirait sur des points élevés.

Ces signaux seraient transmis par d'autres intermédiaires aux cantonnements les plus éloignés, de manière à ce que dans deux ou trois heures, tout soit averti et en mouvement.

Il faut recommander aux généraux et officiers qui sont à Rostock, de bien traiter et accueillir les officiers espagnols, qu'on les voye beaucoup. Au surplus, toutes les recommandations que je pourrais vous faire, puisque vous avez un talent particulier pour vous affectionner les troupes étrangères, seraient inutiles; les portugais que j'ai vus à Paris ne juraient que par vous.

Il sera bon lorsque les Espagnols seront arrivés, d'organiser une messe militaire tous les dimanches et fêtes, où tous les français et espagnols iraient. J'ignore s'il y a une église catholique à Rostock, s'il y en a une, vous vous en servirez, s'il n'y en a pas, vous vous arrangerez avec les autorités locales pour qu'on en mette une à votre disposition pour les fêtes et dimanches.

Je vous recommande, mon cher Général, de ne point annoncer l'arrivée du régiment espagnol à Rostock, et de n'en parler que lorsque vous le saurez passé l'Elbe.

J'ai envoyé au devant le chef de bataillon Laroche pour le conduire à Rostock; vous lui demanderez des renseignements sur l'esprit du corps et sur celui des officiers.

Il est inutile de vous recommander que toutes les mesures contre la désertion, soient ignorées de ceux qu'elles concernent, il est toujours nuisible de montrer de la défiance; on ne doit leur donner connaissance que de la peine capitale qu'encoureraient ceux qui déserteraient.

J'espère que la saison vous permettra de tenir le camp, jusqu'au milieu du mois prochain; car s'il y avait des gelées dans le courant de ce mois, il est vraisemblable qu'elles ne dureraient pas, parcequ'ordinairement l'hiver ne vient qu'à la fin de décembre.

Faites de bonnes instructions, je vous le répète, mon cher Général, pour l'emploi du temps pendant l'hiver, des théories d'officiers et de sous officiers.

Recommandez à tous les commandants de campagne, d'avoir indépendamment des écoles régimentaires, une petite école dans leurs compagnies, où ils feront venir tous les soldats qui auront quelques dispositions; il faut mettre l'hiver à profit, et que le printemps nous trouve aussi redoutables, par une bonne instruction chez les officiers et sous officiers, que par leur bon esprit.

Prescrivez des mesures, mon cher Général, pour que toutes les pièces de canon, caissons de munitions et d'ambulance et toutes les voitures de votre division, soient mis sous des hangards.

157.

Императору Наполеону, 10 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 10 novembre.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. le resumé d'un rapport qui vient de m'être adressé par le général Puthod commandant la 31-e division militaire.

Ce rapport concerne une rixe, qui a eu lieu le 28 octobre dernier à Harlingen, entre un poste d'infanterie placé au port, et les marins de la flotille, qui ont voulu forcer la consigne des factionnaires.

Un capitaine de frégate qui s'est permis, dans cette circonstance, de donner un soufflet au caporal du poste, a été blessé d'un coup de bayonnette.

V. M. pourra remarquer d'après les détails de ce rapport, que le contre amiral Villamnez n'a pas fait ce qu'il aurait dû pour calmer les esprits et ramener l'ordre, et qu'au contraire, il a donné des ordres directs au poste au lieu de s'adresser au général commandant la division.

Je ne pense pas que cette rixe ait eu de suite, cependant je charge le général Puthod de faire une enquête rigoureuse sur ce qui s'est passé, et de faire arrêter les coupables pour être jugés, s'il y a lieu.

Monsieur le général Puthod a rendu compte de cet événement au ministre de la guerre, en lui envoyant copie des pièces dont j'ai l'honneur de mettre le résumé sous les yeux de V. M.

158.

Императору Наполеону, 10 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 10 novembre.

Je crois nécessaire d'adresser à V. M. un rapport du général Baltus, ainsi qu'un état de principaux objets d'artillerie, existant, manquant ou excédant l'armement des places de Dantzig, Stettin, Custrin, Glogau et Magdebourg.

J'observe à V. M. que ce rapport et cet état sont hypotétiques sur l'armement et la force de la garnison, qu'ont paru nécessaires pour ces places, afin de partir d'une bâse; mais que si l'on réduit la bâse prise, il est facile de réduire en proportion l'approvisionnement.

Mais il m'a paru nécessaire de faire connaître surtout, notre situation actuelle sous le rapport des poudres.

Je fais mes calculs en livres de 16 onces, et non en Killogrammes.

Dantzig à	579.168 l.
Stettin à	137.011
Custrin à.	120.653
Glogau à.	75.218
et Magdebourg à	170.000

V. M. verra que ces quantités sont bien peu considérables, et bien inférieures aux besoins; je n'ose plus en faire tirer une seule livre pour

l'exercice à feu et le tir à cible, et cependant, comme V. M. me l'a écrit dernièrement, c'est un argent bien employé.

Depuis celle que j'ai fait donner, l'armée se renforce journellement en conscrits, qui n'ont jamais tiré un coup de fusil.

Le général Baltus dit dans son rapport qu'on ne peut pas trouver de ressources dans le grand duché; en effet j'adresse à V. M. un tableau des principaux objets d'artillerie nécessaires pour l'armement des places de Thorn, Modlin, Zamosc, Czenstochau et Praga, qui m'a été adressé par le général Pelletier qui commande l'artillerie du grand duché.

Cet état est bien incomplet, j'ai fait adresser dernièrement des modèles d'état, pareils à celui joint au rapport du général Baltus.

V. M. verra par cet état, qu'il n'y a dans tout le grand duché, que 255.200 l. de poudre dans les six places; il est à présumer qu'une grande partie est avariée.

Le général Baltus dans son rapport, réclame aussi une augmentation d'une compagnie d'ouvriers, voici notre situation sous ce rapport:

Une demie compagnie à . . . . Dantzig.

Une demie . . . . à Magdebourg, sur laquelle on a pris 4 ouvriers pour chacune des divisions de l'armée.

Une compagnie au parc.

J'observe qu'aucune de ces compagnies ne sont complettes, et que si on construit des affûts dans les places, il est nécessaire d'avoir des ouvriers.

159.

Императору Наполеону, 10 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 10 novembre.

V. M., par sa dépêche du 26 octobre dernier, m'a fait connaître, que son intention était que 400 hommes pris parmi les réfractaires de l'ancienne France, venant des dépôts de Wesel et de Strasbourg, fussent choisis pour completter à 1100 hommes, les anciens régiments de cavalerie de l'armée, et qu'ils fussent habillés et équipés aux régiments mêmes en Allemagne.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. M., que le ministre de la guerre, en me faisant connaître la répartition de ces 400 conscrits, me mande qu'il écrit au ministre directeur, de pourvoir à leur habillement et équipement.

D'un autre côté, V. M. m'informe qu'elle donne ordre aux dépôts de Wesel et de Strasbourg, de fournir 600 hommes également choisis, pour être envoyés aux 4 régiments de la troisième division de cuirassiers.

Monsieur le général Hogendorp me mande qu'il a reçu de V. M., l'ordre d'en fournir 200, mais qu'il n'a ni effets, ni argent pour les faire habiller et équiper.

Je dois présumer, que monsieur le général duc Charles de Plaisance fournira aussi 400 conscrits pour cette 3-e division de cuirassiers, et qu'il n'a aucuns moyens pour les habiller.

Cependant, V. M. ayant ordonné que la première commande de 1812 fut achetée sans délai, je pense qu'il est essentiel que les hommes destinés à completter les régiments de cavalerie, arrivant le plutôt possible, afin que les chevaux soient montés et soignés à mesure qu'ils seront livrés, et je crois pouvoir assurer à V. M. que cette commande de 1812, sera à peu près terminée vers le 15 janvier.

En conséquence, j'ai cru utile d'écrire aux généraux Hogendorp et Charles de Plaisance, de faire partir promptement les hommes destinés à la 3-e division de cuirassiers, dans la supposition, bien entendu, qu'il n'aurait pas d'ordres contraires; je fais fournir aux autres régiments de cavalerie, les 400 conscrits qui doivent être pris parmi les réfractaires venus de Wesel et de Strasbourg.

Je prie donc V. M. de vouloir bien donner des ordres au ministre directeur pour qu'il envoye de suite des fonds pour l'achat de la première commande de 1812, ainsi que pour l'habillement des 1000 conscrits que les régiments de cavalerie doivent recevoir.

160.

Императору Наполеону, 11 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 11 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une demande du général Rapp, qui a pour objet de faire retirer de Dantzig le régiment de lanciers polonais, en raison de la pénurie des fourrages. Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions sur cette demande.

161.

Императору Наполеону, 11 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 11 novembre.

Conformément aux ordres de V. M. du 20 octobre, j'avais chargé l'intendant général de l'armée de me proposer les moyens d'éxécution. Ils sont consignés dans le rapport ci-joint dont j'ai adopté les propositions.

V. M. remarquera que j'ai affecté au service des chariots, les 2-e, 3-e et 4-e compagnies du 12-e bataillon du train des équipages, dont les

chevaux plus forts que ceux des autres, m'ont paru plus convenables à ce service.

Les effets du corps, ainsi que V. M. l'a ordonné, seront transportés sans frais, avec célérité et sans fatiguer les chevaux. Un seul relai aura trois gîtes à faire, les autres deux, et les chevaux séjourneront au moins un jour après chaque voyage.

162.

Императору Наполеону, 11 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté L'Empereur. Hambourg, le 11 novembre

Par une lettre du 28 octobre j'ai eu l'honneur d'adresser à V. M. une réclamation de la maison Heckscher; la mesure de faire saisir les traites tirées de Petersbourg sur Londres, qui encombraient la place de Hambourg, avait eu un heureux résultat. La maison Heckscher, la plus active dans la négociation de ce papier, venait de cesser ses opérations.

J'apprends à mon retour à Hambourg, que la circulation de ces traites a repris avec plus de force qu'auparavant. De toutes parts, le papier sur Londres abonde; on en voit sourtout venant de Copenhague et de Gothenbourg pour être négocié ici.

Il est remarquable, Sire, que ce soient les banquiers de Paris, qui enlevent toutes les traites sur l'Angleterre. Depuis plusieurs bourses il ne s'en achète que pour leur compte; quelque mystère qui puisse envelopper ces opérations, la police a cependant pu les saisir par un rapprochement naturel.

Les maisons Heckscher, Chapeaurouge, Braunsberg, ayant fait le plus en papier sur Londres, ont en même temps émis leurs traites sur Perregeaux. Lafitte et compagnie, Delessert et compagnie, Hottinguer et compagnie, Rongemont de Löwenberg et Martin fils d'André. Il est donc évident que le papier sur Paris est le remboursement de celui sur Londres acheté aux mêmes bourses.

Ce raisonnement ne pourrait être inéxact, que relativement à la maison Heckscher, qui a elle même une affaire directe comme (conclue?) avec Londres pour l'extraction des guinées.

Je crois devoir exposer ces simples faits à V. M.; il est certain que sans la ressource de faire tirer sur eux, les anglais n'eussent pu vendre ce qu'ils ont importé dans la Baltique, pendant la présente campagne. De plus, s'il s'agissait de subsides à payer en ce moment aux puissances du Nord, il est évident que ce serait au moyen de ce mouvement de banque, que les fonds en seraient comptés.

Si, V. M. juge l'interuption de ces lettres nécessaire, il faut prendre des mesures à Paris. Pour vous donner une idée sûre de la quantité d'affaires qui se font ici, j'ai prié monsieur le comte de Chaban de faire faire le relevé dans les bureaux d'enregistrement de Hambourg, de la quantité de lettres de change ou traites qui ont été visées pour valoir timbre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. ce relevé, qui prouve que depuis le 20 août jusqu'au 1-er novembre, le montant des droits que l'on a perçus porte la valeur capitale des effets à environ 6.700.000 fcs, il est à remarquer qu'il est vraisemblable qu'une quantité plus on moins considérable de traites ou lettres de change, n'auront pas été probablement présentées au visa, ainsi les négociations ont donc été encore plus conséquentes.

163.

Императору Наполеону, 11 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 11 novembre.

J'ai l'honneur de rappeler à V. M. copie d'une lettre que je lui ai écrite le 22 octobre, à laquelle était joint le tableau des emplois vacants au 15 octobre; il manquerait dans les 16 régiments d'infanterie et 10 de cavalerie:

2 colonels.
10 chefs de bataillons ou d'escadrons.
9 adjudants majors.
2 officiers payeurs.
3 porte-aigles.
67 capitaines.
117 lieutenants.
et 80 sous-lieutenants.

Aujourd'hui 11 novembre la position est à peu près la même pour les emplois vacants, presque la même quantité de colonels et la presque totalité des emplois ci-dessus.

Les mémoires de propositions ont été envoyés; les colonels ont fait beaucoup d'instances, mais rien n'arrive.

Beaucoup de compagnies n'ont qu'un officier, quelques unes même n'en ont point.

Le nombre des emplois vacants, ainsi que je l'ai observé par ma lettre du 22, a été augmenté par l'obligation où on a été de completter les cadres des 5-es bataillons, qui ont amené des conscrits réfractaires à l'armée.

Il faut encore ajouter à ces emplois vacants, ceux auxquels ont été promus des officiers réformés, annoncés par le ministre, et dont la plupart ne sont pas arrivés et n'ont même pas donné de nouvelles.

Je donne l'ordre aux colonels d'en adresser les noms au ministre, en adressant les mémoires de proposition.

Je citerai entre autres le 57-e régiment qui a 28 emplois d'officiers vacants, et c'est parceque j'ai la conviction que cet état de choses est très nuisible au service de V. M., que je crois devoir le mettre sous vos yeux.

J'ai eu l'honneur de vous adresser dernièrement, Sire, un état particulier des emplois vacants de la division St. Germain, qui sont compris du reste dans ce total.

164.

Генералу Раппу, 11 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 11 novembre.

Je reçois à l'instant, mon cher Général, vos quatre lettres du 7 novembre, je vous adresse ci joint une autorisation au payeur, de mettre à votre disposition une somme de 150.000 francs à compte, sur ce que nous devons sur les dépenses du service courant; cette avance sera régularisée par la 1-ère estafette par une ordonnance de l'intendant général que je ferai expédier, et que vous échangerez contre l'autorisation ci jointe, que je vous prie de me renvoyer alors. Mais, mon cher Général, je vous recommande de nouveau de vous mettre en règle et de suivre les formes administratives, que votre ordonnateur fasse ces demandes à l'intendant général, et cela ne souffrira aucun retard.

165.

Генералу Пеллетье, 11 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Pelletier. Hambourg, le 11 novembre.

Le chef d'etat major, monsieur le général d'Hastrel vous a adressé des modèles d'état de situation en personnel et en matériel d'artillerie de l'armée et des places, afin que vous lui adressiez à des époques indiquées des états conformes à ces modèles; mais désirant connaître parfaitement les moyens qu'a le grand duché en artillerie, afin de pouvoir me mettre à même d'informer mon souverain des objets qui lui manquent, je vous invite à adresser au général Baltus, commandant l'artillerie de l'armée d'Allemagne, et sous mon couvert:

1-o Un mémoire raisonné sur la défense de chacune des places du grand duché, lequel présentera le tableau des principaux objets d'approvisionnements nécessaires, existant et manquant dans chacune d'elles, et l'indication d'où l'on pourra obtenir les objets manquant.

2-o Un mémoire sur le moulin à poudre nouvellement construit, qui devra faire connaître la quantité de poudre qu'on peut en obtenir par mois et l'accroissement qu'on peut espérer lui donner. Ce mémoire devra indiquer les ressources en salpêtre et en souffre, que présente le grand duché.

3-o Un mémoire sur les moyens de faire couler des bouches à feu en bronze et en fonte, et des projectiles dans le grand duché.

4-o Un apperçu des moyens qu'a l'artillerie du grand duché pour construire des affûts de place, de siège et de campagne.

5-o Un mémoire sur les manufactures d'armes éxistant dans le grand duché, et sur les moyens qu'il présente pour les réparations d'armes à feu et d'armes blanches.

6-o Un état des usines où l'on peut faire fabriquer des fers en usage dans l'artillerie.

Comme votre direction d'artillerie a assurément les mémoires et états que je vous demande et qu'il n'y aura que des copies à en faire, j'espère les obtenir promptement.

166.

Генералу Дессэ, 11 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Dessaix. Hambourg, le 11 novembre.

Vous voudrez bien, mon cher Général, donner contre ordre pour le départ des 24 hommes que le 108-e régiment devait envoyer à Dantzig pour completter la compagnie de mineurs; il a été pris d'autres dispositions pour le complettement de cette compagnie.

Si ce détachement était parti, envoyez après lui pour le faire rétrograder.

167.

Императору Наполеону, 12 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 12 novembre.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. un rapport du commissaire général de police relatif à des traites russes ou anglaises, interceptées à leur passage à Hambourg.

On y remarque que ces effets arrivent ici sous différents couverts et à différentes destinations de l'intérieur de l'Empire, notamment d'Amsterdam et de Dunkerque. Il est aisé d'appercevoir que les banquiers de Hambourg ne sont plus que des intermédiaires pour assurer le passage et la négociation de ce papier, qui est tout entier pour compte ennemi.

168.

Императору Наполеону, 12 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 12 novembre.

J'ai l'honneur de remettre à V. M. un rapport de son ministre directeur.

Le 23 octobre, en accusant reception à V. M., je lui ai adressé la lettre dont copie est ci jointe.

Je me suis occupé avec l'intendant général des moyens de mettre à éxécution les conclusions du directeur ministre. Il s'est présenté de telles difficultés et inconvénients, que pour le bien de votre service, Sire, je ne puis reclamer que toutes les troupes cantonnées dans la 32-e division, soient nourries comme toutes les troupes de l'armée d'Allemagne, qui sont en Westphalie, dans le Mecklenbourg, à Dantzig et dans les places de l'Oder.

Un des motifs du ministre directeur pour conserver la ration fixée par l'ordre du jour du major général à la garnison de Dantzig, est que le soldat n'a point de ressources, en raison de la détresse de la ville.

Il n'y a point, il est vrai, de détresse à Hambourg et dans les villes Anséatiques, mais il y a une telle chereté, que cela revient à peu près au même pour le soldat, auquel la solde, en supposant qu'on la lui fit régulièrement, serait de peu de ressource, en raison de la chereté.

Il en résulterait donc que le soldat serait moins bien nourri, et cela dans un temps où une bonne nourriture lui est d'autant plus nécessaire, que les exercices et le mouvement sont continuels, afin d'exercer les conscrits et fortifier les généraux et officiers supérieurs dans les grandes manoeuvres.

Le climat dans ces pays, est âpre, chargé de brouillards et d'une humidité constante, lorsqu'il n'est pas d'un froid excessif, et une nourriture bonne et suffisante est indispensable; les hôpitaux seraient bientôt encombrés, si le soldat éprouvait des privations sous ce rapport.

V. M. a trouvé que nous avions beaucoup de malades, cependant la proportion est bien inférieure à celle du 37-e, lorsqu'il a été dans l'Ost frise.

On ne peut attribuer cela qu'à la différence de nourriture, car à la même époque où la moitié du régiment est entrée à l'hôpital, le 8-e de hussards et des compagnies du 25-e, qui étaient dans les mêmes endroits, n'ont eu qu'une petite quantité de malades; on ne peut, je le répète, attribuer cette différence qu'à la nourriture, les uns recevaient les rations telles qu'elles sont en France, et les autres celles de l'armée d'Allemagne.

Je vais maintenant examiner la question, sous les rapports économiques.

J'établis qu'il éxiste dans la 32-e division 33.000 hommes, la dépense est de,

pain	175.354 fr.
viande	226.751
légumes	51.828
Total	453.933 fr. pour un mois.

En réduisant la ration sur le pied de l'intérieur, l'économie obtenue serait de,

pain	25.050 fr.
viande	45.350
légumes	25.914
Total	96.314 fr.

L'économie serait donc approximativement d'un cinquième.

V. M. daignera examiner si cette économie est bien entendue; je ne le crois pas, et d'après les motifs que je viens de développer. J'ai l'honneur de vous prier, Sire, de décider que les troupes de votre armée, qui se trouvent dans la 32-e division, continuent à jouir de la ration telle qu'elle a été décidée par V. M. Le 6 octobre 1810; c'est à dire,

pain	28 onces.
riz	2 onces ou 4 onces de légumes.
viande	10 onces.
sel	1/30 de livre.

Il entre en outre dans la composition de la ration de vivres fixée par l'ordre du jour du 2 novembre 1809, une bouteille de vin ou de bierre suivant les pays.

Les troupes stationnées dans la 32-e division militaire reçoivent de la bierre.

La dépense de cette fourniture calculée pour 33.000 hommes, et à raison de 9 centimes par homme, est évaluée à 93.292 francs par mois.

Quoique cette dépense soit assez considérable, je pense qu'il est convenable de la maintenir, car si les soldats n'avaient pour toute boisson que l'eau de ces pays-ci, qui est en général de très mauvaise qualité, il est très probable que cette boisson occasionnerait un accroissement considérable dans le nombre des malades; ce qui aurait le double inconvénient de diminuer la force de l'armée, et d'absorber par l'accroissement des dépenses des hôpitaux, l'économie produite par la suppression de la fourniture de la bierre; en définitif, le trésor impérial serait grêvé pour le moins des mêmes dépenses, et l'armée de V. M. perdrait une partie importante de sa force.

Je suis convaincu, Sire, d'après tous ces motifs, que l'intérêt bien entendu de V. M. éxige que la ration de vivres soit maintenue dans la 32-e division militaire, comme dans les autres arrondissements de l'armée d'allemagne, telle qu'elle a été fixée par l'ordre du jour du 2 novembre 1809.

J'ai toujours mis au nombre de mes devoirs, Sire, d'économiser les denièrs de V. M. et de faire rentrer le plus possible d'argent dans ses caisses; mais je dois faire des observations sur des projets d'économie, qui auraient un résultat tout contraire.

Pour concilier les vues du ministre avec vos intérêts véritables, l'excédent de la dépense, qui serait d'un 5-e, pourrait être pris, soit sur les saisies qui se font dans ces pays ci, soit en retenant les 4 sous qui se donnent aux colonnes mobiles, puisque toute l'armée fait ce service, soit enfin sur les fonds anglais que les commissions de recouvrement font rentrer dans les caisses.

169.

Военному министру, 12 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 12 novembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. que d'après plusieurs rapports qui m'ont été adressés, monsieur le général Bonnami mène une conduite peu convenable au caractère d'un officier général, et s'il continue, j'en informerai V. E., pour lui rendre compte des mesures qu'il me mettra dans le cas de prendre.

Depuis que le 30-e régiment de ligne est sous ses ordres, j'ai remarqué qu'il n'y avait plus de discipline parmi les officiers, et j'ai reçu contre ce régiment plus de plaintes que contre tous les régiments de l'armée ensemble.

Le 9 de ce mois, les habitants de Lubeck, ont été témoins d'une scène extrêmement scandeleuse, occasionnée par monsieur Walsh aide de camp de monsieur le général Bonnami, et provoquée par ce général.

Le sous-préfêt de Lubeck, le commissaire spécial de police et celui de Travemunde, avaient loué et payé une loge au spectacle, monsieur Walsh s'y présenta au nom de son général, et voulut s'y établir d'autorité; on lui représenta inutilement que cette loge était louée et payée, que le sous-préfêt et ces messieurs n'y étaient que comme particuliers; monsieur Walsh s'emporta de la manière la plus indécente, en tenant à haute voix les propos les plus ignominieux contre les autorités de la police.

Cette scène scandaleuse a fait le plus mauvais effet sur les habitants, en affaiblissant la considération qu'ils doivent avoir pour les autorités établies. Monsieur le général Bonnami n'a rien fait pour réprimer la conduite de son aide de camp.

Pour détruire l'impression qu'a dû causer une pareille scène, et en prévenir de semblables à l'avenir, je fais venir le 30-e régiment à Hambourg, afin de l'avoir sous mes yeux; et je le fais remplacer par le 17-e de ligne qui est remarquable par sa tenue, sa discipline et le bon esprit des officiers.

J'ordonne à monsieur Walsh, de se rendre sur le champ à Hambourg, pour me rendre compte de sa conduite, et je le punirai comme il le mérite; il en sera rendu compte à V. E.

170.

Императору Наполеону, 13 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 13 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que je reçois de Varsovie. J'y joins une lettre de monsieur Bignon; voilà de nouveaux

bruits de guerre, qui circulent dans le pays; il est vraisemblable qu'ils ne seront pas plus fondés que ceux qu'on a répandus à différentes époques depuis 5 ou 6 mois. Cependant comme il est dans les choses possibles qu'ils se réalisent, je prie V. M., si elle le juge convenable, de me donner quelques instructions dans cette hypothèse, et sur la conduite que j'aurais à tenir en Prusse.

J'adresse également à V. M. copie d'une lettre que j'ai reçue de monsieur le comte de St. Marsan.

P. S. je vous adresse aussi les rapports des places de l'Oder, que je reçois à l'instant.

171.

Генералу Дессэ, 13 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Dessaix. Hambourg, le 13 novembre.

Je suis informé, mon cher Général, qu'il a été vu des hollandais à Berlin; le 33-e régiment d'infanterie légère aura sans doute eu des déserteurs; demandez lui un rapport sur la désertion qu'il a eue pendant sa route et depuis son arrivée, et recommandez lui de ne vous rien cacher.

On a aussi vu à Berlin des canoniers français; faites moi connaître s'il en est déserté de Stettin, priez le général Liebert de demander de pareils renseignements aux gouverneurs de Custrin et Glogau, en les invitant à me les transmettre; il faut que l'on fasse connaître les époques de la désertion et les motifs.

172.

Генералу Балтюсу, 13 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Baltus. Hambourg, le 13 novembre.

Je suis informé, mon cher Général, qu'il a été vu à Berlin des canoniers français; je désire que vous me fassiez connaître, s'il est venu à votre connaissance, qu'il en soit déserté des places de l'Oder ou de l'armée. Demandez des rapports à cet égard aux commandants d'artillerie. Les chefs qui cachent ces sortes de choses sont coupables. Prenez des renseignements sur les motifs de la désertion.

173.

Генералу Раппу, 13 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 13 novembre.

J'ai transmis, mon cher Général, à S. M. votre demande de faire sortir de Dantzig le régiment polonais, en raison de la pénurie des fourrages.

J'ai adressé votre demande à S. M., parceque je dois tout lui transmettre, mais je suis persuadé qu'il sera loin d'adopter votre proposition, qui lui fera même de la peine.

L'Empereur, en augmentant tout dernièrement votre garnison, annonce par là qu'il veut la maintenir dans sa force actuelle, quant aux embarras de subsistances et de fourrages, c'est à votre fournisseur à prendre des mesures pour qu'ils ne manquent pas; il doit faire des marchés en Pologne et en faire venir par eau; les prix qui lui sont alloués, sont très hauts, et aucun autre fournisseur, pour ce qui nous concerne, n'a encore été payé avec autant de régularité; c'est à vous à le faire payer de la partie qui est à la charge du senat.

Occupez-vous beaucoup d'assurer les subsistances, non seulement pour les hommes, mais pour les chevaux, et qu'ils ne dépérissent pas dans la saison où nous entrons.

Les nouvelles de monsieur Bignon, du 6, annoncent qu'il y a des mouvements de troupes russes, et que de nouveaux bruits d'invasion se répandent dans ce pays, qui est fécond en nouvelles de cette espèce; ils annoncent même que des troupes de la Samogithie se sont portées sur Wilna; ne négligez rien, pour avoir des nouvelles de ce pays; il doit y avoir beaucoup de voyageurs, et du commerce surtout.

Mettez-vous en relation avec nos consuls de Memel et de Koenigsberg, et qu'ils vous mettent au courant; il faut que celui de Memel, parle à nos courriers venant de Petersbourg, sans y mettre de l'importance, et seulement comme curieux.

174.

Полковнику Лангемау, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le colonel Langemau, aide-de-camp de S. M. le roi de Saxe. Hambourg, le 13 novembre.

J'ai reçu, monsieur le Colonel, avec votre lettre du 5, l'état de situation qui y était joint, je vous en remercie, ainsi que des détails que contient votre lettre.

Quelqu'extravaguantes que soient ces sociétés et ligues secrettes, quelque mépris qu'elles méritent, il ne peut qu'être utile pour le salut même des insensés qui en font partie, de les suivre, je vous aurai obligation de continuer à me donner les renseignements qui vous parviendront.

175.

Циркуляръ генераламъ Раппу, Либерту, Форнье д'Альбу и Жакино, 13 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Circulaire aux généraux: Rapp, Liebert, Fornier d'Albe et Jacquinot. Hambourg, le 13 novembre.

Je vous rappelle, monsieur le Général, les recommandations, que je vous ai faites par des lettres antérieures, d'informer exactement monsieur

le comte de St. Marsan, ambassadeur de France à Berlin, de tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Aux généraux Rapp et Liebert. Assurez-vous si depuis le départ de monsieur Lefèvre, les travaux de Colberg, Graudentz et Pillau continuent à être abandonnés ou s'ils sont repris, et par combien d'ouvriers.

176.

Г-ну Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 13 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon, résident de France à Varsovie. Hambourg, le 13 novembre.

J'ai reçu, monsieur le Baron, votre lettre du 6, la dépêche pour le duc de Bassano, qui y était jointe, partira ce soir par l'estafette et celle pour monsieur d'Engestrom, par la première poste de Suède.

Dans la supposition, peu vraisemblable du reste, où les nouveaux bruits de guerre qui circulent, se réaliseraient, je vous serai obligé, en m'en informant, d'en donner aussi avis aux gouverneurs des places de l'Oder, pour qu'ils puissent exécuter les instructions qu'ils ont dans cette hypothèse. Je dis peu vraisemblable, parceque outre les motifs exprimés dans votre lettre, qui peuvent faire révoquer en doute ces nouvelles, j'y ajoute celui de la puissance de l'Empereur. Au surplus, dans la position où nous sommes, on nous trouvera en mesure. Je vous prie de dire au prince, que dans le cas d'une invasion, il serait bon qu'il fît courir le bruit de mon arrivée et de celle de l'armée, et qu'il envoyât dans différents endroits, comme Posen, Thorn, etc. pour faire mon quartier général; il faudrait que ces bruits fussent répandus de manière à ce qu'on y pût croire; au surplus, le prince, en faisant courir ce bruit, annoncerait une chose qui ne tarderait pas à se réaliser; veuillez bien lui dire aussi, que j'ai reçu sa lettre du 6 et les pièces qui y étaient jointes; j'y répondrai par la première estafette.

On m'a assuré que les divers gouverneurs de la Russie, doivent fournir une certaine quantité proportionnelle de chevaux, pour le service militaire, je crois même que cela m'a été donné comme un article de Riga; il vous sera très facile de vérifier ce que cette annonce a de vrai; ce serait une indice de guerre prochaine, puisque sans ce motif, on ne comprendrait pas comment on irait réunir une grande quantité de chevaux, qui ne seraient d'aucune utilité et qui occasionnerait de grandes dépenses.

On m'a parlé d'une gazette de Pétersbourg du 23 octobre, qui doit annoncer de grands succès contre les Turcs.

On dit qu'entre autres, la division du général Markoff a passé le Danube à 8 verstes au-dessus du camp turc, et quoiqu-elle ait mis 5 jours à faire ce passage, elle a surpris l'autre partie de l'armée du grand visir qui était sur la rive droite. Les turcs se seraient enfuis dans Rutschuck. Les russes s'étaient emparés d'une batterie de la rive droite, avec laquelle ils devaient canoner les turcs, qui étaient dans le camp retranché sur la rive gauche.

Cette partie de l'armée turque, ayant en face le général Kutusoff, devait être sans communications avec la rive droite, et par conséquent dans un grand danger.

Le grand visir était, disait-on, avec ce corps de troupes.

Si ces nouvelles ne sont point controuvées, if faut avouer que les turcs n'entendent pas beaucoup l'art de la guerre. Au surplus, ces nouvelles ne sont confirmées d'aucune part.

Une lettre de Vienne du général Romeuf, du 26 octobre, annonçait que les affaires sur le Danube, entre les russes et les turcs, étaient toujours dans le même état.

177.

Графу С. Марсану, 13 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 13 novembre.

J'ai reçu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 novembre.

Je recommande de nouveau au général Rapp, et aux gouverneurs de Stettin, Custrin et Glogau, de vous tenir parfaitement au courant de tout ce qui parviendra à leur connaisance, sur les mouvements des prussiens, et d'éviter de vous donner des conjectures et des choses hazardées.

Vers le 20 du courant, il y aura quelques mouvements dans les troupes; je crois devoir vous en faire connaître le but, afin que dans les cas où cela donnerait lieu à de fausses conjectures, vous puissiez donner des explications.

La saison des manœuvres étant passée, la cavalerie qui est en Westphalie, va étendre d'avantage ses cantonnements, et entre autres, un régiment de cavalerie légère, qui était sur les bords de l'Elbe, se porte à quelques marches en arrière, du côté de Celle.

Un régiment de la division Gudin ira à Magdebourg pour remplacer le 33-e d'infanterie légère, qui en est parti; ce mouvement a lieu pour donner plus d'étendue à la cavalerie, et plus de facilité pour les subsistances.

Un régiment qui était à Lubeck, vient à Hambourg, et sera remplacé à Lubeck, par un de ceux qui sont à Hambourg; ce mouvement est le résultat de la discipline intérieure.

Enfin, le matériel de l'artillerie et toutes les voitures, vont être mis à couvert sous des hangards, pendant la mauvaise saison.

Vous voyez, monsieur le Comte, que le but de ces mouvements ne doit que faire tomber tous les bruits remplis d'absurdités, qui circulent dans ces pays-ci.

178.

Императору Наполеону, 14 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 14 novembre.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., un extrait des rapports du général gouverneur de Custrin, relativement au passage fréquent des marchandises coloniales, allant de Kœnigsberg à Berlin.

179.

Императору Наполеону, 14 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 14 novembre.

Le payeur général de l'armée vient de me remettre par apperçu l'état des fonds présumés nécessaires pour acquitter les dépenses, qui seront dues au 1-er janvier prochain, et il les évalue,

1-o Pour la sole (solde?) du mois courant et de décembre à .	3.900,000 francs.
2-o Pour les ordonnances qui lui sont parvenues ou annoncées, à	1.815,000 „
3-o Pour celles à intervenir pendant ces deux mois, à . . .	1.600,000 „
Total:	7.315,000 francs.

Les deux premiers articles de cet apperçu, étant établis sur des bâses positives, l'évidence des besoins en est démontrée.

Le 3-e peut être justifié de même d'après les dépenses mensuelles.

Jusqu'à ce jour, les payements ont été tenus constamment au courant, et le ministre du trésor de V. M. a pris probablement les mesures nécessaires pour faire parvenir au payeur les fonds, qui doivent être mis à sa disposition, pour assurer son service, mais comme les dépenses ont pris un accroissement rapide, qui n'a peut être pas été prévu et qui fait craindre, que les payements ne soient suspendus dans le cas où des secours matériels ne parviendraient promptement au payeur; je préviens monsieur le comte Mollien de l'état de pénurie où se trouve la caisse et j'en rends compte à V. M.

180.

Графу Молльену, 14 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte Mollien. Hambourg, le 14 novembre.

Je me suis fait rendre compte par le payeur de l'armée de la situation de sa caisse, ainsi que des besoins présumés jusqu'au premier janvier prochain, et il résulte des renseignements qui m'ont été fournis, que la solde du mois d'octobre est acquittée, ou du moins, que les fonds ont été expédiés à cet effet aux préposés du payeur général, et que les autres dépenses sont également au courant, sauf la régularisation des avances dont l'intendant général de l'armée a rendu compte particulièrement aux deux ministres de la guerre.

Cet exposé est satisfaisant pour le moment, mais le payeur présente un apperçu de fonds à fournir par le trésor, pour aligner les dépenses au 31 décembre, qui mérite

toute l'attention de V. E., et que je la prie de prendre en considération. Suivant ce compte, la solde des deux derniers mois de l'année est portée à 3.900,000 francs.

Les ordonnances autorisées à	1.015,000	„
Les dépenses de l'artillerie de Dantzig, à	500,000	„
Celles des équipages de la même place, à	200,000	„
Idem du génie à Magdebourg, à	100,000	„
Les ordonnances à intervenir, à	1.000,000	„
Les avances à rembourser sur ordonnances, à	600,000	„
Total:	7.315,000	francs.

Sur cette masse de fonds à faire, on pourrait considerer comme disponibles ceux de la caisse de réserve de Dantzig, s'élevant à 1.200,000 francs, si le service de cette place ne devait être assuré d'avance pour trois mois, et sous ce rapport, cette ressource est nulle; il serait nécessaire au contraire, vû l'éloignement et le long espace de temps que les convois mettent en route, que de nouveaux envois fussent expédiés sur ce point important: le payeur déclare qu'il est dans l'impossibilité de rien faire à cet égard.

Les dépenses des places de l'Oder et de Magdebourg, doivent être également tenues au courant; j'ai donné des ordres en conséquence, pour que cela soit éxécuté, il faut que les fonds parviennent aux préposés du payeur en temps utile, et il est à craindre que ces payements ne soient en retard le mois prochain, d'après la situation des caisses et malgré l'avance d'un million, que monsieur le comte de Chaban a faite pour le service de Hambourg.

Le payeur m'a rendu compte en outre, que V. E. fait déduire dans ses distributions de fonds pour la solde, le montant des sommes dues par la Westphalie, pour les 12.500 hommes qui sont à sa charge, et cette déduction produit un déficit considérable qui ne peut être rempli dans ce moment, suivant le compte qu'en a rendu l'intendant général de l'armée. Le payement des dépenses ne pouvant s'ajourner, le trésor doit nécessairement faire l'avance des douzièmes en retard, et sauf son recours contre ce gouvernement.

Comme il importe au bien du service de S. M. de pourvoir promptement aux besoins de l'armée, par des remises matérielles, je vous invite, monsieur le Comte, à mettre à la disposition du payeur, soit à Hambourg, soit à Mayence les fonds qui lui sont nécessaires, pour tenir les dépenses au courant dans les places, et pour acquitter la solde due aux troupes cantonnées, dans les premiers jours de chaque mois pour celui échu. Si par l'effet des mesures qui seront prises, une partie des fonds demandés n'est disponible à la fin du mois et dans les premiers jours de décembre, les payements seront suspendus forcément.

Je rends compte à S. M. I. de la demande que je vous fais, et je charge le payeur de justifier auprès de V. E., du détail de ses besoins.

181.

Графу С. Марсану, 14 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 14 novembre.

Quoique j'ai bien recommandé à messieurs les gouverneurs de Dantzig et des places de l'Oder, de vous informer éxactement de ce qui peut venir à leur connaissance, et que je sois persuadé qu'ils le font régulièrement, je vous adresse néaumoins, ayant une occasion, l'extrait des derniers rapports de ces places.

182.

Министру директору военной администраціи, 15 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 15 novembre.

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint un règlement sur le mode, que j'ai cru devoir adopter, pour assurer la subsistance de la cavalerie cantonnée à Erfurth, il règle la quantité de la ration, tant pour les hommes que pour les chevaux, les prix auxquels elle sera payée. J'ai pris pour bâse, ceux alloués aux entrepreneurs de la 32-e division; et enfin il établit les moyens de constater la consommation et de régulariser les payements.

Considérant les difficultés qu'aurait pu rencontrer la voie des marchés, les lenteurs qui en résulteraient pour en remplir les formalités, l'incertitude encore de trouver des fournisseurs, je me suis déterminé, vû l'urgence, et d'après la faculté que m'a laissé S. M. sur le choix des moyens, de faire nourrir la troupe et les chevaux par les habitants de la province d'Erfurth, en payant le prix fixé pour chaque ration ou pour chaque journée de présence.

Monsieur l'intendant d'Erfurth fera la répartition des sommes revenant aux communes, et les maires de celles dues aux habitants qui auront nourri les hommes et les chevaux, sur les revues de présence, établies par l'inspecteur de l'armée.

Les militaires malades seront également reçus dans les hôpitaux civils, moyennant le prix d'un franc, tout compris pour chaque journée de malade.

Ces dispositions pour la nourriture paraissent s'éloigner en quelque sorte du système général de l'administration, mais V. E. jugera comme moi, que dans le moment présent, il n'était pas possible d'en adopter d'autres, et l'intendant général de l'armée partage cette opinion; mais pour assurer l'éxécution de ces mesures, j'ai l'honneur de prier V. E. de mettre à la disposition de l'intendant général de l'armée un fond suffisant pour payer cette dépense, évalué par approximation à la somme de 133.173 f., 93 c. 1/3 par mois suivant le tableau ci joint, et à partir du 13 novembre courant.

183.

Князю Понятовскому, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 16 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. A. de sa lettre du 9 novembre, et des rapports, qui y étaient joints; je me propose par la 1-re estafette de répondre en détail à la lettre de V. A.

184.

Генералу Раппу, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 16 novembre.

Je lis, mon cher Général, dans un rapport fait au prince Poniatowsky, qu'il est arrivé à Ragnit, à un meile de Tilsit, un grand transport d'avoine qu'on dit être destiné pour le passage de l'armée russe. Je vous invite à faire vérifier ce que ce rapport peut avoir de fondé.

Je sais que les rapports de ce pays; mais dans les circonstances où nous sommes, on ne peut prendre trop de renseignements; assurez-vous si on a formé des magazins entre le Niemen et la Vistule, dans quels endroits, et en quoi ils consistent.

185.

Генералу Раппу, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 16 novembre.

Je vois, mon cher Général, sur un rapport de Stettin, que 4 voitures chargées de 9.136 killogrammes de riz, sont arrivées le 13 à Stettin, venant de Dantzig avec un certificat du receveur des douanes impériales, signé Ribon, provenant des prises faites par les corsaires français, dont la vente a eu lieu à Dantzig.

C'est un approvisionnement bien précieux; les corsaires devant des droits considérables au gouvernement, S. M. aurait peut-être consenti à ce qu'on prit tout le riz aux prix courants, en déduction des droits qui lui sont dus.

Je hasarde cela comme une opinion; s'il y a encore du riz, ou s'il en entrait, provenant de nouvelles prises, je vous invite sous quelque prétexte, à en différer la vente, et à me faire un rapport sur la quantité, le prix, etc., afin que j'en écrive directement à L'Empereur, et que je prenne ses ordres.

186.

Генералу Либерту, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 16 novembre.

Je vois dans votre rapport du 13 novembre, qu'il est passé ce même jour à Stettin, quatre voitures chargées de riz, venant de Dantzig et provenant des prises faites par des corsaires français.

Je suppose que cela doit servir au service courant, et que la chambre l'aura fait acheter parce qu'elle en manquait; il n'y a maintenant plus de motif de suspendre les distributions de riz, veillez à ce qu'elles aient lieu, et qu'on se serve de ce riz là, à la charge par les entrepreneurs de le payer aux marchands.

Cette nourriture est très bonne pour la santé des troupes. Ne négligez rien pour être toujours bien informé, et de temps à autre, ayez des nouvelles certaines de ce que l'on fait à Colberg; si on a repris les travaux, etc.

187.

Генераламъ Форнье д'Альбу и Жакино, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Fornier d'Albe et Jacquinot. Hambourg, le 16 novembre.

Je suppose, monsieur le Général, que l'on donne du riz aux troupes de la garnison, conformément à la composition de la ration; tenez la main à ce que cela ait lieu, parceque c'est très utile à la santé des troupes.

Les entrepreneurs n'auraient aucun prétexte pour n'en pas distribuer, puisque les transports de riz de Kœnigsberg et de Berlin, ont été très considérables.

188.

Министру директору военной администраціи, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 16 novembre.

Sur votre lettre du 8 de ce mois, vous me priez de vous faire connaître par quels moyens je pourvoirai au harnachement des 500 chevaux, dont les dix anciens régiments de cavalerie doivent faire l'achat à titre de première commande de 1812, conformément au décrêt du 26 octobre dernier, et quel est le crédit que vous devez ouvrir à l'ordonnateur en chef pour cet objet.

J'ai l'honneur de répondre à V. E., 1-o que je donne l'ordre aux colonels de s'occuper sur-le-champ aux escadrons de guerre, de la confection de ces harnachements, qui ne s'éleveront qu'à 490, suivant la répartition faite par le décrêt du 26 octobre d'un pareil nombre de chevaux, et non de 500, entre les dix régiments.—2-o que le crédit à ouvrir à l'ordonnateur en chef pour leur donner les moyens de payer, sera de:

Le 2-e de cuirassiers	70	harnachements	à 122f., 75c.		8,592f.,50c.
Le 3-e id.	30	id.	à	id.	3,682,50
Le 9-e id.	50	id.	à	id.	6,137,50
Le 12-e id.	40	id.	à	id.	4,910,00
Le 1-er de chasseurs	35	id.	à 114,00.		3,990,00
Le 2-e id.	75	id.	à	id.	8,550,00
Le 3-e id.	30	id.	à	id.	3,420,00
Le 16-e id.	70	id.	à	id.	7,980,00
Le 7-e de hussards	40	id.	à	id.	4,560,00
Le 8-e id.	50	id.	à	id.	5,700,00
	490		Somme égale.		57,522f., 50c.

Il est d'autant plus urgent, monsieur le Comte, que cette somme soit mise à la disposition de l'ordonnateur en chef pour être répartie entre les régiments, que ceux-ci ont déjà acheté la plus grande partie de ces 490 chevaux, par suite de la mesure que j'ai ordonnée dans le courant du mois dernier, pour les completter à 1000, et dont l'ordonnateur a dû vous rendre compte.

Je profite de l'occasion, pour vous prier de faire le plutôt possible les fonds nécessaires au payement de la totalité de la première commande de 1812, et qui s'élèvent à 457.460 fr.,—déduction faite d'un crédit de 153.540 fr. que vous avez déjà ouvert à l'ordonnateur en chef, et qui est applicable à cette dépense.

189.

Г-ну Серра, французскому посланнику въ Дрезденѣ, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Serra, ministre de France à Dresde. Hambourg, le 16 novembre.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le . . . . ., j'ai appris avec un vif plaisir cette marque de confiance que vient de vous donner notre souverain; personne ne sait mieux que moi qu'elle est bien placée, et que vous la justifierez dans toutes les circonstances.

Je crois que vous trouverez à Varsovie, qu'il y a de l'éxagération dans les rapports qu'on vous a fait à Dresde.

Il est vraisemblable que vous vous appercevrez qu'il y a dans quelques sociétés du libertinage d'esprit, mais vous savez que nos alliés les polonais, ont encore cela de commun avec notre nation, ils ont nos qualités, mais ils ont aussi nos défauts, et comme nous aussi, le premier coup de canon les rallie.

A l'époque de la dernière guerre d'Autriche, tout le monde ne parlait que de leur changement de sentiments, et l'évènement a prouvé qu'on les avait calomniés.

Je sais qu'ils éprouvent de grands embarras dans leurs finances; je crois que lorsque vous aurez vu les choses de près, vous partagerez mon opinion, qu'il est indispensable que notre souverain vienne à leur secours sous ce rapport.

Je sais qu'il y a bien des reproches à faire à une partie de leurs administrations, surtout à celle des finances, mais la sagacité et la sagesse de leur respectable roi, vos bonnes réflexions et celles de monsieur Bignon, apporteront, il faut l'espérer, quelques améliorations.

Le choix qu'a fait de vous notre souverain pour son ambassadeur à Dresde, m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il m'a donné la conviction, que Varsovie verra dans cette circonstance régner autant d'harmonie entre l'ambassadeur de France à Dresde et le résident français à Varsovie, qu'il y en avait peu du temps de monsieur Bourgoing.

Le dévouement qui vous anime, vous et monsieur Bignon pour le service de l'Empereur, me donne toute la certitude possible, que la meilleure intelligence régnera, la plus petite désunion serait très nuisible dans les circonstances actuelles.

Je vous donne une preuve, par ce langage tout à fait confidentiel, puisque vous n'avez aucune instruction à recevoir de moi, de toute l'estime et de l'amitié que nous nous portons mutuellement.

190.

Г-ну Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon, résident de France à Varsovie. Hambourg, le 16 novembre.

Monsieur Serra, nommé par S. M. son ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Saxe, m'ayant écrit de Dresde, qu'il se rendait à Varsovie, je vous serai obligé à son arrivée de lui remettre la lettre ci jointe.

Ce que je vous ai mandé au sujet des évènements arrivés sur le Danube entre les russes et les turcs, s'est confirmé par Vienne et de tous côtés.

L'Empereur est arrivé à Paris le 11 novembre.

191.

Императору Наполеону, 16 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 16 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports de Varsovie et des places de l'Oder; j'y joins aussi copie d'une lettre de monsieur Bignon.

192.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de sa lettre du 12 novembre; j'ai déjà donné les ordres les plus précis aux généraux, de passer eux, ou en leur absence de faire passer par les colonels, des revues de rigueur des cadres des 5-emes bataillons qui amènent des conscrits à l'armée, et de faire remplacer dans les cadres de ces bataillons, qui rentrent en France, par des sous officiers et caporaux des bataillons de guerre ayant au moins deux ans de service, ceux de ces cadres, qui ne réuniraient pas cette condition; je réitère ces ordres et je charge les généraux de tenir la main à leur éxécution.

193.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

Je rèçois la lettre de V. M. du 12 novembre; j'en ai aussi reçu une du ministre de la guerre, qui me fait connaître vos intentions sur les 127-e, 128-e et 129-e régiments; je vais donner de suite les ordres pour les mettre à éxécution; ce sera le 129-e régiment qui est à Osnabruck, que je ferai partir; ce régiment me paraît être celui où régne le plus mauvais esprit; ce sera le général Teste qui sera porteur des instructions pour ce régiment.

Les 3 officiers du 128-e, convaincus du complot, ont été dirigés, par un mal entendu sur Wesel, je vais réclamer au ministre toutes les pièces qui lui ont été envoyées.

Je vais écrire au général Lemoine à Wesel, de renvoyer ces officiers par la gendarmerie à Osnabruck où se rendra le 128-e; ils seront fusillés à la tête du régiment.

Je regarde, Sire, comme nécessaire, toutes les mesures qui m'ont été prescrites.

Je rendrai un compte détaillé au ministre.

194.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

J'ai l'honneur d'informer V. M., que pendant les inspections que j'ai été passer en Wesphalie, un général suèdois Tiebel, parti de Suède, a passé par Hambourg pour se rendre à Paris, en vertu d'un congé.

Cet officier général a marqué dans ces derniers temps parmi le petit nombre de ceux qui étaient attachés à la France; il a eu à son passage à Hambourg, différentes conversations, que je crois devoir mettre sous les yeux de V. M. par la note ci jointe.

J'ai lieu de croire à la véracité de la personne qui m'a communiqué cette lettre, d'ailleurs le général Tiebel étant à Paris, il sera facile de s'assurer de ce qu'il pèut y avoir d'éxagéré dans les discours qu'on lui prête.

195.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

Le général St. Cyr, m'ayant fait connaître, que le dérangement de sa fortune, l'avait mis dans la nécessité de demander un congé au ministre; cet officier étant entré à cet égard dans des détails avec moi, connaissant les bontés et la bienveillance que V. M. porte à ses bons serviteurs; je l'ai engagé à mettre avec franchise sa situation sous les yeux de V. M.

Je joins ici la lettre qu'il m'a prié de faire parvenir à V. M.

Je n'ai que les meilleurs temoignages à rendre du général St. Cyr, depuis son arrivée dans ce pays, il a montré un excellent esprit et point difficultueux, cet officier étant d'ailleurs connu de V. M., je ne me permettrai pas d'entrer dans d'autres détails.

196.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

Je reçois la lettre de V. M. du 12 novembre, par laquelle elle m'informe de l'arrivée des 4-mes bataillons des 19-e et 46-e régiments de ligne.

Ces deux bataillons seront placés à Hanovre; il y a des casernes occupées par les Westphaliens; je vais faire des démarches auprès du gouvernement, pour qu'elles nous soient cédées.

Je réitère à V. M. la demande que je lui ai faite par ma lettre du 8 de ce mois, d'être autorisé à donner un ordre qui condamnera à mort tout réfractaire qui abandonnera ses drapeaux.

197.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. l'état des hommes désertés de différents corps de toutes armes, depuis le 1-er juillet jusqu'au 1-er novembre.

V. M. y verra avec satisfaction que la désertion est nulle dans les soldats ayant deux ans et plus de service; j'en excepte le 33-e d'infanterie légère; elle est presque nulle dans les soldats des 4-es et 6-es bataillons et le peu qu'il y en a eu, a eu lieu dans l'intérieur.

La désertion des hommes venus de Walcheren, se monte à près de 300, tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

Celle des réfractaires des dépôts de Wesel et de Strasbourg a été peu considérable.

Cet état est le relevé de tous les états nominatifs envoyés par les colonels, et V. M. peut le regarder comme exact. Je répète ici la demande que je réitère encore dans une autre lettre de ce jour, d'être autorisé à faire fusiller les réfractaires qui déserteront; on laisserait cependant, s'il y avait des circonstances atténuantes, la faculté aux conseils de guerre ou commissions militaires de faire grâce.

Il n'est point question ici des réfractaires désertés en France ou en route. Je ne parle que de ceux qui ont déserté on déserteraient depuis leur incorporation.

198.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de sa lettre du 12 novembre, qui contient les décisions qu'elle a prises relativement aux approvisionnements de siège de réserve de Dantzig, et pour le service courant de cette place, qui sera fait moitié par la ville, et moitié par l'administration de la guerre.

Je vais écrire au général Rapp pour remplir les intentions de V. M.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre de ce général qui le justifie sur la sortie de Dantzig qu'il avait autorisée, de 2 bâtiments chargés de grains; cela a eu de bons résultats.

199.

Императору Наполеону, 22 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

Je présente à V. M. un rapport du commissaire général de police, sur 141 pièces de la correspondance anglaise, qui ont été interceptées.

Elles fournissent la matière de plusieurs remarques importantes. Hambourg autrefois le foyer des relations ennemies, ne figure plus dans cette analyse.

La Suède paraît avoir des intentions qui ont été révêlées aux assureurs de Londres, ou qu'ils ont pénétrées.

L'importation des twists a été immense en Russie. Il faut veiller de plus près que jamais sur les manufactures de la Silésie, de Saxe et de la confédération, qui peuvent leur fournir un débouché qui manque en Russie.

Les relations avec l'ennemi paraissent plus actives dans l'intérieur, qu'à l'étranger.

Plusieurs voyageurs sont attendus sur le continent et doivent fixer partout l'attention de la police. Un s-r Labouchère, d'Amsterdam, paraît avoir fait depuis peu un voyage à Petersbourg; c'est le même qui a été l'hiver dernier en Angleterre.

On remarque enfin que les négociants ne craignent plus, dans l'intention de masquer leurs opérations, de signer les noms des maisons réellement éxistantes. Autrefois, ils se bornaient à en forger d'imaginaires. Ce nouveau délit est plus grave que le précédent; il tend à introduire la confusion, et prouve un degré très fort de démoralisation.

200.

Императору Наполеону, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 17 novembre.

Je prie V. M. de me permettre de rappeller à sa bienveillance le colonel Saunier, un de ses bons officiers, et de faire en sa faveur une demande d'avancement que je regarde comme utile au bien de son service.

J'adresse à l'appui de ma demande, une notice de service du colonel Saunier; j'ajoute que dans le commandement qu'a eu cet officier, des places de Varsovie, Brunn Hambourg, et plusieurs autres villes, il a su mériter l'estime et la confiance des habitants, et l'estime des militaires, en un mot, il a su tout allier; et partout il s'est fait une belle réputation.

Cet officier est doué de beaucoup de fermeté, de calme et de sagacité. Ce n'est point seulement dans ces commandements, qu'il a acquis des droits aux bontés de V. M.; son poste semblerait lui donner peu d'occasions de courir des dangers personnels, cependant dans toutes les batailles, il y a été par son zèle, dans le cas de payer de sa personne; je l'ai souvent envoyé pour porter des ordres, et toujours ils ont été rendus avec clarté et précision; dans presque toutes ces batailles, il a eu des chevaux tués sous lui, et il a été blessé à Eylau.

Il s'est acquis dans l'organisation de la 34-e légion de gendarmerie, de nouveaux droits aux bontés de V. M.

V. M. avait ordonné que cette légion fut levée et équipée au 1-er juillet, ses ordres ont été ponctuellement éxécutés.

Le général Radet qui a passé la revue de cette légion dans le plus grand détail, a été parfaitement satisfait de la tenue des hommes, du choix des chevaux et du harnachement. Dans tous ses rapports, cet officier général fait connaître qu'il considère cette légion, quoique nouvellement créée, comme au niveau des meilleures, qui peuvent se trouver dans l'intérieur de l'Empire.

Cette bonne organisation est due en grande partie, au zèle, aux soins et à l'intelligence du colonel Saunier.

J'ajouterai, Sire, à toutes ces considérations, qui me portent à demander pour lui le grade de général de brigade, celle qu'en raison du commandement qui lui est confié, et des rapports qu'il a avec des autorités et officiers supérieurs, il serait très utile qu'il fut officier général; ce grade lui donnerait l'importance et l'autorité, dont il est nécessaire pour le service qu'il soit revêtu.

201.

Военному министру, 17 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 17 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser à V. E. la réception de sa lettre du 13 de ce mois, qui prescrit de passer une revue de rigueur des 127-e, 128-e et 129-e régiments, afin de connaître les officiers, sous-officiers et soldats de ces corps, et pour le départ d'un de ces régiments pour Maestricht.

Je donne des ordres pour l'éxécution des dispositions prescrites par V. E., et j'aurai l'honneur de lui en rendre compte incessament.

202.

Обозначенiе баталiона при помощи веревокъ.

Formation d'un cadre de bataillon par le moyen de cordes.

Le cadre du bataillon de cordes sera composé de 6 pelotons par section, 6 chefs de pelotons, 6 chefs de sections, 6 sous-officiers de remplacement, 6 guides de gauche, 2 porte-drapeaux, 5 fourriers ou caporaux formant la garde du drapeau, 2 guides généraux, un adjudant major, un adjudant sous-officier, 24 soldats et 12 cordes, de la grosseur du pouce, égales en longueur, qui sera celle que l'on voudra donner aux sections de chaque peloton.

Ces cordes auront les deux bouts arrangés en boucle, pour que l'on puisse facilement fermer le noeud coulant, afin de les adapter plus promptement au bras et les ôter de même.

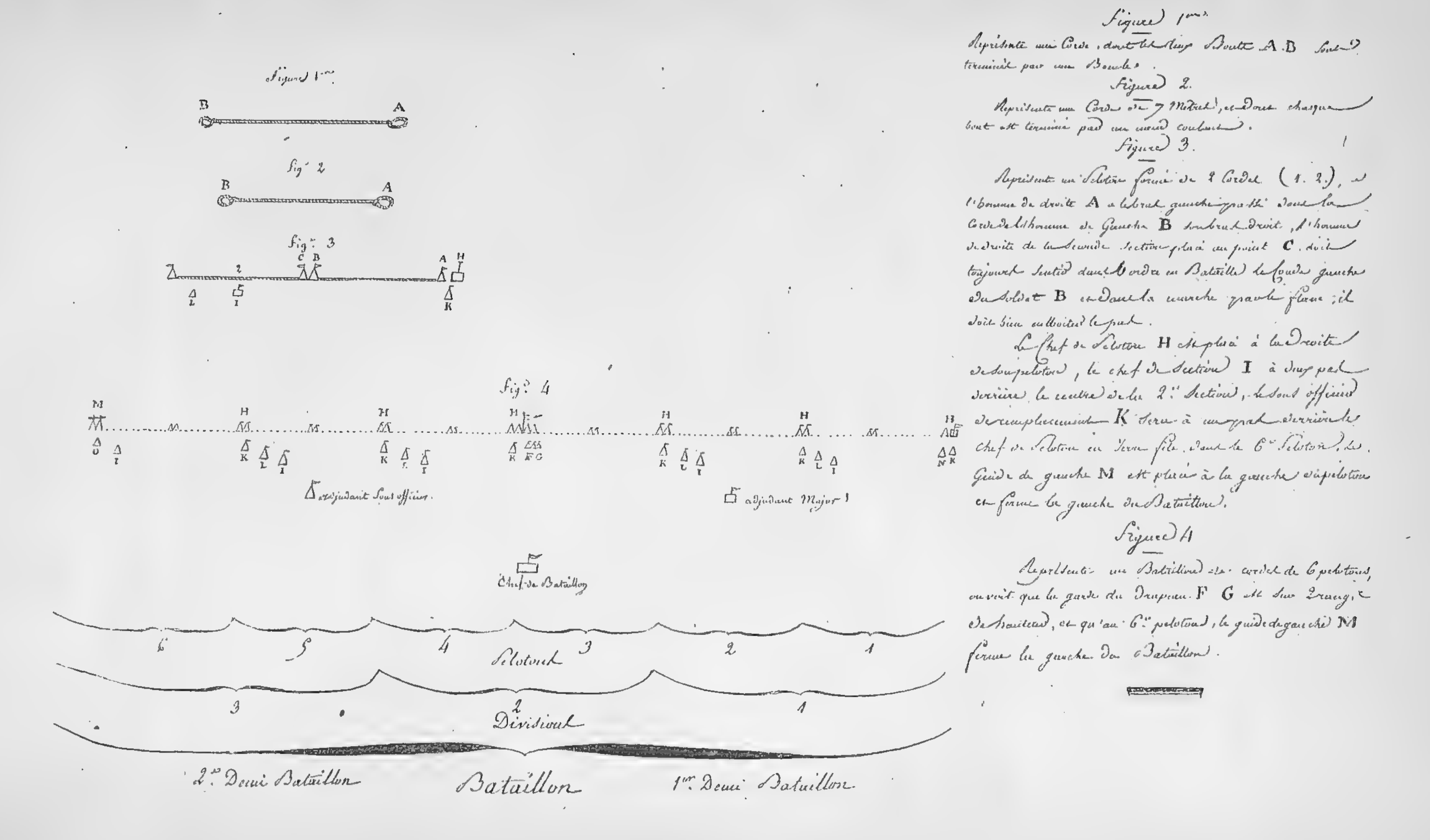


Figure 1.re

Représente une Corde, dont les deux Bouts A.B sont terminés par une Boucle.

Figure 2.

Représente une Corde de 7 Mètres, et dont chaque bout est terminé par un nœud coulant.

Figure 3.

Représente un Peloton formé de 2 Cordes (1. 2.), où l'homme de droite A a le bras gauche passé dans la Corde de l'homme de Gauche B son bras droit, l'homme de droite de la seconde section placé au point C. doit toujours sentir dans l'ordre en Bataille le coude gauche du Soldat B en dans la marche par le flanc; il doit bien emboiter le pas.

Le Chef de Peloton H est placé à la Droite de son peloton, le chef de Section I à deux pas derrière le centre de la 2.e Section, le sous officier de remplacement K serre à un pas derrière le chef de Peloton en serre file, dans le 6.e Peloton, le Guide de gauche M est placé à la gauche du peloton et forme la gauche du Bataillon.

Figure 4

Représente un Bataillon de cordes de 6 pelotons, on voit que la garde du Drapeau F G est sur 2 rangs de hauteur, et qu'au 6.e peloton, le guide de gauche M forme la gauche du Bataillon.

Deux hommes par le moyen d'une de ces cordes, représenteront le front de la 1-ère section de chaque peloton.

Celui qui doit être à la droite de la 1-ère section (figure 3, № 1 a) passera son bras gauche dans un des noeuds coulants de la corde et l'adaptera en serrant le noeud au dessus de son coude, afin d'avoir l'avant bras libre.

Celui qui sera placé à la gauche de la même section (b), passera son bras droit dans le second noeud coulant et l'adaptera au dessus du coude droit.

La deuxième section (№ 2) sera formée de la même manière par deux hommes.

Dans l'ordre en bataille comme dans l'ordre en colonne par peloton l'homme de droite de la 2-e section (c), touchera toujours au coude gauche de l'homme de gauche de la 1-ère section (b), et dans la marche par le flanc, ce même homme aura soin de bien emboîter le pas et conserver la distance d'un pied qui doit éxister de sa poitrine au dos de l'homme qui le précède.

Les hommes auront soin de conserver les cordes toujours tendues.

La longueur de la corde de la seconde section du troisième peloton dit peloton du drapeau, sera plus petite que les autres, de l'étendue de trois files (figure g.), qui sera composée par la place qu'occupera la garde du drapeau faisant partie de ce peloton.

La garde du drapeau sera sur deux rangs de hauteur, afin que dans la marche en bataille, le premier rang de cette garde devant se porter six pas en avant, soit remplacée par le second.

Le chef de peloton (H. figure 3) sera placé à la droite de son peloton.

Le chef de section (I) à deux pas derrière le centre de la 2-e section.

Le sous-officier de remplacement (K) sera à un pas derrière le chef de peloton

Le guide de gauche (L) derrière la gauche de la 2-e section en serre file dans le 6-e peloton, le guide de gauche (M) sera placé à la gauche de ce peloton et fermera la gauche du bataillon.

Le guide général de droite (N) sera placé derrière la droite du premier peloton, et celui de gauche derrière la gauche du 6-me, tout deux en serre file.

Le chef de bataillon, l'adjudant major, l'adjudant sous-officier, se placeront comme il est désigné dans le règlement concernant l'exercice de l'infanterie; ils s'y conformeront dans tous les mouvements.

Manière de commencer cette instruction, en même temps que celle du soldat.

Pour commencer cette instruction en même temps que celle des soldats et sans y nuire, on formera seulement quatre cadres de bataillon par le moyen de 96 hommes

Ces soldats seront pris sur tout le régiment dans le nombre des plus anciens et des plus adroits, afin que connaissant l'exercice depuis plusieurs années, on puisse se dispenser de s'attacher à leur instruction particulière.

Chaque section aura huit mètres d'étendue (12 pas), les deux sections représenteront le front d'un peloton de 99 hommes sur trois rangs.

L'étendue de chaque bataillon sera de 99 mètres (152 pas 6 p. 8 l.), qui est à peu près celle d'un bataillon de 650 hommes.

L'intervale entre les bataillons, sera de 15 mètres $^2/_3$ (24 pas), ainsi les quatre bataillons auront, étant en bataille 443 mètres (666 pas $5^1/_2$), de l'extrémité droite à l'extrémité gauche.

Le but que l'on se propose en se servant de cette mesure linéaire, est d'exercer les adjudants majors, et adjudants sous-officiers, à se familiariser avec le pas métrique.

L'utilité de ce pas est aussi grande pour la précision des manœuvres, par la promptitude avec laquelle on peut marquer les distances, (puisqu'on) peut le faire au pas de course avec plus de régularité que le pas de deux pieds, qu'elle est indispensable pour la castramétation.

Une partie des officiers, sous la direction du major, seront éxercés aux évolutions, tandis que les autres seront employés à l'instruction des soldats, sous la surveillance du colonel.

Pour manœuvrer comme brigade, le major commandera en chef les quatre bataillons.

Les deux premiers seront commandés par un chef de bataillon ainsi que les deux derniers.

Les bataillons seront commandés par des capitaines qui rouleront entre eux pour cette instruction.

Les pelotons impairs seront commandés de préférence par des capitaines ou des lieutenants. Il sera affecté un ou deux tambours par bataillon.

Observations.

Les progrés de cette instruction, dépendant surtout de l'attention que devront avoir les officiers à n'éxécuter que des manœuvres formées sur les convenances du terrein et dans le moindre espace de temps.

Le major doit s'attacher scrupuleusement à la stricte observation de ces maximes.

On pourra simuler les mouvements d'armes et divers feux (à l'exception de ceux de deux rangs et par rang), si on a eu soin de faire préparer les cordes comme il est dit, et de veiller à ce que les soldats les adaptent au dessus du coude, pour avoir l'avant bras libre.

Lorsque l'on fera manœuvrer par le 3-e rang, les soldats changeront la corde de bras, ce que leur facilitera le noeud coulant.

Manière de former et conduire sur le champ d'exercice, les hommes, qui doivent composer ces cadres.

L'adjudant major de semaine désignera d'avance le bataillon, le peloton et les fonctions que devront y remplir les officiers, sous-officiers et caporaux.

On formera un peloton sur trois rangs, des sous-officiers, caporaux et soldats qui doivent composer ces cadres.

Ce peloton sera divisé en quatre sections, chacune formée des sous-officiers, caporaux et soldats devant composer le cadre du bataillon correspondant à son numéro.

Le 1-er rang de chaque section sera fermé par les guides de chaque peloton, les soldats devant représenter ces pelotons par le moyen de cordes, seront placés dans les mêmes files qu'eux, au second et au troisième rangs, ainsi les deux premières files de la première section seront formées au premier rang, des deux guides du premier peloton lorsqu'ils auront derrière eux aux second et troisième rangs les 4 soldats qui doivent représenter les deux sections de ce peloton, ainsi de suite.

Pour les 6 cadres de bataillon, on formera deux pelotons, chacun divisé en trois sections et de la même manière; par ce moyen, on pourra porter et former plus promptement les cadres des deux ou trois premiers bataillons, ainsi que ceux des deux ou trois derniers, sur l'emplacement qu'ils devront occuper.

203.

Императору Наполеону, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 13 novembre.

J ai l'honneur d'adresser à V. M. quatre états de situation, celui de l'armée, celui de l'artillerie, celui du génie et celui des administrations.

En accusant à V. M. réception de sa lettre du 30 octobre qui me fait connaître que son intention est de porter avant le mois de janvier l'armée à 9 divisions, je ne lui ai point dissimulé que je regardais ce commandement comme au dessus de mes forces. La réflexion n'a fait qu'ajouter à ma défiance.

Je dois faire connaître à V. M. ce qui se passe en moi, en ajoutant que je ne puis que lui garantir mon zèle et mon devouement pour son service et sa personne. Dans cette même lettre, V. M. me disait qu'une armée de 9 divisions ne pouvait pas être commandée sans lieutenants-généraux, et me demandait mes idées la dessus. J'ai dû lui désigner les généraux de division qui sont déjà habitués à mon commandement depuis longtemps, parceque c'est une chose que je regarde, comme d'un grand avantage pour l'ensemble. Je ne me dissimule point toute fois qu'il y aurait peut étre pour ces généraux les mêmes inconvénients que je redoute pour moi même: autre chose est de commander 15 bataillons et d'en commander 50.

Dans ma réponse, j'observais à V. M. que la mauvaise santé du général d'Hastrel, le rendant incapable de faire une campagne active, je demandais le général Compans pour chef d'état major. Le général d'Hastrel ayant obtenu un congé du ministre de la guerre pour soigner sa santé, le général Compans consent à diriger pendant son absence, l'état major général; mais il tient beaucoup en cas de guerre, à conserver une division active, et par conséquent à n'être point chef d'état major. V. M., sait que cet officier général est excellent sur un champ de bataille; je ne puis donc qu'appuyer son voeu: alors il faudrait que V. M. désignât un chef d'état major pour l'armée. Je connais si peu de généraux, hormi ceux du corps d'armée, que je n'ai point d'idées à cet égard; on m'a parlé du général Guilleminot. Au surplus, pour peu que celui qui sera désigné ait un travail facile et connaisse un peu sa besogne, il me conviendra. J'ai déjà eu, depuis le camp d'Ostende, cinq chefs d'état major, et j'ai été satisfait de tous.

En me parlant de la formation de la 8-e division, V. M. ajoute que j'aie à lui faire connaître le général que je désirerais pour la commander. Je lui avais parlé du général l'Huillier; mais le général Morand m'a assuré que ce général n'était plus d'une santé suffisante pour commander une division active.

En mettant la conversation sur les généraux, les généraux Morand et Gudin se sont accordés à faire les éloges du général Puthod; je l'ai vu un moment à Wagram, mais trop peu de temps pour avoir une opinion sur son compte; s'il a l'habitude du commandement, c'est un grand avantage. Le général Compans m'a parlé avec éloge du général Partouneaux.

Dans une autre lettre du 30 octobre, V. M. me charge de lui faire connaître l'organisation qu'il faudrait donner au parc d'artillerie dans la supposition (que l'armée?), portée à 9 divisions, devrait agir seule, combien, dans ce cas, il faudrait de bataillons d'equipages militaires, combien

de génie et de sapeurs, et quelle augmentation d'état major général. J'adresse à V. M. un rapport du général Baltus, un du général Haxo, et un de l'intendant. J'y joins une note sur l'état major général. Je fais observer à V. M. que le travail a été fait dans l'hypothèse où l'armée portée à 9 divisions serait partagée en 3 corps d'armée; disposition que je regarderais comme ajoutant à la difficulté du commandement. Je crois qu'il serait préférable de n'avoir que 9 divisions, et d'en mettre, selon les circonstances, plusieurs sous les ordres d'un des généraux de division. Dans cette hypothèse, il faudrait retrancher dans les projets ce qui était destiné pour les parcs de réserve des différents corps d'armée, et en augmenter d'autant le grand parc. Le général Baltus a mal saisi mon idée; il a demandé beaucoup plus que je n'aurais demandé, d'après ma manière de voir; mais pour éviter toute conjecture, je ne lui ai fait aucune observation. D'ailleurs V. M. verra par ces états ce que nous avons et ce qui nous (manque?) pour l'armée à 9 divisions.

Je rappelle à V. M. une lettre du 14 octobre, où je lui fait connaître que pour porter les bataillons du train au complet de 1.500 chevaux, fixé par le décrêt du 29 juin dernier, il manque 422 chevaux. J'ai demandé des ordres pour l'achat de ces chevaux.

Je désirerais, Sire, qu'il pût entrer dans vos intentions de désigner le général Montbrun pour commander la cavallerie de l'armée. Cet officier général a beaucoup d'habitude, du coup d'oeil, et sait donner de l'impulsion aux troupes. Je regarde le général Bruyère, destiné à commander la cavalerie de l'armée, comme devant faire par la suite un bon officier général; mais il n'a pas encore l'habitude du commandement.

Si le général Caffarelli n'était pas en ce moment employé à une armée active, je rappellerais son nom à V. M. Pendant le peu de temps qu'il a été à ce corps d'armée, je n'ai eu qu'a me louer de son activité et de son bon esprit.

Je finis par prier V. M., dans le cas où elle serait dans l'intention de laisser au général Compans le commandement d'une division, de lui laisser 4 régiments français. Ce serait alors une division de réserve, dans le cas de rétablir une affaire qui serait bien embrouillée.

204.

Императору Наполеону, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 18 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de ses deux lettres du 14 novembre. Je vais prendre des mesures pour lui adresser les projets qu'elle me demande.

Si jamais on est dans le cas de les mettre à éxécution, le succès sera en raison du change qu'on aura donné au gouverneur prussien; je ne négligerai rien de mon côté pour lui ôter toute espèce d'inquiètude.

Vous avez pu voir, Sire, par les états des principaux objets d'artillerie, éxistant, manquant ou excédant l'armement des places, que je vous ai adressés par ma lettre du 10, combien il sera difficile de former des équipages de siège dans les places de l'Oder et à Dantzig, et combien nous sommes pourvus, surtout en munitions, quoiqu'il en soit, je vais faire faire ce travail.

Je ne pourrai donner à V. M. que très approximativement, l'état de l'emplacement des troupes westphaliennes, n'ayant pas été autorisé à entrer en communication avec le ministre de la guerre, de S. M. le roi de Westphalie, pour lui demander ces détails, mais je donnerai dans le plus grand détail à V. M. ceux des troupes saxonnes et polonaises; j'adresse même à V. M. par ce courrier, des états de situation de ces deux armées, je prie V. M. de me faire connaître si son intention est que je demande ces états au ministre de la guerre de Westphalie.

Je crois, Sire, qu'on tirerait un fort mauvais parti des troupes westphaliennes, si on les laissait ensemble, et que l'esprit d'intrigue s'y mettrait facilement.

205.

Императору Наполеону, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 18 novembre.

J'ai l'honneur de rappeller à V. M., que par ma lettre du 3 novembre, je lui ai fait connaître que le régiment de Low, qui n'avait que 1.3 à 1.400 hommes présents, était insuffisant pour la garnison de Glogau; les soldats sont abimés de service.

Pouvant croire que V. M. a oublié cet objet, parceque rien ne lui est parvenu d'officiel à cet égard par son ministre, j'ai l'honneur de prévenir V. M. que je fais aujourd'hui au duc de Feltre la demande d'une augmentation de garnison pour cette place.

206.

Князю Понятовскому, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 18 novembre.

J'ai accusé réception à V. A. de sa lettre du 9 novembre et de l'état de situation de l'armée polonaise qui y était joint. Je le transmets à mon souverain, afin qu'il ait des informations précises sur l'armée; je crois que S. M. supposait surtout la cavalerie plus nombreuse.

En faisant adresser des modèles de situation à V. A. il n'a pas été question de faire une organisation mobile. J'ai toujours cru que les troupes étaient disposées de manière à pouvoir se rallier au 1-er moment. Quant à l'organisation, elle dépend entièrement de S. M. le roi de Saxe, je n'ai

pas été chargé de faire la plus petite invitation à cet égard, mais je supplie V. A. d'éviter de donner des inquiètudes.

J'envoie aujourd'hui à monsieur Bignon, des nouvelles très intéressantes d'Espagne; la campagne du maréchal Suchet dans ce pays, le met dans le 1-er rang; on trouve dans toutes ses opérations beaucoup de vigueur, de fermeté et d'activité; ce sont les résultats de l'importante prise de Tarragonne qui commencent à se développer.

Vous verrez avec plaisir, Monseigneur, que deux régiments polonais, ont soutenu la belle réputation que les troupes polonaises se sont faite en Espagne. La conduite de ces troupes fait chaque jour impression sur l'esprit de l'officier et du soldat français.

207.

Князю Понятовскому, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 18 novembre.

Vous connaissez les succès décisifs que les russes ont eu sur les turcs vers le milieu du mois dernier; il parait que les turcs n'ont pour eux que la bravoure, et qu'ils ne possèdent pas les 1-ères notions de la guerre.

Cette circonstance doit dans la position où vous vous trouvez redoubler votre surveillance sur les mouvements des troupes russes et tout ce qui se passe sur vos frontières, et vous tenir toujours en mesure contre la plus insigne perfidie, c'est à dire contre l'invasion du duché ou une attaque sans déclaration de guerre.

La prudence veut que vous mettiez vos places en état, particulièrement Modlin et Zamosc, et qu'elles soient bien approvisionnées et armées, et que les précautions soient prises de manière à ce que ni magasins, ni hommes, ni dépôts, ne puissent tomber entre les mains de l'ennemi.

Je m'en réfère à mes précédentes dépêches, et à ce que j'ai écrit dans le temps au général Zayoncheck, pendant votre absence, pour les mesures à prendre en cas d'invasion.

Monsieur le comte de St. Marsan ne paraît pas douter de la bonne foi du gouvernement prussien. Je suppose qu'il a communiqué son opinion à mon gouvernement. Il doit certainement être mieux informé que je ne le suis, mais lorsqu'il s'agit des intérêts de mon souverain et de ses alliés, je me livre à toute la méfiance possible; l'expérience m'a demontré, que cette disposition n'a jamais été nuisible, elle m'a au contraire servi en 1809, car sans cette méfiance que V. A. me connaît, et que je n'ai d'ailleurs, que pour le service, l'armée du Rhin n'eut jamais pu être réunie à temps, à l'époque de l'invasion de la Bavière, sans déclaration de guerre par les autrichiens.

Ce même esprit de méfiance, me fait voir les choses sous un autre point de vue que monsieur de St. Marsan. Je vois dans ce cabinet,

mauvaise foi et incertitude, puisque la plus grande partie des hommes levés pour les travaux, n'ont pas été renvoyés chez eux; c'est au moins, ce que je dois croire par les différents rapports des gouverneurs des places.

Au reste, je ne cherche pas à faire passer à mon gouvernement la même manière de voir, parceque notre position n'est pas la même qu'en 1809: l'armée est réunie, elle est quatre fois plus forte qu'à cétte époque, quoiqu'elle ne serait en cas de guerre, qu'une avant garde, et je ne parle pas des alliés, nous sommes par conséquent bien en mesure. Ma méfiance n'est peut être point fondée, mais je désire l'inspirer à V. A., afin qu'elle ait toujours les yeux ouverts et qu'elle prenne des mesures telles que, ni dépôts, ni magasins, ni troupes, ne puissent être surpris.

J'ai vu dans l'avant dernier rapport que vous m'avez transmis, qu'il y avait 12.000 prussiens sur la Vistule, entre Thorn et Elbing.

Pour pouvoir apprécier les rapports que l'on vous fait, et les intentions de ce gouvernement, je désire connaître la dislocation des troupes prussiennes qui se trouvent entre la Vistule et Niemen.

Je désire aussi que vous me fassiez connaître la dislocation des mêmes troupes prussiennes qui se trouvent entre la Vistule et l'Oder

J'attends le nom des régiments, leur force et les endroits où se trouve chacun d'eux.

En vous accusant la réception de votre état de situation, j'ai omis de prier V. A. de me faire connaître l'emplacement des régiments et troupes de toutes armes, par bataillons ou escadrons; je désirerais que V. A. me fit faire connaître cet emplacement sur une carte; la dislocation des troupes prussiennes entre le Niemen et l'Oder.

Je désirerais avoir ces renseignements le plutôt possible, afin de voir l'ensemble sur la carte, cela me mettrait à même d'apprécier les rapports.

208.

Генералу Раппу, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 18 novembre.

Je vous adresse, mon cher Général, copie d'une lettre de S. M. et copie de ma réponse.

La lecture de ces deux pièces vous fera connaître que vous pouvez faire une chose à laquelle S. M. attache beaucoup d'importance, et qui lui sera très agréable, si vous pouvez parvenir à faire expédier une certaine quantité de grains pour la France.

Pour réussir, il faut que ceux avec qui vous contracteriez des engagements, soient de bonne foi, y apportent la plus grande discrétion, et persuadent le commerce que l'expédition est pour l'Angleterre, et que ces permissions sont le résultat de vos réclamations en faveur du com-

merce de Dantzig, que S. M. informée que les polonais avaient envoyé une grande quantité de bleds à Dantzig, en a autorisé l'exportation.

Vous prendriez toutes les mesures pour que les polonais fassent de nouveaux envois de grains sur Dantzig, afin d'en avoir toujours une très grande quantité; bien entendu que l'opération ne sera conclue que sur la réponse définitive de S. M. C'est une affaire de 8 à 10 jours; il vous faudra bien ce temps pour la préparer.

Vous allez peut être me demander la quantité; je n'ai pas plus de données que vous pour la fixer; mais vous pouvez calculer sur 100.000 quintaux métriques.

Pour ce qui concerne la première partie de la lettre de S. M., ses intentions y sont très clairement exprimées; je vous prie de me mettre à portée de lui transmettre promptement les états et renseignements qu'elle me demande et de les prendre avec toute la discrétion possible, pour éviter les fausses conjections.

Je finis par répêter qu'aucun chargement de grains, ne doit sortir de Dantzig sans la décision définitive de S. M.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 13 novembre № 344; j'en ai adressé copie à Sa Majesté.

209.

Генералу Раппу, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 18 novembre.

Une lettre de monsieur le comte de St. Marsan, du 16 novembre, m'informe d'une destination de plusieurs généraux prussiens; il me dit entre autres, que le roi a désapprouvé la conduite du général Stutterheim, pour avoir après le départ de monsieur Lefebvre, rappellé 4 ou 500 ouvriers pour achever le petit camp retranché de la pointe de Nehrung. Le général est réduit au gouvernement de la seule ville et province de Kœnigsberg.

Le général Yorck, que vous croyez être aussi du nombre des extravagants, prend le commandement des troupes dans les deux Prusses.

Vous voyez que ce gouvernement suit la même marche, les travaux continuent, on s'en plaint, il désapprouve la conduite des généraux, et les remplace par d'autres qui en font autant.

Redoublez donc de surveillance, envoyez sur les lieux pour savoir si les travaux de Graudentz, si ceux de la pointe de Nehrung, de Lochstaedt, sont enfin cessés, et si tous les préparatifs militaires sont cessés, si les ouvriers sont rentrés chez eux, ainsi que les chevaux levés etc. etc.

Continuez à informer monsieur le comte de St. Marsan, en m'adressant également vos rapports. Je vais vous demander des renseignements qui ne doivent point être communiqués, bien entendu à monsieur

le comte de St. Marsan, et que (vous?) devez prendre avec discrétion, pour éviter de donner lieu à de fausses conjectures.

Quels sont les ponts et bacs qui éxistent sur le territoire prussien, entre Thorn et Dantzig.

Donnez moi beaucoup de détails sur Marienbourg où l'Empereur avait fait faire beaucoup de retranchements, les a-t-on détruits?

Faites reconnaître la situation de Marienbourg, et si ce poste pourrait être promptement remis en état.

Je désire, mon cher Général, que vous me donniez aussi beaucoup de détails sur les retranchements que les prussiens ont fait dans l'isthme qui communique de Dantzig à Pillau; ces rétranchements sont-ils considérables, de quelle espèce sont-ils, combien pourraient ils recevoir de pièces de canon?

Faites moi connaître aussi la dislocation des troupes prussiennes entre le Niemen et l'Oder, c'est à dire le nom des régiments, leur force, l'emplacement des bataillons ou escadrons, des troupes de toutes armes etc. etc. Je ne vous demande là, que ce que vous savez.

Marquez moi tout cela sur une carte; si vous avez connaissance de quelques magasins prussiens, marquez les sur la carte.

Marquez sur cette carte les différents retranchements qu'ont fait les prussiens; on dit qu'ils en ont fait à Elbing, je ne le crois pas; donnez moi des détails sur ces retranchements et sur leur importance.

Je désire avoir promptement, mon cher Général, tous ces renseignements, et je vous recommande de nouveau de les faire prendre dans le plus grand secret, de manière à éviter toutes fausses conjectures. Je dois vous avouer même que monsieur le comte de St. Marsan paraît être certain de la bonne foi du gouvernement prussien, et que par conséquent tout s'arrangera comme le peut désirer l'Empereur; je ne doute point que monsieur le comte de St. Marsan n'ait transmis sa propre opinion à notre gouvernement, à en juger du moins par les lettres que je reçois de l'Empéreur; mais lorsqu'il s'agit du service de notre Souverain, je me livre à la plus excessive méfiance, parcequ'il ne peut jamais en résulter d'inconvénient.

La lettre de monsieur de St. Marsan annonce que le général Blucher a sa retraite et est renvoyé dans ses terres.

Marquez sur la carte l'endroit où finit le territoire de Dantzig dans l'isthme qui va à Pillau, et faites reconnaître cette partie du terrein, dans le cas où on voudrait la fermer.

Les prussiens ont-ils travaillé à Kœnigsberg?

Le Moniteur du 13 donne le rapport officiel d'une importante et décisive victoire que le maréchal Suchet a remporté sous les murs de Valence.

Les ennemis avaient réuni des insurgés de Valence, de Murcie, une expédition venue de Cadix et des insurgés d'autres pays, pour le forcer à lever le siège de Sagonte; cela pouvait former une armée de 20.000 insurgés.

Le maréchal Suchet a complettement battu ces insurgés, en a pris 5.000 comptés, dont trois généraux, et tué ou blessé autant.

Le soir de la même bataille, le maréchal Suchet a fait sommer de se rendre le commandant de Sagonte qui avait été témoin de la bataille; celui-ci epouvanté s'est rendu, avec sa garnison forte de 3.000 hommes, prisonniers de guerre; notre perte a été peu considérable; ces évènements auront d'importants résultats et toute la côte espagnole entre Cadix et Perpignan, sera parfaitement soumise.

Vous voyez, mon cher Général, que le maréchal Suchet continue à se couvrir de gloire; il s'est tracé un chemin à l'immortalité, par ses campagnes d'Espagne.

210.

Генераламъ Либерту, Форнье д'Альбу и Жакино, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Liebert, Fornier d'Albe et Jacquinot. Hambourg, le 18 novembre.

Une lettre de monsieur le comte de St. Marsan du 16 novembre, m'informe d'une destination de plusieurs généraux prussiens; il me dit entre autre, que le roi a désapprouvé la conduite du général Stutterheim, pour avoir après le départ de monsieur Lefebvre, rappelé 4 ou cinq cents ouvriers pour achever le petit camp retranché de la pointe du Nehrung, ce général est réduit au gouvernement de la seule ville et province de Koenigsberg.

Vous voyez que ce gouvernement suit la même marche, les travaux continuent, on s'en plaint, il désapprouve la conduite des généraux, et les remplace par d'autres qui en font autant.

Cependant, monsieur le comte de St. Marsan ne doute point de la bonne foi du gouvernement prussien, je vous dirai même que la correspondance de notre Souverain, me fait voir qu'il partage l'opinion de notre ambassadeur.

Cependant je regarde comme de mon devoir, de me livrer à la plus excessive méfiance, et de vous la communiquer; redoublez donc de surveillance.

(Au général Liebert.) Envoyez à Colberg un officier pour vous assurer si les travaux ont décidément cessés, qu'il cherche à se procurer des renseignements sur les magasins; des déserteurs prussiens partis de Colberg, il y a 8 ou 10 jours, affirment que les travaux continuent et qu'il y a d'immenses magasins.

(A tous.) Prenez des renseignements pour savoir si tous les ouvriers ont été renvoyés dans leurs foyers.

Je désirerais que vous me marquiez sur une carte, ce que vous savez de la dislocation de l'armée prussienne entre la Vistule et l'Elbe (Fornier d'Albe) et la Silésie, c'est à dire le nom des régiments, leur emplacement, des bataillons et escadrons, des troupes de toutes armes, ainsi que l'emplacement des magasins, si vous en connaissez.

Je désire avoir promptement, monsieur le Général, tous ces renseignements, et je vous recommande de nouveau de les faire prendre dans le plus grand secret, de manière à éviter toutes fausses conjectures; bien entendu que tous ces derniers renseignements, vous ne les communiquerez pas à monsieur de St. Marsan.

(Au généraux Liebert et Fornier d'Albe.) Je crois que sur l'Oder entre Custrin et Stettin les prussiens n'ont qu'un pont; faites moi connaître sur la carte son emplacement, ainsi que les troupes qui sont cantonnées aux environs dudit. S'ils ont d'autres passages, soit sur des bacs ou des ponts, faites moi les connaître.

(Aux généraux Fornier d'Albe et Jacquinot.) Je crois que sur l'Oder, entre Custrin et Glogau, les prussiens n'ont que le pont de Crossen, faites moi connaître etc. (comme ci-dessus)

(Au général Jacquinot.) Faites moi connaître aussi les ponts que les prussiens ont sur l'Oder, depuis Glogau, jusque sur leur frontière, ainsi que les points de passage.

(A tous.) Je ne puis trop vous recommander, monsieur le Général, de prendre ces renseignements avec le plus grand secret, afin d'éviter toute fausse conjecture, car il n'y a que moi dans tout ceci, qui suis méfiant.

(Les nouvelles du Moniteur, comme à la lettre au général Rapp).

211.

Военному министру, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 18 novembre.

J'ai fait connaître à S. M. le 3 novembre que le régiment de Low, qui est en garnison à Glogau, n'avait que 13 à 1400 hommes présents, que ce régiment était insuffisant pour le service de la place, et que les soldats étaient accablés de service.

Les demandes du gouverneur de Glogau devenant plus pressantes, puisqu'il me déclare, que si on ne renforce pas sa garnison, il ne pourra suffire au service, que les hommes tombant malades, les postes ne pourront pas être relevés; je prie V. E. de mettre cet état de choses sous les jeux de S. M. en la priant d'ordonner qu'on envoie au moins 2000 hommes de renfort à cette garnison.

212.

Генералу Герсдорфу, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Gersdorff. Hambourg, le 18 novembre.

Je désirerais, monsieur le Général, que vous ayez la complaisance de m'envoyer sur une carte, la dislocation de l'armée saxonne actuelle, c'est à dire, les noms des régiments de toutes armes, et leur emplacement actuel.

Je vous fais la même question pour votre artillerie; monsieur de St. Marsan, vient de m'annoncer que le général Blucher a été définiti-

vement mis hors d'activité et a sa retraite, que le roi a désapprouvé la conduite du général Stutterheim, qui a fait travailler après le départ de monsieur Lefebvre, au petit camp retranché de la pointe du Nehrung.

Enfin, monsieur le comte de St. Marsan ne doute point de la bonne foi du gouvernement prussien, et je vois même par la correspondance de l'Empereur et Roi mon maître, qu'il partage l'opinion de son ambassadeur.

Je vous recommande toujours de vous livrer à la méfiance, bien entendu, sans la faire voir, parceque comme général en chef, je regarde cela comme de mon devoir.

Ainsi continuez à ne rien négliger pour être parfaitement informé de tout ce que les prussiens font dans la Silésie; je désirerais même que vous eussiez la complaisance de m'envoyer une dislocation des troupes prussiennes dans la Silésie, et entre la Saxe et l'Oder; c'est à dire, le nom des régiments de toutes armes, leur force et leur emplacement, je voudrais que tout ces renseignements fussent marqués sur une carte.

Vous devez avoir pour le résultat de toutes les tournées que vous avez fait faire à vos officiers, et par les voyageurs, des renseignements précis à cet égard, je vous serai obligé de me les communiquer avec la dislocation actuelle de vos troupes, que j'ai demandée.

213.

Барону Биньону, 18 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le baron de Bignon. Hambourg, le 18 novembre.

Je vous adresse ci-joint le Moniteur du 13 novembre qui contient des nouvelles importantes d'Espagne; voilà les insurgés de Murcie, de Valence et des pays des environs, ainsi qu'une expédition partie de Cadix, qui sont détruits.

Je regarde ces resultats comme aussi importants que la prise de Tarragone; Valence et toute la côte entre la ville de Cadix et celle de Valence, ne tarderont pas à être au pouvoir de notre Souverain.

Vous remarquerez avec plaisir dans le rapport du maréchal Suchet, que deux régiments polonais se sont distingués. La belle conduite des troupes polonaises en Espagne, fait une impression journalière sur les troupes françaises; l'officier et le soldat jugent que des alliés qui se battent avec autant de zèle et de courage pour le service de notre souverain, méritent, si l'occasion s'en présente, qu'on les paye de retour. Les troupes redouteraient beaucoup moins les boues de Pologne.

J'ai reçu votre lettre avant hier soir, votre dépêche pour le duc de Bassano, est partie le même jour.

Je ne suis pas étonné que les renseignements qui avaient été donnés sur les mouvements des russes, se soient trouvés sans fondement puisqu'ils venaient du ministre de la police; de ma vie, je n'ai connu d'homme

qu'il fut plus facile d'abuser; on peut impunément avec lui, renouveller les faux rapports.

214.

Императору Наполеону, 19 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 19 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le rapport du major Cardaillac, qui a été chargé de la conduite ici, des trois bataillons de marche de l'isle de Ré; le contenu de ce rapport, démontrera à V. M. la nécessité de faire des exemples pour empêcher la désertion parmi les réfractaires; ces trois bataillons ont eu peu de déserteurs depuis Laon, parcequ'on y avait précédemment à leur passage fusillé un réfractaire qui avait été rattrappé.

215.

Императору Наполеону, 19 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 19 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., copie d'une lettre du général Liebert et d'une lettre de monsieur le comte de St. Marsan; par cette dernière lettre, on voit toujours la même marche du gouvernement prussien, qui lorsqu'on se plaint des infractions aux traités, change ses généraux, et les remplace par d'autres qui vont toujours sur les mêmes errements.

216.

Министру директору военной администраціи, 19 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 19 novembre.

L'ordonnateur en chef, Chambon. f. f-tions d'intendant général de l'armée d'Allemagne m'a communiqué la lettre qu'il écrit à V. E. pour demander son remplacement provisoire.

Le zêle infatigable et les principes d'honneur que l'ordonnateur Chambon a toujours apportés dans le service de l'armée, me font bien regretter que sa santé le force à suspendre pendant quelques temps des fonctions aussi importantes, et surtout dans ce moment. Mais je pensé, que rendu au repos et pouvant s'occuper uniquement de sa santé, il sera plutôt rétabli, et par là à même de rendre de nouveaux services à S. M.

L'ordonnateur Chambon ne sollicite pas un congé; il désire rester à l'armée. V. E. appréciera cette nouvelle preuve de devouement; elle est d'autant plus sensible,

que cet ordonnateur n'a jamais demandé de congé, et que depuis le passage du Rhin, il n'a pas quitté l'armée. Je prie V. E. de lui continuer le titre d'ordonnateur en chef attaché au quartier général; devant naturellement céder tous les appointements de sa place à celui qui le remplacera, il est juste de le traiter avantageusement: c'est bien placer les récompenses, que de les accorder à ceux qui les méritent.

Je ne désigne pas à V. E. l'ordonnateur qui peut suppléer à monsieur Chambon; vous les connaissez mieux que moi. L'armée étant considérable et très disseminée, il faut un fonctionnaire capable et plein d'amour de ses devoirs.

Je dois ajouter un motif qui me fait désirer que l'ordonnateur en chef Chambon reste à l'état major général; c'est celui d'utiliser ses bonnes vues, ses connaissances locales.

217.

Генералу Фріану, 19 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Friant. Hambourg, le 19 novembre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 16 novembre et votre projet de cantonnement lorsque vous serez dans le cas de lever votre camp.

Je ne puis qu'approuver ce projet, puisque les soldats ne seront pas dispersés dans les fermes, qu'ils seront sous la surveillance des officiers et que vous pourrez ordonner des distributions régulières et faire faire ordinaire.

Vous pouvez vous entendre avec les autorités pour que des mesures préparatoires soient prises, et que lorsque les troupes rentreront dans les cantonnements, les subsistances soient assurées, et que les distributions puissent se faire de suite.

Annoncez que vous leverez le camp du 15 au 20 décembre et plutôt, si les mauvais temps vous y obligent.

Je vous recommande toutefois, mon cher Général, de ne lever le camp que lorsque je vous y aurai autorisé.

Monsieur de St. Marsan continue à croire à la bonne foi du gouvernement prussien; l'Empereur partage même la manière de voir de son ambassadeur; certainement, ils sont mieux informés que je ne puis l'être, mais par devoir et pour le bien du service de l'Empereur, je me livre à la méfiance; hors (?) tant que vous serez réuni, je serai plus en mesure contre toute espèce de perfidie; gardez donc votre camp le plus longtemps possible; vous avez du bois, faites faire des feux de bivouac de temps en temps pour réchauffer les soldats.

Tout ceci, mon cher Général, est pour vous seul; ne laissez point trainer ma lettre, afin d'éviter les fausses conjectures.

218.

Графу С. Марсану, 19 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 19 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. E. de sa lettre du 16 novembre. Je la remercie d'autant plus des détails qu'elle veut bien me donner sur le changement de destination de quelques généraux prussiens, que ces renseignements sont toujours utiles pour faire apprécier à leur juste valeur les rapports que l'on reçoit.

J'ai tiré sous ce rapport trop d'avantage de l'état que vous m'avez adressé de la dislocation des troupes prussiennes, lorsqu'elles se sont portées sur la côte, pour ne point désirer dans les circonstances actuelles de pareils renseignements; ils me mettent à même d'apprécier des rapports éxagérés, qui transmis, sans commentaires, peuvent donner de fausses impressions.

Je désire que V. E. pour le bien du service de notre souverain, puisse me donner ces informations, parcequ'elles me mettent en mesures, en transmettant les rapports, d'y mettre des notes qui en démontreraient l'exagération ou la vérité.

219.

Генералу Балтюсу, 19 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Baltus. Hambourg, le 19 novembre.

Hypothèse pour un travail que je demande au général Baltuz.

Monsieur le comte de St. Marsan voit toujours de la bonne foi dans le gouvernement prussien, et j'ai lieu de croire même par la correspondance de l'Empereur, qu'il a transmis son opinion à notre gouvernement. Quoique monsieur de St. Marsan doive être mieux informé que je ne peux l'être, je crois de mon devoir d'avoir la plus grande méfiance et d'établir mes calculs en conséquence de l'hypothèse, où le gouvernement prussien serait de mauvaise foi, et n'attendrait que l'occasion de se déclarer. Alors il serait du plus grand intérêt de l'Empereur de prendre promptement Spandau et Colberg. Je sais bien que nous sommes extrêmement pauvres, en equipages de siège, en munitions de guerre, et surtout en poudre. S. M. connaît notre position sous ce rapport, puisque je lui ai adressé le 10 du courant votre rapport sur ce qui éxiste à l'armée d'Allemagne et dans les places, et ce qui manque.

En attendant les mesures que l'Empereur fait prendre, il faut organiser sur le papier, deux équipages de siège; un pour prendre Spandau avec les moyens qui éxistent à Magdebourg; un autre pour prendre Colberg, avec les moyens des places de Stettin, Custrin et Glogau; de sorte

qu'on soit certain d'avoir dans ces places les pièces, affuts, porte-corps, charettes, platteformes, outils, poudre, artificiers, pour que 24 heures après l'ordre donné, l'équipage de siège de Spandau, puisse sortir de Magdebourg, et six jours après l'ordre donné, que l'équipage de siège de Colberg, puisse partir des places de l'Oder.

Vous sentez que ce travail doit être fait très secrettement et par vous seul, puisque si la plus petite chose transpire à cet égard, cela peut donner lieu à de fausses conjectures, et surtout faire croire que notre gouvernement a une méfiance, sur les intentions du gouvernement prussien, qui n'existe pas, puisque je vous le répête, c'est moi seul qui l'ai par devoir.

Je pense qu'on pourra trouver à Magdebourg, l'équipage de siège de Spandau; je doute qu'on puisse former dans les places de Stettin, Custrin et Glogau, celui destiné pour Colberg.

Faites moi connaître l'équipage de siège qui peut se trouver à Magdebourg, indépendamment de la défense de la place; si les moyens de cette place sont insuffisants, on pourrait retirer de Hambourg les projectiles nécessaires qui y sont, et qui y sont inutiles, et on pourrait en faire venir de Wesel.

Il me semble qu'il y a à Hambourg, beaucoup de ces projectiles, qu'on pourrait utiliser; on les ferait transporter par eau à Magdebourg.

Tout ce que l'on prendrait à Wesel, serait conduit de là à Magdebourg, par des relais de chevaux du train d'artillerie, afin que cela ne coûte rien à l'Empereur. Cela aurait l'avantage encore de ne donner aucun embarras au pays, et d'arriver très promptement.

Je vous observe que les équipages de siège des places de Colberg et Spandau, peuvent être compris dans les approvisionnements de Magdebourg et des places de l'Oder.

Pendant qu'on consommerait les munitions pour les sièges, on en ferait venir de nouvelles de France.

Je ne crois pas qu'il y ait un personnel suffisant dans les places de l'Oder, on pourrait y envoyer les compagnies nécessaires prises sur le parc; faites moi connaître celles dont on peut disposer.

On pourrait aussi y envoyer quelques officiers d'artillerie; donnez-moi les noms de ceux qu'on peut y envoyer.

Pour qu'on ne prenne aucun ombrage sur le départ de ces compagnies; personne ici, excepté mon chef d'état major, vous et moi, ne saurait la destination de ces compagnies; elles seraient en apparence dirigées sur Rostock, sous prétexte d'y être employées sur la côte et pour remplacer les compagnies d'artillerie du général Friant.

Faites moi un projet d'itinéraire, et un projet, pour établir les relais de Wesel à Magdebourg; enfin faites tout votre travail sur le papier, qu'il n'y ait absolument que vous qui le connaissiez, ayez la plus grande discrétion, par les motifs émis dans ma lettre.

Donnez-moi de suite un apperçu des moyens d'éxécution, et de ce qu'il faudrait tirer de Wesel.

220.

Интенданту Моннэ, 19 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur l'ordonnateur Monnay. Hambourg, le 19 novembre.

Je reçois tant de rapports éxagérés sur l'armée prussienne et ses manœuvres, que je sens la nécessité, afin d'avoir des notions éxactes et pouvoir donner des notes sur ces rapports, en les transmettant, j'ai senti, dis-je la nécessité de connaître la dislocation de l'armée prussienne. Dans les rapports que je reçois, on donne quelque fois aux régiments d'autres noms que les leurs, ce qui occasionne des doubles emplois. Je vous serai obligé de faire votre possible pour me procurer l'état d'emplacement des troupes prussiennes, de toutes armes, régiment par régiment, et bataillon par bataillon; bien entendu que cette demande que je vous fais, est confidentielle, et que vous ne ferez aucune demande à cet égard.

Je désire d'autant plus que vous puissiez me fournir ces renseignements, que ce me mettrait à même, je vous le répête, d'apprécier les rapports éxagérés qui me seraient faits, et que je regarde cela comme utile aux deux souverains. J'ai fait la même demande à monsieur le comte de St. Marsan, mais je crains qu'en raison de son caractère diplomatique, il ne se croye pas autorisé à me transmettre ces renseignements, quoique cependant, il l'est fait lorsque les troupes prussiennes se sont portées dans le temps sur les côtes; ce qui m'a été très utile.

221.

Императору Наполеону, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 20 novembre.

Le rapport ci-joint fera connaître à V. M. les obstacles nombreux que nous avons rencontrés, à cause de l'avancement de la saison, pour le transport des grains qu'elle a ordonné d'acheter dans la 32-me division militaire.

Si de grandes gelées ne surviennent pas avant le 15 décembre, comme il y a lieu de le croire, nous espérons qu'il sera arrivé à Amsterdam à cette époque, environ 40.000 quintaux métriques de froment, sur les premiers 50.000 quintaux dont V. M. a ordonné l'achat. Aussitôt que les chemins se seront un peu raffermis, on fera transporter par l'intérieur, à m o i n s d'o r d r e s c o n t r a i r e s d e V. M. non seulement les 10.000 quintaux restant, mais encore la plus grande partie possible des 50.000 quintaux, du second achat ordonné par V. M.

Dans le cas où V. M. déciderait que la totalité des 100.000 quintaux dût être transportée par les watten, on pousserait l'opération le plus loin possible, avant les glaces, et le surplus serait mis en mer, dès les premiers jours du printemps. Alors la depense totale ne s'éléverait qu'à 3 millions.

Et dans l'hypothèse où V. M. voudrait que l'on transportât par l'intérieur, les 60.000 quintaux, dont les gelées peuvent empêcher, d'un instant à l'autre, le transport par les watten, la dépense totale de l'achat s'élèverait à environ . . . 2.500.000 Fr.

Le transport par eau des 40.000 quintaux, à. . . . . 200.000 „

Le transport par l'intérieur des 60.000 quintaux, à . . . . . . 540.000 Fr.
Les achats de sacs, à . . . . 180.000 „

La somme à completter dès à présent s'élèverait conséquemment à 3.420.000 Fr.

Dans l'état actuel des choses, la somme qu'il est indispensable de completter, s'élève pour l'achat des 100.000 quintaux (65.000 sont en magasin ou en route et le surplus rentre successivement) à environ . . . . 2.500.000 Fr.
Et pour le transport par les watten, des 40.000 quintaux à partir . 200.000 „

Somme actuellement éxigible . . . . 2.700.000 „

A quoi il faudra encore ajouter 300.000 Fr., soit à présent, soit au printemps pour completter le prix du transport par les watten.

L'exactitude avec laquelle monsieur le comte Maret a fait les premiers fonds, a produit dans la division un fort bon effet pour le crédit. Je supplie V. M. d'accorder, si cela n'est déjà fait, les fonds supplémentaires que l'opération éxige, d'après ce que je viens d'avoir l'honneur de lui dire.

222.

Императору Наполеону, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 20 novembre.

Je dois prévoir l'hypothèse où d'après les ordres de V. M., on serait dans le cas de faire les sièges de Colberg et Spandau. Il serait alors utile que je pusse faire connaître à l'officier du génie, les plans et mémoires raisonnés qui peuvent éxister de ces places.

Spandau ayant été occupé par les troupes françaises, le plan doit s'en trouver dans les bureaux du général Samson.

Quant à Colberg, le colonel du génie, Montfort, qui est à Paris et qui a été chargé du siège de 1809, a dû certainement faire un mémoire détaillé sur les moyens d'attaque, ainsi que le journal des opérations de siège. Ces papiers doivent se trouver dans les bureaux du général Samson. Afin d'éviter de donner lieu à des conjectures, je n'ai fait aucune demande à cet égard, et je me borne à donner ces avis à V. M.

Je ferai la même observation pour Graudentz.

223.

Императору Наполеону, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 20 novembre.

J'ai l'honneur de faire la demande à V. M., qu'on envoye à cette armée:

2 colonels d'artillerie.
4 chefs de bataillons.
8 capitaines en second.

8 conducteurs d'artillerie.

2 maîtres artificiers.

Tout ceux qui sont employés à l'armée, sont absolument nécessaires où ils sont; il n'y en a point de disponibles, que je puisse envoyer à Stettin.

Il est à désirer que ces officiers soient aussi actifs qu'instruits; par exemple, les colonels directeurs de Hambourg et de Groningue, ne laissent rien à désirer pour l'instruction, mais ils ne sont pas assez actifs pour une armée.

Le général d'artillerie regarde comme nécessaire l'envoi d'une compagnie d'ouvriers, pour mettre en état le matériel d'artillerie éxistant dans les places de l'Oder; il n'y en a pas un de disponibles.

Je fais mettre en marche deux compagnies d'artillerie pour Stettin; elle portera l'effectif des canoniers dans cette place, à 400 hommes environ.

J'observe à V. M. qu'on pourra l'augmenter, en faisant venir la 22-e du 7-e, qui se trouve à Wurtzbourg, employée à la conservation d'un matériel d'artillerie peu considérable, en litige entre le grand duc de Wurtzbourg et le roi de Bavière.

Tous les officiers du génie qui étaient disponibles, ont été envoyés dans le temps à Dantzig; il n'y en a pas même dans les divisions.

224.

Императору Наполеону, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 20 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre que le commandant de Stralsund a adressée au général Friant, par laquelle il annonce l'arrivée d'une escadre anglaise dans la Baltique.

J'adresse aussi à V. M. les derniers rapports que je reçois de Varsovie, ainsi què ceux des places de l'Oder, et copie d'une lettre du général Michaud.

Dans la lettre du prince Poniatowski, V. M. pourra remarquer qu'il parle encore du dénuement de l'armée polonaise; je sais que cela n'est malheureusement que trop vrai; il est indispensable que V. M. vienne à son secours.

225.

Князю Понятовскому, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 20 novembre.

Je ne puis trop recommander à V. A. de se procurer de bonnes informations sur les mouvements des troupes russes, et de bien se mettre

en garde contre de fausses nouvelles, et contre celles qui vous viendront par le canal du ministre de la police du grand-duché. Je suppose que V. A. aura vu à Paris la pièce intitulée, monsieur la Gobe; que ce caractère soit bien chargé, il n'est pas encore sous ce rapport, à la hauteur de celui du ministre de la police.

Le meilleur moyen de se procurer des informations positives, et de connaître les mouvements des troupes qu'on a intérêt de surveiller, c'est d'adresser à tous les commandants d'avant postes sur les frontières par où arrivent les déserteurs et voyageurs, une série de questions à faire aux déserteurs et voyageurs; de leur recommander de tenir un registre des résumés des déclarations, afin de les comparer à celles des déserteurs et voyageurs antérieurs.

Tous ces rapports me sont adressés; je les remets à un officier que j'ai chargé de ce dépouillement, et il m'en remet des extraits.

Je sais bien que quelque discrétion que l'on recommande aux officiers chargés de cette mesure, la connaissance de ces opérations, perce, et que pour jetter de la confusion, on envoie souvent des personnes faire de fausses déclarations; mais cette petite ruse doit être découverte par les premiers voyageurs ou déserteurs qui arrivent ensuite, et donne lieu à découvrir les mal intentionnés.

Je transmets à V. A. copie des états que je fais remettre comme modèle de rapports aux officiers qui sont dans le cas de questionner les déserteurs et voyageurs.

J'attends les renseignements que j'ai demandés à V. A. par une lettre du 18.

Je dois lui observer qu'elle ne doit pas en tirer de conséquence, car l'estime et la confiance que je lui porte, sont telles, que je me ferais un scrupule de lui cacher les motifs, si j'en avais eu d'autres que ceux exprimés dans ma lettre; elle sait d'après toute la correspondance que j'ai eue avec elle depuis mon départ de Varsovie que cette défiance est dans ma manière de servir.

Aussi en lui disant que je ne partageais pas l'opinion de monsieur de St. Marsan, je n'ai pas hésité de lui dire que mon souverain, qui doit être bien mieux informé, partageait celle de son ambassadeur.

P. S. Je reçois à l'instant votre dépêche du 13 novembre ainsi que les états de situation et rapports qui y étaient joints. Il est suffisant que V. A. veuille bien m'adresser des états semblables une fois par mois, à cause des mutations. Je vois par les rapports que vous m'adressez, que l'on fait faire de nouveaux mouvements aux Russes; c'est une raison de plus pour employer le moyen que j'indique à V. A.; je suppose qu'il vous arrivera plus ou moins de déserteurs.

226.

Генералу Либерту, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 20 novembre.

Un courrier de l'estafette allant à Dantzig le 28 du mois dernier, a vu à Stolpe à cette époque un régiment d'infanterie (Le 8-e de la Poméranie) qui y était cantonné et qui occupait aussi les villages environnant; il a vu aussi à Schlaw un régiment de lanciers.

Le même courrier passant dans les mêmes endroits dans les premiers jours de ce mois, n'y a vu environ qu'un dixième de ce qu'il y avait vu dans son voyage précédent; on n'a pu lui donner aucuns renseignements sur la direction qu'ont eu les troupes qui en étaient parties.

Je vous invite à prendre des renseignements pour savoir où ont été ces troupes, et s'il est vrai, comme on lui a dit qu'on le croyait, qu'elles étaient allées à Berlin.

227.

Генералу Герсдорфу, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Gersdorff. Hambourg, le 20 novembre.

Je vous préviens, monsieur le Général, qu'ayant une division de cavalerie cantonnée dans le pays d'Erfurth, j'ai cru utile d'établir une ligne de correspondance par Magdebourg avec cette division.

Les postes de correspondance sont:

Erfurth.
Sommerda.
Oberhelgrunder.
Sangershausen.
Leimbach.
Aschersleben.
Stassfurth.
Wesleben.
Et Magdebourg.

Il se trouve parmi eux trois villages appartenant à S. M. le roi de Saxe; je donne des ordres à monsieur l'intendant d'Erfurth, de prendre des arrangements avec les autorités locales pour le payement de la nourriture des hommes et des chevaux, en convenant d'un prix fixe pour la ration; ainsi il n'y aura que le logement à fournir. Je désire que vous veuillez bien faire des démarches pour que ce logement soit fourni, et que cela ne souffre point de difficultés.

Un officier de cuirassiers, chargé de la surveillance de cette correspondance sera établi à Saugershausen; il n'y aura également que le logement à lui fournir; il devra vivre à ses dépens; je vous prierai seulement de faire faire des recommandations pour que l'aubergiste chez lequel il vivra, ne lui demande qu'un prix modéré, parceque la plupart d'entre eux ont besoin d'être retenus.

Je pense, monsieur le Général, qu'au lieu de continuer notre correspondance ainsi que celle de monsieur Lajard par Glogau, ce qui lui fait faire un grand détour, elle pourrait avoir lieu par Sangershausen, cela nous fera gagner 3 jours; on adresserait les dépêches à l'officier de cuirassiers qui sera à Sangershausen, lequel les enverrait à Magdebourg par la correspondance, d'où elles me seraient envoyées par le porte-feuille qui part tous les jours de Magdebourg pour Hambourg.

Il me semble que votre correspondance par Sangershausen, devrait éviter Leipzig, attendu qu'on perd toujours du temps dans les grandes villes; elle serait dirigée sur Borna, Pegau, Lutzen, Mersebourg et Sangershausen.

Il serait bon que dans ce dernier endroit, il y eût aussi un officier saxon, à qui on remettrait les dépêches pour Dresde venant de Hambourg, et qui les ferait partir par la correspondance que vous feriez établir entre Dresde et Sangershausen.

Je vous préviens que jusqu'à ce que vous m'ayez fait connaître l'établissement de cette correspondance, je continuerai toujours à envoyer mes dépêches par Glogau, mais vous pouvez de suite faire usage de cette nouvelle ligne, attendu que j'envoie dès à présent des ordres à Erfurth et à Magdebourg.

228.

Генералу Форнье д'Альбу, 20 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Fornier d'Albe. Hambourg, le 20 novembre.

J'ai écrit, monsieur le Général, à votre prédécesseur, et je vous ai même écrit dans le temps, autant que je puis m'en rappeller, pour recommander sans affection qu'on cherche à avoir des nouvelles des voyageurs qui arrivent de Russie; je vois par les rapports qu'il passe souvent des courriers; vous pourriez sous le prétexte de viser leurs passeports, faire venir chez vous les courriers français, et sans affectation, leur demander quels sont les mouvements des troupes, si vous pouviez avoir chez vous des hommes du pays affidés, qui parleraient aux courriers russes dans leur sens, en leur disant par exemple: viendrez-vous bientôt nous délivrer de nos ennemis communs, et d'autres phrases de cette nature pour attirer leur confiance.

Il faut chercher à savoir s'ils ont remarqué des mouvements dans les troupes, les jours, les lieux, et l'importance de ces mouvements.

Je vous adresse un journal qui contient des rapports officiels sur les nouvelles d'Espagne, dont je vous ai parlé par ma dernière lettre.

229.

Императору Наполеону, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 21 novembre.

J'ai l'honneur d'informer V. M. que le général Haxo, par des ordres antérieurs qu'il a reçus, doit se rendre à Paris avec les plans des isles et forts de la Iahde, et différents autres projets de travaux.

Je la prie de me faire connaître, si dans les circonstances actuelles, je puis laisser partir ce général; en attendant sa réponse, sous différents

prétextes je le retiendrai; cependant si sous 10 jours, je n'avais pas de réponse de V. M., je le laisserais partir.

Demain ou après demain, j'aurai l'honneur de vous adresser, Sire, sur une carte, l'état d'emplacement du corps d'observation de l'Elbe, de l'armée saxonne, de l'armée du grand duché de Varsovie, et de l'armée westphalienne.

J'y placerai aussi la dislocation des armées russes et prussiennes, dislocation que je ne pourrai garantir, mais qui sera le résultat des différents rapports que j'ai reçus.

J'y joindrai un premier aperçu sur le projet que V. M. me demande par ses dernières lettres.

Je serai obligé d'ajourner un projet plus détaillé, en raison de différents renseignements qui me manquent.

230.

Императору Наполеону, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 21 novembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. M., que je viens d'être informé qu'un convoi de grains et de bois destiné pour Dessyl, et parti du Weser le 15 de ce mois, a rencontré à l'entrée de la Iahde, une croisière anglaise composée d'une frégate, 4 brichs et un cutter, qui s'est mise en devoir d'empêcher le passage.

Monsieur Calloche, capitaine de frégate, commandant l'escorte du convoi, a rallié les bâtiments qui avaient été dispersés par un coup de vent, et ayant été joint par les bateaux canoniers qui étaient à Hochzyl, il est resté en dehors des vaddes pour observer l'ennemi qui n'a rien entrepris.

Tout le convoi est entré dans le Weser, et est venu mouiller sur les rades de Blexen et de Gestendorff.

D'après ces mêmes rapports, plusieurs des bâtiments du convoi, et quelques chaloupes canonières ont éprouvé des avaries causées par le coup de vent, mais elles seront bientôt réparées, et j'espère que le convoi pourra se remettre incessamment en route.

J'ai prescrit aux commandants de la côte, de redoubler de surveillance et d'activité, pour protéger la flotille et le convoi, et pour s'opposer aux tentatives que l'ennemi pourrait faire.

231.

Императору Наполеону, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 21 novembre.

Je crois de l'intérêt du service de V. M. de lui soumettre quelques observations relatives à l'augmentation de la cavalerie: l'intention de V. M. étant d'avoir les régiments de cavalerie à 1.000 hommes montés, les compagnies auraient chacune 125 chevaux.

Il m'a été représenté que cette force nécessitait une augmentation de maréchaux ferrants, car un homme et même deux sont insuffisants pour entretenir et ferrer 125 chevaux. Un des inconvénients les plus majeurs qui en résultent, c'est que la cavalerie en marche diminue, par les hommes qui restent dans les villages pour faire ferrer les chevaux; ces hommes perdent leurs corps, crêvent leurs chevaux en course pour les rejoindre, et cela occasionne en route beaucoup de désordre.

Ces considérations qui me paraissent majeures, m'ont déterminé à prescrire aux colonels, de choisir dans chaque compagnie, 3 élèves maréchaux ferrants et un élève sellier qu'on s'occupe à instruire; mais ce moyen qui aura un avantage réel, a besoin d'être approuvé par V. M., et il est à désirer qu'elle veuille bien ordonner qu'il y ait dans chaque compagnie, 3 maréchaux ferrants et deux selliers adjoints qui jouiront des avantages des titulaires. Cette mesure augmentera l'émulation des élèves qui seront chosis, et donnera aux corps de cavalerie les ressources dont ils ont besoin, et qui leur seraient indispensables en campagne.

Ces mêmes motifs, nécessiteraient aussi qu'il y eut deux forges de campagne par régiment. Celle qui leur a été accordée dans la dernière campagne, leur a été retirée à la paix. J'insisterais donc non seulement pour qu'elle leur fut rendue, mais encore pour qu'on leur en accordât une autre.

Enfin j'aurai l'honneur de représenter à V. M., qu'il ne serait pas moins essentiel d'avoir deux sous-aides artistes vétérinaires pour qu'il y en eût toujours deux présents aux escadrons de guerre, et que l'autre restât au dépôt.

Je prie S. M. de vouloir bien avoir égard à ces observations dont je fais part au ministre de la guerre, en le priant d'en entretenir V. M.

Je dois ajouter, Sire, qu'en prescrivant la mesure de désigner les élèves ci-dessus; j'ai fait connaître qu'aucune augmentation de solde n'y serait attachée, sans un ordre formel du ministre.

232.

Императору Наполеону, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 21 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., copie d'une lettre que je viens de recevoir de monsieur le comte de Höne, ministre de la guerre du royaume de Westphalie, par laquelle il me fait connaître que son souverain désirant passer (uue partie?) de l'hyver à Brunswick, désire que j'en retire momentanément le 3-e régiment de cuirassiers; V. M., ayant, dans le temps désapprouvé ma conduite pour avoir obtempéré à une demande de cette nature pour Hanovre, je la prie de me donner ses ordres sur l'objet de cette demande, pour laquelle, j'écris en même temps au duc de Feltre.

J'ai répondu dans ce sens au ministre de la guerre de S. M. le roi de Westphalie.

233.

Императору Наполеону, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 21 novembre.

V. M. a accordé par ses décrêts des 25 mars et 16 septembre, une somme de 2.000.000—pour les fortifications de la ville de Dantzig, et cette somme dont l'avance a été faite par le ministre du trésor, est épuisée.

Le général Rapp a été obligé de mettre à la disposition du général Chambarlhiac, de nouveaux fonds pour terminer les travaux commencés, afin de prévenir les inconvénients qui résulteraient de leur suspension, et par suite de cette autorisation, le payeur de la place a acquitté entre les mains du gérant des fortifications un mandat de 200.000 francs, que le général Rapp a délivré sur la caisse du dépôt. Cette avance étant commandée par l'état des travaux, je prie V. M. de vouloir bien en approuver le payement sur les fonds qu'elle a mis en réserve par son décrêt du 16 septembre pour les dépenses du génie et de l'artillerie dans le Nord, et même d'accorder un supplément de crédit pour les travaux non terminés.

Je rends compte en même temps à V. M., que les fonds de la caisse de réserve de Dantzig, seront entièrement épuisés au 1-er janvier prochain, et que si les ressources qu'offrent les douanes pouvaient être utilisées, il serait infiniment avantageux au service de V. M. de pourvoir aux dépenses de la place, s'élevant à 400.000 francs environ par mois, sur le produit des recettes locales. Dans le cas où il ne serait pris aucune mesure à cet égard, le payeur général de l'armée sera forcé de faire des envois matériels de fonds à son préposé, et ce moyen fera exporter une masse de fonds qui diminuera d'autant ceux en circulation dans les départements au delà du Rhin.

234.

Министру императорскаго казначейства, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre du trésor impérial. Hambourg, le 21 novembre.

Monsieur le général Rapp, gouverneur de Dantzig a fait payer au gérant des fortifications, une somme de 200.000 francs, qui a été prélevée sur les fonds de la caisse de réserve, pour la continuation des travaux que le général Chamberlhiac commandant du génie, est chargé de faire exécuter, et qu'il n'a pu faire terminer avec les 200.000 francs affectés à cette dépense, par les décrêts des 25 mars et 16 septembre derniers.

J'ai rendu compte à S. M. des ordres que j'avais donnés à cet égard, et comme le payement effectué était nécessaire au bien de son service, je ne doute pas qu'il n'obtienne son assentiment suprême. Je la prie, même, de vouloir bien ouvrir un supplément de crédit sur les fonds qu'elle a mis en réserve par son décrêt du 16 septembre, pour les dépenses du génie et de l'artillerie dans le Nord, afin de couvrir le payeur des avances qu'il sera encore dans le cas de faire. Cette proposition devant être sanctionnée par un décrêt, je vous prie, monsieur le Comte, de la faire agréer à S. M., puisque sans cette mesure, on eut été dans le cas de suspendre les travaux.

Par le prélèvement qui vient d'être fait sur la caisse de réserve de Dantzig, et les dispositions précédemment autorisées, les fonds du dépôt se trouvant épuisées, et le service étant à peine assuré jusqu'au 1-er janvier prochain, des envois matériels deviennent nécessaires; mais le payeur me rend compte que la situation générale de la caisse ne lui permet pas de répondre de son service dans cette place, à moins qu'il ne reçoive des fonds d'avance.

Je vous renouvelle en conséquence, monsieur le Comte, la demande que je vous ai faite, de venir promptement au secours de l'armée par des remises proportionnées aux besoins du payeur général, et surtout par des remises d'espèces. Les fonds de la solde du mois courant n'étant point encore parvenus, si le payeur ne reçoit que des valeurs de porte feuille, il lui sera impossible d'acquitter cette dépense avant la fin de décembre, et ce terme est trop éloigné pour les besoins des troupes; il en résulterait d'ailleurs un inconvénient extrêmement grave dans les places, d'après les ordres précédemment donnés, de tenir les dépenses au courant.

235.

Герцогу Фельтрскому, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A son excellence le duc de Feltre. Hambourg, le 21 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., copie d'une lettre que je viens de recevoir de monsieur le comte de Höne, ministre de la guerre de S. M. le roi de Westphalie, par laquelle il me fait connaître que son souverain se proposant de passer une partie de l'hyver à Brunswick, désire que j'en retire momentanément le 3-e régiment de cuirassiers.

J'adresse à V. E., copie de la réponse que je fais à monsieur le comte de Höne, et je la prie de me faire connaître les intentions de S. M. à cet égard.

236.

Графу Гене, вестфальскому военному министру, 21 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de Höne, ministre de la guerre du royaume de Westphalie. Hambourg, le 21 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. E. de sa lettre du 18 novembre.

Elle ne doit pas douter de l'empressement que je mettrais à satisfaire en cette circonstance aux désirs de S. M. le roi de Westphalie, si je croyais pouvoir prendre sur moi de donner des ordres pour le mouvement du 3-e régiment de cuirassiers, mais S. M. le roi de Westphalie n'ignore pas que pour avoir obtempéré à une demande de cette nature pour Hanovre, l'Empereur et Roi mon maître désapprouva ma conduite; je ne puis donc maintenant que transmettre à l'Empereur la demande que vous me faites, en le priant de me faire connaître ses intentions, qui, je n'en doute pas, seront conformes aux désirs de votre souverain.

Je puis recevoir la réponse sous 8 à 10 jours, indépendamment de ma demande directe à l'Empereur, j'en ai écrit à S. E. le duc de Feltre.

237.

Графу Сессаку, 22 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de Cessac. Hambourg, le 22 novembre.

Pour éxécuter les ordres de S. M., je vais vous donner l'énoncé précis de tous et chacun des faits dont le résumé est présent dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. E., et dans celle de monsieur le comte de Chaban,

En demandant la démission à monsieur Desirat, j'étais loin de croire, qu'il entendît faire aucune restriction; cette circonstance m'ayant encore mis plus particulièrement à même de reconnaître la délicatesse et le bon esprit des commissaires des guerres attachés à ces corps d'armée, j'ai pensé que la sévérité ne devait tomber que sur monsieur Desirat, qui, perdant son emploi par sa conduite coupable, serait puni, servirait d'éxemple à ceux dont les principes ne seraient pas fermes, mais que son déshonneur ne réjaillirait pas sur un corps respectable, qui a acquis sous mes yeux, des titres à la bienveillance de S. M.

Voici les faits:

Au mois de mars, monsieur Desirat reçut une somme de 100 fredericks d'or, des sieurs Marcks et Friedlander entrepreneurs.

Peu de jours après, monsieur Desirat demanda aux mêmes fournisseurs, 100 livres de caffé, de la bougie; ils donnèrent 50 livres de caffé et 50 livres de bougie; à compter du mois de mars, ces fournisseurs ont dû donner gratuitement, le bois de chauffage à monsieur Desirat.

Dans le courant du même mois, monsieur Desirat a demandé aux sieurs Marcks et Friedlander, 4 fredericks d'or par mois pour chacun de ses domestiques, au nombre de trois, et sur le refus de Marcks, il a éxigé en remplacement 50 livres de haricots, 50 livres de lentilles, et 50 livres de pois.

Depuis le mois de mai, les sieurs Marcks et Friedlander ont été obligés de tenir à la disposition de monsieur Desirat une voiture dont il se servait journellement, et lui même dit au voiturier, de se payer par eux.

Monsieur Desirat s'est fait fournir par ces entrepreneurs, extraordinairement, une belle voiture attelée de 4 chevaux, pour un jour seulement.

Au lieu de pain de munition pour épreuve, les fournisseurs ont été tenus à fournir tous les jours deux grands pains, longs, blancs, de 1-ère qualité, pendant quelques mois seulement.

Dans une fourniture à part pour effets d'habillement, monsieur Desirat n'ayant pu réussir à partager de moitié avec le fournisseur Marcks, lui a extorqué une somme de 60 fredericks.

Dans le courant de juin, le préposé des sieurs Marcks et Friedlander à Bremen, ayant manqué de légumes ordinaires, fournit en place de l'orge; le préposé ayant dit que ce remplacement avait eu lieu par ordre de monsieur Fromentin commissaire des guerres, celui-ci le fit arrêter.

Marcks sollicita auprès de monsieur Desirat l'élargissement du préposé, l'obtint sur le champ, mais en payant aussitôt à monsieur Desirat 20 fredericks d'or.

Au mois de juillet dernier, les sieurs Marcks et Friedlander, ont été obligés de remettre à monsieur Desirat 100 fredericks d'or pour le nouvellement de leur contrat.

Le sieur Marcks s'étant absenté de son service, monsieur Desirat fit appeller l'associé le sieur Friedlander, et sans égard aux représentations instantes de celui-ci, il insista sur l'obligation du fournisseur de lui payer par chaque mois 100 fredericks d'or.

Ainsi les premiers 100 fredericks payés au mois de mars, et ceux payés pour le renouvellement du contrat, ont été admis pour février, mars et avril; il lui a été payé comptant pour mai et juin 200 fredericks, et il fut réglé que par la suite, il payerait le 1-er et le 15 de chaque mois, la moitié des 100 fredericks d'or, d'avance chaque fois, ce qui a eu lieu pour juillet, août, septembre et la 1-ère quinzaine d'octobre.

Dans le courant de juillet, le sieur Friedlander, fit remettre à monsieur Désirat, sur sa demande, 20 livres de caffé.

Dans le même temps, monsieur Desirat dit à Friedlander, que S. E. monseigneur le prince d'Eckmulh avait appris qu'il était un grand contrebandier, et que s'il lui remettait une forte somme, il se chargeait d'écarter toute poursuite contre lui; Friedlander répondit qu'il ne donnerait, n'ayant rien à se reprocher.

Dans le courant d'août Friedlander ayant à reclamer des fonds monsieur Desirat lui demanda une épingle en brillants; on lui en présenta deux, pour en choisir une; il les fit examiner chez le bijoutier, n'en voulut point, parcequ'elles n'étaient, chacune, que de la valeur de 12 fredericks.

Il fallut lui en offrir une autre, d'un brillant, valeur de 25 fredericks d'or, qu'il accepta.

Vers la fin du même mois, ayant de nouveau des fonds à demander, Friedlander fut obligé de remettre à monsieur Desirat une bague d'un brillant, de la valeur de 14 fredericks d'or.

Vers la même époque, monsieur Desirat demanda plusieurs livres de thé fin de Chine; Friedlander lui en envoya 2 livres.

Il fut scandalisé qu'il y en eut si peu, et ayant fait appeller Friedlander, pour lui faire des reproches de sa mesquinerie, il éxigea en réparation qu'il lui envoyât de suite, une certaine quantité de caffé, sucre, et bougie.

Friedlander lui envoya effectivement le même jour, 20 livres de caffé, 2 grands pains de sucre et 4 livres de bougie.

Le lendemain, monsieur Desirat a trouvé que les 4 livres de bougie étaient insuffisantes, et il demanda une certaine quantité de chandelles pour ses domestiques, et en fit chercher 25 livres chez le marchand, sur un bon de Friedlander.

Friedlander se trouvant au mois de septembre dernier, dans la nécessité de réclamer des fonds, n'en obtint qu'en remettant à monsieur Desirat une boite en or de la valeur de 10 fredericks d'or, et contenant 50 ducats de Suède.

Les fournisseurs voulant donner un trinkgeld de 12 f. au domestique, monsieur Desirat leur demanda pour lui un habit; à cet effet, ils lui ont remis pour le marchand uu bon de 5 aulnes de drap bleu.

Voilà, monsieur le Comte, tous les faits que les fournisseurs m'ont déclarés par écrit, et qu'ils ont signé.

Monsieur Desirat interrogé par moi, sur chacun de ces articles, a nié avoir reçu l'argent et les bijoux, mais il est convenu du bois, du sucre, du caffé, des légumes et de la voiture.

La défense, son maintien confirmaient les justes soupçons que j'avais, et je dictai au général d'Hastrel;

„J'envoie toutes ces pièces à monsieur l'intendant général, Chambon, pour que dans les 24 heures, il fasse rembourser par monsieur Desirat, tous les articles portés dans l'état ci dessus, soit en argent, soit en denrées".

„L' intendant général ne pouvant pas se charger du service, il en chargera monsieur le commissaire des guerres Thomas, et me proposera pour ordonnateur, un sujet que je demanderai au ministre directeur".

Je dis à monsieur Desirat, que voulant ménager le corps des commissaires des guerres, je ne le ferais point mettre en jugement, s'il donnait sa démission purement et simplement; dans le cas contraire, qu'il serait arrêté ainsi que ses domestiques, mis au secret, que les scellés seraient mis sur ses papiers, et qu'il serait alors traduit à un conseil de guerre.

Monsieur Desirat donna alors et écrivit sa démission, non pure et simple, mais en cherchant à y mettre une réserve, qui ne pouvait entrer que dans un coeur comme le sien, mais dont je n'eus aucune idée ainsi que messieurs le comte de Chaban, le général d'Hastrel et l'ordonnateur Chambon, j'ajoutai alors à l'ordre que j'avais donné;

„Monsieur Desirat ayant donné sa démission, je l'ai acceptée; en conséquence; monsieur l'intendant général mettra à éxécution les autres dispositions et adressera au ministre directeur la démission de monsieur Desirat, en lui faisant connaître que je l'ai acceptée".

Effectivement, monsieur Desirat a rendu aux sieurs Marcks et Friedlander, 930 fredericks d'or, qu'ils ont spécifié dans une quittance, en datte du 22 octobre, pour le remboursement des fournitures faites à monsieur Desirat.

Il résulte de tous ces faits, monsieur le Comte, que monsieur Desirat est un frippon; qu'il a été vil et bas dans sa conduite; qu'il est convenu des présents en nature, pour lesquels on aurait des pièces, comme quittances des marchands, bons des fournisseurs chez les marchands, envoyés par les domestiques de monsieur Desirat, mais on pourrait peut être trouver encore des moyens d'éluder la loi.

Quant à l'argent, il n'y a que les déclarations des fournisseurs; cette simple preuve, n'est pas suffisante en justice.

Mais une preuve irrécusable, c'est que monsieur Desirat a rendu cet argent, et que ma décision n'a éxcité aucune réclamation de lui, ni dans les lettres qu'il m'a écrites, ni dans une qu'il a écrite à monsieur le comte de Chaban.

J'ai agi dans l'intérêt du service, j'ai chassé un coquin, je l'ai puni en l'expulsant d'un corps qu'il déshonorait, mais j'ai cherché à ménager les braves gens qui font partie du même corps; cette (mesure?) ne m'a pas paru contraire à la rigide discipline que je maintiendrai toujours dans le corps d'armée, et j'ai pensé qu'elle conciliait aussi l'honneur des commissaires des guerres qui en font partie.

Monsieur Desirat donnant sa démission pure et simple, je regarde avoir pris envers lui un engagement que je désire que S. M. trouve bon d'approuver, et auquel j'ai la confiance que vous ne trouverez aucun inconvénient d'accorder.

238.

Генералу Гаксо, 22 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Haxo. Hambourg, le 22 novembre.

Je vous renvoie, monsieur le Général une lettre qui me parvient à l'instant du général Puthod; je suis convenu avec vous que tous les ordres à donner pour les tra-

vaux de ces isles, passeraient par votre canal pour éviter tout malentendu, vous voyez par le contenu de cette lettre qu'il en éxiste.

Je regarde comme très important pour le service de l'Empereur, que ces isles soient occupées, soit pour empêcher la communication avec l'ennemi, soit pour rendre plus difficile la contrebande, soit pour protéger la navigation des waddens.

Il est dans les intentions de S. M., de faire construire dans ces isles des tours, dont vous devez proposer les plans et devis; ainsi tous les travaux conséquents devaient cesser; c'est ce qui est arrivé, mais il était nécessaire de faire quelques petits établissements, ou arranger quelques maisons, pour donner un moyen de défense à la garnison, et faire quelques petits travaux pour lui donner la faculté de faire du pain, et placer des approvisionnements pour quelques mois.

Il paraîtrait qu'on ne s'est borné à suspendre les travaux importants, tels que coupes de bois etc., mais qu'on a tout suspendu, c'est ce que vous verrez par la lettre du général Puthod.

Je vous invite à me proposer des mesures qui fixeront les idées des commandants des troupes et du génie.

239.

Императору Наполеону, 22 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 novembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. que le général Haxo, étant venu me dire, que tous les plans que V. M. a demandés, sur les embouchures de l'Elbe, de la Iahde et du Weser, étaient achevés, il avait l'intention en conséquence des ordres qu'il avait reçus, de partir demain.

Son départ étant connu dans Hambourg, je le laisse partir, puisqu'en le retenant, cela eut donné lieu à de fausses conjectures. J'ai pensé qu'on serait d'ailleurs toujours à même de le faire partir de Paris.

Je dois ajouter que s'il y avait des sièges à faire, je désirerais d'autant plus sa présence, qu'il n'y a personne pour le remplacer, et que j'avoue que je n'ai pas assez de connaissances sur cette partie de la guerre, pour ne pas souhaiter d'avoir à la tête du génie, un officier général que je regarde comme un homme de merite; il vit ici très retiré et tout entier à son état.

240.

Императору Наполеону, 22 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de sa lettre du 16 novembre, par laquelle elle me demande en combien de temps on peut aller de Hambourg à Magdebourg par l'Elbe; j'aurai l'honneur de répondre demain ou après à cette question, ainsi qu'aux trois autres que me fait V. M. dans la même lettre.

Pendant tout l'été, j'ai fait évacuer toutes les armes et projectiles provenant du désarmement, et s'il était question d'aucune évacuation sur Magdebourg, ce qui reste, donnerait peu d'embarras.

241.

Императору Наполеону, 22 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 novembre.

Dans ma lettre du 4 novembre, j'ai fait connaître à V. M., que j'étais sur le point d'obtenir des renseignements sur un faiseur de libelles qui prêche beaucoup la ligue allemande, et qui se trouve à Gotha; il est l'auteur d'un journal intitulé le Jason, qui s'imprime à Gotha.

Je suis décidé, aussitôt que j'aurai les renseignements que j'attends, de faire partir un officier de gendarmerie pour le faire arrêter à Gotha, et saisir en même temps ses papiers.

Je ne doute point si l'opération est bien faite, comme j'ai lieu de l'espérer par les choix que je ferai, qu'on y trouve des renseignements importants. Quelqu'activité que l'on apporte à remuer les allemands, j'attache peu d'importance aux résultats que les malveillants peuvent espérer, parceque quelques exemples seraient suffisants pour déjouer tous ces projets qui éxistent réellement; mais il est préférable encore de prévenir les crimes.

L'exemple qui sera fait sur cet homme, fera trembler tous les gens de cette espèce.

J'adresse à V. M. un des derniers articles du journal que rédige cet homme; il ne laisse échapper aucune occasion de fouiller dans l'histoire pour y trouver les exemples de l'association secrette qu'il cherche à répandre dans l'Allemagne.

Il est facile de s'apercevoir qu'il ne cite de pareils traits que pour entretenir la fermentation dans les esprits.

Je joins aussi à cette lettre l'extrait d'un journal qui s'imprime à Leipzig et qui est absolument dans ce sens; les gouvernements de la confédération ont beaucoup trop de faiblesse pour ces écrivailleurs.

242.

Императору Наполеону, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 23 novembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. M., que le général Liebert gouverneur de Stettin, a reçu de monsieur le maréchal Kalckreuth, l'invitation de faire supprimer pour le 1-er décembre, les postes de correspondance que nous avons entre Stettin et Dantzig sur l'ancienne route militaire, de les faire rentrer dans Stettin, ou de les faire placer sur la nouvelle route militaire, et l'avis qu'à dater de ce jour, les habitants ont ordre de ne plus fournir ni vivres ni fourages, pour la subsistance de ces détachements. Le général Liebert m'adresse copie de la réponse qu'il a faite à monsieur le maréchal de Kalckreuth, pour lui faire connaître qu'il ne peut prendre sur lui, d'obtempérer à une pareille demande, et qu'il est obligé de m'en référer.

La convention du 4 juin, citée par monsieur le maréchal Kalckreuth, ne s'explique point à cet égard, et monsieur le comte de Goltz n'avait encore fait aucune note pour demander un changement de correspon-

dance; il en avait adressé une dans le temps, pour qu'on plaçât les postes de correspondance de Magdebourg à Stettin, sur la nouvelle route par le Mecklenbourg, c'est ce qui a été fait.

Nous étions donc autorisés à laisser subsister la correspondance sur l'ancienne route, où leur présence était d'autant plus utile, que c'est autant de védettes auxquelles aucun des mouvements des prussiens, n'échappe, attendu qu'elles sont sur la route de Colberg et de la côte.

J'ai prévenu le général Liebert qu'il devait laisser subsister ces postes à moins que monsieur le comté de St. Marsan, à qui j'ai envoyé un aide de camp, ne lui fasse connaître que c'est par un malentendu que les postes de correspondance sont sur cette route.

J'ai adressé au ministre de la guerre de V. M. copie de la lettre du général Liebert, de celle de monsieur de Kalckreuth, de la réponse du général Liebert, de mes ordres à ce général, et de ma lettre à monsieur de St. Marsan.

P. S. Pour plus de célérité, vû les circonstances actuelles, j'adresse à V. M. ma dépêche au duc de Feltre, dans laquelle se trouvent copies de toutes les pièces.

243.

Императору Наполеону, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 23 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., l'état des malades et des différents corps français et alliés de l'armée, éxistant dans les hôpitaux et les infirmeries régimentaires à l'epoque du 1-er novembre.

Cet état fait connaître le nombre des soldats malades dans les trois premiers bataillons, l'espèce de maladies, de ceux des 4-e et 6-e bataillons, des dépôts de Walcheren, Wesel et Strasbourg.

V. M. y verra que nombre des anciens soldats malades, est dans une position satisfaisante, et que la majeure partie des malades est fournie par les jeunes soldats, et surtout ceux venus de Walcheren et Strasbourg.

Sur cet état, ne sont point compris ceux de la 3-e division d'infanterie, en ayant envoyé particulièrement un état, à V. M., le 29 octobre pour le 7-e léger et le 3 novembre pour les 12-e et 21-e; mais, il est dans la même proportion.

Incessamment, j'enverrai à V. M. un autre état complet, où cette division sera portée.

Vous pouvez, Sire, compter sur la veracité de ces états; ils ont été relevés sur les états nominatifs.

244.

Императору Наполеону, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 23 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., les derniers rapports des places de l'Oder, de Dantzig et de Varsovie. Monsieur Bignon me faisant connaître que des renseignements d'un de ses agents en Wolhinie, qu'il me communique, sont contenus dans une dépêche, qui part ce soir pour le duc de Bassano, je ne les transmettrai pas à Votre Majesté.

245.

Императору Наполеону, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 23 novembre.

Je reçois la lettre de V. M., du 19 novembre. J'étais en tournée, lorsqu'un rapport de monsieur d'Aubignose me fit connaître que 3 officiers du 128-e régiment avaient fait le projet de déserter.

J'ai donné de suite des ordres pour qu'on examine cette affaire, et par un malentendu, les officiers ont été arrêtés et conduits à Wesel; je l'ai réparé de suite, en nommant une commission militaire, dont est ci-jointe copie de la nomination, et qui sera présidée par le général Teste, qui est parti pour Osnabruck.

Je crains que le décrêt que V. M. a pris ne produise un malentendu, j'écris ce soir au général Lemoine de les retenir et de les faire juger à Wesel, s'ils ne sont pas partis, mais de leur laisser continuer leur route sur Osnabruck, pour y être jugés, s'ils étaient partis de Wesel.

J'écris dans ce sens au général Teste.

Le 129-e est en route d'Osnabruck pour Maestricht, parceque je le regarde comme celui des trois où il y a le plus mauvais esprit. Je ne puis point dissimuler à V. M. qu'il ne faudrait faire aucun fonds sur les deux autres, en cas de guerre en Allemagne. La corruption, en raison de la similitude du langage et l'éxaltation des têtes, y serait très facile, et ces gens là se battraient avec répugnance contre des allemands.

Après des succès bien décidés, l'inconvénient serait beaucoup moins considérable.

Les généraux Teste et Daltere, passent maintenant la revue des 127-e et 128-e régiments pour faire mettre à éxécution les dispositions contenues dans la lettre du ministre du 13 novembre. Je vais, si cela est nécessaire, leur adresser une instruction supplémentaire.

J'adresserai incessamment à V. M. des renseignements sur les 5 officiers du 128-e régiment, qui la satisferont, parcequ'ils ont été chassés

du service d'Autriche; ils ont été admis très légèrement à cause des contes qu'ils ont faits au commandant de Passau et au général Schambourg à Strasbourg; au reste les détails que j'adresserai, expliqueront tout cela.

Je crois l'esprit des officiers autrichiens, surtout nés dans l'ancienne France, assez bon; et s'il avait pu entrer dans les intentions de V. M. de les placer dans des régiments français, on en eut tiré bon parti, parceque beaucoup ont du mérite; c'est ce que presque tous désiraient vivement.

Ils se trouvent embarassés dans ces nouveaux régiments, étant étrangers au service français.

J'ai vu seulement une fois à Hambourg, lors de son arrivée, le général Roussel; il jouit d'une bonne réputation sous le rapport du talent.

Quant au général Baillet Latour, j'ai eu l'occasion de le voir souvent, étant à Hambourg; il est plein de zèle; il rend très éxactement les ordres; sa correspondance avec les chefs est très bonne; il a beaucoup écrit en Autriche, pour engager des officiers de sa connaissance à profiter de la clémence de V. M., il a aussi fait beaucoup écrire par des officiers à leurs connaissances. V. M. pourra savoir que cela lui a valu la haine de toute la société de Vienne, où l'esprit est très mauvais; je tiens ces détails du genéral Romeuf qui arrive de Vienne.

Le général Baillet Latour est ce qu'on peut appeller un bon homme, qui n'a jamais dû avoir de sa vie, de caractère, ni d'énergie, et qui je n'en doute pas, ne serait pas inébranlable dans de grandes tempêtes; mais aussi il serait peu dangereux par son manque de caractère; il a perdu toute sa fortune en Autriche, il ne lui reste de ressources et d'espérances que dans les bontés de Votre Majesté.

246.

Военному министру, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 23 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. copie d'une lettre du général Liebert, qui en contient une qu'il a reçue de monsieur le maréchal Kalckreuth, par laquelle il déclare, qu'au 1-er décembre on ait à retirer les postes de correspondance que nous avons entre Stettin et Dantzig; passé ce terme, les communes ont ordre de ne plus fournir des subsistances.

Ainsi que copie de la réponse du général Liebert qui annonce qu'il ne peut rien faire sans mes ordres, je transmets aussi à V. E. copie de mes lettres à cet égard, à monsieur le comte de St. Marsan, et au général Liebert.

Pour bien mettre à portée S. M. de juger des projets des prussiens dans cette circonstance, j'y joins un calque de l'ancienne route

militaire entre Stettin et Dantzig avant la convention du 4 juin, qui est celle où sont les postes de correspondance actuellement, et un croquis de la route militaire fixée par la convention du 4 juin; que la surveillance que nous exerçons sur la première route, qui passe dans le voisinage de Colberg, et qui dans beaucoup d'endroits côtoye la mer, contrarie beaucoup les prussiens, dont les préparatifs n'ont pas cessé un moment, c'est une raison de plus pour nous, de tenir à cette ligne de correspondance.

Je prie V. E. de me faire connaître les intentions de Sa Majesté.

247.

Генералу Лемуану, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Lemoine. Hambourg, le 23 novembre.

Je vous ai fait prévenir, monsieur le Général, que c'etait par un malentendu que 3 officiers du 128-e régiment avaient été conduits à Wesel, et je vous ai fait donner l'ordre de les renvoyer de brigade en brigade par la gendarmerie, sur Osnabruck, où ils devaient être jugés; je viens de recevoir une lettre de S. M. qui me fait connaître qu'elle a prise un décrêt pour livrer à une commission militaire ces 3 officiers, qu'elle croyait encore à Wesel.

Pour éviter par ces différents ordres, qu'il n'y ait quelque malentendu, si ces officiers sont encore à Wesel, lorsque les ordres de S. M. arriveront pour les mettre en jugement, et que vous ayez les pièces nécessaires, vous ferez mettre ces ordres à éxécution; mais si ces officiers sont en route pour Osnabruck, vous leur laisserez continuer leur chemin, attendu que ces officiers devant y être jugés, les ordres de S. M. se trouveront également éxécutés.

248.

Генералу Тесту въ Оснабрюкѣ, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Teste à Osnabruck. Hambourg, le 23 novembre.

Je vous préviens, monsieur le Général, qu'en même temps que je donnais des ordres pour faire conduire de Wesel à Osnabruck, les 3 officiers du 128-e régiment, pour y être jugés, S. M. l'Empereur et Roi, donnait un décrêt pour la mise en jugement à Wesel, de ces mêmes officiers.

Pour éviter qu'au milieu de ces ordres, il ne se fasse quelque malentendu, je viens d'écrire au général Lemoine à Wesel, pour que, dans le cas où ces officiers seraient encore à Wesel, quand les ordres de S. M. y arriveront, il fasse éxécuter les ordres de l'Empereur, mais que si ces officiers sont en route pour Osnabruck, lorsque ces mêmes ordres arriveront, il doit les laisser continuer leur route, attendu qu'ils doivent y être jugés, et que les intentions de S. M. y seront également remplies; ainsi, s'ils sont à Osnabruck, ou s'ils y arrivent, vous les ferez juger conformément aux ordres que je vous ai transmis.

249.

Интенданту Моннэ, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur l'ordonnateur Monnay. Hambourg, le 23 novembre.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre, et les détails très intéressants du sieur Jacques, que vous m'avez transmis; je vous prie de lui en témoigner ma satisfaction, mais en même temps de lui faire connaître que je désirerais avoir la dislocation de l'armée prussienne d'une manière encore plus précise, c'est-à-dire, savoir non seulement dans quelles provinces, mais dans quels endroits de ces provinces éxistent les troupes. Vous sentez effectivement qu'il n'est pas indifférent que les troupes des marches soient à Berlin et Potsdam ou à Schwedt; que celles de la Poméranie soient à Colberg ou à Stolpe.

Je sens bien qu'il faudra du temps pour avoir cela dans un très grand détail, mais au moins pour le moment, et le plutôt possible, dites à monsieur Jacques de me faire connaître l'emplacement des régiments et de leurs bataillons.

Cela est d'autant plus nécessaire que cela me met à même d'apprécier les rapports plus ou moins éxagérés des officiers des garnisons.

250.

Генералу Либерту, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 23 novembre.

Je reçois à l'instant, monsieur le Général, votre lettre du 20, copies de celle du maréchal Kalkreuth et de votre réponse, je ne puis que l'approuver.

Je fais partir pour Berlin, un officier d'état major pour prévenir monsieur de St. Marsan de toutes ces circonstances, lui faire connaître que vous avez l'ordre de laisser subsister les postes de correspondance de Stettin à Dantzig, tels qu'ils sont en ce moment, jusqu'à ce que vous receviez de lui une lettre par laquelle il vous fera connaître que l'établissement de ces postes sur cette route, ne peut être qu'un malentendu, et est contraire à la convention du 4 juin, qu'il a faite lui même; alors dans cette hypothèse, qui vraisemblablement ne se réalisera pas, vous feriez replier les postes en prévenant le général Rapp; savoir, ceux fournis par la cavalerie qui est à Dantzig, sur Dantzig et ceux du 7-e de hussards, sur Stettin.

Vous n'en établirez pas sur la nouvelle route militaire, avant d'avoir reçu de nouveaux ordres, et pour répondre à tous les cas prévus par votre lettre, c'est à dire, que si réellement, au 1-er décembre, on refusait de fournir les vivres et fourages à ces détachements, vous donne-

riez l'ordre à ces postes, de faire à chaque commune une réquisition par écrit, pour avoir les vivres et fourages, puisqu'ils sont là sur la foi des traités et ils demanderont qu'on fasse droit à leur réquisition, ou qu'on leur donne un refus par écrit. Dans les communes où on refusera de fournir ces vivres et fourages, le brigadier payera comptant ses fournitures; vous feriez pour cette hypothèse passer de l'argent, dont je vous ferai rembourser.

Je ne suppose pas que les choses en viendront jusque là.

Le véritable motif de cette mesure doit faire supposer qu'il va y avoir sur cette ligne beaucoup de mouvement qu'on veut nous cacher. C'est une raison de plus pour conserver toutes ces lunettes d'approche.

Tant que la cour, la garnison de Berlin, et d'autres troupes, seront entre l'Oder et l'Elbe, jamais ces postes ne peuvent courir le danger d'une trahison, puisque nous aurions le moyen d'user de répressailles, mais si vous appreniez la fuite de la cour, il ne faudrait pas différer à faire replier ces détachements à marches forcées, sur Dantzig et Stettin. Il faut prendre des mesures pour être informé par l'ordonnateur Monnay et par monsieur de St. Marsan, du départ de la cour, puisque cela annoncerait des projets hostiles.

Dans cette hypothèse, je vous rappelle ce que je vous ai mandé sur la conduite que vous auriez à tenir, ainsi que les autres gouverneurs; vous vous concerteriez avec le général Dessaix, pour mettre à éxécution toutes les dispositions que j'ai prescrites par mes précédentes lettres.

Prévenez de suite par la correspondance le prince Poniatowsky, le général Rapp, et les gouverneurs de Custrin et Glogau, de la démarche du maréchal Kalckreuth, puisque c'est un nouveau motif pour tout le monde, d'apporter la plus grande attention.

Ecrivez particulièrement au général Rapp, pour lui dire que le 15 novembre on a vu à Coeslin 400 recrus, venant des côtes d'Ebing (Elbing?), et se dirigeant sur Kœnigsberg.

Priez ce général de ma part, de redoubler de surveillance pour être informé de ce qui se passe sur l'une ou l'autre rive de la Vistule.

Arrangez vous, monsieur le Général, avec le consul, pour avoir fréquemment des nouvelles certaines de Colberg.

251.

Графу С. Марсану, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 23 novembre.

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre bien extraordinaire de monsieur le maréchal Kalckreuth au général Liebert, et copie de la réponse de ce dernier; ce n'est point sur un ordre de monsieur le

maréchal Kalckreuth, que des postes qui sont placés en vertu des conventions et sur la foi des traités, peuvent se retirer.

Il est ridicule de donner pour prétexte, que ces postes sont des charges; est-ce 4 ou 5 hommes par poste de correspondance, qui en sont une pour une commune, lorsque d'ailleurs les dépenses de ces postes peuvent être remboursées à la commune, par le gouvernement.

J'ai laissé ces postes dans l'ancienne ligne, parceque l'esprit de la convention du 4 juin, n'y est pas en opposition.

Cette convention a eu lieu sur la demande du gouverneur prussien, pour soulager le pays que parcourait la première route, lequel depuis plusieurs années était surchargé de passages, mais rien n'a été stipulé dans cette convention pour les postes de correspondance, dont la charge est insignifiante, vu leur composition; et il y eut eu trop d'inconvénients à les changer dans le temps, puisqu'il eut fallu beaucoup de temps pour ce mouvement, pour le concerter et pour que les hommes apprennent à connaître les chemins.

J'ai sous les yeux une note du 28 avril, de monsieur le comte de Goltz, dont vous m'avez envoyé copie, qui s'exprime ainsi: „Le soussigné présume que le prince (en parlant de moi) transfèrera immédiatement les postes de correspondance qui se trouvent maintenant sur la route venant de Magdebourg, dans les endroits indiqués par le projet que le soussigné a eu l'honneur de remettre à son excellence monsieur le comte de St. Marsan".

Ce projet était la route de communication entre le Mecklenbourg et Stettin qui a été adopté.

Sur cette communication de V. E., je me suis empressé de retirer les postes de correspondance entre Magdebourg et Stettin, et ils ont été placés sur celle du Mecklenbourg à Stettin. Il importe si peu que les postes de correspondance dont il est question dans la lettre de monsieur le feld maréchal Kalckreuth, soient sur cette route ou sur une autre, que s'il y avait eu une note de cette nature, je ne doute pas que je n'eusse de suite été autorisé à y faire droit; mais ce n'est pas sur des demandes de généraux que l'on peut donner de pareils ordres; V. E. a l'expérience, qu'ils embrouillent les choses dont ils se mêlent.

Je dois remarquer que tous les procédés sont inconvenants; on ne peut pas ignorer que le général Liebert ne peut prendre sur lui de donner des ordres de cette nature; il semble qu'on voulait encore ajouter à la difficulté, en fixant un terme aussi rapproché, et en écrivant une lettre le 16, qui ne parvient que le 20.

Je fais connaître au général Liebert qu'il doit laisser subsister les postes de correspondance, tels qu'ils sont, à moins que V. E. ne lui fasse connaître que c'est par un mal entendu qu'ils y sont et que cela est contraire à la convention du 4 juin.

Peut être qu'après la démarche extraordinaire de monsieur de Kalckreuth, V. E. jugera qu'il est convenable d'en référer à notre gouvernement; au surplus, je vous prie, monsieur le Comte, de faire connaître au

général Liebert, le plus promptement possible, et par une voie sure, la conduite qu'il doit tenir, et de le lui mander le plus clairement possible, pour que ce général sache ce qu'il a à faire; je désire que monsieur Décastries, un de mes aides de camp, qui vous remettra cette dépêche, me rapporte votre réponse; cependant, si vous n'aviez pas d'autre occasion pour Stettin, il y porterait votre lettre au général Liebert.

Pour mettre le comble à l'inconvenance de la lettre de monsieur de Kalckreuth, il n'y manque que la déclaration, qu'au 1-er décembre, on ferait arrêter nos postes, s'ils se trouvaient encore où ils sont.

En résumé, monsieur le Comte, s'il éxistait un malentendu dans l'éxécution de la convention, ce que je ne pense pas, me croyant bien dans l'esprit de cette convention, ce malentendu ne pourrait pas être redressé par l'autorité militaire; il faudrait qu'il le fut par les autorités qui ont dressé et signé cette convention.

Je rends compte de ces circonstances à notre gouvernement.

252.

Г. Девиму, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Devismes. Hambourg, le 23 novembre.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 15 novembre, avec les pièces qui y étaient jointes; je regrette qu'elles n'aient pas été accompagnées du rapport sur le nommé Becker; la lecture de ce que vous m'envoyez, extrait de l'un des derniers N-os de son journal, me décide à ordonner l'arrestation de cet homme.

Je vous envoie pour l'éxécuter, un officier de gendarmerie de confiance et homme de résolution.

Il est important que l'on obtienne le succès le plus complet dans la mesure que je prescris, c'est à dire que l'on se saisisse, non seulement de l'homme, mais de tous ses papiers; pour cela, il faut le plus grand secret; personne ne doit être dans la confidence, que vous et l'officier de gendarmerie que j'envoie.

Voici comme on pourrait opérer.

Vous devrez d'abord procurer des renseignements certains sur l'habitation du sieur Becker et toutes ses issues, à l'officier de gendarmerie qui partirait d'Erfurth vers le soir; un détachement de 80 chevaux d'un des régiments de cavalerie qui se trouve à Erfurth, commandé par un capitaine, un lieutenant et un sous lieutenant, se mettrait en route peu après, et pour ne donner aucuns soupçons, vous remettrez le jour même l'ordre ci joint au général Berckeim; ainsi ce détachement partirait, comme s'il allait chercher un trésor pour l'armée à Francfort.

Ce serait seulement sur la route, à une lieue ou une lieue 1/2, que l'officier de gendarmerie, qui aurait pris les devants, et attendrait ce détachement, remettrait au commandant un ordre qui le met à sa disposition.

Ce détachement pourra faire manger l'avoine à une lieue 1/2 de Gotha, et on s'arrangerait de manière à arriver entre minuit et une heure chez le nommé Becker; toutes les issues de la maison, seront d'abord occupées.

Il sera bon que l'officier de gendarmerie arrive à la porte quelques minutes avant le détachement, avec quelques sous-officiers qui mettraient pied à terre; ils frapperont en s'annonçant comme venant de la part du prince.

Il déclarera au nommé Becker, qu'il a l'ordre de le faire fusiller, s'il fait la plus petite résistance, et s'il cache un seul de ses papiers; il devra donc les déclarer, on les emballera de suite avec soin.

On fera les plus grandes perquisitions pour saisir absolument tous les papiers; tout cela peut être fait dans une heure de temps; ainsi, vers les deux ou trois heures du matin, l'officier de gendarmerie emmenera avec lui dans sa voiture le nommé Becker et ses papiers. Le détachement l'escortera jusqu'à Erfurth.

Aussitôt son arrivée à Erfurth, des chevaux de poste seront mis à la voiture et l'officier transportera allant jour et nuit à Magdebourg, son prisonnier ainsi que ses papiers; il suivra la ligne de correspondance nouvellement établie, qu'il pourra requérir au besoin.

Si pour la réussite de la mesure, il faut changer les dispositions, on le fera, car il faut surtout ne pas échouer, et vous devrez vous concerter avec l'officier de gendarmerie pour assurer le succès.

Aussitôt l'arrivée de cet homme à Erfurth, si l'officier de gendarmerie n'a pas fait usage d'un réquisitoire dont il sera porteur, vous enverrez à Gotha un employé de votre administration, dire verbalement à la régence, que c'est par mes ordres que cette arrestation a eu lieu, que s'ils eussent rempli leurs devoirs, je n'aurais pas été dans le cas de donner à ce pays un si grand exemple.

Leur souverain fait partie de la confédération du Rhin; ils le trahissent et ils le compromettent, lorsqu'ils tolèrent des écrits séditieux et leurs auteurs; que j'espère que cela leur servira de leçon, car si cela continuait, ce serait sur eux, que péseraient mes mesures.

Le zèle qui m'anime pour le service de l'Empereur et Roi mon maître, me fait maintenir une forte discipline, parmi les troupes dont il m'a confié le commandement; c'est ce même zèle qui me fera sévir contre les écrivains séditieux qui sont évidemment à la solde des ennemis du continent.

Vous me dites dans votre lettre, que le nommé Struger qui est un des agitateurs de ces pays, fait beaucoup de voyages de Weimar à Gotha; faites le arrêter et faites visiter ces papiers; quand il aurait des passeports en règle, il ne faut pas que cela arrête; on supposerait qu'il est un autre individu signalé; on le laisserait aller ensuite, si les papiers ne découvraient rien contre lui; mais dans le cas où ils fourniraient des renseignements (de ?) quelqu'importance, vous le feriez mettre au secret, en ayant toujours l'air de le prendre pour un autre, et vous m'en rendriez compte.

Je ne reçois pas le journal de Francfort, je vous serai obligé de m'envoyer ceux des numéros où vous trouverez des articles inconvenants, vous me les désignerez.

253.

Г. Девиму, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Devismes. Hambourg, le 23 novembre.

Si vous le jugez nécessaire, monsieur l'Intendant, vous pouvez faire connaître à 8 heures du soir, le jour du départ de l'officier de gendarmerie, et du détachement, qu'il ne doit point aller jusqu'à Francfort, mais s'arrêter à Gotha, pour y arrêter un des chefs de l'agence Anglaise.

Quelque soit la malveillance qui éxiste à Gotha, je suis certain que le détachement en imposera suffisamment; cependant si vous le jugiez nécessaire, le général Berckeim, sortirait d'Erfurth, à 4 heures du matin le lendemain avec 3 ou 400 chevaux et quelques pièces d'artillerie, sous le prétexte d'une promenade militaire; il irait jusqu'à deux ou trois lieux (lieues ?), où il fera halte, s'il ne reçoit pas de nouvelles; si le général Berckeim recevait un avis de l'officier de gendarmerie, il accélererait le pas pour se rendre à Gotha et prêter main forte.

Il est inutile d'ajouter que ces détails ne doivent point transpirer, il faut que la troupe les ignore, on ne doit pas croire qu'il faille tant de monde pour arrêter un misérable libelliste; je prends ces mesures comme chef, parcequ'il est de la pru-

dence d'employer toujours un superflus de moyens, mais il faut que cela soit ignoré du public et de la troupe. Il sera bon que vous fassiez connaître au général Berckeim, le terrain des environs où il se trouve; il peut faire une visite de convenance, mais qu'il s'en tienne là et qu'il ne se livre pas. Le duc de Weimar et toute cette séquelle là sont des ennemis irréconciliables, puisqu'ils ne sont point susceptibles de reconnaissance.

Personne mieux que vous, ne peut lui donner des particularités sur la noirceur de ces gens là.

254.

Генералу Беркейму, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Berckeim. Hambourg, le 23 novembre.

Je vous invite à mettre à la disposition de monsieur l'intendant Devismes aussitôt qu'il le demandera et pour faire partir lorsqu'il l'indiquera, un détachement de 80 cuirassiers bien montés, commandés par un officier ferme qui puisse maintenir la bonne discipline en route. Ce détachement est destiné pour aller chercher des fonds, il convient qu'il ait des cartouches.

Chaque cuirassier devra emporter une mesure d'avoine, pour la faire manger en route.

255.

Приказъ кирасирскому офицеру, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Ordre pour l'officier de cuirassiers. Hambourg, le 23 novembre.

La mission de monsieur l'officier de cuirassiers commandé pour aller chercher des fonds, est une mesure prise pour qu'on ne se doute pas du motif du départ du détachement. L'objet véritable est d'appuyer et d'assurer le succès d'une expédition faite à Gotha, dans les intérêts de S. M. Impériale et Royale notre Souverain.

En conséquence, monsieur l'officier de cuirassiers auquel sera remis le présent ordre, devra agir et disposer sa troupe conformément à la demande qui lui en sera faite par monsieur l'officier de la gendarmerie impériale qui lui remettra le présent et qui est chargé de l'éxécution. Le succès dépend de la discrétion et de la précision des mesures; je ne doute point que monsieur l'officier de cuirassiers ne se conduise en tout comme je le désire; je le lui recommande.

256.

Генералу Мишо, 23 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Michaud. Hambourg, le 23 novembre.

Je vous invite, monsieur le Général, à la présentation de cette lettre qui vous sera remise par un officier de gendarmerie, à faire mettre à la citadelle, au secret le plus rigoureux, le sieur Becker; c'est un des folliculaires de l'Allemagne, qui cherche à y fermenter la révolte, contre l'Empereur et Roi notre maître, et la confédération du Rhin.

Depuis quelques temps, l'audace de cet homme s'était accrue; dans un moment où des agents anglais parcourent l'Allemagne, pour y susciter des troubles, j'ai cru devoir faire arrêter un de leurs principaux agents.

J'ai demandé à mon gouvernement de lui faire faire son procès, regardant comme utile de faire faire un grand exemple. En attendant, je vous prescris les mesures pour qu'il soit maintenu au secret le plus rigide; il faut que dans Magdebourg même, on ignore son éxistence; vous lui ferez porter à manger par des hommes sûrs, ainsi il ne communiquera avec personne.

L'officier de gendarmerie a dû saisir tous ses papiers; je vous prie de lui procurer les moyens d'en faire la traduction et de commencer l'instruction sur le contenu de ses papiers.

Vous me ferez passer par la correspondance tous les interrogatoires, que fera l'officier de gendarmerie. Je ne puis trop vous recommander, monsieur le Général, de prendre des mesures pour que cet homme soit au secret le plus rigoureux.

257.

Г-ну Пфердорфу, жандармскому офицеру, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Pferdorff officier de gendarmerie. Hambourg, le 24 novembre.

Il est ordonné à monsieur Pferdorff, lieutenant de la gendarmerie impériale, de partir demain à Hambourg pour se rendre à Erfurth où il remettra à monsieur l'intendant Devismes la lettre ci-jointe.

L'objet de la mission de monsieur l'officier de gendarmerie, est de se transporter ensuite à Gotha, à l'effet d'y arrêter, enlever et conduire à Magdebourg, le conseiller Becker rédacteur d'un journal; tous ses papiers devront être saisis avec le plus grand soin.

Arrivé à Magdebourg, le prisonnier sera mis à la citadelle et au plus grand secret; monsieur l'officier de la gendarmerie sera porteur à cet effet d'une lettre pour monsieur le général Michaud gouverneur de cette place; il s'occupera de suite du classement et de l'examen des papiers, il fera parapher par le sieur Becker, tous ceux qui lui paraîtront de quelqu'importance et il l'interrogera sur le contenu. Il m'adressera le premier interrogatoire et attendra mes ordres, avant de revenir au quartier général.

Monsieur Pferdorff se concertera avec monsieur Devismes intendant à Erfurth, qui lui donnera tous les renseignements nécessaires pour opérer l'arrestation du sieur Becker; 80 cuirassiers montés, seront requis pour y coopérer, l'officier de gendarmerie les employera ainsi qu'il en sera convenu avec monsieur l'intendant et suivant que les circonstances l'éxigeront, de manière à toujours assurer les succès de son opération; elle doit réussir malgré toute opposition que voudraient y apporter les autorités locales; monsieur Pferdorff a là dessus la plus grande latitude, prudence d'abord et fermeté ensuite si elle est nécessaire.

Pour lever la première opposition que l'on voudrait faire, il pourrait se servir du réquisitoire pour les membres de la régence et les autorités de Gotha, dont il sera porteur; si on faisait encore après des difficultés, il n'en irait pas moins à l'avant, le détachement mis à sa disposition, est suffisant pour le proteger, défendre, et assurer l'éxécution de mes ordres. De la finesse et de la célérité peuvent prévenir toute explication; c'est ainsi que je désirerais que l'opération fut terminée, s'il est possible.

Il sera fourni une voiture et je ferai rembourser les frais du voyage.

258.

24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Hambourg, le 24 novembre

Messieurs les membres de la régence, les autorités civiles et militaires de Gotha, sont invitées et requises au besoin, de vouloir bien prêter main forte et assistance, sans apporter aucune opposition à monsieur, l'officier de la gendarmerie que j'envoie à Gotha pour y arrêter et enlever le conseiller Becker rédacteur d'un journal, et se saisir de tous ses papiers.

La raison de la mesure prise contre ce particulier, est qu'il est coupable envers l'Empereur et Roi, protecteur de la confédération du Rhin.

259.

Императору Наполеону, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport du chef de bataillon Rubat, qui a conduit à l'armée un bataillon de marche de l'isle de Ré, sur la désertion qu'il a eue en route.

260.

Императору Наполеону, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 novembre.

Je vais répondre aux 4 questions renfermées dans la lettre de V. M. du 16 novembre.

1-o. Combien de jours faut-il pour aller de Hambourg à Magdebourg par l'Elbe?	Les bateaux marchent d'ici à Magdebourg, à voile et par le moyen du hallage; le nombre de jours nécessaires pour cette navigation, est de 8 à 10.
2-o. Aurait-on le nombre de bateaux nécessaires pour évacuer les magasins d'artillerie, de vivres et d'habillement, de Hambourg sur Magdebourg, si le cas l'exigeait?	On emploie pour cette navigation des bateaux qui ont une construction particulière, ils sont alongés, ont une surface étendue, et prennent moins d'eau. Chaque bateau transporte depuis 55 jusqu'à 70 q-x, ils sont toujours accompagnés d'allèges, pour passer sur des bancs de sable, connus par les marins qui font cette navigation.

Avec du soin et dans 7 à 8 jours de temps, on en trouverait à Hambourg, en cherchant dans les communes lattérales à la rivière, une cinquantaine. Chaque bateau pouvant porter 60 milliers, l'un portant l'autre; la totalité des 50 bateaux, pourrait porter environ 3 millions pesant.

Comme il n'éxiste pas à Hambourg de magasins importants d'artillerie, qu'il y a peu d'habillement, et qu'il n'y a pas de magasins de vivres, j'estime que 50 bateaux transporteraient tout ce qui peut se trouver à Hambourg.

3-o. Les chaloupes canonières peuvent-elles aller de Hambourg à Magdebourg?

Les bateaux qui naviguent sur l'Elbe, depuis Hambourg jusqu'à Magdebourg, irent tout au plus trois pieds d'eau; il est reconnu qu'on ne peut faire remonter des bâtiments tirant plus de 3 pieds d'eau.

Les chaloupes canonières tirant 6 pieds d'eau, ne pourront remonter de Hambourg à Magdebourg.

4-o. Les bateaux canoniers peuvent-ils aller de Hambourg à Magdebourg?

Les bateaux canoniers tirent 4 pieds d'eau; ils ne peuvent remonter de Hambourg à Magdebourg.

261.

Императору Наполеону, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 novembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. M., que rien n'a encore confirmé le rapport de l'officier suèdois Peyron, qui annonçait qu'on avait vu le 16, huit vaisseaux de ligne anglais à la hauteur de Stralsund; il parait que c'est une fausseté.

Les convois anglais auront éprouvé cette année de très grands désastres, car outre ceux dont les journaux font mention, les nouvelles officiélles de Copenhague annoncent que le 16-e 40 à 50 bâtiments d'un convoi anglais ont été échoués ou perdus; le vaisseau de ligne le Crescent avait été jetté sur la côte et avait perdu ses mâts.

Un capitaine et 35 hommes de ce vaisseau avaient été faits prisonniers par les Danois; on croyait cependant que ce vaisseau parviendrait à se mettre à flot.

262.

Императору Наполеону, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 novembre.

V. M. par sa lettre du 14 novembre m'a chargé de lui faire faire sur le papier, le travail de deux équipages de siège, nécessaires dans le cas où il s'agirait de faire les sièges de Colberg et de Spandau; l'équipage destiné à prendre Spandau partant de Magdebourg, et celui destiné à prendre Colberg, partant de Stettin.

J'ai chargé de ce soin le général Baltus. Je joins à cette lettre, son travail. Je crois qu'il remplie le but de V. M. J'ai l'honneur de vous observer, Sire, qu'il n'est question ici que de l'artillerie; il faudrait encore pour le génie, au moins 100.000 sacs à terre et les outils nécessaires pour ces sièges.

Demain j'aurai l'honneur d'adresser à V. M., une carte de Schroetter, sur laquelle sera marqué avec des signes de différentes couleurs, l'emplacement des corps de toutes armes, composant les armées françaises, saxonnes, polonaises et westphaliennes, en Allemagne et dans le duché de Varsovie; j'indiquerai aussi sur cette même carte, l'emplacement actuel de chacun des régiments prussiens. Il pourra se faire qu'il y ait quelques inéxactitudes dans l'emplacement des corps prussiens; mais elles seront de peu de conséquence.

Ainsi V. M. aura, pour se servir de son expression, l'état de l'échiquier, entre le Niemen et l'Elbe.

J'indiquerai aussi l'emplacement des 17 divisions russes d'infanterie et de cavalerie, qui doivent se trouver, d'après les rapports, depuis l'Ukraine jusqu'à Riga.

Sur ces 17 divisions, il y en a 12 d'infanterie. Je n'ai pas autant de données, à raison des distances, que pour l'armée prussienne, mais il y aura dans les renseignements que je donnerai sur le papier, la carte n'allant pas jusque là, beaucoup de vraisemblance.

J'y joindrai des idées sur les mesures à prendre dans le cas où les troupes de V. M. devraient prendre l'initiative.

263.

Императору Наполеону, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., une lettre du général Gersdorff, chef de l'état major de l'armée saxonne, accompagnée d'un mémoire

sur l'état prussien, qui me paraît fait par un homme de bon sens et qui connaît bien l'état actuel de la Prusse.

A cette lettre, sont joints des rapports sous la date du 12 et du 14.

Je joins à cette dépêche un rapport du général Jacquinot. L'intention de V. M. d'envoyer des troupes à Glogau, vu l'insuffisance de la force de cette garnison, est d'une grande prudence. Il y a tant d'anarchie en Prusse, qu'il serait fort possible, même sans l'aveu du roi, que quelques fous tentassent quelques extravagances, vu le peu de troupes qui sont dans cette place.

Quant à ce qui concerne la levée en masse, je crois bien que le projet insensé en éxiste, mais des exemples de sévérité et des précautions le déjoueront.

Une bonne précaution à prendre, serait que V. M., donnât ordre aux petits princes de la confédération, (je ne parle point des grands ducs de Francfort et de Watzebourg [Wurtzbourg]) de se rendre en France, particulièrement aux ducs de Weimar, de Mecklenbourg et de Gotha, surtout aux deux premiers; et de faire partir les troupes de Weimar et de Gotha de leur pays, en leur donnant une destination quelconque en Allemagne.

Si j'en crois des informations, il doit y avoir aussi une assez grande quantité de mal-intentionnés en Westphalie. Je crois que S. M. le roi de Westphalie, ne se doute pas de sa position, et qu'il accorde sa confiance à des ennemis de V. M.; cela est remarqué surtout depuis quelques jours.

Le préfet de Magdebourg, monsieur Schalenbourg, qui avait donné beaucoup de sujets de mécontentement et qui était dans un état de suspension, vient d'être rendu à ses fonctions; j'en suis informé officiellement par le général Michaud.

Un rapport de Magdebourg, annonçait que monsieur de Bulow avait dû être invité à se rendre à Cassel pour le jour de la naissance du roi; je ne donne ce fait que comme un bruit, mais si on lui donne de la confiance, elle sera bien mal placée.

Je regrette beaucoup que monsieur Schalenbourg rentre à Magdebourg, parceque le général Michaud, est un homme dévoué et un homme d'honneur, mais il craint toujours de se compromettre.

V. M. a été informée dans le temps des graves sujets de plaintes, que monsieur Schalenbourg nous avait donnés surtout pour les mauvaises difficultés qu'il a faites et l'impertinence avec laquelle il s'est toujours refusé à donner des locaux pour placer les denrées coloniales livrées par la Prusse.

Je prie V. M. de m'autoriser à le chasser, à la plus petite incartade de sa part.

264.

Императору Наполеону, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 novembre.

V. M. trouvera ci-joint l'état des malades français et alliés avec une lettre d'envoi.

V. M. remarquera que la plus grande partie des malades qui sont dans les hôpitaux, sont des jeunes gens.

Les officiers de santé ont fait connaître depuis longtemps qu'ils étaient obligés pour empêcher l'encombrement dans les hôpitaux et éviter aux convalescents le danger d'y respirer trop longtemps le mauvais air, de renvoyer les malades à leurs corps, dès qu'ils sont à peine guéris. Cet inconvénient a les suites les plus facheuses, cela donne lieu à beaucoup de rechutes, malgré qu'on ait recommandé aux corps, de laisser 15 jours et même 20, si cela était nécessaire, les hommes sortant des hôpitaux, sans faire aucun service.

Le trop de nourriture qu'ils prennent occasionnent ces rechutes qui sont plus dangereuses que la maladie; quelques uns meurent, et la plupart languit longtemps avant de pouvoir être utile.

Il en résulte une perte d'hommes considérable, et une augmentation de journées d'hôpitaux, et conséquemment de dépenses.

C'est pour éviter tous ces inconvénients majeurs dans ses armées, que V. M. dans le temps a créé des dépôts de convalescents, à l'armée des côtes.

Les soldats convalescents, y recevaient un régime sain et restaurant et étaient surveillés, et dans des climats malsains, V. M. par cette mesure, a sauvé la plus grande partie de ses soldats.

Il serait à désirer qu'on établît ces dépôts de convalescents dans ces pays, cela éviterait beaucoup de rechutes et sauverait beaucoup de soldats.

Un des principaux obstacles qui s'oppose à l'établissement de ces dépôts dans ces pays-ci, c'est la difficulté de se procurer du vin, dont l'usage est le meilleur remède pour rendre les forces aux convalescents surtout dans ces pays-ci. Mais ce ne sont là que des obstacles qui ne sont pas assez insurmontables, pour qu'il faille renoncer à ces établissements, que l'intérêt et la conservation des soldats de V. M. reclament.

Je vous propose, Sire, d'ordonner qu'il soit attaché à chaque hôpital ou hospice, où sont traités les militaires du corps d'armée, un dépôt de convalescents, dont la force serait toujours en rapport avec celle de l'hôpital.

Par des règlements bien entendus, on évitera le désordre que l'on pourrait craindre relativement à la comptabilité, et le résultat de ces établissements sera une économie, puisque cela diminuera le nombre de malades, en empêchant beaucoup de rechutes.

J'ai donné connaissance à l'intendant général du contenu de cette lettre, et je l'ai invité à en écrire au directeur ministre, en lui soumettant un projet de règlement.

265.

Министру директору военной администраціи, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 24 novembre.

L'intendant de l'armée vient de me présenter un rapport sur ce qui regarde les services des vivres et du chauffage, ainsi que des transports dans la 32-e division, à partir du 1-er janvier 1812. Ce rapport ne calme pas mes inquiétudes, relativement au passage subit du systême actuel à celui que V. E. doit mettre en vigueur pour le remplacer; je vais m'expliquer sur chaque article.

Régie des vivres.

Il n'y a point d'employés nommés; il n'y a point d'établissements préparés, excepté à Hambourg où il éxiste une belle manutention dont je suis satisfait, il faut d'ailleurs des approvisionnements en grains et farines, eau-de-vie et légumes, rien de tout cela n'est fait; cependant monsieur l'administrateur Ouin, commissaire de monsieur le comte Maret, que j'ai questionné à cet égard, m'a dit qu'il répondait du service, moyennant qu'il recevrait de monsieur le comte Maret, les ordres qu'il avait déja demandés, et moyennant que l'on mettrait des fonds à sa disposition; monsieur Ouin à toutes fois ajouté, que le service du pain était assuré sur l'Elbe et le Weser au moyen des achats de grains qu'il a faits.

Il est donc nécessaire que V. E. fasse expédier ces ordres et accorde des moyens sans délai, afin que la régie des vivres puisse être en mesure à temps.

Il n'est pas moins nécessaire que la reprise des bâtiments à accorder aux divers services, soit effectuée promptement, afin que l'on puisse y établir des manutentions et magasins.

La viande.

L'intendant annonce vous avoir envoyé une soumission et vouloir vous en adresser d'autres. V. E. choisira, je n'en doute pas, le meilleur fournisseur. Je la prierai de me le faire connaître, ainsi que les garanties qu'il offre, afin que je puisse avoir la certitude que le service des troupes sera bien fait.

Le chauffage.

C'est la même chose que la viande, et je prie également V. E. de m'indiquer le fournisseur qu'elle aura choisi.

Je crains bien toutes fois, que ce service soit difficile à établir par une entreprise, et peut être, il eut été préférable, pendant que l'armée séjournera dans la 32-e division, de le laisser à la charge des communes, sauf un remboursement fixe aux prix les plus ordinaires.

Les fourages.

L'intendant me dit que V. E. a probablement accepté une soumission qui lui a été présentée directement. Je la prie dans ce cas, d'ordonner que les fournisseurs se rendent sur le champ à Hambourg, pour y assurer leur service; il n'y a pas de temps à perdre pour faire les approvisionnements et pour placer des préposés sur les divers points. Je la prie egalement de me dire quels sont ces fournisseurs et quelle confiance ils méritent.

On me dit qu'ils ont dû traiter au prix de 1 f. 08 c. la ration; il me parait impossible de faire un bon service à ce prix: c'est l'avis de monsieur le comte Chaban et de l'intendant de l'armée.

Il est certain, Monseigneur, qu'à tout évènement, j'aurai pour ressource de faire continuer le marché actuel, et que sous ce point de vue, le service serait assuré; mais puisque d'après le décrêt du 4 juillet 1811, l'administration de la guerre doit arranger ses affaires dans la 32-e division, comme dans les autres parties de l'empire, V. E. se trouve dans la nécessité de prendre ses mesures à l'avance pour opérer le changement sans secousses et sans que la subsistance des troupes soit compromise.

L'intendant de l'armée m'a dit aussi que l'on voulait assurer le service des transports au compte du gouvernement. La dépense sera énorme, tant que l'armée restera dans ces pays, et peut être même les transports ne seront-ils pas fournis exactement: c'est réellement à craindre à cause des mouvements fréquents de troupes et de tous les effets qui doivent leur arriver de l'intérieur.

N'aurait-on donc pu continuer provisoirement à faire fournir les transports par l'habitant, ainsi que cela se pratique partout en Allemagne, jusqu'au moment où la 32-e division, pourra être considérée comme organisée définitivement, et dans la même position, ou à peu près, que les autres divisions de l'empire.

Quant à la question de savoir si l'armée stationnée dans la 32-e division, recevra ou non les vivres de campagne, je la crois résolue par le fait même de la position des troupes, qui réparties dans une infinité de cantonnements, et sujettes à des mouvements très fréquents dans un pays dont l'intérieur offre peu de ressources, éprouveraient trop de difficultés pour se procurer les vivres par elles mêmes. A l'armée des côtes dans l'intérieur de l'empire, on délivrait les vivres de campagne; je pense qu'il faut en agir de même dans la 32-e division. Au surplus, je ne doute pas que V. E. aura présenté les choses sous ce point de vue à S. M., et que S. M. a déjà pris une décision à ce sujet. Je prie V. E. de me la faire connaître.

Je terminerai cette dépêche, par demander à V. E., de donner à l'intendant général, les fonds qu'il lui a demandés pour le mois de janvier prochain, afin qu'il ait des moyens pour assurer le service de l'armée sous mes ordres, et notamment ceux de la 32-e division.

266.

Генералу Жакино, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 24 novembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, votre lettre du 18 novembre; je crois qu'il y a beaucoup d'éxagération dans tous les rapports.

On m'a parlé d'un monsieur Leucker, maître des forêts dans le cercle de Sagan, qui doit acheter des armes et même faire faire des échelles; prenez les renseignements sur cet individu; et tenez vous sur vos gardes, car quoique je croie à la bonne foi du gouvernement prussien, il se pourrait, si vous n'y étiez pas, qu'ils tentassent quelque chose contre votre place, surtout en raison du peu de monde qu'il y a; vous sentez que ce n'est pas des ouvrages avancés dont vous devez vous occuper, mais du corps de place; avec une bonne répartition de troupes et de l'intelligence, il n'y aurait rien à craindre.

Il faut faire donner à la garnison, une alerte toutes les semaines, afin de vous assurer que chacun est rendu à son poste. Profitez de cela pour faire connaître aux habitants, que dans les alertes, ils doivent rester chez eux; tous ceux qui seront trouvés dans les rues, seront arrêtés, et ceux qui y seront rencontrés avec des armes, seront passés par les armes, ne faites aucune proclamation et n'écrivez rien à cet égard, dites cela verbalement aux autorités, afin qu'elles le fassent connaître aux habitants.

Envoyez moi un croquis de la place de Glogau, sur lequel vous mettrez les postes d'allarmes des troupes de la garnison, compagnie par compagnie.

267.

Г-ну Биньону, французскому резиденту въ Варшавѣ, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon, résident de France à Varsovie. Hambourg, le 24 novembre.

J'ai reçu votre dépêche du 16 novembre, je vous remercie des renseignements qu'elle contient, ils ne contrarient en rien ce que nous savions par les autres rapports. La lettre qu'a reçu le prince Bagration, ajoute encore à la véracité des rapports, puisque les nouvelles de Turquie étaient fondées.

Votre dépêche pour le duc de Bassano, est partie par l'estafette d'hier.

268.

Главному интенданту Шамбону, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Chambon intendant général. Hambourg, le 24 novembre.

Je renvoie à l'Intendant Général, sa lettre du 15 novembre, et les deux projets de lettre pour l'Empereur et le ministre directeur, qui y étaient joints.

Je lui donne connaissance de la lettre que je viens d'écrire à S. M. sur ce sujet, et je l'invite à adresser ensuite au directeur ministre, un rapport détaillé sur ces établissements, et un projet de règlement.

Il faut adresser un travail complet, et basé sur les localités.

269.

Князю Понятовскому, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 24 novembre.

En examinant l'emplacement de l'armée polonaise, dont V. A. m'a fait tenir l'état, j'ai été longtemps avant de pouvoir trouver les noms de quelques-uns des endroits qui y étaient énoncés. Il m'est même arrivé

d'en trouver deux du même nom, (comme Josefow) de sorte que je ne sais duquel il est question.

Je prie V. A. de vouloir bien, toutes les fois qu'elle aura l'occasion de nommer un lieu qui ne serait pas très connu, de m'indiquer succintement sa position, soit par la rivière qui l'arrose, soit par son éloignement et son air de vent approximatif d'un autre endroit plus connu et plus considérable, et de me faire connaître la carte dont elle se sert habituellement.

Je me servirai pour désigner les endroits pour la Prusse, de la carte de Schroetter.

Pour la partie du grand duché, ci-devant prussienne, de celle de Gilly et de Teutor.

Pour les deux Gallicies; des cartes de l'état major autrichien.

Pour la Russie; de la carte de Reymann, en 4 feuilles.

Et pour les provinccs polonaises russes, de la carte de Vizzi-Zanoni.

Si V. A. a les mêmes cartes, elle pourrait adopter cette division, si non je la prie de me faire connaître celle qu'elle adoptera, alors j'en ferai moi-même usage, en me procurant les cartes qui pourraient me manquer.

Je reçois la lettre de V. A., du 16.

270.

Генералу Герсдорфу, 24 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Gersdorf. Hambourg, le 24 novembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, vos deux lettres des 17 et 18 novembre; j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les pièces qui accompagnaient la première; l'auteur du mémoire, me paraît une personne de beaucoup de jugement.

J'ai transmis le tout à l'Empereur.

Je vous serai obligé de faire vérifier tout ce qui se passe dans le cercle de Sagan, et surtout l'article des échelles qu'on y fait confectionner.

P. S. Je ne vois d'autres inconvénients aux changements que vous faites faire à quelques troupes de cavalerie, que les conjectures auxquelles ils pourront donner lieu; au surplus, trois ou quatre jours après, on s'apercevra qu'ils n'avaient pas d'autres motifs que celui de soulager les habitants.

271.

Императору Наполеону, 25 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., ainsi que lui ai annoncé hier une carte de Schroetter sur laquelle, elle trouvera la dislocation des,

troupes de toutes armes, françaises, prussiennes, saxonnes, westphaliennes et polonaises; elle est accompagnée d'un état d'emplacement de toutes ces troupes. Il peut y avoir, je le répète quelques inéxactitudes pour l'emplacement des troupes prussiennes, mais elles doivent être de peu de conséquence. Cette dislocation que je donne, est le résultat de tous les renseignements que j'ai comparés avec le plus grand soin.

J'adresse aussi un état de l'emplacement des troupes russes, qui se trouvent sur les frontières de la Pologne; je ne donne cet état que comme vraisemblable, les rapports sur lesquels cet état a été fait, ayant été trop contradictoires, pour y avoir une confiance absolue.

Après avoir fait connaître à V. M. l'état de l'échiquier, je vais conformément à son ordre, lui communiquer mes idées, dans le cas où elle voudrait prendre l'initiative dans la guerre que tout annonce devoir éclater. Pour rendre cette initiative la plus profitable possible, il faut faire prendre le change au gouvernement prussien.

Au jour fixé, la division Friant qui est à Rostock, le régiment de Joseph Napoléon, la brigade de cavalerie légère du général Bordessoulle composée du 1-er et du 3-e de chasseurs qui sont dans le Mecklenbourg, se porteraient sur Stettin, en suivant la route militaire.

Je m'arrangerai pour arriver avec cette colonne, à Stettin.

Le jour où cette colonne entrerait sur le territoire prussien, c'est à, dire à Demin, un officier serait expédié pour annoncer à Berlin, qu'ayant reçu la nouvelle authentique, que trois divisions russes sont entrées sur le territoire du duché de Varsovie, et se portent sur Zamosc, j'ai cru en attendant les ordres de mon gouvernement, et pour ne pas perdre de temps, devoir porter les troupes françaises sur l'Oder.

Le gouvernement prussien peut avoir des relations avec la Russie, qui lui feraient apprécier à sa juste valeur cette allégation, mais j'aurais soin d'ajouter pour la rendre plus vraisemblable, que cette nouvelle me paraît à moi même d'autant plus extraordinaire, que je sais que tout est tranquille sur les autres points, à Onzesck (?), Grodno, Wilna etc., que sans doute ce ne peut être qu'un coup de tête d'un général, ou un malentendu, qui ne peut pas tarder à s'éclaircir; alors, si cette idée que l'on a même à Varsovie, se réalisait, le calme serait bientôt rétabli et les troupes françaises rentreraient dans leurs anciens cantonnements.

La chose présentée sous ce rapport, donnerait au moins une grande incertitude au gouvernement prussien.

J'ajouterais que dans de pareilles circonstances, toute réunion de troupes prussiennes occasionnerait des malentendus, et qu'il est utile en conséquence de se concerter, j'ordonnerais qu'on envoye un officier général à cet effet, au général Friant à Stettin; je ne ferais pas connaître que je m'y porte de ma personne.

On chargerait même un officier intelligent de donner verbalement ces assurances, et pour mieux y faire croire, cet officier serait trompé lui même.

Le même jour où le général Friant qui de Demin, devrait continuer sa route sur Stettin, y sera arrivé, le général Gudin, dont la division est réunie à Magdebourg, arriverait par la route militaire de Nauheim; il serait précédé du 16-e régiment de chasseurs qui appartient à la brigade de cavalerie légère du général Piré, et qui est cantonnée sur la rive gauche de l'Elbe, à une marche ou deux de Magdebourg, de la division de cuirassiers du général St.-Germain qui est en Westphalie, et de la 3-e de la même arme, qui est à Erfurth.

Le 61-e régiment qui est à Lunebourg, irait rejoindre le général Gudin à Magdebourg, et y arriverait le jour où ce général devrait en partir.

Le parc d'artillerie qui est à Minden, se rendrait à Magdebourg, et y arriverait le lendemain du départ du général Gudin. Les bataillons de différents corps qui doivent se réunir à Hanovre, sous le commandement du général Gratien, se rendraient à Magdebourg avec le parc, et y tiendraient garnison. Le lendemain de l'arrivée de ces bataillons, le général Gratien partirait avec le 61-e et le parc pour rejoindre le général Gudin, à la disposition duquel il serait.

Le général Morand, avec le 13-e d'infanterie légère, 17-e et 30-e de ligne qui forment sa division, serait mis en mouvement, de manière à être rendu à Templin le jour où le général Friant serait avec sa division à Stettin, et oú le général Gudin serait à Nauheim.

Le général Compans, avec les 25-e 57-e et 111-e de ligne, arriverait le même jour à une marche du général Morand, ainsi que le 8-e régiment de hussards qui est le second régiment de la brigade Piré.

Ce serait ce même jour que le plan se développerait.

Je partirais de Stettin avec la majeure partie des troupes des divisions Friant et Dessaix et trois régiments de cavalerie légère qui sont ceux de la brigade Bordessoulle, et le 7-e de hussards, pour agir suivant ler circonstances.

Le général Gudin, avec l'autre partie qui serait sous ses ordres: le régiment de cavalerie légère et les deux divisions de cuirassiers, cernerait Spandau et se porterait sur Berlin.

Je donnerais aux divisions Compans et Morand, avec lesquelles je maintiendrais mes communications, des ordres de direction suivant les circonstances.

On empêcherait les prussiens de se rallier, et on désarmerait toutes les troupes, les détachements isolés; on arrêterait les convois; des ordres très sévères seraient donnés aux autorités, pour empêcher les congés, les recrues et les travailleurs de rejoindre.

Je proposerais que le prince Poniatowski, ne partit de Thorn, avec tous les régiments qui seraient dans les environs, en se faisant suivre par quelques autres, que le 1-er ou le 2-e jour de notre marche en Prusse.

Il aurait surtout l'instruction d'arrêter tous les courriers expédiés de Berlin.

Le général Grandjean partirait le même jour de Dantzig, avec sa division, et irait faire sa jonction avec les troupes du prince, entre Marienbourg et Graudentz; il aurait les mêmes instructions pour les courriers.

Ces troupes réunies seraient sous les ordres du prince Poniatowski, qui agirait suivant les circonstances contre les troupes qui seraient sur l'une et l'autre rive de la Vistule. Le reste des troupes polonaises serait concentré entre Thorn et Varsovie, ayant des troupes légères sur les frontières de Russie; les garnisons de Zamosc et Modlin seraient désignées.

Pour faire prendre le change, sur ce point, on ferait courir différents bruits, qu'il y a des négociations, des arrangements, etc.

J'ai pensé que c'était surtout à la hauteur de Graudentz qu'on devait avoir beaucoup de troupes sous la main, parceque ce serait là vraisemblablement, que les troupes prussiennes qui sont entre l'Oder et la Vistule, chercheraient à se retirer; tous les rapports annoncent qu'il y a deux équipages de pont à Graudentz.

Je prendrais la précaution de tromper même les divisions Friant, Morand, Gudin, Compans, etc. sur le but de la marche; ce ne serait que le jour où tout concourrait au plan, pour désorganiser l'armée prussienne, que les troupes connaîtraient le véritable objet.

Ces mesures et tous les accessoires, concourraient à jetter la désorganisation; toutes les autorités prussiennes seraient frappées de terreur par ces évènements et les injonctions qui leur seraient faites.

Le plus grand secret serait observé; il ne serait confié qu'à la dernière extrêmité et à ceux qui doivent le connaître.

Les saxons ne recevraient l'ordre de se mettre en mouvement pour se porter à Glogau, que le jour à peu près où nous arriverions sur l'Oder.

Jusque là, tout serait dans le plus grand calme, et ce calme contribuera beaucoup à faire prendre le change aux prussiens.

Je proposerais de prendre 2 ou 3 régiments de cavalerie saxonne, un ou deux régiments d'infanterie, et un ou deux bataillons d'artillerie légère de cette nation, pour garder les routes de Berlin en Saxe, et arrêter tout ce qui voudrait se sauver par là, même les individus, dont on saisirait les papiers avec le plus grand soin.

On s'emparera de beaucoup de boute-feux, et on saisira des papiers qui donneront de bons renseignements sur leurs projets.

Cette troupe se mettrait le plutôt possible en communication avec la colonne du général Gudin, et agirait suivant les circonstances, s'emparerait de Crossen, etc.

Je serais même d'avis d'envoyer là un général français et des officiers d'état major, pour y donner de l'impulsion.

Tel est le canevas que je propose à V. M., sur lequel je ferais des instructions claires et qui laisseraient la latitude nécessaire aux commandants des colonnes pour agir suivant les circonstances qui se présenteraient.

Je dois poser l'hypothèse où le roi pourrait être surpris dans Berlin; sa prise serait si importante que je suppose qu'il ne faudrait pas la manquer.

Je demanderai aussi l'intention de V. M. sur tous les ministres étrangers, qui seraient à Berlin, la présence de ces gens là y est toujours très nuisible.

Je propose d'arrêter tous les courriers étrangers venant ou allant à Pétersbourg, et de saisir leurs dépêches, en y mettant toutes les convenances possibles.

Je vais parler maintenant des troupes westphaliennes.

J'ai fait connaître à V. M., que je ne croyais pas qu'on dût faire beaucoup de fonds sur elles, surtout si elles étaient réunies.

Deux ou trois régiments de cavalerie et d'infanterie qui se trouveraient le plus près de Magdebourg, suivraient le mouvement du général Gudin, et seraient à sa disposition.

Les autres partiraient successivement et seraient répartis dans les autres divisions de l'armée.

Je n'ai point parlé des 2-e et 37-e, ni des autres régiments qui ne font point partie du corps d'armée.

Le prince Poniatowski, le général Rapp, et les gouverneurs des places de l'Oder, ont déjà des chiffres depuis longtemps, et s'il était question de mettre ces idées à éxécution, j'en donnerais aux généraux des divisions.

Par ce projet, Sire, j'évite de mettre qui que ce soit dans la confidence, ainsi le prince Poniatowski lui même, n'y serait qu'en recevant des ordres; ce n'est pas que je me méfie de lui, je le regarde comme un homme d'honneur et dévoué à V. M., mais une lettre peut traîner, et il y a dans ce pays là des femmes bien adroites.

On peut espérer que le résultat sera une désorganisation parfaite, et que personne en Prusse, ne saura ce qu'il a à faire, ni l'état des choses puisque les courriers seront presque tous interceptés. On pourrait tirer parti de ces circonstances, et je dois communiquer à V. M. les idées qui me viennent.

Arrivé sur l'Oder, ramassant des bataillons et escadrons prussiens, je ferai courir le bruit, en me portant dans le pays, qu'on est en négociation; je fabriquerais un traité, entre monsieur de St. Marsan et monsieur de Hardenberg, qui annoncerait que S. M. le roi de Prusse, pour convaincre V. M., de sa volonté invariable de confondre ses intérêts avec ceux de la France, a nommé monsieur de Hardenberg pour son plénipotentiaire, pour conclure avec monsieur de St. Marsan, des arrangements qui pourront la satisfaire, et la convaincre de la pureté de ses sentiments.

Suivraient les articles, en vertu desquels, les places de Colberg, Graudentz, Spandau et Pillau, ainsi que tous les retranchements qui sont dans le Nehrung et du côté de Lochstaedt, seraient mis sur la présentation de ce traité au pouvoir des troupes françaises, et que les garni-

sons prussiennes de ces places, seraient dirigées d'après un itinéraire convenu avec les généraux français et les commandants des places, sur la Silésie.

Ce traité stipulerait, que le tiers des approvisionnements de guerre et de vivres, pourrait être avancé par les prussiens, sur les places de la Silésie, et les deux autres tiers, remis au gouvernement français qui se chargera d'en tenir compte, moyennant des prix qui seront convenus ultérieurement entre les deux gouvernements.

Un autre article stipulerait que la place de Glogau serait rendue aux troupes prussiennes, 8 jours après la reddition de la dernière de ces quatre places;

Que S. M. le roi de Prusse entretiendrait 15.000 hommes d'infanterie, 50 bouches à feu attelées, avec leurs caissons et munitions, et 3.000 chevaux et 2.000 hommes d'artillerie et du génie, à la disposition de V. M.

Que V. M. tiendrait compte de toutes les dépenses et fournitures qui pourraient être faites à ses troupes et ses alliés, par la Prusse;

Que tous les détachements français et prussiens qui auraient été pris, par l'effet des malentendus antérieurs, seraient rendus immédiatement après la remise des 4 places.

Un article porterait que V. M. garantit l'intégrité du territoire actuel de la monarchie prussienne.

Il faudrait donner à cette pièce, qui serait fausse, toute la vraisemblance possible; on pourrait la rédiger à Paris, en imitant l'écriture de monsieur de Hardenberg et en employant le protocole usité, et mettant les cachets et signatures de messieurs de Hardenberg et de St. Marsan; on ferait en quadruple expédition ce soi-disant traité.

Il serait porté dans toutes ces places par des officiers français qui iraient dans la bonne foi, et de concert avec des officiers prussiens que l'on gagnerait, ou par d'autres moyens les plus vraisemblables possible qui viendraient à l'idée dans ce moment.

Je ne puis point garantir que ces ruses auront un plein succès, mais dans la désorganisation qui doit résulter dans la mise à éxécution du projet que je soumets à V. M., il y aurait assez de vraisemblance pour qu'on les tentât.

Je sais bien qu'aucun mot de ce projet n'a le cachet de la bonne foi, mais on ne ferait qu'user de répressailles envers le gouvernement prussien; c'est par ce motif que je le propose et parcequ'il remplirait les intentions de V. M., de rendre le plus possible, l'initiative profitable.

Dans les instructions à donner au général Rapp, il aurait celle de surprendre les retranchements qui sont dans le Nehrung.

Il peut se faire que V. M. rejette la plus grande partie des idées comprises dans ce projet, surtout celles relatives à un faux traité, mais cela peut se modifier; ce qui m'a fait naître cette idée, c'est une ruse de cette nature que les prussiens ont employée à Mayence; ils ont

fabriqué un ordre du général Custine, au commandant de la place, de se rendre et de capituler aux meilleures conditions, n'ayant plus de secours à attendre; je sens que la répressaille est un peu forte, mais on peut la modifier dans l'éxécution.

J'ai fait marquer sur la carte ci-jointe, toutes les routes militaires qui existent en Prusse, et j'ai distingué par une couleur particulière, l'ancienne route que nous avions de Stettin à Dantzig, et sur laquelle nous avons encore une ligne de correspondance, que les prussiens veulent que nous retirions pour les placer sur l'autre route.

272.

Императору Наполеону, 25 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 novembre.

J'ai annoncé à V. M. par une lettre du 23 novembre que je lui transmettrai des renseignements sur ces 3 misérables officiers, qui avaient formé le projet de passer en Angleterre, ainsi que sur les deux autres, les sieurs Dechassé et Kilitski, destitués par V. M.

J'adresse ci-joint ces renseignements; V. M. verra qu'à Vienne et à Strasbourg on a mis trop de légèreté pour accueillir des officiers qui n'avaient aucuns papiers. J'ai fait vérifier ces renseignements transmis par le général Baillet; ils sont très éxacts.

Cet état renferme d'autres renseignements sur le nommé Moalk, qui est indigne de servir dans les troupes de V. M.

Je dois faire connaître à V. M. que les officiers démissionnés du service d'Autriche qui ont eu la faveur d'être admis dans les armées de V. M., sont indignés de cette conduite.

Les colonels des corps, font en général, l'éloge de leur activité et de leur zèle.

Ceux du 128-e se sont empressé de faire les démarches nécessaires pour découvrir les preuves du crime de ceux traduits à une commission militaire.

Je répète ici l'idée que j'ai émise à V. M., que ces officiers auraient été plus utiles dans des régiments français; ils auraient été en bonne compagnie, et n'auraient pu que profiter.

Je citerai à l'appui de cela, l'exemple des officiers hollandais; les colonels en font le plus grand éloge; ils ne négligent rien pour se mettre à la hauteur des autres officiers.

273.

Императору Наполеону, 25 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 novembre.

Nous sommes si pauvres en officiers d'état major, que j'ai demandé aux colonels de 127-e, 128-e et 129-e, des renseignements sur ceux des officiers démissionnaires du service d'Autriche, qui seraient plus particulièrement propres au service des états majors, et sont animés d'un bon esprit.

J'ai extrait de tous les renseignements qui m'ont été donnés, la note ci-jointe, sur cinq de ces officiers, qui possèdent plusieurs langues, qui sont particulièrement propres au service de l'état major, et qui sont déja faits à ce service.

Le chef de bataillon Querlonde, est un officier qui serait très précieux dans un état major; il lève parfaitement les plans.

Le préfêt des bouches du Weser, se loue beaucoup du capitaine Sponville, qu'il a employé comme capitaine de recrutement.

Ces officiers étaient au moment de recevoir de l'avancement en Autriche.

274.

Императору Наполеону, 25 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., une lettre de monsieur Luckner chargé d'affaires de Danemarck à Dresde, à monsieur Rosenkrauth.

Il parle d'un on dit, que depuis le 17, les troupes prussiennes sont en marche pour passer l'Oder; ce qui est faux, car dans les derniers rapports des gouverneurs des places de l'Oder, il n'en est pas question, et une lettre ci jointe de monsieur de St. Marsan, du 22, n'en parle pas.

275.

Императору Наполеону, 25 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 novembre.

Je renouvelle à V. M., la demande que je lui ai faite, d'un chef d'état major.

Le général d'Hastrel ayant obtenu du ministre, un congé pour rétablir sa santé qui est très mauvaise, part demain; il laisse la signature au général Romeuf, qui est de retour de Vienne et qui va remplir les fonctions de chef d'état major.

Cet officier a beaucoup de zèle et d'activité, mais il n'a pas assez d'usage du travail, pour être chargé d'une besogne aussi forte.

276.

Генералу Мишо, 25 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Michaud. Hambourg, le 25 novembre.

Je vous prie, monsieur le Général, de voir de ma part, mais bien secrettement, monsieur Faure, qui est à la tête de la poste aux lettres à Magdebourg; vous lui diriez que j'ai reçu les notes qu'il m'a envoyées, que je les ai trouvées très intéressantes, et qu'il est nécessaire pour le bien du service de l'Empereur, qu'il continue de m'en envoyer; il me paraît que le manque de fonds pourrait l'empêcher de continuer ses opérations; vous lui remettrez de ma part, une première somme de 10 louis en l'invitant à me faire connaître la somme qui lui sera nécessaire par mois; vous l'inviterez à vous remettre ses dépêches pour moi, et vous me les ferez passer par la correspondance.

L'arrivée de monsieur Schalenbourg, rend ces mesures encore plus nécessaires, mais il faut qu'elles soient prises le plus secrettement possible, et qu'on ignore entièrement que vous ayez vu monsieur Faure.

On a débité que monsieur de Bulow était rentré dans les bonnes grâces et avait paru à la cour le jour de la naissance du roi; est-ce vrai?

Vous pourrez dire dans votre première conversation avec monsieur Schalenbourg, qu'en réponse à la lettre par laquelle vous m'avez annoncé qu'il venait de reprendre ses fonctions, je vous ai chargé de lui dire: „Que j'espère qu'il changera de conduite vis à vis des autorités françaises, et qu'à la première marque de malveillance qu'il donnera, j'en informerai mon gouvernement, en demandant l'autorisation de le chasser de Magdebourg".

S'il est un homme d'honneur, il doit tenir à ses serments, c'est à dire être fidèle au roi de Westphalie, son souverain, lequel, par devoir, par les liens du sang, par reconnaissance et nécessité, est attaché à la politique de l'Empereur et Roi notre maître, et aux intérêts de la France.

Ainsi les préfêts du roi, doivent donc vivre dans la meilleure intelligence avec les autorités françaises, et que ceux qui ont de l'aversion pour les français, faussent leurs serments et vont contre leurs devoirs.

Monsieur Schalenbourg fera bien de se graver ces principes dans la tête et de les prendre pour bâse de sa conduite, s'il ne veut pas se perdre.

Recommandez à monsieur Faure, de prendre connaissance de la correspondance de monsieur Schalenbourg, et de me transmettre tout ce qu'il y aura d'intéressant.

Vous pourriez montrer à monsieur Hermann, la lettre que votre aide de camp a communiqué à monsieur Jordan à Berlin, et mettez moi au courant des conversations de cet individu depuis son retour.

277.

Генералу Мишо, 25 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Michaud. Hambourg, le 25 novembre.

Je vous recommande de nouveau, mon cher Général, de bien observer les réglements militaires pour les places de guerre, et de ne laisser entrer aucunes troupes étrangères ou alliées, sans un ordre par écrit de moi, et comme il pourrait se faire qu'on cherchât à imiter mon écriture, je vous envoie 3 morceaux de papier découpé sur trois qui me restent, et

sur lesquels, j'écrirai les ordres de ce genre, que je pourrai être dans le cas de vous donner; vous aurez soin quand on vous présentera ces ordres, de les rapprocher des morceaux ci joints. Numéro par numero.

278.

Адмиралу Верюэлю, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A l'amiral Werhuel. Hambourg, le 26 novembre.

Je vous communique, mon cher Amiral, la note ci jointe, de monsieur le comte de Chaban.

Ce n'est pas un simple avis qu'il faut donner, il faut, ou que l'on continue la navigation des wadden jusqu'aux gelées, ou qu'on y renonce. Dans ce dernier cas, il n'y a pas un moment à perdre pour faire arriver à Bremen tous les bâtiments qui sont chargés; monsieur Ouin les ferait décharger dans cette dernière ville.

Il prendrait d'autres moyens pour conduire les grains à leur destination ultérieure.

Les rapports, comme vous avez pu vous en convaincre, sont contradictoires. Ceux que vous avez reçus sont en contradiction avec ceux qui m'ont été transmis; l'incertitude qui en résulte, empêche de prendre un parti;il n'y a que votre présence, mon cher Amiral, qui pourra produire cet effet.

Etant sur les lieux, vous pourrez apprécier à leur juste valeur les obstacles qui peuvent se rencontrer. S'ils sont insurmontables, vous les surmonterez. S'ils ne le sont pas, vous donnerez de suite les ordres nécessaires pour que les convois de grains du Weser et de l'Elbe, se rendent à Bremen. Vous nous en préviendriez, pour que les chargements de Hambourg cessent.

Vous avez connaissance qu'une compagnie d'élite du 25-e régiment, a reçu l'ordre d'aller à Echwarden; je vais donner les ordres d'en envoyer une seconde, ainsi vous aurez à votre disposition 240 hommes d'élite, que vous pourriez employer à renforcer les batteries, ou placer sur les bateaux canoniers; si vous jugiez à propos de faire attaquer la station anglaise.

Je vous serai obligé de faire avertir par estafette le général Guiton qui est à Aurich, pour qu'il prévienne le contre-amiral l'Hermite, et que de concert avec lui, toutes les précautions soient prises pour protéger la navigation des convois.

279.

Г-ну Магеляну, французскому консулу въ Штральзундѣ, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Mahélin, consul de France à Stralsund. Hambourg, le 26 novembre.

Il éxiste à Stralsund un individu, nommé Bagge, employé depuis peu à la régence de la Poméranie suèdoise, en qualité de secrétaire du chancellier, monsieur de Pachelbel. Cet homme possède, dit-on, les langues française, allemande et suèdoise. Je voudrais, Monsieur, que vous prissiez la peine de vous assurer du fait; j'ai besoin dans les bureaux de mon état major, d'un commis qui parle et écrive ces langues. Si, d'après les renseignements que vous vous ferez donner touchant les connaissances de celui-ci, sa moralité et ses opinions, vous jugez qu'on peut s'en servir sans danger, je vous serai obligé, Monsieur, de faire votre possible pour l'engager à se rendre à Hambourg, en lui faisant proposer un emploi assez avantageux dans l'administration de l'armée. Il est bon qu'avant d'être sûr de l'y déterminer, on lui laisse ignorer que l'offre vient de vous; et je ne crois pas nécessaire de vous observer qu'il ne faut pas que je sois nommé dans toute cette affaire; j'en remets au surplus la conduite à votre sagacité. J'ai lieu de croire qu'il ne vous sera pas difficile d'y réussir, attendu que le sieur Bagge ne jouit à la régence que d'un traitement fort modique avec très peu d'espoir d'avancement.

280.

Генераламъ Вальтеру и Кюріалю, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Walther et Curial. Hambourg, le 26 novembre.

J'ai reçu, messieurs les Généraux, votre lettre du 19 novembre; je m'empresse de vous adresser un exemplaire de l'ouvrage intitulé, le manuel des sous-officiers d'infanterie, que vous me demandez.

Je fais faire en ce moment un semblable ouvrage pour la cavalerie. Une commission présidée par le général Bruyère s'en occupe; elle prendra pour bâse, l'ouvrage ci joint, et y fera les changements nécessités par la différence des armes.

281.

Военному министру, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 26 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., une note du général Haxo, commandant le génie à l'armée d'Allemagne, sur les précautions à prendre pour mettre les places de l'Oder à l'abri de l'insulte pendant la saison des glaces.

La plus exposée est celle de Stettin, qui est entièrement ouverte à la gorge, et qu'il serait impossible de tenir si l'ennemi s'emparait de la

Stadie. Il est donc de la plus grande urgence que l'on s'occupe, sans perdre de temps des constructions indiquées dans la note de monsieur le général Haxo, et qui consistent à fermer les rues qui aboutissent aux quais; à condamner trois portes de la Stadie, et à faire deux grandes barrières qui traverseront l'Oder en amont et en aval de la place, et qui seront adaptées aux pilots des estacades.

Tous ces ouvrages étant neufs, sont au compte du gouvernement français, et il serait fort important, attendu que le temps des glaces est très prochain, que V. E. m'autorisât à faire verser 10.000 francs, à titre d'accomptes sur la dépense qu'occasionneraient ces travaux.

J'ai ordonné au chef de bataillon du génie en chef à Stettin, de m'adresser le plutôt possible, l'état estimatif de la dépense, et je l'enverrai à V. E., aussitôt qu'il me sera parvenu.

282.

Циркуляръ генераламъ Раппу, Либерту, Форнье д'Альбу и Жакино, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Circulaire aux généraux Rapp, Liebert, Fornier d'Albe et Jacquinot. Hambourg, le 26 novembre.

Je ne puis trop vous recommander, monsieur le Général, la plus grande surveillance, et de m'informer de ce que font les troupes prussiennes, et d'envoyer de temps à autre dans vos voisinages pour reconnaître si les travaux sont cessés.

(Custrin, Stettin et Glogau). Il faut prendre des mesures pour être bien informé de tous les mouvements des troupes prussiennes sur les deux rives de l'Oder; il doit vous être facile au moyen des postes de correspondance, d'être instruit des plus petits mouvements.

(A tous). Des nouvelles de Dresde, du 21, disaient, que l'on débitait en ville que les troupes prussiennes étaient en marche le 17, pour passer l'Oder.

Vous ne pouvez pas prendre trop de mesures pour être informé de tous les mouvements, le nom des bataillons, leur force, les lieux de passage, d'où ils viennent, où ils vont, etc.

283.

Императору Наполеону, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 26 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre de la commission de gouvernement.

Je l'ai signée, parceque tous les faits qui y sont énoncés, sont de la plus exacte vérité: messieurs les conseillers d'état, comte de Chaban et chevalier Faure, sont des hommes de bien et remplis de mérite, chacun dans sa partie.

Si V. M. a été satisfaite de la commission du gouvernement, je dois lui observer que c'est à leurs lumières qu'on doit la bonne marche des choses; je n'ai à partager que leur zèle pour le service de V. M.

Il y a eu à traiter des matières qui m'étaient tellement étrangères, que je ne me serais pas même permis d'émettre une opinion.

Monsieur le comte de Chaban et monsieur le chevalier Faure, voyant leurs fonctions cessées au 1-er janvier, désirent avoir l'autorisation de se rendre à Paris.

J'assure que leur position devenait de jour en jour plus fausse, les ministres et les préfêts ne s'adressant à eux que dans des cas extraordinaires, qui pourraient cependant se représenter bien souvent, si l'armée française se portait en avant. Je ne crois pas que dans cette hypothèse, le pays puisse marcher sans une autre autorité constitutionnelle, que celle des préfêts.

Je citerai surtout celui des bouches de l'Elbe, qui s'occupe beaucoup de son affaire, qui fait du bien, mais qui n'aurait point l'énergie nécessaire pour prévenir le mal d'une opinion de malveillance qui est comprimée, mais qui existe.

Je crois, Sire, que dans le cas où vos troupes seraient obligées de marcher, il serait bon de faire pour ce pays, une organisation particulière.

Le général Radet pourrait être chargé du commandement de Hambourg; il est en ce moment en Hollande; il a l'habitude de se trouver dans cette position, au milieu de populations, plus ou moins mal disposées.

Cet officier aurait en outre par ses brigades de gendarmerie, un ensemble de rapports, qui le mettraient à même d'apprécier sa position.

Monsieur de Chaban, qui connait le pays, et qui aurait de l'énergie dans l'occasion, pourrait être chargé de donner de l'impulsion aux différentes autorités suivant les circonstances.

Si les Danois ne s'en mêlaient pas, cette position du reste, n'aurait rien de très difficile.

Je prie V. M., de me permettre de réclamer une preuve de votre bienveillance pour monsieur le conseiller d'etat, chevalier Faure; il est membre de la légion d'honneur depuis plusieurs années; ses talents, sa probité, ses bons services et ceux qu'il a rendus cette année; voilà les titres que je crois de mon devoir, de mettre sous les yeux de V. M., à l'appui de ma demande.

Je ne parle pas de monsieur le comte de Chaban, parcequ'il a reçu cette année, une nouvelle preuve des bontés de V. M.

———

284.

Императору Наполеону, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 26 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., un rapport que m'envoie le général Rapp, sur la situation du duché de Varsovie; malheureusement ce tableau n'est point éxagéré; les russes profitent de ces circonstances pour jetter le découragement dans l'armée polonaise. Il est à craindre qu'ils n'y réussissent plus ou moins, si V. M. ne vient promptement à leur secours.

285.

Императору Наполеону, 26 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 26 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports des places de l'Oder et de Dantzig.

On voit toujours la même conduite de la part des prussiens; ils sont toujours sur le qui vive et prêts à courir aux armes.

Il y a dans ces pièces un rapport du général Rapp sur la situation de l'Allemagne, qui est remarquable. Il y a dans ma manière de voir un peu d'éxagération, mais un grand fond de vérité. Tout ce que j'ai communiqué à V. M., vient à l'appui de ma manière de voir.

Je n'attache pas pourtant à cela une plus grande importance que cela mérite, je sais qu'une forte discipline dans la troupe, et quelques exemples de sévérité sur les turbulents, feront évanouir tous ces beaux projets.

Le pays où je regarde qu'ils pourront avoir plus d'importance, sont, ainsi que je l'ai déjà dit à V. M., la Westphalie et les pays de Gotha et de Weimar.

C'est demain ou après, que l'arrestation dont j'ai chargé un officier de gendarmerie, à Gotha, doit avoir lieu; elle procurera, je pense, de grandes lumières et jettera en même temps une forte terreur parmi les gens de cette espèce.

Une bonne mesure serait, Sire, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, que V. M. fît venir en France, les ducs de Weimar et de Mecklenbourg, cela ne rendrait pas meilleurs leurs conseillers de régence, mais ces gens là étant sans appui, seraient insignifiants.

286.

Императору Наполеону, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 27 novembre.

Je transmets à V. M., l'extrait du bulletin de Hambourg, où elle verra qu'un français venu des prisons d'Angleterre, déclare avoir vu dernièrement à son passage à Gothenbourg, le prince Lubomirsky, venant d'Angleterre et se rendant en toute hâte à Stockholm et à S. Pétersbourg.

Je transmets cet article parceque le consul de V. M. à Gothenbourg, a annoncé dans le temps qu'un prince Lubomirsky était parti pour l'Angleterre.

287.

Императору Наполеону, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 27 novembre.

J'adresse à V. M., l'extrait d'un journal de Magdebourg; ce sont des articles pareils frappés au coin de la malveillance, qui donnent une mauvaise direction dans ces pays ci.

On remarque que presque tous les journaux de la confédération, qui tous devraient insérer des articles dans le sens du système continental, n'écrivent que pour le compte des anglais.

288.

Императору Наполеону, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 27 novembre.

Dans sa lettre du 19 V. M. en me parlant du régiment espagnol, me dit qu'il serait bien près de la côte, et qu'il serait préférable qu'il fût dans l'intérieur.

Il y a 4 lieues de Rostock à la côte; ce régiment étant au milieu des troupes françaises, il est impossible qu'un seul puisse s'embarquer.

Il sera à Rostock tout à fait sous les yeux du général Friant, et aucun habitant n'osera par la crainte du châtiment, faire la plus petite tentative pour corrompre un seul soldat espagnol.

Il n'en serait pas de même si ce régiment était dans l'intérieur. Des agents prussiens ne manqueraient pas de venir s'établir au mileu de lui pour y organiser une désertion générale, et cela, avec probabilité de succès.

A cette occasion je réitèrerai à V. M., la demande que je lui ai faite par ma lettre du 6 du courant, en lui transmettant un rapport de monsieur Gonze, sur la nécessité de prendre les postes du pays de Mecklenbourg, au compte de V. M. et d'y placer ses employés.

Il serait à désirer que l'on prît des mesures dans les circonstances actuelles; par les renseignements que j'ai, le gouvernement prussien doit

avoir à Wesel, à Munster, et à Osnabruck, des individus qui lui rendent compte du passage des plus petits détachements.

Il serait à désirer que monsieur de Lavalete eût des hommes d'une grande confiance dans ces bureaux.

Ce régiment espagnol n'avait pas eu de désertion jusqu'à Lunebourg et l'officier d'état major qui a été le prendre à Munster, en a été très satisfait; ce régiment manquait par la chaussure; je lui ai fait donner 300 paires de souliers à Lunebourg, et il en a envoyé chercher 2.000 à Magdebourg.

289.

Министру директору военной администраціи, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 27 novembre.

J'ai réuni chez moi, monsieur le comte de Chaban et l'intendant de l'armée à l'effet de connaître les meilleurs moyens à prendre pour assurer le service des hôpitaux dans la 32-e division, à partir du 1-er janvier 1812.

Le décrêt du 4 juillet 1811, établit en principe que les commissions des hospices civils des 3 départements seront tenus de recevoir et traiter les militaires malades, et que la ville de Hambourg serait exceptée de cette disposition, où il y aurait un hôpital pour 600 malades, régi par les agents du gouvernement.

Monsieur de Chaban a représenté à ce sujet, qu'il n'éxiste point de commissions civiles comme en France, et que le service des hôpitaux a provisoirement été confié aux autorités civiles qui le font, quant aux aliments et médicaments, avec l'abonnement de 2 francs qui leur est accordé, mais qui sont obligés pour les achats et l'entretien du mobilier à prélever des fonds sur les habitants, au delà des contributions fixées.

Dans ces départements il n'existe point d'administrations d'hôpitaux civils, il ne s'y trouve que quelques fondations isolées, qui ne possèdent que les moyens propres à leur service et dont l'institution serait détruite si elle devait être surchargée de dépenses étrangères.

Cet état de choses paraissait devoir éxiger que l'administration de la guerre prît le service sur tous les points de la 32-e division militaire en même temps qu'à Hambourg, et le fît administrer par ses agents; c'était l'opinion de monsieur le comte de Chaban, fondée sur ce que toutes les communes qui font le service en partie à leurs frais, ne pourront plus le continuer de cette manière au 1-er janvier 1812, attendu que ces sortes de dépenses ne seront plus passées dans leurs budjets.

Monsieur l'intendant de l'armée a observé que l'administration militaire ne devant faire, d'après le décrêt précité, le service qu'à Hambourg, il faudrait à défaut de commissions d'hospices civils, ou de l'intervention de l'autorité civile dans les autres villes des départements, le confier à des entrepreneurs; que ce dernier mode n'offrait pas une garantie suffisante au gouvernement, et était contraire au systême généralement établi, et que d'ailleurs il fallait du temps à l'avance pour préparer ce systême; qu'il paraissait préferable pour ce moment, notamment à cause de la présence de l'armée, de continuer le systême suivi en ce moment au moins jusqu'au 1-er avril 1812; il a ajouté qu'en général les malades sont traités par les hospices civils avec une économie moins rigoureuse que lorsqu'on éxécute strictement le réglement, et que cet état de choses, quoiqu'un peu plus couteux pour le gouvernement, produit des résultats très avantageux, en ce qu'il assure plus promptement la guérison des malades dans un climat aussi dur, et dont la température est aussi variable que dans les départements anséatiques.

Je me suis arrêté à cette disposition qui me paraît préférable, et qui a été consentie par monsieur le comte de Chaban, toujours très disposé à adopter tout système utile au bien de la troupe, après s'être convaincu qu'on ne pourrait agir différemment pour le bien être de l'armée.

Cette mesure devant s'étendre même à l'hôpital de Hambourg, je trouve qu'il y aurait de graves inconvénients à ne pas adopter un système uniforme dans la division, car on ne saurait trop bien traiter dans les hôpitaux des malades qui sont arrivés de Walcheren, et les autres qui arrivent de la côte, atteints de maladies qui éxigent le plus grand soin.

Il résulte de la conférence qui a eu lieu, que les autorités civiles de diverses villes de la 32-e division militaire, devraient continuer à recevoir et faire traiter nos malades jusqu'au 1-er avril 1812, d'après le mode suivi en ce moment, afin que V. E. ait le temps jusques là, de préparer la reprise du service pour le compte de son administration, et de se concerter avec S. E. le ministre de l'intérieur pour la formation s'il est possible, de commissions d'hôpitaux civils, à l'instar de celles qui éxistent dans l'intérieur de l'empire.

J'ai lieu de penser que V. E. adoptera cette proposition, et je la prie en conséquence, de donner les ordres nécessaires à ce sujet, et de faire des fonds suffisants pour que les villes déjà très grêvées par ce mode de service commandé par le bien-être du soldat, n'éprouvent pas des retards pour leurs payements.

290.

Генералу Раппу, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 27 novembre.

(Cette lettre a été remise au 28).

Ainsi que je vous en avais informé, mon cher Général, j'ai transmis à S. M., votre demande de faire sortir de Dantzig le régiment de chevaux légers; cette demande a eu la réponse que j'attendais; S. M. a mis en marge de ma lettre d'envoi:

„Si le fourage manque effectivement, il faut diriger ce régiment sur Thorn; mais il faut que la pénurie soit bien réelle. Saint-Cloud le 17 novembre 1811“.

Je ne suppose point, mon cher Général, que vous soyez jamais dans ce cas, et différents motifs tous importants militent pour que ce régiment ne fasse aucun mouvement, car ce serait donner lieu à mille conjectures et par le dernier rapport que vous m'avez adressé, sur la situation du duché de Varsovie, il ne faut point ajouter aux charges de ce pays.

Malgré que la troupe continuerait à recevoir la solde et les appointements des caisses françaises, le pays n'en serait pas moins tenu à avancer les subsistances pour les hommes et pour les chevaux.

Au surplus, mon cher Général, dans le cas où la disette deviendrait réelle, prévenez m'en à l'avance, afin que je donne avis au prince Poniatowski du départ de ce régiment, et que je l'invite à faire ses dispositions pour son placement et pour assurer ses subsistances.

291.

Графу Шабану, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de Chaban. Hambourg, le 27 novembre.

Je reçois une lettre de S. M., qui m'annonce que le sucre et toutes les autres marchandises coloniales sont augmentées de 50 pour % à Helgoland.

Les anglais auraient donc trouvé sur les côtes quelques débouchés; ce qui le prouverait encore, c'est que depuis quelque temps, on a arrêté 4 à 5 petits bâtiments montés par des gens du pays, qui avaient été conduire à Helgoland, des fruits, légumes etc., et qui en sont revenus, chargés de denrées coloniales.

Les autorités locales ne font donc point leurs devoirs.

Je désire que demain, vous présentiez a la commission du gouvernement un projet de lettre confidentielle aux préfêts pour les inviter à faire courir quelques personnes sûres de leur préfecture, pour recevoir les déclarations des maires à qui ils feront sentir, qu'il est de leur intérêt, d'empêcher les habitants de se livrer à ce trafic criminel avec les ennemis de l'état, en leur observant que s'ils ne font pas connaître les délits, ils s'en rendront personnellement responsables.

Le habitants fidèles y sont personnellement intéressés, parceque si cela continuait, je ferais détruire toutes les barques.

Si les personnes que les préfêts enverront, sont choisies et fidèles, leur mission devra avoir le meilleur résultat.

292.

Статскому совѣтнику Фору, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le conseiller d'état Faure. Hambourg, le 27 novembre.

Le bulletin de Hambourg du commissaire général de police, fait connaître que la maison La Hornewerk, renferme 103 individus, qu'elle n'en pourrait contenir un de plus, et que les prisonniers sont entassés; que les détenus de la Frohnerey manquent de vêtements et sont sans feu.

Ces raisons sont de nouveaux motifs d'urgence, pour s'occuper promptement de cette partie du service; je vous prie, monsieur le Chevalier, de proposer à la commission dans la première séance des mesures à cet égard.

293.

Принцу Мекленбургъ-Шверинскому, 27 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince de Mecklenbourg-Schwerin. Hambourg, le 27 novembre.

Je suis chargé par l'Empereur, de prendre des renseignements sur la conduite tenue par le sieur de Bourienne, pendant sa légation à Hambourg.

Par les conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, je sais que S. A. S. le duc votre père, avait été obligé à de grands sacrifices envers ce ministre, que son banquier Gumprecht, porte à 35.000 louis.

Que le sieur de Bourienne, après avoir délivré beaucoup de certificats d'origine pour des sujets du Mecklenbourg, les a fait retirer, en employant l'adresse et les menaces.

Il est nécessaire que j'aie une connaissance positive de ce fait, ce qui est aisé à établir, puisque V. A. S, m'a dit qu'on avait les copies de ces certificats.

Je la prie de me donner tous les renseignements qu'elle a, ou qu'elle pourrait se procurer, pour me mettre à même de pouvoir remplir les intentions de mon Souverain, lui promettant, si elle le désire, d'adresser ces renseignements confidentiellement à S. M. I. et R. mon maître et lui promettre qu'ils ne serviront qu'à l'éclairer sur le sieur de Bourienne.

Ayant trouvé dans mes papiers la lettre de ce misérable caméléon, dont je l'ai entretenu, je la lui adresse, pour lui donner à connaître ce caractère aussi méprisé que méprisable. Il paraîtrait que cet homme est en méfiance, par le silence qu'il a gardé.

Je prie V. A. S. de me faire parvenir sa réponse, par le général Friant.

294.

Императору Наполеону, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 novembre.

A la reception de la lettre de V. M. du 22, j'ai demandé au commissaire général de police un rapport sur le commerce d'Helgoland, sur la hausse de 50 pour %, que toutes les nouvelles d'Angleterre annoncent avoir eu lieu sur le prix des denrées, et les causes qui l'avaient produite.

Je mets ce rapport sous les yeux de V. M.; elle y remarquera que ce qui a paru être une hausse, n'est que le retour du prix courant en faveur des denrées qui, faute de débouchés, étaient depuis longtemps sans valeur.

Cette faveur momentanée doit être attribuée aux expéditions recemment faites pour Gothenbourg, et à quelques tentatives sur les côtes du Holstein et de la 32-e division militaire.

Elle doit bientôt cesser par l'interruption de la navigation de la Baltique et la saisie de tous les bateaux qui ont essayé d'aborder la 32-e division militaire.

Le Holstein encombré de denrées, peut offrir des moyens de dépôt, mais non de ventes aux spéculateurs d'Helgoland. Ainsi point d'influence de ce côté sur les prix courants.

Le commissaire général propose quelques mesures que je vais adopter pour renforcer le système de surveillance.

Il faudrait aussi que la police reçût son organisation complette et qu'il y eût des commissaires spéciaux où il en manque, et notamment à Cuxhâven; ce sera le sujet d'un rapport que je me propose d'adresser incessamment à Votre Majesté.

J'ai désiré que ce rapport traitât aussi la question des approvisionnements immenses que renferment le Holstein et les isles danoises, ces approvisionnements se sont accrus par l'espoir de la possibilité d'une introduction dans l'empire, en acquittant l'impôt continental.

J'ignore d'où leur est venue cette espérance; mais il est instant qu'il soit pris des mesures pour que ces dépôts soient saisis, non sur le papier, non par des proclamations et arrêtés insignifiants, lorsqu'une éxécution sévère ne s'en suit pas; mais saisis bien réellement.

295.

Императору Наполеону, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., les derniers rapports de Varsovie.

296.

Князю Понятовскому, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 28 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. A. de sa lettre du 20 novembre; je donne de suite, l'ordre au général Rapp, de faire partir de Dantzig pour Bromberg, les effets nécessaires à l'habillement des recrues du 10-e régiment d'infanterie polonaise; je préviens le général Rapp, que ces hommes ne rejoindront leur régiment, qu'après avoir reçu leur habillement.

Je prierai V. A., de donner ses ordres en conséquence et que dans la marche, on prenne des mesures pour éviter la désertion.

Je préviens également le général Rapp de laisser partir le colonel Wirzbisky, aussitôt que V. A. l'aura fait remplacer.

Je vois, Monseigneur, qu'on travaille à l'arsenal de Varsovie avec autant d'activité qu'on le peut; je suppose qu'aussitôt qu'un affut est terminé, ou un autre objet, on l'envoie à sa destination, et qu'on ne laisse rien s'accumuler à Varsovie.

Je ferai la même observation pour le million de cartouches que l'on confectionne; puisque vous avez des armées étrangères dans votre voisinage, il faut toujours se mettre en mesure, et en cas d'évènement, n'avoir pas l'embarras des évacuations.

297.

Генералу Раппу, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 28 novembre.

Je vous transcris ici, mon cher Général, copie d'une lettre de l'Empereur.

„Je reçois la copie de votre lettre au général Rapp, elle ne me paraît pas satisfaisante; c'est du bled qui ira droit en Angleterre; il faut que le général Rapp ne fasse rien partir sans un décrêt, sans quoi, cela mettra de l'arbitraire dans cette partie. Si les habitants de Dantzig croient qu'on peut porter le bled à Lubeck, on leur permettra, mais en éxigeant de forts acquits à caution, afin que si dans un temps limité. ces acquits à caution ne sont pas purgés à Lubeck, on sera obligé de payer le cautionnement. Mais comme la saison des glaces arrive, je doute que cela puisse se faire avant l'année prochaine; on a donc tout le temps de prendre ses précautions. à St. Cloud, le 24 novembre 1811".

J'ai cru devoir vous communiquer cette lettre, afin que vous puissiez agir en conséquence des intentions de l'Empereur.

298.

Генералу Раппу, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 28 novembre.

Je vous adresse, mon cher Général, copie d'une lettre du préfêt de Bromberg, que me transmet le prince Poniatowski. Je vous invite a faire

partir de suite de Dantzig, les effets nécessaires à l'habillement des recrues du 10-e régiment polonais, peut-être que quelques hommes déserteront avec leur habillement, mais ce n'est qu'un petit inconvénient, qui n'est pas comparable à celui de laisser ces hommes dans l'état où ils sont, et si on les laissait partir comme cela, aucun n'arriverait.

Le prince Poniatowski me fait connaître qu'il désire donner au colonel Wirzbisky, le commandement d'un des régiments du duché, qui est vacant; je vous invite, mon cher Général, à laisser partir ce colonel, lorsqu'il aura été remplacé.

299.

Генералу Раппу, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 28 novembre.

Votre lettre du 18 de ce mois me confirme, mon cher Général, la nouvelle que vous m'avez donnée par une de vos précédentes du 13, que monsieur Moreau cessait son service au 1-er janvier prochain.

Cet avis inattendu m'aurait donné quelques inquiétudes, si vous ne les aviez entièrement dissipées en m'apprenant en même temps que vous aviez trouvé des particuliers de la ville qui se chargeaient de remplacer le premier fournisseur. Vous m'avez fait l'éloge de ces entrepreneurs.

J'attends en conséquence le nouveau marché que vous avez approuvé et que vous annoncez devoir incessamment m'adresser.

Vous avez vu par ma réponse à votre lettre du 13, qu'afin de faciliter le sieur Moreau pour la continuation de son service jusqu'au 1-er janvier, j'ai mis à votre disposition une nouvelle somme de 100.000 francs pour lui être applicable.

Cette somme en y comprenant le mois courant, qui n'est point échu, réduit la créance du sieur Moreau au 1-er décembre, à 242.719 francs; par conséquent, il s'en faut que la caisse de l'armée soit en retard vis-à-vis ce fournisseur, qui est beaucoup mieux traité par l'éxactitude des payements qui nous concernent, que tous ceux qui font des fournitures dans le reste de la France. Ainsi le défaut de payement dont il se plaint, ne provient donc que du sénat de Dantzig, pour payer la partie des dépenses à sa charge. Mais je vous engage, mon cher Général, à user de votre autorité et de l'influence que vous exercez sur les membres de cette compagnie pour les déterminer à remplir leurs engagements.

300.

Генералу Фріану, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Friant. Hambourg, le 28 novembre.

Je désire, mon cher Général, faire la connaissance du général qui accompagne le régiment espagnol de Joseph Napoléon; j'en ai été fort satisfait. Je lui ai parlé de ces deux bataillons, il paraît qu'ils ne sont pas très instruits. Beaucoup de soldats espagnols parlent français, il faut que les nôtres les traitent bien.

Recommandez aussi que les officiers français voyent beaucoup les officiers espagnols, et enfin qu'on ne néglige rien de tout ce qui doit fortifier la bonne harmonie avec ces alliés.

Il y a avec ces deux bataillons un aumônier qui paraît être animé d'un bon esprit. Traitez le bien, et entretenez le par de bons procédés, dans ces dispositions, c'est par lui que vous pourrez être informé des intrigues que pourraient faire quelques étrangers pour séduire des espagnols; veillez à ce qu'il ait un bon logement chez quelqu'un de sûr.

Je vous ai parlé d'une messe militaire pour les français et espagnols, les dimanches et fêtes, prenez des arrangements avec lui pour que ce soit lui qui la disent (dise?); n'oubliez pas de faire chanter le Domine salvum fac Imperatorem, etc., et de faire faire la prière.

Il ne faut point mettre ce régiment dans une de vos trois brigades; vous donnerez des ordres directs au général espagnol.

Ces deux bataillons n'ont point eu de désertion en route, ils ont seulement eu quelques malades.

Le premier agent de séduction ou d'embauchage, qui tombera sous votre main, faites en une prompte justice.

301.

Г-ну Биньону, 28 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon. Hambourg, le 28 novembre.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 novembre, votre dépêche pour le duc de Bassano partira par l'estafette de ce soir.

302.

Императору Наполеону, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., copie d'une lettre que je viens de recevoir du général Rapp, sur les transports projettés de Dantzig en France.

Les craintes qui étaient renfermées dans la lettre de V. M. du 24 novembre se réalisaient vraisemblablement, à en juger par la lettre du général Rapp, à qui j'ai fait connaître le contenu de la lettre de V. M.; ainsi il n'y aura pas de mal entendu, il ne fera rien acheter sans un décrêt.

303.

Императору Наполеону, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 novembre.

La nouvelle qu'une escadre anglaise composée de 8 vaisseaux de ligne, qui devait avoir paru devant Stralsund, quoique donnée d'une ma-

nière officielle, ne s'est confirmée de nulle part, mais un convoi anglais d'une quarantaine de voiles, escorté de 2 vaisseaux de ligne a traversé les Belts le 21 ou le 22 pour entrer dans la Baltique; ce convoi entrant dans la saison actuelle dans cette mer, donne lieu à mille conjectures. Ce qui augmente les bavardages, c'est la connaissance qu'on a du langage des journaux russes; quoique je ne doute pas que V. M. en ait connaissance, je lui en envoie, une traduction telle qu'elle m'a été fournie par le rédacteur du correspondant.

304.

Императору Наполеону, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 11 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. la réponse de monsieur le comte de St. Marsan, à la lettre que je lui ai écrite relativement aux ordres donnés par monsieur le maréchal Kalkreuth, pour qu'à dater du 1-er décembre, les habitants cessent de fournir les vivres et fourages aux détachements de correspondance sur l'ancienne route militaire de Stettin à Dantzig.

J'ai transmis à V. M. le 23 novembre, copies de différentes lettres relatives à cette affaire; je la prie de me faire connaître ses intentions.

L'ordonnateur Monnay qui était à Berlin pour la liquidation, et chargé en même temps de l'administration des places de l'Oder, en est parti sur un ordre du ministre directeur qui le charge du service de la 32-e division.

Comme cet ordonnateur est très au courant de ce qui se passe à Berlin, où il était très utile, je prie V. M. de m'autoriser à l'y renvoyer; on pourrait prendre pour prétexte la liquidation que le gouvernement prussien réclame; on le remplacerait à la 32-e division.

305.

Императору Наполеону, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 novembre.

J'ai reçu la lettre de V. M., du 24 novembre, les explications qu'elle renferme, ont été un grand soulagement pour moi.

La campagne de 1805, m'a démontré la nécessité lorsqu'on a des troupes sur le pied de guerre, d'avoir de grands approvisionnements de

souliers et d'effets de campement; beaucoup d'hommes de ce corps d'armée et des autres, sont restés en arrière faute de chaussure.

L'expérience a prouvé que tous ceux que l'on faisait faire par entreprise, étaient toujours d'une mauvaise qualité et de mauvais service.

Aussi depuis cette époque, j'ai pris les plus grandes précautions pour que les colonels aient une reserve de 3 paires de souliers pour l'effectif de leurs corps, indépendamment des 3 paires que doit avoir chaque homme; celui n'entraine V. M. à aucune dépense, puisque ce sont eux qui font confectionner ces souliers sur la masse de linge et chaussure.

Ces souliers sont faits avec soin et sont d'un bon service; et plus ils sont conservés, meilleurs ils sont.

Dans la campagne de 1809, on avait eu cette précaution qui a eu un plein succès, pas un régiment n'a éprouvé le manque de chaussures.

Pour donner à V. M. une idée de notre situation sous ce rapport, je lui adresse un état présentant la situation générale des quantités de souliers et effets de campement, éxistant au 1-er novembre.

Elle verra par cet état qu'il ne manque pour que chaque régiment ait 6 paires de souliers par homme, à raison de 140 hommes par compagnie, qu'environ 22.000 paires de souliers. Des ordres ont été donnés pour les faire confectionner, et même pour porter le complet à raison de 150 hommes par compagnie.

Les ordres ont été donnés aussi pour qu'on se procure le manquant au complet des autres objets.

Ce qui me fait entrer dans ces détails, Sire, c'est que dans le cas, où le corps d'observation du Rhin, d'Italie, les autres corps et votre garde, seraient obligés de se porter sur l'Elbe, il serait essentiel que les commandants de ces corps aient pris les mêmes précautions; sans cela, la chaussure manquera bien vite.

Bien entendu qu'en cas de marche du corps d'armée, les corps ne seraient pas embarrassés par ces grandes quantités de souliers, qui seraient déposés dans les places de l'Oder, portés en avant suivant les circonstances et tirés suivant les besoins.

Je donne les ordres pour que le général Gudin envoye à Stettin le 12-e ou le 21-e régiment de ligne qui est à Magdebourg; à son arrivée en cette ville, le général Liebert en fera partir le 108-e pour Custrin, d'où le 85-e partira pour Glogau, le jour de l'arrivée du 108-e à Custrin; je donne les ordres aussi pour que les bataillons des 19-e et du 46-e soient envoyés à Magdebourg, et logés dans la citadelle, autant que faire se pourra.

Ils feront peu de service; un général sera chargé d'en prendre un soin particulier.

306.

Военному министру, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 29 novembre.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien soumettre à S. M., la demande que je forme du grade de lieutenant, en faveur de monsieur de Castries dernièrement nommé mon aide de camp.

Ce jeune homme a beaucoup d'instruction et de distinction; il est rempli de zèle et d'activité, et a beaucoup d'aplomb; j'en suis extrêmement satisfait. Je prie V. E. d'observer que monsieur de Castries est peut être le seul qui comme aide de camp, ne soit que sous lieutenant, les réglements n'en admettant pas de ce grade, que j'avais sollicité pour lui, en le demandant pour aide de camp.

307.

Принцу Мекленбургъ-Шверинскому, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince de Mecklenbourg Schwerin. Hambourg, le 29 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser reception à V. A. de sa lettre du 28 novembre; j'ai trouvé les observations qu'elle renferme, tellement fondées, que je donne l'ordre au général Friant, de faire partir dans les premiers jours de décembre un bataillon français, pour aller prendre des cantonnements dans le pays du duc de Mecklenbourg Strelitz.

Je profite de cette occasion pour mettre de nouveau sous les yeux de l'Empereur et Roi, mon Souverain, les charges des deux duchés.

308.

Генералу Фріану, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Friant. Hambourg, le 29 novembre.

Le duc de Mecklenbourg vient de m'adresser, mon cher Général une réclamation que je trouve très fondée; l'arrivée dans le Mecklenbourg Schwerin du régiment espagnol serait pour ce pays un surcroit de charges qu'il aurait peine à supporter, si on ne lui retirait pas quelques troupes.

Le duc demande que cette augmentation soit partagée par son pays et par celui de Mecklenbourg Strelitz. Je vous invite, mon cher Général, à vous entendre avec le général Bordessoulle et les autorités du Mecklenbourg Strelitz, pour placer dans ce pays, un bataillon français; ce bataillon ne devra pas être nourri par les habitants, il faut qu'il soit établi des magasins et qu'il soit fait des distributions régulières. Il devra partir dans les premiers jours de décembre pour aller s'établir dans le duché de Mecklenbourg Strelitz.

Je désire que ce bataillon soit réuni autant que possible; on mettra à la disposition du commandant une quantité de cartouches suffisante pour en distribuer 40 ou 50 par homme au premier ordre ou dans le cas d'un évènement extraordinaire.

Je suis informé qu'il y a des déserteurs. Un de mes aides de camp qui arrivait de Berlin, en a rencontré plusieurs. Ils venaient du Mecklenbourg; cependant sur vos rapports je n'en vois pas, vos colonels vous cachent la vérité, cela est très mal; ils doivent vous en informer et adresser éxactement à l'état major général, l'état nominatif et le signalement.

Lorsque vous prendrez vos cantonnements, tenez la main à ce que sur les frontières de Prusse, on ne mette que des compagnies d'élite, qu'elles fassent des patrouilles et arrêtent les soldats qui abandonneraient leurs drapeaux.

Lorsqu'il y a 2 déserteurs seulement, il y a complot, ainsi il y a lieu à appliquer la loi sur les chefs de complot; un exemple au camp eut arrêté la désertion.

Je vous rappelle, mon cher Général, tout ce que je vous ai mandé sur les précautions à prendre à cet égard, lorsque vous prendrez vos cantonnements.

309.

Генералу Беркейму, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Berckeim. Hambourg, le 29 novembre.

Je dois vous témoigner, monsieur le Général, tout mon étonnement sur l'ignorance où je suis de l'éxécution des différents ordres qui vous ont été transmis par mon chef d'état major du moment où vous avez fait partie de ce corps d'armée; tels que ceux pour l'établissement des écoles régimentaires, qu'il y ait un approvisionnement de 4 fers par cheval, etc., etc., etc.

J'ignore même si vous vous occupez de votre affaire, puisque je ne vois que la signature de votre chef d'état major, qui n'envoie que des états, mais qui ne rend aucun compte de ceux que je demande.

Le commandement que vous avez est trop important, et a trop d'influence sur l'esprit et l'instruction de la troupe pour que je ne vous recommande pas de vous y livrer exclusivement.

C'est en courant dans les différents cantonnements, en vous assurant que partout la plus grande activité régne pour l'éxécution des ordres et l'instruction des troupes, que vous répondrez d'une manière convenable aux marques de confiance que vous a données notre Souverain, en vous confiant ce commandement.

La saison où nous entrons, ne permettant plus de manoeuvrer par régiment, et ce ne sera même qu'avec beaucoup de difficulté que

l'on pourra faire exercer les jeunes chevaux et les conscrits; ces difficultés ne peuvent être levées que par impulsion que vous donnerez.

Prescrivez que là où l'on pourra trouver des hangards, on en profite pendant l'hyver pour l'instruction des conscrits, soit à pied, soit à cheval qu'on établisse partout dans les compagnies, des salles d'armes conformément aux ordres que j'ai donnés; cela dégourdit et développe les jeunes gens.

Indépendamment des rapports qui doivent être adressés à l'état major, je vous invite, monsieur le Général, à me faire connaître directement l'éxécution de mes ordres, le résultat de vos tournées dans les cantonnements, et enfin à me mettre à même de rendre compte à S. M. que vous méritez sa confiance par votre zèle, votre activité et par votre amour de vos devoirs.

Je vous avais adressé un ordre pour envoyer des officiers à Hanovre pour des achats de chevaux, et ce n'a été qu'indirectement que j'ai appris l'éxécution de mes ordres; vous auriez dû, monsieur le Général, m'en accuser réception et me faire connaître les mesures que vous preniez en éxécution des ordres que je vous transmettais.

Le chef d'état major a dû vous adresser un extrait de tous les ordres du jour qu'il vous était nécessaire de connaître; faites moi un rapport détaillé sur les mesures que vous avez prises pour leur éxécution, afin que je sache où elle en est.

310.

Г-ну Девиму, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Devismes. Hambourg, le 29 novembre.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 novembre et les pièces qui y étaient jointes. Leur contenu m'eût déterminé à ordonner l'arrestation du nommé Becker, si cela n'était déjà une chose faite; j'espère qu'à l'heure où je vous écris, mes ordres ont reçu une complette éxécution.

Il est inutile de vous observer que je trouverais très mauvais, que sous quelque prétexte que ce soit, on se fut permis, je ne dis pas d'en éluder, mais même d'en différer l'éxécution.

311.

Циркуляръ командирамъ полковъ, 29 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Circulaire aux colonels des: 13-e léger, 17-e de ligne, 30-e de ligne, 15-e léger, 33-e de ligne, 48-e de ligne, 7-e léger, 12-e léger, 21-e léger, 33-e léger, 85-e de ligne, 108-e de ligne, 25-e id., 57-e id., 61-e id. et 111-e idem. Hamburg, le 29 novembre.

Je me suis fait rendre compte, monsieur le Colonel, de la quantité de paires de souliers et effets de campement que vous aviez pour votre

régiment et du point où en étaient les ordres qui ont été donnés à cet égard.

Il résulte des rapports qui m'ont été faits, que vous aviez au 1-er novembre.... paires de souliers, et qu'il vous en manquait...... paires, pour les porter au complet de 6 paires par homme, à raison de 150 hommes par compagnie.

Je vois par ces mêmes rapports, que pour completter les effets de campement à 248 marmites, 248 bidons, 496 gamelles et 248 haches, il vous manque...... marmites,...... bidons,...... gamelles, et.... haches.

Je vous invite à prendre avec la plus grande discrétion, afin d'éviter de donner lieu à de fausses conjectures, les mesures les plus promptes pour vous procurer les souliers et les effets du campement qui vous sont nécessaires, pour les porter au complet qui a été fixé ci-dessus.

Faites activer l'arrivée de ceux qui sont en route; il faut que d'ici au premier janvier, tous effets de campement soient complets, et pour le 1-er février, les souliers à raison de 6 paires par homme, pour 150 hommes par compagnie. Faites moi connaître les mesures que vous aurez prises pour l'éxécution de ces dispositions, et rendez en compte à vos généraux.

RÉGIMENTS.	Souliers.		Manquant au 1-er novembre.			
	Existant au 1-er 9-bre.	Manquant au 1-er 9-bre.	Marmites.	Bidons.	Gamelles.	Haches.
13-e léger.......	17.755	9.845	124	124	248	124
17-e de ligne.....	25.196	2.404	61	61	122	61
30-e id.........	18.783	8.817	62	62	124	62
15-e léger.......	17.370	4.830	56	56	256	56
33-e de ligne.....	21.110	6.490	4	4	8	4
48-e id.........	17.696	9.904	91	91	182	91
7-e léger.......	15.175	12.425	—	—	—	—
12-e de ligne.....	21.842	5.758	4	4	8	4
21-e id.........	25.920	1.680	—	—	—	—
33-e léger......	10.404	11.796	200	200	400	200
85-e de ligne.....	18.947	8.653	4	4	68	4
108-e id.........	17.429	10.171	—	—	—	—
25-e id.........	20.400	7.200	50	50	100	50
57-e id.........	22.039	5.561	62	62	124	62
61-e id.........	22.619	4.981	2	2	4	2
111-e id.........	21.012	6.588	2	2	250	2

312.

Императору Наполеону, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports de Dantzig et des places de l'Oder que je reçois à l'instant; celui de Glogau est surtout remarquable.

313.

Императору Наполеону, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports de Varsovie que m'a transmis le prince Poniatowski; j'y joins copie de sa lettre d'envoi et d'une de monsieur Bignon, et d'un bulletin du consul de France de Gothenbourg.

On met beaucoup les russes en mouvement. Il est difficile de démêler la vérité au milieu de tous les rapports qui viennent de ce pays, l'expérience ayant prouvé que presqu'aucun ne s'était confirmé, mais il me paraît qu'il n'y a encore rien de sérieux.

V. M. remarquera que le prince Poniatowski dans sa lettre d'envoi, m'entretient de nouveau du dénuement dans lequel se trouve le gouvernement du grand-duché.

Je ne puis trop attirer l'attention de V. M. sur la situation où se trouve cette armée; elle mérite toute sa sollicitude et si elle ne prend de prompt remède, j'ai la certitude qu'une partie des craintes du prince se réaliserait.

Je prie V. M. de ne point voir dans les représentations réitérées que je lui fais sur la situation de l'armée polonaise et la nécessité que V. M. vienne à son secours, des affections particulières. Je suis et ne serai jamais qu'un bon français et un fidèle sujet de V. M., et ces représentations ne me sont dictées que par l'intérêt de son service.

314.

Императору Наполеону, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le plan de Modlin, des profils et un mémoire sur l'état actuel de cette place, avec un apperçu sur son attaque et sa défense.

Par ce que je me rappelle des localités, je trouve les observations et les idées contenues dans ce mémoire très justes.

Cette place me paraît être susceptible de recevoir l'artillerie que l'on juge nécessaire pour sa défense.

V. M. sait par les états que je lui ai envoyés qu'il n'en éxiste pas dans le duché, et elle connaît la situation de l'Oder sous ce rapport.

Le général Pelletier dans sa lettre d'envoi, m'annonce pour ces jours-ci un travail pareil sur les autres places; je m'empresserai de les faire parvenir aussitôt à Votre Majesté.

315.

Князю Понятовскому, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 30 novembre.

Je reçois votre lettre du.... novembre, et les rapports qui y étaient joints.

J'ai reçu aussi le plan de Modlin et le mémoire qui l'accompagnait sur cette place, avec un apperçu sur son attaque et sa défense que m'a fait passer le général Pelletier. Je transmets le tout à S. M. par l'estafette de ce soir; elle lira, j'en suis sûr avec intérêt, ce mémoire, qui est très clair et bien éxact, autant que la connaissance que j'ai des localités, me permet d'en juger.

Je vois avec bien du plaisir que [Modlin est déjà un point important; il devient bien essentiel que les mesures et précautions de prudence soient prises pour se mettre à l'abri d'un coup de main en cas d'hostilité; que la garnison et le chef soient de la bonne espèce.

Je suis convaincu que V. A. aura donné toutes ses instructions et pris toutes ses mesures.

Je conçois par la lecture du mémoire, que Modlin, contre un siège en règle et prise par les deux rives, ne pourrait pas faire espérer une longue résistance, aussi ce n'est pas sur cette hypothèse que j'appuie mes raisonnements, dans aucune, Modlin ne serait livré longtemps à ses propres moyens, et pour l'attaquer sérieusement, l'ennemi qui y songerait, ne pourrait pas amener les moyens nécessaires, avant d'avoir battu et jetté au loin, les belles et bonnes armées, qui arriveraient devant Modlin presqu'aussitôt que lui. Il n'y a donc qu'à se mettre en mesure à Modlin, contre une attaque vigoureuse et de vive force, que l'ennemi pourrait chercher à tenter avant l'arrivée des armées. Dans l'état où se trouve maintenant cette place, et avec une bonne garnison et un bon chef, l'ennemi devrait sans succès éprouver une perte proportionnée à la vigueur de son attaque.

En transmettant à l'Empereur vos rapports, je lui ai donné connaissance, Monseigneur, de votre lettre, et j'ai pris la liberté de lui observer que malheureusement, il n'y avait rien d'éxagéré dans l'éxposé que vous faites de la position de l'armée polonaise, et de lui faire sentir la nécessité d'avoir égard au contenu de votre lettre à ce sujet; j'espère sous peu avoir à vous annoncer de bons résultats.

Je prie V. A. de dire au général Pelletier, que j'ai reçu avec son plan de Modlin, les 6 mémoires que je lui ai demandés le 11 novembre; je les ai de suite remis au général Baltus.

316.

Князю Понятовскому, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. un tableau de la force et de l'emplacement de l'armée russe, que j'ai fait rédiger, tant d'après les rapports que vous m'avez fait parvenir, que sur les renseignements que j'ai reçus des autres côtés.

Les mouvements annoncés par le général Rozniecki, et dont V. A. vient de me faire part, y apporteront quelques changements, mais outre cela, comme il m'a fallu choisir dans un grand nombre de rapports souvent contradictoires, ce qui m'a paru le plus vraisemblable, il se pourrait que j'eusse commis des erreurs; je supplierai donc V. A. de les faire corriger sur ce présent tableau, ou mieux encore de m'en faire un pareil avec les corrections nécessaires, et les augmentations qui devront avoir lieu.

J'observerai seulement à V. A. qu'il est important de marquer en marge vis à vis la correction, l'époque où ce régiment ou corps russe aurait été vu pour la dernière fois, afin qu'en consultant mes autres rapports, je m'assure qu'ils ne sont pas postérieurs à ceux de V. A.

317.

Военному министру, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai eu l'honneur d'adresser à V. E. le 23 novembre, sous le couvert de S. M., copies: 1-o d'une lettre de monsieur le maréchal de Kalckreuth au général Liebert, portant invitation de retirer les détachements de correspondance que nous avons sur l'ancienne route militaire de Stettin à Dantzig, et l'avis que les habitants avaient ordre à compter du 1-er décembre, de ne plus fournir de vivres ni fourages à ces détachements.

2-o. Copie de la réponse du général Liebert au maréchal de Kalckreuth.

Et 3-o. Copie des lettres que j'écrivais à cet égard au général Liebert et à monsieur le comte de St. Marsan.

J'adresse aujourd'hui à V. E., copie de la réponse que je viens de recevoir de monsieur le comte de St. Marsan.

Je prie V. E. de vouloir bien me faire connaître les intentions de S. M. à ce sujet.

318.

Военному министру, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. un rapport de l'officier d'état-major chargé du commandement des postes de la Iahde, qui fait connaître la conduite d'un petit détachement du 128-e régiment, à l'occasion d'un débarquement de cent hommes, fait par les anglais, à Ruster Syhl. Je ne fais remarquer cet évènement, que parcequ'il est arrivé à un détachement des nouveaux régiments. Je vais prendre des renseignements sur le sergent et le caporal pour les proposer pour de l'avancement s'il y a lieu par leur conduite antérieure.

319.

Военному Министру, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. E. de sa lettre du 24 novembre par laquelle elle m'annonce que S. M. a bien voulu régulariser l'autorisation que j'avais donnée au général de brigade Beaupré, de se rendre à Paris, et lui accorder un congé.

320.

Генералу Раппу, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 30 novembre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 24 du courant. Je l'ai adressée en original à S. M., je vous ferai connaître sa réponse; en attendant, la lettre de l'Empereur, dont je vous ai donné connaissance hier, doit vous servir de gouverne.

321.

Генералу Раппу, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 30 novembre.

Je vous envoie, mon cher Général, un extrait des rapports que je viens de recevoir du prince Poniatowski, quoique je sois accoutumé à ne pas voir ceux de cette espèce de vérifier. Je crois cependant devoir vous les communiquer, tant pour attirer votre attention de ce côté, que parceque la prudence éxige que nous nous tenions continuellement sur nos gardes.

Je ne crois pas que dans la saison actuelle, les chemins soient très beaux en Russie; il faudrait donc un puissant intérêt pour engager dans ce moment les russes à faire un mouvement et à fatiguer leurs hommes et leurs chevaux, surtout ceux de l'artillerie.

Aussitôt que vous serez instruit de quelque chose de positif, vous voudrez bien m'en faire part avec votre ponctualité accoutumée.

Je reçois à l'instant, mon cher Général, vos dépêches du 26; j'y répondrai après demain, l'estafette part à l'instant, et celle de Paris était déjà partie, lorsque j'ai reçu vos lettres.

Servez vous, mon cher Général, des équipages des bâtiments que captureraient vos corsaires, et qui viendraient de Russie, pour avoir des nouvelles sur les mouvements des russes. Je vous envoie un modèle de déclaration d'après lequel, il faut les faire questionner, servez-vous aussi de ce modèle pour interroger les voyageurs et déserteurs, et tenez un registre de toutes les déclarations qui seront faites.

322.

Генералу Либерту, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 30 novembre.

Je vous préviens, monsieur le Général, que je viens de recevoir de monsieur le comte de St. Marsan, une réponse à la lettre que je lui ai écrite, au sujet de la demande que vous a faite monsieur le maréchal de Kalckreuth, de retirer les postes de correspondance que nous avons sur l'ancienne route, de Stettin à Dantzig.

Monsieur de St. Marsan m'annonce par sa lettre du 27 novembre que monsieur le comte de Goltz qu'il a vu à ce sujet, lui a dit que cette affaire était du ressort du décastère de l'intérieur, auquel il avait dû s'adresser, il ne pourrait lui envoyer une nouvelle officielle que le lendemain ou le surlendemain, mais qu'il pouvait me donner l'assurance que la chose ne souffrirait aucune difficulté et que les postes actuels continueraient à être fournis de ce qui leur est nécessaire, comme par le passé, jusqu'à ce qu'on soit convenu de les transférer sur la nouvelle route, ce qui importait beaucoup au gouvernement prussien, qui avait fait envisager aux habitants qui se trouvent dans la direction de l'ancienne route, la délivrance de toute charge à cet égard.

Au reste, monsieur de St. Marsan, en m'annonçant qu'il m'enverra aussitôt qu'il l'aura, la réponse officielle du gouvernement prussien, me dit aussi qu'il vous en informera.

Je ne puis en conséquence, que vous recommander de nouveau, monsieur le Général, de laisser les choses où elles sont, jusqu'à ce que vous ayez reçu la lettre de monsieur le comte de St. Marsan, d'après laquelle vous agirez conformément aux ordres que je vous ai donnés, par une lettre du 23 novembre.

323.

Циркуляръ дивизіоннымъ генераламъ Морану, Фріану, Гюденю, Дессэ и Компану, 30 ноября 1811 г. изъ Гамбурга.

Circulaire aux généraux de division. Hambourg, le 30 novembre.

Morand	13-e léger 17-e de ligne 30-e id.
Friant	15-e léger 33-e de ligne 48-e id.
Gudin	7-e léger 12-e de ligne 21-e id.
Dessaix	33-e léger 85-e de ligne 108-e id.
Compans	25-e de ligne 57-e id. 61-e id. 111-e id.

Je me suis fait rendre compte, monsieur le Général, de la quantité de paires de souliers et effets de campement qu'avaient les régiments de votre division, et du point où en était l'éxécution des ordres donnés à cet égard.

Il est résulté des rapports qui m'ont été faits, qu'au 1-er novembre; le . . . . régiment . . . . avait . . . . paires de souliers et qu'il lui en manquait . . . . paires, pour les porter au complet de 6 paires par homme, à raison de 150 hommes par compagnie.

Que le . . . . régiment . . . . à la même époque, avait . . . . paires de souliers, et qu'il lui en manquait . . . . . paires.

Et enfin que le . . . . régiment . . . . en avait . . . . paires et qu'il lui en manquait . . . . paires.

J'ai vu par ces mêmes rapports, que pour completter les effets de campement, à 248 marmites, 248 bidons, 496 gamelles et 248 haches, il manquait,

au . . . . régiment . . . ., ... marmites, ... bidons, ... gamelles, et . . . haches.
au . . . . régiment . . . ., ... marmites, ... bidons, ... gamelles, et . . . haches.
Et au . . . . régiment . . . ., ... marmites, ... bidons, ... gamelles, et . . . haches.

J'écris directement aux colonels de ces régiments, de prendre avec la plus grande discrétion, afin d'éviter de donner lieu à de fausses conjectures, les mesures les plus promptes pour se procurer les souliers et

effets de campement qui leur sont nécessaires, pour les porter au complet ci-dessus.

Je leur recommande aussi d'activer le plus possible l'arrivée de ceux de ces effets qu'ils ont en route, en leur faisant connaître qu'il faut que d'ici au 1-er janvier, tous les effets de campement soient complets, et pour le 1-er février les souliers, à raison de 6 paires par homme, pour un effectif de 150 hommes par compagnie.

Je charge ces colonels de me rendre compte de l'éxécution de ces ordres, et de me faire connaître directement les mesures qu'ils auront prises à cet effet.

Je vous invite, monsieur le Général, à tenir de votre côté, la main à l'éxécution de cet ordre.

324.

Императору Наполеону, 1 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 1-er décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., copie d'un rapport du général Rapp; il paraît que les corsaires de Dantzig font des bonnes prises.

Des stations anglaises sont toujours sur les côtes de l'Ost-Frise; ils ont empêché jusqu'ici les convois de bled de continuer leur route.

J'ai envoyé sur les lieux, l'amiral Werhuell, qui appréciera à leur juste valeur les difficultés, et qui j'espère les surmontera, s'il est possible. Ces bleds seront conduits à Bremen et déchargés là; ils n'auront plus que 7 à 8 lieues à faire par terre, pour aller à Amsterdam; le reste se fait par eau.

325.

Императору Наполеону, 1 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 1-er décembre.

J'ai l'honneur de transmettre à V. M. une lettre que lui écrit le général Rapp, pour obtenir la permission d'aller passer 10 jours à Paris.

V. M. verra, par la lettre d'envoi ci-jointe, que l'intention du général Rapp, est de ne point insister sur cette demande pour peu que le service de V. M. éxige sa présence à Dantzig, et que même, il me prie de ne point l'envoyer si j'entrevois qu'il soit nécessaire qu'il reste; mais ne voulant pas me permettre de retenir une lettre adressée à V. M. je la lui adresse quoique je pense bien qu'il ne puisse en ce moment obtenir la permission qu'il demande.

326.

Министру директору военной администраціи, 1 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 1-er décembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. E. de sa lettre du 27 novembre, par laquelle elle me fait connaître qu'elle a donné l'ordre à monsieur l'ordonnateur Boerio, de se rendre à Hambourg pour remplacer monsieur Chambon, jusqu'à ce que sa santé lui permette de reprendre son service.

J'eus bien désiré que le choix de V. E. tombât sur l'ordonnateur qu'elle m'avait nommé, comme ayant le plus de confiance, mais monsieur Boerio étant en route, j'en serai quitte pour avoir sur lui plus de surveillance, et j'espère n'avoir à vous en rendre que les meilleurs témoignages.

327.

Графу Гольцу, 1 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de Goltz. Hambourg, le 1-er décembre.

Je viens de m'appercevoir que l'aide de camp que j'avais envoyé dernièrement à Berlin, près de l'ambassadeur de l'Empereur et Roi, mon Souverain, a oublié la lettre dont je l'avais chargé pour vous et par laquelle, j'accusais réception à V. E de sa lettre du 6 novembre, où elle me faisait connaître que S. M. le Roi de Prusse, avait daigné (nommer?) monsieur le conseiller privé Schwartz, pour son consul général à Hambourg.

Je répare cette étourderie en vous faisant connaître, monsieur le Comte, que je me suis empressé de le transmettre à mon gouvernement, en faisant connaître que le choix de S. M. le Roi de Prusse portait sur un homme animé du meilleur esprit et qui possède toutes les qualités propres à maintenir la bonne harmonie.

Je suis fort sensible aux motifs qui ont pu déterminer S. M. le Roi de Prusse, votre souverain, au choix qu'il a daigné faire de monsieur Schwartz.

328.

Министру директору военной администраціи, 1 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 1-er décembre.

J'ai l'honneur de transmettre à V. E. l'extrait d'une lettre du général Rapp, en date du 26 novembre sur l'impossibilité où paraît se trouver le sénat de Dantzig de survenir à la charge qui lui est imposée, de payer la moitié du service courant.

329.

Императору Наполеону, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 2 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre du général Rapp, du 28 novembre sur les obstacles qui se présentent et les moyens de les lever pour pouvoir réussir à transporter des bleds de Dantzig en France.

Il me semble résulter qu'on ne pourrait point compter pouvoir s'en procurer de ce côté.

330.

Императору Наполеону, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 2 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que j'ai reçus des places de l'Oder.

331.

Генералу Раппу, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 2 décembre.

Je reçois, mon cher Général, et je transmets directement et en original à l'Empereur votre lettre du 28 novembre, à laquelle est joint le rapport sur les obstacles qui se présentent et les moyens de les surmonter pour transporter du bled en France.

332.

Генералу Раппу, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 2 décembre.

J'envoie, mon cher Général, à l'Empereur, la demande que vous faites d'aller passer 10 jours à Paris, j'y joins même votre lettre d'envoi. S. M. verra que pour peu que son service le commande, vous renoncez à obtenir cette permission; je ne pense pas, qu'elle vous soit accordée, votre présence à Dantzig est trop nécessaire.

Je désirerais, mon cher Général, que vous m'envoyez un croquis de la presqu'isle de Nehrung, et que vous y indiquiez le point où finit le territoire de Dantzig, et où par conséquent commence le territoire prussien.

On pourra être dans le cas dans la suite, de faire quelques ouvrages vis à vis ceux des prussiens pour fermer les travaux qu'ils ont faits; faites en conséquence l'emplacement où ces ouvrages devraient être faits, et l'espèce de ces ouvrages, envoyez moi un croquis; il est inutile de vous observer que cette reconnaissance doit être faite par l'officier du génie, avec la plus grande discrétion et sans que personne le sache.

Je vous ai adressé par le dernier courrier un modèle d'interrogatoire à faire aux prisonniers, désérteurs et voyageurs, faites bien suivre ces interrogatoires; par ce moyen, et par la confrontation de ces déclarations, vous serez à même de découvrir la vérité.

333.

Генералу Либерту, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 2 décembre.

Je vous préviens, monsieur le Général, qu'en vertu des ordres de S. M., j'ai envoyé au général Michaud, celui de faire diriger de Magdebourg sur Stettin, le 12-e ou le 21-e régiment de ligne, au choix du général Gudin.

Ce mouvement est fait pour envoyer un régiment français à Glogau, sans diminuer les garnisons de Stettin et Custrin.

Je ne suppose point que ce mouvement qui, d'ailleurs, se fait conformément aux conventions, éprouve le moindre empêchement, puisque ceux qu'on y apporterait, seraient de véritables hostilités; ainsi lorsque vous apprendrez que ce régiment est à 3 ou 4 marches de Stettin, vous vous concerterez avec le général Dessaix pour faire partir pour Custrin le 108-e régiment avec armes et bagages, les soldats ayant chacun 40 à 50 cartouches et 4 pierres à feu.

Les galeux resteront à Stettin ainsi que les malades jusqu'a leur guérison. Vous ferez partir les équipages et gros bagages du régiment, le lendemain ou le surlendemain du départ du corps, suivant les circonstances.

Le général Dessaix devra donner des instructions à cette troupe pour maintenir la meilleure discipline et lui observer dans ses instructions, que quoique marchant dans un pays allié, il doit prendre toutes les précautions pour se mettre à l'abri de toute trahison et surprise; ainsi il tiendra la main à ce que ses troupes soient le plus concentrées possibles, dans leur logement; les points de réunion et d'allarmes en cas d'évènement, seront toujours reconnus par les commandants de compagnies, et même par tous les officiers.

Si dans quelqu'un de ces gîtes, il se trouvait des cantonnements prussiens, il faut se concerter avec les commandants prussiens pour éviter les mal-entendus, et que les patrouilles se fassent de concert par les français et les prussiens.

Le commandant du régiment aura soin d'envoyer de chaque gîte un rapport au général Dessaix par la correspondance.

Dans l'instruction à donner au commandant, il sera établi l'hypothèse où pendant sa marche, il éprouverait des difficultés, et où il serait attaqué; dans ce cas, il rétrograderait ou se porterait à grandes marches sur Stettin ou Custrin, mais au plus près, suivant les circonstances où il se trouverait, il vous en informerait ainsi que le général Dessaix, afin que vous puissiez prendre des mesures en conséquence (mais je regarde ce cas, comme impossible, tant que la cour sera à Berlin).

Vous préviendrez par la correspondance le gouverneur de Custrin, de l'époque où ce régiment arrivera, afin qu'il fasse ses dispositions; il faudra que le jour de l'arrivée du régiment à Custrin, un bataillon, soit envoyé en avant, de manière à y arriver au moins à 8 heures du matin, pour relever de suite les postes; il faut même, que le restant du régiment, y arrive à 10 heures du matin, pour que le 85-e puisse en partir de suite le même jour.

Lorsque l'on connaîtra en ville la marche du régiment qui part de Magdebourg, vous pourrez dire que c'est pour remplacer le 108-e qui part de Stettin, sans dire où il va, et qu'ainsi ce n'est pas une nouvelle charge pour le pays; vous pourrez dire que vous ne connaissez pas la destination du 108-e; mais que vous pensez qu'il doit rester dans le Mecklenbourg pour faire partie de la division Friant, et que vous n'avez pas encore d'ordres à cet égard.

Ce ne sera que le jour du départ, que vous direz que ce régiment doit aller à Custrin.

Vous ne ferez point du tout connaître qu'un régiment français doit aller à Glogau.

Je crois bien que toutes ces précautions sont inutiles, mais enfin il est préférable de les prendre, puisqu'elles n'entraînent aucun inconvénient, et qu'il est bon que l'on prenne l'habitude de toujours tenir secrets, les mouvements de troupes.

Je vous recommande d'envoyer pour cette fois la correspondance de Custrin, dans laquelle se trouvent des ordres de moi, relatifs à l'arrivée du 108-e régiment, par un sous-officier intelligent, qui ira jusqu'à Custrin.

Je suppose que le service se fait avec exactitude et que l'ouverture des portes se fait suivant l'ordonnance; n'oubliez pas avant d'introduire le régiment qui vous arrivera de Magdebourg, de le faire reconnaître avec le plus grand soin.

334.

Генералу Жакино, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 2 décembre.

Je reçois votre lettre du 25 novembre; je n'ai point reçu le rapport du 22 dont il est question dans cette lettre; assurez-vous que vous m'en avez adressé un, et faites des démarches pour savoir ce qu'il est devenu. Vous savez que j'aime les détails; vous me dites qu'il y a 2.000 hommes de garnison à Kösel; quels sont, le nom du commandant et du régiment de la garnison; je m'en réfère à ce que je vous ai mandé précédemment à cet égard.

335.

Генералу Форнье д'Альбу, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Fornier d'Albe. Hambourg, le 2 novembre.

Je vous préviens, monsieur le Général, que dans les circonstances actuelles, et vu la faiblesse de la garnison de Glogau, S. M. a jugé à propos de faire mettre un régiment français dans cette place, sans diminuer les garnisons de Stettin et Custrin.

Voici les dispositions que j'ai prises:

Un régiment de ligne de la division Gudin qui est à Magdebourg, doit se mettre en marche aujourd'hui ou demain pour se rendre à Stettin.

Le général Liebert qui en est prévenu, fera partir 3 ou 4 jours avant l'arrivée de ce régiment, si tout est tranquille, comme on a lieu de l'espérer, le 108-e régiment pour Custrin; vous serez prévenu par lui du jour du départ de ce régiment et de son arrivée à Custrin.

Au dernier gîte, le 108-e devra se mettre en marche, de manière à ce qu'un bataillon arrive à Custrin, au moins à 8 heures du matin, et le restant du régiment à 10 heures. Le bataillon à son arrivée, relevera toutes les gardes, de manière à ce qu'elles puissent partir entre 9 et 10 heures; elles formeraient l'arrière garde du 85-e, que vous feriez partir vers les 9 heures du matin.

Le départ de ce régiment, ayant lieu par ces dispositions le jour même de l'arrivée du 108-e, la petite ville de Custrin n'en sera pas surchargée, aussi par ce moyen, le 85-e arrivera 24 heures plutôt à Glogau.

Le 85-e ira par la route militaire de Custrin à Glogau.

Le 85-e laissera à Custrin ses malades et galeux, ainsi que ses gros bagages. Vous ne ferez partir les malades et galeux que par détachements de 50 au fur et à mesure de leur guérison. Quant aux gros bagages, si tout est tranquille, comme je le pense, on les fera partir le lendemain ou le surlendemain, sous la conduite d'un officier ferme et d'un détachement d'une centaine d'hommes, qui restera à cet effet.

Je vous envoie un ordre pour le général Frédérichs, qui partira avec le 85-e; vous ne lui remettrez que la veille du jour du départ de ce régiment, je veux que la nouvelle de son départ ne transpire pas du tout.

Le général Frédérichs devra vous donner tous les jours à son arrivée dans chaque gîte, des nouvelles de sa marche, par la correspondance.

Je ne présume point du tout, monsieur le Général, que cette marche, qui d'ailleurs se fait en vertu des conventions, éprouve la plus petite difficulté, puisque ce serait violer les traités.

Les soldats devront cependant avoir 40 à 50 cartouches, elles seront données sans éclat. Vous direz au général Frédérichs d'avoir soin de faire retirer ces cartouches, et de les faire déposer chez les capitaines, en arrivant à Glogau, et d'en avoir le plus grand soin, et enfin de mettre à éxécution les ordres du jour pour leur conservation. Je vous envoie un ordre de départ en blanc pour ce régiment, que vous remplirez, d'après l'annonce que vous donnera le général Liebert de l'arrivée du 108-e régiment.

Je suppose que le service se fait avec éxactitude, et que l'ouverture des portes se fait suivant l'ordonnance; n'oubliez, pas avant d'introduire le 108-e régiment, de le bien faire reconnaître dans les formes.

Ne donnez point avis au général Jacquinot du départ du 108-e régiment; je me réserve de le prévenir quand il en sera temps.

336.

Генералу Фредериксу, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Frédérichs. Hambourg, le 2 décembre.

Je vous préviens, monsieur le Général, que le 85-e régiment est destiné à aller tenir garnison à Glogau.

Le général Fornier d'Albe, en vous remettant cette lettre, vous remettra aussi l'ordre du départ pour le 85-e et son itinéraire, qui est celui fixé par les conventions avec la Prusse, pour la communication avec les places que nous occupons. Je ne puis point supporter que votre marche éprouve la plus petite difficulté, puisque ce serait violer les traités, et on sait par la situation des choses, qu'ils ne le seraient pas impunément.

Si contre toute vraisemblance, cela arrivait, et qu'on voulut s'opposer à votre marche par la violence, il n'en serait que plus important de gagner Glogau; vous agiriez alors suivant les circonstances. Le plus sûr serait alors, de ne pas y aller par la rive gauche de l'Oder, mais par la rive droite, ainsi vous passeriez l'Oder suivant les circonstances, et iriez par Zullichau; il faudrait marcher de manière à faire 10 ou 15 lieues par jour; mais bien entendu que vous ne prendriez ce parti, que lorsqu'on vous aurait opposé des forces majeures, et qu'on vous aurait attaqué, mais je vous répète que cela n'est pas vraisemblable, puisque ce serait violer les traités; vous ferez observer la meilleure discipline à vos troupes, et marcherez dans le plus grand ordre.

Vous prendrez toutes les précautions possibles, quoique marchant dans un pays allié, pour vous mettre à l'abri de toute trahison ou surprise; vous tiendrez la main à ce que les troupes soient le plus concentrées possibles, dans leurs logements, les points de réunion et d'allarmes dans chaque gîte devront être reconnus par les commandants des compagnies et même par tous les officiers.

Si dans quelqu'un de ces gîtes, il se trouvait des cantonnements prussiens, il faut vous concerter avec les commandants pour éviter les mal-entendus et que les patrouilles se fassent de concert entre les français et les prussiens.

Vous profiterez de toutes les ordonnances françaises que vous rencontrerez sur votre route, allant de Custrin à Glogau ou de Glogau à Custrin, pour donner des nouvelles de votre marche aux gouverneurs de ces deux places, et les informer de ce que vous remarquerez pendant votre marche; surtout le gouvernement de Custrin, qui me transmettra vos rapports.

337.

Приказъ генералу Фредериксу и 85-му полку, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Ordre au général Frédérichs et au 85-e régiment. Hambourg, le 2 décembre.

Il est ordonné au général de brigade Frédérichs, de partir avec le 85-e régiment et avec armes et bagages, pour se rendre à Glogau, où il tiendra garnison.

Il fera observer la meilleure discipline, et fera juger dans les 24 heures, par une commission militaire que je l'autorise à nommer, tous les délits qui seraient commis par des militaires envers les habitants.

Le général Frédérichs, et le 85-e régiment suivront l'itinéraire ci—dessous.

Partant de Custrin, le . . . . . ils coucheront le même jour à . . . .

le . . . . à . . . . .

le . . . . à . . . . . etc. etc.

Les vivres et fourages ainsi que le logement, seront fournis à cette troupe, conformément aux conventions.

338.

Генералу Жакино, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 2 décembre.

Quelques avis de Varsovie et de Dresde, confirment les rapports que vous m'avez adressés, que des hommes mal intentionnés, ennemis de leur gouvernement et du bon ordre, auraient conçu le projet de profiter de la faiblesse de la garnison de Glogau, pour chercher à surprendre cette place.

Je ne doute point, monsieur le Gouverneur, quelqu'invraisemblables que soient ces rapports, que vous ne vous mettiez en mesure pour éviter toute surprise; je vous répète que vous ne devez pas songer à la défense des ouvrages extérieurs, il faut vous borner à garder vu la faiblesse de votre garnison, le corps de la place; ne montrez pas de méfiance, mais prenez toutes les précautions que dicte la prudence.

Je ne doute point que 12 ou 15 jours après la réception de cette lettre, par les mesures qui vont être prises, et dont je vous entretiendrai ultérieurement, votre garnison ne soit renforcée suffisamment; en attendant, redoublez de surveillance, ne faites part de cet avis à personne.

Je vous recommande de faire faire les plus grandes rondes par vos officiers, et d'en faire faire la nuit.

Recommandez qu'on fasse des reconnaissances avant l'ouverture et avant la fermeture des portes.

339.

Господину д'Обиньозу, главному полицейскому коммисару Гамбурга, 2 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A. monsieur d'Aubignose commissaire général de police à Hambourg. Hambourg, le 2 décembre.

Je vous envoie une lettre de monsieur Coyet, chambellan de S. M. le roi de Suède; vous transmettrez sa demande au duc de Rovigo, en lui demandant ses ordres; vous ajouterez qu'étant informé que tous les français que leurs affaires appelaient en Suède, étaient obligés d'attendre à Copenhague et à Stralsund, et que les passeports avaient été refusés à plusieurs, j'ai cru de mon devoir de vous prescrire d'user de réciprocité, et que tous les suèdois, qui passeraient pour entrer en France, seraient obligés pour entrer dans l'intérieur de l'empire, d'attendre à Hambourg les passeports du gouvernement français.

Vous pourrez même citer au ministre le fait, qui est relatif à monsieur Boisse, qui avec un passeport du ministre suèdois à Copenhagne, a été obligé à son arrivée sur le territoire suèdois, de se rembarquer après avoir essuyé beaucoup de mauvais traitements.

Vous trouverez ci-joint une lettre de monsieur Seroy, qui vous donnera une idée de l'affaire de monsieur Boisse; si vous le jugez nécessaire, vous pourrez demander communication des pièces à monsieur Seroy ou à l'état-major.

Je vous invite à faire connaître au chambellan, qu'il devra attendre à Hambourg ou Altona, ou en pays étranger, si cela lui convient, le passeport du gouvernement français.

Vous pouvez verbalement lui faire connaître mes intentions.

340.

Императору Наполеону, 3 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 3 décembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de sa lettre du 25 novembre, où elle me fait connaître qu'elle voit par la situation de l'armée polonaise au 1-er novembre, que les 5-e, 10-e et 11-e régiments d'infanterie polonaise qui devraient être à 3.600 hommes, n'ont, que 2.500 à 2.600.

J'en ai déjà écrit au prince Poniatowski. Je vais lui réitérer ces demandes et je lui observerai que les dépôts de ces corps offrent bien peu de ressources, puisque sur le dernier état, le 5-e régiment n'avait que 300 hommes, le 10-e—200 et le 11-e—100.

Le 9-e de lanciers sur le dernier état de situation, a 521 hommes présents et près de 700 chevaux, ceux d'officiers compris; il n'a au dépôt que 126 hommes présents et 118 chevaux.

La misère qui n'est que trop réelle et l'embarras de finances dans lesquels se trouve le grand-duché de Varsovie, tiennent au désordre qui règne dans cette partie et à leur inhabileté, et aussi aux circonstances.

De fausses et ineptes opérations de finances, qui sont le résultat de la trahison ou de l'ineptie la plus extraordinaire, ont fait sortir le peu de numéraire qu'ils avaient; et les circonstances, ont anéanti, en presque totalité leur commerce d'exportation qui était tout ce qui leur faisait

entrer du numéraire, par les raisons que connaît V. M.; les grains ne pouvant se vendre à Dantzig qui en est encombré.

Je réitère à V. M., que je regarde comme très urgent au bien de son service, qu'elle vienne au secours de cette armée; je m'en réfère, a ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire le . . . novembre. Je vais au surplus écrire au prince Poniatowski dans le sens de V. M., mais il est au-dessus de ses forces de remédier aux inconvénients.

341.

Циркуляръ генераламъ: Либерту, Форнье д'Альбу, Жакино, Мишо, Раппу и Бордесулю, 3 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Circulaire aux généraux Liebert, Fornier d'Albe, Jacquinot, Michaud, Rapp et Bordessoulle. Hambourg, le 3 décembre.

L'expérience m'a prouvé, monsieur le Général, que le meilleur moyen de se procurer des informations positives, et de connaître la dislocation et les mouvements des troupes qu'on a intérêt de surveiller, l'emplacement des magasins, la quantité et l'espèce; les differents travaux militaires qui se font, leur importance, etc., était de charger un officier qui a ce genre d'intelligence là et de l'employer à questionner les voyageurs et déserteurs. Cet officier tient registre des déclarations, enfin (afin?) de pouvoir les comparer avec celles des autres déserteurs et voyageurs; ce moyen m'a toujours paru préférable à tous les autres; lorsque l'officier en a l'habitude, il voit de suite le dégré de confiance qu'il doit avoir aux déclarations qui lui sont faites.

Je vous invite, monsieur le Général, à faire choix d'un officier que vous chargerez de ce travail, et auquel vous donnerez une instruction dans laquelle vous ferez entrer l'exposé des différentes questions à faire. Il faut recommander à cet officier d'apporter dans cette opération beaucoup de zèle et d'éxactitude, et bientôt vous connaîtrez les mouvements et la dislocation des troupes, ainsi que les magasins qui sont à 100 lieues à la ronde. Il est nécessaire que l'officier agisse avec le plus de discrétion possible, pour évitèr qu'on puisse connaître le motif de ces questions; il peut prétexter la sureté de la place, et la nécessité de savoir où va tel voyageur, ce qu'il est, etc., et c'est dans ces questions qu'on glisse celles sur les armées voisines.

Cet officier devra vous faire son rapport, sur les renseignements qu'il obtiendra; je vous en reclame une expédition faite d'après le modèle que j'envoie. Quelquefois il est arrivé que des individus, militaires ou voyageurs, ont voulu en imposer, mais leur mauvaise intention a toujours été découverte par la comparaison de leurs rapports avec ceux antérieurs.

Le malveillant étant décelé de cette manière, on le fait arrêter.

Déclaration du nommé.... déserteur prussien.

Noms et prénoms des déserteurs.	Grades.	Noms et numeros des régiments.	Numeros des		Uniformes des régiments.	Dates.		Dans quels lieux étaient en garnison ou en cantonnement au moment de la désertion.			Depuis quel temps était en garnison ou en cantonnement.			Quels étaient les environs ou cantonnements qu'ils occupaient auparavant et depuis quelle époque.	Quelle est la force.		
			Bataillons.	Compagnies.		De la désertion.	De l'arrivee du déserteur dans la place	Le régiment.	Le bataillon.	La compagnie.	Le régiment.	Le bataillon.	La compagnie.		Du régiment.	Du bataillon.	De la compagnie.

N o t a. Les déserteurs ayant répondus à ces différentes demandes, M. M. les commandants de place les questionneront sur l'emplacement du régiment, dans le cas ou il ne serait pas réuni dans la même garnison et tâcheront d'obtenir les plus grands détails sur cet article; quels sont les régiments qui sont en garnison avec celui d'où ils ont désertés? Quels sont ceux qui pourraient être dans les environs, soit cavalerie ou infanterie. Leur force approximative? Quel est le nom de leur colonel, des généraux qui commandent? S'ils ont déserté d'une place forte? Travaille-t-on aux fortifications? La place est-elle fortement armée? Les magasins en tout genre sont-ils considérables? Ont-ils rencontré dans leur route des troupes en marche? des convois d'artillerie, de munitions, ou des vivres; s'ils en ont rencontrés, quelle espèce d'armes, la force des colonnes, la quantité de pièces et de chariots; d'où venaient ces troupes ou ces convois? sur quelle route les ont ils rencontrés? de quel côté se dirigeaient ils, si les déserteurs ne peuvent pas dire positivement leur déstination. Que dit-on des nouvelles publiques, que désire le militaire, que désire l'habitant, quels sont les places où sont placés les magasins de vivres et de fourage? etc.

M. M. les commandants ajouteront à ces questions toutes celles que les réponses des déserteurs pourront leur suggérer, ou qui pourraient naître des localités.

Beaucoup de régiments autrichiens changent de proprietaire et par conséquant de nom, on ne saurait trop recommander à M. M. les commandants de faire attention à cette observation, et de questionner les déserteurs de manière à être certain que ce cas n'existe pas; s'il avait lieu, ils devront faire mention du nouveau et de l'ancien nom afin que l'on puisse s'y reconnaître. M. M les commandants ne changeront rien au présent modèle.

342.

Императору Наполеону, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 4 décembre.

J'ai eu l'honneur d'annoncer à V. M. par une lettre du 30 novembre, en lui faisant passer le mémoire sur la place de Modlin, que je lui adresserais incessament les plans et mémoire des places de Thorn et Zamosc.

Venant de les recevoir, j'ai l'honneur de les adresser à V. M. ainsi que la lettre du général Pelletier qui les accompagnait.

343.

Императору Наполеону, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majeste l'Empereur. Hambourg, le 4 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports des places de l'Oder.

Par le rapport du général Liebert, V. M. pourra remarquer que les prussiens continuent toujours leurs préparatifs de défense pour Colberg.

344.

Императору Наполеону, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 4 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que je viens de recevoir de Varsovie. J'y joins copie de la lettre du prince Poniatowski.

Par tous les détails que l'on reçoit de ce pays, les embarras ne font qu'accroître ainsi que la misère de l'armée.

Mon homme d'affaires pour la principauté de Lowicz, qui est un homme de beaucoup de bon sens, me dit que les embarras sont au comble Je ne puis que m'en référer à tout ce que j'ai écrit à V. M. à cet égard.

V. M. remarquera dans la lettre du prince, que le major Falkowski, chargé de la réception des détachements destinés pour le 8-e régiment de chevaux légers français, annonçait n'avoir plus aucun fonds à sa disposition pour leur fournir des effets d'habillement et des capotes indispensables dans cette saison. Ainsi, en envoyant ces hommes sans vêtements, il faut s'attendre à une grande désertion.

345.

Императору Наполеону, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 4 décembre.

Je reçois la lettre de V. M. du 30 novembre. Ce n'était qu'une simple proposition que je faisais à V. M., de mettre dans les états-majors, cinq officiers qui avaient servi en Autriche, que je désignais d'après les renseignements qui m'avaient été fournis; je transmets mes idées, mais je cesse d'en avoir lorsque V. M. m'a donné des ordres.

Ces officiers n'ont pas connaissance de la demande que je faisais, qui m'était dictée en raison du petit nombre d'officiers d'état-major qui éxiste; ils sont à leurs corps et y resteront.

Un militaire du 7-e régiment d'infanterie légère, convaincu d'embauchage, a été condamné à mort; en allant à l'éxécution, il a fait des révélations, qui font découvrir une partie des embaucheurs qui éxistent en Westphalie; parmi eux il se trouve quelques officiers hanovriens qui ont été au service d'Angleterre, retirés du service; des ordres ont été donnés pour arrêter tous ces individus.

On me rend compte d'Erfurth, que le libelliste Becker de Gotha, a été arrêté et conduit à Magdebourg avec tous ses papiers, j'espère qu'ils donneront de bons renseignements sur tous les libellistes et agents anglais qui éxistent en Allemagne.

346.

Императору Наполеону, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 4 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une note contenant les observations que le séjour du général Romeuf à Vienne, l'a mis dans le cas de faire.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'entretenir V. M. de la perspicacité de cet officier; c'est ce qui m'a fait désirer d'avoir ses idées pour vous les communiquer.

347.

Князю Понятовскому, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 4 décembre.

Je reçois votre lettre du 27 novembre; j'ai transmis à S. M. les rapports qui y étaient joints, ainsi que les rapports et plans que m'a adressé le général Pelletier sur les places de Thorn, Zamosc, Czenstochau et Praga.

J'ai toujours transmis directement à l'Empereur, toutes vos lettres et vos renseignements sur l'embarras où vous vous trouvez, sous le rapport des fonds.

J'espère avoir de bonnes nouvelles à vous annoncer incessamment sous ce rapport.

Je suppose que l'Empereur, qui comme vous le savez calcule tout, fait ces raisonnements-ci.

Le duché a 4 millions d'habitants, ce gouvernement a environ 40.000 hommes, ainsi c'est 10.000 par million d'habitant; il doit en conclure qu'il doit y avoir bien du désordre pour qu'on ne puisse pas entretenir et payer si peu de troupes. J'avoue que le manque de débouché pour faire de l'argent doit être un des motifs de votre manque de fonds, et avec du désordre, l'embarras doit être au comble.

L'Empereur a vu sur la situation de l'armée polonaise au 1-er novembre, que les 5-e, 10-e et 11-e régiment qui devaient être de 3.500 à quatre bataillons, ne sont que de 2.500 hommes; S. M. désire qu'on les complette le plutôt possible, et m'a chargé de vous en écrire.

L'Empereur a remarqué aussi que le 9-e de cavalerie polonaise qui est à Dantzig, qui devait être à 1.000 chevaux et 1.000 hommes n'en a que la moitié, l'Empereur désire également que ce régiment soit promptement complетté; il me semble que Votre Altesse pourrait le faire par le moyen des dépôts des autres régiments d'infanterie et de cavalerie.

Le 5-e régiment d'infanterie étant à Thorn, il ne doit point y avoir de difficulté, puisqu'il doit avoir fait confectionner son habillement pour son 4-e bataillon.

Quant aux autres régiments qui sont à Dantzig, ils doivent aussi avoir l'habillement tout prêt.

J'écris au gouverneur de faire diriger sur France par Dresde, le détachement pour le 8-e régiment de lanciers, que vous m'annoncez devoir arriver le 13 décembre à Glogau.

Je prie V. A. de continuer à l'avenir à toujours diriger sur Glogau les détachements pour France.

348.

Министру директору военной администраціи, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 4 décembre.

Les mesures que j'ai prises pour établir de Wesel à l'armée une ligne de transport destinée à faire arriver les 60 chariots du nouveau modèle et les effets expédiés aux régiments par les dépôts, ont reçu en partie leur exécution.

Les chevaux des 3-e, 5-e, et 6-e compagnies du 12-e bataillon des équipages, étaient rendus le 1-er de ce mois sur les points de

la ligne qui leur ont été assignés. La 2-e compagnie ne s'est mise en mouvement que le 24 novembre, mais elle arrivera à sa destination en temps utile, puisque les 44 premiers chariots ne seront à Wesel, que le 9 décembre; rien alors ne s'opposera à ce qu'ils soient sur le champ transportés à l'armée.

V. E. a vu par les dispositions que j'ai arrêtées, que les chariots, qui partiront en 3 convois de Wesel serviront successivement, à amener les effets des corps. Les commissaires des guerres de Wesel et Brême, ont reçu des instructions pour prévenir toute confusion, dans le chargement et le déchargement de ces effets, et des officiers de chaque corps ont été désignés pour venir les reprendre, et les conduire aux bataillons ou escadrons de guerre.

J'aime à croire, monsieur le Comte, que l'éxécution des ordres que j'ai donnés dans cette circonstance, n'éprouveront ni entraves, ni retard.

349.

Министру директору военной администраціи, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hamburg, le 4 décembre.

Par une lettre du 19 novembre, vous m'avez fait connaître que l'intention de l'Empereur était que les régiments de cuirassiers eussent une forge de campagne outre leur équipage d'ambulance, et ceux de cavalerie légère, ce dernier équipage seulement. Vous avez donné à cet égard des instructions détaillées à l'ordonnateur en chef, en lui annonçant des fonds, tant pour la dépense des forges que pour celles des équipages d'ambulance, et vous comprenez dans ces dispositions les 7 régiments de cuirassiers qui sont à Bonn et Cologne.

Pour me conformer à la volonté de l'Empereur, j'ai, en ce qui regarde la forge, autorisé l'ordonnateur en chef qui a dû s'entendre avec le payeur général à faire avancer à chacun des 15 régiments de cuirassiers, une somme de 3.000 francs; j'espère que V. E. ne tardera pas à faire parvenir le crédit qui doit régulariser cette avance.

Ces régiments ont reçu en même temps les instructions dont ils peuvent avoir besoin.

Quant aux équipages d'ambulance, j'ai, attendu que tous, à l'exception du 14-e, ont reçu la première mise en 1808, ordonné aux régiments qui sont à Erfurth et invité ceux qui sont au-delà du Rhin, d'en faire passer l'état de situation détaillé à l'ordonnateur en chef, afin qu'il n'accorde de nouveaux fonds qu'à ceux à qui ils seront légitimement dûs.

En vertu de vos lettres des 26 septembre et 26 octobre, j'avais depuis longtemps prescrit aux 11 anciens régiments de cavalerie de l'armée, de faire connaître à l'ordonnateur en chef la situation de leurs équipages d'ambulance. V. E. avait pensé que les 9-e régiment de cuirassiers et 9-e de chevaux légers en étaient totalement dépourvus; mais il résulte du

rapport que vient de me faire l'ordonnateur, que les 11 régiments ont au complet leurs équipages d'ambulance, à l'exception du 8-e de hussards et du 1-er de chasseurs. L'un a perdu dans la dernière campagne seulement son caisson, par évènement de force majeure constaté, et je lui en ferai donner un du 12-e bataillon des équipages. Le 1-er de chasseurs a perdu son équipage entier par évènement de force majeure également constaté; il recevra un caisson en nature et V. E. n'aura à faire que pour ce régiment, un fonds de 1.720 francs, afin de le mettre à même de réorganiser promptement son ambulance.

Je prie V. E. d'ouvrir le plutôt qu'il lui sera possible à l'ordonnateur en chef les crédits nécessaires pour les dépenses dont il s'agit.

350.

Генералу Раппу, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 4 décembre.

Les rapports de Varsovie continuent toujours à annoncer, mon cher Général, que les troupes russes qui étaient en Courlande seront rapprochées du Niemen, plusieurs doivent même être à la hauteur de Tilsit; je m'en réfère aux recommandations contenues dans mes différentes lettres.

On assure d'après ces rapports que les prussiens devraient encore travailler à Graudentz; il faut envoyer dans tous ces pays là.

351.

Генералу Раппу, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 4 décembre.

Je vous préviens, mon cher Général, que j'ai pressé le prince Poniatowski de la part de l'Empereur, de completter les 5-e, 10-e et 11-e régiments polonais à 3.500 hommes, qui est le complet, S. M. s'étant apperçu que ces régiments n'avaient que 2.500 hommes.

S. M. désire aussi qu'on porte promptement à 1.000 hommes et 1.000 chevaux le 9-e régiment de cavalerie polonaise qui est à Dantzig.

J'ai engagé le prince à prendre dans les différents dépôts d'infanterie et de cavalerie pour completter ces corps.

Ces régiments doivent avoir l'habillement préparé; faites vous rendre un compte particulier et levez les obstacles de concert avec les colonels.

352.

Генералу Либерту, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 4 décembre.

Je suppose, monsieur le Général, que vous avez fait connaître à monsieur le comte de St. Marsan, ce flottage de bois des prussiens, qui est destiné pour Colberg, et dont il est question dans votre rapport du 2 décembre.

Si ce flottage avait lieu par le rayon réservé autour de la place, il faut vous y opposer et le faire cesser; et en rendre compte à monsieur de St. Marsan, parceque si c'était une mauvaise interprêtation des conventions, il vous le ferait connaître. Comme l'estafette va partir, je remets pour le premier courrier à vous répondre sur vos autres lettres.

Je vous observe que je ne trouve point sur la carte le Rädu où vous dites que les prussiens font flotter du bois de construction, non plus que les forêts de Powant et Schwalin.

Il faut toujours m'indiquer la carte dont vous vous servez; je désirerais que ce fût celle de la Poméranie de Gilly en six feuilles et celle de la nouvelle marche de Sottzmann.

353.

Генералу Жакино, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 4 décembre.

Le prince Poniatowski, m'annonce, monsieur le Général, qu'il est parti un nouveau détachement pour le 8-e régiment de chevaux légers français, composé d'un officier, deux sous officiers et de 166 hommes, ce détachement doit être rendu à Glogau le 13; vous lui ferez faire un séjour dans votre place, et s'il n'y a rien de nouveau, comme je le présume, vous le ferez partir pour Dresde et de là sur Sedan; il suivra le même itinéraire que l'autre.

J'ai lieu de craindre que ces hommes ne soient dans un grand état de dénuement, passez en vous même la revue; s'ils avaient besoin de souliers, faites leur en donner de vos magasins.

Ne négligez rien pour les encourager et les prévenir de toute espèce de tentation qu'on pourrait faire pour les engager à la désertion; annoncez leur, ce qui est vrai, qu'aussitôt leur arrivée à leur dépôt, ils seront habillés et que tout y est prêt.

354.

Генералу Гюденю, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Gudin. Hambourg, le 4 décembre.

Le chef d'état-major a dû vous répondre, mon cher Général, pour vous faire connaître que j'approuvais la suspension que vous avez ordonnée du jugement qui condamne à mort le nommé Matros, puisqu'il faisait des révélations, tendant à faire découvrir les différents embaucheurs qui se trouvaient en Westphalie.

Je ne suppose pas que le général St. Germain, fera des difficultés pour faire les diverses arrestations sur votre demande; quoi qu'il en soit, je lui fais écrire à ce sujet, pour qu'il fasse faire ces arrestations et qu'il fasse conduire ces individus et leurs papiers à Magdebourg.

Je vous recomande de faire juger par une commission militaire que je vous autorise à nommer, tous ces misérables; que la commission militaire soit composée d'officiers qui n'écoutent d'autres considérations que celles de leurs devoirs; ils prescrivent d'être sévères envers tous ceux qui font des tentations pour provoquer à la désertion les soldats de notre Souverain.

Faites mettre tous ces individus au secret pendant la procédure, et faites choix d'un capitaine rapporteur intelligent. Le résultat de ces interrogatoires, s'ils sont bien faits, doit mener à découvrir tout le système d'embauchage qui éxistait dans ce pays là.

355.

Генералу Мишо, 4 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Michaud. Hambourg, le 4 décembre.

Je reçois un rapport d'Erfurth, qui m'annonce que l'arrestation du sieur Becker que j'ai ordonnée a été éxécutée, et qu'il est en route pour Magdebourg. L'officier de gendarmerie, qui l'a éxécutée a dû vous remettre une lettre de moi, où je vous mandais de mettre cet homme au plus grand secret. Je ne puis que vous réitérer les mêmes recommandations. Il faut qu'il ne puisse parler ni écrire à qui que ce soit; si vous n'êtes pas sûr du concierge, changez le.

Donnez une consigne pour qu'aucun bourgeois ne puisse entrer dans la citadelle, sans une permission de vous, laquelle ne devra être valable que pour le jour même; donnez la consigne pour qu'aucun militaire ne puisse approcher de l'endroit de la citadelle où vous avez des prisonniers au secret, et surtout celui-ci.

J'ai vu dans un de vos rapports, qu'un habitant de Stettin a dû dire à l'officier que vous aviez envoyé pour prendre des renseignements sur la conduite du 33-e, que s'il y avait guerre, ce serait toute la nation prussienne qui nous la ferait. Je vous demande des renseignements sur la personne qui a dû tenir ce propos, son nom, si cela est possible, ou du moins, sa demeure, son signalement, le lieu et l'heure où cela a été dit, etc.

356.

Императору Наполеону, 5 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur, Hambourg. le 5 décembre.

Dans les derniers paquets venus de Varsovie, il se trouvait une lettre à l'adresse de la comtesse Tyskiewicz, soeur du prince Poniatowski, et qui est à Paris. Auparavant de la laisser aller à sa destination, j'ai invité le directeur des postes d'ici à prendre connaissance de son contenu; je joins ici copie de cette lettre dont le directeur de la poste m'a donné communication.

La lettre originale est envoyée à monsieur Delavalete qui prendra probablement les ordres de V. M. auparavant de la faire remettre.

Je crois la lettre, de madame de Vauban, non seulement par le style, mais encore par les détails que m'a donnés le directeur de la poste sur l'espèce d'écriture.

Il est possible que cette lettre ait été envoyée de cette manière dans l'espoir que les autorités françaises en prissent connaissance. Ce qui pourrait donner du poids à ce soupçon, c'est que c'est la première fois qu'on envoie une lettre particulière par les correspondances militaires.

Quoiqu'il en soit, le tableau que l'on fait de l'embarras du prince, et de la situation de l'armée polonaise, n'est malheureusement que trop vrai, et je répète que le bien du service de V. M. exige qu'elle prenne promptement cet état en considération.

357.

Императору Наполеону, 5 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 5 décembre.

Dans sa lettre du 21 novembre, V. M. m'ordonne de lui faire connaître si les 18.500 hommes et 9.000 chevaux des troupes françaises qui éxistent dans la Westphalie, d'après un état que lui adresse S. M. le roi de Westphalie, sont aux frais de ce souverain, et de comparer la dépense qu'elle lui occasionne avec ce que le traité l'oblige à fournir.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., en lui renvoyant l'état de S. M. le roi de Westphalie, un rapport de l'intendant général qui remplira ses intentions.

Il est possible que V. M. à la reception de ce rapport, observe qu'on n'aurait dû mettre que 12.500 dans ce pays, il eut été impossible de faire autrement faute d'emplacement, dans la 32-e division militaire, et faute de fourages pour nourrir une aussi grande quantité de chevaux.

Il y a près de 40.000 hommes dans une partie de la 32-e division militaire; 3 régiments de la division Morand, 4 de la division Compans, les 127-e et 128-e régiments, le reste sont les sapeurs, l'artillerie, et le 9-e de chevaux légers; pour ne pas trop disséminer les troupes et être en mesure, les plus éloignées sont à Bremen; ainsi ces 40.000 hommes se trouvent depuis la rive droite du Weser jusqu'à Lubeck.

La consommation des fourages dans la 32-e division militaire, est à peu de chose près aussi forte que dans la Westphalie, à raison de la grande quantité d'artillerie et de parties prenantes.

358.

Императору Наполеону, 6 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 6 décembre.

J'ai annoncé dans le temps à V. M. qu'un rapport qui ne s'était point confirmé depuis, avait fait connaître l'entrée dans la Baltique de 8 vaisseaux de ligne et quelques frégattes, le 16 novembre.

J'adresse aujourd'hui à V. M. l'extrait d'une lettre de Copenhague, j'écris aux généraux Rapp et Liebert de prendre des renseignements sur la destination des bâtiments et leur chargement.

359.

Императору Наполеону, 6 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 6 décembre.

J'ai eu l'honneur d'informer V. M. par une lettre du 2 novembre qu'ayant obtenu des renseignements qui me donnaient la conviction qu'un des grands prôneurs de ces projets de ligue qui ont un but affreux, était un nommé Becker rédacteur des deux journaux intitulés, Gasette nationale des allemands, et Moniteur universel des allemands, qu'il imprimait à Gotha; voyant que depuis quelque temps on cherche à mettre de l'agitation dans les têtes, je me suis déterminé à ordonner son arrestation.

J'ai fait partir d'ici un officier de gendarmerie très intelligent, avec une instruction pour en assurer le succès.

Le jour où cet officier est arrivé incognito à Gotha, un détachement de 150 cuirassiers y arrivait sous un autre motif, et pour ôter toute mauvaise idée; cet officier de gendarmerie s'est emparé du sieur Becker et de ses papiers, il est (en?) route pour Magdebourg où l'examen en sera fait, et où le sieur Becker sera interrogé sur le contenu, ainsi que sur ces lignes dont il était le prôneur. J'apprécie à leur juste valeur tous ces projets; cela ne fera pas former des bataillons, mais tous ces écrits mettent du sombre dans quelques têtes et forment des monstres pareils à celui d'Erfurth; c'est sous ce rapport qu'ils méritent de l'attention.

360.

Генераламъ Раппу и Либерту, 6 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Rapp et Liebert. Hambourg, le 6 décembre.

Je vous communique, mon cher Général, une note qui vient de m'être transmise.

„Il est certain que dans le convoi qui est récemment entré dans la Baltique, il se trouve de gros bâtiments à trois mats qui ne sont pas des navires marchands. Les équipages de ces bâtiments sont nombreux et armés. Leurs cargaisons consistent, à ce qu'on a cru savoir à

Gothenbourg, en munitions de guerre et armes; on leur donnait leur destination, je ne sais avec quel fondement pour Colberg et Pillau".

Je ne crois pas que ces bâtiments aient cette destination, mais il vous sera facile de vous en assurer; faites des démarches en conséquence.

361.

Императору Наполеону, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 7 décembre.

Les anglais ayant placé une station à l'embouchure du Weser, pour s'opposer au passage des barques chargées de grains et de bois qui vont par les watten, d'ici à Delfzill; j'ai invité monsieur l'amiral, à se rendre sans délai, sur la côte, pour juger par lui même, s'il y avait un moyen de forcer le passage pour faire arriver les barques avant les glaces à Amsterdam, ou s'il fallait prendre le parti d'emmagasiner à Bremen les grains partis de Hambourg.

Monsieur l'amiral s'est en effet porté sur la côte le 26 novembre. Un premier convoi avait passé, et se trouvait à l'abri de toute atteinte, sur la côte de l'Ost-Frise; un second convoi parti de Cuxhaven le 30 novembre, et un troisième convoi qui allait en partir, étaient attendus par monsieur l'amiral à l'embouchure du Weser, et seraient parvenus comme le premier sur la côte de l'Ost-Frise, s'ils n'eussent été dispersés par une tempête qui a duré plusieurs jours, et sur les suites de laquelle monsieur l'amiral Werhuel, qui est de retour ici, m'a rendu le compte ci après.

Extrait du rapport de monsieur l'amiral.

„Les têmpètes consécutives que nous avons eues depuis la nuit du 1-er décembre, ont forcé le second convoi de quitter le 3 décembre les watten n'étant encore assez hautement monté, pour que les bâtiments pussent y rester en sûreté. Ce mouvement fut éxécuté par tous les bâtiments à l'exception de deux qui par maladresse et négligence restèrent échoués; il en est résulté, qu'avec la marée suivante, ces bâtiments ont commencé à talonner et à faire eau, ce qui a tellement effrayé les lâches patrons, qu'ils ont abandonné leurs navires. J'ai donné des ordres à Cuxhaven pour sauver tout ce qui sera possible d'en tirer.

Le reste du convoi est entré dans la rivière et se trouve très dispersé; aussitôt que j'appris cette facheuse nouvelle, j'invitai le sieur Nicolle qui se trouvait auprès de moi sur les bords du Weser, (c'est un agent désigné par monsieur le comte Chaban, pour suivre la marche des convois) de se rendre sur le champ à l'embouchure de l'Elbe, et de parcourir les bords de cette rivière pour prendre des informations sur ces bâtiments, et leur porter des secours s'ils en avaient besoin.

J'ai vu en remontant la rivière, un grand nombre de bâtiments du convoi dans différents endroits; j'ai remarqué sur les bords de l'Ost, encore un bâtiment échoué, mais je suppose que la cargaison n'aura point été endommagée, un autre à la hauteur de Gluckstadt, qui a perdu son gouvernail, mais comme il était très près de la côte, il n'aura rien souffert.

J'ai ordonné qu'un bâtiment soit prêt pour parcourir la rivière, et aborder dans tous les endroits où les bâtiments peuvent se trouver, pour en avoir des renseignements certains. J'ai l'honneur de vous proposer de mettre un agent sur le bâtiment, afin de pouvoir accorder aux patrons les légers secours dont ils pourraient avoir besoin.

J'ai en même temps donné des ordres pour que les bâtiments qui étaient prêts à partir, se tinssent ferme amarrés dans les ports; ce serait les exposer que de vouloir les faire partir pendant le temps que dureront ces gros vents".

Il paraît, Sire, qu'à l'exception de deux barques échouées sur les watten, et qui contiennent ensemble environ 500 quintaux métriques, les autres cargaisons n'auront pas souffert beaucoup.

Monsieur le comte Chaban et monsieur Ouin ont placé sur le bâtiment que l'amiral fait partir, un agent muni des instructions et des moyens nécessaires pour prévenir les avaries, et opérer sans perte de temps, le déchargement des barques qui ne pourraient pas remonter l'Elbe.

On emmagasinera soit à Bremen, soit ici, les grains débarqués. Les précautions et la prévoyance que l'on a mises dans les chargements serviront beaucoup à empêcher le gaspillage et les pertes qui auraient pu résulter d'un événement de ce genre.

Monsieur le comte Chaban apporte à cela le plus grand soin. Il est secondé avec zèle par monsieur Ouin.

362.

Императору Наполеону, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 7 décembre.

Je prie V. M. de me permettre de répondre à sa lettre du 2 décembre. J'ai dû lui transmettre tout ce qui me revenait de l'état de détresse de l'armée polonaise. Je n'aurai jamais d'autre mobile que celui de mes devoirs envers V. M., et de mon dévouement pour son service, et jamais des opinions personnelles ne s'en mêleront. Leur position est critique, mais je conviens qu'elle est empirée par de mauvais administrateurs, qui presque tous sont ineptes et dont quelques uns peuvent être malveillants. Ce pays a cela de commun avec ce que nous avons vu en France, car avec toutes les ressources de notre sole, où en étaient nos finances lorsque nous étions gouvernés par des butors, et que serions nous devenus, si V. M., pour notre salut, n'avait pris les rênes du gouvernement.

Il paraît que l'argent provenant de l'emprunt, a été employé aux travaux des places et pour l'artillerie.

Vous me dites, Sire, que les allemands se plaignent que les bruits d'insurrection sont formés par les conversations des français, qu'ils se plaignent que j'ai dit à Rostock que je saurais bien empêcher l'Alle-

magne de devenir une autre Espagne, tant que j'y commanderais, etc. Ces propos qu'on me prête sont de toute fausseté; j'ai plaisanté un vieux biblothécaire sur une prophêtie, qu'il avait mise en circulation, et qu'il prétendait éxister dans les livres de sa bibliothèque, qui annonçait que cette année était marquée pour la destruction de tous les français qui étaient en Allemagne et par la mort de V. M.

Je lui ai dit, que la prophêtie que tous les misérables boute-feux et agents anglais finiraient par être pendus, était plus sûre que celle des chalcas de Rostock; que tant que V. M. me laisserait le commandement, je regarderais également comme de mon devoir de maintenir la plus grande discipline et la plus grande soumission dans la population. Il n'y a eu que cela de dit; toute addition est une fausseté.

Je dois quant aux généraux et militaires leur rendre la justice, qu'ils sont extrêmement discrets, d'ailleurs ils vivent entre eux, et ce qu'on leur impute, est tout à fait dénué de fondement.

Pour preuve du bon esprit de conduite des militaires, je dois citer la parfaite sécurité du gouvernement danois, qui n'ignore cependant pas que 50.000 français sont sur ses frontières.

Il n'y a point d'inquiétudes que les agents anglais n'aient cherché à inspirer à ce gouvernement, et dans les premiers mois, ils y avaient parfaitement réussi, le plus petit mouvement de troupes qui allaient aux exercices, produisait cet effet. Il n'y a pas de doute que la politique de V. M. est faite pour rassurer ce gouvernement, et la conduite des chefs militaires envers les autorités danoises, a parfaitement secondé vos intentions, et pour ce qui me concerne, j'ose croire que le gouvernement danois n'a qu'à se louer de tous mes procédés pour maintenir la bonne harmonie, que les ennemis de V. M. chercheraient à troubler.

J'ai à citer entre autres, un fait tout récent.

Deux corsaires français, le Général Duronel et l'Etoile du Nord (je dois dire que ce général n'y est que pour son nom et que l'armateur est le sieur Emery de Dunkerque) ont commis différents excès envers des bâtiments danois.

On a profité du caractère du roi pour lui faire prendre une décision violente qui aurait pu donner lieu à explication toujours mauvaise, il avait donné un ordre pour interdire l'entrée des ports danois à ces deux corsaires.

Monsieur de Rist m'ayant donné connaissance de ces faits, après plusieurs explications avec les autorités de marine, le consul de V. M. et monsieur de Chaban, je suis parvenu à tout calmer; l'amiral Werhuell a été invité à suspendre ces deux capitaines, et monsieur de Rist m'a assuré que l'ordre du roi qui attaquait le pavillon, serait révoqué.

Il y a beaucoup de difficultés et de mal-entendus dans l'exercice du service des douanes, je n'ai rien négligé, en ne faisant toute fois rien de contraire aux intêrets de V. M., pour les lever.

En vous transmettant, Sire, tous les différents rapports, j'ai regardé cela comme de mon devoir, pensant que V. M. aurait pu, si elle le ju-

geait convenable s'en faire faire des extraits, redoutant toujours d'y mettre du mien; et lorsque j'ai exprimé mon opinion, V. M. aura pu voir, que j'ai apprécié à leur juste valeur les projets des agents anglais qui sont répandus en Allemagne. Je les ai regardé comme dangereux, parceque tous ces libelles et écrits incendiaires que l'on débite en Allemagne, forment beaucoup de monstres de l'espèce de celui d'Erfurth. Je dois le dire, parceque j'en ai la conviction.

J'espère que les interrogatoires qu'on va faire subir au nommé Becker et le dépouillement de ses papiers, donneront des renseignements très utiles.

Je prierai V. M. de me permettre de lui observer relativement à sa comparaison sur l'Autriche, que d'après la disposition des esprits, en Allemagne, sans les prodiges que V. M. a fait à Ratisbonne et sans la prise de Vienne, un mois après les hostilités, les choses eussent tourné tout à fait différemment.

Si V. M. eut rejoint son armée 24 heures plus tard, il y eut eu un mal incalculable de fait, la plus forte et plus importante partie de son armée, que je commandais, était détruite sous les murs de Ratisbonne; à la nouvelle de cet évènement, non seulement la Westphalie, mais encore tout le nord de l'Allemagne était en feu, et partout il s'organisait des troupes. Cette assertion n'est point une conjecture, elle est le résultat de tous les renseignements que j'ai obtenus depuis.

Si S. M. le roi de Westphalie a porté des plaintes contre moi, elles ne peuvent être que le résultat de ce que j'ai dû faire dans le temps à ce gouvernement, relativement à Magdebourg, et en vertu des ordres de V. M. du 20 juillet, aucune autre plainte ne serait fondée; j'aurai toujours pour S. M. le roi de Westphalie, ces égards et ce respect qu'on doit à un souverain, qui de plus a l'honneur d'être votre frère.

Le gouvernement westphalien doit voir d'ailleurs avec peine les grandes charges que les circonstances lui font supporter; il est possible qu'il suppose qu'il dependrait de moi, de lui en éviter une partie, et en cela il est dans l'erreur.

Demain j'aurai l'honneur d'adresser à V. M. l'état qu'elle me demande par sa lettre du 21 novembre, des charges que ces troupes occasionnent à ce pays.

J'ai toujours recommandé aux généraux qui étaient en Westphalie, d'avoir beaucoup de procédés envers les autorités westphaliennes, plusieurs se sont plaint qu'aucune de leurs avances n'avait réussi; je citerai entre autres, le général Gudin, dont V. M. connaît le caractère liant, il n'a jamais pu, quelques avances et quelques démarches qu'il ait faites, ramener le préfêt de Hanovre de l'éloignement qu'il montre pour les français.

Ce qui me paraît le moins mauvais dans tout ce pays, est l'armée; le roi doit y compter des sujets fidèles, mais elle est encore bien jeune, et ce qui la compose n'est pas tout bon. Je citerai pour démontrer combien il est facile de faire faire des sottises aux troupes et combien peu

le soldat est solide, ce qui s'est passé dans la marche des deux bataillons qui devaient être dirigés sur Dantzig; ils n'ont fait que deux journées de marche, sur le territoire prussien, ayant rétrogradé de suite sur Magdebourg, et sur 1558 hommes qui formaient ces deux bataillons, 144 ont déserté avec armes et bagages, et s'il fallait encore faire traverser dans ce moment-ci le pays prussien, par des bataillons westphaliens, je ne doute point que le même évènement ne se représente. Tout tire à conséquence avec ces nouvelles troupes, des disputes de cabaret ont même de l'importance, parceque les officiers westphaliens s'en mêlent.

Quelques temps auparavant, des troupes westphaliennes passant à Brunswick, des soldats ont eu dispute avec des cuirassiers, cette affaire a eu de l'importance, parceque les officiers westphaliens y ont pris part, il y a eu des français de tués ou blessés.

Cela tient à ce que ces troupes sont encore jeunes, car les badois, les hessois et les autres troupes de la confèderation qui sont aussi des allemands, mais habitués à nous, ont éprouvé très peu de désertion en Prusse malgré les tentatives des habitants.

Quant à ce qui concerne le général Rapp, je répète que je n'ai fait qu'adresser à V. M, ce qu'il m'avait transmis en m'en faisant la demande.

Aucun officier général de ce pays-ci, n'a des intérêts sur des corsaires, je ne sais pas ce qui se passe à cet égard à Dantzig. Je vais chercher à faire entendre raison au général Rapp, en y mettant tous les ménagements qu'éxige sa susceptibilité.

Il est dans une position que je regarde comme assez embarrassante, vu les dépenses auxquelles la ville doit pourvoir.

Cette position est peut être au-dessus de ses forces, mais elle est difficile, j'avoue aussi qu'il est trop pleurnicheur.

Je prie V. M. de m'excuser sur cette longue lettre, mais j'ai cru toutes ces explications nécessaires.

J'éprouve des sensations extrêmement pénibles, lorsque je puis supposer que V. M. croit avoir des sujets de mécontentement.

Je répète ici ce que j'ai eu l'honneur de lui dire dans une circonstance pareille à Tilsit: Je suis mu, par la forte volonté de mériter sa bienveillance et son estime, de me rendre le plus digne possible de toutes les bontés dont elle m'a comblé. Le jour qui me persuaderait que j'ai perdu sa bienveillance, m'ôterait les seuls ressorts qui me font mouvoir, je ne serais plus bon à rien.

363.

Императору Наполеону, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 7 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. en originaux, deux rapports du général Liebert et du général Rapp. Je la supplie d'en faire faire des

extraits; je me suis déterminé à envoyer le premier parcequ'il est possible qu'on en ait imposé au général Liebert. Je ne négligerai rien pour vérifier ce qu'a de fondé l'assertion du général Rapp, que les anglais, de concert avec les suédois fortifient l'isle de Hauve.

Je joins à ces pièces des copies de lettres de votre consul de Stralsund sur des insultes faites à des corsaires dans les eaux de la Poméranie suédoise; ils font si peu de mal à l'ennemi et donnent lieu à tant de plaintes, qu'il est bien à désirer que pour la campagne prochaine, l'idée de V. M. soit mise à éxécution, et qu'il n'y ait que des bâtiments de l'état qui fassent des courses dans la Baltique.

P. S. Je n'ai pas dans ce moment le rapport de Stralsund; j'aurai l'honneur de l'adresser demain à V. M.

364.

Министру директору военной администраціи, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 7 décembre.

Par une lettre du 20 novembre, V. E. m'annonce qu'elle va mettre à la disposition de l'ordonnateur en chef du corps d'armée, le crédit nécessaire pour solder définitivement la dépense des 127-e, 128-e et 129-e de ligne.

Je lui ai en conséquence donné l'ordre de faire payer à ces régiments les sommes qui leur reviennent encore pour completter l'organisation de leurs équipages, et l'ordonnateur en chef m'observe qu'il est arrêté par le défaut du crédit annoncé par V. E.

Les régiments ont contracté des engagements qu'ils ne peuvent remplir. D'un autre côté, les fournisseurs n'étant pas payés, refusent de livrer la totalité des chevaux et effets qui leur ont été commandés. Il en résulte des retards préjudiciables dans l'organisation dont il s'agit, et que je désire voir terminer promptement.

J'ai l'honneur de vous réitérer la demande de faire le plutôt possible à l'ordonnateur en chef des fonds pour cet objet; et d'y ajouter, si l'Empereur veut bien vous y autoriser, ceux nécessaires pour le remboursement des 5 caissons dont chacun des 127-e et 128-e se trouve pourvu.

Dès le 16 octobre je leur ai fait donner des ordres et instructions pour qu'ils les fissent établir sans retard, conformément à l'intention de l'Empereur. Leur confection a été poursuivie avec célérité, et V. E. n'ayant donné avis que par une lettre du 26 octobre, de la mesure qui prescrivait de les prendre parmi les caissons disponibles du 12-e bataillon des équipages, je n'ai pu faire donner contre ordre aux régiments que le 5 novembre, et il n'était plus temps. Les cinq caissons étaient confectionnés; il ne me paraîtrait pas juste dans cet état de choses de les laisser à leur charge ou à celle des fournisseurs.

La mesure aurait eu son plein effet à l'égard du 129-e qui a pu annuller ses marchés. Mais je ne parle pas de ce régiment que pour mémoire. Il est en route pour Maëstricht. L'ordonnateur en chef a dû vous prévenir de ce mouvement, et je vous prie de lui faire passer vos instructions, ainsi qu'au régiment, sur ce qu'il y aura à faire pour réintégrer dans la caisse les sommes qui lui ont été avancées, dans le cas où il ne devra point conserver d'équipages.

365.

Генералу Раппу, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 7 décembre.

J'ai reçu, mon cher Général, vos lettres du 2 décembre. J'ai transmis à S. M. votre rapport qui annonce que les anglais s'établissent avec l'agréement des suédois dans l'isle d'Hanoe. Vous sentez qu'il est très important, mon cher Général, d'acquérir la certitude de ce fait, cela doit vous être très facile par les interrogatoires que vous devez faire subir aux équipages des prises; il y en aura qui auront été certainement dans ces isles, il faut les questionner sur cet établissement, sur les travaux qui s'y font, leur nature et depuis quelle époque on travaille.

On a porté plainte à l'Empereur sur les véxations qu'ont commis des corsaires sur ces côtes-ci. Il paraîtrait que dans les rapports qui ont été faits, on aurait annoncé que des généraux français étaient intéressés dans ces corsaires, qui en abusent pour ravager les côtes et commettent des abus, ils font naître des réclamations qui donnent lieu à des discussions toujours plus ou moins importantes.

S. M. ajoute qu'un officier ne doit point figurer dans de pareilles entreprises, surtout un général dont les décisions provisoires ont de l'influence sur la matière. Il n'existe, mon cher Général, aucun général et aucun officier à ma connaissance dans ces pays-ci, qui soit intéressé sur des corsaires, mais j'ignore ce qui se passe à Dantzig; je suppose que cela peut concerner le général Pajol; donnez lui cet avis pour qu'il en profite.

366.

Генералу Либерту, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 7 décembre.

J'ai reçu vos lettres du 4 décembre. J'espère que monsieur le comte de St. Marsan aura levé les difficultés des deux ou trois communes qui en ont fait pour les subsistances; je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé dans mes précédentes lettres à cet égard.

C'est le 12-e régiment de ligne qui est parti pour Stettin; il a dû se mettre en route de Magdebourg le 4; il y a 9 jours de marche; il arrivera donc le 12 à Stettin; si tout est tranquille comme je le suppose, vous pourrez faire partir le 108-e le 9 ou le 10; vous en préviendriez en chiffre le général Fornier d'Albe, en lui recommandant de prévenir en chiffre le général Jacquinot, du départ du 85-e, en lui envoyant son itinéraire.

Le général Rapp, dans un de ses derniers rapports, annonçait que les anglais s'établissaient dans l'isle d'Hanoe et la fortifiaient.

367.

Генералу Дессэ, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Dessaix. Hambourg, le 7 décembre.

J'ai reçu monsieur le Général votre lettre du 4 de ce mois, sur la différence qui se trouve dans une lettre du 29 novembre au colonel du 33-e, et dans celle que je vous ai adressée le 30, relativement à la quantité d'effets de campement fixé pour le complément de ce régiment.

La lettre au colonel est éxacte, en ce que les quantités sont bâsées pour 4 bataillons, et que sur la vôtre, elles sont établies pour 5, comme pour les autres régiments, tandis que le 33-e n'en a que 4.

Voilà d'où provient cette erreur, que je vous prie de rectifier sur votre lettre, en portant le complet des effets de campement que le 33-e doit se procurer à

200 marmites.
400 gamelles.
200 bidons.
200 haches.

368.

Адмиралу Верюэлю, 7 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur l'amiral Werhuell. Hambourg, le 7 décembre.

La cour de Dannemarck, m'a fait donner communication d'une détermination qu'elle a prise, pour fermer ses ports aux corsaires français: le Général Durosnel, capitaine Massé, et l'Etoile du Nord, capitaine Weide, sauf les cas de détresse.

Les motifs de cette détermination seront portés à la connaissance du ministre des relations extérieures, monsieur le duc de Bassano.

Le consul général de Dannemarck résident ici, m'a cependant assuré que l'ordre d'exclusion des deux corsaires sera révoqué, aussitôt que les deux capitaines auront été punis.

Au premier moment, j'avais le projet de faire retirer les lettres de marque à chacun d'eux; mais il m'a été représenté que les armateurs pourraient reclamer des dommages et intérêts.

En conséquence de ce, je pense qu'il convient, que vous suspendiez de leurs fonctions les dits capitaines, que vous leur fassiez rendre compte de leur conduite, pour qu'ensuite de cet éxamen, on connaisse si les armateurs qui doivent en être solidairement et civilement responsables, se trouvent impliqués dans les faits,dont le gouvernement danois se plaint

369.

Императору Наполеону, 8 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 8 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que j'ai reçus de Varsovie; j'y joins deux bulletins de monsieur Rauchout son consul à Gothenbourg; je prie V. M. de me permettre de ne point faire d'analyse de ces derniers, pour plusieurs raisons, d'abord:

Parceque presque toujours ils m'arrivent à l'instant du départ de l'estafette de Paris, et ensuite parcequ'elles pourraient être mal faites. Le rapport du consul de Gothenbourg paraît confirmer celui d'hier du général Rapp sur l'établissement des anglais dans l'isle d'Hanoe.

370.

Императору Наполеону, 8 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 8 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le rapport de Stralsund que je lui avais annoncé hier sur les plaintes occasionnées sur les corsaires, le Général Durosnel et l'Etoile du Nord.

371.

Министру директору военной администраціи, 8 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 8 décembre.

Monsieur le général Rapp m'adresse par chaque courrier des représentations sur les difficultés d'assurer le service de la garnison de Danzig par l'impossibilité où se trouve le sénat de payer la portion de cette dépense qui est à sa charge.

La détresse dans laquelle se trouve cette autorité, est réelle; elle éloigne tous les fournisseurs.

Le sieur Moreau qui avait ce service, le cessera au premier janvier prochain. A cette époque le sénat lui devra, suivant ce que me mande le général Rapp, une somme d'environ 1.100.000 francs. D'autres particuliers ont traité; mais le général Rapp m'observe, par une de ses lettres du 28 novembre dernier, qu'il est à craindre que les nouveaux fournisseurs ne puissent longtemps soutenir leur entreprise, s'ils éprouvent, comme cela est présumable, les mêmes retards dans leurs payements, que le sieur Moreau.

Cet état de choses a déjà fixé l'attention particulière de V. E. Elle me prévient en effet par sa lettre du 27 du mois dernier, qu'elle a de nouveau exposé à

S. M. que l'épuisement absolu de la ville de Dantzig, paraissait rendre indispensable de la dégager entièrement, des dépenses à sa charge.

Dans cette circonstance, et dans la crainte de voir incessamment le service de la garnison arrêté, je m'empresse de faire connaître au général Rapp la proposition de V. E. afin qu'il puisse par ce moyen, et jusqu'à la décision de S. M. donner aux fournisseurs cet encouragement pour continuer leurs fournitures à compter du 1-er janvier, car, ce qui est dû antérieurement par le sénat, doit rester à sa charge.

Mais, j'ai l'honneur de prier V. E. de remettre sous les yeux de S. M. la situation de la ville de Dantzig, et dans le cas où elle daignerait venir à son secours, de mettre des fonds suffisant à la disposition de l'intendant général pour couvrir l'augmentation des dépenses, devenue nécessaire, qui résultera d'un changement de système.

Comme le défaut de payement par le sénat, a éloigné la concurrence parmi les fournisseurs, cette cause devant cesser par l'éxactitude des payements qui devront avoir lieu par la suite, il sera possible, sans doute, d'obtenir de meilleures conditions. Mais, jusques là, je ne pense pas qu'il soit convenable de rien changer à l'état des choses.

Je joins à cette lettre, copie de celle du général Rapp.

372.

Императору Наполеону, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 9 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les rapports des places de l'Oder; il n'y a de remarquable que celui de Custrin qui annonce qu'un nommé Cadaire, porteur de dépêches du comte Lauriston, a déclaré, que le consul français de Riga lui a dit, qu'il fallait se défier des russes dont les troupes font des mouvements qu'ils prennent toutes sortes de moyens pour cacher.

Un extrait du rapport hebdomadaire du commissaire général de police, fait connaître que des lettres de Riga adressées par un capitaine de navire marchand à la nommée Claasen sa femme, qui habite Lubeck, annoncent que la garnison de cette première ville, est partie pour les frontières, sans dire quelles frontières, que la bourgeoisie est obligée de faire le service et que les étrangers même, ont été requis de prendre les armes.

Je comminique cet extrait qui ne me paraît pas vraisemblable, au général Rapp, afin qu'il le fasse vérifier, au moyen des fréquentes relations de commerce qui doivent éxister, et en questionnant les équipages des prises qui viennent de Riga.

373.

Императору Наполеону, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 9 décembre.

Voir au 6 décembre—(Au sujet des charges de la Westphalie).

374.

Князю Понятовскому, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowsky. Hambourg, le 9 décembre.

Au moment du départ de l'estafette, je reçois une réponse de mon Souverain à la lettre où je lui ai transmis le rapport du général Pelletier sur les travaux de Modlin; je ne crois pas pouvoir mieux m'acquitter de ce qui m'est prescrit par la lettre de l'Empereur qu'en vous en adressant copie. C'est d'ailleurs tout ce que me permet le peu de temps qui me reste avant le départ de l'estafette par Stettin, et les idées de S. M. n'auraient pu que perdre dans la traduction que j'en eus fait. V. A. reconnaîtra dans cette lettre le cachet de notre grand maître à tous.

Copie de la lettre de S. M., du 5 décembre.

Je reçois votre lettre sur les travaux de Modlin. Puisque la couronne A. ne peut pas être achevée cette année, on doit finir la lunette № 19 et la mettre en état de défense. Elle ne se trouvera qu'à 300 toises de la flêche № 27 et à 101 toises de la rivière. L'ennemi ne pourra donc s'en emparer qu'en y ouvrant la tranchée et il ne pourra le faire qu'après que son équipage de siège sera arrivé et mis en mesure pour cette opération. Il est fort intéressant d'être maître de ce point № 19 aussi longtemps qu'il sera possible, puisque par cette position on est maître aussi du pont de la Vistule. Donnez donc des ordres pour que l'ouvrage № 19, avec un bon blockausen à la gorge, capable de tenir 100 hommes, soit fait sans délai et armé. Ensuite le plutôt possible, on doit finir la couronne A., car il faut avant tout s'assurer le pont, puisque c'est le principal but de toute la place de Modlin.

On voit par le profil général, que la gorge de la place, domine de plus de 60 pieds l'ouvrage de Cadzun. Il n'est donc pas probable que l'ennemi se loge dans cet ouvrage sous le feu de toute la gorge de la place. D'ailleurs rien n'empêchera d'établir un avant fossé, large et plein d'eau qui offre un nouvel obstacle à l'assaut qu'on voudrait donner à cette tête de pont.

Je vois avec plaisir que la place est approvisionnée. Elle doit l'être pour six mois. 3 à 4000 hommes de garnison m'y paraissent suffisants; savoir: un régiment entier, 2 compagnies de sapeurs; 4 compagnies d'artillerie, un escadron de cavalerie, et enfin une compagnie de dépôt de chaque régiment; ce qui fera 1500 hommes de dépôt; en tout 4000 hommes. Le service ne doit pas se faire par des gardes qui se relèvent, mais par des bataillons ou compagnies qui restent à poste fixe dans les bastions, $\frac{1}{2}$ lunes et contre-gardes; c'est la méthode turque; elle est la meilleure pour la défense et la plus économique en hommes. Ainsi, par exemple, on chargerait un demi bataillon de la défense de la couronne C. il s'y établirait; aurait toujours là la moitié ou le tiers de son monde de service; le jour, tous ces hommes travailleraient à fortifier le poste qu'ils auraient à défendre et le mettraient avec empressement dans le

meilleur état possible; la nuit, tout le monde serait encore là. L'infanterie fournirait d'ailleurs le nombre d'hommes nécessaires pour servir l'artillerie de cette partie de la place. Vous comprenez les avantages que doit avoir ce service sur la méthode ordinaire où les postes se relèvent tous les 24 heures; ce qui fait que le soldat s'établit mal et ne porte aucun intérêt à fortifier le poste où il se trouve. Vous devez donc donner pour instruction, que si le siège venait à avoir lieu, on eût à charger de la défence de chaque front un officier et une portion de la garnison qui baraquerait là. Les soldats y resteraient toujours. Comme il y a une grande quantité de bois à Modlin, on laisserait les soldats maîtres de se faire eux mêmes de blindages, en appuyant le bois contre le talus intérieur du rempart; ce qui fera des baraques faciles à construire et parfaitement à l'abri de la bombe et dans lesquelles les soldats pourront coucher en cas de bombardement. Les casernes resteront disponibles pour les hôpitaux et la réserve. Par ce moyen, au lieu de 300 travailleurs par jours pour le génie, nombre que l'on voit porté dans le mémoire, il y en aurait par jour 3000, car hormis les sentinelles et quelques grand'gardes, tout le monde travaillerait; de même au lieu de 200 servant pour l'artillerie, il y en aurait 3000, car tout le monde s'exercerait à servir les pièces qui doivent défendre la partie de la place qui leur sera confiée.

Donnez donc une instruction en conséquence et redressez toutes ces idées. Comme le livret de l'artillerie n'était pas joint à l'état, je ne puis juger de sa situation; mais donnez ordre que les pièces de 24, qui sont inutiles à Varsovie, soient envoyées à Modlin; qu'on ne laisse a Praga que le plus petit nombre de pièces nécessaires, et qu'on arme Modlin des pièces de 24, de 12 et d'obusiers; qu'on y transporte les cartouches, les armes etc. qu'on mette un général pour y commander, des officiers du génie, d'artillerie, des commissaires de guerres; enfin qu'on mette en tout point la place dans le meilleur état de défense, sans attendre au dernier instant. Sur ce, etc.

375.

Г-ну Биньону, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon. Hambourg, le 9 décembre.

Le général Fornier d'Albe dans un rapport du 2 de ce mois, m'informe qu'un français, porteur d'un passeport du général Lauriston, et de depêches pour le ministre des affaires étrangères de France, lui a dit que les russes font marcher sur les frontières occidentales de l'Empire, les meilleures troupes de la Sibérie et les cosaques du Don, et portent les nouvelles levées sur les frontières de la Perse; ce français a déclaré que de Pétersbourg à Riga, il n'avait rien vu, mais que le consul français de Riga l'avait prévenu qu'il fallait se défier des russes, dont les troupes font des mouvements, qu'ils prennent toutes sortes de moyens de cacher.

J'ai cru devoir vous donner communication de ce rapport, en vous priant de le communiquer au prince à qui je n'écrirai pas ce soir, n'en ayant pas le temps, pour vous prier de redoubler de surveillance pour bien observer les mouvements des russes.

Des lettres de Vienne disent que la paix avec les turcs est faite ou regardée comme faite, et annoncent que déjà même des troupes russes se retirent de la Moldavie et de la Valachie, pour repasser le Dniester.

Il doit vous être bien facile d'avoir des renseignements positifs puisqu'on peut avoir sur les frontières de la Gallicie autrichienne, du côté de Kaminieck, des agents sûrs qui donneront des nouvelles.

S'il fait chez vous le même temps qu'ici et que les russes fassent des mouvements, ils doivent briser leurs voitures et beaucoup faire souffrir leurs troupes, il ne discontinue pas de pleuvoir.

Je ne doute point qu'un mouvement que fait un régiment français en Prusse dans ce moment, ne donne lieu à mille bruits absurdes; voici à quoi cela se réduit.

Je vous préviens que le 4 décembre, le 12-e régiment de ligne est parti de Magdebourg pour Stettin.

Le 10, le 108-e régiment partira de Stettin pour Custrin.

Le jour de l'arrivée de 108-e à Custrin, ce qui sera par conséquent le 13, le 85-e se rendra à Glogau, dont la garnison était trop faible pour la mettre à l'abri d'une surprise.

Veuillez bien dire au prince que j'ai reçu sa lettre du 30 et les rapports qui y étaient joints, j'aurai le plaisir de lui écrire par la 1-e estafette.

Toutes les dépêches que vous m'envoyez pour le duc de Bassano, partent toujours le même jour de leur arrivée, ainsi lorsque je vous accuserai réception d'une dépêche qui en contenait, c'est vous dire cela.

Dans un rapport du commissaire général de police, je lis que les lettres de Riga écrites par un capitaine de navire marchand, annoncent que la garnison de cette ville est partie pour les frontières et que les bourgeois sont obligés de faire le service.

Je communique ce fait qui ne me paraît pas vraisemblable, au général Rapp, afin qu'il le fasse vérifier.

376.

Генералу Раппу, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 9 décembre.

Le général Fornier d'Albe, dans un rapport du 2 de ce mois, m'informe, mon cher Général, qu'un français, porteur d'un passeport du général Lauriston et de dépêches pour le ministre des affaires étrangères de France, lui a dit que les russes font marcher sur les frontières occidentales de l'Empire, les meilleures troupes de la Sibérie et des cosaques

du Don, et portent les nouvelles levées sur les frontières de la Perse; ce français a déclaré que de Petersbourg à Riga il n'avait rien vu, mais que le consul français de Riga l'avait prévenu qu'il fallait se défier des russes, dont les troupes font des mouvements qu'ils prennent toutes sortes de moyens pour cacher.

Les rapports de Varsovie, si on pouvait ajouter quelque foi à tout ce qui vient de ce pays, confirmeraient celui-là.

Je fais plus d'attention à l'avis de notre consul de Riga; aussi je vous invite, mon cher Général, à ne rien négliger pour vérifier ce fait là; vous devez être en relation avec nos consuls de Memel et Kœnigsberg et avoir des voyageurs, qui iront jusqu'à Tilsit, et qui remonteront le Niemen jusqu'à la hauteur de Vilna.

Je vous rappelle une recommandation de faire questionner les équipages provenant des prises des corsaires, et venant du côté de Riga.

Je vous préviens que le 4 de ce mois, le 12-e régiment de ligne est parti de Magdebourg pour Stettin.

Le 10,—le 108-e regiment partira de Stettin pour Custrin.

Le jour de l'arrivée du 108-e à Custrin, ce qui sera par conséquent le 13, le 85-e se rendra à Glogau, dont la garnison était trop faible pour la mettre à l'abri d'une surprise.

Dans un rapport du commissaire général de police, je lis que les lettres écrites de Riga par un capitaine de navire marchand, annoncent que la garnison de cette ville est partie pour les frontières et que les bourgeois sont obligés de faire le service.

Il vous sera facile de vérifier cette nouvelle qui ne me paraît pas vraisemblable parceque vous l'auriez su d'une manière positive, soit par les relations fréquentes qui éxistent par le commerce, soit par les équipages des prises qui viennent de Riga.

377.

Графу Лобау, генералъ-адъютанту Императора, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général comte de Löbau, aide-de camp de Sa Majesté.
Hambourg, le 9 décembre.

Votre lettre du 17 novembre, relative à monsieur de Jaunesson, ne fait, mon cher Général, que de me parvenir.

Vous ne pouvez point douter que je ne profite de toutes les occasions pour vous donner des preuves particulières de l'estime que je porte à un des bons serviteurs de Notre Souverain; et c'est par ces considérations et aussi pour le bien du service de l'Empereur que je n'ai rien négligé pour retablir l'harmonie entre votre beau-frère et les autorités militaires, principalement le général Guiton.

J'ignore si vous avez été informé de toutes les difficultés qui ont éxisté et qui ont été toutes, plus ou moins nuisibles au bien du service. Le résumé ci-joint qui est le résultat des nombreuses pièces qui ont malheureusement été écrites pour cela, vous en donnera une idée.

Je crois qu'il sera bon que vous en écriviez à votre beau-frère de la manière la plus forte, pour l'engager à ne point perdre de vue que les désunions entre les

autorités civiles et militaires, ne peuvent être que très nuisibles au service de notre Souverain.

Il est possible que le général Radet, dans le compte qu'il a rendu, ait un peu trop penché pour l'autorité militaire, mais la mésintelligence n'en éxistait pas moins, et était assez forte; il doit y avoir dans cela des torts réciproques; j'ai écrit fortement au général Guiton pour ne voir que le bien du service de l'Empereur et éviter toute mésintelligence.

Je vous invite, mon cher Général, à en faire autant vis-à-vis de votre beau-frère, cela ne peut produire qu'un bon effet.

378.

Генералу Жакино, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 9 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, votre lettre du 3 décembre et le croquis de la place de Glogau qui y était joint; je vous rappelle la partie chiffrée de ma lettre du 2 décembre. Je vais maintenant vous en donner l'explication.

Je vous préviens que le 4 décembre le 12-e régiment de ligne est parti de Magdebourg pour Stettin.

Le 10, le 108-e régiment partira de Stettin pour Custrin.

Le jour de l'arrivée du 108-e à Custrin, ce qui sera par conséquent le 13, le 85-e en partira pour Glogau, où il devra tenir garnison.

Il eut été trop imprudent de laisser la garnison de Glogau telle qu'elle était. Sa faiblesse ne la mettait pas à l'abri d'un coup de main; c'est donc par prudence qu'elle a été renforcée.

Le général Fornier d'Albe vous préviendra du jour de départ et de l'itinéraire du 85-e.

Je ne présume pas que ce mouvement rencontre le plus petit obstacle, puisque ce serait de véritables hostilités.

Cependant dans cette hypothèse, le général Frédérichs qui conduit le 85-e régiment a des instructions; comme un rassemblement de troupes prussiennes, sur la rive gauche de l'Oder serait facile, il prendrait le parti, si on lui opposait des forces de marcher par la rive droite, il irait à grandes journées et vous donnerait de ses nouvelles.

Il a cet ordre dans tous les cas, lorsqu'il se mettra en marche. Si vous appreniez quelque chose, vous le lui feriez savoir. Il n'est pas du reste vraisemblable qu'il éprouve le plus (petit?) obstacle; vous ne parlerez à qui que ce soit de l'arrivée du 85-e que trois jours avant son arrivée, vous ferez alors tout préparer pour son établissement; casernez le autant que possible.

Il faut qu'il soit logé tout entier dans la place, ainsi que toutes les troupes alliées. Il ne faut point, malgré cette augmentation, multiplier les postes dans les ouvrages extérieurs au corps de place; cela ne doit avoir lieu qu'en cas de siège et vous n'y êtes point.

Il faut avoir de bons piquets, beaucoup de rondes et que vos postes d'allarmes soient indiqués avec intelligence.

Envoyez-moi l'état des postes que vous ferez fournir à toute la garnison, des piquets, des postes, enfin un état général du service; vous établirez tout cela sur un huilé de la place, que vous m'enverrez.

Si l'on vous parlait de l'arrivée du 85-e régiment pour Glogau, soutenez le contraire jusques trois jours avant son arrivée; dites jusqu'à ce moment, si vous en parlez, que sa destination est pour Posen, d'après les renseignements que vous avez.

Faites des recherches pour savoir ce qu'est devenu votre rapport du 22 novembre; je ne l'ai pas reçu et je trouve cela fort extraordinaire. Arrangez vous avec le général Fornier d'Albe, pour que vos portefeuilles soient fermés avec un cadenat, dont vous aurez chacun une clef.

Je vous recommande de ne laisser entrer le 85-e qu'après avoir pris toutes les précautions prescrites par les réglements et mes instructions.

379.

Графу Гёне, вестфальскому военному министру, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de Höne, ministre de la guerre de Westphalie. Hambourg, le 9 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. E. du 25 novembre et l'état qui était joint.

J'ai appris avec beaucoup de peine l'incendie du palais royal de Cassel; tout ce qui arrivera de désagréable au frère et allié de mon Souverain, me sera toujours extrêmement sensible.

380.

Императору Наполеону, 10 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 10 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 5 décembre, j'ai écrit dès hier soir au prince Poniatowski, sur les travaux de Modlin. Je joins ici les livrets du matériel et du personnel de l'artillerie de l'armée du Duché, qui n'ont pas été envoyés avec les plans de Modlin; j'avais antérieurement adressé à V. M. l'état du matériel éxistant et de ce qui manque.

381.

Императору Наполеону, 10 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 10 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports de Dantzig et des places de l'Oder, que je viens de recevoir.

382.

Министру директору военной администраціи, 10 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 10 décembre.

Par une lettre du 20 novembre, vous m'avez fait connaître que votre intention était de confier à la commission des remontes réunie à Hanovre par mes ordres, le soin d'acheter 457 chevaux que vous aviez autorisé les 4 régiments de cuirassiers de la 3-e division, de se procurer en Allemagne.

J'avais en conséquence donné l'ordre à ces régiments de verser à la commission la somme de 228.500 francs que vous aviez mise à leur disposition pour l'achat de ces chevaux, et prescrit à la commission d'en faire la demande.

Mais il résulte du rapport qui m'a été fait par monsieur le général Berckeim, que les régiments, en vertu de l'autorisation qu'ils en avaient, ont passé des marchés à Erfurth, et que 300 chevaux sont déjà reçus sur les 457. Cette remonte étant trop avancée pour l'annuller, votre décision ne peut être éxécutée, et j'ai cru devoir maintenir les marchés des régiments. Je me réserve de reconnaître si cette remonte remplira les intentions de l'Empereur.

383.

Генералу Мишо, 10 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Michaud. Hambourg, le 10 décembre.

Je vous envoie, mon cher Général, une note du sieur Faure, je vous serai obligé de lui faire remettre 250 francs par mois, suivant la note ci-jointe. Je vous en tiendrai compte; je vous observe que sa lettre à laquelle sa note était jointe, m'est parvenue par la poste; cette marche a trop d'inconvénient et pourrait le compromettre vis-à-vis de son Souverain, ainsi je vous invite à le prier de vous remettre ses dépêches, que vous me feriez parvenir par la correspondance.

384.

Генералу Думерку, 10 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Doumerc. Hambourg, le 10 décembre.

Je vous félicite de bon cœur, monsieur le Général, de la marque de bienveillance et de confiance, que vient de vous donner S. M., en vous nommant général de division et en vous confiant le commandement de la 3-e division de cuirassiers.

Je ne vous fais aucune recommandation; je connais tout votre zèle et votre intelligence, je suis convaincu que si la 3-e division de cuirassiers est de quelque chose en arrière de la 1-ère sous le rapport de l'instruction, sous peu elle sera à son niveau, et que celà sera dû à vos soins.

385.

Императору Наполеону, 11 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 11 décembre.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. M. de l'arrestation que j'ai fait faire du sieur Becker gazettier de Gotha, et des motifs qui m'avaient déterminé à cette mesure; j'adresse aujourd'hui à V. M. une lettre que le duc de Gotha m'écrit à ce sujet et qu'il m'a envoyé par son général le baron de Haacke. Cet individu doit être connu à Paris, il était dans les premières années de la révolution colonel d'un régiment allemand au service de France.

Je vais répondre à S. A., que j'ai fait part à mon gouvernement des motifs qui m'ont porté à ordonner cette arrestation, et que je transmets à V. M. copie de sa lettre.

Je suis plus que jamais convaincu, Sire, que j'ai bien frappé par l'arrestation du sieur Becker, le resultat le prouve.

Cette expédition a été confiée à un officier de gendarmerie de beaucoup de sens. La quantité de papiers saisis est très considérable; il lui faut beaucoup de temps pour en faire le triage,

Cet officier mande que le sieur Becker avait une correspondance très étendue; qu'il veut auparavant de procéder aux interrogatoires avoir une parfaite connaissance du contenu de cette correspondance, dont déjà plus de cent pièces lui ont paru mériter une attention particulière.

Il observe qu'il est d'autant plus essentiel qu'il s'instruise bien, qu'il aura affaire à un homme bien entier.

386.

Императору Наполеону, 11 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 11 décembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. M., que monsieur le général Gersdorf, chef de l'état major de l'armée saxonne, en me parlant de l'état actuel de la place de Torgau, me fait connaître que, quoique ces travaux n'aient été commencés que cette année, elle se trouve en ce moment, par les soins qu'il a mis à les accélérer, susceptible d'une défense de 15 jours ou 3 semaines.

Je profite de cette circonstance pour rappeller a V. M. la demande que je lui ai faite le 15 septembre, d'accorder quelques marques de bienveillance à l'armée saxonne, par la distribution de quelques croix; parmi ceux que je croyais les plus dignes de cette faveur, je citais les généraux Gersdorf et Lecocq, ce premier est légionnaire, et c'est en grande partie à lui qu'on doit la nouvelle organisation; je citais aussi le colonel Langeneau, qui est investi de la confiance du roi, il a beaucoup de talents et de zèle, et je le crois un des officiers saxons les plus attachés aux français; il a fait la dernière campagne au quartier général de V. M., et quoique sous chef de l'état major saxon, il est le seul de son corps, qui ayant fait la dernière campagne, n'a pas encore la décoration.

387.

Императору Наполеону, 12 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 12 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre qu'écrit au grand prévôt, l'officier de gendarmerie qui a été chargé de l'arrestation du nommé Becker. Quelqu'insigniffiante qu'elle soit, elle doit donner la preuve à V. M., que j'ai frappé juste.

Je ferai répondre à cet officier, que si le sieur Becker est éxact dans ses déclarations, et s'il dit toute la vérité, il doit fonder de grandes espérances sur la clémence de V. M.

Je mande à cet officier de m'envoyer le plùtôt possible tous les renseignements sur le général Lafayette, ainsi que les lettres dont il est question, du roi et de la reine de Bavière.

388.

Императору Наполеону, 12 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 12 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que je viens de recevoir de Varsovie, et l'extrait d'une lettre de monsieur Bignon.

389.

Военному министру, 12 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 12 décembre.

J'ai eu l'honneur d'adresser à V. E. le 23 novembre copie d'une lettre de monsieur le maréchal Kalckreuth au général Liebert, relative aux postes de correspondance que nous avons sur l'ancienne route de Stettin à Dantzig, et par laquelle il lui faisait connaître que les habitants recevaient l'ordre de ne plus fournir de subsistances ni de fourages à ces postes.

J'ai adressé à V. E. le 30 novembre, copie de la lettre que j'avais reçue de monsieur le comte de St. Marsan, en réponse à celle que je lui avais écrite à ce sujet, le 23 novembre.

Je vous transmets aujourd'hui l'extrait d'une lettre que je reçois de monsieur le comte de St. Marsan, ainsi que copie de celle de monsieur le comte de Goltz, qui y était jointe.

V. E. remarquera, que le gouvernement prussien consent à faire continuer les fournitures de subsistances à ces postes, en reclamant cependant l'intervention de monsieur le comte de St. Marsan pour qu'ils soient transférés sur la nouvelle route militaire qui éxiste de Stettin à Dantzig. Je prie V. E. de me faire connaître les intentions de S. M. à cet égard, parcequ'à moins d'un ordre formel de mon gouvernement,

je laisserai ces postes dans les endroits qu'ils occupent en ce moment, et où ils sont de la plus grande utilité, par la facilité qu'ils ont de remarquer les mouvements des troupes prussiennes, et tout ce qui se passe, dans le voisinage des côtes.

390.

Императору Наполеону, 13 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 13 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport de l'officier du génie, Dieudonné, sur une reconnaissance qu'il a faite à Dantzig, Kœnigsberg et sur les deux rives de la Vistule, de Dantzig à Thorn. Il paraîtrait que la position de Kahlberg serait la moins mauvaise pour établir des ouvrages afin de fermer la communication sur le Nehrung.

J'ai chargé le général Rapp de se procurer des renseignements sur les rassemblements de grains, fourages et médicaments, que, suivant ce rapport, on devrait faire à Marienbourg; ce point est trop rapproché de Dantzig, pour que je puisse croire que les prussiens osent y avanturer de grands approvisionnements.

391.

Императору Наполеону, 13 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 13 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. différents (rapports?) du général Rapp et de Glogau, je vous réitère ma demande de me permettre de les adresser en originaux parceque je le répète, ils arrivent presque toujours au moment du départ de l'estafette, ce qui ne permet pas d'en faire prendre des copies ou des extraits; je me borne à faire prendre de simples notes.

392.

Герцогу Саксенъ-Готскому, 13 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A S. A. S. le duc de Saxe Gotha. Hambourg, le 13 décembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. A S. de sa lettre du 2 décembre, qui m'a été remise par son général, le baron de Haacke.

J'ai rendu compte à S. M. l'Empereur et Roi mon maître, de l'arrestation du sieur Becker, et des motifs qui m'ont determiné à prendre cette mesure. Je viens d'adresser à mon Souverain, copie de la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'écrire; Sa Majesté y verra avec satisfaction les nouvelles assurances qu'elle contient du dévouement de V. A. S., pour sa personne.

393.

Генералу Раппу, 13 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 13 décembre.

J'ai reçu, mon cher Général, vos lettres des 6 et 8 décembre; j'ai adressé directement à S. M. le rapport de monsieur d'Hervigny et celui très intéressant de l'officier du génie, Dieudonné, ainsi que les plans de la presqu'isle de Nehrung, de Pillau et du camp retranché de Lochstädt, qui y étaient joints.

Je vous recommande de vous mettre toujours au courant des démolitions que les prussiens font à Marienbourg d'après ce rapport. Il semblerait que les démolitions actuelles ne sont jusqu'ici d'aucune importance pour l'état où se trouvent ces ouvrages. Il faut s'assurer si les démolitions sont employées à combler les fossés.

A la fin du rapport, je vois que 230 voitures ont transporté des uniformes d'infanterie à Marienbourg; faites vérifier le fait, car je crains qu'il ne soit encore de l'invention du commandant polonais du Culm.

L'évènement d'un chariot versé entre Frauenburg et Elbing, et dont il est sorti des fusils, est je crois d'un an de date, car, j'ai vu ce rapport dans des rapports de ce temps de Varsovie.

Quant aux 60.000 fusils que ce commandant assure éxister dans la forteresse de Graudentz, il pourrait bien y avoir un zéro de sa façon, au reste il doit vous être facile d'avoir des renseignements sur tout cela.

Ce rapport parle d'approvisionnements considérables en grains, fourages et médicaments à Marienbourg; j'ai peine à croire qu'on fasse de semblables établissements presque sous le canon de Dantzig.

Ne négligez rien, mon cher Général, pour avoir des données positives sur la composition de ces magasins et en quoi consiste cette ambulance.

394.

Императору Наполеону, 14 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 14 décembre.

Les derniers rapports de Dantzig et des places de l'Oder, n'annoncent rien de nouveau; j'ai l'honneur d'adresser à V. M. celui de Glogau, qui est le moins insigniffiant.

395.

Принцу Мекленбургъ Шверинскому въ Людвигслустъ, 14 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince de Mecklenbourg Schwerin à Ludwigslust. Hambourg, le 14 décembre.

Monsieur le major baron de Boch m'a remis la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 décembre.

Je joins ici une lettre pour le général Bordessoulle, par laquelle je l'autorise à établir le régiment de cavalerie qui est dans le Mecklenbourg dans les endroits que vous proposez et qui sont Boitzenbourg, Hagenow, Wittenbourg, Dömitz et Grabow, puisque ces endroits offrent plus de ressources. J'autorise aussi le général Bordessoulle, dans le cas où cela ne porterait point préjudice aux chevaux, à réduire les rations de foin à 6 livres et celles de paille à 9 livres, à la charge d'augmenter en conséquence la ration d'avoine.

Suivant votre demande, V. A. S. trouvera aussi ci-joint une lettre pour le général Friant, par laquelle je lui fais connaître que vous devez pouvoir, suivant votre gré, puisque cela n'a d'autre objet d'ailleurs que de procurer un bon couchage au soldat, disposer des couvertures qui étaient au camp, V. A. S. s'engageant à les faire remettre lorsque les troupes se réuniront de nouveau pour aller au camp.

Je me propose d'écrire au conseil spécial pour qu'il me donne connaissance des différentes réclamations et plaintes portées par V. A. S., et je les presserai d'y faire droit. Je prie V. A. de s'adresser désormais à moi, pour me faire connaître ses plaintes et ceux qui y auront donné lieu, je promets d'y faire droit, et de faire une prompte justice.

Voici les principes qui servent de base à toutes les décisions du conseil spécial.

Toute denrée coloniale, toute marchandise anglaise, sans aucune restriction, de quelques pays qu'elles puissent venir, doivent être saisies partout où se trouvent les troupes de l'Empereur et Roi mon maître;

Mais tout ce qui est le produit des manufactures continentales doit être respecté, ainsi, il y a eu malentendu ou abus d'autorité, si les douaniers qui sont dans le Mecklenbourg ont porté des entraves à leur circulation, je prie V. A. de me les faire connaître et une prompte justice sera rendue.

Je rappellerai à V. A. S., qu'elle a bien voulu me promettre de m'envoyer incessamment les différents renseignements sur monsieur de Bourrienne, que je lui ai demandés par une lettre du 27 novembre. Je n'attends plus que sa réponse pour écrire à S. M.

396.

Генералу Фріану, 14 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Friant. Hambourg, le 14 décembre.

S. A. le duc de Mecklenbourg, vient, mon cher Général, de me proposer un changement de cantonnement pour le régiment de cavalerie du général Bordessoulle; S. A. désigne à cet effet Boitzenbourg, Hagenow, Wittenbourg, Dömitz et Grabow, comme offrant plus de ressources en fourages.

J'ai autorisé le général Bordessoulle à faire ce changement; je lui mande de vous instruire du jour où les cantonnements actuels seront évacués par le régiment de cavalerie légère, pour que vous puissiez en vous concertant avec les autorités établir dans les principaux endroits, de vos troupes.

Il est à désirer que vos bataillons pour l'instruction et la discipline, soient réunis et cantonnés dans le même endroit.

S. A. S. le duc de Mecklenbourg demande aussi, que les couvertures de laine qu'ont les soldats au camp, soient remises aux autorités, qui en feront la distribution aux habitants pour servir aux soldats dans les cantonnements, S. A. m'assurant qu'il n'y a pas d'autres moyens de procurer un bon couchage aux troupes, et s'engageant d'ailleurs à les faire rendre lorsque les troupes reprendront le camp. Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elles soient rendues aux autorités; je vous invite, mon cher Général, à donner des ordres en conséquence et à prendre toutes les précautions pour constater les remises et éviter les abus.

Les habitants se sont loués de l'excellente discipline de votre division au camp; je suis certain qu'elle sera maintenue dans les nouveaux cantonnements.

397.

Генералу Бордесулю, 14 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Bordessoulle. Hambourg, le 14 décembre.

Je viens de recevoir, monsieur le Général, une lettre de S. A. le duc de Mecklenbourg Schwerin, qui me fait la demande de placer le régiment de cavalerie cantonnée dans son pays, à Boitzenbourg, Hagenow, Wittenbourg, Dömitz et Grabow, attendu que ces endroits offrent plus de ressources en fourages que ceux que ce régiment occupe en ce moment.

S. A. me fait connaître aussi qu'il sera de toute impossibilité au pays, de pouvoir suffire aux fournitures de fourages pendant l'hyver, si la ration reste composée sur le même pied. Elle me propose de réduire la ration de foin à 6 livres, et celle de paille à 9 au plus.

J'ai adhéré à la demande de S. A. quant au changement qu'elle propose pour les cantonnements du régiment de cavalerie; je vous invite en conséquence, à vous concerter avec les autorités locales. Prévenez le général Friant du jour où le régiment quittera les cantonnements actuels et que vous pourrez ordonner, lorsque vous vous serez assuré que tout sera préparé dans les nouveaux cantonnements, pour l'établissement et la subsistance des hommes et des chevaux. Il est à désirer pour la discipline et l'instruction, que les escadrons soient établis dans le même endroit.

Quant à ce qui concerne la diminution de la ration de fourages, j'ai répondu à S. A. que je vous autorisais à admettre cette réduction, si vous jugiez qu'elle ne fut point préjudiciable aux chevaux; je vous invite à prendre des mesures en conséquence et à bien observer si les chevaux souffriraient de ce régime afin de le réformer de suite, si cela avait lieu.

398.

Графу С. Марсану, 14 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le comte de St. Marsan. Hambourg, le 14 décembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. E. de sa lettre du 10 décembre et de la note de monsieur le comte de Goltz qui y était jointe; le général Liebert m'a déjà informé qu'on continuait à fournir les subsistances aux postes de correspondance que nons avons sur l'ancienne route militaire de Stettin à Dantzig.

J'ai transmis au ministre de la guerre la note de monsieur le comte de Goltz, en le priant de me faire connaître les ordres de S. M., et la chose étant de si peu de conséquence, je ne suppose pas que le changement de la ligne, auquel parait tenir le gouvernement prussien, éprouvera beaucoup de difficultés.

Je ne vous ai point prévenu dans le temps, monsieur le Comte, du départ du 12-e régiment de ligne de Magdebourg, parcequ'outre que les autorités prussiennes en avaient été informées par le général Michaud, conformément aux conventions, j'en avais moi-même, prévenu, monsieur le comte de Grothe qui est ici.

La division du général Friant, qui était campée près de Rostock, va prendre ses cantonnements dans le duché de Mecklenbourg, en raison de la mauvaise saison. J'ai donné également cet avertissement à monsieur le comte de Grothe, afin d'éviter tous les faux rapports auxquels les plus petits et insigniffiants mouvements de troupes donnent lieu.

399.

Г-ну Девиму, 14 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Devismes. Hambourg, le 14 décembre.

J'ai reçu, Monsieur, toutes vos lettres jusqu'à celle du 7 décembre inclus. L'arrestation du sieur Becker et tous mes ordres ont été d'une éxécution parfaite; tous ses papiers ont été saisis, et le dépouillement qui en a été fait, donne déjà d'excellentes notions.

Si les votres eussent été bien éxactes, j'eus fait faire à Gotha deux arrestations au lieu d'une, parceque le journal, le Jason, n'est point rédigé par le sieur Becker, mais bien par un comte de Penzel Sternau. Prenez des informations secrettement à cet égard pour savoir où est cet individu et s'il est à Gotha; il semblerait d'après un premier interrogatoire du sieur Becker, qu'il serait à Manheim. Je désire que vous m'envoyez un extrait bien éxact de différents numéros de ce journal, afin de me faire connaître l'esprit dans lequel il est écrit; vous y joindrez les renseignements que je vous demande sur le gazettier.

400.

Министру полиціи, 14 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la police. Hambourg, le 14 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. le projet de monsieur le commissaire général de police, pour le plan de l'organisation de la police générale, pour la ville de Hambourg, et la 32-e division militaire.

Le commissaire sentant, combien il est nécessaire de fournir cette organisation d'une manière solide, ferme, et qui offre les moyens indispensables pour ce service, a renoncé à y faire quelques modifications, et croit qu'il serait utile que cette organisation fut acceptée.

Seulement, il insiste pour que les dépenses ne soient pas en totalité à la charge de la ville de Hambourg, qui peut en supporter la moitié; et pour que l'autre moitié soit à la charge des départements réunis, et affectée sur les dépenses départementales.

401.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

V. M. par sa lettre du 12 novembre, me donne l'ordre de lui faire connaître ce qui éxiste en approvisionnements de siège à Dantzig au 1-er novembre, et ce qui éxiste en bled, bois, sel, bestiaux, fourages, etc. tant à Dantzig qu'aux environs, et de ce qui manquerait absolument à l'approvisionnement nécessaire, pour soutenir un an de siège; elle me fait connaître que lorsqu'elle aura reçu ce rapport, elle prononcera définitivement sur l'approvisionnement de Dantzig.

J'ai l'honneur de lui adresser un rapport bâsé sur celui de l'intendant général, et les renseignements fournis par le général Rapp.

402.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

L'approvisionnement de siège de la place de Dantzig avait été fixé le 18 mars 1811 pour une garnison de 15.000 hommes et 1.000 chevaux, pendant un an.

Une décision de V. M. du 23 juillet suivant, a ordonné la mise en consommation de cet approvisionnement pour le service courant. Cette dernière mesure a été éxécutée, à l'exception, cependant des farines dont la mise en consommation a paru devoir être suspendue, vu les difficultés qu'on aurait à s'en procurer de nouvelles dans un cas de siège.

Les mises en consommation ont réduit cet approvisionnement aux quantités, portées éxistantes au 27 novembre, et détaillées, en l'état ci-joint.

La fixation de cet approvisionnement avait été réglée en raison de sa garnison; mais cette garnison a été augmentée depuis, et se trouve aujourd'hui portée à environ 20,000 hommes et 3.600 chevaux.

Le général Rapp, d'après un état qu'il m'a présenté, porte l'approvisionnement aux quantités nécessaires pour ce nombre d'hommes et de chevaux pendant un an; je sens de mon côté la nécessité de proportionner la force de l'approvisionnement à la force de la garnison et à l'importance d'un point tel que Dantzig. Je prendrai donc pour bâse de la situation que j'ai à présenter à V. M., une garnison de 20.000 hommes et 3.600 chevaux pendant un an. Il sera facile si on adopte une autre bâse, d'y conformer les calculs, mais celle-là m'a paru la plus conforme aux intentions de V. M.

Le tableau ci-joint, vous fera connaître, Sire, l'état de l'approvisionnement de Dantzig, au 27 novembre dernier: il indique,

1-o Les quantités éxistant de l'ancien approvisionnement.

2-o Celles manquant pour le porter au complet pour 20.000 hommes et 3.600 chevaux, pendant un an.

3-o Les sommes nécessaires pour ce complettement.

Ces sommes d'après les détails et les prix indiqués au dit tableau, se monteront à 8.413.210 francs 28 centimes.

Déjà l'intendant général a donné les ordres, pour qu'il ne soit plus livré au service courant, aucune des denrées de l'approvisionnement actuel.

Je vais présenter à V. M. les renseignements que j'ai pu recueillir sur le plus ou moins de difficultés qu'on éprouverait à se procurer, dans un moment ordinaire, l'approvisionnement que j'ai l'honneur de lui proposer, et à plus forte raison dans un cas de siège.

Grains.

Les magasins du commerce à Dantzig, renferment actuellement 290.790 quintaux de froment et 313.875 de seigle; il éxiste en outre d'ap-

rès le dire du général Rapp, tant dans la ville qu'aux environs, 10 à 1.200.000 quintaux de grains appartenant aux propriétaires polonais: ainsi on peut être tranquille sur l'achat de cet objet de première nécessité; mais il convient à ce sujet de presser la réduction de grains en farine, attendu, que si Dantzig avait un siège à soutenir, il serait impossible de se procurer des farines en suffisance, vu qu'il ne resterait plus qu'un seul moulin, et encore alimenté par les inondations, pour fournir aux besoins de cette nombreuse garnison et des habitants, qu'encore, ce moulin devenant inutile pendant les gelées, on serait obligé d'avoir recours aux moulins à bras, moyen bien insuffisant, lorsqu'on a de grandes quantités de farines à moudre et la garnison serait exposée à de grandes privations au milieu d'un immense approvisionnement de bled; il est donc indispensable que l'approvisionnement éxiste en farines, et se fasse le plutôt possible.

Biscuit.

Il sera très facile de completter l'approvisionnement de biscuit, lorsque les quantités de grains demandées par l'état ci-joint et les bois nécessaires à la cuisson seront assurés, la manutention se fera sans frais par les boulangers français.

Riz.

Ce grain est extrêmement rare à Dantzig, on est obligé de tirer de Hambourg tout celui nécessaire au service des hôpitaux, il est de plus très cher, il coutera au moins 100 francs par quintal, tandis qu'il ne vaut à Hambourg que 64 francs environ, prix déjà très élevé.

Il serait possible d'y suppléer par de l'orge en grains qui serait tout aussi sain et beaucoup plus économique.

Légumes.

Les magasins du commerce, n'en contiennent, en ce moment, qu'environ 2.520 quintaux: cette culture n'est ni soignée ni entreprise en grand; il faudra les tirer du dehors; il est probable que ces 2.520 quintaux sont les seuls dont le territoire ait pu disposer, après avoir assuré sa consommation avant la récolte; il faut donc assurer cette partie avant que les obstacles, que présente un siège, pour l'introduction dans l'intérieur de la ville rendent cette mesure impossible.

Boeufs.

Il est maintenant reconnu que le territoire de Dantzig n'a de bestiaux que la quantité qui lui est indispensable pour la culture, d'ailleurs, l'espèce n'est, ni de taille, ni de poids propres à un pareil service; de toute nécessité il faudra les tirer de la Pologne, il est donc prudent d'assurer cet approvisionnement pour un cas de siège.

Viande salée.

Il n'y a que deux époques dans l'année propres aux salaisons, qui sont, septembre et octobre, et avril et mai; il est donc constant que dans le cas d'un mouvement hostile on n'aurait pas le temps, ni peut-être

même la saison nécessaire à ces salaisons, et que la garnison dans ce cas pourrait être privée de viande salée; pour parer à de tels inconvénients, il est essentiel que l'approvisionnement en boeufs vivants, ait lieu incessamment, afin que celui de viande salée se fasse avant tout évènement, qui pourrait rendre la salaison, ou impossible, ou mauvaise.

Vin.

Il n'y a point de forts approvisionnements de vin à Dantzig quoiqu'il y ait beaucoup de marchands de vin; on le fait venir, déja frelaté, de Berlin et plus communément de Kœnigsberg; et arrivé à Dantzig, il subit de nouvelles préparations qui ne l'améliorent pas.

Ce liquide est cependant nécessaire à la santé du soldat, et même indispensable dans les fatigues pénibles d'un siège et dans le cas de maladie, il est donc essentiel de penser à s'en approvisionner.

Eau de vie et rhum.

L'eau de vie de vin est rare et mauvaise à Dantzig, attendu qu'on ne peut en faire de bonne avec du mauvais vin; celle de France n'arrive plus, et il en viendrait qu'elle serait bientôt dénaturée; il en est de même du rhum.

Reste, l'eau de vie de grains, celle-ci se fait à Dantzig, elle est d'une qualité reconnue généralement bonne pour l'espèce, et la distillation s'en fait à fur et mesure des besoins, mais sa fabrication éxige une consommation de grains, qui ne pourrait avoir lieu en cas de siège, à moins qu'on n'en eut à l'avance affecté une certaine quantité pour cet objet; c'est pourquoi il est bon d'y penser avant le besoin, soit en faisant de suite acheter des eaux de vie pour emmagasiner, ou en achetant des grains uniquement destinés à cette fabrication, mais je pense que le plus économique et le plus sûr serait d'acheter de suite des eaux de vie.

Vinaigre.

Il faut le commander pour en avoir: cet acide est peu en usage dans le pays, et quelque soin qu'on apporte à sa fabrication, la qualité n'approche jamais de celle du vinaigre de France.

Fourages.

Le territoire de Dantzig est déjà épuisé de toute espèce de fourages; on sait que ce qui en reste suffira à peine pour la nourriture des chevaux jusqu'à la première fenaison, et des bestiaux, jusqu'à l'époque de leur mise au vert; on sait encore que l'entrepreneur pour assurer son service, est forcé depuis longtemps, de faire arriver les fourages de très loin.

Le territoire ne fournira donc nulle ressource pour cet article. L'on sera dans la nécessité de les tirer de la Pologne plutôt que de la Prusse, pour plus de facilité, si, comme on le prétend, ce dernier gouvernement a fait en dernier lieu de considérables achats en fourages. Dans le cas

même où (en supposant toujours un cas de siège) le pays renfermerait une aussi grande quantité de fourages, pour en former l'approvisionnement de siège, V. M. sait combien il faut de temps pour reunir une telle quantité de fourages, un mois ne suffirait pas pour le transport et l'emmagasinnement, opération qu'un siège rendrait peut-être impossible, ou au moins très difficile.

Le manque de fourages dans un cas de siège, serait d'autant plus cruel, qu'outre la nourriture des chevaux de la cavalerie et du train d'artillerie, il faudrait encore pourvoir à celle des boeufs de l'approvisionnement.

Il est donc indispensable de s'occuper dès à présent de former l'approvisionnement de fourages, pour se mettre à même de faire face à tout évènement.

Bois.

Il n'éxiste à Dantzig, ni dans les environs, aucun chantier de bois à brûler, celui que l'on y consume, et qui généralement est le sapin, arrive en arbres entiers et aborde en trains dans l'intérieur de la ville: la Vistule et ensuite la Mottaud en facilitent le transport; chaque maître de maison va au port acheter un ou deux arbres plus ou moins; là il les font scier en blocs et charier au domicile, ces blocs y sont débités, non en buches, mais en éclats.

Il s'y trouve bien un peu de bois de hêtre, la quantité n'en peut cependant pas entrer en ligne de compte, ce bois provenant de propriétés particulières, et n'étant mis que rarement en vente, attendu qu'il remplace dans diverses constructions, l'orme inconnu dans le pays.

La rareté du bois et la difficulté de s'en procurer, doit faire penser à en former un approvisionnement en temps utile.

Chandelle.

On en aura la quantité nécessaire à l'approvisionnement, dès qu'on le voudra, mais il sera nécessaire de la commander longtemps à l'avance

La plupart de ces renseignements doit convaincre V. M., que si son intention est d'approvisionner Dantzig pour un cas de siège, il est prudent de le faire dès à présent pour ne pas être arrêté en cas d'évènement par les obstacles qui peuvent se présenter, d'après les motifs que je viens d'exposer.

403.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M., l'état des soldats malades français et alliés, éxistant dans les hôpitaux et infirmeries régimentaires à l'époque

du 1-er décembre. Cet état est fait comme le dernier que j'ai adressé; il distingue les malades des 3 anciens bataillons de guerre, ceux fournis par les 4-e et 6-e bataillons, et ceux des conscrits provenant des différents dépôts, ainsi que la nature des maladies.

V. M. verra que la grande quantité est toujours fournie par les 4-e et 6-e bataillons et les conscrits, et que la proportion pour les anciens soldats est très bonne.

Les anciens fournissent à peu près dans la proportion d'un à 25; je dois observer à V. M. que les rétablissements sont extrêmement difficiles, le vin étant très rare, et celui fourni par les hôpitaux, très frelaté.

404.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M.

1-o l'état de situation du corps d'observation de l'Elbe, à l'époque du 1-er décembre, qu'elle m'a demandé par sa lettre du 24 novembre.

2-o La situation des troupes et du matériel d'artillerie à la même époque.

3-o L'état du personnel du matériel du génie, à la même époque.

4-o La situation des troupes composant les deux divisions de campagne de l'armée saxonne, à l'époque du 1-er novembre.

5-o La situation de l'artillerie de la même armée, à la même époque.

6-o La situation de l'armée polonaise du duché de Varsovie, à l'époque du 1-er novembre.

7-o Enfin la situation du génie de la même armée, à l'époque du 10 novembre.

J'ai eu l'honneur d'adresser à V. M. le 10 décembre la situation de l'artillerie de l'armée polonaise.

405.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

V. M. par une de ses lettres du 9 décembre, me prescrit de lui faire connaître si les 4 obusiers des 16 bouches à feu de la réserve qui est à Minden, sont des obusiers prussiens ou à grande portée. Ces quatre obusiers sont de 6 pouces 4 lignes, à grande portée.

406.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M., du 9, par laquelle elle m'informe qu'elle a donné l'ordre au ministre de la guerre de mettre les 23-e et 24-e de chasseurs à ma disposition, et me prescrit de les faire venir sur l'Elbe, dans le pays le plus abondant en fourages; je vais donner des ordres pour l'éxécution de ceux de V. M.

Je ne puis penser à placer ces régiments dans la Westphalie qui est déjà encombrée, et quoique ce pays-ci soit assez chargé, je ferai de mon mieux.

Par les revues que j'ai passées, Sire, j'ai tout lieu de croire que les régiments de cavalerie sont en état; dans tous les régiments il y a une réserve de 4 fers par cheval; la 3-e division de cuirassiers, n'est pas tant en mesure, mais elle s'y met; j'ai réitéré les ordres à cet égard.

407.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M., du 10, où elle me fait connaître que je dois par le canal de son ministre à Cassel, faire régler sur un pied raisonnable toutes les dépenses qu'occasionne la grande quantité de troupes qui sont en Westphalie en sus des 12.500 hommes; je vais écrire à monsieur Reinhard, pour me conformer aux ordres de V. M., et les remplir sous tous les rapports.

408.

Императору Наполеону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports de Varsovie; j'y joins copie d'une lettre de monsieur Bignon, et la lettre d'envoi du prince, dans laquelle se trouvait un tableau d'emplacement des troupes russes.

J'ai adressé à V. M. le 25 novembre un état d'emplacement de l'armée russe, qui était le résultat des différents rapports que j'avais

reçus. Le 30 novembre, j'en envoyai copie au prince Poniatowski, en le priant d'y corriger ce qui ne s'accorderait pas avec les données qu'il avait. V. M. doit donc considérer ce tableau d'emplacement du prince, que je lui fais tenir aujourd'hui, comme un contrôle du mien, voici au reste, les différences et analogies qui s'y trouvent.

1-o Il n'y a dans la 5-e division, que deux régiments sur lesquels nous soyons d'accord, ceux de Pemes et de Mokilow.

2-o Les noms des régiments de la 14-e, lui sont inconnus comme à moi.

3-o Il place dans la division de cavalerie un régiment de chasseurs à cheval dont je n'avais pas connaissance.

4-o Les cuirassiers de l'Empereur et ceux de l'Impératrice, sont portés à une autre division.

5-o Le 1-er corps ou corps Witgenstein, dont le quartier général était à Riga, est maintenant à Szawl, et ce corps s'est porté depuis le 20 novembre, de la Livonie et la Courlande, en Samogitie.

6-e Le corps de Baggowuth n'offre que très peu de différence, soit pour sa composition, soit pour son emplacement.

7-o Il en est de même du corps d'Essen.

8-o Dans le ci-devant corps de Docktorow, actuellement Bagration, il nomme les régiments de la 25-e division, que j'ignorais.

9-o Il y suppose la 24-e division, tandis que j'y mets la 12-e dont je nomme les régiments.

10-o Il compose la 20-e d'une autre manière que moi.

11-o Enfin, il porte à l'aile gauche la division de cavalerie de Depredarowicz, que je croyais à l'aile droite. En dernier résultat, V. M. y verra le même nombre de divisions et le même nombre de régiments dans chacune, ce qui est le point le plus important.

409.

Генералу Раппу, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 10, numéro 390. J'ai adressé au ministre de la guerre le précis des procédures de 8 bâtiments, qui y était joint. J'ai remarqué que beaucoup de ces bâtiments viennent de Riga, de la Finlande et de différents ports russes; les équipages doivent être à même de donner des nouvelles sur les différents mouvements de troupes qui ont dû avoir lieu en Russie.

Je vous observe, mon cher Général, que vous ne sauriez trop prendre de renseignements sur tout ce qui se passe dans la Courlande, la Livonie et la Samogitie, attendu que beaucoup de rapports annoncent que les russes sont en mouvement. Est-ce que nos consuls de Memel et de Kœnigsberg, ne vous donnent pas de nouvelles?

Je vous rappelle ce que je vous ai écrit le 9, sur ce que notre consul de Riga a dit à un négociant qu'il fallait se méfier des russes dont les troupes font des mouvements qu'ils cherchent à cacher par toute sorte de moyens. Je vous observe, mon cher Général, que ce ne sont pas des rapports polonais, et que d'autres indications me font vous recommander de ne rien négliger pour obtenir des renseignements positifs.

Je vous transcris ici l'extrait d'un rapport de Varsovie; il vous sera très facile de vérifier ce qu'il y a de fondé.

„2.000 pionniers habillés uniformément et pourvus d'outils, viennent d'arriver à Tilsit le 29 novembre, on les a cantonnés à Stolupiany, Szyrwintz, Pikoline (Pilkellen?) et environs. La ville de Tapsau (Tapiau?), et tous les environs sont remplis de recrues. On confectionne leur habillement à Kœnigsberg et dans toutes les petites villes des environs".

410.

Генералу Раппу, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai reçu, mon cher Général, le rapport du capitaine d'Herbigny que vous m'avez adressé. J'ai cru y remarquer quelques inéxactitudes quant aux noms des corps qu'il indique comme présents, en même temps qu'il me paraît avoir méconnu la présence de deux régiments de hussards ou au moins d'un. Voici les observations que je crois devoir y faire, vous voudrez bien faire vérifier ces assertions et me faire connaître si elles sont vraies.

1-o Le régiment qui est à Kœnigsberg, n'est point le 1-er de la Prusse occidentale, mais bien le 1-er de la Prusse orientale; le 1-er de la Prusse occidentale, est en Poméranie.

2-o Le régiment qui a 3 bataillons à Graudentz, n'est pas le 2-e de la Prusse occidentale (qui est à Breslau) mais le 4-e de la Prusse orientale.

3-o Il n'y a pas de régiment du nom d'Elbing; celui qui est ordinairement en garnison dans cette ville, est le 3-e de la Prusse orientale.

4-o Celui indiqué sans numéro, sous les nom de régiment de Prusse orientale, est le 2-e régiment de cette province.

5-o Les quatre régiments de la Prusse occidentale éxistent donc à la rive droite de la Vistule. Les compagnies de grenadiers du 1-er et du 2-e régiment, forment le 1-er bataillon de grenadiers, et celles des 3-e et 4-e régiments, le 2-e bataillon de grenadiers de la Prusse occidentale. Le 1-er est à Pilau, et le 2-e (suivant le rapport) serait à Eylau.

6-o Le régiment de cuirassiers qui est à Kœnigsberg, s'appelle cuirassiers de la Prusse orientale.

7-o Celui de dragons qui est à Vehlau (et probablement à Tilsit et Zusterburg), dragons de Lithuanie.

8-o Celui de même arme qui est à Riezenburg, 2-e de dragons de la Prusse occidentale.

9-o Il doit y avoir en outre dans les environs de Kœnigsberg, le 1-er régiment des hussards du corps.

10-o Le 2-e régiment des hussards du corps doit être à la rive gauche de la Vistule entre Marienwerder et Graudentz.

411.

Генералу Либерту, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, avec votre lettre du 12, les dépêches de Varsovie qui y étaient jointes. Vous aurez sans doute, depuis votre lettre écrite, reçu de monsieur le comte de St. Marsan, l'avis officiel que le gouvernement prussien donnait l'ordre de faire continuer les fournitures de vivres et fourages aux détachements que nous avons sur l'ancienne route militaire de Stettin à Dantzig; quoiqu'il en soit, je vous donne communication de monsieur le comte de Goltz, que monsieur le comte de St. Marsan m'a transmis le 10 décembre par sa lettre ci-jointe. Je lui ai répondu que je demandais les ordres de mon gouvernement sur la translation de ces postes sur la nouvelle route, et que jusqu'à ce que j'en ai reçu l'ordre positif, ils continueraient à rester où ils sont.

Vous verrez aussi par la lettre de monsieur le comte de St. Marsan les changements survenus parmi les généraux.

412.

Генералу Форнье д'Альбу, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Fornier d'Albe. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, votre rapport du 8 au 9, qui fait connaître le passage à Custrin d'un courrier français venant de Petersbourg, qui vous a déclaré ne rien savoir.

Il est une question importante à faire, mais avec l'air de l'indifférence, au milieu d'autres questions, et sur laquelle tous ceux qui viennent de Petersbourg peuvent répondre, c'est celle, si la garde est toujours à Petersbourg.

413.

Г-ну Биньону, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai reçu votre lettre du 7 décembre; j'ai transmis à S. E. le duc de Bassano, celle qui y était jointe; veuillez en attendant faire connaître au prince Poniatowski, que j'ai reçu sa lettre du même jour.

Je vous envoie un moniteur renfermant des nouvelles d'Espagne. La marche des affaires y est très bonne et la prise prochaine et infaillible de Valence, les améliorera encore sensiblement; on y prendra un bon nombre de mauvaises têtes, telles que ces 3.000 moines.

Je ne puis trop vous recommander de vous procurer des données certaines sur les mouvements des russes; il résulte des différents rapports qu'ils ont 12 divisions sur les frontières; tout cela est peu de chose en raison de la seule avant-garde dont l'Empereur m'a confié le commandement, mais c'est beaucoup pour l'armée du grand duché de Varsovie; il faut donc avoir une grande surveillance, et ne rien négliger pour se procurer des données positives; tous ces rapports contradictoires ne laissent pas que de faire du mal, à force d'être démentis par les évènements; cela peut inspirer une fausse sécurité.

414.

Генералу Фріану, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Friant. Hambourg, le 15 décembre.

J'ai remis, mon cher Géneral, une lettre pour vous à un officier du duc de Mecklenbourg, renfermant l'avis d'un mouvement que j'autorisais le général Bordessoulle à faire faire, sur la demande du duc de Mecklenbourg, au régiment de cavalerie qu'il a dans le duché, je vous invitais aussitôt ce mouvement opéré, à faire occuper les cantonnements qu'il évacuerait, par de l'infanterie.

Je vous faisais part aussi, en vous invitant à y faire droit, d'une demande du duc, pour que les couvertures que les soldats ont au camp, soient remises aux autorités pour servir au couchage des soldats dans les cantonnements; vous éxécuterez ce qui est relatif aux couvertures.

Vous prendrez connaissance, mon cher Général, du contenu de la lettre que j'écris au général Bordessoulle, elle est sous cachet volant; après l'avoir lue, vous la cachetterez et la ferez parvenir par une voie sûre, à cet officier général.

Vous verrez par là qu'il éludera adroitement de changer les cantonnements de ses troupes; vous annoncerez de votre côté que vous y enverrez des troupes lorsqu'ils seront évacués, mais pas avant, pour ne pas encombrer le pays. Vous ne changerez rien du reste aux dispositions que

vous avez prises pour cantonner vos troupes, d'ailleurs, à l'exception de celles qui sont à Wismar, toutes les autres seront plus rapprochées de l'Oder; appliquez à votre division ce que je mande au général Bordessoulle pour les fers, les cartouches, et enfin pour que votre division soit en mesure de partir 24 heures, après la réception de l'ordre; je ne vous réitère d'ailleurs là que les ordres que vous avez reçus.

415.

Генералу Бордесулю, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Bordessoulle. Hambourg, le 15 décembre.

Dans une lettre que doit vous faire remettre le duc de Mecklenbourg, je vous ai fait connaître que sur la demande de S. A., je consentais à ce que vous placiez le régiment qui se trouve dans son pays à Boitzenbourg, Hagenow, Wittenbourg, Dömitz et Grabow, et je vous invitais à vous concerter avec le général Friant et les autorités pour faire ce mouvement; maintenant je dois vous dire confidentiellement, pour vous seul, et ne laissez pas traîner cette lettre, que les affaires ne me paraissent pas assez claires pour que je vous éloigne de l'Oder. Voici la marche qu'il faut tenir, gagner du temps d'abord, en disant qu'il faut que vous fassiez reconnaître les cantonnements que l'on propose, savoir si le service y sera assuré, cela vous mènera assez loin, ensuite vous direz que vous êtes obligé d'en référer au général Bruyères, attendu que l'ordre ne vous est pas parvenu par lui, et que suivant la hiérarchie militaire, vous commettriez une faute. Tout cela vous fera gagner 15 ou 20 jours, et ce qu'il y a d'obscur peut s'éclaircir d'ici à ce temps là.

Je vous réitère, monsieur le Général, que vous devez toujours être en mesure de partir vous et votre brigade, 24 heures après en avoir reçu l'ordre. Il doit y avoir 4 fers en réserve par cheval, les cartouches doivent être chez les colonels et même chez les chefs d'escadron, de manière à pouvoir en faire la distribution aussitôt la réception de l'ordre de se mettre en mouvement. Prenez vos mesures, car je vous rends responsable des m a i s et des s i que l'on pourrait m'opposer si j'étais dans le cas de donner des ordres. Je vous observe que vous ne devez rien faire connaître de tout ceci dans vos rapports au général Bruyères, attendu que je ne veux point lui faire connaître cet état de choses à cause des femmes qui pourraient en connaître quelque chose, et cela transpirerait. Vous pouvez m'écrire directement sur le contenu de cette lettre. Donnez des ordres de manière à éviter les fausses conjectures, ainsi il ne faut pas que les colonels connaissent ce que je vous mande.

Je suppose que vos régiments ont fait venir tous les hommes qu'ils avaient de disponibles aux dépôts, et qu'ils sont au complet fixé par l'Empereur; faites vous rendre compte de l'éxécution de cet ordre, et réitérez, si c'est nécessaire.

416.

Генералу С. Жермену, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général St. Germain. Hambourg, le 15 décembre.

Tout est toujours au calme, monsieur le Général, et si la guerre éclate, il est vraisemblable que ce ne sera pas d'ici à quelques temps, voilà le résultat de la correspondance de notre ambassadeur de Berlin; mais comme à l'ordinaire je ne me fie point à toutes ces communications, c'est un nouveau motif pour moi de recommander qu'on soit toujours en mesure, ainsi je vous réitère ce que je vous ai toujours mandé, que vous devez toujours être prêt à marcher avec votre division, 24 heures après le premier ordre donné; chaque cheval doit avoir 4 fers, enfin tout doit être dans le meilleur état.

Réitérez de votre côté toutes les mesures pour l'éxécution de cet ordre, afin qu'au moment de marche, il n'y ait ni si ni mais, et que tout soit en état d'entrer en campagne avec tous les chevaux; donnez les ordres de manière à éviter que les colonels connaissent votre motif.

J'écris dans le même sens au général Doumerc, je vous prie de lui remettre ma lettre, ou s'il est déjà parti, de l'adresser au général Michaud à Magdebourg, pour qu'il la fasse passer à Erfurth.

Je suppose que tous les régiments ont fait venir tous les hommes qu'ils avaient de disponibles aux dépôts, et qu'il sont au complet fixé par l'Empereur. Faites vous rendre compte de l'éxécution des ordres, et réitérez s'il est nécessaire.

417.

Генералу Думерку, 15 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Doumerc. Hambourg, le 15 décembre.

Le chef d'état major, monsieur le Général, en vous adressant vos lettres de service comme général de division, pour commander la 3-e division de cuirassiers, vous a invité à vous rendre sans délai à votre destination.

Dans le cas où cette lettre vous trouverait encore à Hanovre, je vous invite à ne pas perdre un instant pour vous rendre à Erfurth, et à laisser vos instructions au général Bruno, comme cela vous a été mandé.

Je vous donne connaissance de la lettre que j'ai écrite au général St. Germain, parcequ'elle s'applique à plus forte raison à la 3-e division de cuirassiers, que je ne suppose pas être en aussi bon état pour la ferrure que la division St. Germain. C'est surtout cela qui me fait désirer votre présence à Erfurth pour mettre tout en état; ne vous

arrêtez pas aux observations des colonels; qu'ils fassent faire les 4 fers, qu'ils avancent les fonds comme ils voudront, mais qu'ils se mettent en règle sous ce rapport.

418.

Императору Наполеону, 16 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 16 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le plan de Czenstochau, que vient de me faire passer le général Pelletier et qui doit être joint au rapport sur cette place, que j'ai envoyé à V. M. par une lettre du 4 décembre.

419.

Военному министру, 16 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 16 décembre.

La composition des conseils de guerre permanents de chaque division, éxige l'emploi continuel de 3 colonels, savoir: deux pour la présidence des 1-er et 2-e conseils, et le 3-e pour faire partie du conseil de révision.

La création des majors étant postérieure aux lois relatives à la formation de ces conseils, aucune d'elles, ni aucun décrêt impérial n'indique l'usage qu'on pourrait faire des officiers de ce grade pour la composition de ces tribunaux.

Cependant m-rs les colonels qui, depuis la nouvelle organisation des régiments à 5 bataillons de guerre voient leurs devoirs et leurs occupations s'accroître journellement, au point de n'en pouvoir plus être distraits sans inconvénients, désireraient ne plus présider les conseils de guerre qui leur font perdre beaucoup de temps.

Les majors, et notamment les majors en second employés à l'armée aux bataillons de guerre, ne pourraient-ils pas concourir avec eux pour la présidence de ces conseils? C'est une mesure que je croirais très convenable au service de l'Empereur, et que je soumets à V. E., en la priant de la mettre sous les yeux de S. M.

420.

Генераламъ Компану и Морану, 16 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Aux généraux Compans et Morand. Hambourg, le 16 décembre.

Si nous étions dans le cas de faire un mouvement, mon cher Général, nous nous trouverions fort embarassés de la grande quantité de souliers que les corps ont à leur suite, puisque leur transport demanderait une grande quantité de voitures; je crois qu'en laissant à chaque régiment 1.000 à 1.500 paires de souliers, indépendamment des 3 paires que porte le soldat, cela serait suffisant; le reste serait placé dans le dépôt de la division.

L'emplacement du dépôt changera en raison des mouvements que ferait la division, ainsi pour le moment, je désigne Magdebourg.

Si la division se portait en avant, des ordres ultérieurs seraient donnés successivement pour porter le dépôt en avant; d'autres emplacements seraient désignés suivant les circonstances. Je désirerais donc que dès ce moment vous donnassiez des ordres, pour que les colonels de la division, sans faire le moins d'éclat possible, envoient à Magdebourg tous les souliers bien emballés, à l'exception de 1.000 à 1.500 paires. Ils dirigeraient sur Magdebourg, tous les souliers qu'ils attendent de France.

Comme il y aura une comptabilité et une surveillance à exercer, chaque colonel désignerait pour cela un sous-officier et 6 à 10 hommes qui seraient parmi ceux incapables de faire un service actif, et dont on a demandé le renvoi en France; ils n'auraient aucun service à faire à Magdebourg; ils seraient uniquement employés à la surveillance des effets de leur régiment.

Il me semble que tous les régiments de votre division (général Compans) à l'exception du 25-e (général Morand) à l'exception du 30-e, pourraient faire de suite ces transports par eau.

Le général Michaud recevrait l'ordre de désigner dans la citadelle un emplacement pour les effets de chacun de vos régiments.

Je désire avant de donner des ordres définitifs à ce sujet, en conferer avec vous, ainsi venez me voir ce soir. Je tiens beaucoup à ce que ces mesures soient prises avec le plus grand secret pour éviter toutes les fausses conjectures.

421.

Генералу Пирэ, 16 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Piré. Hambourg, le 16 décembre.

Je vous réitère, monsieur le Général, les recommandations qui vous ont été faites pour être toujours en mesure de partir vous et votre brigade, 24 heures après en avoir reçu l'ordre. Il doit y avoir 4 fers en

réserve par cheval; les cartouches doivent être chez les colonels, et même chez les chefs d'escadron, de manière à pouvoir en faire la distribution, aussitôt la réception de l'ordre de se mettre en mouvement. Prenez vos mesures, car je vous rends responsable des mais et des si que l'on pourrait m'opposer si j'étais dans le cas de donner des ordres. Je vous écris directement pour éviter l'inconvénient qu'ont ces sortes de recommandations lorsqu'elles sont transmises par les bureaux, elles sont connues et donnent lieu à mille fausses conjectures que je veux éviter.

Vous m'écrirez directement et à moi seul sur le contenu de cette lettre. Réitérez vos ordres de manière à éviter les fausses conjectures; dites qu'au 1-er janvier, je me propose de passer la revue de votre brigade et qu'il faut que tout soit dans le plus grand ordre.

Je suppose que vos régiments ont fait venir tous les hommes qu'ils avaient de disponibles aux dépôts, et qu'ils sont au complet fixé par l'Empereur. Faites vous rendre compte de l'éxécution de cet ordre, et réitérez-le s'il est nécessaire.

422.

Князю Понятовскому, 17 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 17 décembre.

J'ai reçu l'état d'emplacement de l'armée russe que V. A. m'a adressé, je crois devoir lui faire sur cet objet les observations suivantes:

Il a fixé mes idées sur l'éxistence dans la 5-e division, des régiments de Permetz et de Mohilow, et m'a fait connaître les deux autres régiments d'infanterie de ligne de cette division et rectifié les N-os des deux régiments de chasseurs; ainsi à l'emplacement près, toutes les données sur cette division sont complettes.

Il n'en est pas de même de la 14-e où tout est inconnu à V. A. comme à moi, mais je suppose que le régiment de Riga, le 9-e et le 10-e qui éxistent tous trois dans cette contrée et qui notamment ont été le 9-e à Szkudy et le 10-e à Janyszki doivent en faire partie; je prie V. A., de faire s'il est possible vérifier la chose et en même temps connaître les autres régiments de cette division.

Je n'ai pas été peu surpris de trouver dans le corps du comte de Wittgenstein et la réserve de cavalerie de cette aîle, trois régiments de chasseurs à cheval, aucun rapport ne m'avait fait connaître antérieurement l'éxistence de cette arme dans l'armée russe. Du reste, j'ai vu que les dragons de Cazan faisaient partie de la division de cavalerie de Kahowski, et il me paraît que V. A. suppose que le 3-e régiment de chasseurs est à cette même division, tandis que le 1-er et le 2-e seraient à celle de réserve.

V. A. ne croit donc pas que les grenadiers du corps et ceux d'Arackejew qui sont à Petersbourg fassent partie de la division de grenadiers du corps de Baggowuth. J'ai rectifié d'après l'état de V. A. l'emplacement de la 4-e division d'infanterie et celui de la 3-e de cavalerie, mais je la prierai de me faire connaître ce que c'est qu'un 7-e régiment de chasseurs à pied, qui d'après des rapports antérieurs, doit être à Troki près Vilna.

J'ai rectifié également l'emplacement des 7-e et 25-e divisions et j'ai transporté dans mon tableau le nom des régiments de cette dernière, que j'ignorais.

J'ai vu non sans quelque déplaisir que V. A. n'a pas plus de renseignements que moi sur la 24-e division.

Ignorant les sources d'après lesquelles V. A. compose et place la 26-e division, je crois devoir lui communiquer que les miennes sont de nature à ce que je doive y ajouter foi; on a vu à Zitormirz un bataillon du régiment de Nesnoy Nowogorod et l'on y apprit que l'autre était dans les environs. On a vu également près de cette ville un détachement du régiment de Wladislaw qui a pour colonel un Piemontois nommé Savocini, lequel régiment appartenait jadis à la 13-e division. Enfin on a vu à Stary Constantinow le régiment de Severstty dont le colonel est un jeune Servien nommé Sazanow; la personne dont je tiens ces détails a été sur les lieux et assure que le 1-er et le 2-e de ces régiments font partie de la 26-e division. La même personne qui est restée quelque temps à Zitomirz et y a été en relation avec les officiers russes, y apprit que la 12-e division faisait partie du corps de Bagration, et du reste c'est par mes rapports de service, que j'en ai appris la composition.

Je prierai V. A. de faire prendre des renseignements sur ces derniers objets qui présentent encore de l'obscurité.

Les mêmes lettres de Zitormirz, du 17 octobre, me parlent du superbe régiment de dragons de Karkow, qui doit être dans cette ville, et que je ne vois attaché à aucune division.

Tels sont, M-gr, les objets sur lesquels votre état d'emplacement et le mien, diffèrent ou se ressemblent, je crois devoir y ajouter que dès l'origine on a prétendu qu'il y avait 5 bataillons (batteries?) de 12 pièces attachées à chaque division; cet objet assez important demande à être confirmé, et je prie V. A. de diriger de ce côté ses informations.

423.

Военному министру, 17 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 17 décembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. E. de sa lettre du 13 de ce mois, à laquelle en était jointe une pour le général Coutard, que V. E. m'invite à lui faire parvenir sans délai.

Ce général n'est point encore arrivé à Hambourg; aussitôt qu'il le sera, je m'empresserai de lui remettre cette lettre, et de lui donner l'ordre de se rendre en toute diligence à Paris.

424.

Генералу Либерту, 17 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 17 décembre.

Je vois, monsieur le Général, par les rapports, que vous avez 6 fours qui sont tous portés en bon état; savoir: deux de 6 à 700 rations et quatre à 500 rations; je vous invite à les faire éxaminer et s'il y était survenu quelques dégradations, je vous invite à les faire réparer, et afin de ne point faire de demandes à cet égard aux autorités civiles, votre officier du génie fera faire ces réparations avec ses sapeurs; vous lui ferez donner des fonds que je vous ferai rembourser.

Vous devez avoir aussi par les états que je vois, les ustensiles nécessaires pour ces fours; il faut les faire mettre en état, et dans le cas où vous ne les auriez pas, vous vous les ferez remettre sous 24 heures par la ville.

425.

Генералу Форнье д'Альбу, 17 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Fornier d'Albe. Hambourg, le 17 décembre.

Je vois, monsieur le Général, sur les états et rapports, qu'il éxiste à Custrin dix fours, dont huit de 500 rations et deux de 300. Ces deux derniers doivent se trouver dans une casemate et doivent être en très mauvais état; il faut charger votre officier du génie de les faire réparer avec le moins d'éclat possible, vous lui avancerez des fonds que je vous ferai rembourser, d'ailleurs, ce doit être peu de choses; il ne faut faire à cet égard aucune demande aux autorités prussiennes; si dans les huit autres fours, il y en avait qui eussent besoin de réparations, il faut les faire faire par les mêmes moyens, et je répète que pour éviter toutes les fausses conjectures, il faut que cela se fasse très secrettement. Il doit vous manquer d'après les états que j'ai sur les lieux beaucoup d'ustensiles pour ces fours; il ne faut faire en ce moment aucune demande aux autorités prussiennes, mais s'il arrivait des évènements extraordinaires, vous vous feriez fournir dans 48 heures ces ustensiles par les autorités civiles, afin que les fours puissent être mis en service.

426.

Генералу Жакино, 17 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 17 décembre.

Je vois, monsieur le Général, par les états des fours qui éxistent dans la place de Glogau, qu'il doit s'en trouver sept qui presque tous doivent, en quelque sorte être refaits à neuf.

Six seulement pourraient être occupés, attendu qu'ils doivent être trop près les uns des autres pour faire le service toutes les 7 à la fois.

Je vous invite, monsieur le Général, à la réception de ma lettre à faire mettre en état ces fours; la force actuelle de votre garnison, rend ces mesures nécessaires.

Ces réparations devraient être faites par les autorités prussiennes, mais si elles font les plus petites difficultés, faites les faire par votre officier du génie auquel vous avancerez des fonds que je vous ferai rembourser, l'officier du génie peut y employer des militaires; il faut que ces travaux soient bien faits.

Il manquera des ustensiles pour le service de ces fours; il faut qu'ils vous soient fournies pour l'époque à laquelle ces fours seront réparés; si les autorités faisaient des difficultés pour les fournir, vous les feriez confectionner par votre officier du génie, et je vous rembourserais ces dépenses.

Je vous observe, monsieur le Général, qu'il ne faut point faire connaître que vous avez reçu des ordres, afin d'éviter les fausses conjectures; cette mesure doit être prise par vous, en raison de l'augmentation de votre garnison.

427.

Императору Наполеону, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 18 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports des places de l'Oder.

428.

Императору Наполеону, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 18 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le plan de la presqu'isle de Nehrung, appartenant au territoire de Dantzig, lequel fait suite à celui que j'ai envoyé le . . . . . . venant du général Rapp, qui contenait les ouvrages du camp retranché de Lochstädt et de la pointe du Nehrung. Sur ce croquis, on a indiqué les emplacements où on pourrait mettre les ouvrages pour fermer la presqu'isle du côté de Pillau; si cela entrait dans les intentions de V. M., on pourrait faire préparer à Dantzig les bois pour les blockaus.

On a designé aussi sur le croquis les limites du territoire de Dantzig sur cette presqu'isle.

429.

Императору Наполеону, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 18 décembre.

Je mets sous les yeux de V. M., un rapport du commissaire général de police, relatif à une certaine quantité de lettres, dont il a pris connaissance.

On remarque dans l'analyse qu'il en a faite tous les mouvements que se donne le commerce ennemi pour s'ouvrir des débouchés sur le continent. Beaucoup d'opérations sont annoncées, presque toutes vers la Russie. Les seules qui soient données pour certaines ont lieu pour la France. On dit qu'il s'y porte peu de caffé, mais beaucoup d'autres denrées.

Les soies écrues forment toujours la principale et presque seule exportation qu'entreprennent les anglais. On doit juger combien cet article leur est nécessaire, puisqu'on en expédie pour Londres, même par les ports de Russie, sans craindre les frais énormes, que doit entraîner ce détour.

Quelques fonds paraissent saisissables. Il va être pris des mesures pour les faire atteindre.

Mais, ce qui est frappant, c'est la quantité considérable de traites sur Londres que renferment ces lettres. La seule maison Bauer, d'Altona, en envoie à Francfort sur le Mein, pour près de 40.000 livres sterlings. Les maisons Ozy et Eckschev, en expédient pour des sommes très considérables, à diverses maisons de Hollande, de Dunkerque etc.

Ce mouvement doit s'expliquer par les affaires d'introduction dans les ports de l'intérieur, dont il est question dans plusieurs de ces lettres.

Vous pouvez remarquer, Sire, avec quelle impudence on élude l'éxécution de vos décrêts. J'ai hésité, si je ne ferais pas arrêter ceux qui sont sous ma main, et désignés dans le rapport; mais cette mesure partielle ne remplirait pas l'objet, il faudrait qu'elle soit prise en même temps à Francfort et en France même, d'ailleurs, j'ai pensé que je serais toujours à même de prendre ces mesures; mais, que, dans la crainte d'aller au delà de vos intentions, je devais vous le demander dans cette circonstance.

430.

Военному министру, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 18 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. E. du 11 décembre, où elle m'informe que le colonel du 9-e régiment de chevaux légers lui ayant écrit qu'une grande partie des officiers, sous-officiers et brigadiers de son corps, étaient dans le cas d'instruire les recrues nouvellement arrivées au maniement de la lance, que le reste du régiment allant assez bien, il attendait vos ordres pour renvoyer l'officier et les trois sous-officiers des lanciers de la garde impériale, qui avaient été dirigés sur ce régiment pour y enseigner l'exercice et les manoeuvres de la lance.

Votre Excellence ajoute que d'après cette demande, l'officier et les trois sous officiers doivent retourner à leur corps. Il y a certainement dans tout ceci un mal entendu sur lequel je vais prendre des renseignements. Ce mal entendu n'aurait pas eu lieu, si monsieur le colonel Gobrecht s'était adressé pour cet objet, exclusivement au général en chef du corps d'armée dont il fait partie, je lui fais connaître que la première fois que cette inconvenance lui arrivera, je le mettrai aux arrêts, et que j'en rendrai compte à V. E. attendu que les colonels ont la correspondance directe avec les ministres pour l'avancement et l'administration, mais que pour tout ce qui tient à la discipline et à l'instruction, ils ne doivent s'adresser qu'au général en chef, du reste les colonels peuvent envoyer copies de leurs correspondances et de tous les ordres qu'ils reçoivent, dont je rends un compte aussi détaillé que possible.

Je prie V. E. de ne voir dans cette démarche que le bien du service de S. M.; nous lui sommes également dévoués et attachés à nos devoirs

et toutes nos démarches auront ces mobiles. Si je tolérais de pareilles inconvenances de la part des colonels, l'armée serait bientôt une pétaudière.

Il ne suffit pas que monsieur le colonel Gobrecht fasse cette demande; il faut encore savoir si elle est fondée, et s'il est satisfait de l'instruction de son régiment sous ce rapport, il est trop facile à contenter.

Voici où éxiste ce mal entendu, que je vais éclaircir.

Le colonel Gobrecht, a reçu il y a quelques mois, par ordre de l'Empereur, un officier et 16 sous-officiers ou lanciers polonais venant de Varsovie, pour diriger cette instruction. Il m'a fait il y a quelque temps la demande de les renvoyer dans le grand duché disant que son régiment était assez instruit; jé l'ai refusée, par les informations que j'ai prises, qui m'ont fait connaître que ce régiment avait encore beaucoup à travailler sous ce rapport, mais je n'ai pas connaissance qu'il ait étê envoyé pour l'instruction de ce régiment un officier et des sous-officiers venant de la garde; je vais prendre toute fois des renseignements à cet égard, ainsi que sur le degré d'instruction du 9-e de chevaux légers sur le maniement de la lance. Si les renseignements sont satisfaisants, en conséquence de la lettre de V. E., je me regarderai comme autorisé à renvoyer à leurs corps, les instructeurs.

431.

Министру внутреннихъ дѣлъ, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de l'intérieur. Hambourg, le 18 décembre.

J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois, pour lui faire connaître une pensée sur monsieur de Voght, de Hambourg, engagé au service de S. M. le roi de Dannemarck, et qui a demandé à servir S. M. l'Empereur.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. les renseignements qui m'ont été fournis par le commissaire général de police et par le grand prévôt de l'armée, que j'avais chargés de prendre secrettement des informations; l'impartialité et la sagacité de ces deux personnes, me font vous transmettre ces renseignements avec confiance.

432.

Барону Рейнгарду, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le baron de Reinhard. Hambourg, le 18 décembre.

S. M. l'Empereur et Roi, me fait l'honneur de m'informer qu'il est nécessaire de régler avec le ministre de la guerre de Westphalie, ce qui est relatif aux troupes qui vont se trouver dans ce royaume. Les paroles de S. M. sont que:

„S. M. le roi de Westphalie doit payer et nourrir 12.500 hommes; il est juste que la dépense de tout ce qu'il nourrira en sus, soit prise en compensation de la solde et l'habillement de cet excédent; il est juste aussi que les autres dépenses soient réglées sur un pied raisonnable, comme par exemple, 20 sols par ration de fourage, 20 sols par journée d'hôpital, pour les hommes qui seront aux hôpitaux du pays, la

ration de pain et de viande a un prix un peu moindre que le prix ordinaire, vu que le soldat est logé chez l'habitant, et que cet argent reste dans le pays.

S. M. me charge de m'adresser à vous pour cela, et que je vous fasse connaître que compensation étant juste, vous devez vous occuper de la régler pour l'année 1811.

Il doit résulter de cette affaire qui d'après les ordres de S. M. l'Empereur, doit être traitée par votre canal, en petite convention militaire (?).

Je pense, monsieur le Baron, que vous aurez reçu des ordres directs de S. M. à ce sujet.

Afin de vous mettre à même d'entamer cette négociation, je vous transmets une note que j'ai fait dresser dans le sens de la lettre de S. M.; et qui prouve le nombre d'hommes que la Westphalie doit nourrir, en suivant les bâses que pose l'Empereur.

Je vous prie de me mander le succès de votre négociation, et de vouloir bien en accélérer la conclusion, le plutôt possible.

Je vous observe que je regarderais comme trop sévère, et par cela même, contraire aux intentions de l'Empereur, de s'en tenir à la note, bâsée cependant sur les calculs de S. M. l'Empereur et Roi mon maître, puisqu'il en résulterait que la Westphalie se trouverait redevable d'une somme de 92.000 francs environ par mois. Ce n'est donc que comme indication que je vous envoie cette note. D'ailleurs, je me ferai un devoir de vous faire connaître toutes les difficultés qui pourraient se présenter dans la discussion, afin que l'on puisse conclure promptement un arrangement qui est tout à fait dans les intérêts de S. M. le roi de Westphalie.

Note envoyée à monsieur de Reinhard.

D'après la convention du 11 décembre 1808, la Westphalie doit solder, entretenir et nourrir.

12.500 hommes et 1.800 chevaux	
La solde a été fixée par mois, à	205.000 fr. — c.
Les masses . . . . id . . . à	50.000 fr. — „
	255.000 fr. — c.
La Westphalie a annoncé dernièrement que la nourriture de 12.500 hommes, qui éxige 13.500 rations, coutait y compris 500 chevaux, pour 4 mois, 1.036.860 francs, c'est à dire pour un mois 259.215 francs, retranchant les 500 chevaux à 1 fr. 50 c. on trouve que la ration de vivres revient à 62 c. 28/30 de centimes par ration. On portera donc cette dite somme, moins 22.500 fr. pour les 500 chevaux	236.715 fr. — c.
Par ladite convention la Westphalie s'est engagée à traiter jusqu'à la concurrence de 1.250 malades, dont la journée est calculée à 1 fr. 50 c., cette dépense doit donc être évaluée et portée à .	56.250 fr. — „
Fourniture et fourages à 1.800 chevaux. La convention précitée, stipule cette dépense à 1 fr. 50 c. et c'est pourquoi elle a été évaluée ci-dessus à ce prix, d'autant plus que les chevaux qui devaient se trouver en Westphalie, appartenant à la grosse cavalerie ou à l'artillerie, ils ont droit à la forte ration, ce qui augmente la dépense. On portera donc en dépense par mois	81.000 fr. — „
Il convient d'ajouter à cette dépense, celle du chauffage que la Westphalie calcule dans la même convention, à 8 c. par ration, d'où il résulte que 13.500 rations doivent couter	32.400 fr. — „
	661.365 fr. — c.

Ainsi la dépense à la charge de la Westphalie, à raison de 12.500 hommes et 1.800 chevaux, peut être évaluée par mois à la somme de 661.365 fr. non compris le logement et casernement, les étapes et convois, etc.

La Westphalie nourrissant maintenant un plus grand nombre de troupes, a réclamé le payement en compensation des dépenses excédant, et l'Empereur a trouvé cette réclamation juste, mais en même temps, S. M. pose des bâses d'évaluations de dépenses fondées sur ce que le soldat est logé chez l'habitant, et que cet argent reste dans le pays. En conséquence S. M. veut que l'on calcule la ration du pain et de viande à un prix un peu moindre que le prix ordinaire; partant de cette bâse, on trouverait les rapprochements ci-après. La ration de vivres coute en 1811 dans la 32-e division, ainsi qu'il est ci-après détaillé.

Pain, 28 onces	16 c. — 11/12
Riz, 2 onces ou légumes 4 onces	5 „ — —
Sel 1/30	— „ — 1/2
Viande, 10 onces	21 „ — 7/8
Bierre, le litre	9 „ — —
Eau de vie de grains	4 „ — 1/2
	57 c. — 19/24

La Westphalie paye d'après le compte précédemment établi, sur sa déclaration, la ration complète 62 c. — 28/30.

Ces deux prix sont également élevés, et ne pourraient concorder avec l'intention de l'Empereur.

Par exemple: il est reconnu que le soldat loge chez l'habitant, il y reçoit la bierre, une portion de légumes, le sel et souvent l'eau de vie: la ration à distribuer des magasins devient alors moins forte, excepté dans les places de guerre, comme à Magdebourg où elle doit être délivrée au complet.

Calculant donc le pain à	16 c. — 11/12
La viande à	21 „ — 7/8
Le riz et les légumes, à	5 „ — —
On trouverait	43 c. — 19/24
En y ajoutant une ration d'eau de vie . . .	5 c. — —
Cela ferait	48 c. — 19/24

On pense que ces prix devant être un peu moindres que ceux ordinaires, il faut les borner à 45 c. par ration complette.

Partant de cette bâse ainsi que de celles pour les prix des fourages et de journées d'hôpitaux fixées par l'Empereur, il s'agit d'établir, par exemple, dans quelle proportion se trouvent les dépenses dont il faudrait tenir compte à la Westphalie, pour la nourriture de 18.900 hommes et 9.400 chevaux, qui se trouvent maintenant dans ce royaume.

Si pour 12.500 hommes, il faut 13.500 rations de vivres, il en faut pour 18.900 hommes 20.412, qui à 45 c. l'une, font pour un mois	275.562 fr. — c.
9.400 chevaux coutent à un franc par cheval, prix fixé par S. M. par mois	282.000 fr. — „
180 malades excédant les 1.250 à la charge de la Westphalie, coutent à 1 fr. par malade	5.400 fr. — „
Total	562.962 fr. — c.

Comparant ce résultat avec les charges imposées à la Westphalie, on trouve le résultat ci-après.

Savoir.

Charges pour 12.500 hommes et 1.800 chevaux	661.365 fr. — c.
Nourriture d'un corps de 18.900 hommes et 9.400 chevaux .	562.962 fr. — „
Différence à payer par la Westphalie	98.403 fr. — c.

Cette somme représente, à raison de 45 c. par ration complette de vivres, la nourriture de 7.288 hommes, ou celle de 3.280 chevaux, à un franc par cheval.

— ———

433.

Генералу Бордесулю, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Bordessoulle. Hambourg, le 18 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, votre lettre sans date, qui répond au modèle d'état que je vous avais adressé sur les questions à faire aux déserteurs.

Vous pouvez donner des espérances à ce jeune homme sortant du service de Wurtemberg, mais je pense que c'est un courreur et un mauvais sujet, peut-être même est-ce un de ces individus que l'on répand en Allemagne pour nous observer; faites moi connaître son histoire, il est possible qu'il ait été dernièrement renvoyé de Hambourg.

Envoyez dans les prisons de Hambourg ce trompette du 2-e qui est un mauvais sujet et faites moi un rapport à son sujet, afin que je demande au ministre l'autorisation de l'envoyer dans un dépôt colonial. Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur le mauvais état des 87 chevaux de remonte pour le 5-e régiment d'artillerie à cheval; j'aurais voulu plus de détails, le nom de l'officier qui les conduisait, où ils allaient, etc. Quoiqu'il en soit, je vais utiliser le peu que vous m'avez donné. Faites constater les propos du sieur Devitz, s'ils sont éxacts; faites le transporter dans les prisons de Hambourg, cet exemple là vaudra mieux que tout ce que vous me proposez, et qui n'est point dans nos mœurs, mais il est dans nos devoirs de punir sévèrement tous ceux qui manquent à ce qu'ils doivent à notre gouvernement, et qui voudraient troubler la tranquilité publique.

434.

Г-ну Шамбону, 18 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Chambon. Hambourg, le 18 décembre.

Les règlements des postes, monsieur l'Intendant Général, et l'économie prescrivent que le service soit fait, exclusivement pour les militaires qui s'y trouvent, par les bureaux civils. Ce n'est qu'au dehors de la 32-e division, que le service de l'armée peut être fait par les postes militaires.

Je vous invite à réunir chez vous, monsieur Gonze et la personne chargée de l'inspection des bureaux de la 32-e division, ainsi que le directeur des postes de l'armée, pour arrêter des mesures, afin qu'au 1-er janvier prochain, les postes civiles fassent tout le service dans la 32-e division militaire, et la poste de l'armée au dehors. Voici les bâses que vous devrez prendre.

La direction des postes de l'armée devra s'établir à Hanovre, comme point central. Ce bureau aurait un employé pour recevoir sur les fron-

tières de la 32-e division les lettres pour les troupes françaises qui sont en Westphalie, à Erfurth, dans les places de l'Oder et à Dantzig. Cet employé expédierait tous les 3 ou 4 jours ces dépêches à Erfurth par un courrier direct, et par un autre courrier pour Magdebourg, Custrin, Stettin et Dantzig, comme cela se fait maintenant.

Il serait nécessaire qu'il y eût à Custrin, un courrier d'embranchement pour expédier à Glogau.

Le directeur des postes de l'armée aura aussi un employé à Lubeck pour recevoir du bureau civil de cette ville, les dépêches pour les troupes françaises qui sont dans le Mecklenbourg, et les y envoyer également tous les 3 ou 5 jours.

Je vous invite, monsieur l'Intendant Général, à vous occuper de suite de l'éxécution de ces mesures qui doivent être en activité à dater du 1-er janvier 1812; ainsi vous n'avez pas de temps à perdre; il devra résulter une grande économie dans les dépenses. Je vous invite à en faire dresser un état comparatif, puisqu'on économisera tous les frais depuis Hambourg, jusqu'aux bureaux frontières. Je vous observe qu'il ne faut point écouter d'observations du directeur des postes de l'armée, attendu que je ne changerai rien à ces dispositions, qui sont le résultat des règlements des postes, et qui ont pour objet d'économiser les finances de l'Empereur.

435.

Императору Наполеону, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. M. de sa lettre du 12 décembre, où elle m'informe du départ de Strasbourg, de quatre compagnies du 123-e régiment de ligne, et de la prochaine arrivée de deux autres compagnies. Conformément aux intentions de V. M., je réunirai ce 4-e bataillon à celui du 19-e et à celui du 46-e dans la citadelle de Magdebourg.

436.

Императору Наполеону, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 19 décembre.

Je reçois la lettre de V. M., du 15 décembre, où elle me fait connaître qu'il est urgent de faire sans délai la convention avec le gouvernement Westphalien; j'envoie à V. M. copie de la lettre que j'ai écrite à monsieur le baron de Reinhard, son ministre à Cassel.

Je crois, Sire, que vous serez obligé de hausser un peu le prix de la ration, attendu qu'en la mettant à 20 sols, le roi de Westphalie, ainsi que V. M. s'en convaincra par la note jointe à ma lettre, serait redevable.

Je crois qu'en déterminant des fixations telles que V. M. dut payer 100 ou 150.000 francs par mois à la Westphalie, ce serait un arrangement avantageux pour le roi, ce qui remplirait vos intentions.

Si par la suite on était dans le cas de mettre quelques mille hommes de plus en Westphalie, l'augmentation serait en proportion.

Ainsi, il resterait en Westphalie ces 100 ou 150.000 francs et la solde qui est payée des caisses de V. M.

Les calculs que j'ai adressés à V. M., d'après lesquels on était en retard d'une somme de 130.000 francs étaient bâsés sur des prix bien supérieurs à ceux que V. M. veut allouer.

Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions, pour que la conclusion de la convention n'éprouve aucun délai.

437.

Императору Наполеону, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 19 décembre.

Je reçois la lettre de V. M., du 15, où elle m'informe qu'on lui a dit que la division Friant était encore campée, et qu'elle devait avoir bien des malades.

Cette division était dans de bonnes baraques, et dans une position très saine; les troupes ont quitté le camp les 15 et 16, et sont entrées dans leurs cantonnements.

Vous pouvez voir, Sire, par les états de situation que c'est cette division qui avait le moins de malades, et c'est certainement celle qui en eut eu le plus si elle n'eut pas campé, parceque des maladies épidémiques ont régné dans les cantonnements qu'elle occupait.

Les troupes devaient même rentrer dans les cantonnements 10 à 12 jours plutôt, et ce sont des arrangements que les autorités ont dû faire pour établir des magasins, afin d'assurer des distributions régulières, qui ont occasionné ce retard; le général Friant avait l'ordre, dans le cas où il y aurait eu la plus petite augmentation de malades, de lever son camp de suite; cela a été au reste très profitable à cette division, dont les régiments n'avaient pas été réunis depuis bien longtemps; ils sortent du camp, très instruits; c'est peut être la division du corps d'armée, la plus manœuvrière.

438.

Императору Наполеону, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports de Varsovie; j'y joins l'extrait d'une lettre de monsieur Bignon.

439.

Князю Понятовскому, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai reçu les lettres de V. A. des 4 et 7 décembre. Le général Liebert a dû vous informer que les difficultés pour nos postes qui sont sur l'ancienne route de Stettin à Dantzig ont été levées, et qu'ils doivent y rester jusqu'à ce que cela ait été réglé définitivement par les ambassadeurs respectifs.

En portant la supposition que les prussiens et les russes agissent de concert, V. A. remarquera que sa position deviendrait aussi embarassante que difficile. Ce temps ne pourrait pas être de longue durée, puisque vous ne devez pas douter que cette belle avant-garde dont vous connaissez la force, serait, à la première nouvelle des hostilités, sur l'Oder, et l'ensemble serait, mis de suite dans tous nos mouvements.

L'essentiel est donc que vous évitiez de laisser enlever quelques parties de vos troupes par les russes, aussi je ne vois pas sans inquiètude que vous ayez encore quelque partie de votre cavalerie sur la rive droite de la Vistule.

Je ne puis trop vous engager, si vous êtes obligé de les y laisser pour les subsistances, de prendre des mesures telles qu'elles soient toujours sur le qui vive, et se rallient promptement sur les points de rassemblement que vous leur indiqueriez.

Je ne puis trop attirer toute votre sollicitude sur cet objet.

Lorsque vous recevrez cette lettre, la place de Glogau où il y avait réellement une trop faible garnison, et qui aurait pu donner, non au gouvernement prussien, mais à des forces qui veulent le pousser à la guerre, des idées de surprise, sera dans un état respectable, puisque 5.000 hommes d'excellentes troupes françaises, faisant partie de cette légion sans peur et sans reproches, seront dans cette place.

J'ai recommandé aux généraux des places de l'Oder de vous faire connaître tout ce qu'ils apprendraient, je vous réitère cette recommandation.

Ici on croit généralement que le gouvernement prussien sachant apprécier sa position, ne cherche qu'à être agréable à mon souverain, qui paraît en être convaincu par le décrêt qui a été inséré dans le moniteur, et par d'autres indices que j'ai.

Si vous aviez quelques dépêches importantes à me faire parvenir, je vous serais obligé de les envoyer en duplicata au gouverneur de Glogau, en l'invitant à en envoyer une par la route ordinaire de Custrin et Stettin, et l'autre par Dresde, attendu qu'il éxiste maintenant une ligne de correspondance entre Dresde et Hambourg, qui m'apporte les dépêches en quatre jours.

440.

Военному министру, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 19 décembre.

Le service de l'artillerie de l'armée et celui des places qu'elle occupe, devenant chaque jour plus considérable, le nombre des capitaines en second qui y sont employés n'est plus suffisant.

Comme il importe au bien du service de cette arme que cette espèce d'officiers ne lui manque pas pour qu'elle puisse faire convenablement les convois, revues d'armes, reconnaissance, etc.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien en envoyer 6 de France, dont 4 pour le parc et 2 pour Magdebourg.

441.

Министру-директору военной администрацiи, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai l'honneur de communiquer à V. E. un rapport bâsé sur celui de l'intendant général, relativement aux différents services.

Vivres—pain.

Le directeur général des vivres a en effet donné des ordres, pour faire des approvisionnements, et j'ai chargé le commissaire ordonnateur en chef de l'armée, de faire surveiller cet approvisionnement afin qu'il soit de bonne qualité et dans la proportion des besoins. Il serait bien essentiel que V. E. s'entendît avec le ministre de la guerre pour faire construire des manutentions dans les lieux indiqués dans le travail de monsieur le commissaire des guerres Garnier; sans cette mesure, le bon service auquel on doit s'attendre par les soins de la régie, ne sera que partiel, et V. E. sait combien il importe à la santé du soldat qu'on lui distribue du bon pain. Les boulangers de la campagne et même des villes font du mauvais pain avec de bonnes farines.

Vivres—viande.

Le marché a été terminé hier, et le service a été confié à l'un des entrepreneurs actuels, il faudra le surveiller; c'est l'affaire du chef de l'administration.

Chauffage.

Le même entrepreneur est chargé du chauffage.

Fourages,

Idem.

Ces trois services seront faits à des prix avantageux; c'est l'assemblée composée de monsieur le comte de Chaban, du préfêt, du maire, de l'ordonnateur de la 32-e division, et de l'ordonnateur en chef, qui a produit ce bon résultat.

Convois militaires.

L'agent que V. E. avait annoncé, ne s'est pas encore présenté, et je crains bien que le service ne reste encore à la charge des communes, ce que V. E. a voulu éviter. Il sera bien difficile à un agent quelconque, d'assurer le service d'ici, au 1-er janvier prochain déjà cette opération devrait être terminée.

Transports militaires.

L'agent n'a pas encore paru.

Vivres de campagne.

Je présume que S. M. ne tardera pas à faire connaître ses intentions sur un objet aussi important, en attendant, je prie V. E. de donner des ordres pour que le service soit continué, ainsi qu'il a été fait jusqu'à présent.

Fonds.

Monsieur Chambon me fait connaître qu'il vous a successivement adressé l'apperçu des dépenses de votre ministère pendant le deuxième semestre 1811; il me donne en communication le résumé qu'il vous a fait parvenir le 10 de ce mois.

Ce résumé présente les résultats suivants

Dépenses du 2-e semestre	9.825.789 fr. 63 c.
Crédits ouverts	4.627.409 „ 15 „
Crédits à ouvrir	5.198.380 fr. 48 c.

En rapprochant ces résultats de ceux dont V. E. a bien voulu me donner connaissance, je remarque quelques différences entre les résultats particuliers.

V. E. porte la dépense du 2-e semestre seulement, à . . .	9.607.998 fr. 90 c.
Les crédits ouverts, à	5.647.581 „ 31 „
Et les crédits à ouvrir, à	4.071.623 fr. 01 c.

Mais comme cette différence d'un million à peu près ne provient que de ce que des crédits ouverts pour le 1-er semestre, ont été appliqués au second, et qu'on a porté en déduction dans les bureaux de V. E., des crédits supérieurs qu'on n'avait pas fait figurer dans les apperçus mensuels, il me paraît qu'il sera aisé de rétablir la situation des crédits dans leur ordre naturel, et connaître parfaitement la masse des dépenses. Dans tous les cas, les dépenses de l'armée sont connues de V. E., aucune n'a lieu que d'après la loi, et je suis convaincu que V. E. mettra l'ordonnateur en chef de l'armée, à même de les faire acquitter.

Au surplus, monsieur le Comte, l'ordonnateur en chef me donne également en communication le nouvel état détaillé qu'il vient d'établir: il y présente les crédits à ouvrir par V. E. pour le complément des dépenses du 2-e semestre 1811.

Il résulte de cet état, qu'il a fait passer à V. E.

1-o que la dépense du 2-e semestre présentée par ses apperçus, est bien de	9.825.789 fr. 63 c.
En comprenant la 3-e division de cuirassiers dont il paraît que l'état supplémentaire adressé par l'intendant le 24 novembre n'était pas encore parvenu à V. E.	
2-o que les crédits ouverts pour le 2-e semestre, ne s'élèvent qu'à	4.617.409 fr. 15 c.
3-o Et que par conséquent, les crédits à ouvrir sont, de .	5.208.380 fr. 48 c.

V. E. me fait connaître que pour ce qui concerne les dépenses de l'année 1812, elle se propose de demander à S. M. l'Empereur, un crédit spécial uniquement affecté aux dépenses de l'armée, et qu'alors les différents services seraient assurés d'une manière absolument indépendante de ceux de l'intérieur et des autres armées.

La mesure proposée par V. E. tend à assurer le service, et donne aux fournisseurs cette confiance sans laquelle le service est souvent mal fait et est incertain; j'y trouve encore le précieux avantage de pourvoir à l'urgence des besoins. V. E. ne doit pas craindre que l'ordonnateur Chambon en abuse, car outre qu'il surveille avec soin les intérêts du gouvernement, il prend toujours mes ordres lorsqu'il y a des dépenses d'urgence à faire.

Monsieur Chambon vient de me communiquer la lettre que V. E. lui a écrite; il en résulte qu'au moyen de nouveaux fonds, le crédit à ouvrir qui était de 5.208.380 fr. 48 c., se trouve réduit à la somme de 5.085.380 fr. 48 c.

442.

Министру-директору военной администраціи, 9 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 19 décembre.

J'avais chargé l'ordonnateur Chambon de voir s'il ne serait pas possible de traiter pour la fourniture de 3.000 chevaux, dont V. E. m'a parlé dans sa lettre du 14 de ce mois. Cet ordonnateur vient de me rendre compte que le nommé Widal avait souscrit une soumission pour la fourniture de 1.000 chevaux à livrer à Hanovre au prix de 360 fr. se réservant néaumoins de livrer 500 chevaux hongres et 500 juments. Je n'ai pas cru devoir autoriser l'ordonnateur à accepter cette soumission; voici mes motifs.

1-o Puisque V. E. ne connaît pas encore l'emploi de ces chevaux, il y aurait peut-être de l'inconvénient à les faire recevoir à Hanovre, du moins en totalité; il serait bien plus convenable de désigner Dusseldorf pour dépôt, au moins pour la moitié de la fourniture.

2-o Je ne pense pas qu'il soit possible de faire panser des chevaux par les soldats d'un régiment, le soldat ne soigne bien, que le cheval dont il se sert, on n'obtiendrait pas de meilleurs résultats en prenant des hommes dans le pays, et d'ailleurs, on ne trouverait pas à Hanovre des écuries pour placer ces chevaux.

J'ajoute que les chevaux de nouvelle levée ont besoin d'être traités; le changement de nourriture fait naître beaucoup de maladies, de là des infirmeries sans surveillance, des dépenses et des pertes.

Les remontes ne peuvent aller bien qu'en faisant conduire, par des soldats du régiment, les chevaux qui leur sont destinés, ou mieux, qu'en faisant livrer les chevaux au régiment; toute autre marche donne lieu à des abus, et n'atteint pas le but que se propose l'Empereur.

Si V. E. a le moyen de faire prendre les chevaux à Hanovre, à mesure des livraisons, on pourra, je pense, traiter. Il sera peut-être possible d'obtenir des chevaux à livrer à Dusseldorf. Je charge l'ordonnateur Chambon de voir à ce sujet le nommé Widal qui en a offert 1.000 à livrer à Hanovre; je prendrai ensuite des mesures pour qu'il ne soit reçu que de bons chevaux, mais aussi, faut-il faire les fonds, on peut éxiger beaucoup, lorsque le payement ne souffre pas de difficultés.

Je prie V. E. de me faire connaître les intentions de S. M.

443.

Генералу Раппу, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 14 décembre № 396. Je vois avec bien de la peine que nos consuls et résidents de Kœnigsberg et de Memel, ne vous sont d'aucune utilité.

Le général Liebert m'informe, que le bruit général est, que les prussiens doivent opérer des mouvements, et que 140 canoniers qui étaient dans les environs de Neustadt, sont partis, emmenant avec eux 8 pièces d'artillerie qu'ils avaient, qu'ils se sont dirigés sur Kœnigsberg (Marche) et qu'ils ont été remplacés par 17 hommes qui ont deux petites pièces. Neustadt étant dans vos environs, il doit vous être facile de vérifier ce

que ce rapport peut avoir de fondé. Il est inutile de vous recommander de ne rien négliger pour avoir des informations précises sur tous les mouvements qui doivent se faire.

444.

Генералу Либерту, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai reçu, mon cher Général, votre lettre du 14 de ce mois. J'ai vu dans les divers renseignements qu'elle contient, que le 11 de ce mois sept voitures à 6 et 7 chevaux ont passé à Piritz, chargées de vin que l'on dit être pour Dantzig, et que vous croyez destinées pour Colberg. Vous vous serez sans doute assuré de la véritable direction de ce convoi. Je vous recommande de faire vérifier s'il a été conduit à Colberg comme vous le supposez.

445.

Генералу Либерту, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 19 décembre.

Je reçois, mon cher Général, votre lettre du 16 décembre. Vous m'informez, que le bruit général est que les troupes prussiennes vont opérer des mouvements. Je ne puis trop vous engager à vous tenir en général en méfiance contre les bruits qu'on fait circuler par les voyageurs, déserteurs et les postes de correspondance, vous devez obtenir des nouvelles positives. Faites vérifier si effectivement les 140 canoniers venus de Neustadt, marchent; cela vous sera facile, puisque vous avez dans les environs de Schwedt des postes de correspondance. Je vous rappelle que vous devez informer les gouverneurs des places de l'Oder et de Dantzig, ainsi que le prince Poniatowski, de tout ce que vous apprendriez de nouveau.

Il faut vérifier les uns par les autres, ce que les rapports ont de fondé; s'il y avait quelque chose de nouveau, cela percerait bientôt par Berlin; on croit assez généralement ici, que le gouvernement prussien appréciant sa véritable position, ne négligera rien pour maintenir la bonne harmonie avec notre Empereur.

Je suppose qu'il doit y avoir un poste de correspondance à Schwedt; il serait bien important d'avoir au moins dans ce poste un sous officier ou hussard bien intelligent parlant les deux langues; vous pourriez vous concerter avec le colonel du 7-e de hussards pour cela.

446.

Генералу Форнье д'Альбу, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Fornier d'Albe. Hambourg, le 19 décembre.

Le général Liebert me mande le 16, que le bruit se répand que les troupes prussiennes doivent opérer de grands mouvements, et que 140 canoniers qui étaient dans les environs de Neustadt sont partis, emmenant avec eux 8 pièces d'artillerie, et se dirigeant sur Kœnigsberg (Marche). Il doit vous être facile par vos postes de correspondance et par les voyageurs, puisque ce point est à portée de vous, de savoir si réellement ces canoniers y sont arrivés; enfin mettez vous bien au courant de ce qui peut se passer dans vos environs, afin d'en informer les gouverneurs de Stettin et Custrin, ainsi que le prince Poniatowski; s'il y avait quelque chose de nouveau, cela percerait bientôt par Berlin; on croit assez généralement ici que le gouvernement prussien appréciant sa véritable position, ne négligera rien pour maintenir la bonne harmonie avec notre Empereur.

447.

Генералу Жакино, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, vos rapports des 11, 12 et 13, ainsi que votre lettre chiffrée du 14 de ce mois. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous placiez une compagnie entière au fort l'Etoile, je pense même qu'il ne faudrait pas la relever tous les 8 jours, si vous avez la certitude que les casemates sont saines et si vous n'appercevez pas de maladies dans cette compagnie. Il serait plus convenable de ne la relever qu'aux époques, où, selon les règlements, on change les fournitures de casernement. Veillez à ce que le service soit fait au fort l'Etoile, avec la plus rigoureuse éxactitude.

448.

Генералу Жакино, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 19 décembre.

Le général Liebert me mande le 16, monsieur le Général, que le bruit général est que les prussiens doivent faire des mouvements que l'on ne connait pas encore; je vous rappelle les recommandations qui vous ont déjà été faites, de ne rien négliger pour être bien informé de tout ce qui se passera, et pour communiquer aux gouverneurs des autres places ainsi qu'au prince Poniatowski, tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Je vous préviens que j'écris au prince Poniatowski pour l'inviter dans le cas où il aurait des dépêches importantes à me faire parvenir, à vous les adresser en duplicata; vous en expédieriez une par la correspondance ordinaire de Glogau à Custrin, et feriez partir l'autre par Dresde où il éxiste maintenant une ligne de correspondance directe avec Hambourg.

449.

Генералу Герсдорфу, 19 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Gersdorf. Hambourg, le 19 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, toutes vos lettres jusqu'à celle du 13 décembre. Il y a certainement un mal entendu pour la correspondance de Sangershausen; j'ai donné l'ordre au commandant de ce poste d'expédier sans attendre le porte-feuille d'Erfurth, les dépêches qu'il recevrait avec un billet de vous ou de monsieur Lajard, qui annoncerait qu'elles sont très pressées; ainsi je vous serai obligé lorsque ce sera le cas, d'adresser au commandant de la correspondance de Sangershausen, un billet pour le prévenir que les dépêches sont très pressées, et qu'il ne doit pas attendre l'arrivée du porte feuille d'Erfurth; je réitère mes ordres à cet égard au commandant de la correspondance à Sangershausen. Votre lettre du 13 est parvenue assez promptement, puisque ie l'ai reçue ce matin à 4 heures.

Je vois par une lettre du général Bougard, chargé de la haute police en Westphalie, au commissaire général de police de la 32-e division, que le gouvernement saxon vient derechef de prévoir qu'il y a positivement une conspiration importante, dont les agents se multiplient dans toute l'Allemagne, notamment en Saxe, en Prusse et en Westphalie. Je vous serai obligé de me donner les renseignements positifs que vous avez à cet égard.

Je vous avoue que je n'attache pas une grande importance à tous ces ridicules projets, enfantés par quelques écrivassiers et esprits ténébreux.

J'ai fait arrêter dernièrement un sieur Becker qui est un des écrivassiers qui ait le premier cherché à échauffer les têtes.

J'ai fait saisir en même temps chez lui 7 à 8.000 lettres d'individus qui ont été en correspondance avec lui sur cet objet; il y en a de tous les pays.

C'est déjà un grand avantage que de connaître des mal intentionnés, et je ne crois pas qu'il serait nécessaire de faire de nombreux exemples pour contenir cette espèce de gens dont la correspondance en découvrant leur mauvaise intention, découvre aussi la plus grande pusillanimité, et c'est pour l'avantage même de ces gens là que je ne néglige rien pour

être bien informé; je vous serai donc obligé de me communiquer tous les renseignements de quelque conséquence, qui pourraient vous parvenir.

Il me semble que le meilleur moyen sans faire le moindre mal, pour déjouer ces projets, serait de faire taire ces misérables journalistes qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas, et à en juger par la correspondance du sieur Becker, Leipzig n'en manque pas. Je pourrais même citer tous les journaux qui s'impriment dans cette ville. Ce n'est point par caractère que je suis sévère mais par calcul, aussi je ne fais que le mal qu'il m'est démontré nécessaire de faire.

La séverité de parole m'a presque toujours été suffisante; je ne doute point que si on l'employait vis à vis les journalistes et imprimeurs de Leipzig, cela ne produise sur eux un résultat suffisant.

Le 85-e régiment a dû partir de Custrin le 15 pour aller à Glogau où il sera certainement arrivé lorsque cette lettre vous parviendra; ce sera une augmentation de près de 5.000 hommes de bonnes troupes pour cette garnison, ce qui déjouera les projets que des malveillants peuvent avoir fait contre cette place, si ces projets ont existé.

Le général Liebert m'informe par une lettre du 16 décembre, que le bruit court que les troupes prussiennes vont opérer des mouvements. Je ne le croirai que lorsque cela aura lieu, mais quoiqu'il en soit, il ne faut négliger aucun moyen d'être bien informé; personne n'est mieux à portée que vous de l'être par les troupes prussiennes qui sont en Silésie et sur vos frontières.

Je vous rappelle la demande que je vous ai faite, de la dislocation sur une carte des troupes prussiennes en Silésie, etc.

Dans une de vos lettres du 13 novembre vous me parlez, monsieur le Général, d'une dépêche de monsieur le duc de Bassano, qui vous a été communiquée par monsieur Lajard, qui faisait connaître qu 'il manquait à l'artillerie saxonne qui est à Dantzig, 40 hommes et 70 chevaux; craignant qu'il n'y ait quelqu'erreur dans cette lettre, vous m'avez demandé des éclaircissements; vous les trouverez dans le rapport ci-joint du général Baltus, commandant l'artillerie de l'armée.

Dans une autre lettre du 29 novembre, vous me mandez quoiqu'il ne soit pas vraisemblable que les russes tenteront une invasion dans le duché, la conduite qu'il y aurait à tenir, si vous en receviez la nouvelle par des dépêches de Varsovie.

Ainsi que vous, je ne regarde pas la supposition comme pouvant arriver. Le temps d'ailleurs, que vous mettriez à réunir les troupes les plus éloignées, vous donnerait celui nécessaire pour être informé des mouvements d'ensemble, qui s'éxécuteraient de suite.

Veuillez, je vous prie, dire à monsieur Lajard, que j'ai reçu ensemble ses billets du 12 et du 13, et que les dépêches qui y étaient jointes pour le duc de Bassano, partent ce soir pour Paris.

450.

Императору Наполеону, 20 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 20 décembre.

J'avais chargé le commissaire général de police d'exécuter les ordres que V. M. m'avait donnés le 3 septembre dernier à l'égard du sieur Bourienne, et lui avait enjoint de faire son rapport sur cette affaire au ministre de la police générale.

Monsieur le duc de Rovigo a répondu au compte que le sieur d'Aubignose lui a transmis, la lettre ci-jointe (№ 1), dont il lui prescrit de me donner communication, et dans laquelle il déclare n'avoir reçu aucun ordre relatif au sieur Bourienne.

Sur cette assurance, j'ai cru que V. M. n'ayant fait connaître ses intentions qu'à moi seul, je devais continuer à chercher les éclaircissements qu'elle me demandait. Je laissai le commissaire général de police répondre au ministre qui bientôt m'adressa la lettre (№ 2) et j'écrivis directement au prince héréditaire de Mecklenbourg Schwerin, pour le faire expliquer sur le fait qui paraissait le plus obscur à monsieur le duc de Rovigo.

S. A. m'a fait les réponses, (№ 3 et 4) que je présente à V. M. avec le rapport du commissaire général, celui du commissaire qui a fait l'instruction et les 6 interrogatoires qui l'ont terminé.

J'ai pensé que je pouvais donner au prince héréditaire de Mecklenbourg l'assurance que sa lettre ne serait connue que de V. M.; S. A. tenait à cette condition, et moi à présenter la preuve sur laquelle le ministre insistait le plus. L'explication donnée par le prince, confirme les déclarations du banquier Gumprecht, et démontre combien il est fâcheux que monsieur le duc de Rovigo, quoique bien dévoué à V. M., se soit laissé prévenir par le sieur Bourienne, au point d'être injuste envers le commissaire général de police, qui n'a fait que remplir ses devoirs, et éxécuter les ordres que je lui ai donnés au nom de V. M.

Je regarde monsieur d'Aubignose comme un homme dévoué au service de V. M., probe et un grand travailleur, et qui chaque jour acquiert de l'expérience dans les fonctions importantes qui lui sont confiées; les faits parlent; la fraude est comprimée sur le point où elle avait le plus de facilité; le Holstein est rempli de marchandises anglaises et de denrées coloniales, cependant rien ne pénètre par cette frontière; il est à remarquer que sur le nombre des saisies faites, la police y est pour plus de $^2/_3$.

Les intentions de V. M. sont suivies avec une grande sévérité; je reconnais que c'est à l'activité du commissaire général provisoire monsieur d'Aubignose, que l'on doit ces résultats, aussi je propose à V. M. de le confirmer, et de le nommer définitivement commissaire général, cela n'ajoutera rien à son zèle, mais cela lui donnera une stabilité et une force qui seront utiles aux intérêts de V. M.

J'ai fait mettre en liberté, à l'occasion du couronnement, le nommé Gumprecht, son fils et son commis, leur détention ne pouvant plus aider aux recherches, qui en avaient été le motif.

451.

Министру полиціи, 20 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la police. Hambourg, le 20 décembre.

J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 29 novembre, au sujet de l'affaire du sieur Bourienne.

Le commissaire général de police a éxécuté dans cette circonstance les ordres que S. M. m'avait donnés directement. Je lui avais enjoint de vous faire son rapport, et de m'en adresser copie, cet objet étant dans les attributions de votre ministère.

La réponse que V. E. a faite au sieur d'Aubignose, et dont vous l'avez chargé de me donner communication, m'ayant fait voir, que vous n'aviez aucune instruction relative au sieur Bourienne, j'ai transmis à S. M. le compte de cette affaire.

J'ai vu avec plaisir que V. E. n'avait ancune prévention contre ce fonctionnaire dont le zèle et le dévouement me sont bien connus. Je désire qu'il ait bientôt des preuves rassurantes, des bonnes dispositions que V. E. me témoigne à son égard.

452.

Министру директору военной администраціи, 20 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 20 décembre.

Par une lettre du 22 décembre, vous m'avez annoncé que l'intention de l'Empereur est que (je?) fasse équiper en Allemagne les 810 chevaux qu'on y achète en vertu du décrêt du 26 octobre, pour les 4-e, 6-e, 7-e et 14-e régiments de cuirassiers.

V. E. ajoute que les dépôts de ces corps ayant un grand nombre de harnachements, vous leur avez donné l'ordre de m'adresser l'état de ceux qu'ils pourront envoyer aux escadrons de guerre, afin que je n'en fasse confectionner qu'en déduction de cette quantité.

Le dépôt du 7-e régiment de cuirassiers ne m'ayant pas encore donné l'état de ses harnachements, je me détermine à vous faire connaître le résultat du rapport que m'ont fait ceux des 3 autres régiments.

Le dépôt du 4-e n'a aucun harnachement disponible. Il en a expédié le 16 novembre . . . . . . 38 aux escadrons de guerre qui en avaient
8 au delà de l' effectif des chevaux.

Ce qui fait . . . . 46, qui seront affectés aux 46 chevaux qu'ils ont achetés en Allemagne et qui restaient à recevoir sur les demandes de l'intérieur. Ce dépôt n'indique pas le nombre de harnachements qu'il a en service.

J'aurai donc à ordonner aux escadrons de guerre de ce régiment la confection de la totalité des harnachements nécessaires pour les chevaux de la 1-ère commande de 1812, c'est à dire 220

Le dépôt du 6-e, après avoir pourvu au harnachement des 174 chevaux restant des commandes de l'intérieur et que les escadrons de guerre achetent en ce moment, a 39 harnachements complets disponibles, outre 39 en service, ci . . . 39

Les défalquants du nombre de chevaux de la 1-ère commande de 1812 160

restera . . . . 121, ci . . . 121

que je devrai faire confectionner en Allemagne.

Le dépôt du 14-e régiment, après avoir pourvu au harnachement des 139 chevaux restant des commandes de l'intérieur, a expédié le 24 novembre aux escadrons de guerre, 44 harnachements complets, les seuls disponibles qu'il eût, déduction faite de 60 au service, ci 44

Les déduisant du nombre de chevaux de là 1-ère commande de 1812 230

J'en devrai faire confectionner pour ce régiment . . . 186, ci . . 186

Total des harnachements à faire confectionner en Allemagne, pour ces 3 régiments 527

Sauf à y ajouter ceux nécessaires au 7-e cuirassiers, lorsque le dépôt, auquel je vous prie de renouveller vos ordres à cet égard, m'aura fait parvenir sa situation.

Comme la réception des chevaux se poursuit à Hanovre avec célérité, et qu'il n'y a pas de temps à perdre pour pourvoir à leur harnachement, je donne aux 3 régiments l'ordre de faire confectionner les quantités qui résultent du compte que je viens de vous présenter. Si les calculs des dépôts ne se rapportent pas à ceux de V. E., elle pourra faire connaître ses intentions et leur faire supporter sur les commandes subséquentes la retenue du nombre de harnachements qui se trouveraient excéder aujourd'hui les besoins par suite de mes ordres.

Je vous prie de mettre le plutôt possible à la disposition de l'ordonnateur en chef les fonds nécessaires pour cet objet. Il est important de ne pas faire contracter aux corps des engagements qu'ils ne pourraient remplir.

453.

Генералу Герсдорфу, 20 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Gersdorf. Hambourg, le 20 décembre.

Je désire, monsieur le Général, que vous ayez la complaisance de me faire un rapport sur l'instruction, la tenue et l'armement des régiments de toute arme de l'armée saxonne.

Je vous serai obligé de vous étendre particulièrement sur les 2 régiments de cuirassiers, sont-ils bien instruits, manœuvrent-ils bien en ligne, quelle est leur composition, en officiers, sous-officiers et cuirassiers.

454.

Императору Наполеону, 21 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 21 décembre.

Les barques chargées de grains qui se rendaient d'ici et de Bremen, par les wadden, en Hollande, ayant été dispersées par la tempête et mises, pour la plupart, hors d'état de continuer le voyage, il a fallu les rallier, leur faire remonter les deux

fleuves, et décharger celles qui pouvaient inspirer des craintes pour la conservation des grains. De sorte que l'expédition se réduit à 12 barques, qui sont arrivées le 14 de ce mois à Delfzyll, et qui ne portent ensemble que 3.110 quintaux métriques.

La perte des grains est beaucoup moindre que je ne l'avais craint d'abord; elle se réduira à environ 650 quintaux métriques qui représentent 15. 600 fr. en argent. Quant aux barques mêmes, il n'y en a que deux qui aient été perdues, et comme elles l'ont été par la faute des patrons qui n'ont pas obéi aux signaux, cette perte ne donne ouverture à aucune indemnité. Les autres avaries se réduiront à peu de chose.

Les achats faits s'élèvent dans ce moment, à 80.000 quintaux métriques; les expéditions ne sont que de 3.000 quintaux; il reste conséquemment 77.000 quintaux à expédier, dont 16.000 sont à Bremen, et 61.000 à Hambourg. Il reste de plus 20.000 quintaux à expédier sur les achats à faire, achats que l'on a rallentis, parce qu'il y avait une tendance à la hausse dans les prix.

Ces 20.000 quintaux seront faits, et sont commandés sur l'Elbe, parceque le Weser et l'Ems présentent bien moins d'avantage à l'égard des prix.

La grande difficulté consiste maintenant dans les transports.

Monsieur l'amiral Werhuell pense qu'il y aurait du danger à tenter une seconde fois, dans les circonstances présentes, le voyage par les wadden, à cause des coups de vent, et des glaces, qui sont plus dangereuses encore, attendu qu'elles jetteraient les barques en pleine mer; mais il persiste à dire que ce trajet sera très praticable au printemps, en employant les moyens qu'il doit indiquer dans un mémoire que j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté demain ou après demain.

Il est important, Sire, que l'on connaisse les intentions de V. M. sur les questions suivantes.

1-o. Faut-il conserver les grains à Hambourg et Bremen jusqu'au printemps prochain?

Si V. M. décide l'affirmative, on employera, soit la navigation maritime, soit les transports intérieurs, dont on a fait usage pour les denrées coloniales.

2-o. Faut-il dès à présent mettre les grains en route pour les pousser le plus loin possible?

Si V. M. pense que oui, on commencera sur le champ l'opération; mais il importe de remarquer que si la douceur de la saison permet encore d'user de la navigation des rivières, les pluies continuelles ont rendu les chemins tellement difficiles que ce transport sera lent et que les grains seront exposés à l'humidité.

Pour mettre V. M. à même de prononcer, j'entre dans les calculs qui lui donneront connaissance des dépenses dans les différentes hypothèses.

Premièrement: les transports par les wadden, qui coutent à présent environ 5 francs par quintal, selon le poids du last, pourront être faits au printemps à 3 fr. ou 3 fr. 50 c. aussi par quintal.

Secondement: les transports par l'intérieur qui coutent dans ce moment-ci 9 francs par quintal, ne couteront dans la bonne saison que 7 fr. 50 c. à 8 francs. Le trajet par l'intérieur, dure 25 à 30 jours pour aller de Hambourg à Amsterdam; mais les moyens de transports habituels se réduisent sur les points où il faut aller par terre, à 150 charrettes par jour, lesquelles portent 9 à 10 quintaux métriques dans la bonne saison, et 7 à 8 quintaux dans celle-ci.

J'observe à V. M. que tout ce rapport est l'opinion de monsieur le comte de Chaban et de monsieur Ouin; la mienne serait de ne point compter sur la navigation des wadden, attendu qu'il est plus que vraisemblable, que l'année prochaine, aussitôt que la saison sera arrivée, les anglais auront des forces plus ou moins considérables pour intercepter les convois.

Il faudrait à V. M. une grande quantité de bâtiments de guerre, commandés par de bons officiers et beaucoup de troupes sur la côte, pour assurer cette navigation, et que les circonstances ne permettront peut-être pas d'avoir.

Ainsi si ces grains sont nécessaires dans l'intérieur, il serait plus sûr de suivre le même mode que pour le transport des denrées coloniales.

La différence par quintal, serait environ de 4 à 5 francs, mais on serait sûr au moins de l'arrivage des grains.

Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions.

455.

Императору Наполеону, 21 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 21 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les derniers rapports que je viens de recevoir des places de l'Oder, de Dantzig et de Varsovie.

456.

Князю Понятовскому, 21 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 21 décembre.

Je prie V. A. de vouloir bien me donner des renseignements détaillés, sur l'état actuel, sous le rapport de l'habillement, armement, équipement, et sur l'instruction de chaque régiment de cavalerie de l'armée polonaise.

Je prie V. A. de me donner surtout ces renseignements, sur les deux régiments de cuirassiers polonais; s'ils sont en état d'entrer en ligne, et sur les officiers supérieurs et autres, s'ils sont en état de commander, etc.

457.

Генералу Мишо, 21 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Michaud. Hambourg, le 21 décembre.

Les régiments du corps d'armée, ayant chacun, 10 à 14.000 paires de souliers, indépendamment des 3 paires qu'ont tous les soldats, je vous préviens, monsieur le Général, que j'ai donné l'ordre aux 7 régiments formant les 1-ère et 5-e divisions, savoir, les 13-e d'infanterie légère, 17-e et 30-e de ligne, 25-e, 57-e, 61-e et 111-e de ligne, d'envoyer à Magdebourg cet approvisionnement extraordinaire, sauf 1.000 à 1.500 paires de souliers qu'ils devront toujours garder avec eux. Ces souliers doivent être embarqués ces jours-ci sur deux ou trois bateaux que l'artillerie a dû fournir, et arriveront à Magdebourg par eau.

Je suppose que la plupart de ces souliers sont dans des tonneaux. Chaque régiment doit envoyer pour la garde de ces souliers, un sous-officier et 6 à 10 hommes, pris parmi ceux incapables de faire un service actif.

Je vous invite à faire choix, dans la citadelle, de préférence à tout, d'un emplacement pour déposer ces souliers; il sera désigné une chambre par régiment. Ces hommes devront loger à la citadelle; ils n'auront d'autre service à faire, que cette surveillance.

Je vous prie, monsieur le Général, de faire toutes ces dispositions le plus secrettement possible afin d'éviter les fausses conjectures, et de faire disposer les locaux de manière à ce qu'il n'y ait plus qu'à y mettre les souliers quand ils arriveront.

Il est possible qu'une partie des détachements de chaque régiment, qui fera la route par terre, arrive avant les souliers, ainsi préparez de suite les logements pour les recevoir.

Ces régiments attendent encore de l'intérieur d'autres souliers, et ils ont ordre de les diriger directement de Wesel sur Magdebourg.

La quantité de souliers que chaque régiment doit avoir extraordinairement, est calculée sur 3 paires par homme, à raison de 150 par compagnie; c'est donc un emplacement qui puisse contenir 14.000 paires de souliers, qu'il faut choisir pour chaque régiment.

458.

Г. Девиму, 21 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Devismes. Hambourg, le 21 décembre.

J'ai reçu, toutes vos lettres, jusqu'à celle du 13 décembre; n'ayant pas de détails suffisants sur le sieur Altenbourg, je ne puis vous émettre d'opinion, attendu que la punition doit être en raison des plaintes qu'il y a contre lui; à en juger par le peu que vous m'en dites, vous avez eu raison de le faire arrêter et mettre en prison.

J'ai lu la traduction de la lettre de Wels le 29 novembre; qu'est-ce que c'est que le sieur Breien à qui elle est adressée?

Quel dégré de confiance peut-on ajouter à ce que lui mande son frère.

Comme il y a beaucoup de voyageurs qui passent par Erfurth, en prenant connaissance de toute la correspondance qui vient de ce pays là, vous saurez bientôt si c'est, ou non, fondé.

J'ai vu par quelques unes de vos lettres antérieures, que vous avez de fortes raisons de soupçonner des gens de votre bureau secret; mettez vous en mesure de pouvoir les chasser dans le cas où la guerre éclaterait et de les faire remplacer par des hommes sûrs.

Toutes vos dépêches pour le duc de Bassano, partent le même jour qu'elles arrivent.

Je vous observe que votre dernière lettre m'est arrivée par la poste militaire; elle a été 8 jours en route.

459.

Императору Наполеону, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport du général Rapp, sur les déclarations et différents renseignements que lui a transmis le sieur Klimrath, l'un des capitaines de corsaires.

J'y joins copie d'une lettre de monsieur Bignon, qui accompagnait les rapports que j'ai eu l'honneur de transmettre hier à V. M., sur la Russie.

460.

Императору Наполеону, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le mémoire sur les moyens de défense nécessaires pour la navigation des wadden, que je lui ai annoncée par une lettre d'hier.

461.

Императору Наполеону, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majeste l'Empereur. Hambourg, le 22 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 16 décembre, où elle me demande lequel des deux bataillons d'équipages matelots qui doivent se trouver dans l'arrondissement de la 32-e division militaire, serait préférable pour suivre le corps d'armée et être attaché à l'équipage de pont, et ce qu'il y aurait à faire pour son équipement.

Je vais demander des renseignements à cet égard, afin d'être à même de faire un rapport à V. M., qui puisse remplir ses intentions.

462.

Императору Наполеону, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 15 décembre, pour l'armement de la place de Modlin au 15 février prochain; je vais adresser un travail au prince Poniatowski, qui sera bâse sur la lettre de V. M., à laquelle j'aurai l'honneur d'en rendre compte.

463.

Императору Наполеону, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 2 décembre, où elle me charge de lui faire connaître si les deux régiments de cuirassiers westphaliens, les deux de la même arme saxons, et les deux polonais, sont montés, et s'ils pourraient entrer en ligne avec les divisions de cuirassiers de V. M.

Je n'ai pas assez de données maintenant pour répondre à V. M. d'une manière positive; je vais prendre des renseignements; tous ceux que j'ai me portent à croire qu'ils sont en état d'entrer en ligne, surtout ceux westphaliens et saxons.

464.

Императору Наполеону, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 22 décembre.

V. M. par sa lettre du 25 novembre, relativement aux embarras qu'éprouvait le duché de Varsovie, m'a chargé d'écrire au prince Poniatowski, pour lui faire sentir combien les plaintes des polonais à cet égard étaient ridicules, et combien il fallait qu'il y eut de désordre, pour que le duché ne pût pas payer 42.000 hommes, ce qui ne fait pas 10.000 hommes par million d'habitants.

Je joins ici copie de la lettre que j'ai écrite au prince pour rendre vos idées, ainsi que copie de sa réponse.

Je tranquiliserai le prince sur la position critique où il pense qu'il se trouverait dans le cas où la Russie et la Prusse agiraient simultanément.

Je ne doute point d'ailleurs que lorsqu'il connaîtra l'arrivée d'un régiment français de plus de 4.000 hommes à Glogau, cela ne le rassure, ainsi que tout le pays.

Je ferai bien comprendre au prince qu'en laissant dans les places les dépôts, les magasins et tout ce qu'il faut pour leur défense, et ayant sous la main tout ce qui est actif, il ne peut point se trouver dans une position critique, puisque si les prussiens sortaient de la Silésie pour se porter sur le duché, ils se trouveraient entre lui et nous.

Ce qui ajoute à la misère du pays, c'est le désordre et le défaut d'intelligence qu'il y a dans l'administration; j'adresse à l'appui de cette assertion copie de deux lettres de mon chargé d'affaires, qui expliquent pourquoi je ne touche rien; je lui mande au surplus de ne plus écrire en mon nom à monsieur Bignon, afin qu'il n'attache aucune importance à ces lettres, qui ne sont que d'un simple chargé d'affaires; j'ai même eu soin pour qu'on ne me fasse pas parler, de me borner depuis très longtemps à n'écrire a mon chargé d'affaires,que de simples accusés de réception, en lui prescrivant de ne rien écrire en mon nom; je le lui réitère, en lui disant de donner à monsieur Bignon, des renseignements dont il fera l'usage qu'il jugera convenable, mais de ne jamais me faire parler.

Je prie V. M. de m'excuser de la quantité de pièces que je cite, on peut lui en faire une analyse; c'est pour éviter d'y mettre du mien, elles rendent d'ailleurs parfaitement tout le désordre, qui est une des grandes causes de l'embarras où se trouve l'armée de ce pays.

465.

Военному министру, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 22 décembre.

L'intendant général me rend compte, que depuis le mois de mai dernier, la caisse de l'armée a avancé pour le service du génie dans les divirses places (Dantzig

excepté) une somme de 202.000 francs, et que le payeur général lui a fait connaître qu'il lui était impossible de faire de nouvelles avances, attendu que les fonds que le ministre du trésor lui a faits pour completter le service de 1811, ont une application déterminée. L'intendant général ajoute qu'il a souvent écrit à V. E. pour cet objet, mais que jusqu'à ce moment aucun payement n'a été régularisé, bien que le chef de la 1-ère division de son ministère eut annoncé que l'on s'occupait de couvrir les avances faites par la caisse de l'armée. Enfin, monsieur le Duc, l'intendant me fait connaître qu'il vient de vous faire passer copie da la lettre du payeur général; je me réunis donc à lui pour prier V. E. de faire immédiatement lever la suspension: elle sait que les payements que j'autorise, sont urgents puisqu'ils tiennent essentiellement à l'éxécution des travaux ordonnés par S. M. l'Empereur.

466.

Министру государственной казны, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre du trésor. Hambourg, le 22 décembre.

J'ai reçu la lettre que V. E, m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois pour me donner l'avis d'un nouvel envoi de deux millions au payeur général de l'armée.

Je remercie beaucoup V. E. de la communication qu'elle a bien voulu me donner.

Vous me faites connaître, monsieur le Comte, que ces deux millions complettent les sommes nécessaires au service de 1811. J'aurai l'honneur de vous faire remarquer ici pour ordre que la caisse de l'armée a avancé plus de 200.000 fr. pour le service du génie dans les diverses places (Dantzig excepté) et que le ministre de la guerre n'a encore régularisé aucun payement, bien que la première avance qui ait été faite, remonte au mois de mai dernier, de sorte que ces 200.000 fr. s'opposeront momentanément à ce que les fonds faits reçoivent la destination qui leur est assignée. C'est là un premier inconvénient. Il en est un second, c'est que le payeur général a fait connaître à l'intendant qu'il ne pouvait plus faire aucune avance, de sorte que les travaux du génie ordonnés par l'Empereur, se trouveraient arrêtés. Le payeur général a dû vous rendre compte de ces avances, de même que l'intendant général a eu soin d'en informer le ministre de la guerre. J'écris aujourd'hui à S. E. pour la prier de faire lever de suite la suspension, et dans cette circonstance, je viens, monsieur le Comte, reclamer votre intervention. Toutes les avances ont été autorisées par moi, pour la prompte éxécution des ordres de S. M. l'Empereur.

467.

Министру директору военной администраціи, 22 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 22 décembre.

Je m'empresse de relever une erreur de rédaction qui s'est glissée dans l'arrêté du 15 de ce mois, que j'ai pris pour terminer la liquidation des fournitures faites en Pologne.

L'article 2 porte que le sieur Dandin sera adjoint pour surveiller la vérification des comptes, et qu'il sera considéré comme adjoint provisoire, sauf l'approbation de V. E.

Mon intention n'a jamais été de proposer le sieur Dandin comme adjoint aux commissaires des guerres; j'ai consenti à ce qu'il fut employé dans la liquidation, parceque monsieur Chambon m'a assuré qu'il connaissait bien ce service, qu'il y

serait très utile, et que d'ailleurs, il ne lui est jamais rien parvenu contre la moralité du sieur Dandin; ce n'est pas, dans un moment où monsieur Désirat est traduit à un conseil de guerre, que j'aurais proposé son secrétaire comme adjoint, il faut avant savoir, si réellement, il est digne d'une pareille faveur; ainsi le sieur Dandin ne sera considéré que comme employé secrétaire à la liquidation sous les ordres de monsieur Thomas, d'ailleurs responsable des hommes qu'il jugera convenable d'y employer.

J'ai cru devoir donner ces explications à V. E. pour éviter tout malentendu. C'est à une nouvelle lecture de l'arrêté, que je me suis apperçu de la fausse rédaction tout à fait contraire à mes intentions,

---

468.

Императору Наполеону, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 23 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 16 décembre, où elle approuve l'arrestation que j'ai fait faire du sieur Becker gazettier de Gotha, et les mesures que j'ai prises dans cette circonstance. Cet homme est toujours à la citadelle de Magdebourg; l'examen des pièces sera très long, puisqu'elles sont au delà de 6.000. J'ai recommandé en outre qu'on ne l'interroge sérieusement, qu'après avoir bien examiné et étudié tous ses papiers.

Tout ce qui à été trouvé chez lui, annonce les plus mauvaises intentions, et il règne, ainsi que V. M. pourra en juger par les pièces ci-jointes, une obscurité où des intentions dangereuses percent, mais qui ne pourront être dévoilées que par les aveux du sieur Becker.

Le prince Primat porte un intérêt particulier à cet homme, comme V. M. pourra s'en convaincre, par la copie ci-jointe d'une lettre du 12 mars 1811, qui à été trouvée dans les papiers du sieur Becker, et par l'arrestation ci-jointe, signée de S. A. qui m'a été adressée aussitôt qu'on a eu connaissance de son arrestation. Je n'y ai fait aucune réponse.

Dans la copie de la lettre du 5 décembre, de l'officier de gendarmerie, que j'ai adressée à V. M. par ma lettre du 12 décembre, elle aura pu voir qu'il y était question d'un paquet relatif au géneral Lafayette; elle remarquera par l'examen ci-joint de tous les papiers, que ce paquet ne contenait rien d'important, il n'est question que d'un projet que quelques américains avaient formé, pour le faire évader des prisons d'Autriche. Au surplus, l'arrestation donnera à penser à tous ces misérables libellistes qui inondaient depuis quelque temps l'Allemagne d'écrits ténébreux. Un des journaux qui mérite le plus d'être réprimé est le Morgenblatt, rédigé et édité par un sieur Cotta à Tubing. Je joins ici la traduction d'une pièce trouvée dans les papiers du sieur Becker, qui annoncerait qu'une compagnie de jésuites s'est organisée dans ces pays là, dans le courant de juin. Le sieur Cotta de Tubing a nécessairement la pièce originale française et il pourrait tous dévoiler.

Dans ces papiers, il se trouve aussi une lettre de Wurtzbourg, du 14 septembre 1809. L'officier de gendarmerie parait avoir des renseignements, je lui demanderai si cette propagande de prêtres fanatiques éxiste toujours, et tout ce qu'il sait à cet égard.

469.

Г. Биньону, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon. Hambourg, le 23 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Baron, votre dépêche du 14 décembre, celle qui y était jointe pour le duc de Bassano, est partie avant hier.

Monsieur Gley m'a transmis copies de deux lettres qu'il vous a écrites le 30 novembre et le 9 décembre; je vous prie de ne regarder tout ce que vous mande le sieur Gley que comme de simples renseignements qu'il vous transmet de son propre chef, parcequ'il juge le devoir pour mes intérêts.

Pour éviter que l'on me fasse parler, je me suis borné vis-à-vis de lui depuis très longtemps à de simples accusés de réception; encore sont-ils très rares.

J'ai cru devoir vous donner, monsieur le Baron, ces explications, afin que vous puissiez apprécier tout ce que vous mande le sieur Gley. J'ai trouvé que dans sa lettre du 30 novembre, il était entré dans des détails au moins superflus; il eut dû se borner à vous exposer les réclamations.

470.

Г. Биньону, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon. Hambourg, le 23 décembre.

Vous aurez sans doute entendu parler de l'arrestation d'un sieur Becker, gazettier de Gotha, qui dans le commencement de cette année avait annoncé dans ses journaux, la formation d'une societé allemande; la quantité des papiers trouvés chez cet homme est très considérable, on s'est borné à me donner la traduction de quelques pièces qui prouvent l'effet que ces annonces avaient produit sur quelques têtes.

J'ai remarqué dans le nombre de celles qui m'ont été envoyées, une lettre d'un habitant du duché de Varsovie, je vous l'adresse pour que vous en fassiez l'usage que vous jugerez convenable.

471.

Генералу Раппу, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 23 décembre.

J'ai reçu, mon cher Général, vos lettres et rapports du 17 décembre. J'ai adressé à l'Empereur votre rapport de mer du capitaine du corsaire.

Par la 1-ère estafette, on vous adressera une instruction sur le service courant à dater du 1-er janvier. L'Empereur consent à donner 500.000 francs par mois.

Le bled coute si peu à Dantzig, que la ration de pain doit être à très bon compte; vous recevrez aussi une instruction sur l'approvisionnement de siège; au surplus comme le ministre directeur m'annonce vous avoir écrit, vous aurez déjà connaissance en gros des intentions de l'Empereur.

Je reçois à l'instant votre lettre du 19, № 401.

472.

Генералу Либерту, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 23 décembre.

Je recois à l'instant, monsieur le Général, vos différentes lettres du 20 décembre, j'y répondrai par la 1-ère estafette.

Dans l'une, vous me dites qu'il passe assez fréquemment des militaires prussiens pour se rendre dans leurs familles, mais tous limités. Prenez des renseignements pour connaître quelle est la quantité d'hommes par compagnie, et quel est le temps fixé pour leur retour; donnez cet avis aux gouverneurs des places de Dantzig, Custrin et Glogau, afin qu'ils prennent les mêmes renseignements.

P. S. L'estafette qui arrive à l'instant, me dit avoir rencontré de 20 à 25 voitures de rouliers attelées de 7 à 8 chevaux transportant des tonneaux dont il ignore le contenu, de Berlin à Kœnigsberg; ce qui me parait extraordinaire, car Kœnigsberg est plutôt dans le cas d'expédier des marchandises à Berlin que d'en recevoir; tachez d'avoir des renseignements sur le chargement de ces voitures, soit par des voyageurs ou autrement, peut-être, est-ce une évacuation de Berlin. Donnez cet avis au général Rapp, et invitez le de ma part à prendre des renseignements de son côté.

473.

Генералу Лемуану, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Lemoine à Wesel. Hambourg, le 23 décembre.

Il a dû passer il y a quelque temps à Wesel, 60 voitures de transports militaires de nouveau modèle; on a fait partir de Lubeck des chevaux pour les aller chercher.

Je désirerais, s'il restait de ces voitures, que vous les examiniez, de concert avec le commissaire des guerres et votre officier d'artillerie, et que vous me fassiez connaître ce que vous en pensez sur leur construction et du service qu'elles peuvent rendre; combien peuvent-elles porter, combien faut il de chevaux pour les trainer; sont elles susceptibles de rendre de bons services dans les mauvais (chemins?) surtout dans ceux où il y a beaucoup de boues.

Si ces voitures étaient déjà parties, vous pourriez prendre des renseignements auprès du commissaire des guerres ou des personnes qui peuvent les avoir remarquées. Je désirerais que vous me répondissiez par la 1-ère estafette.

474.

Командиру 25-го полка въ Бременѣ, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au colonel du 25-e à Bremen. Hambourg, le 23 décembre.

On a dû aller cherchere à Wesel pour conduire à Bremen, 60 voitures de transport, faites sur un nouveau modèle. Je suppose qu'une

partie de ces voitures sera déjà arrivée à Bremen. Je désire, monsieur le Colonel, que vous ainsi qu'un officier de votre corps, qui s'y connaîtrait, le commissaire des guerres et le chef des transports, fassiez un examen de ces voitures pour me faire connaître si leur construction est solide, si elles sont propres à aller dans de mauvais chemins, quel est le poids qu'elles peuvent porter, combien il faut de chevaux pour les trainer, et la différence qu'il y a entre ces voitures de nouveau modèle et les anciens caissons; je désirerais que vous pussiez me donner ces renseignements par la 1-ère estafette.

475.

Князю Понятовскому, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 23 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. A. du 14 décembre; j'en ai transmis tout le contenu à l'Empereur.

J'ai particulièrement fait remarquer votre observation sur ce que l'Empereur vous avait promis de se charger en tout des troupes de la division de Dantzig, en lui observant qu'il n'y avait jusqu'ici que la solde qui était à sa charge.

J'ignore jusqu'à quel point, les différents rapports sur la Prusse sont fondés, j'ignore ses relations avec mon gouvernement; en admettant qu'elle voudrait agir simultanément avec vos autres voisins, je ne puis concevoir que votre position serait un instant critique, à moins qu'on suppose que nous resterions les bras croisés.

Regardez la position de nos troupes sur l'Oder. Nous y avons près de 18.000 hommes d'infanterie et 1.000 chevaux, plus de 30 bouches à feu attelées, disponibles.

A trois marches de l'Oder, il y a 25.000 hommes d'infanterie et 4.000 chevaux, 50 bouches à feu, et une forte armée sur l'Elbe, c'est à dire à sept marches de l'Oder, il ne faut que battre la générale pour que tout s'ébranle, il n'y aurait entre l'ordre et l'éxécution que le temps de battre la générale; tout est en mesure.

Vous savez ce qui éxiste à Dantzig. Maintenant je prie V. A. de me faire un plan de campagne, tel que les prussiens puissent vous inquieter.

Je suppose vos troupes tout à fait disponibles; tous vos dépôts dans les places de Thorn, Modlin et Zamosc. Tous vos magasins militaires aussi dans ces places à l'exception des magasins que vous faites faire pour le service courant et suivant les circonstances.

Si les prussiens organisaient un corps de troupes en Silésie pour se porter sur Kalisch, ils se trouveraient entre vous, les troupes saxon-

nes, et un corps de troupes françaises; je ne crois pas que le général prussien qui ferait une pareille manœuvre, s'en tirerait à son honneur.

Un corps prussien qui voudrait se porter sur la rive gauche de la Wartha du côté de Posen, serait encore plus compromis.

La seule opération de sens qu'ils auraient à faire, serait au premier coup de canon, de se renfermer dans leurs places les plus voisines.

Les dernières nouvelles des places de l'Oder, sont, qu'il passe beaucoup de soldats prussiens, allant en semestre, ayant des permissions limitées.

La jactance n'est point dans mon caractère, aucun de mes propos aux troupes, aucune syllabe de mes lettres ne porte cette empreinte, et je ne sais point sortir de mon caractère lorsque j'affirme à V. A. que je compte pour bien peu de choses tous les efforts hostiles que pourrait faire ce gouvernement, et qui le perdraient entièrement.

Sur le papier, ils ont pu faire de beaux calculs, ils peuvent être animés lorsqu'ils sont contre (entre ?) eux, d'un patriotisme brulant, mais tout cela ne donne point le courage et le calcul qui gagnent les batailles.

Le premier coup de canon tiré leur rappellerait le passé, et ils seraient en présence de troupes, peut être encore meilleures, au moins plus instruites. Quant à l'esprit qui y règne, pour vous en donner une idée; le corps d'armée a reçu depuis trois mois plus de 30.000 hommes d'anciens réfractaires, de l'âge de 23 à 26 ans, et il n'y a point depuis qu'ils sont répartis et qu'ils sont logés avec des anciens soldats, de régiments qui aient eu depuis ce temps au delà de 10 à 12 déserteurs.

Le 12-e de ligne a été de Magdebourg à Stettin; dans les 9 jours de marche, il n'a pas eu un déserteur; le 108-e a été de Stettin à Custrin il n'a eu qu'un déserteur, encore y avait-il une cause particulière; je ne suppose pas que le 85-e dans sa route de Custrin à Glogau, en aura plus.

Quant à ce qui regarde vos troupes, personne n'est plus convaincu, que vous, Prince, combien elles sont supérieures aux prussiens, toute l'histoire de Pologne atteste cette supériorité.

476.

Князю Понятовскому, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 23 décembre.

Je crois devoir attirer l'attention de V. A. sur le rapport de l'emissaire arrivé de Russie le 13 décembre.

Il parle de la 23-e division commandée par le général Bachmatiew; voilà une nouvelle division qui n'avait pas encore paru dans les états

d'emplacements quoique quelques rapports eussent annoncé sa marche comme venant de l'intérieur.

Cependant en y regardant de plus près, je me suis apperçu qu'il nommait comme faisant partie de cette 23-e division, 2 régiments que dans votre dernier état d'emplacement, vous portez à la 26-e division; savoir, celui d'infanterie de ligne de Rysky, colonel Okolow, que vous mettez à Bobr, et le 18-e de chasseurs qu'il prétend à Bobr et vous à Bychow. V. A. remarquera encore qu'elle me parle (toujours dans l'état d'emplacement) d'un régiment d'Alexopolski, n'y aurait-il pas là double emploi, et ne serait-ce pas le même que le 18-e de chasseurs, dont le général Alexopol est colonel titulaire. Ces 2 divisions, la 23-e et la 26-e on besoin d'être éxaminées avec attention pour découvrir si on les a confondues, ou bien si elles éxistent chacune séparément; je serais assez tenté de croire le dernier cas, attendu que comme j'ai déjà eu l'honneur de le mander à V. A., mes rapports de Turquie venus par Vienne composent la 26-e division autrement que ne le fait V. A. dans son état d'emplacement. Je prie V. A. de ne rien négliger pour découvrir la vérité.

On m'assure que le 5-e régiment polonais, au 10 décembre était en retard de 2 mois pour la solde. Je transmets à V. A. la lettre du payeur à cet égard; c'est absolument la faute de ce régiment, qui devait prendre la solde d'un mois d'avance à Custrin lors de son départ, et qui de Thorn devait l'envoyer prendre à Dantzig; je prie V. A. de donner l'ordre à ce régiment de se mettre en règle, d'aller chercher la solde à Dantzig, si ce n'est déjà fait, et de réprimander le conseil d'administration sur son insouciance.

477.

Князю Понятовскому, 23 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 23 décembre.

Dans une lettre de ce jour, je suis entré avec V. A. dans (des?) détails sur sa position. Je lui ai observé qu'il fallait que tous ses magasins, tous ses dépôts soient dans les places.

Plus j'éxamine sur la carte les rapports sur la quantité de troupes russes qui sont sur les frontières, plus je sens la nécessité que V. A. soit en mesure, et plus il est à désirer qu'elle n'ait plus à s'occuper d'évacuations de magasins, de dépôts, d'armes, etc., il faut même employer tout le courant du mois de janvier à se mettre en mesure sous ce rapport.

J'ai envoyé à mon gouvernement dans le temps le travail du général Pelletier sur l'état de l'armement de ces places, et sur ce qui était nécessaire d'après ses calculs. Ce n'est point l'affaire d'un jour pour faire

droit à toutes ces demandes, en attendant il faut s'organiser sur ce que l'on a.

J'ai fait faire par le général d'artillerie de l'armée un travail d'après ces bâses.

Vous avez d'après les différents états, 279 bouches à feu, elles sont réparties dans les places, en raison de leur importance.

Celles qui me paraissent les plus importantes à approvisionner, sont Modlin et Zamosc. Je prie V. A. de donner ses instructions au général Pelletier pour que les mouvements, qui seraient nécessaires pour la répartition, conformément à l'état ci joint, soient faits dans le courant de janvier, et que les places soient armées, approvisionnées et en état de soutenir un siège, pour le 15 février prochain pour tout délai.

Je ne puis trop recommander à V. A., afin d'éviter toutes fausses conjectures, de donner elle même directement ses ordres au général Pelletier, et de lui faire connaître que tout doit être fait dans le plus grand silence.

Vous verrez par cet effet qu'il y a 67 affuts à construire parcequ'il est nécessaire d'en avoir beaucoup de rechange dans les places pour le siège.

La répartition des cartouches d'infanterie est faite d'après celles qui éxistent, mais comme vous faites tous les jours de la poudre, il faudra avec les cartouches que vous confectionnerez, porter l'approvisionnement de Thorn à un million au lieu de 500.000.

Il y a deux obusiers de 8 à Zamosc, qu'on regarde comme inutiles faute de projectiles, mais on peut en faire faire dans le duché, il y a des fonderies.

Je ferai la même observation pour cinq mortiers de trois pouces 6 lignes, qui se trouvent également à Zamosc.

Je ne puis trop recommander à V. A., que toutes ces mesures soient éxécutées pour le 15 février, ainsi que pour vos dépôts; qu'à cette époque, il n'y ait point dans tout l'intérieur du pays un seul homme, si ce n'est ceux des bureaux de guerre, ni un seul effet; que tout soit dans les places.

Il ne me reste plus qu'à vous prier, Monseigneur, de me faire connaître les mesures que vous aurez prises, pour que j'en informe l'Empereur.

Vous avez dix huit compagnies d'artillerie à pied dans le duché, vous pouvez en désigner cinq à six pour le service de la place de Modlin.

Quant à l'emplacement des bouches à feu dans les différentes places, il doit être désigné suivant les localités, et c'est à V. A., à donner ses instructions d'après les rapports du général Pelletier et du coonel Mallet.

Etat présentant le matériel éxistant dane les places du duché de Varsovie avec l'indication de la répartition à faire des bouches à feu, projectiles et munitions dans chacune des places.

Désignation des objets.	Il éxiste dans les diverses places.	Quantités à avoir d'après l'éxistant. Modlin.	Zamosc.	Thorn.	Praga.	Czenstochau.	Total.	Observations.
Bouches à feu. canons. de siège de 24 .	18	18 (15 ?)	2	1	—	—	18	
de 12 .	99	50	25	16	3	5	99	
de 6 .	37	6	15	8	4	4	37	
de camp. de 12 .	20	10	2	8	—	—	20	
de 6 .	30	10	6	10	4	—	30	
de 3 .	13	8	4	—	—	1	13	
Obusiers. de 8°	2	—	2	—	—	—	2	Inutiles faute de projectiles.
de 6° 4 lig.	31	18	5	5	3	—	31	
de 5° 6 lig.	12	6	4	—	2	—	12	
mortiers. de 10° .	4	3	1	—	—	—	4	
de 8° .	4	2	2	—	—	—	4	
de 6° 4 lig.	4	4	—	—	—	—	4	
be 3° 6 lig.	5	—	5	—	—	—	5	id... idem... id.
Total .	279	132	73	48	16	10	279	
Affuts. à canons de siège. de 24 .	18	20	3	1	—	—	24	16 à faire construire, dont 10 pour remplacer un pareil nombre hors de service.
de 12 .	87	62	30	19	4	5	120	33 à faire construire.
de 6 .	38	7	18	10	5	4	44	6 . . . id . . .
de camp. de 12 .	24	12	2	10	—	—	24	
de 6 .	35	12	7	12	5	—	36	1 . . . id . . .
de 3 .	15	10	5	—	—	1	16	1 . . . id . . .
à obusiers. de 8 . .	4	—	4	—	—	—	4	
de 6° 4 lig.	34	22	6	6	4	—	38	4 . . . id . . .
de 5° 6 lig.	12	8	5	—	2	—	15	
à mortiers. de 10° .	5	4	1	—	—	—	5	
de 8° .	4	3	3	—	—	—	6	1 . . . id . . .
de 6° 4 lig.	4	5	—	—	—	—	5	
de 3° 6 lig.	4	—	4	—	—	—	4	
Projectiles. boulets. de 24 .	11.117	9.242	1.295	580	—	—	11.117	
de 12 .	60.475	35.101	11.814	10.520	1.140	1.900	60.475	
de 6 .	30.475	12.968	11.133	4.622	515	1.520	30.758	
de 3 .	5.360	2.580	2.394	—	—	386	5.360	
obus de 8° .	—	—	—	—	—	—	—	
de 6° 4 lig.	25.042	18.402	2.900	2.300	1.440	—	25.042	
de 5° 6 lig.	10.026	6.206	2.660	—	1.160	—	10.026	
bombes de 10° .	3.015	2.115	900	—	—	—	3.015	
de 8° . .	2.106	1.106	1.000	—	—	—	2.106	
de 6° 4 lig.	5.000	5.000	—	—	—	—	5.000	
de 3° 6 lig.	—	—	—	—	—	—	—	
Cartouches. à boulets de 12 .	4.278	2.245	1.033	1.000	—	—	4.278	
de 6 .	9.897	2.374	1.180	4.018	2.325	—	9.897	
de 3 .	4.200	2.250	1.950	—	—	—	4.200	
à balles. à canons dé 24 .	—	300	40	20	—	—	360	360 à faire construire.
de 12 .	687	1.200	540	280	60	100	2.380 (?)	16 93 . . id. .
de 6 .	1.876	856	420	360	160	80	1.876	
de 3 .	476	300	156	—	—	20	476	
à obusiers de 6° 4 lig.	238	360	100	100	60	—	620	382 à faire confectionner.
de 5° 6 lig.	83	120	80	—	40	—	240	157 . . id. . .
d'Infanterie, de 20 à la livre . .	3.005.463	1.305.463	1.000.000	500.000	100.000	100.000	3.005.463	
Poudre de guerre livres	296.741	181.935	63.300	38.400	8.800	4.500	296.741 (?)	y compris la poudre des cartouches à boulets et à balles.

478.

Императору Наполеону, 24 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 18, où elle me prescrit de lui envoyer la situation de l'armée au 15 décembre, et où elle m'ordonne de lui faire un rapport sur le complément des 1-er et 2-e de chasseurs, 7-e et 8-e de hussards, à 1.100 chevaux et 1.200 hommes.

J'adresserai demain un rapport détaillé à V. M. sur cet objet.

479.

Императору Наполеону, 24 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 19, où elle me prescrit de lui faire connaître si on a été content du nouveau modèle des 60 voitures de transport militaire.

Sur 60 annoncées, 44 seulement étaient arrivées le 10 à Wesel, les autres étaient attendues; 18 sur ces 44, étaient parties le 11 de Wesel, chargées d'effets appartenant à des régiments; les autres 26 ont dû être expédiées les jours suivants avec de pareils chargements.

J'ai donné l'ordre nécessaire, pour qu'aussitôt leur arrivée à Bremen, on en envoie 2 à Hambourg, je les ferai examiner par des officiers d'artillerie et d'autres personnes pouvant en juger, pour me faire un rapport sur la solidité de ces voitures, constater ce qu'elles peuvent porter, combien de chevaux il faut pour les atteler et je les ferai essayer dans de mauvais chemins.

Il faut d'ailleurs qu'on connaisse ces voitures ici pour que l'analyse des matériaux qui y entrent, servent de bâse pour les prix; c'est d'après cet examen que je pourrai faire à V. M. un rapport sur le nombre qu'on pourra en construire ici, le temps que cela demandera et l'argent que cela éxigera.

Je presserai le général Rapp d'activer la confection des chariots qui doivent être faits à Dantzig.

480.

Императору Наполеону, 24 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 décembre.

Je reçois la lettre de V. M. du 20, où elle me demande si on peut trouver à acheter dans le Mecklenbourg, le Holstein, et ce pays 2 à 3.000 chevaux de cavalerie légère.

Le ministre directeur m'avait déjà écrit pour me demander des renseignements à cet égard; voici ceux que j'ai obtenus aujourd'hui et sur lesquels V. M. peut compter.

Un sieur Widal s'engage à fournir 2.000 chevaux de troupe légère d'ici à 3 mois, au prix de 360 francs, qui est celui du ministre.

Il fournirait 500 chevaux à Hambourg, 900 à Hanovre, et 600 à Dusseldorf, mais il désire avoir une réponse sous 8 à 10 jours, attendu que c'est le véritable moment pour acheter des chevaux; au mois de février, cela devient déjà beaucoup plus difficile, parceque les paysans s'en servent déjà pour les travaux de la terre.

Alors, si V. M. est dans cette intention, il faudrait que les corps à qui ces chevaux sont destinés, envoyassent de suite des hommes dans ces endroits pour les recevoir et les soigner; la commission qui est à Hanovre pour la réception des chevaux de cuirassiers, recevrait aussi ceux là.

Je formerais une commission pour la réception des 500 chevaux de Hambourg, et il n'y aurait plus qu'une commission à nommer pour Dusseldorf.

Le sieur Widal eut trouvé plus de facilités à être chargé en même temps d'acheter des chevaux de grosse cavalerie, attendu que tel cheval qui est rejetté pour la grosse cavalerie, par défaut de taille, serait reçu pour la cavalerie légère, on pourrait donc le charger en outre de l'achat de quelques centaines de chevaux de grosse cavalerie, que l'on recevrait à Hanovre.

Je ne doute point que l'on pourrait même aller jusqu'à 3.000 chevaux de troupes légères, en passant des marchés avec d'autres marchands.

Dans sa lettre, monsieur le comte de Cessac, me chargeait de faire panser ces chevaux par des hommes de troupes à cheval de l'armée, ou par des journaliers que l'on payerait; aucune de ces deux mesures, ne serait bonne.

Ces chevaux auront besoin de beaucoup de soins dans les premiers temps, à cause du changement de nourriture.

Il n'y a que ceux qui auront un grand intérêt à en prendre soin, qui pourront remplir cet objet.

Aussi, je propose à V. M. d'envoyer sur les points désignés des hommes des régiments pour lesquels ces chevaux sont destinés il faut même que les colonels fassent de bons choix.

Il serait avantageux même qu'on laissât ces chevaux dans ces endroits pendant un mois, avant de les faire voyager.

Je réitère à V. M. que le sieur Widal demande à avoir sous 8 à 10 jours une réponse positive, afin de prendre ses arrangements; le sieur Widal est le même qui avait fait des propositions au directeur ministre, et qui m'ont été renvoyées.

481.

Императору Наполеону, 24 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 24 décembre.

J'ai fait éxaminer par le commissaire général de police quelques lettres venant de Londres et destinées pour l'Italie. Toutes s'appliquent à l'exportation des soies.

V. M. remarquera dans le rapport ci-joint, que les maisons de Londres encouragent les expéditions, en faisant des avances sur toutes celles qu'on leur annonce. On peut dès lors regarder les soies parties d'Italie pour les ports du nord, comme devenues en quelque sorte propriété de l'ennemi.

Les assurances de ces soies effectuées tantôt à 3 et 6 p. %, tantôt à 20 et 25 p. %, dénottent suffisamment la différence, qui éxiste entre les moyens mis en usage pour l'exportation. Celles de la seconde classe, sont surement couvertes d'autres risques, que des simples risques de mer.

Un correspondant désigne la voie de Stralsund comme la plus sûre parcequ'on y trouve des convois. Or, tous les bâtiments de guerre, qui courent la Baltique étant anglais, il est clair que c'est la protection de cette nation, qui est promise aux expéditeurs.

Cette correspondance offre encore la remarque, que les anglais, dans le besoin de la soie, en font venir même du Bengale et de la Chine. Ils craignent donc une interruption totale des envois de l'Italie.

482.

Министру полиціи, 24 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la police. Hambourg, le 24 décembre.

La commission de (du ?) gouvernement avait établi dans les départements anséatiques un régime provisoire de police, et avait réglé ainsi qu'il suit, le traitement des agents de cette administration:

Les commissaires spéciaux pour Lubeck, Brême et Osnabruck, 300 fr. par mois, et 500 fr. de frais de bureau.

Les commissaires particuliers, 250 fr. sans frais de bureau.

Jusqu'au 1-er juillet, la commission de (du ?) gouvernement a fait payer ces fonctionnaires sur les recettes qu'elle était chargée d'administrer, mais depuis la publication des loix françaises, ils ont dû cesser d'être payés, la commission ne pouvant plus disposer d'aucuns fonds pour acquitter cette dépense.

Le commissaire général vient en conséquence de demander le payement des agents sous ses ordres, depuis le 20 août jusqu'au 1-er janvier prochain. J'ai cru, monsieur le Duc, devoir vous faire les observations suivantes.

D'après le décrêt impérial du 25 mars, il y aura pour les départements anséatiques un directeur général de police; monsieur d'Aubignose en a rempli jusqu'à prèsent les fonctions, et V. E. l'ayant autorisé à recevoir les appointements accordés par le décrêt impérial précité, il a été prescrit à monsieur le préfêt des bouches de l'Elbe, d'y pourvoir pour la moitié qui concerne la ville de Hambourg.

Le même décrêt porte qu'il y aura six commissaires spéciaux et que leurs traitements et frais de bureau seront à la charge des communes lorsqu'elles pourront supporter cette dépense. Brême et Lubeck sont seules en état d'y satisfaire, et les appointements de leurs commissaires spéciaux, ont été régulièrement payés; quant aux villes de Travemunde, Varel, Cuxhaven et Bremerlehe, elles n'en ont pas les moyens et il en a été rendu compte à monsieur le directeur général des communes et des hospices.

Monsieur le commissaire général désirerait obtenir que les commissaires spéciaux provisoires et les commissaires particuliers fussent payés jusqu'au 1-er janvier prochain conformément aux appointements réglés par la commission du gouvernement.

Ainsi que j'ai l'honneur de vous faire observer, monsieur le Duc, la commission n'a aucuns fonds disponibles sur lesquels elle pourrait ordonner cette dépense; je ne puis que faire prescrire aux communes de payer aux commissaires particuliers le traîtement que la loi leur accorde, mais il n'y a que vous, monsieur le Duc, qui puissiez accéder à la demande de monsieur d'Aubignose, que je regarde comme très fondée; il est utile au bien du service de S. M. que les employés de la police soient payés régulièrement; je ne doute pas que V. E. ne partage cette opinion.

483.

Императору Наполеону, 25 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 décembre.

Une maison de Dunkerque, celle du sieur Faber, s'est adressée à Paris, pour une réclamation de traites sur Londres, interceptées à Hambourg. On l'a renvoyée à la police de cette dernière ville. La réclamation m'ayant été communiquée par monsieur le comte de Chaban, j'ai demandé au commissaire général de police un rapport, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M.

Vous y verrez, Sire, que ces traites sont du nombre de celles que les russes tirent ou font tirer pour se remplir du prix des munitions navales qu'ils ont vendues aux anglais, ou pour les rembourser des denrées et manufactures qu'il en ont reçues.

Au moyen de ces traites, les anglais n'ont eu aucun déboursé à faire en comptant pour leurs achats, et ont pu retirer le prix de leurs importations.

Sous le secours de ce papier, les anglais eussent été obligés de payer en espèces tout ce qu'ils tiraient de la Russie; et comme nul négociant russe n'était en état de leur faire d'avances, ils se seraient trouvés dans l'alternative de remporter leurs produits, ou de les livrer pour un temps illimité à la foi très incertaine des négociants russes.

On dit aujourd'hui que ces traites doivent servir à extraire des guinées de l'Angleterre; il était plus simple et plus sûr de ne point les admettre dans la circula-

tion; les anglais eussent été forcés d'extraire eux mêmes et en plus grande quantité les espèces qu'on croit leur arracher par ces opérations, qui perpétuent leurs relations continentales.

J'avais ordonné au commissaire général, d'adresser toutes les traites interceptées à monsieur le duc de Rovigo; elles ont eu cette destination, jusqu'au moment où le ministre a cru devoir les renvoyer pour l'usage des commissions de recouvrement.

Je continuerai à faire intercepter toute lettre de change sur l'Angleterre jusqu'a ce que V. M. en ait autrement ordonné.

484.

Императору Наполеону, 25 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 décembre.

Je reçois la lettre de V. M. du 20 où elle me fait connaître qu'elle ne conçoit pas que le 9-e de lanciers polonais, n'ait que 472 hommes, et que lorsqu'elle fait acheter à ses frais les chevaux, et que le duché n'a que les hommes à fournir, ce régiment ne soit pas à 1.000 hommes et à 1.000 chevaux.

Il y a certainement, Sire, du malentendu; il n'a jamais été question jusqu'ici que les chevaux de ce régiment dussent être à vos frais; le gouvernement du duché a jusqu'ici tout fourni, hommes et chevaux. Je vais presser de nouveau le prince Poniatowski de completter ce régiment.

Dans une lettre du prince que je vous ai transmise le 22 décembre, V. M. aura vu qu'il y a eu encore d'autre malentendu; le prince suppose d'après ce que V. M. a daigné lui dire à Paris, que les troupes polonaises qui font partie de la 7-e division, sont à votre charge, masses entretiens, etc.; cependant jusqu'ici, il n'y a de fait, que la solde à la charge de V. M.; le reste, masses et entretiens, est à la charge du duché.

Il n'y a plus rien d'annoncé des dépôts de Strasbourg et de Wesel, ni de l'isle de Rhé et de Belle isle.

Je dois même observer à V. M., que je crains que la 3-e division de cuirassiers ne se trouve fort embarassée; les chevaux pour la completter à 1.000, lui arrivent chaque jour, et le général qui la commande, me fait connaître que s'il ne lui arrive pas promptement des hommes pour panser ces chevaux, il se trouvera fort embarassé.

Le duc de Plaisance auparavant son départ, a annoncé qu'il craignait de ne pouvoir pas fournir pour les régiments de cavalerie, les hommes qui leur ont été affectés sur son départ.

Je viens d'écrire au ministre de la guerre pour lui observer que si on dirige de Strasbourg par Wesel, tout ce qui est destiné pour Erfurth, on allonge de 10 à 12 étapes; je propose, seulement pour la 3-e division de cuirassiers, de diriger les hommes partant de Strasbourg, sur Francfort, Mayence et Gotha.

485.

Императору Наполеону, 25 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 25 décembre.

J'ai eu l'honneur de faire part hier à V. M., des propositions du sieur Widal marchand de chevaux, qui promettait de livrer dans trois mois au prix de 360 fr. 500 chevaux de cavalerie légère à Hambourg, 900 à Hanovre et 600 à Dusseldorf.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. que ce même marchand, vû l'éloignement de Dusseldorf, s'engage à en fournir d'ici au 10 avril— 800 à Munster; ce serait donc sur ce point, et non sur Dusseldorf, qu'il faudrait que les hommes qu'enverraient les régiments pour lesquels ces chevaux seraient destinés, fussent dirigés.

Il s'engage en outre, à fournir pour la même époque 1.000 chevaux à Hambourg au lieu de 500 comme je l'ai annoncé, et il maintient la promesse qu'il a faite, d'en livrer 900 à Hanovre.

Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions; le sieur Widal désire une réponse positive sous 8 à 9 jours; il a fait ses soumissions au prix de 360 francs; mais ces marchés ne seront définitivement passés que lorsque V. M. m'aura fait connaître ses intentions.

486.

Военному министру, 25 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 25 décembre.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. de l'arrivée à Hambourg du général de brigade baron Coutard; je lui ai remis aussitôt la dépêche que vous m'aviez adressé pour lui; il va partir pour aller prendre les ordres de V. E.

487.

Генералу Раппу, 25 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 25 décembre.

L'Empereur dans une de ses lettres me fait connaître que le ministre directeur doit faire confectionner à Dantzig, cent chariots de nouveau modèle, qui peuvent transporter plusieurs milliers; S. M. me charge de vous écrire pour vous inviter à presser cette construction.

Faites moi connaître, mon cher Général, tous les 10 jours, comment va cette construction. Des ouvriers ont été envoyés à Dantzig par le directeur ministre, je suppose qu'ils sont déjà arrivés; faites moi un rapport à cet égard.

488.

Императору Наполеону, 26 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 26 décembre.

V. M. par sa lettre du 18 décembre dit, que les 1-er et 2-e de chasseurs, 7-e et 8-e de hussards, doivent être au complet de 1.200 hommes, et me prescrit de faire faire une commande de 100 chevaux pour chacun de ces régiments, afin de les porter au complet de 1.100.

V. M. comprend sans doute dans l'effectif de ces régiments les hommes qui sont à leurs dépôts, et suppose que chacun de ces régiments est à 1.000 chevaux d'après la 1-ère remonte de 1812 qu'elle a décrétée en leur faveur, le 26 octobre dernier.

Comme tous les autres régiments de l'armée ne sont pas plus que les 4 ci-dessus à l'effectif en chevaux prescrit par V. M., je vais mettre sous ses yeux la situation de chaque régiment de cavalerie du corps d'observation, au 15 de ce mois, en partant du 1-er novembre, époque où le décrêt de V. M. pour la 1-ère commande de 1812, m'a été connu.

Cette situation vous fera connaître, Sire, le véritable état des choses et les motifs de diminution en hommes et en chevaux depuis le 1-er novembre.

Je dois avant tout faire remarquer à V. M., que le ministre de la guerre m'a annoncé le 9 novembre, que la 3-e division de grosse cavalerie devait recevoir 610 conscrits de Strasbourg et de Wesel, et que 7 autres régiments de cavalerie du corps d'observation, devaient recevoir 400 conscrits réfractaires des régiments d'infanterie, pour être répartis entre les régiments, afin de porter leur complet à 1.100 hommes (dont 50 au dépôt) et à 1.000 chevaux.

C'est d'après cette bâse que je vais présenter à V. M., la situation des régiments aux escadrons de guerre.

Je lui présenterai également ce qui, à ma connaissance, est disponible en hommes et chevaux aux dépôts, d'après les dernières situations que j'ai reçues.

1-ère division de cuirassiers.

2-e régiment.

	hommes de troupes.		chevaux de troupes.
L'effectif des escadrons de guerre au 1-er novembre était de	955	L'effectif aux escadrons de guerre, était au 1-er novembre de	924
Le régiment a reçu en conscrits et réfractaires provenant des 48-e et 108-e régiments	26	Le régiment a reçu à compte sur les 70 chevaux accordés pour la 1-ère remonte 1812	46
	981		970

	hommes de troupes.
A déduire { Passé dans le génie 1 / Mort . . . 1 } . . .	2
Effectif au 15 décembre . .	979
Il faudrait encore pour porter le complet à 1.050 hommes, aux escadrons de guerre	71
	1.050
Ce régiment a à son dépôt 45 hommes, dont 30 seulement pourraient être appelés aux escadrons de guerre (les 15 autres sont nécessaires au dépôt), ci .	30
En adoptant cette disposition, il faudrait encore 41 hommes pour le complet des escadrons de guerre, ci	41
	71

	chevaux de troupes.
A déduire, chevaux morts et abattus	13
Effectif au 15 décembre . .	957
Reste à recevoir pour completter la remonte de 1812	19
N-a. B-e. Ce régiment a reçu 6 chevaux à compte sur la 4-e remonte de 1811, mais cette 4-e remonte ayant été remplacée par la 1-ère commande de 1812, ces 6 chevaux ont été déduits des 70 à recevoir sur cette dernière commande.	—
	976
Le dépôt n'a que 5 chevaux qui ne peuvent servir aux escadrons de guerre	976
Ainsi il faudrait pour porter le complet à 1.000 . .	24
	1.000

N o t a. J'observe ici que le ministre de la guerre m'a annoncé qu'il avait donné des ordres que j'ai renouvellés à tous les dépôts de cavalerie, d'envoyer aux escadrons de guerre, ce qu'ils avaient de disponible.

3-ème régiment.

	hommes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	937
Il a reçu des régiments d'infanterie et conscrits réfractaires	120
9 cavaliers reçus du dépôt.	9
	1.066
A déduire—morts . . .	2
	1.064
Il y a excédent au complet de 1.050	14

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	959
Reçu provenant de la remonte de 1812, à compte sur 30 qu'il a à recevoir	21
	980
A déduire 5 chevaux morts	5
Effectif au 15 décembre	975
Reste à recevoir sur la remonte de 1812 . . .	9
	984

	hommes.
Il éxistait au dépôt 46 hommes dont 10 enfants de troupes; une partie de ces hommes attendent leur réforme, les autres sont nécessaires au dépôt.	—

	chevaux.
Reste à fournir pour completter les 1.000 chevaux	16
	1.000

Il éxiste au dépôt 5 chevaux non disponibles.

9-ème régiment.

	hommes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	880
Il avait à recevoir, et a reçu des régiments d'infanterie	90
A reçu de son dépôt	51
	1.021
A déduire. { 1 homme mort. . 1 id. passé à la gendarmerie. . } . . .	2
Effectif au 15 décembre . . .	1.019
Il manque au complet de 1.050 aux escadrons de guerre	31
	1.050

Il éxistait encore au dépôt de ce corps, après le départ des 51 hommes ci-dessus, 50 hommes, dont une partie attendait la réforme, et l'autre est nécessaire au dépôt.

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre . . .	938
Il en a été accordé pour la remonte de 1812—50, sur lesquels il a reçu à compte	46
	984
Chevaux morts et abattus. . .	9
Effectif au 15 décembre . .	975
A recevoir de la commande de 1812	4
	979
Il manque au complet de 1.000	21
	1000

Il éxistait au dépôt de ce corps le 1-er décembre 10 chevaux non propres au service des escadrons de guerre.

12-e régiment de cuirassiers.

	hommes.
Effectif aux escadrons de guerre au 1-er novembre	856
Reçu de l'infanterie . . .	104
	960
Reçu au dépôt	64
Effectif au 15 décembre. .	1.024
Reste à recevoir de l'infanterie	6
	1.030

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	911
Il a reçu du dépôt . . .	25
	936
Morts et abattus	11
Effectif au 15 décembre. .	925
Il lui a été accordé sur la 1-ère commande de 1812.	40
	965

	hommes.
Il manque au complet de 1.050 aux escadrons de guerre	20
	1.050
Il éxistait le 1-er de ce mois au dépôt, 57 hommes, dont 20 pourraient être appellés aux escadrons de guerre, ce qui completterait à 1.050 ces escadrons, ci	20

	chevaux.
Manque au complet de 1.000	35
	1.000
Il éxiste encore au dépôt 23 chevaux, 23 (20 ?) chevaux pourraient être disponibles. 3 sont hors de service	20

Alors ils n'en resterait que 3 hors de service pour l'instruction des conscrits.

Les colonels de cette division s'occupent avec activité, en ce moment, de completter la 1-ère commande de 1812.

3-e division de cuirassiers.

4-e régiment.

	hommes.
Effectif aux escadrons, au 1-er novembre. . . .	589
Venus du dépôt	27
Effectif au 15 décembre . .	616
Ce régiment attend de son dépôt	101
Il lui a été accordé 200 conscrits du dépôt de Wesel	200
	917
Il manque encore au complet de 1.050 hommes, lorsque les 200 conscrits seront rentrés . .	133
	1.050

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	586
Reçu du dépôt	25
	611
A déduire, morts et abattus	7
Effectif au 15 décembre. .	604
Le régiment attend de son dépôt	101
	705
A recevoir sur la 1-ère commande de 1812 . .	266
	971
Il n'y a plus de chevaux disponibles au dépôt. Il y aura encore à acheter pour porter au complet de 1.000 les escadrons de guerre . . .	29
	1.000

6-e régiment.

	hommes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	636
Reçu 2 enrôlés volontairement.	2
	638
A déduire. { 1 mort . . . . / 1 passé dans la gendarmerie. . / 1 condamné pour insubordination. }	. . 3
Effectif au 15 décembre. . .	635
Le régiment attend de son dépôt 67. . . . . . / Il doit recevoir en conscrits du dépôt de Strasbourg . . . . 170 }	. . 237
	872
Il resterait encore à completter pour aller à 1.050	178
	1.050

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	608
A déduire, chevaux morts.	2
Effectif au 15 décembre. .	606
Le régiment attend de son dépôt	17
	623
Il a à recevoir sur la commande de 1812. . . .	334
	957
Il n'y a point de chevaux disponibles au dépôt, autres que les 17 attendus. Il y aura encore à acheter pour completter, les escadrons de guerre à 1.000 chevaux	43
	1.000

7-e régiment.

	hommes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre.	542
Venus de France. . . .	2
Effectif au 15 décembre. .	544
Le corps attend de son dépôt les 3-e et 4-e compagnies, fortes de 224. / Il doit recevoir en conscrits de Strasbourg 140. }	. . 364
	908

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre.	534
Venus de France. . . .	2
	536
A déduire, chevaux morts et abattus.	8
Effectif au 15 décembre. .	528
Le régiment a à recevoir sur la commande de 1812 . . . . . 298 / Il attend de son dépôt 140 }	. . 438
	966

	hommes.
Il reste à faire fournir, s'il ne reste point d'hommes disponibles au dépôt, pour completter ces escadrons de guerre, à 1.050	142
	1.050

	chevaux.
Il ne reste plus de chevaux disponibles au dépôt; il y aura encore à acheter pour completter les chevaux à 1.000.	34
	1.000

14-e régiment.

	hommes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	556
hommes restés en arrière, rentrés	1
Effectif au 15 décembre. .	557
Ce régiment attend de son dépôt . . . 206 / Il doit recevoir en conscrits, de Strasbourg 100	. . 306
	863
S'il n'y a point d'autres hommes disponibles au dépôt de ce corps, il faudra pour completter les escadrons de guerre à 1.050.	187
	1.050

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	562
1 cheval rentré, ci.	1
	563
A déduire, chevaux morts et abattus	12
Effectif au 15 décembre. .	551
Le régiment attend de son dépôt . . . . . 24 / Il doit recevoir sur la 1-re commande de 1812 . . 369	393
	944
S'il n'y a point de chevaux disponibles au dépôt, il faudra faire acheter pour porter les escadrons de guerre, au complet de 1.000	56
	1.000

D'aprés les détails ci-dessus, V. M. a dû remarquer que les régiments de la 3-e division de grosse cavalerie, n'ont point encore reçu les conscrits de Wesel et Strasbourg. Tous les régiments ont déjà envoyé des cadres à Wesel ou à Strasbourg, pour recevoir ces conscrits.

J'ai l'honneur de relatter ici l'extrait d'une lettre qui m'a été écrite par monsieur le général duc de Plaisance, qui fait connaître qu'il aura bien de la peine à fournir les 410 conscrits pour la 3-e division de grosse cavalerie, et que jusqu'ici il n'a pu en réunir que très peu.

„Je ferai partir quelques hommes destinés aux cuirassiers, aussitôt que les cadres annoncés être partis d'Erfurth, seront arrivés à Strasbourg. Je ne pense pas pouvoir, à beaucoup près, fournir les 410 hommes qui me sont demandés pour cette arme“.

J'ai écrit hier au général Lemoine à Wesel, pour lui demander où il en était pour les 200 conscrits à fournir au 4-e régiment de cuirassiers.

Division de cavalerie légère.

1-er régiment de chasseurs.

	hommes de troupes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	793
Venus du dépôt	184
	977
A déduire. mort. 1, réformé 1, désertés 2	4
Effectif au 15 décembre.	973
manque au complet de 1.050	77
	1.050

	chevaux de troupes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	916
A déduire, chevaux morts, abattus et emmenés par les déserteurs	9
Effectif au 15 décembre.	907
Le régiment a à recevoir sur la commande de 1812	35
	942
Manque au complet de 1.000	58
	1.000

Le major du régiment annonce qu'il éxiste au dépôt 63 hommes sur lesquels il y a 40 chasseurs disponibles qui ne sont pas dans le cas d'être envoyés aux escadrons de guerre pour le moment, étant dans les 1-ers jours de leur convalescence.

Le commandant du dépôt a annoncé qu'il n'éxistait au dépôt que 26 chevaux qui y étaient disponibles, mais dont la plupart sont impropres au service de guerre.

Si V. M. veut porter ce régiment à 1.200 hommes, il sera nécessaire de pourvoir au remplacement de 77 hommes d'une part et de 150 de l'autre.

Il entrera peut être dans les vues de V. M., de comprendre dans ce dernier nombre les 40 chasseurs du dépôt; alors il ne serait plus que de 187 hommes à completter, pour porter le régiment à 1.200.

Le dépôt n'offrant point de ressources pour les chevaux, il y en aura alors 158 à acheter pour porter le complet à 1.100.

2-e régiment de chasseurs.

	hommes de troupes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	822
Venus du dépôt	223
	1.045

	chevaux de troupes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	877
Reçu de la remonte de 1812.	75
Reçu du dépôt	28
	980

	hommes de troupes.
A déduire. { renvoyés au dépôt . . . . 2; rayé des contrôles . . . . 1; morts aux hôpitaux. . . . 3 }	6
Effectif au 15 décembre. .	1.039
Manque au complet de 1.050	11
	1.050

Il éxiste au dépôt 25 hommes disponibles.

	chevaux de troupes.
A déduire, chevaux morts et abattus.	21
Effectif au 15 décembre. . .	959
Manque au complet de 1.000. .	41
	1.000

Le major du dépôt, annonce que sur les 17 chevaux qui y éxistent, il n'y en a que 8 disponibles pour le service de guerre.

V. M. voulant porter ce régiment à 1.200, il faudra faire pourvoir au remplacement de 161 hommes, moins les 25 éxistant au dépôt, qui pourraient être compris dans ce nombre.

Il sera nécessaire aussi, pour porter le complet à 1.100 chevaux, de faire une remonte de 141, dans lesquels on pourrait comprendre les 8 chevaux disponibles au dépôt.

3-e régiment de chasseurs.

	hommes.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	849
Avait à recevoir et a reçu des régiments d'infanterie	16
	865
A déduire. { congédié . . 1; réformé . . 1; mort . . . . 1 } . .	3
Effectif au 15 décembre. .	862
Manque au complet de 1.050	188
	1.050

Il éxistait au dépôt au 15 novembre 146 hommes, dont 60 qui sont disponibles, ont été demandés pour les escadrons de guerre, lorsque ces hommes seront arrivés, il manquera encore au complet de 1.050—128 hommes.

	chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	848
A déduire. { morts . . . 6; abattus. . . 2 } . . .	8
Effectif au 15 décembre. .	840
Ce régiment a à recevoir sur la remonte de 1812.	30
	870
Manque au complet de 1.000.	130
	1000

Le dépôt a 42 chevaux dont 1 seulement est disponible pour le service de guerre.

V. M. remarquera que ce régiment a, à 22 près, autant d'hommes que de chevaux.

16-e régiment de chasseurs.

	hommes.		chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	893	Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	855
Reçu des régiments d'infanterie	16	Reçu du dépôt . . . 46 / Reçu sur la remonte de 1812 39	85
	909		940
Reçu du dépôt . . 62 / 1 amnistié incorporé, à(?) 1	63	A déduire chevaux morts et abattus	12
	972		
A déduire: partis pour le dépôt . . 5 / déserté . . . 1 / morts . . . 2	8	Effectif au 15 décembre	928
		Ce régiment a encore à recevoir sur la remonte de 1812	31
			959
Effectif au 15 décembre	964	Il manque au complet de 1.000	41
Manque au complet de 1.050	86		1.000
	1.050		

Il existe au dépôt 49 hommes qui ne peuvent être appelés au service de guerre, attendu que la majeure partie est nécessaire au dépôt, et que plusieurs attendent leur réforme.

Il n'existe au dépôt que 4 chevaux non disponibles pour le service de guerre.

7-e régiment de hussards.

	hommes.		chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	1.110	Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	934
Venus du dépôt . . 28 / Reçu des régiments d'infanterie . . . 22	50	Chevaux provenant de remonte, dont 40 sur la 1-ère commande de 1812 et 24 pour remplacer un même nombre qui a péri dans un incendie à Stettin . . . . . 64 / Venu du dépôt . . 5	69
	1.160		1.003
A déduire: partis pour le dépôt . . . 28 / désertés . . . 3 / morts 4	35	A déduire, chevaux morts et abattus	10
Effectif au 15 décembre	1.125	Effectif au 15 décembre	993
Il y a un excédent au complet de 1050, de	75	Manque au complet de 1.000	7
			1.000

Il éxiste au dépôt, 65 hommes dont partie y est nécessaire, et dont ce qui reste, attend sa réforme.

Il n'éxiste au dépôt que 9 chevaux en mauvais état et peu propres au service de guerre; ils servent d'ailleurs pour l'instruction des recrues.

Pour remplir les intentions de V. M., et porter ce corps à 1.200 hommes, il faudrait encore 75 hommes, non compris ce qui est au dépôt, et 10 seulement en le comprenant.

Pour porter le complet des chevaux à 1.100, il faudrait en faire acheter 107 ou 98, si les 9 du dépôt doivent être compris dans ces 107.

8-e régiment de hussards.

	hommes.		chevaux.
Effectif aux escadrons de guerre au 1-er novembre.	1,089	Effectif aux escadrons de guerre, au 1-er novembre	931
Reçu du dépôt	59	Reçu sur la remonte de la 1-ère commande de 1812.	50
	1.142	Venu du dépôt.	3
			984
A déduire. partis pour le dépôt . . . 15; condamnés aux fers . . . 2; passé à un autre corps. . . 1	18	A déduire, chevaux morts et abattus.	16
Effectif au 15 décembre. .	1,124	Effectif au 15 décembre. .	968
Excédent au complet de 1.050.	74	Il manque au complet de 1.000.	32
			1.000

Il éxiste au dépôt du corps, 62 hommes, sur lesquels il n'y en a que 24 disponibles pour le service de guerre; ils n'ont pas été demandés parceque les escadrons de guerre étaient au delà du complet de 1.050.

Le dépôt n'a que 8 chevaux dont on ne peut disposer pour le service de guerre.

V. M. en ordonnant que 24 hommes vinssent du dépôt aux escadrons de guerre, il ne manquerait plus que 52 hommes pour completter les escadrons de guerre à 1.200 hommes; dans le cas que V. M. entendrait que les 62 hommes du dépôt, fissent partie du complet du régiment, il y aurait encore 14 hommes à fournir aux escadrons de guerre.

Il manque au complet de 1.000 chevaux	32
Si V. M. veut porter le complet à 1.100, c'est encore 100 à ajouter, ci	100
Ainsi il faudra	132

chevaux pour completter le régiment à 1.100.

En résumant tous ces détails, V. M. verra qu'il manque à la 1-ère division de grosse cavalerie, pour porter l'effectif des escadrons de guerre, à 1.050 hommes et à 1.000 chevaux—132 hommes et 96 chevaux;

Le 3-e régiment a un éxcédent de 14 chevaux.

Qu'il manque à la 3-e division—630 hommes, en comprenant même dans l'effectif, les 610 réfractaires de Strasbourg et de Wesel, dont il est à craindre qu'elle ne reçoive pas la totalité, et 162 chevaux.

Aux 3-e et 16-e régiments de chasseurs pour le même complet, 274 hommes et 171 chevaux;

Et aux 1-er, 2-e de chasseurs, 7-e et 8-e de hussards, pour être au complet de 1.200 hommes et 1.100 chevaux—539 hommes et 438 chevaux, non compris ce qui éxiste aux dépôts.

J'ai donné les ordres les plus pressants á monsieur l'intendant général, pour qu'il mette à la disposition des corps, les fonds nécessaires pour la confection du harnachement, au fur et à mesure qu'ils reçoivent des chevaux.

J'ai en même temps prescrit aux chefs de corps, de faire travailler sans relâche à la confection du harnachement, aussitôt qu'ils ont reçu des fonds pour cet objet.

V. M. sera sans doute étonnée de voir que les régiments de cavalerie du corps d'armée, n'ont pas encore atteint le complet de 1.000 chevaux, malgré les remontes qu'elle a ordonnées.

Je la prierai de permettre que je lui en expose les causes.

D'après les premiers ordres donnés, les remontes ont été déterminées d'après les chevaux éxistant aux escadrons de guerre et aux dépôts, et les chevaux de ces dépôts devaient être compris dans le complet de 1.000 chevaux.

D'après une autre détermination, les chevaux du dépôt ont dû être déduits parceque V. M. avait voulu que le complet fût de 1.000 aux escadrons de guerre.

On n'a donc envoyé à ces escadrons de guerre que les chevaux disponibles aux dépôts. Les autres sont restés, soit pour l'instruction des recrues, soit pour y attendre leur réforme; peut être serait-il utile que V. M. voulût bien déterminer ce que chaque dépôt doit conserver de chevaux pour l'instruction.

D'un autre côté V. M. remarquera que depuis le mois de novembre jusqu'au 15 décembre, il y a eu 157 chevaux de cavalerie abattus ou morts.

Les 8 régiments de grosse cavalerie et les 6 anciens régiments de cavalerie légère, forment ensemble un total de . . . . 13.433 chevaux tant en chevaux présents qu'en chevaux attendus et annoncés des dépôts et de la 1-ère commande de 1812.

Il manque pour completter à 1.000, les 8 régiments de cuirassiers et les 3-e et 16-e de chasseurs . . . . 429 chevaux.

Et pour completter à 1.100, les 1-er, 2-e de chasseurs et 7-e et 8-e de hussards . . . . 438 „

867

Il éxiste dans les dépôts des régiments de la 1-ère division de cuirassiers et les 6 régiments de cavalerie légère—149 chevaux, tant disponibles que nécessaires au service des dépôts qu' à réformer (?).

Les dépôts de la 3-e division de cuirassiers ne m'ont point encore adressé leurs états de situation; je les ai vivement demandés pour savoir ce qu'il y a de disponible en hommes et en chevaux.

D'après l'état de situation que m'a envoyé le général Caxtex, le 23-e régiment de chasseurs composé de 3 escadrons et de la 8-e compagnie, vient à l'armée avec un effectif de 727 hommes et 584 chevaux.

Le 24-e composé de 4 escadrons, marche avec un effectif de 728 hommes est de 606 chevaux.

V. M. m'annonce dans sa lettre que l'effectif de chacun de ces régiments et de 1.000 hommes est de 1.000 chevaux.

J'écris au général Caxtex qui commande la brigade pour lui demander les renseignements, sur ce que ces corps peuvent recevoir de leurs dépôts, en hommes, chevaux et harnachements, et sur le nombre de chevaux qu'ils attendent des remontes qui peuvent avoir été ordonnées pour eux dans l'intérieur.

Ces renseignements me mettront à même de connaître et de rendre compte à V. M. de la grande différence qui éxiste en hommes, entre l'effectif annoncé par elle, et celui des escadrons de guerre, d'après les états de situation qui m'ont été adressés.

489.

Императору Наполеону, 26 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 26 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 20 décembre. Elle remarque que dans la dernière situation que j'ai eu l'honneur de lui adresser, le nombre des malades des régiments d'infanterie est porté à environ 10.000; et dans le calcul des hommes présents sous les armes que nous aurions a présenter à l'ennemi, V. M. a déduit ces 10.000 hommes. Je lui demande la permission de lui observer que dans ces 10.000 hommes, sont compris les galeux et les malades à la chambre et aux infirmeries régimentaires qui forment à peu près 3.200 hommes, et qui doivent être mis avec les présents sous les armes.

Il y a un grand nombre de galeux dans les régiments. Les détachements venant de Belle Isle, Walcheren et même de Strasbourg, étaient infectés de cette maladie. Ils en ont laissé les traces dans les gîtes où ils ont couché, et l'ont ainsi communiquée à la plupart des détachements qui les ont suivis. J'ai ecrit aux préfêts, aux commandants des départements en deçà du Rhin, pour qu'ils eussent à prendre des mesures contre la propogation de ce mal, en faisant aérer et nettoyer avec soin les lieux

où couchent les militaires dans les différents gîtes. J'en ai informé le ministre de la guerre, en le priant d'ordonner des mesures dans l'intérieur.

Tous les détachements de réfractaires annoncés pour les régiments d'infanterie sont arrivés, et si les bataillons de l'Isle de Rhé n'ont pas été particulièrement désignés dans la situation du 1-er décembre, c'est par un oubli qui sera réparé dans la situation du 15. Au reste, loin de produire 3.000 hommes, ces bataillons n'ont fourni aux 30-e, 57-e, 33-e et 61-e, que 1.116 hommes, dont 308 sont restés dans les hôpitaux de la route.

P. S. Tant que ces temps-ci continueront, on ne peut guères espérer de voir de diminution dans le nombre de malades. Cette humidité, loin (d'avoir ?) beaucoup de rechutes, le vin seul pourrait les prévenir, mais il manque dans ce pays.

490.

Военному министру, 26 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 26 décembre.

J'ai reçu la copie du décrêt rendu par S. M. le 12 de ce mois, qui ordonne diverses mesures relatives à la place de Dantzig.

Je tiendrai la main à ce qu'elles soient ponctuellement éxécutées.

491.

Министру-директору военной администрацiи, 26 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 26 décembre.

J'ai reçu les deux lettres dont vous m'avez honoré les 18 et 19 de ce mois, relatives à l'approvisionnement de siège et de réserve ainsi qu'au service courant de la ville de Dantzig.

En donnant connaissance à monsieur le général Rapp des décisions de l'Empereur, je lui ai recommandé de se procurer dans le délai prescrit les denrées qui lui sont indiquées dans l'état annexé au décrêt, et de se concerter avec l'ordonnateur Dervillé pour passer des marchés. Afin d'accélérer l'opération, j'ai autorisé le payeur de l'armée à mettre à la disposition de monsieur le général Rapp 300.000 francs sur mandat provisoire de l'ordonnateur en chef.

L'approvisionnement de siège a été calculé sur l'éxistant au 1-er octobre dernier, mais il m'a été rendu compte que depuis cette époque jusqu'au 1-er décembre, une partie des denrées a été mise en consommation pour le service courant ensuite d'ordres émanés de S. M., et communiqués dans le temps par V. E. L'ordonnateur en chef lui fera con-

naître les quantités consommées dans l'intervalle du 1-er octobre au 1-er décembre. Il m'a paru convenable de les faire réintégrer en nature par l'entrepreneur, pour ne pas laisser l'approvisionnement incomplet, mais j'autorise en même temps le payement d'une somme équivalente à leur valeur.

Pour ce qui concerne le service courant, j'ai écrit à monsieur le général Rapp de régler la dépense, hôpitaux compris, à 500.000 francs par mois pour la force actuelle de la garnison en hommes et en chevaux. Il atteindra le but en laissant au sénat l'entretien des malades au moyen d'un abonnement à 1 fr., ou par journée. Il faut qu'il en soit de même pour les autres services, taxant les rations et convenant au besoin avec le sénat d'un prix modéré.

Monsieur le général Rapp est accrédité d'une avance de 250.000 francs à valoir par à compte sur le mois de janvier prochain, et une égale somme sera mise à sa disposition vers le 20 du mois; l'intention de l'Empereur est que les 500.000 francs soient payés éxactement, et il est essentiel de ne pas laisser d'inquiétude à ce sujet.

492.

Министру-директору военной администрацiи, 26 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 26 décembre.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois, et par laquelle vous me faites connaître.

1-o. Que l'Empereur a accordé un supplément de fonds de 1-ère mise, s'élevant à 4.290 francs pour lever tout obstacle à l'organisation des équipages des 127-e, 128-e et 129-e de ligne, en considération de la position particulière de ces régiments.

2-o. Que vous avez alloué aux 127-e et 128-e—5.800 francs montant des dix caissons dont ces deux régiments se sont pourvus conformément aux ordres primitifs.

Et 3-o. Que sur la somme de	194.670 fr.
à laquelle s'élèvera par ce moyen, le compte de la dépense de ces trois régiments et du 11-e légère, y compris en outre 67.360 francs pour forges et équipages d'ambulance des régiments de cavalerie, vous avez déjà ordonnancé à compte .	182.360 „
Et que vous n'aurez plus à mettre à la disposition de l'ordonnateur en chef pour ces divers objets, que	12.310 „

L'ordonnateur en chef a soldé définitivement le 11-e légère, des mesures ont été prises pour lui faire délivrer cinq caissons en nature du 12-e bataillon, et ses équipages ne peuvent tarder à être complettés.

De nouvelles sommes ont été avancées aux 127-e et 128-e dont le compte, au moyen des dernières décisions, va être définitivement réglé et je charge l'ordonnateur en chef d'entrer de nouveau en relation avec le 129-e pour achever l'organisation de ses équipages.

Quant aux 12.310 francs qui restent à ordonnancer, comme les 127-e, 128-e et 129-e, sur les invitations réitérées qu'ils en ont reçues, se sont rapprochés le plus possible des prix fixés dans les dépenses qu'ils ont été chargés de faire, il n'y aura pas lieu à leur allouer la totalité du supplément accordé par S. M.

Comme d'un autre côté, la dépense à faire pour completter les équipages d'ambulance des dix anciens régiments de cavalerie n'est pas aussi forte que V. E. l'avait d'abord pensé, l'ordonnateur en chef en prenant pour base les marchés des régiments d'infanterie et les rapports que je lui ai fait transmettre par les corps de cavalerie, vous fera connaître précisément à quoi s'élèvera le crédit à lui ouvrir définitivement, et dont je vous prie d'avance, monsieur le Comte, de presser l'expédition.

Les 15 régiments de cuirassiers ont reçu depuis longtemps les fonds nécessaires pour l'organisation de la forge. Les onze qui sont à Erfurth et sur le Rhin ayant à leur rentrée en France et par votre ordre, fait la remise de leurs équipages d'ambulance, auront tous droit au nouveau fonds de 1-ère mise que vous leur avez alloués, et des mesures vont être prises pour les pourvoir d'un nouvel équipage.

Je désirerais que vous fissiez bientôt connaître à l'ordonnateur en chef vos décisions sur les remplacements à faire dans les ambulances des 10 anciens régiments de cavalerie de l'armée, et dont il vous a entretenu dans sa lettre du 7 de ce mois, afin qu'il puisse aussi terminer promptement ce qui concerne l'équipage de ces régiments.

493.

Генералу Либерту, 26 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 26 décembre.

J'ai reçu, monsieur le Général, votre rapport du 23 décembre qui renferme les déclarations de deux déserteurs prussiens; je vous avoue que je crois que ce qu'ils ont dit, est autant d'inventions; quoiqu'il en soit, s'il y avait quelque chose de fondé, vous saurez bientôt à quoi vous en tenir par les renseignements que vous pouvez prendre et par les déserteurs ou voyageurs qui vous arriveront.

Si vous aviez un habitant sûr, vous pourriez faire prendre des renseignements, mais ce qu'il y aurait de mieux, serait de faire déserter un soldat bien sûr, qui irait se proposer pour s'engager; il rejoindrait ensuite une des garnisons de l'Oder. Peut être pourriez vous employer pour cela le Chauffepied, en qui, du reste je n'ai pas grande confiance.

494.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 décembre.

Je reçois la lettre de V. M. du 24 décembre, où elle m'informe qu'elle a ordonné qu'on dirigeat sur Magdebourg un million de poudre, et qu'elle souhaite que le transport de ces poudres ne lui coute rien, et qu'elles soient bientôt à Magdebourg, en faisant le transport par les chevaux d'artillerie.

Pour pouvoir remplir ses intentions, il est nécessaire qu'elle autorise qu'on se serve de 5 ou 600 chevaux d'artillerie qui sont dans les environs de Wesel; ces chevaux amèneraient ces convois jusqu'a Minden et de Minden, les amèneraient à Magdebourg.

Une chose qui pourra aussi nous embarrasser, sera de nous procurer le nombre de voitures nécessaires, attendu que nous serons obligés de renvoyer de Minden à Wesel, celles qui auront amené ces poudres jusques là; mais on tâchera de surmonter cette difficulté.

495.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 décembre.

En accusant réception le 24 décembre à V. M. de sa lettre du 19, j'ai eu l'honneur de lui faire connaître que pour remplir ses intentions, et lui fournir les renseignements qu'elle me demande sur les 60 voitures de transport, nouveau modèle, j'avais donné l'ordre à Bremen, d'en envoyer deux à Hambourg, aussitôt leur arrivée, afin qu'on pût en faire un examen qui mît à même de répondre aux questions de V. M.

En même temps que je donnais cet ordre à Bremen, je chargeais le colonel du régiment qui y est en garnison, de passer de concert avec un employé de ses équipages, l'examen de ces voitures, et de répondre aux questions que je lui faisais.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le rapport de ce colonel.

Aussitôt que les deux voitures seront à Hambourg, une commission qui est déjà désignée les examinera en détail et en fera un rapport que j'aurai également l'honneur de soumettre à V. M.

496.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 décembre.

J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. le rapport de la commission que j'avais nommée pour éxaminer les réclamations qu'a fait élever l'établissement des douanes.

Quelques observations sur ce rapport;

Une note sur le placement des lignes des douanes, avec une petite carte où elles sont tracées.

Les différentes questions que ces observations font naître, me paraissent très importantes; je crois même urgent que V. M. veuille bien les prendre en considération et prononcer.

Le moyen qui me paraît le plus propre pour que V. M. connaisse la vérité, serait de charger un homme éclairé et instruit surtout du régime des douanes, de prendre sur les lieux tout les renseignements, et que cet homme fût revêtu d'un caractère qui lui donnât les moyens d'obtenir des employés des douanes les notions indispensables, et la considération nécessaire pour écouter des fonctionnaires locaux, et des négociants, les réclamations que je crois fondées.

497.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 décembre.

Je transmets à V. M. copie d'une lettre du prince Poniatowski; il résulte de ces mesures que le 5-e polonais qui est à Thorn, et qui est à la charge de V. M., se trouve sans vivres.

Je me suis empressé d'écrire au prince, que je pensais que son gouvernement, sauf à s'entendre avec le mien, devait continuer à fournir les vivres à ce régiment; je l'ai même prié de prendre des mesures à cet égard, en attendant la décision que je demandais et que je prie V. M. de me faire connaître.

Je ne puis dissimuler à V. M, que je considère la mesure qu'on vient de prendre dans le duché, dans un moment où tout est sur le pied de guerre, comme devant entrainer les plus grands inconvénients; il est plus que douteux que la solde puisse être faite régulièrement aux troupes, ainsi, lorsqu'elle ne sera pas faite, le soldat se trouvera manquer de tout, et ne pourra se procurer de subsistances. Il résultera en outre de cette mesure qu'il n'y aura de magasins nulle part, et que si on était tenu à des mouvements extraordinaires, tout le pays serait sans dessus dessous.

Les russes lèvent des régiments polonais, ils comptent se faire un parti, et toutes ces fausses mesures, excitent bien des mécontentements qui leur sont favorables.

P. S. Il est à craindre que la troupe se désorganise, on peut maintenir une troupe qui est nourrie et un peu vêtue, quoique sans solde, mais il ne faut que 48 heures pour mettre le désordre dans celle qui n'est ni nourrie, ni soldée.

498.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport de l'armateur Castel fils; le général Saunier commandant de Hambourg, m'a assuré qu'on pouvait ajouter foi aux renseignements qu'il contient, par la connaissance qu'il a du caractère de cet homme.

Je joins à cette lettre l'extrait d'une de monsieur Bignon, ainsi que les différents rapports de Varsovie, de Dantzig et des places de l'Oder.

499.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre du général, qui fait connaître la grande quantité d'achats de grains qui se fait à Dantzig; ce n'est point pour appuyer la proposition de ce général, que j'adresse sa lettre à V. M., mais pour lui faire connaître ces achats.

Ja réitère l'ordre au général Rapp, de ne laisser sortir aucuns grains de Dantzig, sans celui de V. M.

500.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 28 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre que je reçois à l'instant de monsieur le baron d'Alquier, elle confirme le bruit qui s'était répandu ici qu'un de nos corsaires avait été pris par un bâtiment suèdois, après une vive résistance. Ce que dit monsieur d'Alquier du sieur Mahelin notre vice-consul à Stralsund, me paraît être fondé, et confirme ce que j'ai eu l'honneur de transmettre a V. M. le 24 septembre dernier sur les dilapidations qui se sont commises dans la Poméranie.

Il me sera impossible au surplus d'empêcher ces marchandises coloniales de se répandre en Prusse et même en Mecklenbourg où les doua-

nes sont très mal composées; beaucoup de douaniers sont étrangers et quelques uns des chefs sont même des prussiens.

Je vais envoyer à Stralsund un homme sûr pour prendre des renseignements.

Je joins à ma lettre un bulletin du consul de V. M. à Gothenbourg, ainsi que l'extrait de la correspondance de Copenhague, qui m'a été remise par monsieur de Rist.

501.

Князю Понятовскому, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 28 décembre.

Je reçois votre lettre du 21 décembre. J'ai transmis a mon gouvernement les rapports qui y étaient joints.

Puisque le major Oskierko, à qui le roi vient de donner le commandement du 5-e polonais, est de votre choix, je ne doute point qu'il ne justifie votre attente.

J'ai la crainte que la disposition qui est prise pour l'armée polonaise, à dater du 1-er janvier, ne produise un mauvais effet, surtout si les payements ne sont pas faits régulièrement.

Votre ministre des finances prend sur lui une grande responsabilité, en adoptant une mesure dont les conséquences peuvent être extrêmement dangereuses. Une troupe nourrie et un peu vêtue, peut être conservée et aller sans solde, mais celle qu'on ne nourrit pas peut se désorganiser au bout de 2 fois 24 heures, si on la laisse sans solde.

Je suppose que le colonel du 5-e régiment se sera mis en mesure auprès du payeur de Dantzig pour toucher régulièrement sa solde. Quant à sa subsistance, je pense que votre gouvernement, sauf à s'entendre avec le mien, doit continuer à la fournir à ce régiment; je prie même V. A. de prendre des mesures à cet égard, en attendant la décision de mon gouvernement à qui je fais connaître cet état de choses.

Je rappelle à V. A. le contenu de ma lettre du 23 du courant, sur les mesures à prendre pour l'armement des places aux époques indiquées, et pour qu'il ne reste dans l'intérieur du pays aucun homme excepté ceux des bataillons ou escadrons de guerre, et que tous les effets soient dans les places.

Plus je lis vos rapports, plus je vois qu'il est important que vous ne perdiez pas de temps pour vous mettre parfaitement en mesure sous ce rapport.

502.

Г-ну Биньону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon. Hambourg, le 28 décembre.

J'ai reçu toutes vos dépêches jusqu'à celle du 21. Vos paquets pour le duc de Bassano, partent régulièrement.

Vous recevrez des dépêches de Paris qui ont beaucoup couru, c'est la faute d'un employé des postes de Hambourg, qui les avait mises dans le paquet de Dantzig; elle sont revenues ici; c'est donc un retard de 15 jours.

J'espère que ce sera la dernière fois que cela arrivera.

Voici les dernières nouvelles que l'on a de Constantinople;

Le grand seigneur s'est refusé à ratifier les préliminaires proposés par le grand visir; il ne veut entendre aucun sacrifice et a même donné l'ordre de rassembler tout ce qui est en état de porter les armes; dans cette circonstance, il est important qu'on ait l'oeil sur les mouvements que vont faire les russes, afin de voir s'ils retireront des troupes de vos frontières.

503.

Генералу Раппу, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 28 décembre.

Le prince Poniatowski m'informe, que le général Voyczinski vient d'être nommé général de division et commandant de Thorn; s'il était encore à Dantzig, laissez le partir pour sa destination. Je suis persuadé que ce commandement est en de bonnes mains.

Le prince m'informe aussi que c'est le prince Radziwill, qui commandait le 5-e régiment et qui vient d'être nommé général de brigade, qui va remplacer le général Voyczinski; je crois que vous serez très content du prince Radziwill, qui a beaucoup de zèle.

504.

Генералу Раппу, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 28 décembre.

J'ai reçu votre lettre du 23 décembre № 408, sur les grands achats de grains qui se font en Prusse et dans quelques parties de l'empire russe; j'ai transmis votre lettre en original à S. M.

En attendant sa réponse, je ne puis que vous réitérer l'ordre de ne laisser sortir aucuns grains, non seulement du port, mais même de Dantzig; faites courrir le bruit que vous avez la presque certitude d'en laisser sortir.

Faites moi connaître les noms des négociants de Koenigsberg et d'Elbing, qui font ce commerce avec l'Angleterre; il y en aura plus d'un qui se trouveront déchus dans ces spéculations.

505.

Генералу Раппу, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Rapp. Hambourg, le 28 décembre.

Voici la seconde fois, que l'on trouve dans vos paquets des dépêches adressées à monsieur Bignon, résident de France à Varsovie, je ne conçois pas comment elles peuvent avoir été à Dantzig; faites moi connaître comment elles vous sont parvenues, ce ne peut pas être par l'estafette; je n'y comprends rien, mais à l'avenir si cela arrivait encore, je vous invite à ne pas les renvoyer à Hambourg, attendu que cela leur fait perdre 8 jours de plus, mais adressez les au général Liebert, avec invitation de les envoyer à Glogau par Custrin.

Je vous recommande, mon cher Général, de me donner des renseignements à ce sujet; j'avance exprès d'un jour le départ de l'estafette, pour expédier ces dépêches sur Varsovie.

506.

Генералу Либерту, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 28 décembre.

Je viens de trouver pour la seconde fois, dans les paquets du général Rapp des dépêches adressées à monsieur Bignon, résident de France à Varsovie; je ne puis concevoir comment ces dépêches peuvent avoir été à Dantzig; j'ai la certitude que celles qui sortent de mes bureaux, sont éxactement insérées dans les dépêches de Glogau, ce n'est donc pas par l'estafette qu'elles peuvent avoir été à Dantzig; je demande des renseignements sur cet objet important au général Rapp, et je lui recommande, si de pareilles dépêches lui arrivaient encore, de ne point les mettre dans sa dépêche pour Hambourg, elles ne doivent dans tous les cas revenir que jusqu'à Stettin, attendu que vous les enverriez de suite à Glogau par Custrin, et le général Jacquinot les enverrait à Varsovie par la correspondance; si vous pouviez me donner des renseignements à cet égard, je vous prie de le faire. Peut-être sont-ce des dépêches qui sont expédiées, par erreur par la poste militaire, et que par une autre erreur, le courrier porte jusqu'à Dantzig.

Pour remédier à cet inconvénient, s'il a lieu, je vous invite, à demander à tous les courriers militaires, qui vont à Dantzig, s'ils ont des dépêches pour Varsovie, s'ils en avaient, vous vous les feriez remettre, et les enverriez par la correspondance à Custrin, d'où elles seraient envoyées à Glogau, et de là à Varsovie.

507.

Генералу Либерту, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Liebert. Hambourg, le 28 décembre.

Je reçois votre rapport du 25 décembre Il faut envoyer sous quelque prétexte un officier intelligent à Colberg, pour vous assurer si réellement

on continue les travaux, ce qu'on y fait, et quels sont les nouveaux ouvrages. Pressez notre consul de voyager et d'y aller lui même.

508.

Генералу Жакино, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Jacquinot. Hambourg, le 28 décembre.

Je viens de m'appercevoir, monsieur le Général, que des dépêches adressées à monsieur Bignon résident de France à Varsovie, avaient été dirigées par erreur sur Dantzig, d'où elles ont été renvoyées à Hambourg, ce qui leur occasionne un retard de 15 jours. Les conséquences qui peuvent résulter de ces erreurs, m'ont fait prendre des renseignements, pour savoir qui les avaient commises; j'ai appris qu'elles avaient eu lieu au bureau de la poste de Hambourg, j'ai appris aussi que la poste militaire en recevait de Paris pour la même destination, et qu'elle les confiait aux courriers militaires, qui n'allant point à Glogau, les portaient quelques fois jusqu'à Dantzig. Afin d'éviter que ces erreurs aient lieu à l'avenir, j'ai donné l'ordre au directeur de la poste militaire, lorsqu'il recevrait des dépêches pour Dantzig, de charger les courriers qui en seraient porteurs, de les remettre à leur passage à Custrin au gouverneur de cette place, pour vous les envoyer par la correspondance, afin que vous les fassiez passer à Varsovie. Quoi qu'il n'y ait encore eu aucune erreur de cette nature commise à Glogau, je vous recommande néanmoins la plus grande attention dans l'envoi des dépêches pour Varsovie; les retards qu'éprouveraient les dépêches adressées à monsieur Bignon ou au prince, peuvent entrainer des conséquences facheuses.

509.

Г-ну Ренье, директору военной почты, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Regnier, directeur de la poste militaire.
Hambourg, le 28 décembre.

Comme il est possible, que la poste militaire reçoive à Hanovre des dépêches, soit de France ou de ces pays-ci, pour Varsovie, je vous fais connaître la manière dont vous devez les faire parvenir. Votre courrier militaire les portera jusqu'à Custrin; comme il y a à Custrin un courrier d'embranchement qui va à Glogau, ce courrier devra se charger de ces dépêches et les remettre au gouverneur de Glogau, qui en donnera un reçu, et qui les fera parvenir à Varsovie par une ligne de correspondance qui éxiste de Glogau à Varsovie.

510.

Г-ну д'Обиньозу, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur d'Aubignose. Hambourg, le 28 décembre.

Vos bulletins des 25 et 26, monsieur le Commissaire Général, annonçaient que des lettres de Prusse, de Saxe, de Westphalie, parlent de mouvements de troupes et de convois, et les derniers surtout annonçant une réquisition de 8.000 chevaux pour le transport du parc de Minden, alimentaient les bruits de guerre.

Je vous ai écrit à cet égard, et vous ai donné l'ordre formel de vous faire remettre de ces lettres, qui peut-être, sont de l'invention de l'auteur du bulletin, qui aujourd'hui annonce qu'il parait certain, que ce sont les militaires eux mêmes qui donnent lieu à ces bruits, dans leurs entretiens chez les habitants chez lesquels il sont logés. Une assertion pareille, monsieur, ne peut être avancée que sur des rapports qui ont désigné des militaires.

Comme il est de l'intérêt du service de S. M., que je ne tolère pas de bavardage dans ses troupes, vous voudrez bien me faire connaître ces rapports pour que je sévisse, contre qui il appartiendra. S'ils se trouvaient controuvés, vous voudrez bien me faire connaître qui vous en a imposé.

N'ayant pas le temps de prendre toujours copie des notes que j'écris, je vous invite, Monsieur, à m'envoyer copie, de toutes celles que je vous envoie, le jour même où vous les recevez; je vous fais cette demande également pour toutes celles que je vous ai envoyées, depuis 8 jours.

Lorsque ce sera en forme de lettre comme ceci, il sera inutile de m'en envoyer copie, il n'y a que des notes, dont je ne garde pas de minute.

511.

Императору Наполеону, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 décembre.

Par le décrêt de V. M., la commission est dissoute.

Monsieur le chevalier Faure part; je dois rendre à V. M. le témoignage que mérite ce conseiller d'état, aussi distingué par sa modestie que par ses talents, et ses connaissances en jurisprudence.

Chargé de l'organisation des tribunaux, il a mis un tel soin dans le choix des magistrats, qu'il a obtenu le bien rare avantage, que tous ses choix ont eu l'assentiment général.

Il a dirigé et surveillé la mise en activité de la justice, et a montré aux magistrats l'exemple d'une fermeté mesurée, d'un esprit conciliant, qui sont, pour la justice, des garants sûrs pour le service de V. M.

Il a entrepris des travaux considérables, et les a terminé; il fallait ses lumières pour présenter:

Le décrêt transitoire du 4 juillet.

Celui du 9 décembre pour les droits féodaux.

Enfin, la collection des loix par ordre de matière qui a été éxécutée à l'imprimerie impériale, avec la même ardeur que monsieur Faure a mise à la completter.

Tous ces objets ont été sous les yeux de votre ministre de la justice, qui peut en faire connaître l'importance à V. M.

Je ne parle pas des anciens services de monsieur le chevalier Faure, je me borne, Sire, à rappeller à V. M. les droits qu'il a acquis dans sa mission, à vos bontés.

Il est légionnaire et chevalier; en le nommant officier de la légion d'honneur, et lui accordant un majorat de comte, je garantis à V. M. qu'elle récompensera un sujet dévoué, un homme de bien, et dont la seule pensée est d'employer ses connaissances et de consacrer sa vie au service de V. M.

512.

Императору Наполеону, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 décembre.

Le service du trésor de V. M. dans la 32-e division militaire consomme plus de fonds que le pays n'en produit. On est obligé d'en faire venir de l'intérieur.

Dans cette position qui entraine des frais que les agents du trésor ici s'efforcent, d'atténuer, j'ai dû être surpris d'apprendre que le directeur des douanes achetait du papier de commerce pour envoyer des sommes assez importantes à Paris.

J'ai fait demander ses motifs; il a répondu qu'il agissait par l'ordre de son directeur général, mais je ne doute pas que monsieur le comte de Sussy n'ait laissé le directeur de Hambourg libre de choisir le moyen de transmettre ses fonds à Paris. Dans tous les dépôts, les receveurs généraux sont autorisés à tirer sur la caisse de service quand les besoins du trésor le permettent. Le directeur était bien averti de ceux qu'on éprouve ici. Je ne puis attribuer qu'à des motifs d'intérêt personnel la préférance qu'il a donnée aux traites du commerce, sur les mandats du receveur général d'autant plus qu'en ce moment le cours du change est bas et que l'opération présente des avantages qui auraient couvert en partie les frais de négociations et de transports que le trésor de V. M. est dans le cas de supporter ici.

J'ai l'honneur de proposer à V. M. d'ordonner que toute administration publique qui dans les dépôts de la 32-e division militaire, aurait à l'avenir des fonds à faire passer à Paris, s'entende avec monsieur le ministre du trésor, ou avec les agents du ministère à Hambourg.

513.

Императору Наполеону, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 décembre.

J'ai reçu la lettre de V. M. du 24 décembre, où elle me fait connaître ses in tentions sur ce que je dois écrire à son ministre à Cassel pour régler les comptes avec la Westphalie; j'ai demandé à l'ordonnateur en chef un rapport pour pouvoir mettre à éxécution les ordres de V. M.

514.

Императору Наполеону, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 décembre.

Par sa lettre du 16 V. M. m'informe qu'il y a dans la 32-e division deux équipages de matelots de la flotille, qui doivent former 1600 hommes, et que son intention est qu'en cas de guerre, un de ces bataillons bien armé et équipé, soit attaché à l'équipage de pont de Dantzig, et enfin de lui faire connaître lequel de ces deux bataillons est préférable pour ce service, et ce qu'il y a à faire pour son équipement.

Je ne me suis encore procuré des détails que sur le bataillon employé aux stations de la Iahde et de l'Elbe, mais je sais que sans aucune comparaison, c'est celui qui est préférable pour ce service.

J'adresse à V. M. un rapport sur ce bataillon, qui lui fera connaître tous les renseignements qu'elle désire: je dois lui observer que ces hommes sont très disséminés, étant répartis sur tous les bâtiments de la flotille, qu'il faudrait beaucoup de temps pour les réunir, et qu'alors les bâtiments seraient sans équipages.

P. S. L'état de situation ci-joint porte un capitaine de vaisseau; comme c'est monsieur Bedel Dutertre, j'observe à V. M. que je ne le crois pas propre au service auquel ce bataillon de matelots peut être destiné, ne lui croyant pas assez de force.

515.

Императору Наполеону, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 29 décembre.

V. M. par sa lettre du 15 décembre, m'ayant fait connaître qu'il était nécessaire que la place de Modlin fut armée, approvisionnée et mise en état de siège pour le 15 février, et me prescrivant de faire faire par mes officiers d'artillerie l'état de l'armement nécessaire, j'ai l'honneur de rendre compte à V. M., que pour remplir ses intentions à ce sujet, et sur tout le contenu de sa lettre, j'ai adressé au prince Poniatowski un état dont je joins ici copie, présentant le matériel éxistant dans les places du duché de Varsovie, avec l'indication de la répartition à faire des bouches à feu, projectiles et munitions dans chacune des places. Cet état donnera une idée à V. M. de l'armement de ces places.

J'ai en même temps fait connaître au prince toutes les observations contenues dans la lettre de V. M., et je l'ai engagé à prendre toutes les mesures sans éclat, et de manière à éviter de donner lieu à de fausses conjectures.

516.

Министру-директору военной администраціи, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 29 décembre.

Le colonel du 9-e régiment de chevaux légers reclame un caisson de comptabilité.

Les règlements n'en accordent pas aux régiments de cavalerie, qui doivent pourvoir à leurs frais au transport de leurs papiers.

Cependant, comme la substitution des chariots qui se fait dans le 12-e bataillon des équipages, laissera un grand nombre de caissons disponibles, même après, qu'on

aura complетté les équipages des régiments d'infanterie, et les ambulances des régiments de cavalerie, j'ai pensé qu'en prenant en considération la position du 9-e de chevaux légers, qui est de nouvelle formation et n'a pas les mêmes ressources que les autres corps de cavalerie, il serait possible de lui accorder un caisson en nature, sauf à lui à le faire atteler à ses frais; mais je n'ai pas voulu le décider, avant de vous avoir soumis la demande du régiment, et j'attendrai que vous m'ayez fait connaître vos intentions.

517.

Министру-директору военной администраціи, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 29 décembre.

Je reçois seulement aujourd'hui par le courrier militaire, la lettre de V. E. du 21 décembre, ainsi dans ses bureaux on aura commis l'erreur de ne pas l'envoyer par l'estafette, où elle m'informe que S. M. a ordonné l'achat de 1.100 chevaux en Allemagne, pour les 7-e, 23-e et 24-e de chasseurs, 5-e et 9-e de hussards, et où vous me dites d'en faire acheter un plus grand nombre, si cela est possible. Je ne puis mieux répondre à V. E. qu'en vous envoyant copie de ma réponse à S. M. qui me demandait des renseignements sur la quantité de chevaux qu'on pourrait acheter.

Vous verrez, monsieur le Comte, que vous pouvez envoyer de suite à Hanovre, des hommes du 5-e de hussards pour y recevoir 257 chevaux, et des hommes du 9-e pour en recevoir 227.

Je donnerai des ordres pour que les chevaux destinés pour les 23-e et 24-e de chasseurs, soient livrés à Hambourg.

Vous verrez par copie de ma lettre à S. M. que vous pouvez envoyer des hommes à Munster en raison des livraisons de chevaux qui doivent y être faites. Je vais donner l'ordre à l'intendant d'accepter définitivement les soumissions faites par le sieur Widal.

Demain j'écrirai plus en détail à V. E. sur le contenu de sa lettre.

518.

Барону д'Алькьэ, французскому посланнику въ Копенгагенѣ, 29 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur le baron d'Alquier, ministre de France à Copenhague. Hambourg, le 29 décembre.

J'ai eu l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 de ce mois; je vous remercie des renseignements qu'elle contient, et dont je veux faire usage; j'ai tout lieu de croire fondée votre opinion sur monsieur Mahélin. J'en ai même prévenu l'Empereur dans le temps; je vais faire prendre aussi des renseignements sur son compte.

519.

Императору Наполеону, 30 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 30 décembre.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. 5 états qui lui feront connaître les impôts et leur recouvrement dans la 32-e division militaire, que j'ai annoncés par une lettre de ce jour, ainsi que la lettre de monsieur le comte de Chaban qui accompagne ces états. V. M. y verra en détail ce que je lui ai annoncé en résumé par une dépêche de ce soir.

520.

Императору Наполеону, 30 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 30 décembre.

J'adresse à V. M. une note du général Baltus, relative au transport par terre d'un million de poudre, de Wesel à Magdebourg; V. M. verra que par les seuls moyens qu'on a, ces transports deviendraient extrêmement longs.

Il doit y avoir près de 500 milliers de poudre en barils à Wesel; il serait à désirer pour accélérer le transport, que le général d'artillerie qui est à Wesel, eût l'ordre du ministre de la guerre, de le faire jusqu'à Minden; des mesures seraient prises pour le continuer sans délai de Minden à Magdebourg.

521.

Императору Наполеону, 28 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 30 décembre.

V. M. par sa lettre du 23 juin, m'a fait connaître qu'il ne fallait point que les traitements extraordinaires qui se donnaient ici, fussent à la charge de son trésor; dans la réponse que j'ai eu l'honneur de lui faire le 5 juillet, j'ai annoncé à V. M., que non seulement cette indemnité n'était pas à la charge de son trésor, puisqu'elle était fournie par les habitants, mais même qu'elle était une grande économie. J'en envoie aujourd'hui la preuve à V. M. Les généraux et officiers n'ont point ici le traitement de guerre.

L'état № 1 présente à V. M. le traitement sur pied de guerre pour chaque grade.

Le traitement actuel y compris les frais de bureau que chaque grade reçoit; cette dérnière dépense est à la charge de votre trésor.

Une colonne fait voir la différence qui éxiste entre ces deux traitements, différence qui est toute à l'avantage de V. M.

En multipliant cette différence par le nombre d'officiers et d'employés, il résulte une économie de plus de 40.000 francs par mois pour votre trésor. Ce calcul, est fait d'après les états de revue et par l'inspecteur aux revues lui même.

Ce même état fait connaître l'indemnité de table qui se monte à 13.000 francs; cette dépense à été supportée jusqu'ici par le pays qui est exempt par là de nourrir, chauffer et éclairer les officiers.

La charge étant devenue forte en raison de l'augmentation des officiers et employés, et la commission du gouvernement cessant au 1-er janvier, on ne pourrait point ordonner ces continuations de charges, sans une autorisation de V. M., que je lui demande, ou de m'autoriser à prendre ces fonds sur ceux provenant des sommes anglaises, et que les commissions de recouvrement font rentrer journellement dans les caisses des domaines; ce sont des fonds sur lesquels V. M. ne pouvait pas compter, et qui rentrent en mettant à éxécution le système continental.

Je prie V. M. de remarquer que quelques uns des grades superieurs, même avec l'indemnité de table, ne reçoivent pas le traitement de guerre, mais c'est très peu conséquent, aussi je prie V. M. de laisser subsister les choses comme elles sont à compter du 1-er janvier; chaque grade reçoit le nécessaire, mais ne reçoit que cela.

Il serait impossible que les grades subalternes depuis les capitaines, pussent éxister sans cette indemnité de table; il n'y a pas d'éxagération à dire que sans cela leur éxistence serait misérable et inconvenante, en raison de la chereté de toutes choses.

Au moyen de ce traitement, les rations en nature ne sont distribuées, ce qui entre pour beaucoup dans l'économie qui en résulte pour V. M. ces rations sont évaluées au moins à quarante mille francs.

Le tableau № 2, est le détail du tableau énoncé ci-dessus № 1.

Le tableau № 3, est le détail des recettes et dépenses de l'indemnité de table qui a été à la charge du pays, depuis le 15 fevrier jusqu'au 15 décembre.

L'état № 4 est le montant général de l'indemnité de table attribuée à messieurs les généraux, officiers et employés; cela varie, en raison des mouvements de troupes. Par exemple, pour le mois de janvier, il sera un peu plus considérable, en raison de l'arrivée des 23-e et 24-e de chasseurs. L'économie qui a été à peu près de quarante mille francs pour V. M., est donc de quatre cent mille francs pour les 10 mois de 1811.

J'adresse aussi à V. M. dans une autre dépêche, un apperçu du recouvrement d'impositions de toute nature, cet apperçu lui sera très agréable, puisqu'il lui donnera la preuve que les impôts directs se sont prélevés avec une facilité qui est bien rare, même dans l'intérieur de l'Empire.

En effet, au 20 décembre, il n'était plus dû qu'environ neuf cent treize mille francs; tous les receveurs généraux avaient touché des sommes considérables au delà de leurs soumissions. Les impositions directes ont surpassé de beaucoup les calculs qu'on avait faits approximativement, de manière que les produits s'élèveront à cinq millions par an au dessus de ce qu'ils avaient paru devoir être estimés et portés sur les budjets; au surplus le rapport de monsieur le comte de Chaban et les tableaux, entrant dans tous ces détails, je me bornerai à ce résumé dans cette lettre.

№ 1. Etat présentant le montant général de l'indemnité de table dûe à messieurs les généraux, officiers sans troupe et employés d'administrations stationnés dans la 32-e division militaire, comparé à ce qui leur serait dû s'ils étaient payés sur le pied de guerre, supplément de solde, traitements extraordinaires et vivres de campagne y compris.

GRADES.	Total du traitement sur le pied de guerre.		Traitement actuel y compris les frais de bureau.		Différence.		Nombre d'officiers et d'employés.	Total.		Montant de l'indemnité de table.
	F.	C.	F.	C.	F.	C.		F.	C.	
Etat major.										
Général de division	2646	50	1750	—	896	50	6	5376	—	4800
Général de brigade	1335	66	1083	33	271	33	10	2713	30	4000
Adjudant commandant	986	30	650	—	306	50	3	919	50	600
Colonel et major	489	83	458	33	31	50	3	94	50	600
Capitaine	212	66	191	66	21	—	9	189	—	720
Lieutenant	141	83	120	83	21	—	9	189	–	720
Sous-lieutenant	116	83	95	83	21	—	9	189	—	720
Inspecteur aux revues	1904	66	1633	33	271	33	1	271	33	200
Sous inspecteur et adjoint	985	66	808	33	177	33	5	886	65	500
Com-re ord-eur f. f.-ons d'int-t général	7917	33	7833	33	84	—	1	84	—	800
Commissaire ordonnateur	2114	83	2083	33	31	50	3	94	50	600
Commissaire des guerres	479	33	458	33	21	—	23	483	—	1840
Artillerie:										
Général de brigade	1354	66	1083	33	271	33	2	542	66	800
Colonel et major	1052	33	770	83	281	50	4	1126	—	800
Chef de bataillon	396	—	375	—	21	—	16	236	—	1440
Capitaine, lieuten-t et s-s lieutenant	212	66	191	66	21	—	25	525	—	2000
Artiste vétérinaire	—	—	—	—	21	–	1	21	—	80
Gardes généraux et ordinaires	—	—	—	—	10	50	19	199	50	760
Génie.										
Général de brigade	1354	66	1083	33	271	33	1	271	33	400
Chef de bataillon	596	—	575	—	21	—	5	105	—	450
Capitaine et lieutenant	—	—		—	21	—	8	168	—	640
Gardes de toutes classes	—	—	—	—	10	50	6	63	—	240
Employés d'administrations	—	—	—	—	10	50	222	2331	—	17760
								17.078	27	41.470
Corps d'armée										
Colonel	489	33	458	33	31	50	—	346	50	2200
Chef de bataillon ou d'escadron	354	33	333	33	21	—	50	1050	—	4500
Officiers etc.	—	—	—	—	21	—	989	20769	—	79120
Adjudant—s-s officiers	—	—	—	—	10	50	90	945	—	3600
								40.188	77	130.890

Etat présentant le montant général de l'indemnité de table dûe à messieurs les généraux, officiers sans troupes et employés d'administration, stationnés dans la 32-e division militaire.

GRADES.			Nombre d'officiers et employés.	Fixation par mois.	Montant par mois.
				fr.	fr.
1-ère classe.	Etat major général. . .	Généraux de division	6	800	4.800
		Généraux de brigade	10	400	4.000
		Adjudants commandants.	3	200	600
	aides de camp. . .	Colonels et majors	3	200	600
		Capitaines, lieutenants et s-s lieutenants	27	80	2.160
2-e . . id . . Inspection au revues		Inspecteur aux revues	1	200	200
		Sous inspecteur et adjoints	5	100	500
3-e . . id . . Commissaires des guerres.		Ord-eur f. f-ons d'int-dant général . .	1	800	800
		Commissaires ordonnateurs	3	200	600
		Commissaires des guerres et adjoints.	23	80	1.840
4-e . . id . . Artillerie . .		Généraux de brigade	2	400	800
		Colonels et majors	4	200	800
		Chefs de bataillon.	16	90	1.440
		Capitaines, lieutenants et s-s lieutenants	25	80	2.000
		Artiste vétérinaire	1	80	80
		Gardes gén-aux et ordinaires . . .	19	40	760
5-e . . id . . Génie		Général de brigade	1	400	400
		Chefs de bataillon	5	90	450
		Capitaines et lieutenants	8	80	640
		Gardes de toutes classes	6	40	240
					23.710
Employés des adminisrations.					
1-er, 2-e, 3-e, 4-e, 5-e, 6-e, 7-e et 8-e classes de tout genre . .			222	80	17.760
					41.470

522.

Князю Понятовскому, 30 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au prince Poniatowski. Hambourg, le 30 décembre.

Les travaux de places fortes auxquels il paraît que les russes continuent d'occuper leurs soldats; les marches qu'ils leur font faire dans cette saison; le désordre bien connu éxistant dans l'administration des vivres de leur armée, qui d'ailleurs me paraît être passablement concentrée dans un pays où les grandes villes sont rares et les villages petits et misérables, me portent à croire qu'ils doivent avoir beaucoup de malades et pour nous en assurer, je prierais V. A. d'ordonner des ordres pour qu'il lui soit fait des rapports sur le nombre d'hommes qui éxistent dans quelques hôpitaux connus, et surtout le nom et le nombre des régiments qui y envoyent leurs malades, car ce n'est qu'avec ces deux données réunies, que l'on peut établir une proportion qui nous menera à savoir surement ou à peu de chose près à combien de combattants, on peut porter les régiments russes.

523.

Министру-директору военной администраціи, 30 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 30 décembre.

Dans une lettre d'hier, je vous ai annoncé que je vous écrirai avec plus de détail sur les mesures nécessaires pour assurer l'éxécution des ordres de l'Empereur, que vous m'avez communiqués par votre lettre du 21 décembre. Je vais donner suite aux mesures que je vous ai annoncées pour l'achat des 3.000 chevaux de cavalerie légère que S. M. voulait se procurer en Allemagne.

Le sieur Widal, marchand de chevaux de Dusseldorf m'a présenté deux soumissions.

Par la 1-ère que j'ai approuvée, il s'engage à fournir à Hambourg, du 25 janvier au 15 mars, 500 chevaux.

Par la 2-e il s'engage à fournir d'ici au 10 avril 900 chevaux à Hanovre et 800 à Munster.

Dès que le sieur Widal sera de retour du voyage qu'il a entrepris pour les achats, j'accepterai sa seconde soumission, et je ferai avancer, s'il est possible, les époques des livraisons.

Je nomme une commission pour la réception des 500 chevaux à Hambourg, où les 23-e et 24-e de chasseurs, viendront prendre les 327 qui leur reviennent.

La commission déjà établie à Hanovre, recevra les 900 qui doivent y être livrés, et je prie V. E. de faire partir des 7-e de chasseurs, 5-e et 9-e de hussards des hommes à pied pour y prendre les 784 chevaux pour lesquels ils sont compris en répartition.

Je désignerai un officier général pour présider la commission qui sera chargée de la réception des 800 chevaux qui seront livrés à Munster; il serait nécessaire que vous prescriviez aux régiments à qui ces chevaux seront destinés, d'envoyer de suite à Munster un officier connaisseur et probe, ces officiers feront partie de la commission.

Il restera de disponible sur les marchés passés, encore 173 chevaux à Hambourg; je prie V. E. d'envoyer des hommes pour les y recevoir.

Je vous ferai la même demande pour les 116 chevaux qui resteront disponibles à Hanovre, puisque sur 900, il n'en sera donné que 784 aux 7-e de chasseurs, 5-e et 9-e de hussards.

La totalité des fournitures du sieur Widal, se montant à 2.200, je crois que par le moyen de ceux qui fournissent à Hanovre pour la 3-e division de cuirassiers, on pourrait s'y procurer encore quelques centaines de chevaux pour la cavalerie légère, au prix passé au sieur Widal, qui est celui du gouvernement; je ferai prendre des renseignements que je vous transmettrai.

C'est l'argent comptant et l'éxactitude dans les payements, qui ont assuré les belles remontes qui ont eû lieu dans ce pays; ainsi, pour que cette remonte de 2.200 chevaux n'éprouve pas de difficultés, et que les intentions de S. M. soient remplies, je prie V. E. de faire mettre à la disposition de l'ordonnateur en chef, la somme de 792.000 francs, qui est le montant des 2.200 chevaux soumissionnés, à raison de 360 francs par cheval.

524.

Министру-директору военной администрацiи, 30 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre directeur. Hambourg, le 30 décembre.

L'organisation de l'administration qui s'établit ici pour le 1-er janvier, à l'instar de celles des autres départements de l'empire français, a fait remarquer que le règlement du 9 décembre 1805, interdisait les moyens de transport aux officiers dans quelque position qu'ils pussent se trouver. A chaque instant on est dans le cas d'envoyer des officiers en mission extraordinaire qu'ils ne pourraient remplir autrement qu'en poste, et de là, il résulterait des frais considérables et très onéreux au trésor.

Je pense que dans un pays où se trouve réunie une quantité considérable de troupes, toutes sur le pied de guerre, tous les règlements et formalités administratives y sont inéxécutables, et que leur éxécution littérale compromettrait le service de S. M. Cette reflexion est surtout relative aux transports; il est indispensable dans les circonstances actuelles de laisser subsister dans ces pays, ce service comme il éxiste; il faut que les généraux, lorsqu'ils le jugeront indispensable, puissent accorder les transports, et qu'ils continuent à être faits par les communes sur des réquisitions légales, et qui ne seront faites qu'avec beaucoup de ménagement, et seulement dans les cas urgents; cette fourniture est peu onéreuse à la masse du

pays, qui s'en trouve d'ailleurs plus que compensé par la présence des troupes complettement entretenues au compte de S. M., et dont les consommations sont d'un grand avantage.

Vous pouvez avoir la certitude, monsieur le Comte, que je tiendrai la main pour éviter les abus; les règlements et les ordres, déjà donnés, seront renouvellés.

Ne me reste plus après l'exposé de ces motifs, qu'à solliciter V. E. de demander à S. M. son approbation, et à la prier de me faire connaître ses intentions.

525.

Г-ну Биньону, 30 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A monsieur Bignon. Hambourg, le 30 décembre.

Sans rien préjuger sur ce qui peut arriver par la suite, je crois prudent de prévoir la possibilité d'une rupture avec la Russie. Il ne faut pas attendre au dernier moment pour s'organiser; je désire donc, y étant d'ailleurs autorisé par S. M., établir de suite pour notre compte un espionnage; celui qui serait à la tête, devra habiter Varsovie, et y rester jusqu'à nouvel ordre, c'est à dire jusqu'à l'époque des hostilités; si toute fois elles ont lieu, à cette époque, le chef me réjoindrait. Cette organisation est beaucoup plus facile bien avant le commencement des hostilités. Les premières communications avec l'ennemi sont plus faciles, on a le temps de gagner chez lui les individus dont on aura besoin par la suite, d'employer le crédit dont on peut disposer pour les placer convenablement, d'éprouver par leurs premiers rapports leur sagacité, de juger jusqu'à quel point ils sont ou peuvent être bien instruits, et calculer ainsi le dégré de confiance qu'on peut leur accorder. Joignez à cela qu'ayant eu eux mêmes le temps de s'instruire de l'organisation et de la formation de l'armée ennemie, de la position de ses magasins, de ses réserves, il se trouvent au fait de tout, et peuvent suivre l'ennemi dans tous les détails de ses différents corps dès le commencement des hostilités.

Je ne m'étendrai pas plus au long, monsieur le Baron sur les avantages qu'il y a à s'y prendre de bonne heure et j'en viens immédiatement à l'objet de cette lettre, qui est de vous prier de vouloir bien faire cette organisation, la connaissance que vous avez des individus, de ceux dévoués, de leur sagacité, me donne la conviction qu'elle sera faite dans les intérêts du service de notre souverain. Il est important que le choix (se?) porte sur un homme distingué, qui verra la chose sous son vrai point de vue, l'occasion de rendre de grands services à sa patrie, et qui emploiera dans ce but son influence et ses connaissances locales. Il est inutile de vous observer qu'il faut que cette personne ait une tête froide, et qu'elle soit ennemie des rapports exagérés toujours dangereux, parcequ'ils finissent par empêcher de croire aux véritables. Le choix des subalternes est d'une grande importance sous ce rapport.

Vous pourriez, monsieur le Résident, vous concerter avec le prince Poniatowski, qui, plus que qui que ce soit, sentira l'utilité de cette organi-

sation qui ne devra être connue que de lui et de vous. Il faut que cette organisation soit tout-a-fait indépendante de celle qu'il peut avoir; que ceux que vous employerez n'aient aucune relation avec les siens et qu'ils ignorent le contenu des rapports que peut recevoir le prince et des sources d'où ils viennent, cela nous donnera par la suite les moyens de contrôler réciproquement les rapports.

J'ignore les fonds qu'il faudrait consacrer à cet objet, mais je calcule que 5 à 6.000 francs par mois doivent déjà donner des résultats surtout dans les 1-ers moments où il ne faut qu'organiser, au reste, l'importance des individus que l'on aurait gagnés dans l'armée russe, comme par exemple, un officier d'état major, un chef d'administration, un officier supérieur de cosaques, etc. tous de l'espèce des gens qu'il faudrait tenter et séduire, détermineraient à augmenter en proportion des services la somme.

Je me propose de vous communiquer sous peu des instructions particulières sur la manière dont il me semble que la personne dont vous aurez fait choix, devrait envisager et organiser son affaire, et sur les objets qui doivent attirer son attention et être l'objet de ses rapports, soit pour le moment présent, soit pour la suite, et pendant le cours des hostilités.

En attendant, si vous aviez trouvé l'homme que je désire, vous pourriez de suite l'engager à se choisir ses agents, lui remettre tout de suite comme avance la moitié de la somme que vous lui auriez accordée par mois, et l'engager à se mettre le plutôt possible en état de me faire tenir des rapports. Je vous ferai rembourser vos avances sur votre 1-er avis et de la manière dont cela vous sera agréable.

J'attends, monsieur le Résident, de votre zèle pour le service de notre souverain, le succès de la prière que je vous fais.

526.

Императору Наполеону, 30 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

A Sa Majesté l'Empereur. Hambourg, le 30 décembre.

Je crois devoir transmettre à V. M. copie d'une lettre que m'écrit le général Bongars de la part de S. M. le roi de Westphalie, ainsi que copie de ma réponse. Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions sur la demande qui fait l'objet de cette lettre.

527.

Военному министру, 31 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 31 décembre.

J'ai eu l'honneur par ma lettre de ce jour de rendre compte à V. E. des mesures que j'ai cru devoir prendre pour assurer le transport

du million de poudre de Wesel sur Magdebourg. Ce qui a rapport au revirement d'artillerie, est une affaire particulière qui fera le sujet de cette lettre.

V. E. en m'engageant à faire effectuer les revirements d'une place sur l'autre, indiqués sur l'état № 1, ne m'a désigné aucun des moyens d'éxécution. Je pense donc qu'elle compte que les transports seront faits par des chevaux et voitures de réquisition. Cependant l'article 7 du décrêt de S. M., en date du 21, charge particulièrement V. E. de ces revirements.

Je ne peux supposer que les chevaux d'artillerie devront effectuer de transports sur la rive droite de l'Elbe; il serait imprudent dans cette circonstance d'avoir ces chevaux disseminés sur le territoire prussien; car l'on s'exposerait à avoir un équipage de campagne sans chevaux pour l'atteler. D'après les mesures que j'ordonne aujourd'hui, les seuls chevaux disponibles de l'armée, ne suffiront pas entièrement pour le transport jusqu'à Magdebourg du million de poudre; on ne peut donc en avoir pour les revirements. Cette idée s'accorde d'ailleurs avec le titre 12 du décrêt qui n'affecte les chevaux du corps d'artillerie de l'Elbe, qu'au transport du million de poudre.

Je prie V. E. d'observer en outre que les revirements à faire entre les places, nécessiteront des transports considérables.

Il faudra évacuer de Magdebourg,

Sur Stettin	534.400	l.
„ Custrin	528.580	„
„ Glogau	730.160	„
De Stettin sur les places de Magdebourg . .	613.200	„
„ Custrin	291.150	„
„ Glogau	33.600	„
Total.	2.731.090	l.

Si à ce total du poids des objets à faire mouvoir, V. E. ajoute les 700.000 l. de poudre qui doivent passer l'Elbe, elle aura une quantité d'environ 3.500.000 l. pesant à faire transporter d'ici au 15 février, quantité pour laquelle il faudrait environ 1.000 voitures et 6.000 chevaux.

Ces revirements auraient été faciles si l'on avait pu profiter des canaux, mais la navigation n'en sera pas libre pour l'époque du 15 février, terme de rigueur fixé dans le décrêt, elle ne le sera même pas à l'époque du 1-er mars.

D'après ces considérations, je crois donc que je devrai faire usage des voitures et chevaux de réquisition pour les transports à faire de Magdebourg sur Stettin et pour les revirements d'effets d'artillerie. Cependant comme il serait possible que le gouvernement prussien et le gouvernement westphalien se refusassent à fournir ces réquisitions, j'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien me faire connaître quelles seraient les intentions de l'Empereur en cas de refus.

528.

Военному министру, 31 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au ministre de la guerre. Hambourg, le 31 décembre.

J'ai l'honneur d'accuser réception à V. E. de sa lettre du 26 décembre, relative à l'éxécution du décrêt de S. M. en date du 21, dont elle renfermait l'ampliation.

Conformément aux désirs de V. E., je me suis d'abord particulièrement attaché au transport du million pesant de poudre, de Wesel sur Magdebourg. Le laps de temps accordé pour ce transport est trop court pour qu'on puisse négliger un seul instant. Voici les mesures que je crois devoir prendre pour assurer à ce sujet, l'éxécution des intentions de S. M.

1-o J'autorise monsieur le général Baltus à faire acheter 550 voitures agricoles, les achats de gré à gré, pourraient entrainer des lenteurs, les voitures seront choisies par voie de réquisition; le département de la Lippe en fournira 150, le grand duché de Berg 200, l'Ems supérieur 100 et les bouches du Weser 100; ces voitures seront payés argent comptant à raison de 200 francs, leur valeur présumée l'une portant l'autre, et si quelques unes étaient jugées valoir d'avantage, le procès verbal d'expertise en ferait mention.

Les 200 voitures du grand duché de Berg seront conduites à Wesel, elles serviront au transport des poudres de cette place sur Munster, elles seront attelées par des chevaux d'artillerie qui sont sous les ordres de monsieur le général Faure de Giers, ces chevaux seront suppléés au besoin par des chevaux de réquisition. Les convois partant de Wesel seront au moins forts de 50 voitures et seront escortés par des troupes d'artillerie de la rive gauche du Rhin; j'adresse des ordres en conséquence à monsieur le général Faure de Giers pour éxécuter ce que lui mandera le général Baltus.

Afin d'éviter tout retard, je prie V. E. de vouloir bien donner de pareils ordres à monsieur le général Faure de Giers.

Les 150 voitures du département de la Lippe resteront à Munster pour former le fond du relai dans cette ville. Les 200 voitures des départements de l'Ems supérieur et des bouches du Weser, seront réunies à Minden.

Les 150 premières du département de la Lippe serviront au transport des poudres de Munster à Minden; elles seront conduites par des chevaux du corps d'observation de l'Elbe.

Ce nombre sera un peu faible, on le complettera par des moyens de réquisition.

Les 200 voitures réunies à Minden, jointes à 50 environ que l'on pourra trouver de disponibles dans l'armée, serviront au transport de

Minden á Magdebourg; elles seront attelées par des chevaux du corps de l'Elbe.

2-o. J'écris d'une manière pressante, aux préfêts des départements de la Lippe, de l'Ems supérieur et des bouches du Weser, ainsi qu'au ministre du duché de Berg, pour que les voitures soient fournies convenablement par la voie de réquisition, en leur annonçant qu'il les faut de suite et qu'elles seront payées comptant par l'officier d'artillerie qui sera envoyé près d'eux à cet effet.

3-o. Je donne des ordres pour qu'il soit mis à la disposition de l'artillerie pour ses premiers besoins, une somme de 140.000 francs.

Ces différentes mesures dont je viens de donner le détail à V. E., m'ayant paru les seules convenables pour l'éxécution des volontés de l'Empereur, sur ce transport de poudre, j'ai cru devoir les ordonner; je désire qu'elles reçoivent votre approbation.

529.

Генералу Бонгару, 31 декабря 1811 г. изъ Гамбурга.

Au général Bongars. Hambourg, le 31 décembre.

Je ne puis prendre sur moi de faire ce que désire S. M. le roi de Westphalie, relativement à monsieur Schell, c'est à dire, écrire au ministre de France pour le reclamer comme français.

Outre que je ne pense pas que sur une lettre, le ministre de France se croirait autorisé à faire cette démarche, le motif sur lequel je le reclamerais, pourrait lui paraître inconvenant, pusqu'il n'y a point de décrêts de S. M., qui s'expliquent sur les français qui sont au service de S. M. le roi de Westphalie.

Je prends le parti de transmettre copie de votre lettre à mon gouvernement en demandant ses intentions, que je vous transmettrai aussitôt que je les connaîtrai.



АЛФАВИТНЫЕ УКАЗАТЕЛИ.

INDEX DES NOMS PROPRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

Q.

R.

S.

INDEX DES TROUPES ET DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

P.

R.

S.

T.

V.

INDEX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Z.

